Univ. of
Toronto
Library

REVUE CANADIENNE

NOUVELLE SERIE

VOLUME XXIII

1919

JANVIER — JUIN

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/revuecanadienne76montuoft

REVUE CANADIENNE

NOUVELLE SÉRIE

VOLUME XXIII

1919

152093
3/9/19

LA CIE DE PUBLICATION DE LA REVUE CANADIENNE

MONTRÉAL, Canada

AP
21
R34
v.76

La fête de l'Université à Montréal

UN BEAU SERMON

TOUS les ans, le 8 décembre, et cela depuis son accession au trône archiépiscopal de Montréal, il y a vingt ans passés, Mgr l'archevêque reçoit dans sa cathédrale et à sa table le personnel dirigeant et enseignant de l'Université Laval, dont il est, à Montréal, le vice-chancelier apostolique, c'est-à-dire le gardien suprême devant l'Eglise et devant Dieu. Ce jour de l'Immaculée Conception de Marie, en effet, c'est le jour de fête patronale de notre université, de toutes ses facultés et de toutes ses écoles affiliées, et Monseigneur tient à ce que cette fête se célèbre dans sa cathédrale d'abord, pour la louange à Dieu, à sa table ensuite, pour l'amicale causerie, où l'on traite le plus souvent des meilleurs intérêts de notre haute école d'enseignement supérieur. A la messe pontificale, que Sa Grandeur célèbre toujours, ce jour-là, en tenant chapelle assisté de ses chanoines, Monseigneur a soin d'inviter un orateur sacré de distinction qu'il charge de rompre et de distribuer à ce monde savant le pain de la parole sainte. Depuis vingt ans, plusieurs de nos confrères les mieux doués, du diocèse ou de la province, ont passé là. Mentionnons, entre autres, parmi les plus récents : M. l'abbé Lefebvre, l'actuel supérieur de Sherbrooke, M. l'abbé Sabourin, alors supérieur de Valleyfield, le regretté Mgr Piette, de Joliette, M. l'abbé Archambeault, du séminaire de Saint-Hyacinthe, le Père Marion, de l'ordre des dominicains, et M. l'abbé Melan-

çon, du clergé séculier de Montréal. Au dîner de l'archevêché, auquel prennent part cent quarante à cent cinquante convives, il y a d'ordinaire une courte allocution de l'un des doyens, à laquelle Monseigneur répond par quelques-unes de ces bonnes paroles qui, chez lui, jaillissent toujours de source, si faciles, si pratiques et si éloquentes.

* * *

Cette année, nous voulons dire le 8 décembre 1918, ce fut M. l'abbé de la Durantaye, curé de Saint-Jérôme, qui eut la tâche et l'honneur de prononcer le sermon de la fête de l'université. Il l'a fait, de l'aveu de tous, avec une maîtrise superbe. Le curé de Saint-Jérôme, qui possède un beau talent de parole, est un ancien professeur de philosophie. Il y paraissait vraiment. C'est en plus un homme d'expérience — il va bientôt toucher la soixantaine — et la haute probité de sa vie de bon prêtre est connue de tous. Il lui convient autant qu'à personne de traiter, avec autorité, les sujets les plus délicats. Il y en avait un, cette année, auquel des événements récents — enquêtes et procès — donnaient à Montréal une douloureuse actualité, celui de l'importance de la pureté des moeurs. C'est sûrement l'un des plus délicats qui soient. Sous l'égide de la Vierge très pure, M. le curé de la Durantaye n'a pas craint d'en parler haut et ferme au peuple d'étudiants accourus aux pieds de la chaire de la cathédrale. Pendant près d'une heure, le distingué curé, dans une doctrine solide et dans une langue sûre, avec un tact remarquable et une très riche documentation de textes heureusement choisis, a vigoureusement prêché l'horreur du vice impur et la beauté féconde de la vertu contraire, de cette vertu au parfum subtil que chacun porte en soi dans un vase toujours fragile, parce qu'il est fait, ce vase, de chair et de sang. Il a montré d'abord jusqu'où, de

nos jours surtout, la sensualité a envahi le monde et la société et quels sont, dans le monde et pour la société, ses tristes et pitoyables effets. Il a fait voir ensuite, et d'une façon saisissante, comment les pratiques de notre religion et en particulier la dévotion à la sainte Vierge aident à triompher des plus violentes tendances et des plus funestes passions. C'est l'analyse substantielle de ce sermon, qu'on peut dans bien des sens appeler un beau sermon, que nous voulons servir à nos lecteurs. Nous avons conscience que nous faisons ainsi oeuvre utile et tout ensemble oeuvre d'art. Et c'est là, de toute évidence, rester dans le cadre et dans le ton de notre *Revue canadienne.*

* * *

Les premières paroles de l'orateur sacré sont un hommage à Marie, cette créature privilégiée entre toutes, dit-il, que le Seigneur s'est plu à orner de dons excellents et de prérogatives insignes, cette créature singulièrement belle, que Dieu a aimée d'un amour dont aucune langue ne saurait exprimer les ardeurs, cette créature admirablement sainte, en qui le Seigneur Dieu a versé la plénitude des biens et des grâces. Les influences anticipées de sa maternité divine, ajoute-t-il, lui ont assuré ce privilège de l'Immaculée Conception dans lequel sont en germe tous les autres. Pie IX l'a proclamé, c'est un dogme de foi, la Vierge sainte n'a pas connu la tache du péché, pas même celle du péché originel. Et le prédicateur invite ses auditeurs à saluer ce jour fortuné où, dans la très pure Vierge, la pureté première de notre sang — compromise par le péché d'Adam — fut renouvelée, cette fête radieuse en laquelle l'auguste patronne reçoit avec délices les hommages et les prières de ses enfants de l'université et s'apprête à bénir leurs travaux,leurs études, leurs projets et leurs espoirs. D'autres prédicateurs, en pareille circonstance, ont parlé ex-

cellemment des rapports qui existent entre le mystère que nous célébrons et le haut enseignement chrétien, de l'alliance austère de la raison et de la foi, des harmonies profondes de la science avec la religion. M. le curé se propose, lui, dans son discours d'aujourd'hui, de mettre en garde contre un mal qui est une suite de ce péché d'origine, dont seule Marie n'a pas subi la souillure, et qui est un mal hélas! si connu et si répandu.

Ce mal, c'est le sensualisme. S'appuyant sur les encycliques du grand pape que fut Léon XIII, le prédicateur établit que, selon la maxime de saint Paul, tout ce qui est dans le monde, aujourd'hui plus que jamais, est concupiscence, que le sensualisme est devenu incontestablement le roi de nos temps. La société, comme l'individu, a sa passion dominante, qui marque de sa triste empreinte ses actes, ses tendances et ses habitudes. A chaque époque, on la discerne, cette empreinte, dans les vestiges que laisse derrière elle la société qui s'en va, et jusque dans les débris épars de ses oeuvres. De nos jours, le sensualisme coule partout à pleins bords et il souille tout sur son passage. Nous le respirons malgré nous, nous subissons sa tyrannie. Les statistiques spéciales sont effrayantes. Les idées vont au sensualisme comme par une pente naturelle. Les sciences elles-mêmes, ou plutôt les systèmes prétendus scientifiques s'abaissent à favoriser les intérêts les plus misérables. Les arts, ces formes des idées inventées pour les honnêtes jouissances de l'âme (Léon XIII), sont mis au service des passions les plus viles et font métier de suborneurs. La scène, les livres, les journaux, les parures et les modes forment un ensemble qui constitue, en plein christianisme, une véritable résurrection des moeurs païennes. Des âmes, s'estimant pourtant chrétiennes, se laissent séduire. De là, tant de curiosités malsaines, qui, jusque dans un intérieur catholique, ne savent plus rien refuser aux oreilles ni aux

yeux. De là, tant de jeunes gens qui, héritiers des plus beaux noms, s'obstinent à mentir à la fierté de leur race. De là, cette vogue scandaleuse de romans et de publications qui offensent à la fois la pudeur et le sens chrétien. Ce tableau vigoureux, si sombre, le prédicateur hélas! chacun le ressent au fond de l'âme, ne le charge pourtant pas trop. Il est fidèle et vrai.

Et cependant, continue l'homme de Dieu, à quels tristes résultats ce mal du sensualisme ne conduit-il pas le monde et la société? "Dans l'homme sensuel—et ici nous citons textuellement — quoiqu'il fasse, la nuit de l'intelligence va s'épaississant, le coeur se déprave, le caractère s'énerve et s'affaisse, et rien n'est plus fréquent que de voir le corps participer dans une large mesure aux dégradations humiliantes de l'âme. L'intelligence est noyée, comme s'exprime saint Augustin, dans les vapeurs fétides qui montent des marécages de la loi morale, l'enveloppant d'ombre et de froid et condamnant ces fils de la nuit à ne marcher plus qu'à tâtons et comme des aveugles, s'écrie le prophète, *ambulabunt ut caeci !* Hier encore, la vie était radieuse, les idées étaient au fond des âmes comme de pures étoiles au fond du firmament; on voyait leur lumière. Aujourd'hui, la volupté est venue, le feu de la concupiscence est tombé partout et s'est pris à toutes choses — *supercecidit ignis* —, et de partout et de tout une épaisse fumée est sortie, semblable à cette fumée de l'abîme qui obscurcit le ciel ; le soleil a disparu—*non viderunt solem*—; c'est la nuit, nuit d'orage où l'on voit à peine les étoiles. Dans cette nuit où elle vogue au hasard, l'âme entrevoit encore quelques idées, mais ces idées flottantes, nébuleuses, ne lui servent plus même à diriger sa course. Telle est la loi constante d'après laquelle la Providence châtie les passions honteuses par l'obscurcissement de l'esprit — *lege infatigabili, spargens poenales caecitates super illicitas cupiditates*,disait saint Augustin. Captif du plaisir, a dit Bossuet, ennemi de la vérité! *Tenebris*

obscuratum habentes intellectum, avait déjà déclaré l'Apôtre. La cécité intellectuelle, en effet, ne se sépare guère de la cécité morale. C'est la tête, a-t-on écrit, qui paie les ignominies du coeur. Oh! le coeur! Tout s'y dessèche à la longue sous l'action dissolvante de l'égoïsme sensuel, tout s'y consume vite bien souvent au feu des passions ténébreuses qui nous cachent le ciel et la lumière. Energie et tendresse, enthousiasme et dévouement, piété, délicatesse, amour, héroïsme, pas un trésor du coeur qui n'y devienne la proie de ces fauves rôdeuses que l'Ecriture nous montre attendant la nuit pour exercer leur hostilité dans l'ombre — *facta est nox: in ipsa pertransibunt omnes bestiae silvae.*—" J'ai déjà vu dans ma vie bien des jeunes gens, disait Lacordaire, et, je vous le déclare, je n'ai jamais rencontré de tendresse de coeur dans un jeune homme débauché, je n'ai jamais rencontré d'âmes aimantes que les âmes qui ignoraient le mal ou qui luttaient contre lui. J'ai nommé l'amour, ce poids qui donne le mouvement à la vie — *pondus meum, amor meus.* — Malheur à l'homme chez qui ce poids, au lieu de l'entraîner en haut, ne fait que le précipiter en bas! " " Lorsque, à force de descendre, disait le Père Félix, on en est venu à chercher sa joie au-dessous de son âme et de son coeur, on tombe dans la région de l'égoïsme pur. On trouve qu'aimer n'est plus assez jouir. Dès lors, adieu ces naïves affections qui ouvrent le coeur, ces sympathies désintéressées qui remuent les entrailles. La volupté a donné le plaisir, elle a pris l'affection; elle a flatté la chair, elle a ravagé le coeur! — *Sine affectione, sine misericordia!* c'est le mot de saint Paul! " Comment, d'ailleurs, la volonté ne perdrait-elle pas tout son ressort chez l'homme à qui fait peur l'idée même de l'effort, du travail, de la résistance, de la lutte, du sacrifice? D'un pareil énervement de la volonté résultera toujours chez le sensuel l'absence de cette splendeur de toute vie morale qui révèle une personnalité forte: le caractère. Le

caractère, c'est-à-dire la fidélité laborieuse aux croyances, aux vertus, aux devoirs, aux saintes causes, en un mot, la fidélité à Dieu, dégagée de tout alliage, pure de tout compromis, nette comme le métal au sortir du creuset. Il entre toujours du sacrifice dans la trempe du caractère, comme il entre toujours du feu dans la trempe de l'acier. Or, sous le coup dégradant de la volupté, savez-vous ce que devient le caractère?... Il diminue, s'efface et disparaît. Et à la place du sceau effacé de l'homme et de sa majesté que reste-t-il donc? Ah! je n'oserais le dire, si l'Ecriture elle-même ne l'avait révélé. Il reste ce que saint Jean nomme si bien le caractère et le signe de la bête! On a déchaîné la bête, elle dévorera tout, jusqu'au corps lui-même. Les os du pervers, gémissait le Psalmiste, seront remplis des vices de son adolescence. Et le Père Lacordaire, parlant de ces vices, nés des progrès du sensualisme, les montre " s'imprimant sur un visage flétri, y traçant des plis honteux, des rides prématurées et accusatrices, ce je ne sais quoi de caduc, qui n'est pas le signe du temps ni des méditations de l'homme voué à d'austères devoirs, mais l'indice certain d'une dépravation qui a passé en dévastant ". " Spectacle indicible de misère, s'écriait le grand orateur, ces malheureux n'ont pas l'instinct de la brute et ils n'ont plus la lumière si précieuse de l'homme. La figure humaine leur reste avec une effroyable diminution de sa physionomie, et les lueurs d'intelligence qui y errent encore ajoutent à leur déchéance le caractère tragique d'une dérision. " En définitive, le sensualisme aboutit, dans une foule d'âmes, au plein triomphe de cette passion maudite dont Joseph de Maistre affirmait qu'elle verse, à elle seule, plus de maux sur la terre que tous les autres vices ensemble! "

Voilà certes une belle page. Nous avons tenu à la reproduire tout entière, avec tous ses textes et toutes ses citations. Les jeunes surtout qui nous liront ne sauraient trop la

relire et la méditer. Ce spectacle des tristes effets de la luxure est bien fait pour en détourner l'âme encore vierge que l'attrait de la chair pourtant sollicite. Elle n'est pas neuve peut-être, cette page, en son entier. Elle dit des mots qui ont déjà été dits. Mais elle les ramasse, nous semble-t-il, en un faisceau qui constitue la plus frappante et la plus terrifiante, et par cela même la plus convaincante et la plus persuasive, des démonstrations.

Et voilà pourquoi, précisément, se pose tout de suite la question à laquelle le pratique orateur de la chaire de la cathédrale a tenu à répondre dans la deuxième partie de son beau sermon. A ce grand mal, qui désole et ruine le monde et la société plus sûrement encore que le mal terrible de la guerre, y a-t-il un remède et quel est-il? L'appel à la raison et à l'honneur, une surveillance rigoureuse et une législation sévère peuvent faire quelque chose, répond avec Lacordaire M. le curé de Saint-Jérôme. Mais cela ne suffit pas. Il faut, en plus, et même d'abord, les pratiques de la religion. Or, seules, les pratiques catholiques possèdent cette efficacité transformatrice qui, selon l'expression si claire et si délicate en même temps de Lacordaire, " ne se passe pas seulement dans la région de l'âme, mais atteint le sens le plus rebelle de tous et lui fait subir une obéissance qu'il repousse en l'acceptant ". Et pourquoi, seules, les pratiques catholiques ont-elles cette influence et ce pouvoir? C'est parce qu'elles sont de Dieu, de Dieu vu dans son fils Jésus, de Jésus vu dans son Sacré-Coeur, c'est-à-dire encore de Dieu ou de Jésus — c'est tout un! — vu dans ce mystère de souffrance et d'amour que fut le drame du calvaire et que l'Eucharistie perpétue à travers les âges. Et l'orateur sacré énumère les moyens que l'amour de notre Dieu souffrant nous amène à prendre pour l'aimer à notre tour, et, par amour pour lui, pour triompher des appels et des attraits de l'appétit sensuel: ce sont l'abnégation, la

prière, la communion et, d'un seul mot, l'amour. L'abnégation d'abord, c'est l'élément premier du sacrifice. Il n'y a pas d'amour vrai sans elle. La prière ensuite, par laquelle l'homme trop faible va chercher en Dieu la vigueur et la force — *nervos atque robur* — et surtout la prière à Marie, et la plus simple de toutes, la mieux connue aussi, le chapelet. Avec l'abnégation et la prière, l'orateur sacré demande encore la communion, la plus complète et la plus féconde sans conteste des unions à Dieu. Enfin, il parle de l'amour pur, c'est-à-dire de la charité sous l'égide de laquelle la chasteté croît et se fortifie mieux que partout ailleurs, puisque, par la vraie charité, on substitue l'amour pur à un amour désordonné, le feu salutaire de l'esprit au feu meurtrier des sens, ainsi qu'avait dit déjà saint Augustin. Saint Thomas, termine le prédicateur, admirait dans le sacrifice du calvaire ce qu'il appelait les signes du plus puissant amour : l'*esprit* s'échappant des lèvres de Jésus, l'*eau* coulant de son côté sacré, le *sang* jaillissant de son coeur ouvert. Ce sont là, en effet, des signes mystérieux et doux qui nous invitent à puiser aux mêmes sources, avec la chaste lumière des âmes aimantes, les suaves délices des coeurs purs—*Jesu, voluptas cordium et casta lux amantium!*

Quelle belle et substantielle doctrine! Peut-être, en la condensant, l'avons-nous quelque peu affaiblie. Sûrement, ce que nous ne pourrions ici rendre, c'est l'accent de conviction avec lequel M. le curé de la Durantaye la proposait à l'auditoire distingué qui l'écoutait, l'autre jour, au pied de la chaire de la cathédrale. On sentait que ce prêtre d'âge et d'expérience la connaissait, cette doctrine, pour l'avoir maintes fois expérimentée dans les âmes qu'il a dû consoler et "refaire" bien souvent. Les beaux mots qu'il empruntait à l'Ecriture, aux Pères, aux orateurs fameux de la chaire française, ils ne

faisaient évidemment que traduire le mouvement de son coeur d'apôtre.

Aussi bien, sa péroraison, qui fut un vibrant appel à la jeunesse universitaire, arriva-t-elle à être, quoique très simple et parfaitement naturelle, singulièrement émouvante. La voici, telle qu'elle jaillit du fond du sujet traité, telle que l'a voulue ce prêtre du Christ, qui ne s'efforçait de bien dire que pour être meilleur et plus efficace sauveur d'âmes : " O jeunes gens de notre université, ma pensée revient vers vous, ou plutôt elle ne vous a guère quittés au cours de cette allocution. Ma dernière parole sera pour vous. " La jeunesse fut toujours cet âge des passions qui souffle en tempête, cet âge des entraînements qui se montre impatient du joug, cet âge des imprudences qui, de lui-même, incline aux lamentables chûtes — *vicina lapsibus,* disait saint Ambroise. La sainte Vierge est secourable à toutes les faiblesses et provocatrice de tous les courages. Elle ne veut point uniquement les hommages de vos coeurs émus, elle n'attend pas de votre piété filiale les seules démonstrations expansives d'une âme affectueuse et d'un coeur chaud. Quand la Vierge Mère s'incline vers vos âmes, rien ne lui est si doux que de respirer l'encens du sacrifice, que d'entendre monter de vos vies les mystérieuses harmonies de la pénitence et de la pureté. Pureté du corps, pureté du coeur, pureté de l'âme et de la vie, formes diverses de la même vertu, se complétant et se relevant l'une par l'autre, et singulièrement chères à votre mère immaculée ! Vertu faite pour vous de vigilance et de vaillance, de luttes souvent et de victoires, vertu dont l'amour seul, et un amour militant, sait conquérir la palme et sauvegarder la fleur. A vous donc de payer à votre sainte patronne le tribut d'une dévotion de véritable amour, en mettant à l'abri de ses ailes cette blanche fleur du ciel que Marie acclimate sur la terre au coeur de

ses enfants. A vous, chers jeunes gens, de réciter, avec quelle confiance et combien souvent! ce chapelet que la Vierge de Lourdes daignait elle-même porter dans ses mains, égrener sous ses doigts, tandis que ses yeux semblaient suivre le mouvement de la prière sur les lèvres de cette humble fille des champs, Bernadette,qu'elle honorait de ses apparitions. Chers jeunes gens, nous prierons avec Marie, par cette prière qui se redit toujours sans se répéter jamais, qui recommence sans cesse et ne sait jamais finir. Hier nous la récitions dans les luttes et les larmes. Aujourd'hui nous la renouvelons dans la joie. Demain, si nous sommes fidèles, nous la chanterons là-haut dans la victoire! Ainsi soit-il. — "

* * *

Nous n'insisterons pas. A la suite de ce discours sacré, prononcé dans des circonstances si solennelles, au milieu du déploiement des cérémonies qui sont toujours si grandioses d'une messe pontificale,en présence de cet auditoire de professeurs et d'élèves de notre université, eut lieu, à l'issue de l'office divin,selon la coutume, le dîner à la table de Mgr l'archevêque. Exactement, cent-cinquante-cinq convives y prenaient place. M. le juge Lafontaine—on se rappelle l'intéressant discours de Son Honneur, à la rentrée des tribunaux, que nous avons eu l'avantage de présenter, en une substantielle analyse, dans l'une de nos dernières livraisons (novembre 1918)—offrit à Mgr l'archevêque les hommages de gratitude et de respect du personnel universitaire. Mgr Bruchési répondit, en assurant à tous ces messieurs qu'il veut être toujours leur meilleur ami. Puis Sa Grandeur invita son distingué auxiliaire, Mgr Gauthier, vice-recteur de l'Université Laval, à prendre la parole. Nous aurions voulu donner à nos lecteurs au moins une analyse du discours, qui fut si remarqué, de Mgr le vice-

recteur. Sa mise au point au sujet des grandes questions de l'avenir de l'université, ses impressions si vivantes et si palpitantes sur la vie de nos soldats canadiens dans les tranchées de là-bas, d'où Mgr Gauthier arrive, tout cela eût été, sans doute, particulièrement intéressant. Mais cela sortirait du cadre que nous nous sommes tracé. D'ailleurs, la consigne est à la discrétion. Nous nous inclinons. Il reste, de cette fête de l'Université Laval de 1918, le souvenir d'un beau sermon, d'un sermon de haute portée, d'un sermon pratique. C'est cela, et rien d'autre, que, dans nos pages, nous voulions garder à l'histoire.

Elie-J. AUCLAIR,

professeur à l'Université Laval,
secrétaire de la rédaction.

L'évolution des idées dans la France contemporaine

II

DANS une oeuvre comme celle de Fonsegrive, avons-nous dit, il est impossible qu'il ne glisse pas quelques erreurs de détail et qu'il n'y ait pas quelques jugements à reviser.

Il est inconcevable d'abord que Fonsegrive ne fasse aucune mention du mouvement newmanien en France après 1900. Les travaux de Thureau-Dangin sur *le mouvement d'Oxford,* les traductions des sermons de Newman par M. Saleilles, les études si nuancées de M. Brémond, les pénétrants articles de M. Dimnet, la vigoureuse esquisse du Père Léonce de Grandmaison [18] ont pourtant retenu l'attention des catho-

[18] Je n'oublie pas les articles de la *Revue de philosophie* et du *Bulletin de Toulouse*, ni les remarquables chroniques du Père Lebreton, dans la *Revue pratique d'apologétique.* Notons toutefois que quelques écrivains ont été injustes pour Newman. Un vigoureux penseur, que nous aimons pour son enthousiasme et sa loyauté intellectuelle, a été d'une bien grande sévérité pour Newman philosophe. Il reconnaît sans doute, dans le cardinal anglais, un psychologue de rare valeur, mais le philosophe serait un fidéiste qui nous donnerait " envie de croire à quatre pattes ". On admirera, certes, comme il convient, la grâce de cet épiphonème! Mais, de bon compte, croit-on remporter une victoire triomphante en logeant d'une façon aussi délicate un homme à pareille enseigne, surtout quand cet homme s'appelle John Henry Newman? Comme on l'a fait remarquer déjà, ce même penseur qui félicite quelque part William James de faire de la psychologie pure, de tracer à la science ses limites pour laisser à la croyance le champ entier de la métaphysique, nous offrirait-il par hasard, à son tour, d'être métaphysicien " à quatre pattes " ? — D'autres ont trouvé des illogismes dans Newman, mais, juste ciel! il y a logique et logique; un

liques de France. La théorie newmanienne de la croyance, qui était une généralisation de l'expérience personnelle de l'auteur et une justification de son évolution religieuse, répondait trop aux tendances et aux préoccupations de l'apologétique contemporaine, pour ne pas satisfaire une multitude d'âmes modernes, avides d'approfondir leur religion, de la vivre avec plus d'intensité et de clairvoyance, plus d'enthousiasme et de sécurité intellectuelle. Le charme pénétrant de la philosophie newmanienne, la saveur de cette pensée à la fois subtile et concrète, variée, complexe et profonde comme le réel lui-même, la souveraine séduction de ce riche et souple langage, si harmonieusement adapté à l'expression de cette pensée, devait attirer au grand cardinal tous ceux qui cherchaient les linéaments d'une apologétique répondant aux incertitudes et aux angoisses de la conscience moderne et pour qui Newman serait le guide élu, le conducteur qui les ramènerait "des ténèbres extérieures dans la lumière et la paix de la bonne église retrouvée ". Une étude sur l'évolution de la pensée religieuse ne pouvait faire abstraction, à notre avis, de ce mouvement newmanien français. [19]

Nous avons été aussi grandement étonné de ne pas rencontrer une seule fois dans le livre de Fonsegrive le nom de Georges Dumesnil. L'auteur du *Rôle des concepts,* du *Miroir de l'ordre* et des *Conceptions philosophiques perdurables* a pourtant exercé une influence trop considérable sur la jeunesse cultivée pour être ainsi passé sous silence. Que M. Durkheim ou

---

anglo-saxon ne raisonne pas nécessairement comme un français. La logique de la *Grammar of Assent* est plus sinueuse, plus enveloppante, infiniment plus nuancée que les déductions rectilignes de la grosse logique des manuels, trop pesante et trop raide pour se plier aux mille contours des choses. En tout cas la logique newmanienne s'analyse mal en termes de logique française.

[19] Notons aussi en passant que Fonsegrive ne dit rien du mouvement pascalisant.

M. Lévy-Bruhl,dans leur chaire de Sorbonne, taisent systématiquement le nom de Dumesnil,on le conçoit; qu'à la *Revue de métaphysique et de morale,* Dumesnil soit mis en quarantaine, on peut l'admettre encore. Mais nous ne sommes pas encore arrivé à comprendre comment Fonsegrive a pu oublier un des plus grands métaphysiciens de notre âge, et dont l'oeuvre inachevée—puisque Dumesnil n'a pu nous donner hélas! les *Révolutions philosophiques périodiques* et le *Monde philosophique aperçu,* qui devaient parachever sa synthèse — est une des plus robustes et des plus stimulantes que nous connaissions. Non, il ne faut pas taire son nom, car il serait difficile de trouver un type de philosophe d'une énergie mieux caractérisée, d'une énergie plus noblement dépensée. Il est de ceux pour qui ce mot, *la vérité,* a eu tout son sens, toute sa plénitude, toute sa valeur, tout son impérieux attrait. Pour ceux qui l'entendaient ou le lisaient, il était toujours plein de chaleur intérieure, plein de vie, de cette vie à la fois concentrée et débordante qui, même en se prodiguant, semblait ne donner que de son trop plein. En l'écoutant on avait l'impression d'un de ces puissants fleuves d'Asie, célèbres dans les annales de la spéculation hindoue. Peut-être charrient-ils un peu de limon, mais il n'y paraît pas et l'on est frappé surtout de la profondeur des eaux, de la richesse du débit et de la fécondation qu'ils vont porter jusqu'aux plaines lointaines. [20]

Dumesnil fut avant tout un excitateur d'âmes. Il a suscité à la vie de l'esprit toute une élite de jeunes écrivains : François Mauriac, André Lafon, Eusèbe de Brémond d'Ars, Robert Vallery-Radot, Gaston Baty, surtout son cher Léon Silvy, dont la mort prématurée fut si douloureusement sentie par Dumesnil. Il ne faudra rien moins que la publication de

[20] On a appliqué cette comparaison à Hermann Schell, elle est égalemnt vraie pour Dumesnil.

sa correspondance pour nous montrer jusqu'à quel point il était un excitateur d'esprit, je dirai presque un directeur de conscience,pour nous dévoiler la grandeur et la beauté de cette vie qui a été tout entière suspendue à la question suprême, et qui y a tout subordonné.

Si Fonsegrive a fait cet oubli presque impardonnable,en revanche ne donne-t-il pas trop d'importance à des écrivains de valeur secondaire? N'y a-t-il pas un optimisme exagéré à voir dans l'apriorisme et les négations brutales de M. Belot,ou bien dans les postulats audacieux et les paralogismes de M. Durkheim, une évolution vers la pensée chrétienne? S'il existe un penseur complètement dénué d'inquiétudes religieuses, un partisan attardé de ce rationalisme le plus crû et le plus plat que l'on puisse imaginer, dont Hoeckel est aujourd'hui le pontife suprême, c'est bien M. Belot, et voir dans son oeuvre une pensée chrétienne latente est une chose qui nous déconcerte. Pour le coup, autant vaudrait proclamer que M. Homais est un Père de l'Eglise!

Nous ne pensons pas non plus que le livre de M. Boutroux, *Science et Religion dans la philosophie contemporaine,* ait la valeur apologétique que lui attribue Fonsegrive. Il est certes très difficile de connaître la pensée étonnamment onduleuse et fuyante de ce philosophe qui a en horreur " l'esprit de géométrie " et qui use peut-être plus que de raison de " l'esprit de finesse ". Mais ne nous payons pas de mots. L'attitude de M. Boutroux est-elle nettement favorable à la religion chrétienne? Quand il parle avec sympathie de l'Eglise, s'adresse-t-il à une Eglise adogmatique " affranchie du joug de la lettre immuable " ou bien à l'Eglise catholique? Lui-même croit-il en un Dieu personnel? Son Dieu diffère-t-il beaucoup de la " substance " de Spinoza, de l' "axiome éternel " de Taine, de la " catégorie de l'idéal " de Renan? Sans doute, M. Boutroux est une intelligence très droite, très sin-

cère, très éprise de vérité vivante, de réconciliation et de pacification religieuse, qui mériterait par sa noblesse de caractère, par ses qualités d'esprit et d'âme, d'adhérer au christianisme intégral. Mais ce serait une exagération manifeste et de plus une maladresse de le proclamer apologiste de l'Eglise.

Dans son remarquable chapitre sur *la progression scientifique et philosophique,* Fonsegrive met au point la question de la " valeur de la science ". Nous voyons comment des savants tels que Henri Poincaré, Duhem, Milhaud s'avisent de ses limites et la réduisent progressivement à n'être qu'une série de constatations approximatives, un ensemble de recettes commodes qui sont loin d'épuiser leur objet propre. Si Fonsegrive se refuse à croire, avec Le Roy, que la science soit complètement artificielle et ait pour mission de faire la vérité qu'elle recherche, il semble admettre qu'elle est l'oeuvre de l'intelligence humaine, interprétant la nature et, à la suite de Henri Poincaré, qu'elle est représentative de la nature, et, en même temps, conventionnelle par certains côtés. [21] Puisque Fonsegrive étudie la physique expérimentale, l'énergétique, tout le mouvement contingentiste en science,pourquoi ne souffle-t-il mot de la logistique? On sait l'accueil qu'ont reçu en France les travaux de Boole, de Whitehead, de Frege, de

[21] Quand Poincaré dit que les formules scientifiques ne sont pas vraies, mais commodes, il ne veut pas dire qu'elles sont sans rapport avec la réalité, " mais qu'elles en sont simplement une représentation lointaine, approximative, sujette à révision ; que les formules expriment une correspondance symbolique, mais non arbitraire, avec le réel". Donnons un exemple. Par l'examen des décimales qui exprimaient les rapports des poids de l'azote atmosphérique et de l'azote chimique, Cavendish avait déjà vu que le premier différait du second. On continua cependant à dire que l'air est un mélange d'oxigène et d'azote. Rayleigh et Ramsay en 1894, en étudiant les différences entre décimales, découvrirent l'argon. L'ancienne formule devenait : l'air est un mélange d'oxigène, d'azote et d'argon. Enfin on a dû modifier encore cette formule,quand on a découvert récemment le krypton, le néon et le xénon. — Fonsegrive, p. 130.

Peano, de Russell. Il serait sans doute prématuré de prononcer un jugement définitif sur les résultats obtenus par la logistique, d'établir son bilan scientifique. Bien des questions ayant trait à cette doctrine ne sont pas encore tranchées. Cependant nous aurions aimé voir les principaux points de la discussion entre mathématiciens et logiciens résumés par Fonsegrive avec sa clarté coutumière.

Cette controverse a eu un point de départ métaphysique. Il était question de savoir la part de l'intuition et la part de la logique pure dans le raisonnement mathématique. Ce qui constitua l'intérêt de ce débat philosophique, c'est que l'existence d'une théorie scientifique semblait liée à sa solution. Si l'intuitionnisme est la vraie doctrine, les travaux de Boole, de Peano et de son école doivent disparaître; si l'intellectualisme exprime la véritable philosophie, les travaux des logisticiens se trouvent justifiés. Toutefois y a-t-il solidarité entre la controverse métaphysique et la question de savoir si la logistique est fondée? Certains logisticiens n'ont-ils pas donné à leur science une portée excessive et cette extension méta-scientifique d'une doctrine positive est-elle légitime et ne soulève-t-elle pas des antinomies insolubles? Autant de questions qu'il importait d'éclairer.

Fonsegrive n'a pas été sans suivre les discussions soulevées au sujet des géométries non-euclidiennes. La géométrie à trois dimensions constitue une science fermée, où rien ne prépare à la généralisation des notions sur lesquelles elle repose. Trois hypothèses différentes ont engendré trois sortes de géométries: la géométrie d'Euclide; celles de Lowatchewski et de Bolyaï où, par un point extérieur à une droite, on peut mener une infinité de droites; celle de Riemann où l'on ne peut en mener aucune. Ces géométries, malgré leurs différences réelles, peuvent-elles être ramenées à l'unité d'une géométrie générale? Les vues de Henri Poincaré et de Le-

chalas prévaudront-elles un jour? Peut-on dire alors que les axiomes géométriques euclidiens sont des définitions déguisées, des " conventions " qui ont seulement sur toutes autres l'avantage d'être " plus commodes "? Ou bien faut-il dire que les tentatives de Lowatchewski et de Riemann ont échoué et que leurs géométries ne correspondent pour nous à aucune intuition vraiment spatiale, qu'elles sont de pures constructions intellectuelles et des artifices d'écriture, à l'aide de quoi on peut aussi bien traiter de géométries à *n* dimensions? Fonsegrive était tout qualifié pour résumer ces intéressants débats.

On nous permettra bien encore une remarque. Les pages que Fonsegrive consacre à Maurice Blondel sont certainement parmi les plus belles et les plus fortes de tout son livre. Il parle du distingué philosophe en des termes d'une rare élévation de pensée et en des formules aussi lourdes de sens que vigoureusement frappées. C'est là rendre un hommage mérité à cette " figure sympathique de penseur et de chrétien " qu'est Maurice Blondel. Toutefois, au lieu de nous donner un résumé très personnel de l'*Action,* n'eût-il pas été préférable d'esquisser un aperçu complet de la *méthode d'immanence,*[22]

[22] Il n'est pas rare d'entendre dire encore que la méthode d'immanence a été condamnée par l'encyclique *Pascendi.* C'est tout à fait à tort. Il ne faut pas se payer de mots et tout brouiller à plaisir. C'est ici qu'il s'agit de distinguer. La *philosophie de l'immanence* a été condamnée par l'encyclique; mais la méthode d'immanence reste permise dans certaines limites, c'est-à-dire dans la mesure même où elle est exclusive de la philosophie du même nom et où, intégralement développée, elle aboutit à une *doctrine de transcendance.* C'est ainsi que M. Blondel a entendu la méthode d'immanence et tout de même les immanentistes intégraux qui ont renié, dès son apparition, la thèse de l'*Action* et l'ont pour ainsi dire mise au ban de la philosophie. Cette méthode n'a donc d'analogie ni avec le *kantisme,* puisqu'elle évite de chercher " dans le subjectivisme la limite du rationalisme ", puisqu'en faisant de l'action une donnée vivante possédant un " ressort intérieur" qui nous élève par son dynamisme propre aux réalités métaphysiques, elle se place sur un terrain tout différent de Kant; ni avec le *pragmatisme,* puisqu'elle soutient que l'action enferme en elle un élément de pensée, " des virtualités dynamiquement liées et dynamiquement

en tenant compte des multiples éclaircissements, des diverses précisions apportées au système par le Père Laberthonnière et par M. Blondel lui-même dans des brochures et des mémoires subséquents—*Histoire et dogme, Le point de départ de la recherche philosophique, Les illusions de l'idéalisme*—de montrer comment ces deux penseurs ont mis en lumière le caractère tout à fait original de la connaissance religieuse, et de bien faire saisir que cette originalité est d'intégrer toutes les autres connaissances, grâce à une perspective qui rend compte de toutes les avenues de la pensée, de toutes les initiatives de la science et de l'action, parce qu'elle ramène à l'*unique nécessaire* et en fait rayonner toute la lumière de ce monde et tout le sens de notre destinée *sub specie aeternitatis.*

Il convenait de faire l'histoire de ce mouvement et d'en analyser les diverses manifestations, d'étudier cette méthode du dedans, de la saisir dans l'intention première et centrale qui en concentre la signification et la portée, de synthétiser ses résultats acquis, d'en dégager les grandes lignes, d'établir sa légitimité, sa valeur philosophique. [23]

développables jusqu'à la réception de la réalité surnaturelle", puisqu'elle "réserve pleinement la souveraineté du *logos*, de cette pensée concrète qui contient en soi le principe pleinement rationnel des invincibles exigences de l'action", de telle sorte qu'il n'y a plus entre la pensée et la pratique cette relation tout extérieure que nous trouvons dans le pragmatisme; ni avec la *méthode christo-centrique* de Ritschl, puisque Ritschl entend porter sur la révélation uniquement des *jugements de valeur*, alors que M. Blondel veut conclure de la nécessité, pour l'action, du surnaturel, à sa légitimité et aussi à sa valeur objective. Je n'insiste pas sur ce point, car il est trop douloureux de constater l'aberration croissante du sens apologétique et même religieux dans cette controverse et il serait vraiment scandaleux de manifester, comme l'a dit l'abbé Mallet, "l'incompétence soupçonneuse" de certains adversaires de M. Blondel. Cf. Johannès Wehrlé, *La méthode d'immanence.*

[23] Pour les paragraphes suivants, nous suivrons de près la pensée et même le texte de M. Blondel et de ses interprètes MM. Mallet et Wehrlé.

On a dit et on a fait dire à M. Blondel que la méthode d'immanence a pour but de chercher la vérité dans l'erreur, Jamais M. Blondel — est-il besoin de le dire — n'a émis pareille monstruosité. Il a dit en substance que ce n'est pas dans l'erreur, mais dans ceux qui errent, qu'il est possible, qu'il est désirable, qu'il est instructif de retrouver la vérité oblitérée, la lumière obscurcie; que c'est en partant des postulats tacites qu'ils admettent, en déblayant leur âme jusqu'aux assises solides, en manifestant les exigences implicites de leur conscience et en redressant leurs tendances les plus intimes pour les faire aboutir où elles aspirent vaguement, qu'on réussira le mieux à les amener à la vérité. [24]

Il s'agit donc, d'après cette méthode, de faire sortir de leur attitude négative et spéculative des hommes qui restreignent la tâche de la philosophie à constituer un système logique dont ils s'enchantent et à formuler des solutions abstraites. Il s'agit d'entrer dans leur propre pensée et de montrer que, dans la mesure où ces pensées gouvernent leur vie, ils impliquent par leur attitude même des vérités qui condamnent leur propre système et leurs prétentions d'autonomie. Il s'agit de se faire provisoirement intellectualistes avec les intellectualistes, afin de manifester l'inconsistance, l'incohérence, l'instabilité de telles doctrines, dès que, au lieu de les considérer comme les constructions d'une logique abstraite, on

---

[24] Les partisans de la méthode d'immanence essaient de retrouver. "dans les négations factices les fins artificiellement voulues ", et les solutions inconséquentes, le germe d'un développement ultérieur, " les affirmations profondes et les besoins incoercibles qu'elles impliquent " en se fondant sur le mouvement réel, sur les dispositions intimes de ceux qui, professant de bouche telle ou telle doctrine erronée, impliquent dans leurs négations mêmes des affirmations positives qui sont leur propre condamnation, en sorte que le sujet est forcé d'avouer qu'il porte en lui des vérités concrètes et qu'il n'y peut demeurer systématiquement réfractaire qu'en manquant à la lumière intérieure, qu'en péchant contre la sincérité, qu'en opérant une vivisection meurtrière dans sa vie et dans sa pensée.

les confronte avec les exigences de la vie réelle. Il s'agit de saisir, dans les esprits réels, parmi les erreurs qui les ont envahis, sous les attitudes les plus fausses, les plus pernicieuses, les plus subversives, le témoignage intime qui éclaire tout homme venant en ce monde, la vérité latente qui, dans le secret des consciences même les plus abjectes, les plus obnubilées et les plus dévoyées, survit aux pires déviations, et dont nul ne saurait jamais se déprendre entièrement, puisque cette présence, même méconnue, même refoulée et étouffée, reste le principe de l'autonomie qu'ils préconisent, de la responsabilité humaine et de la sanction future.

Peut-être conçoit-on maintenant qu'en face d'esprits anémiés par le criticisme kantien, saturés de fausse philosophie, d'intelligences élevées dans l'erreur et nourries d'erreurs, ancrées dans les pires négations,la méthode normale, la méthode souveraine,l'apologétique la plus efficace est celle qui,au lieu de procéder par réfutations logiques (ce qui d'ailleurs serait impossible avec des kantistes), au lieu de démontrer la divinité de l'*objet* de la révélation, use d'une thérapeutique intellectuelle et morale neutralisante et immunisante, procède par stimulation, [25] attirance et développement, plutôt que par refoulement et amputation, s'efforce de préparer le *sujet,* c'est-à-dire l'homme, à accepter cet objet en lui montrant que, ni du point de vue *logique,* ni du point de vue *moral,* ni dans l'ordre de la *pensée,* ni dans l'ordre de l'*action,* il ne se suffit

[25] On s'est mépris souvent sur cette méthode et sur la *philosophie de l'action.* On a considéré l'action comme quelque chose d'obscur, d'aveugle, d'hétérogène à la pensée, d'indépendant de l'entendement, par conséquent d'irrationnel, alors qu'au sens fort et plein de M. Blondel, l'action est la synthèse de la pensée et de la pratique, la vie totale de l'esprit dans sa richesse concrète, vie qui implique sans doute tout le spectre rationnel, mais qui le dépasse et le déborde. En partant du postulat de l'irrationnabilité de l'action, on a beau jeu ensuite pour attaquer le subjectivisme de M. Blondel. Mais vraiment c'est un procédé trop commode.

à lui-même, et qu'il a par conséquent besoin, pour le développement intégral de sa personnalité, d'une *aide extérieure,* d'un *surcroît,* d'un *supplément* de lumière et de force. Quand le christianisme se présentera à lui comme lui donnant, à un degré supérieur, ce surcroît désiré, cette aide, cette surnature, dont il sent le besoin, il ne pourra plus le repousser au nom d'une prétendue autonomie, l'homme ne pouvant atteindre la plénitude de son développement intellectuel et moral, en un mot de sa vie, que dans le christianisme et par le christianisme. Tel est le procédé de la méthode d'immanence.

Nous n'avons pas l'intention de parler des controverses au sujet de cette méthode, cependant nous devons dire que cette question a eu un regain d'intérêt par la publication de deux importantes études sur le système de M. Blondel: le livre du Père de Tonquédec, s. j., *Immanence,* et l'article *Méthode d'immanence* du *Dictionnaire d'apologétique* signé par le Père Auguste Valensin, s. j., et son frère, M. Albert Valensin.

M. Blondel s'est fort irrité de l'exposé du Père de Tonquédec. Il y a vu " une dissection meurtrière " de sa philosophie et de son apologétique, une dénaturation de sa pensée, un " contre-sens foncier ", " une symphonie de fausses notes". " Par la façon, dit-il, dont le Père de Tonquédec subordonne d'abord son exposé à la définition idéale d'un principe d'immanence que j'ai toujours repoussé au sens où il l'entend ; par la façon dont il prend comme point de départ le dualisme abstrait du sujet et de l'objet, de l'intérieur et de l'extérieur, de l'action et de la pensée, tandis que je pars de la donnée concrète dont l'analyse ne morcelle qu'ultérieurement l'apparente unité; par la façon surtout dont il confond les étapes méthodologiques avec les oppositions ontologiques, il se place

en un point où toutes les perspectives sont irrémédiablement brouillées. " [26]

M. Blondel, au contraire, a approuvé l'exposé qu'ont fait de son oeuvre le Père Valensin et son frère. " J'aime à déclarer, a-t-il dit, que je souscris à cet exposé et à cet examen du *Dictionnaire d'apologétique* qui, pour être modestes, comme il convient, n'en sont pas moins fidèles; qu'il s'agit là non pas seulement d'une *version,* d'une orthopédie, mais d'une expression droite de ma pensée vue en ses lignes maîtresses et originales; que le premier mérite des auteurs de cette étude *orthodoxe* consiste à laisser de côté les contresens accumulés, afin de se mettre d'une part directement en face de la doctrine qu'ils devaient faire connaître telle qu'elle est, non telle qu'on l'a imaginée, d'autre part directement en face des enseignements traditionnels et authentiques dont ils avaient à assurer l'entier respect. "

Nous aurions vivement désiré que Fonsegrive nous indiquât le dessein initial, le sens positif et direct de l'entreprise de M. Blondel, qu'il nous montrât comment la méthode d'immanence a réagi sur la manière d'envisager tous les problèmes philosophiques, sans dénaturer pour cela les solutions traditionnelles qu'ils ont reçues, en confirmant au contraire ces solutions et en les approfondissant.

Les réflexions que nous venons de faire à propos du dernier ouvrage de Fonsegrive suffisent, pensons-nous, à en montrer l'originalité et le puissant intérêt. C'est un livre très précieux pour l'apologétique, dont toutes les "lignes convergent à la glorification de la pensée chrétienne "; un livre plein d'idées et de faits, subtilement nuancé, curieusement fouillé,

---

[26] Comme on pouvait s'y attendre, le Père de Tonquédec a répondu à M. Blondel en maintenant ses conclusions, mais en mettant absolument hors de cause la sincérité de l'écrivain chez lequel il prétendait relever des contradictions.

animé d'un souffle puissant d'esprit chrétien, représentant une des vues d'ensemble les plus poussées qui aient été écrites sur l'évolution des idées en France; un livre bien de nature, par sa clarté élégante et sa souple et persuasive dialectique, a faire sentir la complexité, l'importance et la profondeur du problème religieux.

Georges Fonsegrive aura eu le rare mérite, à ce tournant de l'histoire où le mouvement de la pensée moderne nous à conduits, d'avoir essayé d'indiquer la voie où il faut s'engager; d'avoir fait vivement sentir le prix même moral et religieux de l'effort scientifique, la valeur de la formation philosophique, le besoin d'une élite sans laquelle la masse restée encore fidèle à l'Eglise ne saurait se maintenir sans déchet, ni le catholicisme retrouver, là où il l'a perdue, l'audience des esprits dirigeants et des foules dirigées; d'avoir montré nettement que l'élite intellectuelle revient au christianisme et, indirectement, que l'Eglise est assez souple, assez ample, assez compréhensive, pour que les âmes les plus modernes, les intelligences les plus hautes,puissent s'y mouvoir à l'aise et trouver dans son sein la plénitude de pensée et de vie.

Montréal, décembre 1918.

Père BRUNO-MARIE, o. f. m.

L'Espagne moderne

II

CHARLES-QUINT

(SUITE)

MAIS la grosse question restait toujours le protestantisme. Or, Charles-Quint occupait le trône impérial depuis vingt-cinq ans sans avoir pu s'en occuper autrement que par intervalles et entre deux campagnes militaires. Les Luthériens avaient profité de ce répit pour fixer leur doctrine et organiser leur église. Quand ils avaient été convoqués à la diète d'Augsbourg (19 novembre 1530), ils y avaient paru la tête haute; ils n'avaient pas craint d'y lire publiquement leur fameuse *confession,* qui, sous prétexte de mieux établir l'autorité de la Bible et de l'Evangile, bouleversait de fond en comble la constitution de l'Eglise, supprimait la papauté et le sacerdoce, abolissait les couvents, le culte de la Vierge et des saints, les indulgences, etc., émancipait la conscience individuelle, réduisait le clergé au rôle de pédagogue et d'instituteur moral. En présence d'une telle audace, la longanimité eût été un crime. Un décret impérial avait ordonné l'application rigoureuse de l'édit de Worms, le rétablissement de la juridiction épiscopale par toute l'Allemagne, le retour à leurs légitimes possesseurs de tous les biens ecclésiastiques confisqués. Mais à cette déclaration de guerre les protestants avaient répondu par la *ligue de Samalkade.* [1] A la Saxe, à la Hesse, aux villes de Magde-

[1] La *ligue de Samalkalde* " ébauchée, presque au sortir de la diète d'Augsbourg, par l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, s'était défi-

bourg et de Brême, qui en formaient comme le noyau, étaient vite venues se joindre Strasbourg, Ulm, Constance, Memmingen, Lindau, Lubeck, etc. Les Wittelsback de Bavière, tout catholiques qu'ils étaient, avaient imploré contre les empiètements des Habsbourg le secours de la nouvelle coalition, qui, dès ce moment, passait pour incarner la nation germanique. Au printemps de 1532, la France avait fait alliance avec elle. Aux prises avec Soliman, en difficulté avec le pape Clément VII, Charles-Quint n'avait pas cru pouvoir affronter ce nouvel ennemi et la paix de Nuremberg avait décidé que jusqu'au prochain concile, ou du moins jusqu'à la nouvelle diète, les princes dissidents ne seraient pas inquiétés.

Puis dix ans s'étaient écoulés, employés à batailler en France et en Italie. Mais en 1544, se voyant libéré de la plupart de ses adversaires politiques, Charles-Quint sentit en quelque sorte les écailles lui tomber des yeux et il se rendit compte de la grandeur du péril hérétique. Presque toute l'Allemagne du nord était protestante, dans l'Allemagne du sud plus d'une ville et d'un prince lui prêtaient leur appui par haine de la domination des Habsbourg et sous couleur d'affranchir l'Allemagne d'un joug détesté. Les Luthériens avaient pénétré dans les Pays-Bas, ils tendaient la main aux Tchèques en révolte à peu près continuelle contre Ferdinand; les Zvinglianistes avaient conquis la plus grande partie de la Suisse; les Calvinistes s'étaient fait de Genève une citadelle solide, d'où ils entamaient la France. Jusqu'en Espagne on avait découvert des disciples du révolté de Wittemberg. [2]

En face d'une défection si étendue et de la vigueur de l'assaut contre ce qui restait de pays catholiques, Charles-

---

nitivement constituée en 1531 (mars). Le roi de Danemark y accéda l'année suivante. La ligue compta bientôt, parmi ses alliés ou protecteurs, François Ier, Henri VIII et le roi de Hongrie Zapolya. Ce fut une vraie puissance européenne.

[2] Cf. Lavisse et Rambaud, v, p. 55.

Quint se dit, au fond de sa conscience, que pactiser plus longtemps avec les rebelles, c'était trahir l'Eglise dont il était le défenseur-né. La vision du jugement passa terrifiante devant ses yeux. Comment se présenterait-il au tribunal du juge suprême, s'il y était appelé avant d'avoir accompli une oeuvre qui faisait manifestement partie de sa tâche d'empereur ? Alléguerait-il que tout son temps avait été pris par les guerres contre François Ier ? Mais une telle excuse serait-elle reçue par celui qui sonde les reins et les coeurs, qui discerne parfaitement les mobiles et les buts de nos actions ? L'ambition et des convoitises toutes terrestres n'étaient-elles pas entrées pour une large part même dans ses expéditions sur les côtes barbaresques ? Quel meilleur moyen d'expier et de s'attirer la clémence de son Dieu qu'en agissant vigoureusement contre ses ennemis temporels ? Etant donnée la piété quasi mystique du vainqueur de François Ier, il n'y a rien de téméraire à lui prêter de tels sentiments et de telles pensées à la veille du jour où il se décida à entrer en lutte ouverte avec l'hérésie. [3]

En 1544, les circonstances d'ailleurs étaient des plus favorables. François Ier, son persévérant adversaire, avait signé la paix de Crespy : il était vieilli lui aussi et encore occupé à guerroyer contre Henri VIII ; le pape offrait des subsides ; le Turc était mâté ; Luther touchait à sa fin ; Philippe de Hesse, pour se relever du discrédit que lui avait attiré un mariage polygamique contracté avec l'approbation des docteurs de la secte, s'était rapproché des Habsbourg ; l'élec-

[3] La stérilité des Colloques de Worms (1540) et de Ratisbonne (1541, 1546) avait accru chez Charles-Quint la conviction que la violence était le seul moyen de venir à bout de l'hérésie ; ses victoires récentes lui rendaient plus odieuse l'insolente résistance des princes et les maladies qui affligeaient sa précoce vieillesse accroissaient sa piété ; il se sentait talonné par le temps et jugeait l'heure venue de terminer son oeuvre ici-bas, de mériter ainsi pour son âme la clémence divine. (Lavisse et Rambaud, IV, p. 436.)

teur palatin se montrait tiède pour la cause des réformateurs et parcimonieux d'argent et de soldats; Maurice de Saxe et l'électeur de Brandebourg ne demandaient qu'à se laisser acheter. Charles et Ferdinand mirent habilement à profit ce désarroi et ces convoitises, et c'est avec une supériorité énorme qu'ils livrèrent en 1547 la bataille d'Ingolstadt, puis, quelques mois plus tard, celle de Mühlberg, où la défaite des Saxons fut prompte et écrasante. [4]

Charles-Quint voulut employer son triomphe à une conciliation définitive; il s'adressa encore aux Pères de Trente pour obtenir un compromis dogmatique. [5] Mais Paul III, qui finissait par trouver le zèle du vainqueur de Mühlberg par trop envahissant, lui répondit en soustrayant le concile à l'ingérence impériale et en le transportant à Bologne. Indigné, Charles-Quint approuva de sa propre autorité l'*intérim* de Augsbourg, dont les clauses ne satisfirent pas plus les catholiques que les protestants. [6]

---

[4] C'est après cette victoire que la diète de Bohème, terrorisée, proclama l'hérédité de la couronne de ce pays dans la famille des Habsbourg.

[5] Il n'y a aucun doute que Charles-Quint n'ait été possédé par cette pensée et cet espoir jusqu'à la fin de son règne. Il savait trop bien que la rébellion allemande avait été occasionnée par des désordres réels et depuis longtemps déplorés dans l'Eglise. Il harcela la cour de Rome pour la convocation d'un concile. Lorsque la grande assemblée se réunit enfin à Trente, il insista pour que les théologiens luthériens y fussent représentés, pour qu'il y eût confrontation, discussion contradictoire, concessions mutuelles. A ce propos il faillit se brouiller sérieusement avec le vicaire de Jésus-Christ. Hélas! Les Pères du Concile ne purent que constater l'impossibilité radicale où ils étaient de ramener les dissidents. Pour ce faire, il eût fallu sacrifier les dogmes essentiels. Ils se contentèrent d'affirmer de nouveau et de mieux éclairer les vérités fondamentales de notre religion. Ils portèrent nombre de décrets disciplinaires qui devaient réellement réformer l'Eglise. Ainsi ils tirèrent un bien du grand mal qu'avait été le protestantisme. C'est tout ce qui était en leur puissance. Charles-Quint n'en fut pas moins déçu et découragé. Ce découragement ne fut pas étranger à son abdication.

[6] Elles rétablissaient la juridiction épiscopale, le culte des saints, les sept sacrements, etc., tout en permettant aux réformés de communier sous les deux espèces et de garder leurs pasteurs mariés. On appelait ce régime

Cependant l'écrasement des réformateurs, compromettant gravement l'émancipation politique de l'Allemagne, avait laissé un mécontentement profond dans le coeur de ceux qui l'avaient rêvé comme la conséquence dernière du mouvement inauguré par Luther. C'est pourquoi, dès le lendemain de Mülhberg, on se prit à regretter le triomphe trop complet des Habsbourg et à souhaiter un revirement. Maurice de Saxe, qui avait obtenu ce qu'il désirait, cet électorat même dont son père avait été dépouillé, fit de nouveau volte-face; il complota contre l'empereur qui le lui avait accordé. Sous sa direction, une coalition de princes s'organisa dans le plus grand secret. Elle s'allia avec Henri II, successeur de François Ier. Tandis que le roi de France, se donnant pour le protecteur des libertés de l'Allemagne, marchait vers l'est, s'emparait des trois évêchés (Toul, Verdun et Metz), menaçait Strasbourg, tandis que les Turcs reprenaient leurs incursions en Autriche, Maurice et ses confédérés s'avançaient vers le sud, surprenaient (le 18 mai 1552) les troupes impériales à Reute, près d'Innsbruck, et les taillaient en pièces. L'empereur lui-même n'échappa à la captivité que grâce à une mutinerie de paysans allemands. Il s'enfuit par le col de Brennen jusqu'en Carinthie dans les domaines de son frère Ferdinand.

Catholiques et protestants auraient voulu, avec l'indépendance de l'Allemagne, l'entière liberté religieuse. Mais une réforme aussi radicale froissait la conscience de Charles-Quint encore plus qu'elle n'humiliait sa fierté. Il se contenta d'approuver une trève, la trève de Passau (1552), après la signature de laquelle il posa de nouveau la question de l'élection à l'empire de son fils Philippe, qui lui donnait plus de garanties que son frère Ferdinand et son cousin Maximi-

---

intérim, parce qu'il devait rester en vigueur jusqu'à la réunion d'un concile "libre et se réglant exactement sur les ordres de l'Eglise".

lien pour la continuation de sa politique religieuse. Mais Philippe, dans un premier voyage en Allemagne, en 1549, n'avait pas eu le don de plaire. On n'avait pas oublié ses airs hautains et arrogants. Aussi la proposition de Charles fut-elle reçue froidement.

Humilié par cet échec et encore davantage par celui qu'il éprouvait l'année suivante devant Metz qu'il tentait vainement de reprendre aux Français; découragé par les fins de non-recevoir que lui opposaient le pape et le concile relativement à ses demandes de concessions aux novateurs, [7] il chargea son frère Ferdinand de signer la paix avec les protestants de l'Allemagne, espérant ainsi échapper à la responsabilité de concessions que réprouvait sa conscience. Ce fut la fameuse paix d'Augsbourg (1554), qui reconnaissait aux princes luthériens le libre exercice de leur culte, interdisait l'exercice de la juridiction épiscopale dans leurs domaines, leur garantissait la possession des biens ecclésiastiques sécularisés avant 1552.

Un pareil traité n'a pas une portée ordinaire, mais il ne faudrait pas se méprendre sur sa signification profonde. Il n'était nullement, comme on se plaît à le dire parfois, le triomphe de la libre-pensée au sens moderne du mot, ni celui du libre examen, pas même celui de la tolérance. Il était simplement le triomphe de l'oligarchie princière en révolte contre le pape et l'empereur, qui subissaient, l'un et l'autre, une défaite, dont la gravité ne saurait être exagérée. La moitié de l'Allemagne échappait à la juridiction de l'évêque de Rome. L'unité de la chrétienté occidentale était brisée. L'empire, déjà bien échancré par le refus de la France et de l'Angleterre d'en faire partie, perdait encore le territoire germa-

[7] Ce n'est pas à dire que Charles-Quint eût voulu voir l'Eglise transiger avec le dogme; mais il estimait que, dans les limites de l'orthodoxie, il était possible de s'entendre. Au concile et dans le camp protestant, on pensait le contraire.

nique; il allait bientôt se limiter aux domaines de l'Habsbourg autrichien. Le grand oeuvre, amorcé par Léon III au jour du couronnement de Charlemagne, continué énergiquement par Grégoire VII, achevé par Innocent III, échouait misérablement à la paix d'Augsbourg. La république chrétienne, ce bel édifice social que les grands papes du moyen-âge avaient fini par construire, croulait. Philippe II tenterait de le relever, vainement, hélas !

Un événement de cette envergure ne survient pas tout-à-coup. De longue date, de tout temps, peut-on dire, les seigneurs germaniques avaient supporté avec impatience le double joug papal et impérial. Restés féodaux jusqu'à la moelle, ils ne s'étaient montrés fidèles vassaux de l'empereur qu'autant qu'ils avaient vu dans son service un avantage tangible. Ils n'avaient guère consenti à le suivre au-delà des Alpes ou du Rhin qu'attirés par l'appât du pillage et de la bonne chère. Mais, au fond de leur âme, ils n'avaient cessé de rêver d'une émancipation totale. Ce rêve avait pris corps surtout depuis que la couronne impériale avait passé sur la tête d'un petit seigneur de la Bohème ou de la Suisse. [8] On sait aussi com-

---

[8] On sait l'origine de cette famille illustre. Au XIe siècle le Habsbourg n'était qu'un pauvre baron suisse. Il tirait son nom et son titre de comte d'un de ses principaux châteaux (Habichtsburg, château des Vautours). Un peu plus tard, il devint landgrave de la Haute Alsace, seigneur de Lucerne et de toute la contrée avoisinante. En 1180, Albert II fut investi par Frédéric Barberousse du comté de Zurich, qui s'étendait depuis le Rhin jusqu'à Schwytz. Les Habsbourg étaient déjà une des familles les plus importantes de la Souabe lorsque un de ses membres, Rodolphe III, qui avait eu pour parrain Frédéric II lui-même, fut proclamé empereur par les électeurs réunis à Francfort, le jour de la Saint-Michel de l'année 1273, et approuvé par le pape Grégoire X. Son fils, Albert d'Autriche, réussit à reprendre la couronne impériale à la mort d'Adolphe de Nassau; mais il fut assassiné par son propre neveu, Jean de Souabe (1307), qui mourut lui-même tragiquement. Les électeurs, le 27 novembre 1308, transférèrent à Henri de Luxembourg la dignité impériale, qui ne devait rentrer dans la famille des Habsbourg que 129 ans plus tard, après la mort de Sigismond en 1438. Cette date marque la véritable fondation de l'empire des Habsbourg. A Albert II succéda Frédéric III, descendant d'une bran-

bien les ingérences de Rome dans les affaires de l'Allemagne, ingérences pourtant inévitables à cause du caractère sacré de l'empire romain germanique, étaient mal reçues même par les grands électeurs ecclésiastiques.

Il n'est pas douteux que la grande révolution du 16e siècle, qui devait bouleverser si profondément l'Allemagne, ait eu pour origine une cause politique. Seulement, notons bien qu'elle se produisit à l'occasion du mouvement religieux déchaîné par Luther. Ce dernier trouva dans les princes de si chauds partisans et des protecteurs si constants, non parce que ceux-ci avaient une opinion arrêtée sur l'efficacité spirituelle des indulgences ou sur la nature de la foi chrétienne, mais parce qu'ils découvraient dans le moine révolté un repré-

---

che cadette, qui fut le dernier empereur à se faire couronner à Rome (19 mars 1452). Son long règne de 50 ans ne fut pas glorieux, mais il parvint à faire reconnaître son fils Maximilien comme son successeur et assura ainsi à sa famille la majeure partie du riche héritage de Marie de Bourgogne. "A partir de cette époque l'hérédité exista en fait dans l'empire, sans être encore reconnue en droit. En faisant épouser à son fils Philippe-le-Beau la fille de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille (1496), Maximilien amorça la réunion de l'Autriche et des Etats espagnols; par les traités de Presbourg et de Vienne (1515) et le mariage de son petit-fils Ferdinand avec la fille du roi Vladislav (1516-1521), il ménagea à ses héritiers la possession de la Bohème et de la Hongrie. (Lavisse et Rambaud, IV, p. 382.) " — C'est donc à son grand-père que Charles-Quint dut pour une large part le vaste empire qui lui échut avant ses 21 ans. Toutefois ce n'est pas du fait d'être monarchie espagnole que la dynastie des chienne. C'est l'Autriche, avec le bourg de Vienne, qui devint son patrichienne. C'est l'Autriche avec le bourg de Vienne, qui devint son patrimoine et son véritable château-fort. " Etablie dans sa marche danubienne défenseur avancé du christianisme et de l'Europe contre l'Asie mécréante, son rôle historique fut de fédérer autour de son Autriche les chrétientés voisines pour soutenir, repousser, briser enfin les assauts de l'Infidèle: ce sont les murs de Vienne, défendus par tous les chrétiens du voisinage, qui arrêtèrent le Turc et l'Islam dans leur remontée triomphante du Danube; ce sont les généraux du Habsbourg, menant des armées allemandes, croates, serbes, tchèques, hongroises et transylvaines, qui rejetèrent la conquête ottomane derrière la Theiss, puis derrière la Save et les Carpathes; les autres puissances européennes, la France et la Russie surtout, ne les eussent-elles pas arrêtées en cette descente libératrice, il est pos-

sentant de l'esprit particulariste de l'Allemagne et un champion décidé de son indépendance. [9] Comme par ailleurs la nouvelle doctrine s'écartait sensiblement de l'austérité traditionnelle du vieil évangile, ils n'eurent aucune objection à l'adopter. Pour ce double motif ils devaient travailler inlassablement au triomphe de la cause luthérienne et faire de l'Allemagne le véritable foyer du protestantisme et de toutes ses conséquences, y compris le subjectivisme kantien, l'agnosticisme moderne et la folie du pangermanisme.

M. TAMISIER, s. j.

(À SUIVRE)

---

sible que les Habsbourg l'auraient poursuivie jusqu'aux rivages de l'Archipel et de la mer Noire. " (V. Bérard, *Revue des Deux-Mondes*, 1914, 15 novembre, pp. 166, 167.)

[9] De son côté le prophète de la Wartbourg fut réduit à prendre fait et cause pour les princes dans la guerre des paysans et dans tous les autres mouvements populaires. Les humanistes et les mystiques lui en voulurent pour cette désertion. Erasme lui écrivait: "Tu ne veux pas, Luther, reconnaître les émeutiers; mais eux te reconnaissent et ils savent bien que beaucoup qui se targuent du nom de l'Evangile sont les auteurs de cette guerre." — Il est possible que le réformateur ressentit du chagrin de cette rupture avec la masse des humbles, dont il avait été un moment l'idole et qui avaient cru voir dans la révolution religieuse la réalisation de leurs rêves communistes, la fin de l'oppression des seigneurs, la suppression des dîmes, la diminution des cens... etc. Mais Luther n'ignorait pas que la démagogie et l'anarchie mystique ne fondent rien. Il lui fallait une force organisée, qui puisât son énergie dans le sentiment national. Il ne la rencontrait que dans les princes. De là sa complaisance pour Philippe de Hesse dans la question du divorce. De là aussi, de la part des princes, leur intrusion dans le domaine spirituel, et la création de ce protestantisme militaire et politique devant lequel se brisèrent les projets de monarchie universelle des Habsbourg, mais duquel aussi devaient sortir entre nations chrétiennes les conflits sanglants qui rappelleraient les plus sombres époques de la barbarie païenne.

Critique de l'histoire de l'Acadie Françoise de M. Moreau, Paris 1873

(SUITE)

Troisième partie

L'ORIGINE DU CONFLIT

Dans le chapitre suivant, M. Moreau traite de l'origine du conflit entre d'Aulnay et de La Tour. A la page 148, il écrit: " Nous n'avons sur ce qui se passa dans les trois années de 1635 à 1638 que des informations incertaines et incomplètes. Il y a une lacune, sinon dans la série des documents sur lesquels nous nous appuyons, au moins dans la succession des faits. Nous ne savons pas précisément en quelle année, en quelle circonstance, commença la lutte de d'Aulnay et de La Tour, lutte qui fut sourde d'abord, qui éclata ensuite en violences et qui finit par prendre le caractère d'une rébellion ouverte d'un côté, d'une guerre nationale de l'autre. " M. Moreau est fort en hyperboles. Soulignons ces derniers mots *rébellion ouverte d'un côté, guerre nationale de l'autre,* quand il paraît plutôt qu'il s'agissait simplement d'une querelle entre deux rivaux qui disposaient tout au plus de quelques pinasses et de quelques hommes.

" On se rappelle, ajoute M. Moreau pour la cinquième fois, que La Tour avait une concession de la Compagnie des Cent Associés. Il se crut *apparemment* par là fondé à se considérer comme indépendant de d'Aulnay, en qui il affecta de ne voir que le représentant de la société formée par Razilly et Condonnier, et dont, par conséquent, il prétendait resserrer

l'autorité dans les limites de la concession de Port-Royal et de la Hève. Ce fut le principe et la cause de la division. Les deux compagnies ne s'accordaient pas toujours et il est arrivé que la définition insuffisante *apparemment* de leurs droits respectifs a donné lieu à des contestations. Nous avons déjà dit que Denys avait obtenu de la première des terres qui, ajoute-t-il, sur la réclamation de d'Aulnay, lui furent retirées par un arrêt du Conseil d'Etat. *Il semble* résulter de cet arrêt que l'action de la seconde s'étendait sur toute l'Acadie. La Tour ne l'entendait pas ainsi, c'est tout simple. La question étant controversée, il était naturel qu'il la tranchât dans le sens de son intérêt et de son ambition. " (p. 149)

C'est donc sur des informations incertaines et incomplètes, et avec des *apparemment* et des *il semble,* que M. Moreau tente d'expliquer l'origine du conflit entre d'Aulnay et de La Tour et de rejeter sur ce dernier la responsabilité de la querelle. Il dit que de La Tour avait une commission de capitaine du fort Saint-Louis. Il en avait une, certes, nous l'avons vu, accordée par Richelieu, pour y commander en qualité de lieutenant-général, et ce, de par le bon plaisir du roi Louis XIII et avec l'agrément de la Compagnie de la Nouvelle-France. Quand, en 1632, celle-ci accorda à de La Tour autour du fort et de l'habitation de Saint-Louis une vaste concession, elle insinua dans l'acte le titre de lieutenant-général *ès-côtes* de l'Acadie. Cela prouve qu'il l'avait reçu auparavant. Le 15 janvier 1635, autour du fort de La Tour, la même compagnie lui donne une seigneurie immense, ainsi qu'on l'a vu, et de La Tour est de nouveau qualifié du titre de lieutenant-général *ès-côtes* de l'Acadie, fort Saint-Jean. Enfin, le 25 janvier 1636, l'habitation appelée le Vieux-Logis, au Pentagoët, comprenant dix lieues de largeur et autant de profondeur, lui est concédée encore sous ce titre... De La Tour avait donc assez de motifs pour se croire — avec raison — lieutenant-

général dans cette partie du pays, ainsi qu'il l'était effectivement, et encore indépendant de d'Aulnay. Et si ce dernier, comme le dit M. Moreau (page 153), se croyait des droits au gouvernement de l'Acadie tout entière, il avait tort, comme on vient de le prouver. La suite donna raison à de La Tour. En dépit de ses efforts, d'Aulnay perdit la partie dans cette contestation. Le roi, le 10 février 1638, lui adressa une lettre lui faisant savoir qu'il voulait que la bonne entente régnât entre les deux gouverneurs. Pour cela, il divisa, cette fois explicitement, le pays d'Acadie en deux gouvernements et en fixa les limites. Cette division ne fut pas heureuse, elle ne rétablit pas la paix.

" L'indépendance de La Tour était donc consacrée pleinement, écrit M. Moreau. Il ne relevait plus que de la métropole. Il était maître dans son gouvernement et au même titre et avec les mêmes droits que son rival... " C'est précisément ce qu'il avait toujours été, quoiqu'en dise M. Moreau, qui, en manière de consolation, ajoute que d'Aulnay devait garder une certaine supériorité sur son rival, sinon de commandement, de dignité du moins. Pour preuve de cette assertion gratuite, il dit: " Le roi, en effet, le chargeait expressément de lui donner compte des affaires de là... ; il lui attribuait les privilèges, prérogatives et avantages qui avaient appartenu à Razilly. " Oui, certainement et, comme du temps de Razilly, tout cela dans les limites de son gouvernement, car le roi, dans sa lettre, disait à d'Aulnay: "Vous ne changerez aucun ordre dans l'habitation de la rivière Saint-Jean faite par le sieur de La Tour qui ordonnera de son économie et peuple comme il jugera à propos, et le dit La Tour ne s'ingérera non plus de rien changer aux habitations de la Hève et de Port-Royal... " (page 154). Voilà donc un point bien déterminé et sur lequel il ne peut plus rester aucun doute.

Pour ce qui est du fort Saint-Jean, dont M. Moreau veut fixer la construction après l'année 1636, afin de pouvoir faire coïncider cet événement avec les prétendues agressions faites " par quelques étrangers sur les côtes où gouvernait d'Aulnay " et jeter la responsabilité de ces agressions sur de La Tour, nous pouvons dire qu'il fait erreur. " Nous avons vu, dit-il (page 152), que dès 1630 le projet de former une habitation sur la rivière Saint-Jean avait été concerté entre les deux de La Tour et le capitaine Marot de Saint-Jean-de-Luz (et aussi les trois Pères Récollets,que M. Moreau ne mentionne pas). Au rapport de Champlain, de La Tour père devait avoir le commandement de la nouvelle colonie, [1] mais il était encore auprès de son fils en 1635, Denys l'affirme. "Nous en concluons que l'habitation n'avait pas été fondée et qu'elle ne l'était pas en 1635 ", dit encore M. Moreau. " Ne peut-on pas penser que, las de lutter inutilement contre d'Aulnay dans la presqu'île et de pousser sans succès les sauvages à la révolte, La Tour prit enfin le parti de s'établir sur la rive gauche de la baie française dans le triple dessein de s'ouvrir une contrée alors presque inconnue des Français, de se poster en face de d'Aulnay, et en même temps, de se rapprocher des Anglais de la baie du Massachusetts, avec qui il pouvait lui être utile de se ménager des intelligences? Souvenons-nous, en tout cas, que la lettre du roi parle de quelques étrangers sur les côtes. Une attestation des Pères Capucins, datée du 20 octobre 1643, nous apprend que les Anglo-Américains n'avaient cessé de harceler d'Aulnay depuis sept ans, c'est-à-dire depuis 1636, en sorte que la construction du fort de Saint-Jean coïncide

---

[1] Ce passage de Champlain montre que dès 1630 La Tour reçut trois Pères Récollets. Ils furent de ceux qui proposèrent l'érection du fort Saint-Jean. — *Oeuvres de Champlain*, vol. IV, page 319.

avec les premières agressions... " Donc, d'après M. Moreau, de La Tour était responsable de ces agressions et de ces attaques des Anglo-Américains. C'est ce qu'on doit penser après un tel rapprochement des faits. Le fort de La Tour, sur la rivière Saint-Jean, était déjà bâti en 1635. Dans l'acte de concession, en date du 15 janvier de cette année, il est dit que la Compagnie de la Nouvelle-France accorde à de La Tour le fort et habitation de Saint-Jean. C'est donc qu'il était construit à cette époque. S'il n'eut été que sur le point de l'être, l'acte de concession l'indiquerait. Car on n'était pas avare de détails, en ce temps-là, dans les concessions et les contrats.

Quelle fut la cause de ce conflit? M. Moreau pense que " les raisons qui avaient décidé La Tour à prendre position sur les bords de la rivière Saint-Jean avaient dû exciter d'Aulnay à lui contester ce poste " (page 154). Mais d'Aulnay avait-il raison de contester à de La Tour le poste de la rivière Saint-Jean que celui-ci tenait de la Compagnie de la Nouvelle-France, par titre incontestable, en date du 15 janvier 1635 ? Avait-il raison de s'ingérer dans les affaires de La Tour, après avoir connu la volonté du roi si manifestement exprimée dans la lettre du 10 février 1638 ? Assurément, non. Si d'Aulnay contestait ce poste à de La Tour, c'est qu'il y allait de son intérêt. Denys dit expressément que c'est l'ambition qui poussa d'Aulnay à convoiter le poste de Saint-Jean : " Le sieur d'Aulnay y a traité, de son temps, dit-il, jusqu'à trois mille orignaux par an, sans les castors et les loutres, ce qui fut cause qu'il en dépossèda de La Tour." (Denys, page 49).

M. Rameau, qui a suivi Moreau et le mémoire de d'Aulnay, a donné une explication très juste de la cause de ce conflit entre les deux lieutenants généraux d'Acadie. Il n'excuse pas d'Aulnay, mais il cherche à expliquer sa conduite par les nécessités de sa situation. D'Aulnay, d'après M. Rameau,

faisait des dépenses considérables, qui dépassaient ses ressources personnelles. Quant aux profits qu'il pouvait tirer du trafic privilégié des fourrures, ils étaient insuffisants pour combler le déficit. Chaque année, il s'endettait de plus en plus envers ses fournisseurs de La Rochelle. Il était donc à craindre que, dans un délai assez court, il ne se trouvât acculé à l'obligation de tout abandonner et à l'impossibilité absolue de satisfaire ses créanciers. La Tour, au contraire, par son fort de Jemsek, dominait positivement tout le bassin du fleuve Saint-Jean, la contrée la plus riche et la plus productive en fourrures. Il cueillait à lui seul plus de bénéfices que tous les traitants de l'Acadie ensemble. De La Tour, qui était un homme habile et un vieux routier dans le commerce indien, avait su concentrer, sur le fleuve Saint-Jean et sur ses affluents, les apports des nombreuses tribus abénakises, maléchites, qui peuplaient le continent et fournissaient chaque année une immense quantité de pelleteries. Hubbard prétend qu'il se trouva dans le fort, quand il fut pris par d'Aulnay, pour 10 000 louis de joyaux, d'argenterie, de mobilier, canons et munitions de toute espèce. Mille motifs sollicitaient donc l'esprit de d'Aulnay et le poussaient à supplanter son rival. Quel ne devait pas être son dépit en voyant de La Tour, qui ne s'imposait aucun sacrifice pour le bon établissement du pays,faire les profits les plus beaux et les plus nets, tandis que lui, qui prodiguait son temps, son argent, ses fatigues, voyait s'accroître chaque jour les dettes considérables qui pouvaient ruiner son entreprise malgré tous ses efforts! Il lui fallait donc conquérir le fort de La Tour et tout le riche butin qui en dépendait devait changer sa situation. Dans ces dispositions d'esprit, toute discussion, toute querelle devait s'aigrir aussitôt et s'envenimer dans la suite des événements. La Tour d'ailleurs était d'un caractère agressif, et ses intel-

ligences avec les Anglais ainsi que la fâcheuse composition de son personnel donnaient trop de prise contre lui... "[1]

Ainsi, au témoignage des historiens Denys et Rameau, l'ambition fut le mobile qui poussa d'Aulnay à convoiter les possessions de La Tour. D'Aulnay n'a donc pas été seulement autoritaire et despote, comme le dit M. Moreau (page 147). Il a été en plus ambitieux et cruel et c'est un fait aisé à prouver, puisque, par deux fois, il enleva à Denys ses propriétés tant à la Hève qu'au Cap Breton. Il prit même des engagements envers lui, mais ne put jamais lui payer ce qu'il lui devait. M. Moreau, en parlant de l'établissement de la Hève, passe soigneusement sous silence le fait suivant, qui prouve ce que nous avançons.: " Mon maître faiseur de bois, écrit Denys (page 100), fut trouver d'Aulnay au Port-Royal. Voyant que cet homme le pressait pour avoir la liberté de faire enlever ses bois, il le luy permit s'il trouvait un navire pour cela. Pour lors, il y avait une petite barque de Boston qui leur avait apporté quelques victuailles. Il en parla à celui qui la commandait, qui luy dit qu'on luy achèterait à Boston. Il demanda la permission d'y aller, on la luy accorda. D'Aulnay, à son retour, luy fit accroire qu'il les avait trahis sous prétexte de venir quérir du bois, que c'était pour les surprendre. Il le fit mettre dans une basse fosse, où il n'y avait point de jour, avec des fers de cinquante livres aux pieds, et on l'y fit mourir de misères, et tant que d'Aulnay a vécu, sa conduite a toujours été de maltraiter ceux qu'il croyait capable de faire peupler le pays par leur exemple, en sorte que je fus contraint d'abandonner le pays et pour plus de vingt mille livres de bois tout façonné. Ce qui fait bien connaître que quelque bonne que puisse être une terre, il n'est point d'homme qui puisse retirer du fruit s'il est persécuté

[1] Rameau, *Une colonie féodale en Amérique*, vol. I, page 108.

dans ses entreprises, si on lui lie les mains et qu'on l'empêche de s'en servir, ce qui est bien prouvé par mon exemple. Et en suite des désordres que d'Aulnay causa dans le païs, ses enfants furent bien heureux de trouver asile chez moy après avoir été chassez des Anglais, mon établissement ayant servy non seulement à la subsistance de ma famille, mais à la leur propre, pendant près d'un an, dans leur besoin, et à tous ceux qui m'ont persécuté... "

De ce passage il ressort que Denys dénonce ici non seulement le despotisme de d'Aulnay, mais en plus son ambition et sa cruauté; car,pour arriver à ses fins,il ne recula pas, d'après ce témoignage, devant les cruautés les plus raffinées. Il persécuta Denys, il lui enleva deux de ses établissements précisément parce qu'il désirait gouverner, régner seul dans toute l'Acadie. Pourtant Denys ne paraît pas avoir gardé rancune à son persécuteur, puisqu'il se montra plein de compassion envers les enfants de d'Aulnay et leur offrit l'hospitalité dans les jours malheureux. M. Moreau s'est bien gardé de rappeler ces faits. Ils auraient certes compromis d'Aulnay qu'il représente comme l'homme d'honneur et de parole, désintéressé, patriote. Voilà que ce portrait est pour le moins obscurci : car Denys, qui précise ses accusations contre d'Aulnay, disparu de la scène du monde, ne semble pas, en écrivant ses mémoires, avoir eu le moindre intérêt à rapporter des choses peu conformes à la vérité. De tout cela on peut conclure avec M. Rameau que d'Aulnay conçut le désir de s'emparer des biens de La Tour le jour où il s'aperçut que celui-ci avait été confirmé par le roi dans la jouissance de ses forts et surtout dans son gouvernement. Il ne rêva plus dès lors que de supplanter son ennemi.

Ces faits sont confirmés par le *Mémoire* présenté au roi par les enfants de Charles de La Tour et de Mme d'Aulnay : " Dès que le sieur d'Aulnay se vit propriétaire du Port-Royal

et de tous les autres forts et habitations qui avaient été concédés au sieur de Razilly, il souffrit avec peine que le sieur de La Tour y commandât en qualité de gouverneur et de lieutenant général pour le Roy. Cette jalousie causa une grande mésintelligence entr'eux, qui alla si loin qu'ils se firent une guerre ouverte. " [1]

D'Aulnay employa la ruse et surtout les intrigues. " La guerre commença, écrit M. Moreau, guerre à la fois de pirate et de procureur, guerre où les ruses de la procédure se mêlèrent aux violences des combats... " et nous devons ajouter avec M. Pascal Poirier " guerre où les armes de la calomnie furent largement mises à contribution ".

M. Moreau s'occupe ensuite du mariage de d'Aulnay et de celui de Charles-Amador de La Tour. " Cependant, écrit-il (page 156), de La Tour songea à se marier. C'était *apparemment* un gage qu'il jugeait utile de donner au gouvernement de la métropole et à la population de la colonie. " L'auteur a une prédilection déconcertante pour les expressions *apparemment, on peut croire, on suppose.* Il affirme ici que de La Tour avait mené une vie de débauches... A la page 126, il avait cru prudent de prévenir le lecteur que les accusations de d'Aulnay pouvaient être exagérées dans la forme. Et c'est d'Aulnay qui a porté contre de La Tour ces accusations que nous avons réfutées. Dix pages plus loin, l'auteur les réédite et les amplifie. Mais elles ne tiennent pas debout, fondées qu'elles sont sur le témoignage d'un homme qui avait tant à coeur de supplanter son rival. "En conséquence, dit M. Moreau, il chargea Desjardins de lui amener de France une femme. Celle qu'il reçut en 1640 s'appelait Marie Jaquelin. D'Aulnay dit qu'elle était fille d'un barbier du Mans, c'est possible; que ses moeurs n'avaient pas été toujours pures, il n'y aurait pas lieu de s'en étonner; on sait assez dans quel-

[1] *Documents et manuscrits*, vol. II, p. 355.

les conditions étaient prises les femmes qui allaient en Amérique courir la fortune d'une union légitime... "

M. Moreau, toujours fidèle à sa pratique de dénigrement, cite d'Aulnay et accompagne son texte de nouvelles suppositions aussi odieuses que les premières. Pour lui d'Aulnay est un maître, et tout en constatant que les accusations qu'il porte contre de La Tour sont exagérées, il se fait un devoir d'y souscrire. Il y a plus: pour faire accepter cette nouvelle calomnie et lui donner quelque vraisemblance, il ne craint pas de fausser l'histoire et de lancer l'insulte à toutes nos premières mères canadiennes. Quand on sait que les femmes qui venaient au Canada étaient choisies avec soin parmi les plus honnêtes et les plus chrétiennes, on s'indigne contre un homme qui publie de semblables faussetés. M. Poirier écrit: " Chacun reconnaîtra la basse animosité qui le poussait (d'Aulnay). Non satisfait d'avoir calomnié La Tour dans sa vie privée et publique, d'avoir souillé sa réputation, il pénètre dans le foyer intime de la famille et a l'effronterie d'accuser sa femme, celle qui a défendu si héroïquement contre d'Aulnay lui-même le fort de son époux, d'être de basse extraction et de mauvaises moeurs. Lorsqu'un chef de guerre, pour détruire son rival, s'abaisse à ces viles imputations sur l'honneur d'une femme, fût-elle coupable, cet homme n'est pas loyal..." Et nous ajouterons que lorsqu'un homme, qui se propose de rétablir la vérité dans l'histoire, s'appuie sur des documents dont il se voit forcé d'avouer la partialité, cet homme est malhonnête ou a perdu le bon sens.

" Tout ce que nous pouvons dire, écrit M. Moreau, c'est que Mme de La Tour avait un caractère résolu, qu'elle était hardie jusqu'à la témérité, emportée jusqu'à la violence, qu'elle ne craignait pas le danger et qu'elle savait déployer dans les occasions une vigueur tout à fait virile. Elle partagea aisément les passions de son mari. Elle les irrita souvent;

elle les seconda toujours. Les extrémités sanglantes d'un siège et d'un assaut, non plus que les fatigues et les périls de la mer, ne trouvèrent pas son courage inégal à ses conseils, et, pour assouvir leurs communs ressentiments, elle ne recula *ni devant la trahison, ni devant l'apostasie.*" M. Moreau a placé ces derniers mots à dessein pour embellir sans doute la série de ses périodes ronflantes et rabaisser de nouveau la compagne de La Tour. Il affirme catégoriquement que Mme de La Tour a renié la religion de ses pères pour satisfaire ses ressentiments. Le lecteur est prié de remarquer que ce qui est ici une affirmation devient, à la page 201, un simple soupçon. "On l'accuse même, écrit M. Moreau, et ce n'est pas *sans grande apparence,* on l'accuse d'avoir, pour complaire aux Anglo-Américains, abjuré le catholicisme." On l'accuse ! Terme vague. Qui l'accuse? Ce sont d'Aulnay et M. Moreau. Quelles preuves donnent-ils pour établir cette accusation ? le procès-verbal rédigé par André Certain, dû à la plume de l'un des hommes de d'Aulnay, s'il n'est pas de d'Aulnay lui-même. On l'accuse! Il est bien facile d'accuser, même les innocents, mais il n'est pas toujours aussi facile de prouver, et dans le cas qui nous occupe cette accusation à tout l'air d'une perfide calomnie.

A la page 211, M. Moreau affirme que "pour se gagner les Anglo-Américains, Mme de La Tour aurait obligé son mari d'aller à Boston pour y embrasser le protestantisme, dont elle-même avait fait profession à Boston". Enfin, à la page 226, il écrit que "quelques jours avant sa mort, Mme de La Tour avait abjuré publiquement, dans la chapelle du fort, l'hérésie, qu'elle avait, on s'en souvient, embrassée à Boston, pour se concilier la faveur des Anglais. Et voilà comment, par un habile tour de force, M. Moreau finit par croire à l'existence de choses qu'il n'a fait que supposer tout d'abord.

Cette histoire d'apostasie est relatée, il est vrai, tel que

dit plus haut, dans le procès-verbal d'André Certain. Mais l'authenticité de cette pièce est fort douteuse. Elle n'offre pas, d'ailleurs, de garanties d'impartialité, puisqu'elle fut rédigée au lendemain de la victoire de d'Aulnay et sous sa dictée. Comme il employa tous les moyens pour faire accréditer à la cour les accusations de diverses natures qu'il formula contre son ennemi, cette pièce, comme les autres de même source, ne saurait être acceptée d'emblée. M. Moreau lui-même relate cette accusation, tantôt comme une simple hypothèse, tantôt comme un fait certain. Parkman, qui a suivi le manuscrit de Menou, ne croit pas à cette légende : " Her enemies say that she had some time before renounced her faith to gain favors of the puritans, but there is reason to believe that she had been a huguenot from the first. — Ses ennemis ont affirmé que peu de temps auparavant elle avait renoncé à sa foi, mais il y a des raisons de croire qu'elle était d'origine protestante. " C'est aussi l'opinion de tous les historiens anglo-américains et acadiens.

Abbé A. COUILLARD-DESPRÉS,

de l'Académie canadienne (*Société Royale*).

(À SUIVRE)

LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

DES GOUVERNEMENTS DE QUÉBEC, MONTRÉAL ET TROIS-RIVIÈRES

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

(SUITE)

NOTES BIOGRAPHIQUES

FRANÇOIS MARIAUCHAU D'ESGLY

Il était fils de maître Pierre Mariauchau d'Esgly, avocat en Parlement, et de dame Elisabeth Groen, de la paroisse de Saint-Benoît, archevêché de Paris.

Il servit d'abord dans le régiment de Dauphiné comme enseigne de la compagnie colonelle.

En 1689, il passait dans la Nouvelle-France.

Sa belle mine, son intelligence et les lettres de recommandation dont il était porteur le firent choisir par M. de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, comme le premier brigadier de ses gardes.

En 1691, M. de Frontenac lui donnait une commission de lieutenant réformé, au lieu et place du sieur de La Brosse fait lieutenant en pied. Cette commission fut confirmée par le roi le 1er mars 1693.

Trois ans plus tard, le 1er mai 1696, il était fait lieutenant dans une des compagnies du détachement de la marine entretenue par le roi dans la Nouvelle-France.

Le 20 octobre 1699, MM. de Callières et de Champigny écrivaient au ministre Pontchartrain :

" Le sieur d'Esgly, aussi lieutenant, à qui par le passé on a imputé quelque attachement pour une femme de cette ville, ne donne pas lieu présentement de former de pareils soupçons, étant attaché à faire le service de Montréal, où il est presque toujours et s'acquittant bien de son devoir et des fonctions de major qu'il fait, nous sommes obligés de rendre ce témoignage à S. M. " [1]

C'est M. d'Esgly qui, en 1703, fut chargé par M. de Vaudreuil d'aller apprendre au roi la mort du gouverneur de Callières.

Pendant que M. d'Esgly était en France, il fit agir ses influences auprès du ministre et, le 1er juin 1704, il obtenait une compagnie dans le détachement des troupes de la marine.

A la fin de juin 1704, M. d'Esgly s'embarqua sur la flûte *La Seine*, commandée par le chevalier de Maupeaux, pour revenir dans la Nouvelle-France. Mgr de Saint-Vallier était aussi un des passagers de *La Seine*. La France et l'Angleterre étaient alors en guerre. Le 26 juillet, *La Seine*, entourée par plusieurs vaisseaux anglais, fut obligée de se rendre, après un combat héroïque. Tous les passagers furent amenés prisonniers en Angleterre.

M. d'Esgly resta en Angleterre près de deux ans.

Il fut enfin remis en liberté, et cette fois passa sans encombre dans la Nouvelle-France.

Peu après son retour, le gouverneur de Vaudreuil lui fit l'honneur de le nommer capitaine de ses gardes.

Le fort élevé à Chambly en 1655 par M. de Chambly était en bois. En 1710 et 1711, MM. de Vaudreuil et Raudot le

---

[1] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 17, c. 11.

firent reconstruire en pierre. Cet ouvrage fut fait sous la direction de M. Boisberthelot de Beaucours, ingénieur. Les dimensions en étaient assez grandes puisqu'on pouvait y placer 40 pièces de canons et 36 pierriers. 500 hommes pouvaient faire le service à l'aise dans son enceinte. En cas de besoin on pouvait même y loger 1 000 hommes. On pouvait également y mettre des vivres pour la subsistance de ce nombre d'hommes pendant un an. Quant aux munitions de guerre, on pouvait en mettre une quantité considérable.

Le 12 novembre 1712, MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au ministre:

" Les sieurs de Vaudreuil et Bégon croient qu'il conviendrait de mettre au fort de Pontchartrain de Chambly deux compagnies complètes avec leurs officiers, en y établissant un commandant fixe lequel serait en même temps le plus ancien capitaine d'une de ces deux compagnies, et auquel il faudrait donner au moins 1 000 livres d'augmentation d'appointements en considération de la dépense qu'il sera obligé de faire dans ce poste qui est un très grand passage en temps de paix, et en temps de guerre le rendez-vous de tous les partis qu'on envoie contre les Anglais; mais comme Chambly est dans l'étendue du gouvernement de Montréol, n'en étant éloigné que de cinq lieues par terre, et qu'on est obligé d'y faire passer de Montréal tous les secours des troupes, vivres et munitions, que même en cas d'occasion, il pourrait être à propos que le gouverneur ou le lieutenant de roi de Montréal s'y rendit avec des troupes, il parait nécessaire pour le bien du service que l'officier qui commandera à Chambly soit toujours sous les ordres du gouverneur de Montréal, au moins jusqu'à ce que ce poste soit mieux établi qu'il n'est; ainsi il suffit à présent d'y mettre un commandant. Ils ont l'honneur de vous proposer les sieurs Déjordis, Tonty, d'Esgly et LaCorne,

capitaines, qui leur paraissent les plus propres pour commander dans ce poste, afin que sur ces quatre vous choisissiez, Monseigneur, celui qui vous sera le plus agréable, étant tous bons officiers. " [2]

C'est M. d'Esgly qui emporta le morceau. Nous ignorons la date exacte de sa nomination, mais, en 1713, nous le voyons à son poste.

Le 3 juillet 1713, le ministre Pontchartrain informait M. d'Esgly qu'il le recommanderait pour la croix de Saint-Louis à la prochaine occasion.

L'année suivante, le 17 mai, M. de Pontchartrain écrivait à M. d'Esgly que le roi n'accordant pas de croix de Saint-Louis cette année, il n'avait pu le proposer. Il en profitait pour l'engager à s'appliquer à empêcher à Chambly le commerce frauduleux avec les Anglais.

Le 2 janvier 1716, M. d'Esgly succédait à M. de La Corne, promu à la majorité des troupes, comme major des Trois-Rivières.

En 1717, le roi de France faisait une promotion de chevaliers de l'ordre militaire de Saint-Louis parmi les officiers des troupes de terre. Le gouverneur de Vaudreuil lui demanda de répandre ces mêmes grâces sur les officiers du détachement de la marine. Le 31 octobre 1717, il écrivait au Conseil de Marine :

" Le sieur d'Esgly, major des Trois-Rivières, est le seul des officiers de l'état-major qui n'a pas une croix de Saint-Louis. Elle paraît lui être nécessaire dans le poste où il est parce qu'elle attire plus de respect et de soumission de la part des habitants et des sauvages. Il était d'ailleurs sur la liste de ceux que M. de Pontchartrain devait proposer au feu Roi dans le temps qu'il mourut. " [3]

---

[2] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 33, c. 11.

[3] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 38, p. 22.

Le 7 mai 1720, M. d'Esgly était promu à la majorité de Québec.

Le 23 mai 1723, le roi lui accordait la croix de Saint-Louis qu'il réclamait depuis plusieurs années.

Enfin, le 23 avril 1726, M. d'Esgly succédait à M. L'Hermitte comme lieutenant de roi des Trois-Rivières.

M. d'Esgly mourut dans cette charge, à Québec le 8 janvier 1730, et fut inhumé dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu.

Pierre-Georges ROY.

(À SUIVRE)

A travers les faits et les oeuvres

Problèmes de paix. — Les conditions de l'armistice : leur exécution. — Une prolongation de délai. — Avant la conférence. — Divergences de vues. — Questions graves. — Les indemnités de guerre. — Ce que ces quatre ans ont coûté aux Alliés. — Les ressources de l'Allemagne. — La liberté des mers. — Distinction nécessaire. — Temps de paix et temps de guerre. — Un peu d'histoire. — La situation spéciale de l'Angleterre. — La société des nations. — Un projet. — Le pape et le congrès de la paix. — La situation en Allemagne. — Une république fédérative. — Les élections anglaises. — Succès de Lloyd George. — Déplorable victoire des *sinn feiners*. — M. Wilson en Europe. — Bonne année.

DEPUIS le 11 novembre, les préoccupations et les problèmes de la guerre ont fait place à des préoccupations et à des problèmes d'un autre ordre.

L'accomplissement des conditions de l'armistice venait en première ligne. En somme, les Allemands vaincus semblent avoir fait un grand effort pour se soumettre aux stipulations que leur avait imposées la défaite. Ils ont évacué tous les territoires envahis par eux ; ils ont livré leur flotte ; ils ont commencé la remise des canons, des mitrailleuses, des locomotives et des wagons ; ils ont ouvert aux Alliés les villes et les zones que ceux-ci vont détenir jusqu'à la paix définitive et peut-être au-delà. L'Alsace et la Lorraine, Strasbourg et Metz sont entre les mains des Français ou, pour mieux dire, elles sont redevenues françaises. Cologne, Mayence, Bonn, Coblentz, Dusseldorf sont occupées par les troupes anglaises, françaises et américaines. Cependant comme toutes les conditions de la convention militaire signée le 11

novembre n'avaient pu être remplies dans le délai fixé, le maréchal Foch a consenti à une prolongation. Le 16 décembre des amendements à l'armistice ont été signés à Trèves. Le terme en a été reporté au 17 janvier, ce qui donne aux Allemands un mois additionnel. Et ce nouveau délai pourra être prolongé jusqu'à la conclusion des préliminaires de la paix, sujet à la ratification des gouvernements alliés. L'exécution des conditions de l'arrangement conclu le 11 novembre, particulièrement de celles qui ne sont pas complètement remplies, devra être poursuivie et terminée dans la période de l'extension de l'armistice, d'après les règlements fixés par le comité international et les instructions du haut commandant allié.

Les conditions suivantes seront ajoutées à l'arrangement du 11 novembre : le commandement suprême des Alliés se réserve le droit — s'il le juge désirable et pour obtenir de nouvelles garanties — de commencer entre temps à occuper la zone neutre sur la rive droite du Rhin, au nord de la tête de pont de Cologne, jusqu'à la frontière hollandaise; avis de cette occupation sera donné six jours au préalable.

* * *

Pendant ce temps, on se préoccupe vivement des conditions de la paix future et du règlement des questions épineuses qui vont nécessairement se poser devant les grandes assises internationales sur lesquelles se concentrera bientôt l'attention de l'univers. Les divergences sont inévitables et, pour arriver à des solutions satisfaisantes, il faudra que les représentants des peuples intéressés fassent preuve de clairvoyance et de modération. Sans doute il y a des décisions arrêtées d'avance et qui n'entraîneront aucunes difficultés. L'Alsace et la Lorraine resteront à la France. Trente et Trieste, le Trentin et l'Illyrie seront annexés au royaume italien. Mais

il y aura discussion quant à l'Albanie, à la Syrie, à la Dalmatie, au sujet desquelles se heurteront les prétentions italiennes et slaves.

Passant à un autre ordre de choses, que décidera-t-on au sujet des indemnités? Evidemment l'Allemagne devra être astreinte à des réparations. La justice l'exige. Mais quelle devra en être la limite? Les Alliés ont à se garer de l'outrance. Les indemnités de guerre ne doivent pas dépasser les ressources économiques de la nation vaincue. Des chiffres récemment publiés donnent ces indications approximatives relativement au coût de la guerre pour les différents pays alliés: Grande-Bretagne $51,500,000,000 ; France, $26,800,000,000; Etats-Unis $18,000,000,000 ; Russie $21,500,000,000 ; Italie $8,500,000,000; Belgique, etc., $7,100,000,000: ce qui fait un total de $123,400,000,000. Or, dans un discours prononcé durant les élections anglaises, M. Lloyd George a déclaré que la richesse de l'Allemagne était évaluée à $100,000,000,000 au maximum avant la guerre. Elle ne suffirait donc pas à solder la réclamation globale des Alliés. Ceux-ci devront évidemment s'en tenir aux réparations pour les dommages systématiquement infligés par les hordes allemandes aux pays envahis. Et cela représentera encore un chiffre énorme. Pour ce qui est du principe de l'indemnité, l'Allemagne ne pourra guère le mettre en question. Elle l'a posé elle-même en 1871, lorsqu'elle a exigé de la France le paiement d'une somme de $1,000,000,000. A cette époque, après une guerre restreinte dans le champ de ses opérations, dont la durée n'avait été que de six mois, c'était un chiffre considérable, surtout si l'on considère qu'il n'y entrait aucun élément de rétroaction. Les Français ne pouvaient avoir à leur passif aucun acte de dévastation, n'ayant pas franchi la frontière allemande. L'Allemagne exigeait cette indemnité uniquement pour se rembourser des frais de la guerre. Elle ne pourra donc discuter

aujourd'hui que le chiffre des indemnités réclamées d'elle, et son seul argument sera l'exposé de la situation économique et des limitations qui en résultent.

Cette question ne sera pourtant pas la plus difficile de celles qui devront être débattues aux conférences prochaines. L'un des articles du programme de paix énoncé par le président Wilson a déjà fait conler beaucoup d'encre et suscité bien des commentaires divergents. C'est celui qui a trait à la liberté des mers. Les Allemands l'ont accueilli avec faveur aussitôt qu'il a été formulé, et cela a commencé à le rendre suspect auprès de bien des gens. Cependant, avant toutes choses, il faudrait savoir quelle portée le président Wilson lui-même lui attribue. Récemment il n'a donné sur ce sujet aucune information, aucune explication additionnelle. Si l'on veut essayer de pénétrer sa vraie pensée, avant qu'il la précise, nous croyons qu'il n'est pas inutile de se reporter au moment où il a fait sa première déclaration relative à la liberté des mers. C'était durant la période de la guerre où les Etats-Unis affirmaient leur résolution de demeurer neutres, où ils étaient décidément en dehors du conflit et où leur commerce souffrait du blocus britannique et des saisies opérées sur les vaisseaux américains soupçonnés de faire la contrebande de guerre. Cela peut nous aider à comprendre le sens réel de l'article wilsonien.

Dans cette matière, il y a deux choses à considérer : la liberté des mers en temps de paix et la liberté des mers en temps de guerre. La liberté des mers en temps de paix, nous semble-t-il, n'est pas à discuter. C'est un fait. Les mers sont absolument libres. Avant le conflit mondial, sur toute l'étendue des océans, des milliers de navires, arborant tous les pavillons, sillonnaient les flots et entrecroisaient, dans une sécurité parfaite, leurs innombrables itinéraires vers toutes les plages du monde. Vaisseaux anglais et allemands,

français et américains pouvaient voguer de continent en continent, d'occident en orient, du septentrion au midi, sans entrave et sans crainte. La seule lutte dont les mers fussent le théâtre était la lutte du progrès, de la rapidité accrue, des incessants perfectionnements de construction et de machinisme. La supériorité navale de l'Angleterre n'était qu'une conséquence de sa situation géographique et de ses besoins. Elle ne nuisait à personne et laissait le champ libre à tous. Prenez par exemple l'Allemagne. Elle développait librement ses chantiers et ses flottes. Son commerce océanique devait à l'Angleterre une grande part de sa prospérité. Un de ses plus puissants potentats maritimes, M. Albert Ballin, en rendait naguère ce témoignage éclatant: " Tout l'accroissement de notre richesse, tout le succès de nos entreprises pendant les années qui ont précédé la guerre étaient dûs à nos relations avec l'empire britannique. Ses ports, ses dominions et ses colonies étaient largement ouverts à nos marins et à nos commerçants. " Oui, la mer était libre. Toutes les marines du monde y avaient les mêmes coudées franches et les mêmes droits. Les grandes compagnies de messageries anglaises, françaises, allemandes, américaines y exploitaient à armes égales, sinon avec la même intensité et le même succès, l'industrie des transports. L'océan était le domaine de tout le monde, et pas une puissance, l'Angleterre pas plus que les autres, ne s'y arrogeait une domination exclusive.

Sans doute, il y avait eu des époques où il en était autrement. Au dix-huitième et au dix-neuvième siècle, la Grande-Bretagne avait mit tout en oeuvre pour imposer aux autres pays sa juridiction et sa suzeraineté navales. La fameuse question du droit de visite avait soulevé bien des controverses et provoqué plus d'un conflit. L'amirauté britannique prétendait forcer les navires de toutes les nations à subir, en temps de paix, la visite de ses officiers pour rechercher ses

matelots déserteurs. Plus tard ce fut l'interdiction de la traite des noirs qu'elle invoqua pour justifier cette pratique. Son ambition était de faire admettre qu'elle était chargée de la police des mers. Cette question du droit de visite fut une de celles qui déterminèrent la guerre de 1812 entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Ultérieurement elle fut, pendant de longues années, une source de frictions et de récriminations entre les gouvernements français et anglais. Sous le règne de Louis-Philippe elle était devenue l'un des thèmes favoris de l'opposition. A chaque session, la tribune française retentissait des plus sonores dénonciations contre l'arrogance britannique et contre la faiblesse du ministère dont M. Guizot était le chef éloquent. Mais tout cela est de l'ancienne histoire. Il y a longtemps que le droit de visite est relégué aux antiquailles. Et désormais, en temps de paix, la liberté des mers est une incontestable réalité.

Passons à l'autre aspect de la question. En temps de guerre, nous en avons été les témoins depuis quatre ans, la mer n'est pas libre. Et de 1914 à 1918, la supériorité navale de l'Angleterre s'est affirmée par le formidable blocus qui, en emprisonnant l'Allemagne et ses flottes, a si puissamment contribué à la victoire du droit. Nous sommes bien prêt à admettre que cet immense service rendu à l'humanité ne doit pas servir d'argument péremptoire dans une discussion de principes. Mais nous nous refusons à reconnaître que le blocus maritime en temps de guerre soit la négation de la liberté des mers. Il ne l'est pas plus que le blocus d'une ville n'est la négation de la liberté du commerce et des transports. Seulement, il doit être soumis à des règles. Après la guerre de Crimée en 1856, la question fut longuement étudiée dans les conférences qui aboutirent au traité de Paris. La France, la Grande-Bretagne, la Turquie, l'Autriche, la Prusse, la Russie et la Sardaigne adoptèrent une déclaration qui abolissait les

lettres de marque et l'emploi des corsaires, proclamait que le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, sauf le cas de contrebande de guerre, et statuait que le blocus, pour être effectif, doit être maintenu par une force suffisante pour interdire efficacement l'accès du littoral ennemi. Le gouvernement des Etats-Unis refusa d'adhérer à cette déclaration. Quelques années plus tard, en 1861, durant la guerre de sécession, le président Lincoln décréta le blocus des Etats confédérés. Et cette mesure fut l'un des plus puissants facteurs de la victoire finale remportée par le gouvernement de l'Union. En 1899 et en 1907, la conférence de la paix tenue à la Haye adopta une série de règles concernant la guerre navale. Et en 1909, la conférence de Londres les condensa dans quatorze articles qui ne furent adoptés en totalité par aucune des grandes puissances. Il est certain qu'il y a lieu de reprendre cette tâche et d'adopter enfin une loi internationale obligatoire pour tous relativement à la guerre navale, au blocus et à toutes les questions connexes. L'opinion anglaise s'est beaucoup préoccupée de ce grave sujet depuis la conclusion de l'armistice. Et un peu partout on s'est demandé si les théories du président Wilson et les vues du gouvernement britannique vont pouvoir s'harmoniser. Il nous semble que le problème n'est pas si ardu qu'on le suppose. Une chose que tout le monde doit admettre, c'est que l'Angleterre occupe une situation spéciale. Pour elle, puissance insulaire dont les possessions sont disséminées sur tous les points du globe, les océans ne sont pas seulement des routes commerciales, ce sont des voies de communication incessante entre les diverses parties de son empire. Il lui faut donc nécessairement des flottes beaucoup plus considérables et plus fortes que celles de toute autre nation. C'est là une condition essentielle de son existence, de son alimentation, de son développement économique, de son administration coloniale. Voilà pourquoi

elle est devenue et elle demeure avant tout une puissance maritime. Elle ne peut renoncer sans se suicider à ce qui constitue sa raison d'être. Maintenant, que dans le nouvel ordre international, résultat possible des conférences de Paris ou de Versailles, la réduction si désirable des armements devienne une réalité, il en résultera que les marines de guerre devront décroître comme les armées. Du moment que cette diminution des forces navales sera universelle, il est certain que l'Angleterre ne pourra que se réjouir de voir son budget soulagé en partie de l'énorme dépense annuelle qui le grossissait démesurément en ces dernières années de guerre et d'avant-guerre. Mais il n'en restera pas moins inévitable que la marine anglaise devra être plus considérable que les autres à cause des conditions spéciales indiquées plus haut. Ceci étant admis, toutes les difficultés devront s'aplanir. Il sera désirable de mieux définir les règles du blocus maritime, les droits des neutres, de créer peut-être ce tribunal, cette cour suprême internationale, dont il avait été question à la Haye. Toutes ces solutions pourront être atteintes sans que la bonne entente entre les nations alliées soit compromise un seul instant.

Une autre question que les conférenciers de Versailles auront à discuter est celle de la ligue internationale ou de la société des nations, dont M. Wilson a fait l'un des articles de son programme, mais dont il avait été souvent parlé antérieurement dans les congrès de la paix. Le président n'a pas encore exposé publiquement les détails du projet qu'il se propose de soumttre. Mais les journaux ont publié récemment un document qui jette beaucoup de lumière sur la forme concrète que pourrait prendre cette idée. MM. d'Estournelles de Constant et Léon Bourgeois, les deux délégués français aux conférences de la Haye et les deux membres représentant la France dans le tribunal international permanent créé

à la suite de ces congrès, viennent de présenter à M. Clemenceau un mémoire dans lequel ils esquissent à grands traits ce qui, d'après eux, pourrait être le plan de l'organisation nouvelle. Voici quelles en seraient les parties essentielles : 1. Arbitrage obligatoire sans restriction ou exception—cela laisse de côté la vieille exception des questions impliquant la dignité et l'honneur nationaux—; 2. Limitation des armements ; 3. Etablissement d'un conseil d'administration des nations pour définir une nouvelle administration internationale et une procédure de droit international ; 4. Application des sanctions pour faire observer les décisions de la société des nations. Ces sanctions sont quadruples : *a*) une sanction diplomatique — la société des nations rompra les relations avec toute nation récalcitrante et remettra ses passeports à l'ambassadeur ou au ministre représentant cette nation ; *b*) une sanction juridique — les tribunaux de tous les pays seront fermés à la nation récalcitrante et cette nation sera ainsi mise pratiquement en quarantaine et hors du giron des pays civilisés ; *c*) une sanction économique—les ressources économiques de toutes les nations seront employées contre le pays récalcitrant et cette arme économique des nations unies sera une grande force pour isoler tout peuple coupable et lui couper les vivres et la matière première lorsqu'il agira en défiant la société des nations ; *d*) une sanction militaire — la dernière sanction par laquelle les nations liguées tenteront de faire observer les décisions de la société des nations, ce sera la plus difficile et la plus délicate de toutes les questions qu'implique la création d'une société des nations.

En communiquant à la presse ce projet, M. d'Estournelles de Constant n'a pas dissimulé que ce dernier article sera probablement d'une discussion ardue. " Il y aura, a-t-il dit, divergence d'opinion touchant le maintien de la paix par les

armes. Notre association se propose de concilier ces divergences et d'obtenir une base d'accord. Il en est qui veulent d'une petite armée internationale ou du noyau d'une flotte internationale. D'autres considèrent que ce moyen n'est pas nécessaire et préfèrent compter sur la force morale des nations unies. Quelques-uns voudront renoncer au service militaire obligatoire mais conserver la marine. Il faut concilier ces vues contradictoires. C'est la principale tâche que M. Clemenceau nous a demandé d'entreprendre. Nous regardons notre entrevue avec le premier ministre comme de la plus haute importance, pour ce qui est de l'inscription du principe d'une société des nations en tête du programme,car nous comprenons que le désir du président Wilson est de mettre cette idée élevée d'une coalition contre d'autres guerres au tout premier plan au congrès de la paix, et de l'adopter comme le principe directeur dans la solution de plusieurs questions à la conférence."

* * *

Il est évident que la tâche des chefs de nation et des diplomates qui vont prendre part à ces grandes assises va être lourde. Ils auront besoin de lumière, de sagesse et de droiture d'esprit. Voilà pourquoi le représentant de la plus grande force morale qu'il y ait sur la terre, le Souverain Pontife, demande aux catholiques de l'univers de prier pour que Dieu les éclaire et les guide. Dans une encyclique datée du 1er décembre, il se réjouit d'abord du retour de la paix. " Ce que le monde entier attendait depuis longtemps, dit-il, et ce que nous,interprétant le sentiment commun,nous réclamions d'un coeur paternel pour le bien de tous, est enfin arrivé maintenant que le canon s'est tu. La paix n'a pas encore mis fin à la guerre définitivement, mais un armistice a du moins sus-

pendu le crime et la dévastation sur la terre, sur la mer et dans les airs, et a ouvert le chemin de la paix. "

Puis le Saint-Père exhorte les catholiques à prier Dieu pour qu'il inspire aux membres de la conférence des décisions conformes à la justice. " Il reste maintenant à implorer le Tout-Puissant pour que la grande faveur qui vient d'être accordée ait son couronnement et que les délégués des différentes nations qui se rencontrent en conférence solennelle donnent au monde une paix juste et durable. Ces décisions sont les plus graves et les plus complexes qu'aucune assemblée humaine ait encore prises. C'est pourquoi les mots nous manquent pour exprimer combien les délégués ont besoin d'être éclairés par la lumière divine afin de pouvoir accomplir leur mission. Leurs décisions affecteront à un très haut degré l'intérêt et le bien de l'humanité entière. Aussi, les catholiques qui veulent l'ordre et le progrès doivent-ils invoquer l'assistance divine pour ceux qui prendront part à la conférence de la paix. Nous désirons rappeler ce devoir à tous les catholiques. " A cette fin, le pape demande aux évêques du monde entier de faire faire des prières publiques dans toutes les paroisses. Le Saint-Père ajoute que sa tâche consistera à employer toute l'influence de son ministère apostolique pour faire accepter partout les décisions du congrès et les faire exécuter fidèlement par les enfants de l'Eglise, afin que puissent se rétablir l'ordre, la tranquillité et la concorde dans le monde.

Le pape ne semble faire aucune allusion à sa participation aux conférences de Versailles. Rien n'indique qu'il ait exprimé le désir d'y être représenté. Peut-être Benoît XV estime-t-il qu'un congrès comme celui-ci, dont l'objet est de liquider une situation créée par la plus terrible des guerres, diffère essentiellement d'un congrès comme celui de la Haye, tenu en pleine paix, où il s'agissait simplement d'établir des

principes et des règles de droit international. Cette fois, il y aura en présence des vainqueurs et des vaincus. Il va falloir tailler dans le vif, prendre des décisions rigoureuses, opérer des amputations, infliger des pénalités. Des ambitions vont être déçues, des intérêts vont être blessés. Le pape juge peut-être qu'il vaut mieux, pour le chef de l'Eglise, qui est le père de tous les catholiques, demeurer en dehors de toutes ces adjudications et de toutes ces exécutions et conserver le rôle auguste de pacificateur dans l'exercice de la mission moralisatrice, illuminatrice et éducatrice qui appartient en propre au pontificat suprême.

* * *

Pendant que l'on discute d'avance les questions qui devront être décidées à la conférence, l'Allemagne parait être dans une situation très critique. Si l'on en croît les dépêches, la révolution a terriblement désarticulé le puissant organisme de l'administration germanique. Le gouvernement bâclé hâtivement après l'écroulement du kaiserisme se débat péniblement au milieu d'une situation confuse et menaçante. En Allemagne comme en Russie, on a vu surgir ces associations étranges appelées " conseils des ouvriers et des soldats ", qui ont la prétention de constituer le peuple à eux seuls et de détenir ou d'attribuer à qui leur plaît le pouvoir. Nous nous demandons comment des sociétés organisées, éclairées, possédant des ressources et des forces, peuvent tolérer des usurpations et subir des déchéances de cette nature. Les ouvriers et les soldats sont des éléments de la nation, mais ils ne sont pas la nation Ils ont des droits, mais non pas des droits exclusifs. La classe agricole, la classe commerciale, les classes professionnelles, les classes intellectuelles ont aussi leurs droits. Et cependant on voit ces "conseils d'ouvriers et de soldats"

parler et agir en maîtres. C'est là, suivant nous, le plus lamentable symptome de désorganisation et de désordre social. C'est en réalité la tyrannie d'une minorité audacieuse et criminelle substituée à une tyrannie détestable peut-être, mais qui était moins désastreuse pour la nation.

Quoiqu'il en soit, l'Allemagne semble en proie à l'anarchie. C'est un gouvernement socialiste qui règne à Berlin, si l'on peut appeler cela régner. Chaque jour il doit se défendre contre de nouvelles attaques. Il se compose de socialistes-démocrates et de socialistes-indépendants, ceux-ci plus avancés et plus intransigeants que les autres. Par compromis, par nécessité sans doute, ce gouvernement a toléré dans son sein quelques membres des anciens partis bourgeois. Il veut convoquer une assemblée nationale qui aura mission de constituer un gouvernement définitif. Mais il est battu en brèche par un groupe de socialistes extrêmes désigné sous le nom de "spartacistes", dont l'objectif est la suppression de ce qu'il appelle la société capitaliste et le chambardement général. Ce sont les bolchévistes de l'Allemagne.

Que va-t-il sortir de tout cela? Il est encore difficile de le prévoir. On parle beaucoup d'une république fédérative composée par un groupement de sept républiques qui seraient constituées comme suit: république de Prusse, comprenant le Brandebourg, la Poméranie, avec Berlin pour capitale; république de la Haute-Saxe, comprenant l'ancien royaume de Saxe, la Thuringe, la Bohème allemande,Erfurt, Magdebourg et Anhalt, avec Dresde pour capitale; république de la Basse-Saxe, comprenant le Hanovre,Lippe,Brunswick, Oldenbourg, Brême,Hambourg,Lubeck et le Schleswig-Holstein,avec Hambourg pour capitale; république rhénane, comprenant Bade, l'Alsace, le Palatinat, la Hesse rhénane, la province rhénane Hesse-Massan,la Westphalie, avec Coblentz pour capitale; la

république de Souabe, comprenant le Würtemberg et Hohenzollern, avec Stuttgard pour capitale; la république de Bavière, avec Munich pour capitale; la république de l'Autriche allemande, comprenant le Tyrol, avec Vienne pour capitale.

La constitution fédérale qui serait adoptée comporterait un président élu, chef de l'exécutif, dont les pouvoirs participeraient à la fois de ceux du président des Etats-Unis et de ceux du roi d'Angleterre. Il serait tenu de suivre les principes du gouvernement parlementaire dans la formation de son cabinet. Celui-ci devrait agir de concert avec les représentants des républiques fédérées à la chambre, appelée "stahentaus", qui correspondrait au sénat américain et ne devrait pas intervenir pour entraver l'indépendance des républiques locales. Naturellement tout ceci n'est qu'à l'état de projet dont la réalisation peut être entravée par beaucoup de crises et de bouleversements nouveaux.

* * *

En Angleterre, les élections générales sont terminées depuis le 14 décembre. Mais, chose étrange, on n'en connaît pas encore officiellement le résultat. Cela est dû au fait que le décompte des bulletins ne pouvait avoir lieu avant le 28, vu que l'on entendait dépouiller le scrutin pris à l'armée en même temps que celui de l'électorat civil. Cependant il est admis que le gouvernement Lloyd George a remporté la victoire et qu'il pourra compter sur environ quatre cent députés dans une chambre de sept cents. C'est,paraît-il, le vieux parti libéral dirigé par M. Asquith qui sort le plus maltraité parmi les partis anglais de cette épreuve électorale. Les travaillistes ont eu du succès. Ils pourraient bien avoir une centaine de représentants. En Irlande les nationalistes ont subi un désastre. Ce sont les *sinn feiners* qui triomphent. Le vieux

parti d'O'Connell, de Parnell et de John Redmond a été complètement supplanté par les outranciers qui n'ont pas reculé devant le déchaînement des insurrections sanglants.

L'électorat irlandais a donné là un triste exemple d'ingratitude. Si l'on en croit les pronostics, un vieux serviteur de l'Irlande, comme M. John Dillon, dont toute la vie a été consacrée au triomphe de la cause nationale, aurait été battu dans son comté. Cela est profondément triste et montre une fois de plus ce que vaut la reconnaissance populaire. Un patriote éprouvé est souvent délaissé pour un jeune agitateur prêt à commettre tous les coups de tête et à se jeter dans toutes les aventures. Nous nous refusons à croire que les chefs de la hiérarchie catholique en Irlande aient appuyé le *sinn-fein* contre les lutteurs qui pendant plus d'un quart de siècle ont porté haut et ferme le drapeau de l'autonomie irlandaise.

Les élections du 14 décembre ont été caractéristiques de plus d'un point de vue. Pour la première fois elles ont eu lieu partout le même jour, et pour la première fois les femmes ont voté. Elles auraient même voté avec enthousiasme, car on rapporte qu'en certains endroits elles sont allées aux polls dans la proportion de dix contre un. Singulière situation, si les statistiques électorales révélaient que la nouvelle chambre des communes a été élue par une majorité de femmes! On ne nous fera pas admirer un tel résultat. C'est l'ordre renversé. C'est l'achèvement du plus parfait déséquilibre social.

* * *

Au moment où nous écrivons ces lignes, le président Wilson, après avoir été accueilli en France par de grandes manifestations officielles et populaires, est l'objet en Angleterre d'une réception non moins cordiale. Le roi et le peuple anglais lui rendent les mêmes honneurs qu'à une tête couronnée. Et

cela se conçoit. M. Wilson est le chef d'une des grandes nations du monde, dont l'intervention opportune a pesé d'un poids décisif dans le gigantesque conflit qui vient de s'achever. On croit généralement que les conversations entre le président et les chefs du gouvernement britannique vont préparer les voies à une parfaite entente sur les questions délicates dont la conférence va être saisie.

* * *

L'an 1918 sera bientôt chose du passé. Au seuil de l'an nouveau, dont notre regard est impuissant à sonder les perspectives, nous prions nos fidèles lecteurs d'accepter les souhaits sincères que nous formons pour leur bonheur et la réalisation de leurs voeux.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 28 décembre 1918.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LE CODE DE DROIT CANONIQUE, par Mgr J.-M. Emard, évêque de Valleyfield, publié chez Arbour et Dupont, à Montréal, 1918.

Ce sont les canons les plus pratiques pour le saint ministère du nouveau code de l'Eglise, avec des références à la discipline locale, que Mgr l'évêque de Valleyfield a voulu présenter au clergé de notre pays dans ce nouveau volume, dont l'impression, soit dit en passant, claire et nette fait honneur à la maison Arbour et Dupont. En matière d'enseignement, les évêques sont de droit des docteurs. C'est à eux d'abord, dans la personne des apôtres, qu'il a été dit: *Ite et docete.* Nous ne nous permettrons pas, en conséquence, de porter un jugement, qui pourrait être impertinent, sur le travail de Mgr Emard. Nous nous contenterons de le remercier de cette nouvelle contribution à la littérature théologique ou canonique de notre Canada. Mgr l'évêque de Valleyfield, par ses lettres pastorales et ses écrits divers, s'est fait depuis longtemps une place distinguée dans le monde de nos penseurs et de nos savants. Doctrine sûre, plume facile, verbe éloquent souvent, il a tout ce qu'il faut pour se survivre à lui-même. Son nouveau volume — un beau et fort volume de 300 pages — avec celui que nous donnera bientôt M. l'abbé Gariépy, du séminaire de Québec, sur le même sujet, voilà qui prouve que nos théologiens et nos canonistes ne restent pas inactifs. Ce sont là des livres qu'un prêtre canadien tiendra toujours à honneur d'avoir sur les rayons de sa bibliothèque. — E.-J. A.

* * *

MELANGES HISTORIQUES DE BENJAMIN SULTE, par Gérard Malchelosse, chez Ducharme, à Montréal, 1918.

C'est le premier volume (162 pages) d'une série qui promet d'être l'une des plus originales et des plus intéressantes qu'aient produites nos auteurs canadiens. M. Benjamin Sulte, depuis cinquante ans passés, a semé un peu partout, dans les revues et dans la presse quotidienne, une quantité d'articles. Ce sont ces études, jusqu'ici éparses ou même inédites, que M. Malchelosse a entrepris de compiler, d'annoter et de publier, pour l'avantage et le profit de nos chercheurs. Chercheur ! ce mot vient tout de suite au bout de la plume quand on pense à M. Sulte. Ce qu'il a cherché, et trouvé, ce travailleur jamais lassé ! La *Revue canadienne* lui doit bien des

choses, et d'ailleurs tout le monde lui doit quelque chose chez nous. Il écrit, il écrit, il écrit, et il recommence! Et c'est comme cela depuis soixante ans! Il ne se met pas beaucoup en peine d'arrondir ses périodes ni de ciseler ses phrases. Vétilles, dont il n'a que faire, que tout cela! Je vous dis qu'il écrit, qu'il écrit, qu'il écrit... C'est à désespérer les jeunes qui entrent dans la carrière. Et pourtant, M. Sulte est l'homme le plus encourageant aux jeunes que nous connaissions. Quel bel exemple de labeur tenace, constant, opiniâtre, et quelle mine précieuse de renseignements sur l'histoire, la géographie, les sciences, la philosophie même, il va léguer à ses compatriotes! Nous devrons à M. Malchelosse d'avoir tout cela dans une série de bons et solides volumes, que le " Père " Ducharme— encore un chercheur d'un autre genre qui ne se fatigue pas! — édite en beaux caractères, clairs et lucides. Il faut dire un gros merci à ces messieurs. Notre populaire Benjamin Sulte, grâce à eux — à Malchelosse je veux dire et à Ducharme — sera plus facile à saisir et à suivre, et, ma foi! c'est un fameux service à nous rendre. E.-J. A.

* * *

LES CONSTITUTIONS DU CANADA, par A.-D. Decelles, chez Beauchemin, à Montréal, 1918.

On ne présente plus M. Decelles. La petite brochure (77 pages), qu'il vient de publier sur les diverses constitutions du Canada, est bien dans sa manière d'écrivain renseigné, érudit et sûr de lui. Tous nos compliments! Son " étude ", il l'appelle ainsi lui-même, a sa place marquée, à portée de la main, sur le bureau de tout homme sérieux qui veut parler chez nous de l'histoire de notre vie parlementaire. E.-J. A.

* * *

JOURNAL DE L'EXPEDITION DU CHEVALIER DE TROYES A LA BAIE D'HUDSON EN 1686, par l'abbé Ivanhoe Caron, à *L'Eclaireur* de Beauceville, 1918.

Encore une heureuse et singulièrement attachante contribution à l'histoire de notre pays, dont il faut louer et féliciter sans réserve l'actif missionnaire-colonisateur qu'est M. l'abbé Ivanhoé Caron. Il y a, dans les 136 pages qu'il nous donne, d'abord le *journal* du chevalier de Troyes, jusqu'ici inédit et il est fort intéressant. Car 1686, ça ne date pas d'hier, et l'on sait en plus que d'Iberville, Sainte-Hélène, Maricourt, Lanoue et Pierre Allemand étaient de la partie. Mais il y a bien d'autres choses encore, dans

ce nouveau livre, et les gourmets des questions d'histoire sont vraiment à la fête avec M. l'abbé Caron. S'il eut vécu de ce temps-là, M. l'abbé Caron eut certainement accompagné nos héros de 1686 à la Baie d'Hudson. La preuve en est qu'il ne cesse pas de courir vers ces lointaines régions, dont il est au Témiscamingue ou en Abittibi, je ne sais plus bien, le missionnaire-colonisateur attitré. Et dire qu'au milieu de toutes ses courses, de ses correspondances et de ses soucis divers, il trouve moyen de faire des livres aussi documentés ! Mgr Latulippe, à qui l'abbé Caron dédie son volume, lui répond — la lettre est en tête du livre — en le remerciant " d'avoir tiré de l'oubli cette page sublime ". " Qui leur eut dit alors (au chevalier de Troyes et aux frères Lemoyne) — écrit l'évêque d'Haileybury — que dans cet Ontario, dont ils consacraient le sol par leur héroïsme et leurs vertus, on ferait plus tard des *lois* pour ostraciser leurs fils et éteindre sur les lèvres de l'enfance le verbe de France? " Non, Monseigneur, personne ne l'aurait alors ni dit, ni même pensé. Mais, grâce à vous, ô digne et héroïque évêque, et grâce à des collaborateurs comme vos Caron et vos Corbeil,ceux qui mentent si cyniquement à l'histoire, en faisant ces *lois*, trouvent à qui parler ! Allez, les hommes passent mais le droit ne meurt pas ! — Mais je m'égare. Je voulais simplement féliciter M. l'abbé Ivanhoé Caron et le remercier de son beau livre qui est une bonne action.— E.-J. A.

* * *

UN VOYAGE EN ANGLETERRE ET AU FRONT FRANÇAIS, par Fernand Rinfret, articles publiés par le journal *Le Canada*, à Montréal, septembre 1918.

Tout le monde a lu les intéressantes et instructives lettres du directeur du *Canada*. La brochure qui les réédite (93 pages) est à conserver. M. Rinfret, je suis bien aise de le lui dire — d'autant plus que je n'ai pas toujours approuvé ces " billets " — a un fort beau talent de plume. Il est heureux, me semble-t-il, que lui et Lemont, depuis quelque temps, signent quelques-uns au moins de leurs articles. Le journalisme impersonnel et anonyme a sans doute ses avantages et il est peut-être nécessaire à la politique, mais il étouffe trop son homme. Voyez en France, l'article de tête est presque toujours signé. On sait à qui on a affaire et on voit plus clair. En tout cas, le *Voyage en Angleterre et au front français* est vraiment de belle venue. Il fait honneur à l'observateur et au fin diseur que révèle la plume de M. Fernand Rinfret. Nos meilleurs compliments.

E.-J. A.

BILLETS DU SOIR (3e série), par Albert Lozeau, au *Devoir*, à Montréal, 1918.

Lozeau est poète dans l'âme! Cela perce même dans ses " billets " en prose. Et c'est bien ainsi, car c'est naturel. Son nouveau volume (128 pages) n'a guère besoin d'être recommandé. Ses amis du *Devoir* s'entendent mieux que personne à pousser les camarades dans le monde. Ils sont là une dizaine qui s'apprécient sans scrupule et dont les qualités sont par l'un ou l'autre largement chantées. Je ne le leur reproche pas. Je constate. D'ailleurs ils le méritent. Ils ont des idées, ils sont courageux, ils savent tenir une plume: trois choses, il faut l'admettre, qui ne vont pas toujours ensemble. Donc Lozeau n'a pas besoin de ma recommandation. Mais quand même, il faut que je le dise comme je le pense, quel élégant *billettiste* autant que distingué poète il est! Quelle carrière virile que la sienne et, en même temps, quelle leçon d'énergie! Il convient de le souligner. Longtemps couché sur un lit de douleur, aujourd'hui immobile dans sa chaise roulante, il s'est donné tout entier au travail intellectuel. Ses vers sont sincères et vrais, parfois très beaux. Il a voisiné, on l'aperçoit, avec le regretté Charles Gill. De même, ses billets sont charmants, naturels, aisés. J'en lisais un, dans le *Devoir* d'hier (23 décembre), où il raconte que sa petite nièce lui a dit comme ça: " T'es ben un petit homme, mon oncle... " C'est vrai qu'avec ses jambes mortes ou à peu près, il n'est pas grand, Albert Lozeau. Mais, la petite n'a pas tout vu ! Plus tard, elle comprendra, en lisant les vers et les billets de son oncle, qu'il y a plusieurs façons de grandir! En présentant son dernier recueil, Lozeau nous dit plaisamment que son plus cruel souci c'est de vendre ses livres, une fois qu'ils sont faits. C'est, sans doute, une figure de langage et, tout simplement, une invite. En tout cas, poète et billettiste enchanteur, mon ami, on va l'acheter votre joli petit livre, je ne vous dis que ça! E.-J. A.

* * *

L'HISTOIRE DE LA GUERRE, tableaux extraits de l'*Etoile noëliste*. — A la *Bonne Presse*, à Paris.

Ces albums contiennent près de 1 200 dessins à la plume, accompagnés chacun d'une légende précise et claire. La déclaration de guerre, les premiers succès en Alsace, le " miracle " de la Marne, la bataille de l'Yser, la victoire des Eparges, la guerre sur les fronts alliés, les batailles navales, la guerre sous-marine, les combats de l'Artois, les assauts de Champagne, l'épopée de Verdun, l'héroïsme des chasseurs de Driant, les batailles anglaises, la lutte parmi les gaz asphyxiants, les exploits du génie dans l'Ar-

gonne, les batailles de la Somme, les " mots " de la guerre, tels sont les principaux aspects de la lutte mondiale, que groupent ces deux séries. Ajoutons que les nombreux personnages officiels, les principaux monuments, les vues des villes dont il est question, ont été dessinés d'après des photographies et non pas " de chic ", ce qui donne à cet ouvrage une valeur documentaire véritable. Douze grandes reproductions historiques d'après les tableaux de maîtres nous montrent la France d'hier à côté de celle d'aujourd'hui.

* * *

HISTOIRE DE GOTTON CONNIXLOO, par Camille Mayran, 1 vol. in-16, — Chez Plon-Nourrit, à Paris (8 rue Garancière).

Camille Mayran, ce nom, tout nouveau dans la littérature, est celui d'une petite-nièce de Taine, qui l'emprunta au roman posthume où le philosophe tenta d'écrire " l'histoire de la sensibilité d'un grand intellectuel dans le Paris d'après 1850 ". Il se révéla dans la *Revue des Deux-Mondes*, au bas d'une simple nouvelle, qui contait à son tour, comme l'a dit dans une page magnifique M. Maurice Barrès, " l'histoire de la sensibilité d'une petite intellectuelle dans la France de 1917 ". Elle disait l'infinie tristesse des séparations imposées par la guerre, elle exprimait, en traits sobres, d'une beauté pure et noble, la passion d'une jeune fiancée qui après deux années de douleur et de mortel silence en pays envahi s'échappe de l'immense prison pour apprendre qu'elle est *oubliée*. A ce récit d'une rapatriée qui se rapproche par l'accent, mais avec plus de fierté virginale dans les détails, de la *Femme abandonnée* de Balzac, l'auteur a joint l'aventure d'une pauvre fille des campagnes flamandes, nature passive et profonde, qui rachète la faute où l'a menée sans résistance une aveugle puissance d'instinct en s'offrant aux balles prussiennes pour sauver une population innoocnte. Dédié à Paul Bourget, ce double essai d'un talent qui affirme du coup sa maîtrise ouvre dignement la voie grave où s'avancera probablement la littérature d'après-guerre. Il est un symptôme significatif et une date dans les annales de la pensée française.

* * *

LE MERVEILLEUX SPIRITE, par Lucien Roure. 1 vol. in-8, — Chez Beauchesne, à Paris (117, rue de Rennes).

Il y a, à l'heure présente, une recrudescence manifeste du spiritisme. Dans les réunions bourgeoises et les salons aristocratiques, dans les chambres d'étudiants et dans les abris de soldats et d'officiers au front ou à

l'arrière, on évoque les esprits. Plusieurs se disent déconcertés, quelques-uns consolés par les réponses reçues. Que penser de ces pratiques étranges? Aussi le livre de M. Lucien Roure vient-il très opportunément. C'est une étude du spiritisme, depuis ses origines jusqu'à nos jours, étude à la fois historique, scientifique, psychologique et religieuse. L'auteur a lu tout ce qui a paru de notable sur la question. Il a assisté à des expériences diverses. Il a interrogé plusieurs des représentants les plus en vue des sciences physiques. Il étudie le spiritisme, non point isolément, mais en fonction de ce qu'on appelle la physique inconnue et le phychisme inconnu. Il a essayé de porter ses investigations sur ces terres mal définies où le naturel fait place au préternaturel. Nous avons ainsi comme une somme du spiritisme. Les lecteurs, nous n'en doutons pas, apprécieront la sûreté d'une documentation toujours contrôlée et puisée aux meilleures sources; en même temps que la clarté et l'attrait d'une exposition qui se déroule avec la rigueur d'un théorème et l'intérêt du plus palpitant ds romans. Des notions de psychologie religieuse appuyées sur l'expérience, donnent à tout l'ouvrage une trame solide et fournissent lumière pour l'explication de maints phénomènes déconcertants.

* * *

SUR LES PAS DE NOS SAINTS, par M. le chanoine Verdunay. 1 vol. in-8. — A la Bonne Presse, à Paris (5, rue Bayard).

Dans cet ouvrage qui devait paraître avant la guerre, l'auteur suit en leurs pérégrinations sept de nos saints les plus populaires et décrit les souvenirs matériels de leur passage. Envisagée sous cet angle, l'hagiographie semble traitée d'une manière assez nouvelle et qui pique l'intérêt. En recherchant les " traces " des saints, chers à toutes les générations, nous les sentons plus près de nous, et, les " situant " plus exactement dans leur époque, nous comprenons mieux ce que fut leur vie, que nous nous remémorons en contemplant leurs souvenirs et leurs reliques. En tête de chaque étude, se trouve un médaillon où revit, dans ses traits significatifs, la physionomie du personnage. Nul doute que nos lecteurs, désireux de posséder des vies de saints intéressantes et vivantes, ne trouvent dans cette première série l'objet de leur désir : ajoutons que les illustrations, choisies avec soin, et en tenant compte des documents authentiques, ajoutent au charme de ce livre.

* * *

MEDIDATIONS SUR LES VERTUS RELIGIEUSES, par *Franc*, de la *Croix* de Paris. 1 vol. in-12. — A la Bonne Presse, à Paris.

Lorsque parut la première édition de cet ouvrage, le vénéré évêque de Viviers, Mgr Bonnet, écrivait à l'auteur qu'li lui semblait " destiné à prendre une place importante parmi les oeuvres ayant pour but spécial l'accroissement de la vie spirituelle dans les âmes". Ce n'est pas un cours complet. C'est un recueil de méditations sur les douze vertus religieuses entre lesquelles saint Alphonse de Liguori, le grand Docteur de la théologie morale, fondateur de ferventes Congrégations et éminent directeur des âmes, eut la précieuse pensée de partager les mois de l'année. Saint Alphonse a écrit d'admirables méditations sur les fins dernières, la Passion et la dévotion à Marie. Il n'a pas laissé de texte pour celles qu'il conseille de faire régulièrement sur les " douze vertus ", L'auteur s'est proposé d'y suppléer dans un certaine mesure. Le livre était depuis longtemps épuisé : la Bonne Presse a été heureuse de le rééditer.

* * *

OU EN EST LA QUESTION DE L'HOMME PREHISTORIQUE?, par Mgr Fages, 1 vol. in-12. — A la *Bonne Presse*, à Paris.

La plume qui a écrit ces pages compte à son actif divers ouvrages de philosophie scientifique, entre autres un volume sur *la Vie et l'évolution des espèces*, couronné par l'Académie française et arrivé à sa 7e édition. Ce travail, il est vrai, est un peu ancien. Mais l'auteur s'est tenu assez au courant de la controverse et des découvertes, pour nous exposer aujourd'hui des faits nouveaux qui, pour un grand nombre de nos lecteurs, seront une curieuse révélation. Ils viennent appuyer la thèse célèbre du marquis de Salisbury, alors premier ministre d'Angleterre : " Le mot si commode d' " évolution universelle " pourrait bien être un de ces mots mal définis qui, de temps en temps, surgissent dans la langue des savants pour soulager leur perplexité et masquer leur ignorance ".

* * *

PRECIS DE LECTURE SUR LES LEVRES, par M. le Dr Lagarde, 1 vol. in-12. — A la *Bonne Presse*, à Paris.

L'abbé de l'Epée, le grand apôtre des sourds-muets, disait que ceux-ci " ne seraient vraiment rendus à la société que le jour où ils pourraient parler et comprendre la parole sur la bouche d'autrui ". Dès lors, c'est un acte éminmment louable de la part du Dr Lagarde, et surtout de M. Vin-

cent Perraud, à qui un long commerce avec les sourds-muets a donné des connaissances techniques approfondies, que la publication de cet ouvrage, précis, clair, accompagné de nombreuses figures d'une facture habile. Ce petit livre sera utile, non seulement aux sourds, mais aussi à leur entourage. Les professeurs primaires, secondaires, supérieurs, et d'une manière générale, tous ceux qui sont appelés à prendre la parole en public, y trouveront aussi des indications et des exercices susceptibles de rendre de grands services.

* * *

MONSIEUR L'AMI, par M. G. Rousseau. 1 vol. in-12. — A la *Bonne Presse* (collection des romans populaires), à Paris.

Ce nouveau roman n'a aucun rapport avec la guerre. Il s'agit tout simplement d'une idylle charmante, dont les principales péripéties se déroulent en Pologne, au temps de Stanislas Poniatowski. Les moeurs locales sont fort exactement décrites, les légendes populaires, mises à profit, et l'on sent que l'auteur a voulu pénétrer et il y a réussi, dans ce milieu étrange et mystérieux. Nous ne doutons pas du succès de ce nouveau roman, digne de ceux que nous devons à la plume autorisée de G. et M. Rousseau.

* * *

L'ETANG FATAL, par M. Pierre du Chateau, 1 vol. in-12. — A la *Bonne Presse* (collection des romans populaires), à Paris.

Ce roman, qui est écrit avec un charme très spécial, retrace l'histoire d'une enfant maladive, choyée par des parents très aisés, et non seulement indifférents, mais parfois très hostiles à toute idée religieuse. Une série de circonstances plus ou moins imprévues et se déroulant non loin d'un étang légendaire et mystérieux agissent peu à peu sur l'âme de la jeune fille et la ramènent insensiblement à une compréhension plus exacte de la vie et des devoirs qu'elle comporte. L'influence d'une âme soeur survenant au milieu de chagrins intimes courageusement supportés est l'occasion d'un apostolat et du retour à Dieu de la jeune fille, et aussi de son père, homme fier, violent, peu éclairé, mais d'une nature faite de droiture et de bonté.

* * *

LE POISON, par M. Adol Farnoh, 1 vol. in-12. — A la *Bonne Presse* (collection des romans populaires), à Paris.

Histoire d'un homme qui, peu à peu, a chassé tout scrupule et ne recule pas devant le crime pour arriver à ses fins. Ajoutons que ce scélérat est directeur d'un grand journal et jette à plaisir la mauvaise semence dans ses articles et ses publications. Son fils, influencé d'une manière fâcheuse par les écrits de son père dont il connaît l'infamie, tente de se suicider. Il échappe à la mort, pour assister au développement de la folie paternelle; un prêtre, une jeune fille à laquelle le jeune homme était fiancé, donnent à ce triste tableau quelques teintes franchement claires et reposantes. L'un et l'autre opéreront la conversion des deux pécheurs, et tout se termine par une mort chrétienne et un bon mariage: le bien a triomphé du mal. Ce roman est à lire et à méditer. On y trouve une peinture très exacte de la mauvaise presse et de ses funestes résultats. Fort bien écrit, il est assez captivant pour forcer celui qui en entreprend la lecture à l'achever tout en se pénétrant de ses enseignements: c'est un modèle de romans chrétiens.

* * *

LA TOUR-VIVE, par M. Jean Thierry. 1 vol. de 344 pages. — A la *Bonne Presse* (collection des romans populaires), à Paris.

Notre collection Bijou s'augmente d'un nouveau roman de Georges Thierry. Ceux qui ont lu—ils se souviennent avec quel intérêt—*Huguenette, l'Ile Bleue, Clos Joli, le Caiptaine Rex, Tante Guitte*, feront un égal succès aujourd'hui à *la Tour-Vive*. Le vieux domaine de Villerennes, que commande la tour centenaire, est tombé aux mains d'un vieillard qui ne vit plus que pour assurer à son petit-fils la permanence de la fortune et de l'héritage. Mais dame Clémence Régent, la fermière enrichie des Herbelettes, convoite l'antique domaine. Elle oppose la puissance de l'argent à la puissance du nom. Pour s'emparer des terres, pour abattre la Tour-Vive, dont l'ombre redoutable plane sur toute cette tragique histoire, tous les moyens sont bons, même les criminels. Elle porte ses mains sur un berceau, enlève l'héritier du vieux marquis, et y substitue... qui?... Lecteur curieux, lisez *la Tour-Vive*. Tour à tour ému et charmé, vous y suivrez les péripéties de ce duel étrange et formidable, jusqu'au moment où la grande lutteuse, désavouée par ses propres enfants, laisse échapper l'aveu de sa défaite et, tombant aux genoux de ses victimes, murmure enfin: "Pardon !"

* * *

L'année catholique au Canada en 1918 [1]

L'ANNEE catholique au Canada en 1918, ce fut d'abord, comme pour tout le monde, l'année de la fin de la guerre. Au moment où elle disparaît dans le gouffre du passé, cette dernière écoulée de celles que l'histoire appellera les quatre années terribles, la paix, c'est vrai, n'est pas encore signée. Mais l'armistice l'a été, il y a déjà quelques semaines, et le congrès de Paris va s'ouvrir. On peut donc dire que 1918 a été l'année de la fin de la guerre. Quels jours nous avons vécus en 1918, comme en 1917 d'ailleurs, en 1916, en 1915 et en 1914 ! Oui, quels jours nous avons vécus ! De quelle lutte gigantesque et formidable notre temps aura été le témoin ! Comment le dire et le préciser avec exactitude? C'est impossible. On s'en souviendra quand même. Mais enfin, la paix est revenue sourire au monde. Dieu en soit loué !

Cette paix, elle nous aura coûté bien cher. Des torrents de sang ont coulé. Des millions et des millions d'hommes, des deux côtés de l'horrible tranchée qui coupait l'Europe en deux, ont été fauchés. Des millions et des millions d'autres restent pour jamais mutilés et infirmes. Les veuves et les orphelins sont légion. Des pays entiers, la Belgique notamment et le nord de la France, sont pour longtemps ruinés et désolés. Nous avons fait notre part au Canada. La province de Québec, en particulier, nous aurons l'occasion de le souligner tout à l'heure, a fait noblement la sienne. Notre 22e bataillon — l'unique formation complètement canadienne-française

[1] Cette revue de l'année 1918 a été préparée pour le *Canada ecclésiastique* de la maison Beauchemin, qui va bientôt paraître. Cet annuaire, que rédige l'excellent M. Derome depuis trente-trois ans, est devenu indispensable à tous les membres du clergé et à leurs correspondants. Nous le recommandons ici à l'attention de tous nos lecteurs. Notre revue des principaux faits de l'*année catholique* en 1918 est sans doute bien incomplète. Elle ne fait aussi que relater des faits connus. Mais la vie s'en va si rapide et l'on oublie si vite que ce retour sur l'an qui disparaît ne sera pas, pour beaucoup, sans intérêt ni, peut-être, sans utilité. — E.-J. A.

— a été de toutes façons admirable. Combien de fois, depuis quatre ans, n'a-t-il pas été décimé? En tout cas, cinquante mille des nôtres, fils du Canada, sont morts là-bas, au cours de cette guerre, comme des braves. Oui, à nous comme aux autres, cette paix aura coûté cher !

Mais, pour les nations alliées, aux côtés desquelles nous combattions, cette paix, c'est la paix dans la victoire. Et cette victoire, selon le beau mot du maréchal Foch, c'est d'abord la victoire de Dieu. [2] Certes, nous n'avons garde de méconnaître ce que nous devons aux admirables soldats de l'Entente et à leurs glorieux chefs. On l'a dit déjà plus d'une fois, et nous le répétons volontiers, parce qu'on ne saurait trop le redire pour l'histoire, nous devons beaucoup, le monde entier doit beaucoup, à l'enthousiasme réfléchi de l'Amérique, à la ténacité infatigable de l'Angleterre, à l'élan impétueux de l'Italie, à l'intrépidité héroïque de la Belgique,et surtout peut-être à la valeur traditionnelle de la France, qui, une fois de plus, a tant souffert pour la défense d'un idéal, et dont le haut commandement, ce sera son éternel honneur, a été partout si sûr, si remarquable, et finalement a tout conduit et tout gagné ! Nous, Canadiens, en particulier, nous devons beaucoup, et le monde entier doit quelque chose aussi, au mâle courage et à la vaillance de ceux des nôtres qui sont allés, si loin, mêler leur sang à celui des héros du vieux monde. Mais, encore un coup, pour nous, qui sommes les fils d'un peuple de foi et des croyants sincères,nous tenons pour certain que, si les hommes s'agitent parfois utilement, c'est toujours Dieu qui mène ! Nous tenons pour certain et nous proclamons très haut que cette victoire, qui vient enfin de donner la paix au monde, c'est d'abord, comme a dit Foch, la victoire de Dieu ! *Gloria in excelsis Deo !*

---

[2] Voici, d'après *Le Gaulois* de Paris, exactement ce qu'a dit le maréchal, en s'adressant à ceux qui le félicitaient d'avoir gagné la plus grande guerre de tous les siècles: " C'est Dieu qu'il faut remercier. Je n'ai pas fait ces grandes choses: c'est Dieu qui les a faites par moi ! "

• • •

Dans cette revue de la dernière des années terribles, écrite spécialement pour des lecteurs de mentalité et de langue françaises, il convient, nous semble-t-il, de souligner l'accueil que l'on a fait, en France, à l'annonce de la victoire et de la paix prochaine. A la Chambre française, le 5 novembre 1918 — séance historique, a-t-on écrit, qui fut comme la réplique de cette séance du 4 août 1914, où l'*union sacrée* avait triomphé dans l'acceptation généreuse de la guerre alors inévitable—, ce fut une manifestation inoubliable, poignante, unique. Les Français sont d'admirables orateurs. M. Deschanel, M. Pichon, M. Clemenceau surtout ont eu des accents superbes. Le vieux président du conseil, le " tigre " comme on l'appelle, dernier survivant de ces députés de 1871 qui signèrent à l'assemblée de Bordeaux la célèbre " protestation " contre le démembrement de l'Alsace-Lorraine, a fait un appel passionné à l'union de tous les Français, aussi nécessaire pour l'oeuvre de paix de demain, a-t-il dit, qu'elle l'a été pour l'oeuvre de guerre d'hier.

Ah ! s'est-il écrié, nous nous sommes bien haïs, détestés, exécrés les uns les autres, et combien pourtant nous avons été heureux de nous retrouver frères et amis en ces *jours terribles!... Il faut que cela demeure.* Nous avons déjà gagné la guerre. Nous attendrons peut-être quelque temps encore la paix que nous désirons. Mais la destinée a fixé la fortune de la France et des pays dignes de la liberté. Soyons unis ! Maintenons nos querelles d'idées, mais qu'elles s'arrêtent devant l'intérêt de la patrie en danger. Messieurs, vous le savez, je ne vise aucun but politique. Je ne veux défendre aucun intérêt personnel. J'aspire au jour où, grâce aux circonstances, vous serez débarrassés de moi. Mais laissez-moi vous dire que, s'il faut être humanitaire, il faut être Français d'abord. Car la France représente une conception idéaliste de l'humanité qui a prévalu dans le monde et qui a fait qu'on ne peut servir l'humanité au détriment de la France ! Je voudrais, au moment où l'aurore des grandes et magni-

fiques victoires se lève, que notre pensée soit une pensée d'union. Et qui nous demande cela? La patrie elle-même. Dans la grande croisade humanitaire, où, d'ailleurs, vous ne serez pas seuls, je voudrais que nous promettions d'être frères et que, modifiant un peu l'ancienne formule, si on nous demande qui nous a inspiré cette pensée, nous répondions : " La France le veut! La France le veut!... "

Ces derniers mots, si éloquents qu'ils soient, appellent pourtant une réserve de notre part. Etant donné ce qu'il est, Clemenceau, nous le comprenons, ne pouvait guère prendre à son compte le " Dieu le veut " des croisés. Mais, c'est précisément là qu'est le point faible des gouvernants du jour en trop de pays. Ceux qui persistent à ignorer Dieu, outre qu'ils ne représentent pas toute la France, la vraie, se condamnent à ne connaître jamais qu'une victoire incertaine, parce qu'elle restera incomplète. *Nisi Dominus aedificaverit domum,in vanum laboraverunt,* ce qui peut se traduire : *A moins que Dieu n'y mette la main, les oeuvres des hommes ne sauraient durer!*

* * *

Quelle consolation c'est pour nous, en face de l'athéisme officiel, d'entendre de loin retentir, sous les voûtes de Notre-Dame, la voix du cardinal de Paris, Mgr Amette (17 novembre 1918) :

Au cours de son existence sept fois séculaire, cette basilique a entendu beaucoup de *Te Deum*, dont ses pierres vibrent encore. Les victoires de Rocroi et de Fleurus, de Denain et de Fontenoy, d'Austerlitz et d'Iéna, de Sébastopol et de Solférino, et tant d'autres, ont été célébrées sous ses voûtes. Mais qu'étaient toutes ces victoires auprès de celle dont nous rendons grâce à Dieu? victoire qui met fin à la plus grande guerre qui fut jamais, victoire qui associe dans un même triomphe des armées rassemblées de toutes les parties du monde, victoire qui affranchit l'humanité tout entière de l'hégémonie brutale et cruelle dont elle était menacée ! Cette victoire, quatre années durant, nos prières unanimes et persévé-

rantes l'avaient implorée de Dieu. De tous les pays alliés, des supplications ardentes, publiques ou privées, montaient sans se lasser vers le ciel, confiantes dans la justice de notre cause. Le courage des combattants, les souffrances des blessés, le sacrifice des mourants, les larmes des épouses et des mères donnaient à ces supplications une puissance à laquelle ne résiste pas le coeur du Dieu infiniment bon. Et aujourd'hui nous sommes exaucés. Le triomphe est venu, plus rapide, plus éclatant, plus complet que nous n'osions l'espérer. Oui, gloire et actions de grâce en soient rendues à Dieu! Est-ce à dire qu'en glorifiant Dieu, nous rabaissions le mérite de ceux qui ont gagné la guerre? Est-ce à dire que nous méconnaissions le génie des chefs, l'héroïsme des soldats, la puissance des armements, les efforts surhumains des nations alliées? N'est-ce pas au contraire décerner à l'homme un suprême honneur que de proclamer qu'il a eu Dieu pour coopérateur dans une grande oeuvre? Est-ce qu'il méconnaissait la valeur de la science, ce médecin célèbre qui, après avoir accompli une cure merveilleuse, disait: " Je l'ai pansé, Dieu l'a guéri! " Est-ce qu'elle méconnaissait la vaillance de ses compagnons d'armes, des La Hire et des Dunois, notre bienheureuse Jeanne d'Arc, quand elle répétait : " Les hommes d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire! " Et ne sont-ils pas les premiers à rendre le même témoignage, nos grands généraux vainqueurs? C'est la pensée souvent exprimée de cet illustre maréchal de France, auquel il a été donné d'achever l'oeuvre de victoire et de libération et vers qui vont l'admiration et la gratitude du monde entier. " Quelle serait ma satisfaction, m'écrivait-il il y a trois jours, de me joindre à vous dimanche pour chanter un *Te Deum* d'actions de grâce dans notre vieille basilique nationale! Ce *Te Deum*, je le chanterai de tout coeur là où m'appelleront mes fonctions, à Paris si elles m'y amènent, à l'église de mon quartier général dans le cas contraire, réunissant ainsi mes devoirs envers Dieu et envers la patrie. "

La citation est longue. Mais elle nous paraît si bien rendre la note traditionnelle, la seule complètement juste, de la France chrétienne de nos aïeux et de nos pères, de cette France que nous aimons toujours au Canada et dont la pensée nous fait vivre, que nous nous serions reproché de la raccourcir d'une ligne. " Pendant ce *Te Deum* de Notre-Dame, écrivait *Franc* (*La Croix*, 18 novembre), nous nous imaginions tous

les saints de France intercédant pour la patrie afin qu'elle ne soit pas victime de quelques-uns. Et il nous est venu à la pensée qu'au fond d'un presbytère de campagne un curé d'Ars, derrière la grille d'un cloître une Marguerite-Marie, dans les champs une Jeanne d'Arc présentaient au ciel une offrande de pénitence et d'amour que Dieu agréait. Et il disait à la France : " Je pardonne... "

* * *

Oui, c'est vrai, aujourd'hui, autant sinon plus que jamais, la France, et tous les peuples avec elle, ont besoin du pardon de Dieu. Si légitime et si sincère que soit notre joie de voir enfin la paix sourire à notre pauvre monde, nous ne saurions ne pas mettre à l'expression de cette joie une réserve en pensant, en effet, à l'oubli que l'on fait de Dieu en tant de sphères officielles, au parti-pris avec lequel on traite le pape, son vicaire sur la terre. La grande guerre, au premier jour, on s'en souvient, a tué le regretté Pie X. Benoît XV est venu, qui a continué, au milieu des haines, à prêcher la loi d'amour. Que n'a-t-il pas fait pour adoucir les souffrances et consoler les coeurs? Il ne pouvait pas arrêter l'effroyable tuerie, ni empêcher les ruines. Il ne pouvait qu'être le héraut de la justice et du droit: il l'a été magnifiquement! Il ne pouvait que s'employer aux oeuvres de miséricorde: il l'a fait incessamment! Et c'est sûrement, pour tous les catholiques sincères, la meilleure des consolations que d'avoir à enregistrer les hauts faits de l'action du pape Benoît XV, au cours de l'année qui vient de finir, tout autant qu'au cours de celles qui l'ont précédée. Dès les débuts de la grande guerre, brusquement placées en face d'une situation à laquelle les gouvernements ne pouvaient rien, les populations ont eu recours au pape. Les yeux de tous les opprimés, de tous ceux qui souf-

fraient, de tous ceux que la force écrasait — vieillards, enfants, malades, prisonniers, pauvres, riches, tous égaux devant la douleur, le dénuement et l'angoisse—, se sont tournés vers ce souverain sans armées, sans marine et sans états. Les bureaux du Saint-Père furent bientôt submergés sous les flots d'une correspondance qui augmentait tous les jours. De partout, on demandait tout au pape. Ses secrétaires ne pouvaient suffire à la tâche. Heureusement, quelques centaines de Romains s'offrirent pour les aider. Des bureaux s'ouvrirent non seulement à Rome, mais à Paderborn en Prusse, à Fribourg en Suisse, à Vienne en Autriche, et à bien d'autres endroits. On y fit une active besogne. En six mois, onze mille prisonniers de guerre, inaptes au service militaire, étaient échangés, et ils le devaient au pape. En un seul mois, vingt mille prisonniers civils passaient d'Allemagne dans le midi de la France, et ils le devaient au pape. Chaque semaine, des milliers de prisonniers italiens étaient ramenés dans leurs foyers — ils revenaient par ce fameux train du pape, *il treno del papa,* dont ont parlé les dépêches—, et ils le devaient au pape. Et la Galicie, et la Pologne, et la Serbie, qui les a secourues? — Le pape. Et la malheureuse Arménie, qui a tenté de faire cesser son martyre? — Le pape. Et le Liban, qui l'a préservé de la ruine complète ? — Le pape. Qui a obtenu l'hospitalisation en Suisse d'un si grand nombre de prisonniers? — Le pape. Qui a réussi à faire respecter les tombes des soldats anglais et français après la retraite des Dardanelles? — Le pape. Qui a fait cesser le travail dominical auquel étaient astreints en Allemagne les prisonniers de guerre? — Le pape. Le pape, le pape, le pape ! Ah! oui, il a été, par excellence, notre Benoît XV, l'apôtre des oeuvres de miséricorde. A l'heure actuelle, alors qu'on le méconnaît et qu'on n'ose pas l'inviter aux délibérations où ses conseils auraient cependant un si grand poids, il annonce qu'il aidera de

tout son pouvoir les oeuvres de la paix et les plénipotentiaires qui vont refaire la carte du monde. Cela, nous semble-t-il, il fallait le souligner dans une revue de l'année catholique en 1918. Nous le répétons, si les hommes s'agitent parfois utilement, c'est toujours Dieu qui mène. Puisse quand même l'action du pape Benoît, comme le disait Mgr l'archevêque de Montréal en recevant son clergé au premier de l'an, se faire sentir au congrès de Paris ! On ne saurait rien souhaiter de meilleur au monde qui veut se refaire.

* * *

Par deux fois, au cours de 1918, le Saint-Père s'est tourné vers ses fils du Canada, et il nous a parlé. Le 7 juin, en la fête du Sacré-Coeur de Jésus, il adressait à l'épiscopat canadien une lettre importante, qui s'appelle, du nom des premiers mots qui la commencent, suivant l'usage, la lettre *Litteris apostolicis,* qui est comme la suite de la lettre *Commisso divinitus* du 8 septembre 1916, et dans laquelle il revient, le Saint-Père Benoît XV, sur notre malheureuse question des écoles d'Ontario. Et le 16 octobre, Sa Sainteté écrivait à notre vénéré cardinal Bégin une autre lettre qui est un beau témoignage rendu à notre esprit catholique et à notre fidélité au pape.

La lettre pontificale du 7 juin, par suite d'un accident de bateau, ne nous est arrivée que très en retard, à l'automne seulement. Mgr Paquet et le Père Rouleau ont précisé devant l'opinion le sens et la portée de cette lettre. Nous ne saurions mieux faire, pour l'instruction de nos lecteurs, que de rapporter ici quelques-unes de ces précisions. Voici d'abord le substantiel exposé de la pensée du pape qu'a donné dans une série d'articles sur l'*union catholique* le savant théologien qu'est Mgr Paquet.

Parlant du règlement scolaire de l'Ontario d'où est sortie toute cette controverse, Benoît XV reconnaît aux Franco-Ontariens le droit d'en réclamer non seulement " les interprétations qu'ils souhaitent", mais encore " les modifications qu'ils croient désirables ". Cet énoncé, dont nos lecteurs saisissent facilement toute la portée n'est que l'application et le développement du principe posé dans sa lettre antérieure par le pape, à savoir " que les groupes franco-ontariens ont le droit de défendre leur langue et de la faire enseigner, d'une façon équitable, dans les écoles ". On l'a dit et répété : les Canadiens français de l'Ontario ne refusent pas de faire apprendre l'anglais à leurs enfants, mais ils veulent pour eux, en même temps, un enseignement efficace de la langue française, et ils prétendent être les juges de la mesure de français qui convient à ces enfants. Le Saint-Père, en leur permettant de réclamer toutes les concessions qu'eux-mêmes croient utiles, consacre de sa suprême autorité ce sentiment si conforme aux prescriptions du droit naturel. Entrant dans les détails, Benoît XV envisage la question bilingue sous deux aspects très intimement liés entre eux, l'aspect religieux et l'aspect ethnique. D'après les règlements actuels de l'Ontario, l'inspecteur des écoles catholiques bilingues peut être un protestant. Et, de fait, il l'a été. L'anomalie et l'iniquité de cette disposition scolaire sautent aux yeux. Aussi Sa Sainteté estime-t-elle qu'il y a lieu, pour les Franco-Ontariens, d'en désirer la disparition et de demander que les inspecteurs de leurs écoles séparées soient catholiques. En outre, les règlements scolaires de l'Ontario, depuis 1913, apportent à l'enseignement du français dans les écoles bilingues des restrictions telles que les Franco-Ontariens ont jugé la situation intolérable et désastreuse pour leur langue maternelle. Le catéchisme lui-même a été exclu du nombre des quelques matières susceptibles d'être enseignées, pendant deux ans, en français. La décision du pape brise ces mailles de fer. D'après le Saint-Père, les Canadiens français de l'Ontario sont justifiables de demander que, pendant les premières années de la scolarité — et cela peut comprendre tout le cours primaire — l'on fasse usage de la langue française, au moins pour certaines matières de classe parmi lesquelles il faut placer au premier rang le catéchisme. Le pape ne distingue pas entre le français objet d'étude et le français moyen de communication. Il lui paraît, sans doute, tout naturel que, pendant un laps de temps nécessaire, on enseigne aux enfants franco-canadiens les matières propres à les instruire de leur religion et de leur langue, et que, selon les règles de la pédagogie, on se serve, pour cela, de cette langue même. C'est

un simple *minimum* qui est marqué ici comme exemple de ce que nos compatriotes de la minorité seront libres de revendiquer. Mais en vertu du principe général posé par le pape, les parents franco-ontariens peuvent, ils en ont le droit, réclamer davantage : une extension plus grande de l'usage et de l'enseignement du français ; l'abolition du double inspectorat ; la faculté de désigner, par les commissaires qu'ils ont élus, les écoles qu'il convient de soumettre au régime bilingue ; la suppression de certaines entraves administratives mises par les nouveaux règlements à l'exercice de leurs justes libertés. Passant de l'enseignement à la formation des maîtres, Benoît XV déclare que les catholiques sont en droit de demander " qu'il leur soit permis d'avoir des écoles normales ". Ces mots, à notre avis, ne signifient pas seulement, ni même principalement, le droit qu'ont les catholiques ontariens, en général, de voir leur système d'écoles séparées couronné par des établissements pédagogiques conformes à leurs croyances. La lettre papale roule sur les réclamations franco-canadiennes. Il s'agit donc, d'après le contexte, d'écoles normales catholiques destinées à former des maîtres pour l'enseignement bilingue et où cette formation puisse s'acquérir d'une façon suffisante et efficace. Ces écoles, le pape reconnaît que nos frères de l'Ontario peuvent raisonnablement, et sans manquer à la justice, en réclamer l'érection. Ils les ont déjà dira-t-on. — Ont-ils vraiment des maisons d'entraînement pédagogique à base nettement bilingue et qui font à la langue française toute la place qui lui appartient? C'est une question que nous posons et que nous laissons à d'autres le soin de résoudre. La pensée du pape est donc évidente : permettre aux Franco-Ontariens de garder leur langue associée à leur vie religieuse, de la défendre contre tout règlement qui l'opprime, de la faire enseigner et de la transmettre librement à leurs enfants. C'est pour eux un droit certain, et, par suite, les oppositions faites à l'exercice de ce droit, en soi, sont injustes. Toutefois, il y a la manière ! Et l'auteur de la lettre *Litteris apostolicis* s'exprime, là-dessus, avec une grande clarté. Il détermine les méthodes dont l'on peut user dans les revendications nationales et il trace les bornes qu'il n'est jamais permis de franchir. D'abord, pas de révolte contre les autorités légitimement constituées. Une décision de Rome, contemporaine de celle que nous commentons ici, montre jusqu'où le Saint-Siège pousse le culte du respect dû à ces autorités, quelques griefs que l'on puisse avoir contre elles. De plus, pas de violences, ce qui d'ailleurs n'exclut pas l'énergie ; pas d'invectives ni de haines ; pas de procédés contraires à la charité chrétienne. Le droit, pour triom-

pher, n'a pas besoin de ces armes. Ce que le pape volontiers autorise, c'est l'emploi honnête " de tous les moyens d'action que la loi et les usages légitimes concèdent aux citoyens pour obtenir les améliorations auxquelles ils estiment avoir droit ". Parmi ces moyens on peut ranger, sans hésitation, l'association, la discussion dans les livres et dans la presse, les assemblées tenues dans les limites légales, l'aide pécuniaire, le pétitionnement, le vote. Il arrive que les circonstances suggèrent encore d'autres procédés légaux et licites. Quant à ce qui regarde le recours aux tribunaux civils, Benoît XV ne l'interdit pas absolument. Ce recours en effet entre dans la catégorie des moyens constitutionnels autorisés par le pape, et le besoin de se défendre contre une agression judiciaire injuste peut le rendre nécessaire. Mais, précisément, pour prévenir une agression de ce genre, dans une matière qui touche aux intérêts généraux de l'Eglise, et où les catholiques sont exposés à se diviser déplorablement, le pape exige qu'on ne s'engage point dans cette voie sans l'assentiment de l'évêque du lieu, lequel devra lui-même, avant de rien décider, se consulter avec les autres prélats immédiatement intéressés ou les autres évêques de l'Ontario. On le voit, tout, dans cette lettre si sereine et si forte, et si judicieusement conçue, tend à rétablir sur les bases de la justice et du droit la concorde et la charité parmi les catholiques canadiens.

Le Père Rouleau, des dominicains d'Ottawa, dans le commentaire qu'il a donné de la même lettre du Souverain-Pontife, n'a pas été moins explicite. Il ramène à neuf articles le dispositif de ce code nouveau, ainsi qu'il dit lui-même, que constitue pour nous le document pontifical:

1. On ne peut refuser aux Franco-Canadiens le droit de réclamer l'enseignement du français dans les écoles où leurs enfants vont en certain nombre. 2. On ne peut leur faire un reproche de défendre ce qui leur tient au coeur. 3. Ce droit d'enseigner le français n'est limité ni aux écoles érigées avant 1913, ni à telles classes inférieures. 4. Que la langue maternelle de l'enfant soit la langue véhiculaire de l'enseignement pendant les premières années et au moins pour quelques matières. 5. Que les inspecteurs soient catholiques. 6. Que les maîtres catholiques soient formés dans les écoles normales catholiques. 7. Que les catholiques s'efforcent d'obtenir de plus amples concessions et les améliorations qu'ils souhaitent. 8. Qu'ils évitent dans leurs réclamations les procédés violents ou

illégitimes. 9. Que les catholiques ne recourent pas aux tribunaux civils pour ces matières sans la permission spéciale des évêques.—Tels sont,conclut le Père Rouleau, les articles fondamentaux de ce code. Le temps pourra les enrichir de nouveaux développements. Mais, dès aujourd'hui, ils suffisent à paralyser, sinon à ruiner totalement, le néfaste règlement 17. En vérité, qu'en reste-t-il ?

* * *

La lettre du Saint-Père à Mgr Bégin, qui est datée du 16 octobre 1918, était une réponse à celle que précédemment notre vénéré cardinal canadien avait adressée à Sa Sainteté, à l'occasion de la mise en liberté du docteur Béland, prisonnier des Allemands pendant quatre ans, que l'intervention du Souverain Pontife, en se joignant à l'action du gouvernement anglais, n'avait pas peu contribué à obtenir. Tout en remerciant le pape de sa bienveillance à l'endroit de notre distingué compatriote, Mgr Bégin avait rendu un éloquent hommage à l'action bienfaisante du Saint-Père dans tout le cours de la guerre. Benoît XV, en répondant au cardinal canadien, a insisté sur le sens et la portée réelle de son action au cours de la guerre et il a bien voulu dire à ses fils du Canada des paroles vraiment consolantes. De cette lettre du pape nous voulons retenir le passage suivant:

Avec non moins de raison, vous nous louez noblement d'avoir pris en main, chaque fois que le moment nous sembla opportun, l'intérêt général des nations, d'avoir cherché à faire cesser le carnage et la dévastation et d'avoir conseillé la paix, une paix conforme à la justice. Et vous déplorez qu'on n'ait pas obéi à la voix et aux exhortations d'un père, alors surtout que ce père proposait les seules mesures de conciliation qui paraissaient possibles. Cette manière de répondre à notre charité, nous l'avons soufferte avec chagrin. Qui eût cru en effet que nos efforts, pleins d'un paternel amour, pour réconcilier les hommes entre eux, seraient tournés contre nous en sujet de haine populaire? Pourtant, dans tout cela, il ne faut pas tant s'étonner de la méchanceté de certains hommes, nous accu-

sant publiquement et amèrement de favoriser l'un des deux partis, que de l'irréflexion de ceux qui ont ajouté foi à une accusation aussi dénuée de fondement. — Nous avons appris avec la plus grande joie, par votre lettre, que pareille légèreté de jugement ne saurait être reprochée aux catholiques canadiens de l'une et de l'autre langue, et que ceux-ci, au sujet de cette guerre, ont toujours été d'accord, de sentiment et de parole, avec nous. Cette attitude est bien conforme au profond respect et au vif attachement qui les animent envers le Siège Apostolique, et dont votre lettre témoigne si hautement. Aussi est-ce notre désir que vous-même, en notre nom, marquiez à ces fils très aimants notre reconnaissance pour la consolation qu'ils nous donnent.

* * *

Dans cette guerre, il n'est pas inutile de le répéter, car on s'obstine en certains quartiers à toujours le méconnaître, les Canadiens ont fait noblement leur part. Mgr Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, qui vient de rentrer d'un voyage au front, où il était allé en mission officielle, au nom du gouvernement canadien, pour examiner dans quelles conditions fonctionnait auprès de nos soldats l'aumônerie militaire, a donné, à son passage à Paris, une interview fort intéressante et très au point, que nous trouvons dans *La Croix* du 15 décembre. Il y a là des chiffres qu'il est opportun de retenir pour les redire au besoin aux dénigreurs systématiques de notre race qui nous attaquent toujours :

Il est bon—disait Monseigneur au journaliste parisien—qu'on connaisse l'effort accompli par ce peuple en travail de développement, qui, non seulement n'était pas préparé à la guerre, mais vivait dans la conviction qu'aucun conflit belliqueux ne pouvait l'atteindre. Sait-on bien que l'armée canadienne a compté jusqu'à 581,559 hommes, dont 45,000 ont été tués, 50,000 ont été renvoyés inaptes à tout service, et 30 à 40,000 ont reçu des blessures plus ou moins graves. En même temps notre pays occupait à la fabrication des armes et des munitions jusqu'à 350,000 ouvriers et ouvrières. En blé et en farine, son exportation annuelle aux pays de l'Entente s'est accrue de 80 millions de boisseaux. Sa dette na-

tionale, qui s'élevait avant la guerre à 336 millions de dollars, se monte actuellement à 1,200 millions. En outre, les Canadiens ont prêté à leur gouvernement une somme de 756 millions de dollars, soit 100 dollars par tête, et ils ont donné pour les oeuvres de guerre à peu près 90 millions de dollars. On a prétendu que, dans ce magnifique effort, la province de Québec n'avait pas fait assez généreusement sa part. *La Croix* a publié, sur ce sujet, sous la signature de François Veuillot, retour de notre pays, des explications qui ont remis les choses au point et rendu justice aux Canadiens français. J'y ajouterai un détail plus récent. La mise en vigueur de la conscription a été accueillie avec discipline, avec entrain, souvent même avec élan, par les jeunes gens de notre province, qui n'ont à craindre aucune comparaison. Ils se marient très tôt, nos jeunes gens, et la loi n'atteint que les célibataires de 20 à 35 ans. Sur 136,705 célibataires 124,343 se sont déclarés spontanément. La province de Québec a offert à la France une armée de 125,000 hommes. Et la générosité de nos gens ! La ville de Québec, avec ses 100,000 habitants, a donné, pour les oeuvres de guerre: en 1915, 182,000 dollars; en 1916, 120,000; en 1917, 400,000. Et je ne parle ni des souscriptions versées pour le même objet, avec l'argent de la population, par la municipalité, soit 440,000 dollars, ni des primes d'assurances acquittées pour les soldats, soit de 12 à 14,000 dollars par an. La ville de Montréal, qui compte 600,000 âmes, et qui, pour les cinq-sixièmes, est française, a donné, de son côté, pour les mêmes oeuvres: en 1915, 1,236,679 dollars; en 1916, 2,179,775; en 1917, 4,446,348; pendant que les versements de la municipalité montréalaise atteignaient le chiffre total de 1,500,000 dollars. Et je ne parle pas des allocations qui ont été offertes aux familles des mobilisés belges et français, des souscriptions qui ont soutenu l'*Aide à la France*, l'*Aide à la Belgique*. N'oubliez pas de mentionner aussi les grands hôpitaux de Joinville et de Saint-Cloud, qui, installés par les Canadiens français et desservis par eux pendant la guerre, vous seront acquis après la paix...

* * *

A cette page, si précise et qui se passe de commentaires, joignons-en une autre que je taille dans le discours que prononçait hier (28 décembre) le colonel Dubuc — un de ceux qui en étaient!—à l'occasion d'une réception d'honneur qu'on lui faisait à Montréal :

L'histoire du bataillon—notre immortel 22e!—depuis son arrivée en France en septembre 1915, c'est un peu l'histoire de la guerre, car nous avons été mêlés à peu près à toutes les grandes opérations au moins dans la zone anglaise du front. Nous commençâmes à bien dure école: un an dans le secteur de Ypres — horrible entonnoir entouré de trois côtés, où, pour protéger Calais, les Allemands nous faisaient entasser nos morts. Ceux qui y étaient pouvaient dire avec le poète: " Et c'est là que j'appris à souffrir"... C'était la phase noire, déprimante s'il en fut, où l'on se faisait hacher sur place, où l'on crevait de misère et de froid, où l'on mourait dans la boue immonde, presque sans gloire. Quelques lueurs parfois pourtant, comme ces tragiques nuits du Mont Sorrel, qui nous ont coûté si cher. C'est là que, certain soir de juin 1916, pendant qu'un bombardement effroyable, comme seuls les Boches savaient nous en servir, nivelait tranchées et abris, l'on vit un commandant de compagnie se promener sur le parapet comme au champ de parade, ranimer le courage des faibles, calmer l'impétuosité des trop ardents et donner à tous, en face d'une mort presque certaine, l'exemple des plus belles vertus militaires. Il devait payer généreusement son héroïsme. C'était mon vieux compagnon d'armes, le major d'alors, aujourd'hui le lieutenant-colonel Laflèche. Un autre brave, le lieutenant Jacques Brosseau, y donna sa vie. Durant ces heures horribles, ce fut le mérite du colonel Gaudet, notre premier commandant, d'avoir pu, à force de patience, d'entraînements savamment progressifs et de discipline appliquée avec tact et bienveillance, faire mille soldats de ces mille pékins et les préparer à la rude tâche qui les attendait sur la Somme. Puis, le 15 septembre 1916, c'est enfin le grand jour : Courcelette. Vous connaissez tous cet admirable fait d'armes, où une poignée d'hommes immortalisa à jamais le nom canadien-français. Ce sera l'éternelle gloire du général Tremblay d'avoir, à Courcelette, ressuscité Carillon et Châteauguay, d'avoir réveillé chez nous toutes les vertus guerrières des ancêtres — bravoure, endurance, ténacité, élan, excitation, fureur française—, de nous avoir en un mot donné une âme. Et quelle âme! Sereine, douce et compatissante dans la paix, ardente, farouche et implacable dans la bataille, indomptable dans l'adversité,esclave du devoir et de la discipline, supportant gaiement la misère et les souffrances, prête à tous les sacrifices — au sacrifice suprême même. Et Courcelette devint notre étendard, le drapeau qu'il ne fallait pas souiller, l'étoile qu'il ne fallait pas ternir. Et aujourd'hui, examinant avec recueillement notre conscience et celle du bataillon, nous pouvons dire hautement que jamais le

drapeau n'a été souillé et que l'étoile est toujours dans le ciel plus brillante que jamais. Et c'est pourquoi nous eûmes Vimy, puis Lens et la Côte 70, puis Passchendaele, puis cette héroïque randonnée d'Amiens à Méharicourt, et cette autre d'Arras à Cambrai, à Valenciennes, à Mons. C'est toujours Courcelette en plus grand ou en plus petit. Vous en voyez une autre manifestation à la Cote 70, en août 1917, quand cinquante des nôtres, au milieu de la nuit et à travers trois barrages d'artillerie d'une intensité inouïe, vont porter des munitions et des vivres à nos camarades de la Nouvelle-Ecosse. Chacun savait qu'il n'en reviendrait probablement pas — et peu en sont revenus. Le capitaine Billy Morgan, fils de mon ami M. Morgan, les commandait. Lors d'une autre manifestation à Chérisy, en août dernier, où l'ordre avait été donné d'avancer quand même, dans 24 heures, vingt-trois officiers et plus de cinq cent vingt-trois hommes sur six cents sont tués ou blessés. C'est là que le médecin régimentaire, le capitaine Marin, moins grièvement blessé que les autres, arrache ses insignes de non combattant et continue l'avance avec ce qui reste du bataillon. C'est là également que cet admirable officier, le major Vanier, perdit une jambe et que ce jeune héros de 20 ans, le lieutenant Roddy Lemieux, tomba mortellement blessé dans une auréole de gloire. Mais nous avancions.

* * *

Quel joli mot termine cette citation du discours du colonel Dubuc: " Mais nous avancions! " Or, s'ils ont fièrement avancé, nos soldats du 22e, et tant d'autres qui faisaient partie d'autres unités, si nos Barré, nos Asselin, nos Laviolette et nos Roy ont su marcher comme ceux dont parle Dubuc — notre énumération comme la sienne est forcément incomplète, — il en faut conclure que le sang canadien n'a pas menti à sa noblesse. Nos aumôniers aussi, il importe de le noter ici, ont été à la hauteur. Pourquoi ne nommerions-nous pas une fois de plus le brave capitaine-aumônier Crochetière (de Nicolet) tué à l'action, au moment où il assistait un blessé, le 2 avril 1918? Comme la guerre semblait devoir durer, le Saint-Père, à la date du 21 septembre 1918, a nommé un évêque canadien grand aumônier pour tous les soldats canadiens catholiques,

ainsi que la chose s'était déjà faite pour l'Italie, pour la France et pour l'Angleterre. Ce grand aumônier porte le titre d'évêque des camps — *episcopus castrensis.* Pour nos soldats canadiens, c'est Mgr Emard, évêque de Valleyfield, qui a été nommé à ce poste important. En même temps, Rome lui donnait deux vicaires généraux — *vicarii castrenses* : c'étaient M. le chanoine Sylvestre et le Père Workman. Le 18 décembre 1918, Mgr l'évêque des camps pour l'armée canadienne écrivait à ses aumôniers, et par eux à tous les soldats placés sous sa juridiction, une lettre remarquable dans laquelle Sa Grandeur rend hommage à la valeur de nos troupes et au zèle de leurs aumôniers et donne à tous les conseils les plus judicieux.

* * *

Notre chronique de l'année est déjà bien pleine des choses de la guerre. Elle l'est trop peut-être? Mais comment voulez-vous qu'on fasse une revue des faits et des oeuvres de l'année 1918, la dernière des quatre années terribles, sans parler longuement de la guerre qui vient de secouer le monde sur ses bases et a paru, à plusieurs, le conduire à sa ruine. La guerre pourtant n'a pas été la seule calamité qu'il a fallu subir. Une épidémie de grippe, ce dernier automne, a porté partout ses ravages. Rien qu'au Canada, on a parlé de 50,000 morts, dont 8,000 pour la province de Québec et 3,000 pour Montréal. Comme ce fut désolant! Pour parler de ce que nous avons vu personnellement, combien de jeunes sont tombés, à Montréal, pour ne plus se relever! En trois ou quatre jours, la grippe — ainsi dite " espagnole " parce qu'elle avait d'abord sévi en Espagne — vous terrassait son homme, la pneumonie suivait et c'était la mort. Pour combattre le fléau, nos commissions d'hygiène ont recommandé toutes sortes de

précautions. On insistait beaucoup en particulier pour que les assemblées nombreuses fussent interdites. L'une des conséquences, ç'a été que, plusieurs dimanches, il a fallu fermer nos églises. Ah! ces dimanches sans messes, on s'en souviendra à Montréal! Tous les dimanches du mois d'octobre et même le grand jour de la Toussaint se passèrent ainsi ! Entre temps, les plus beaux exemples de dévouement et de charité intelligente étaient donnés par nos communautés. Un extrait d'une lettre récente de Mgr l'archevêque de Montréal le dira à nos lecteurs beaucoup mieux que nous ne saurions le faire:

Vous avez passé — écrivait Monseigneur aux religieux et religieuses qui se sont ainsi dévoués — pendant plus de trois semaines, des jours entiers au chevet des affligés. Souvent aussi, vous avez sacrifié les nuits pour suppléer les membres alités de toute une famille. Vous n'avez distingué ni entre les conditions ni entre les croyances ni entre les labeurs. Les soins les plus humbles et les plus répugnants ne vous ont pas rebutés. La modeste demeure du pauvre ne vous a pas moins attirés que la luxueuse maison du riche. Aux vieux comme aux jeunes, aux protestants et aux indifférents comme aux catholiques, vous avez versé le bienfaisant remède de votre souriante sérénité, plus efficace parfois que les médicaments. Souvent, vous avez dû lutter d'ingéniosité afin de pourvoir les malades de la nourriture et des potions nécessaires. Vous avez même profité des répits du mal pour procurer aux mansardes et aux taudis un air de propreté. La statistique s'est plu à dénombrer vos dévouements cachés. Dans le rapport présenté, le 28 novembre, par l'un de mes prêtres, à la *Société catholique de protection et de renseignements*, on lit ceci: " Trente congrégations d'hommes et de femmes volèrent au secours des malades. Cinq cent soixante religieux et religieuses se vouèrent, nuit et jour, à leur service dans les hôpitaux temporaires ou permanents de la ville de Montréal. Le nombre des journées d'hôpital par eux vécues s'élève à cinq mille deux cent quatre-vingt-onze, près de quinze années de la vie d'un seul homme.— Neuf cent soixante-huit frères ou soeurs, des religieuses surtout, consacrèrent leurs jours et leurs nuits à la visite, au soulagement, à la consolation des malades à domicile... Vingt-quatre mille trois cent cinquante-deux visites furent faites de jour. On monta la garde pendant trois mille-

six cent quatre-vingt-douze nuits. Cinq cent quatre-vingt-cinq personnes furent ensevelies de ces mains pieuses. — La lutte fut rude. Aussi trois cent-cinq des soldats de la charité congréganiste furent atteints du fléau à Montréal, et quinze y succombèrent." La statistique ne pouvait pas tout dire. J'ai le devoir, comme votre premier pasteur, de la compléter. A cause de votre vie cachée, mes bien chers frères et soeurs, beaucoup se demandent à quoi vous employez vos journées; certains parlent parfois, à votre sujet, d'inutilité; d'autres se défendent mal d'une indifférence assez prononcée. Cette fois, on vous a vus à l'oeuvre au grand jour. Votre genre de vie, on l'a compris, ne contribue à former ni des égoïstes ni des ignorants. Il prépare dans l'ombre des coeurs vaillants et des esprits ouverts, à la hauteur les uns et les autres de tous les sacrifices et de tous les besoins. Dans d'autres quartiers, des cloisons, épaissies à plaisir, sont tombées d'elles-mêmes sous les coups de votre silencieuse abnégation. Les journaux ont cité ce mot d'un protestant: " Je ne savais pas ce que c'était qu'un frère et une soeur. Maintenant, je le sais; je les ai vus à l'oeuvre. Dorénavant, quand j'en rencontrerai, je les saluerai chapeau bas. " C'est donc la cause de l'Eglise que vous avez servie en laissant éclater votre zèle au grand jour. Une religion qui inspire des sacrifices pareils aux vôtres ne peut qu'être vraie et sainte, donc divine. D'autres préjugés encore se sont évanouis. Aux offres de rémunération vous répondiez invariablement: *Ce n'est rien!* Vous avez remarqué vous-mêmes l'étonnement qui se marquait parfois sur les figures de ceux que vous soigniez. J'ai recueilli moi aussi, de lèvres peu faites à de tels aveux, le témoignage de l'admiration provoquée par votre désintéressement. En maints endroits, ce désintéressement a donné son coup de mort à la légende de congrégations ambitieuses de richesses. Le plus consolant, le plus persistant de tous les résultats, mes chers frères et soeurs, ce sera cependant le bien que vous avez fait aux consciences. Le rapport cité plus haut faisait aussi cette remarque: " Ce que la cornette partout apporta, ce que nul autre ne pouvait faire entendre avec autant de douceur et de succès, ce furent les doux accents de la prière, les paroles de foi et de résignation, les lueurs d'éternité. Toutes ces choses fortifient, consolent, ramènent à la santé ou dorent les plus grandes souffrances et l'agonie la plus cruelle des espérances de la patrie commune et des prochains au revoir." Aussi combien d'âmes révoltées se sont, à vous entendre, réconciliées avec la douleur ! Combien ont senti le besoin de recourir au prêtre pour déposer dans son coeur leur fardeau de péchés ! Combien, appelées à comparaître au tribu-

nal de Dieu, y sont arrivées purifiées par votre intermédiaire! Vous avez ouvert à beaucoup la voie du salut; d'autres ont été ramenées dans le bon chemin. Vous avez consolé les orphelins et les veuves, adouci aux mourants les affres de la dernière heure, tempéré pour tous les douleurs du mal. Ces bienfaits de l'ordre spirituel doivent l'emporter infiniment à tous les yeux sur tous les autres... "

Ce que nous rapportons du zèle des communautés de Montréal, nous pourrions sûrement le dire de toutes les communautés des autres villes de notre pays. On nous pardonnera de parler uniquement des nôtres. C'est que, naturellement, les ayant vues à l'oeuvre, nous les connaissons mieux.

* * *

Il avait vu les Canadiens à l'oeuvre aussi, ce bon Mgr Stagni,notre ancien délégué apostolique, qui est mort à Rome, en rentrant presque de son séjour au Canada, en octobre 1918. En annonçant son départ définitif du milieu de nous, le 2 avril de cette année, Mgr Stagni, qui avait vécu huit ans au Canada, écrivait à nos évêques: "Votre nation, dont l'univers entier vante la culture intellectuelle et les progrès matériels, s'est acquis une réputation des plus enviables dans le domaine religieux. La hiérarchie catholique, laquelle n'y remonte pas même à trois siècles, se pare chaque jour d'une gloire et d'un éclat nouveaux tant par le nombre que par l'éminence des vertus de ses membres." Ce sont là d'honorables paroles. Le digne prélat qui les a écrites ne disait rien à la légère. Son témoignage est de toute première valeur. " Le Saint-Siège, écrivait au lendemain de sa mort Mgr Bruchési (24 octobre 1918), perd en lui l'un de ses plus zélés et de ses plus dévoués serviteurs. Chargé, en ce pays, d'une mission difficile et délicate, Mgr Stagni s'en est acquitté toujours avec une rare habileté et une remarquable sagesse... Dans l'inti-

mité, c'était le plus sympathique et le plus simple des hommes... Je puis dire qu'il a continué et rendu plus cordiales encore peut-être les traditions d'hospitalité de la demeure de la délégation apostolique à Ottawa... "

* * *

Le successeur de ce regretté prélat à la délégation apostolique du Canada et de Terreneuve, Mgr Pietro di Maria, est arrivé à Ottawa, le 18 octobre de cette année. Il a 53 ans. Il était, depuis cinq ans, évêque de Catanzaro en Calabre. Il porte maintenant le titre et la dignité d'archevêque d'Iconium. C'est un évêque de haute culture, de savoir éprouvé et d'expérience déjà mûrie. Le *Canada ecclésiastique* met volontiers ses hommages de respect aux pieds de Son Excellence. Béni soit celui qui nous vient au nom du Seigneur ! *Benedictus qui venit in nomine Domini !*

* * *

Un nouveau fils de la race canadienne-française a été, au cours de 1918, promu aux honneurs de l'épiscopat. Nous avons eu déjà deux Mgr Racine; nous avons maintenant deux Mgr Forbes. Le Père John Forbes, le propre frère de Mgr l'évêque de Joliette, a été en effet sacré évêque de Béja et coadjuteur du vicaire apostolique de l'Ouganda, à Rubaga, le 19 mai dernier, jour de la Pentecôte. Nous répétons à l'adresse de notre ancien condisciple du Collège de Montréal le souhait des grands jours: *Ad multos annos!*

* * *

Un événement qui, pour appartenir surtout à la chronique diocésaine de Montréal, mérite pourtant d'être noté dans

une revue de l'année catholique au Canada, c'est le nouvel essor qu'a pris en juin dernier l'intéressant pèlerinage de la Réparation, à la chapelle de la Pointe-aux-Trembles, dans l'île de Montréal. Jusqu'ici, et depuis une vingtaine d'années, ce sanctuaire, ainsi dit de la Réparation au Sacré-Coeur, avait été sous la direction des Pères du Saint-Sacrement. Ces excellents religieux ont fait là beaucoup de bien. Leurs oeuvres spéciales réclamant plus impérieusement ailleurs leur activité, ils ont dû remettre cette année la garde du renommé sanctuaire à Mgr l'archevêque. Sa Grandeur l'a confié à un groupe de prêtres séculiers, qui s'y sont donnés avec un très beau zèle. Pas moins de trente mille pèlerins ont visité la Réparation au cours de l'été. Tout fait prévoir que ce beau pèlerinage au Sacré-Coeur va prendre de plus en plus d'extension. C'est le 22 juin 1918 que la chapelle de la Réparation est devenue la propriété de la corporation archiépiscopale de Montréal.

* * *

Les zouaves canadiens de Pie IX, de pieuse mémoire, c'est-à-dire les survivants de ce noble bataillon — ils sont encore de 130 à 140 — ont fêté, cette année, le 18 août, dans la cathédrale de Montréal, le cinquantième de leur départ pour Rome en 1868. A vrai dire, c'est le 18 février que tombait juste le cinquantième anniversaire qu'on voulait célébrer. La saison d'hiver se prêtant peu à une pareille manifestation, on avait tout remis à l'été. Les vieux zouaves nous sont venus, ce dimanche-là, de tous les coins du pays. De 1868 à 1870, il y eut environ six ou sept cents Canadiens à s'en aller grossir à Rome les héroïques bataillons que commandaient Lamoricière et Charette. L'on sait que c'est à l'appel du grand Mgr Bourget qu'ils partirent. Le successeur de Mgr Bourget, Mgr

Bruchési, a tenu à les recevoir chez lui pour les fêtes du cinquantenaire. Ce furent des fêtes vraiment fraternelles. Les vétérans de l'armée du pape paraissaient heureux de se revoir. Il y a, dans la cathédrale de Montréal, une chapelle où se trouvent réunis les souvenirs des soldats de Pie IX d'il y a cinquante ans : c'est la chapelle des zouaves. Sur des tablettes en marbre, fixées aux murs, tous les noms des zouaves, de 1868 à 1870, sont inscrits. Plusieurs objets sont là, conservés dans des cadres ou sous des globes, qui ont appartenu aux zouaves. Le vieux drapeau, celui qui était à Mentana, est exposé dans une vitrine avec, près de lui, un drapeau plus moderne du Sacré-Coeur. Le tableau de Royer *Charette commandant la charge* est là. Tout au haut, le monument du *Campo Santo* de Rome, portant les noms des zouaves morts dans la ville éternelle, est représenté dans une fresque à même le mur. C'est toute l'épopée de nos zouaves canadiens qui est ainsi évoquée. Le 18 août 1918, les " jubilaires " y sont venus prier avec ferveur. En les recevant à sa table, Mgr Bruchési leur a dit son affection et il les a invités à revenir dans dix ans, pour le soixantième ! Qu'ils vivent nos vieux zouaves et qu'ils reviennent !

* * *

Le dimanche, 10 novembre, nous avons eu, dans la même cathédrale de Montréal, la joie de saluer la présence des soldats de la légion étrangère de France. Ils ont du reste passé un peu partout dans la province. Fixer ici un souvenir de leur passage nous paraît bien convenir au cadre de notre revue de l'année. " De voir, a-t-on écrit, dans le pourtour du balustre du choeur, juste au pied du maître-autel et en face du trône de Mgr l'archevêque, en avant de la foule du peuple répandu par les nefs et les allées, ces légionnaires fameux,

casqués de lourd et baïonnettes au canon, l'air martial et pittoresque, la figure évidemment usée par la fatigue de la guerre, avec, à l'arrière, la double rangée de marins français, à la blouse blanche et au col bleu, et, au centre, leur drapeau, ce trophée de gloire, cravaté de la croix de la légion d'honneur et de la fouragère... d'entendre leurs clairons, si sonores, si clairs, si puissants, sonner le salut à Dieu à une allure toute vaillante et toute française... ah! oui, cela vous prenait au coeur. C'était la France, ou tout au moins quelque chose de la France qui vibrait là! Et c'était, cette fois,pour Dieu qu'ils se tenaient là, qu'ils " portaient armes "! Ah! qu'avec conscience et qu'avec une joie intense on leur jetait de l'autel le sempiternel souhait du prêtre du Christ—du Christ qui fit la France si belle: *Dominus vobiscum! Que Dieu soit avec vous!*

* * *

Un dernier événement de notre histoire nationale que nous tenons à signaler avant de clore cette revue de l'année 1918, c'est l'inauguration du monument de Louis Hébert, à Québec, le 3 septembre. Québec est, par excellence, la ville de nos souvenirs. Elle se prête d'ailleurs magnifiquement, comme site, à l'apothéose de nos héros. Sa nature incomparable est riche d'endroits et de décors où s'encadrent, tout à l'aise, les bustes ou les statues de nos grands morts de la patrie. Louis Hébert, l'Abraham et le père des vivants et des croyants de chez nous, a attendu bien longtemps son monument. Il l'a enfin, face à l'hôtel-de-ville. Il faut en louer les hommes d'initiative, et en particulier l'abbé Couillard-Després, qui ont su mener à bien l'organisation de cette tardive apothéose. L'oeuvre est du sculpteur Laliberté. Tout au haut d'un piédestal en granit d'élégante venue, Hébert, en costume de l'époque, le front tourné vers le ciel, cependant que

l'une de ses mains tient encore, ramenée vers le sol, l'antique faucille, offre à Dieu, de l'autre main — la gauche—, dans un geste qui résume sa vie et son oeuvre, le premier fruit de son labeur de colon, la première gerbe de blé canadien. Au bas du piédestal, de chaque côté, d'une part, Marie Rollet, femme d'Hébert, livres en mains, fait l'école aux enfants,tandis que, d'autre part, Guillaume Couillard, gendre d'Hébert, appuyé sur une charrue d'autrefois, continue apparemment l'oeuvre des premiers labours. Dans le bronze qui l'immortalise, le geste d'Hébert surtout est bien. Cette offrande à Dieu de la première gerbe moissonnée au pays, c'est simple, c'est naturel, c'est vrai, et par conséquent, à notre avis du moins, c'est grand et c'est beau.

* * *

Notre nécrologe pour 1918 est bien chargé. D'ordinaire, c'est au moins ce que nous constations naguère dans notre chronique mensuelle du *Propagateur,* il meurt environ 50 membres du clergé canadien par année. En 1918, nous comptons pas moins de 127 décès: 27 pour Québec, 22 pour Montréal, 9 pour Saint-Hyacinthe, 8 pour Nicolet, 7 pour Régina, 6 pour Edmonton, 5 pour Sherbrooke, 4 pour Trois-Rivières, 4 pour Joliette, 3 pour Ottawa, 3 pour Pembroke, 3 pour Hamilton, 3 pour Antigonish, 2 pour Valleyfield, 2 pour Chatham, 2 pour Mont-Laurier, 1 pour London et 1 pour Prince-Albert. Parmi ces trop nombreux disparus,il y avait des hommes marquants, des religieux distingués, des vétérans du sacerdoce, et aussi des jeunes, beaucoup de jeunes, surtout des jeunes. Nous connaissons moins naturellement ceux des diocèses étrangers à Montréal. Parmi les mieux connus signalons : Mgr Martin, Mgr Douville, Mgr Gosselin, Mgr Beaudry, Mgr Larose, Mgr Ouimet, Mgr Piette, les curés Messier,

Choquette, Bonin, Lacasse, Perron, Mongeau, Renaud, le chanoine Proulx, les Pères Leduc, Gendreau, Valiquette, Dumesnil, Désy, Hudon, Jones, Desforges, notre héroïque abbé Crochetière mort au champ d'honneur, et puis des jeunes: Thibaudeau, Quesnel, Dubois, Gaudette, Germain, Lapierre, Charlebois, Joubert et les trois de Saint-Jean, William, Guilbert et Leduc. Quelle longue liste! Et elle est évidemment incomplète, puisque nous ne nommons que ceux qui nous étaient plus familiers. La plupart de ces jeunes, et aussi des vieux, sont morts des suites de la fameuse grippe, contractée au chevet des malades, et par conséquent sont tombés victimes du devoir. Nous nous inclinons avec respect devant toutes ces tombes. La leçon de la mort reste toujours la même. De ces 127 cercueils de prêtres, il nous est naturel, à nous prêtres, d'entendre sortir la terrible parole : *Hodie mihi, cras tibi ! Cette année ce fut mon tour, l'an prochain ce sera le tien !*

L'abbé Elie-J. AUCLAIR.

1er janvier 1919.

Le beau dans l'homme

PREMIER ARTICLE

ON peut distinguer dans l'homme trois sortes de vies, qui sont comme les aspects divers de sa manière d'être: la vie sensitive, la vie intellectuelle et la vie surnaturelle. Ces trois vies ont nécessairement entre elles les rapports les plus intimes et les plus constants. " Elles sont ou doivent être, dit l'abbé Farges, en mutuelle pénétration, de sorte que la vie de l'âme en Dieu — ou vie surnaturelle — vivifie la vie propre de l'âme en l'âme et même la vie de l'âme dans le corps. " A ces trois vies correspondent chez l'homme trois sortes de beau: le beau physique, le beau intellectuel et le beau moral. Nous les étudierons successivement en eux-mêmes et dans les rapports qu'ils ont entre eux. Pour aujourd'hui, arrêtons-nous au beau physique et au beau moral, et à leurs rapports mutuels.

I

LE BEAU PHYSIQUE DANS L'HOMME

Le roi de la création, ainsi qu'il est admis d'appeler l'homme, est avantagé dans son corps même d'une beauté d'organisme et d'aspect qui mérite sûrement de faire l'objet d'une étude particulière. Aussi l'homme est-il classé à part, par les naturalistes, dans l'échelle des êtres créés. Il forme, selon eux, à lui seul, tout un règne: c'est le règne hominal. Le corps humain, dans son ensemble, est sans doute de même espèce que celui des animaux. Mais comme il les dépasse en perfections de toutes sortes ! Dieu, qui se proposait d'épouser notre nature, l'a enrichie d'un corps qui est le plus parfait des êtres du monde visible. " Il a créé l'homme — dit

quelque part la liturgie —dans un haut degré d'excellence. " Et c'est vrai même pour ce qui est du corps seulement. Rien qu'à considérer les organes extérieurs dont il est pourvu, on aperçoit tout de suite que l'homme est le chef-d'oeuvre de la création. Son air imposant, sa démarche assurée, son front large et saillant, son regard levé naturellement vers le ciel, tout indique qu'il a son rang au-dessus de tous les autres animaux et qu'il est ordonné pour ou en vue d'une destinée supérieure. Il ne touche à la terre que par les pieds, et, évidemment, il la voit de haut :

> Oui, l'homme seul, debout, la tête redressée,
> Elève jusqu'au ciel sa vue et sa pensée ;
> Il unit dans son port la grâce et la noblesse,
> Dans ses membres nerveux, la force et la souplesse...

Le corps et tous ses membres sont modelés selon les plus belles lignes et dans les plus harmonieuses proportions. L'ensemble constitue le plus merveilleux des mécanismes, où brillent toutes les splendeurs du beau. Si quelque partie a une importance marquée, aucune ne domine au dépend des autres. Détail bien caractéristique, les plus petites parties sont les plus belles, telle la tête par rapport au corps; tel l'oeil par rapport à la tête, l'oeil surtout

> Chef-d'oeuvre où s'épuisa tout l'art de la nature!

Quelle variété dans les membres de ce corps et dans leurs organes divers,dans leurs mouvements et leurs poses, dans l'expression et le jeu de toute la physionomie! Et pourtant, en même temps, quelle unité parfaite dans cet organisme sans égal! Mais cela encore, ce n'est que l'unité physique, ce par quoi l'homme se rapproche de la bête. Regardez son unité ontologique, c'est-à-dire ce par quoi l'homme est un composé de matière et d'esprit. Quelle merveille, bien supérieure en-

core, que cette union étroite de deux éléments si divers agissant de concert pour constituer la personnalité de chaque individu! Que dire du beau moral rayonnant sur une face d'homme? Nous en reparlerons.

On a comparé le corps humain à une machine. Mais, au fond, il est bien supérieur à tous les mécanismes, même les plus parfaits, de l'industrie. Quelle est, en effet, la machine qui se déplace d'elle-même, qui manoeuvre et se conduit d'elle-même,qui se répare elle-même et qui surtout peut voir, entendre, sentir et goûter? Poser la question, c'est la résoudre, et, du même coup, c'est mettre en évidence la supérieure beauté du corps humain.

Cette beauté est peut-être plus sensible encore dans l'enfant, ou, si vous le voulez, dans l'homme en formation. C'est qu'alors le corps, souple et frais, se revêt de grâce. Le travail de la nature est, semble-t-il, plus visible. Il y a je ne sais quelle harmonie profonde entre ce charme qui rayonne d'une physionomie d'enfant et la spontanéité avec laquelle s'exercent les facultés naissantes de son âme :

Petits enfants, divines fleurs,
Ecloses dans le grand mystère,
Joie et rayons sur notre terre,
Sourire du ciel dans nos pleurs ;
Grâce, beauté, formes, couleurs,
Frais reposoirs de l'âge austère,
Candides fronts que rien n'altère,
Lèvres qui calmez nos douleurs... [1]

(F. Bataille.)

Jusqu'ici nous n'avons parlé que de l'ensemble. Considérons maintenant, chacun en particulier, les sens et les organes de ce beau corps humain. Le spectacle n'est pas

[1] La rose fraîchement épanouïe, toute brillante des perles de la rosée, n'est pas plus belle, a-t-on dit, que l'angélique figure d'un enfant pieux, et le beau lis de la vallée est loin d'être aussi pur que le front d'un jeune homme chaste. (Abbé Grobel.)

moins admirable. L'oeil a ses humeurs et son cristallin ; les réfractions y sont ménagées avec plus d'art que dans les verres les mieux taillés et aucun appareil photographique ne reçoit plus fidèlement les images que la rétine. L'oreille, avec son cornet acoustique et ses pavillons, perçoit les bruits les plus légers et les plus variés. Le nez, par sa muqueuse pituitaire, hume et saisit tous les parfums. La bouche a ses glandes pour *ensaliver* les aliments, et la langue a ses papilles pour les savourer. Le larynx possède un instrument à anche pour produire les sons. Nous n'en finirions pas, si nous voulions tout dire. Et puis, comme tout cela est proportionné à la fonction de chacun des sens ou de chacun des organes ! Placés tout au haut de la tête, les yeux savent voir au loin. Les oreilles sont au bon endroit pour percevoir les sons et les bruits qui viennent de partout. De même, les narines, situées juste au-dessus de la bouche, sont à portée de sentir les odeurs et de juger de la saveur des aliments. Le sens du toucher, répandu par tout le corps, permet de se protéger contre toutes les impressions nuisibles et d'accueillir celles qui sont favorables. Ce sens a surtout sa délicatesse dans la main et au bout des doigts,dont la souplesse et la dextérité sont merveilleuses. C'est que la main et ses doigts sont destinés à palper, à manier la matière sous toutes ses formes, à la maîtriser, à produire les chefs-d'oeuvre de tous les temps et de tous les pays.

Quelle noblesse enfin et quelle dignité dans le visage humain ! C'est là surtout que se manifeste la supériorité du physique de l'homme. On l'a dit souvent, le visage avec sa physionomie, avec ses yeux, sa bouche, toute son expression si vivante et si mobile, c'est le miroir de l'âme. On y lit, à toute heure, avec facilité, les diverses émotions de joie ou de tristesse, de quiétude ou de surprise, de confiance ou de crainte, d'affection ou de haine. Quand à cela s'ajoutent la parole et

le geste, quelle expression ! Parler, c'est le propre de l'homme, Lui seul parle. Et avec quelle naturelle aisance sa voix articule tous les sons et en module toutes les nuances ! " Participant en quelque sorte à l'intelligence et à la volonté qui la dirigent, écrit l'abbé Mehling, la voix se plie avec une variété infinie à toutes les nuances de la pensée et du sentiment. Humble et suppliante, elle touche et elle attendrit ; douce et sonore, elle charme et commande ; pleine et vibrante, elle impose et subjugue. Elle sait exprimer la tristesse comme la joie, la compassion comme la sérénité... "

Oui, quand on sait le voir, l'homme, même dans son seul aspect physique, paraît vraiment beau. O chef-d'oeuvre de Dieu, peut-on s'écrier, toi qui connais ton origine et ta destinée, ô homme, qui as conscience des libéralités dont Dieu t'a comblé, pourquoi l'oublierais-tu ? Souviens-toi donc que noblesse oblige ! Lève ton front, ô roi de l'univers, et reste digne de toi-même !

II

LE BEAU MORAL DANS L'HOMME

Le corps humain, c'est le temple de l'âme. Il convient de ne jamais le perdre de vue. Si l'on n'y prend garde, en effet, la contemplation de la seule beauté du corps humain pourrait vite conduire, sur la pente de la sensibilité, jusqu'à la sensualité, jusqu'à l'amour purement charnel. Ce serait un danger pour la vertu. Dès que le spectacle du beau cesse d'élever et d'édifier nos esprits et nos coeurs, la prudence impose l'abstention. Depuis le péché d'Adam, une mauvaise tendance est en nous, suite du désordre du péché. La beauté du corps toute seule constitue un attrait et une tentation. Pardessus celle du corps, il faut voir la beauté de l'âme, infiniment plus précieuse. Ecoutons, à ce sujet, les sages avertis-

sements qu'adressait aux chrétiens de son temps saint Clément d'Alexandrie: " Celui qui regarde la beauté avec une chaste affection oublie la beauté de la chair pour penser à celle de l'âme. Il n'admire le corps que comme une statue et il s'élève, par cette beauté terrestre, jusqu'au premier artiste, jusqu'à l'essence même de la beauté. Pour lui, les formes extérieures sont un symbole sacré, qu'il montre aux anges gardiens des avenues du ciel... C'est le parfum d'une âme parfaitement harmonisée. " [2]

En fait, il faut chercher le beau moral dans l'expression des pensées et des sentiments qui sont conformes à la loi divine, notamment dans ceux où s'affirme le mieux l'empire de la volonté sur les passions. Ce beau moral, il éclate surtout là où s'exprime ou s'accomplit quelque chose d'imprévu, qui est grand et qui est voulu. La mort de Socrate, par exemple, c'est le respect de soi porté au plus haut point ; celle de Bayard, c'est l'amour de la patrie élevé à la perfection ; celle de saint Louis, c'est l'esprit chrétien s'exaltant jusqu'à l'héroïsme. Il y a des mots qui peignent de hautes situations et en font comme l'expression vraiment sublime. Le *Qu'il mourût* du vieil Horace brisant son coeur devant le devoir, et le *Soyons amis, Cinna,* d'Auguste refoulant par grandeur d'âme son juste ressentiment, par leur imprévu et par leur élévation, sont de ces mots-là. Ils équivalent à des gestes, à des actes.

De ces actes, de ces gestes ou de ces mots, nous en avons, grâce à Dieu, dans les pages de notre histoire nationale. La fière réponse de Frontenac à Phipps, par exemple, l'héroïque défense du fort de Verchères, et, précédemment, le dévouement de Dollard et de ses compagnons, ou encore les martyres de nos missionnaires, sont de ceux-là :

---

[2] *Stromat.*, I, 4, c. 18.

Viel meurt, et sa mort est le commencement
Du long martyrologe, éblouissant de gloire,
Qui donne tant de lustre à notre jeune histoire;
Où Brébeuf, Lalemant, Jogues, Garnier, Daniel,
Ont au front tout l'éclat du laurier éternel.
Oh! non, nul ne saurait, à l'époque où nous sommes,
Concevoir les ardeurs qui brûlaient de tels hommes.
Nul ne saurait sonder l'océan de douleur
Et d'abnégation où nageait leur grand coeur.

(CHAPMAN.)

Aucune histoire, étant donnée sa durée, n'est plus riche que la nôtre en exemples frappants de beau moral! Et voilà que, de nos jours, aux noms glorieux du Long-Sault, de Carillon ou des Plaines d'Abraham, viennent se joindre ceux de Vimy, de Courcelette, de Denain et de Cambrai! Notre sang n'a pas menti. Nous sommes toujours fils de France :

O Canada, terre de nos aïeux,
Ton front est ceint de fleurons glorieux.

(ROUTHIER.)

Dans quelle condition l'acte moral nous fait-il le mieux éprouver l'émotion esthétique ? C'est quand il prend un aspect qui le dégage des circonstances secondaires propres à nous en distraire. Si nous sommes témoins d'une belle et grande action, nous sommes portés à penser trop exclusivement à la manière dont elle est accomplie et pas assez à sa beauté morale. Un acte de dévouement, par exemple, nous donnera plutôt le sentiment du beau dans un tableau et dans une représentation artistique que dans la réalité. L'art nous le montrera dans tout son éclat, en le détachant des accessoires qui l'encombrent. "La beauté morale,écrivait l'abbé Gaborit, [3] cette beauté qui attire notre regard et pénètre jusque dans l'intime de notre coeur pour l'enchanter et lui procurer les plus délicieuses jouissances, est comme un doux rayonne-

[3] *Le beau dans la nature et dans les arts...*

ment qui demande le calme, qui disparaît promptement dans le bruit et l'agitation, et que font même souvent oublier les formes complexes qui devraient nous les montrer." Le sentiment qui inspire l'acte moral se peint ordinairement sur la physionomie de la personne qui agit. La pose,le geste,le son de la voix et tous les signes qui font connaître les sentiments de l'âme concourent aussi à cette manifestation. Parfois même, des qualités que nous n'aurions pas soupçonnées auparavant dans une personne se révèlent alors sur les traits de sa figure. Ainsi se fait connaître l'impulsion intérieure qui a déterminé l'acte et qui le soutient. C'est pourquoi l'on dit souvent d'un homme qu'il était beau en accomplissant une action d'éclat, car sa physionomie s'illuminait, son geste s'animait de tout le feu de sa noble passion. Oui, il est beau l'orateur qui défend avec chaleur une noble cause; beau, le général qui harangue ses soldats avant de les lancer à l'assaut; beau, le héros se jetant dans le péril pour sauver une existence précieuse; beau, le soldat blessé qui s'affaisse sur le champ de bataille en baisant le drapeau de la patrie.

III

RAPPORTS ENTRE LE BEAU PHYSIQUE ET LE BEAU MORAL

Pour bien juger de la beauté du corps, il faut tenir compte de l'âme qui l'habite. Dans la physionomie d'une personne, c'est l'expression des sentiments qui attire surtout les regards et captive les sympathies. Même les hommes qui font peu de cas de la vertu dans la pratique ordinaire de la vie tiennent compte des qualités morales des autres dans l'estime qu'ils leur accordent. " Malheur d'ailleurs à la créature qui n'est admirée que pour ses formes extérieures et qui n'est pas aimée pour les qualités de son âme!... Malheur

également à celui qui cède à des attraits qui sont un appas pour les sens, sans rechercher des qualités morales sur lesquelles il puisse appuyer son estime!" (L'abbé Gaborit). "Le corps, dit Sulzer, est l'image de l'âme ou l'âme elle-même rendue visible." Une personne peu douée des dons de la nature est susceptible de plaire par sa physionomie ouverte, tandis qu'une autre dont la moralité est peu recommandable sera trouvée disgracieuse, malgré sa véritable beauté corporelle.

Puisque les qualités de l'âme rayonnent sur le corps, chacun peut, dans une certaine mesure, travailler efficacement à sa beauté physique. Tout homme est libre de faire le bien,et, si sa physionomie n'a pas d'attrait, il lui est possible, par des actes répétés de vertu, de la modifier sensiblement et de la rendre capable d'attirer les sympathies. "Le moyen le plus sûr d'embellir notre physionomie autant qu'il dépend de nous, dit Lavater, est d'embellir notre âme et d'en refuser l'entrée à toute passion vicieuse. Le meilleur moyen de la rendre expressive et intéressante est de penser juste et avec délicatesse. Enfin, pour y répandre un caractère de dignité, remplissez vos coeurs de sentiments vertueux! Ils imprimeront sur les traits de votre visage la paix de votre âme et la noblesse de vos pensées." Lacordaire écrivait à son jeune ami, l'abbé Perreyve : "Vos lèvres, vos yeux ne sont pas encore aussi bienveillants qu'ils pourraient l'être, et aucun art ne peut leur donner ce caractère que la culture intérieure de la bonté." Et le Père Gratry s'exprime ainsi sur le même sujet: "Quant à la beauté, c'est l'âme qui transfigure le corps et qui lui donne un sens. L'expression de la face de l'homme n'est que la résultante de ses habitudes." [4] Sans doute, il est des flétrissures que l'homme coupable n'effacera pas en quel-

[4] *Les Sources.*

ques jours, mais les actes répétés de courage et de vertu qu'il fera pour améliorer son âme finiront par avoir leur répercussion sur sa physionomie.

Si la beauté peut sortir brillante d'une vie qui a commencé par être criminelle, à quel éclat n'arrive-t-elle pas quand elle est conquise par une existence tout entière consacrée au bien? La beauté que la pratique de la vertu fait briller sur le visage, loin de s'effacer avec les années, se complète peu à peu, chaque jour, et rayonne d'un éclat toujours plus séduisant. Même à travers les traits amaigris de la vieillesse, l'âme restée jeune et qui s'est enrichie de mérites laisse briller une beauté qui captive tous les regards. Cette beauté dans l'âge avancé, ce ne sera point par la grâce, la souplesse des formes ou la fraîcheur du teint qu'elle s'exprimera; car l'activité de l'âme sculpte la figure, lui enlève ce moelleux des contours qui fait le charme des figures d'enfants. Mais la vertu constante, le malheur supporté avec fermeté impriment à la physionomie une grandeur qui commande à l'admiration: " O visage des saints, douces et fortes lèvres accoutumées à nommer Dieu et à baiser la croix de son fils, regards bien aimés qui discernez un frère dans la plus pauvre des créatures, cheveux blanchis par la méditation de l'éternité, couleurs sacrées de l'âme qui resplendissez dans la vieillesse et la mort, heureux qui vous a vus, plus heureux qui vous a compris et qui a reçu de votre galbe transfiguré des leçons de sagesse et d'immortalité! " (Le Père Lacordaire.)

Frère MARTINUS, des E. C.,
Mont-Saint-Louis, Montréal.

L'Espagne moderne

III

PHILIPPE II

(SUITE)

CHARLES-QUINT espérait avoir trouvé un dédommagement à son échec en Allemagne dans le succès de sa politique anglaise. Il venait en effet de marier son fils, Philippe, à la reine Marie Tudor, laquelle, bonne catholique, laissait prévoir une restauration de l'autorité papale en Grande-Bretagne. Mais sa joie fut vite dissipée par la certitude que la pieuse souveraine n'aurait pas d'héritier et qu'il devait renoncer au rêve de voir un prince de sa famille régner sur l'Angleterre et les possessions de la maison de Bourgogne. Cette dernière goutte de fiel fit déborder le calice des déceptions. Vieilli, fatigué, goutteux, sentant ses mains impuissantes à tenir les rênes du pouvoir dans un empire où fermentaient tant de germes de divisions et de révoltes, il réunit à Bruxelles, le 25 octobre 1555, les représentants des 17 provinces des Pays-Bas et leur annonça sa ferme résolution d'abdiquer. A son fils Philippe il confia l'Espagne et ses dépendances d'Italie avec la succession de Bourgogne; à son frère Ferdinand il laissa le titre impérial avec les domaines d'Autriche. [1]

---

[1] Déjà par le traité de Worms (1521), qu'avait confirmé et complété le traité de Bruxelles (1522), Charles-Quint avait laissé à Ferdinand les possessions allemandes de Maximilien Ier, A la mort de Louis, roi de Hongrie et de Bohême (son beau-frère), le même Ferdinand s'étant porté candidat à la succession, il avait été proclamé, le 23 octobre 1526, par la diète de Prague, roi de Bohême, et par la diète de Pesth, roi de Hongrie. Il s'était immédiatement appliqué à former une véritable monarchie de

Ces arrangements terminés, il gagna lentement, par mer, les côtes d'Espagne. Ce n'était pas les molles brises de l'Andalousie qu'il allait chercher, ni vers quelque palais mauresque de Grenade, de Cordoue ou de Séville qu'il dirigeait ses pas! Non, il s'en allait vers un coin solitaire de la montagneuse province d'Estremadure,au milieu des hôtes silencieux du monastère de Yuste, où un pavillon préparé exprès pour lui l'attendait. C'est là, loin du bruit des batailles, des intrigues de la politique et des dissensions religieuses, qu'il avait résolu de passer ses derniers jours, constamment occupé de la pensée de la mort et du compte qu'il aurait à rendre devant le juge suprême des terribles responsabilités dont il avait porté le fardeau durant ses quarante ans de règne. Il devait y vivre encore deux ans.

En présence de cette majesté, volontairement descendue d'un des trônes les plus puissants que notre monde ait contemplés, mon esprit se porte instinctivement vers une autre majesté, tombée celle-là d'un trône non moins brillant et jetée par le vent de l'adversité sur un roc isolé de l'Atlantique. Yuste me rappelle Sainte-Hélène. Quel contraste entre le César bourguignon, renonçant librement à une couronne

---

cette confédération de royaumes anarchiques. Mais en Hongrie, Jean Zapolya, dépité de s'être vu préférer un Habsbourg pour la couronne de son pays, n'avait pas hésité à faire appel à Soliman le Magnifique. Celui-ci avait marché sur Vienne, qui n'avait été sauvée que par l'héroïsme de ses habitants et l'approche de l'hiver. Le 15 octobre 1529, Soliman avait levé le siège. " Date mémorable dans l'histoire de l'Autriche! Longtemps encore elle aura fort à faire pour défendre ses frontières contre les hordes ottomanes et à plusieurs reprises elles reparaîtront sous les murs de Vienne; mais dès lors la marée montante de l'invasion turque cesse de gagner du terrain." (Lavisse et Rambaud, IV, p. 426). En même temps, les projets des mécontents tchèques avaient été déjoués par la victoire de Ferdinand, lequel, continuant à gouverner avec prudence et énergie, devait placer sur des bases indestructibles la grandeur de la maison des Habsbourg, en fondant sur la frontière orientale de l'Allemagne une monarchie qui n'a cessé depuis lors d'être un des principaux facteurs de la politique européenne.

dont l'éclat rayonnait sur les cinq continents de notre planète pour se livrer exclusivement à la méditation des réalités de l'au-delà, et le César corse, brisé en plein rêve de domination universelle, se consolant de sa chute par le souvenir des étapes glorieuses de son étonnante carrière et n'ayant guère qu'un souci, semble-t-il, celui de faire figure devant les hommes et l'histoire jusque dans son exil. La comparaison n'est pas précisément en faveur du vaincu de Waterloo.

Au lendemain de l'abdication de Charles-Quint, Philippe II se trouvait roi d'Espagne, de Naples et de Sicile, duc de Milan, seigneur de la Franche-Comté et des Pays-Bas, gouverneur de Tunis et de la côte barbaresque, des Canaries, des îles du Cap-Vert, des Philippines, des Indes occidentales, du Mexique et du Pérou.

Une ligue venait de se former entre le pape Paul IV et Henri II, roi de France. Le premier était un napolitain, ennemi décidé du régime espagnol dans sa patrie. Philippe II envoya contre lui le duc d'Albe, qui n'eût pas de peine à triompher et qui demanda pardon au vaincu de l'acte d'hostilité auquel il avait été contraint.[2] Contre la France, il expédia Philibert de Savoie, qui envahit la Picardie, assiégea et prit Saint-Quentin. Les Français se dédommagèrent

---

[2] Il est assez étrange que le règne de Philippe II, le grand champion de l'orthodoxie, ait commencé par une guerre contre le pape. Dans la circonstance, Paul IV se rangeait du côté du roi de France et préparait avec lui l'envahissement du royaume de Naples. Le souverain espagnol semblait donc avoir un prétexte légitime de prendre les armes. Mais en général, s'il fut un protagoniste zélé de la cause catholique dans le monde, il fut très peu docile à l'égard de la cour romaine. Sait-on que dans ses démêlés avec Paul IV il faillit être excommunié? A la nouvelle que le pape se disposait à cette grave démarche, il prit ses mesures pour que les porteurs d'excommunication reçussent un châtiment exemplaire. Philippe révérait sans doute le vicaire du Christ dans l'évêque de Rome, il reconnaissait sa suprématie spirituelle, il écartait bien loin de son esprit toute pensée de schisme; mais il avait conscience des services qu'il rendait à

en s'emparant de Calais, [3] d'où ils s'avancèrent dans les Flandres, mais pour être battus à Gravelines. En 1559, à la suite de cette défaite, était signé le traité de Cateau-Cambresis. La reine Elisabeth abandonnait Calais, moyennant une indemnité de 500,000 couronnes; Ferdinand Ier renonçait aux Trois Evêchés; mais la France devait évacuer le Piémont et ne gardait en Italie que quatre forteresses. La France avait affirmé son invincible résistance à tout démembrement. Quoique plusieurs fois envahie, elle sortait de quarante années de guerre avec l'intégrité de son territoire. [4] La paix de Cateau-Cambresis n'en sanctionnait pas moins la prépondérance espagnole en Europe; elle ouvrait le nouveau règne d'une façon singulièrement glorieuse.

Philippe II aurait voulu continuer son alliance étroite avec l'Angleterre, mais la nouvelle souveraine, Elisabeth, s'était engagée dans une politique religieuse qui lui rendait le mariage impossible; il ne tarda pas même à rompre tout

---

l'Eglise et il entendait que Rome en gardât souvenance. Il voulait agir de concert avec le pape, mais avoir la haute main dans la direction de la politique pontificale. Aussi la cour de Rome entretenait-elle des sentiments plutôt tièdes pour un potentat qui se permettait si souvent de la rappeler à la modération ou de lui imposer une ligne de conduite même à l'égard des puissances étrangères. On sait la pression qu'il fit sur Clément VIII pour l'amener à refuser l'absolution à Henri IV.

[3] N'oublions pas que le mariage de Philippe II avec Marie Tudor faisait nécessairement de l'Angleterre une alliée de l'Espagne. Si Marie Tudor avait eu des enfants, Elizabeth n'aurait pas régné en Angleterre, et l'histoire de ce pays aurait pris un tout autre cours.

[4] Limitée tout d'abord à une sorte de duel entre François Ier et Charles-Quint, puis entre François Ier et son rebelle connétable de Bourbon, la guerre était devenue peu à peu diplomatique. François Ier avait opposé à son adversaire les alliances soit avec les Turcs, soit avec les princes protestants. Sous Henri II le conflit cessa d'être une guerre d'Italie pour devenir une guerre d'Allemagne. C'est de ce côté-là que la France devait s'étendre, portant les frontières de la patrie aussi loin que celles de la race.

lien amical avec elle. L'ex-époux de Marie Tudor consentit donc à s'unir en troisième noces[5] à la soeur de Henri II, Elisabeth de France. Puis, sur la fin de l'année de 1559, il quitta les Flandres pour venir en Espagne, où il devait demeurer le reste de sa vie.

Contrairement à son père, qui avait affecté de n'être pas plus espagnol que germain, italien ou flamand, Philippe II allait s'identifier avec l'Espagne. Il serait espagnol et rien qu'espagnol. Mais il ne renoncerait pas pour cela aux vastes desseins et aux visées ambitieuses. Il s'efforçerait simplement de faire de la capitale de la péninsule ibérique le centre de la monarchie universelle, dont il poursuivrait la réalisation avec plus de ténacité et de méthode peut-être que son impérial prédécesseur.

La grosse affaire de son règne, sur laquelle se greffèrent tous ses autres embarras, fut la répression de la révolte des Pays-Bas. Rappelons qu'à la mort de Charles le Téméraire

---

[5] En 1543, Philippe II avait épousé Marie de Portugal, laquelle était morte en 1545, peu de temps après la naissance de celui qui devait être le malheureux Don Carlos. On a voulu faire de ce pauvre prince rachitique, malade, aux goûts désordonnés et violents, une victime de la tyrannie religieuse et le promoteur des idées de tolérance. Rien de plus faux. Philippe II, il est vrai, avait refusé pour lui toutes les avances matrimoniales et il le tenait éloigné de tout emploi; mais c'est parce qu'il avait fait l'expérience de son incapacité en toutes choses. S'il échangea la pitié pour ce qui semble de la cruauté, il ne faut en accuser que l'esprit déséquilibré de l'enfant. S'il alla jusqu'à l'emmurer dans ses appartements royaux de l'Escurial et à lui interdire toute communication avec le dehors (18 janvier 1568), c'est qu'il avait acquis la conviction que son infortuné fils projetait de fuir en Italie ou en Allemagne et de se mettre à la tête d'un parti de rebelles. La raison d'Etat l'emporta sur la tendresse du père. D'ailleurs la mort vint vite débarrasser le roi de toute inquiétude. " Le prisonnier mangeait avec excès et faisait une consommation incroyable de boissons glacées. Ces excès achevèrent de ruiner ce corps affaibli par la fièvre, par le chagrin et par le désespoir. " (Lavisse et Rambaud, V, p. 66.)

(1477) les Pays-Bas avaient passé de la dynastie de Bourgogne à celle des Habsbourg par le mariage de Marie avec Maximilien. Ce mariage allemand soustrayait pour un siècle la Bourgogne à l'influence française.

Disons un peu en détail ce qu'était cette contrée dont le nom vient si fréquemment dans l'histoire du 16e et du 17e siècle. Les Pays-Bas à cette époque occupaient à peu près le territoire que forment aujourd'hui la Hollande, la Belgique, la Flandre française et la Bourgogne. Charles-Quint étant né à Gand les regardait comme sa vraie patrie. Il en avait poursuivi l'unification avec méthode et constance. C'est lui qui avait annexé, à l'ancien domaine de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, Tournai, la seigneurie de Frise, les principautés épiscopales d'Utrecht, de Liège et de Cambrai. Dix-sept provinces constituaient ce joyau privilégié de la couronne du grand empereur gantois. Les traités de Madrid et de Cambrai (1526 et 1529) avaient brisé le lien de vasselage qui, depuis le traité de Verdun (843), unissait les pays de la rive gauche de l'Escaut (Artois, Flandre et Tournai) à la couronne de France; ils les avaient fait rentrer dans l'orbite de l'empire dont ils avaient été pratiquement indépendants durant de longues années. Par la transaction d'Augsbourg (1548) les dix-sept provinces avaient été constituées en cercle de Bourgogne.

Charles-Quint avait un autre motif que le sentiment national pour préférer les Pays-Bas. C'est qu'ils étaient de tous ses domaines le plus florissant par le commerce, l'industrie, les arts, les lettres et les sciences. C'étaient eux qui payaient le mieux. " Anvers, leur riche métropole, était le Londres du 16e siècle, le centre des transactions commerciales, la grande bourse, la capitale de l'imprimerie, le premier port de l'Europe septentrionale. " Erasme, le grand représentant de l'hu-

manisme germanique, était né à Rotterdam. Il avait résidé à la cour de l'archiduc Charles, le futur Charles-Quint. [6]

"Un grand état, fruit des efforts opiniâtres des maisons de Bourgogne et de Habsbourg pendant plus de 150 ans,semblait ainsi définitivement constitué en Occident en face de la France, de l'Empire et de l'Angleterre. Dès 1531 un gouvernement central avait été institué à Bruxelles. Mais les guerres européennes de l'empereur épuisaient le pays en hommes et en argent... Le peuple de toutes les provinces murmurait contre les impôts écrasants,contre les excès des soldats,qui se dédommageaient de leur solde arriérée sur le paysan sans défense,

---

[6] On a appelé Erasme (1466-1536) le père intellectuel de la Réforme. Il semble que les réformateurs n'eurent qu'à appliquer à la vie organique de l'Eglise les principes et les critiques contenus dans *L'éloge de la folie* (satire des vices du clergé) et *Les adages et les colloques*. Aux yeux de l'humaniste hollandais la scolastique est la plus grande perversion de l'esprit religieux: elle fut l'aboutissant de cette fausse philosophie dont tout le mérite avait été de séparer un cheveu en quatre et qui s'était déjà signalée dans les controverses sur la personne et la nature du Christ. Ce que Erasme raille avec une dure ironie, un sarcasme impitoyable et une froide indifférence, c'est le pharisaïsme, ce sont les dissertations sur des mystères insondables, ce sont des pratiques purement extérieures tenant lieu de véritables bonnes oeuvres. Mais sous cette apparence de zèle pour la religion en esprit et en vérité, il en vient à rejeter l'origine divine de la confession, de la suprématie du pape, de l'indissolubilité du mariage, il se fait de l'Eucharistie un concept tout-à-fait rationaliste, il a plus que du dédain pour les jeûnes, les pèlerinages, le culte des saints et de leurs reliques, pour le bréviaire, le célibat et les ordres religieux. En face de cette sainteté prétendue des oeuvres il dresse une philosophie du Christ qui est du pur pélagianisme ou plutôt une éthique païenne tirée des grands écrivains de l'antiquité. Avec ses principes Erasme peut parler d'un saint Virgile et d'un saint Horace. Relativement aux Ecritures, son interprétation n'est pas moins rationaliste que celle de Luther. Toutefois celui-ci y chercha la certitude de la justification tandis qu'Erasme ne veut y voir qu'une règle de vie morale. — On comprend que les relations entre le père de la Réforme et le grand humaniste n'aient eu au début rien que d'amical. Cependant Erasme était trop bien avec l'empereur, les rois, les papes, les cardinaux et les princes, pour suivre le farouche prophète de la Wartbourg jusque dans la révolte ouverte. Profondément égoïste et vaniteux, il avait sa réputation à ménager. Il était d'ailleurs trop indifférent

contre la violation des privilèges jurés, et surtout contre la sévérité draconienne et la législation nouvelle en matière d'hérésie." [7]

Le protestantisme s'était en effet répandu dans les Pays-Bas avec une rapidité foudroyante. Les écrits satiriques d'Erasme et d'autres humanistes contre le clergé, leur idéal moral tout imprégné de rationalisme lui avaient préparé la voie. Aussi dès 1521 un couvent d'Augustins à Anvers était-il devenu un foyer de prédications et de doctrines luthériennes. Charles-Quint avait tenu à faire office de bon prince à l'égard de ses sujets des bords de l'Escaut. Sur ce terrain la politique ne lui imposait pas les mêmes ménagements qu'à l'endroit des roitelets d'Outre-Rhin. Aussi réagit-il vigoureusement contre les novateurs. Il réorganisa l'inquisition néerlandaise d'abord de sa propre autorité, puis de concert avec le pape. Ensuite il lança successivement une douzaine de placards ou édits " plustost éscripts de sang que d'encre ", disent ses ennemis, jusqu'à l'édit perpétuel du 25 septembre 1550, qui, renchérissant sur les précédents, décrétait la peine de mort par le fer et le feu " non seulement contre les hérétiques, mais encore contre tous ceux qui vendaient, ache-

---

pour sacrifier son repos à la fondation d'une religion nouvelle. Enfin il semble bien qu'il ne voulait d'une réforme qu'autant qu'elle serait dirigée par le pape. C'est pourquoi il finit par rompre ouvertement avec les novateurs et même par écrire contre eux, ce qui lui valut d'être traité de renégat par les deux partis. En réalité, Erasme, comme la plupart des autres humanistes de son temps, avait beaucoup de l'esprit que populariseront les philosophes du 18e siècle; il attendait le progrès de la diffusion des lumières. Mais il n'avait pas la haine d'un Voltaire ou d'un Diderot. Il ne poussait pas non plus l'ironie jusqu'au renanisme. Il espérait que l'Eglise se réconcilierait avec l'humanisme. Vit-il la largeur du fossé qui séparait le luthéranisme de l'Eglise romaine? Il est permis de croire que non. Beaucoup de bons esprits d'ailleurs avaient pensé qu'Erasme serait le médiateur qui ramènerait la bonne entente entre protestants et catholiques. Charles-Quint lui-même avait probablement partagé cette illusion.

[7] Lavisse et Rambaud, V, p. 177.

taient, copiaient ou possédaient des livres suspects, qui fabriquaient ou vendaient des images opprobrieuses de la Vierge, des saints ou du clergé, qui brisaient les images religieuses, qui tenaient des conventicules, qui disputaient sur l'Ecriture Sainte en public ou en secret..., etc." Malheureusement, cette sévérité n'atteignit pas son but. Les Luthériens décimés virent leurs rangs se remplir par l'afflux de nombreux anabaptistes et de huguenots français, sectaires plus fougueux les uns que les autres. "Tout le monde prit parti pour ou contre Rome. La littérature et les arts s'imprégnèrent profondément des querelles théologiques. En vain l'université de Louvain fournit des apologistes et des inquisiteurs. La noblesse à court d'argent, la bourgeoisie mécontente de la violation de ses privilèges municipaux et du trouble que les persécutions religieuses jetaient dans les transactions commerciales et dans l'industrie, le peuple des villes et des campagnes travaillé par les émissaires des nouvelles doctrines et écrasé sous le poids des impôts et des charges militaires, tous furent envahis par un malaise et une désaffection qui allaient éclater dès que Charles-Quint aurait cédé à son fils Philippe II ses états héréditaires." (Lavisse et Rambaud, v, p. 180.)

En partant pour l'Espagne (1559), Philippe II avait confié la régence de ses états néerlandais à sa soeur naturelle Marguerite, mariée à Octave Farnèse, duc de Parme.[8] Seulement, au-dessus de la régente, il avait institué une *consulte* d'Etat, où siégeaient ses trois hommes de confiance : Granvelle, Vigilius, Berlaimont, odieux aux chefs de la noblesse, notamment à Guillaume de Nassau, prince d'Orange, à Egmont et à Hornes.

---

[8] Marguerite, douée de vrais talents politiques, devait continuer dignement le rôle de Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint qui avait, elle aussi, été régente des Pays-Bas, tandis que son impérial neveu courait le monde.

L'exaspération de ceux-ci atteignit son paroxysme le jour où Granvelle fut nommé cardinal et primat des pays néerlandais, obtenant ainsi le pas sur tous les seigneurs. Orange et Egmont refusèrent de siéger avec lui au conseil d'Etat. Sur les avis de la régente, Philippe II finit par consentir au départ de Granvelle (mars 1564) ; mais cette concession était insuffisante. On réclamait en outre la convocation des Etats généraux, des réformes et un adoucissement à la législation contre les hérétiques. A ces demandes le roi d'Espagne ne répondit que par un redoublement de rigueur dans l'extirpation de l'hérésie. C'est alors que se forma la fameuse confédération des nobles connue sous le nom de *gueux*. Acclamés par le peuple comme des sauveurs de la patrie, aidés financièrement par une autre confédération, celle des bourgeois et marchands, stimulés moralement par les prêches des ministres calvinistes, les *gueux* organisèrent la résistance qui tourna promptement en une rebellion violente et anarchique. Dans le courant du mois d'août 1566, l'émeute éclata un peu partout, brisant les images, dévastant les églises, anéantissant les chefs-d'oeuvre des grands peintres du moyen-âge, vidant les couvents, jetant le désarroi et la consternation parmi le clergé et le peuple fidèle. A la nouvelle de tels excès, Philippe II jura de venger Dieu et ses saints, et pour la réalisation de son serment il délégua aux Pays-Bas son meilleur général, le duc d'Albe, avec 17,000 hommes de troupes d'élite. Quoique le pays eut déjà été à peu près pacifié par les soins de Marguerite de Parme, le terrible duc n'en institua pas moins le *conseil des troubles* (baptisé *tribunal du sang* par la voix populaire), chargé de connaître des méfaits commis contre le roi et la religion. Ses plus illustres victimes furent les comtes d'Egmont et Hornes, qui avaient été arrêtés à un conseil de guerre, où Albe

les avait convoqués, et qui furent décapités le même jour côte à côte sur la grand'place de Bruxelles (5 juin 1568).

Aux germes de haine que semaient ces exécutions sanglantes vint s'ajouter le mécontentement que suscitèrent des impôts nouveaux. Les bannis et les émigrés rentrèrent et la révolte se trouva mieux organisée, plus forte que jamais. Pas plus que le duc d'Albe, ses successeurs Requesens, don Juan d'Autriche, le duc de Parme, malgré leurs dispositions plus conciliantes, ne devaient en venir à bout. Elle n'allait finir réellement qu'en 1596 alors que les sept provinces maritimes, qui s'étendaient le long des côtes de la mer du Nord depuis l'Ems jusqu'à l'Escaut, constituées en république et reconnues par Henri IV et Elisabeth d'Angleterre, s'affranchiraient complètement de la domination espagnole et prendraient rang parmi les puissances européennes.

Ce qu'il faut surtout noter ici, c'est que cette longue lutte fut une véritable guerre de religion. De plus en plus les catholiques et les protestants se divisèrent, les premiers se groupant autour du gouverneur espagnol, les seconds autour du prince d'Orange. Le triomphe de ce dernier fut le triomphe du protestantisme.

Il faut noter en second lieu que le conflit d'année en année prit des proportions plus vastes. Autour de la guerre, dans les Pays-Bas, se centralisèrent toutes les oppositions à la prééminence de l'Espagne. Les rebelles flamands recevaient continuellement des renforts de la part des huguenots français et des antipapistes anglais. " Quand on songe, dit M. Mariejol, [9] aux provocations de la France et de l'Angleterre, la longanimité de Philippe II tient du prodige. " Cependant cette longanimité eut un bout... Quand le fils de Charles-

[9] Dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, V, p. 79.

Quint vit que tous ses efforts pour réduire des provinces soulevées étaient annulés par la force de croyances hostiles aux siennes, il en arriva à se poser résolument en adversaire du protestantisme européen. C'était l'Angleterre qui, non contente de harceler par ses croisières les vaisseaux chargés d'or venant des Indes, avait envoyé des secours aux Orangistes des Flandres et fait arrêter Alexandre Farnèse au moment où il entrevoyait la pacification du pays. Il fallait dompter l'insolente Albion ! Pour cette oeuvre, Philippe II pouvait compter sur Alexandre Farnèse lui-même, sur le mécontentement des catholiques anglais, sur la supériorité de la marine espagnole. Le 22 juillet 1588, une immense flotte, l'invincible Armada, sous le commandement de Medina Sidonia, quittait les ports de la Galice et se dirigeait vers le nord. Elle comprenait 130 vaisseaux et 2 640 canons; elle était montée par 16 000 marins et 19 000 soldats. On sait ce qu'il en advint, et comment, après une bataille de dix jours avec les hommes de mer britanniques, ces superbes et formidables navires furent jetés par les vents en furie sur les rochers des Arcades et des Hébrides.

En apprenant le désastre, Philippe II, surmontant fièrement le brisement de son âme, se contenta de dire : " J'avais envoyé ma flotte contre les hommes, non contre des vagues; je remercie Dieu que je puisse lancer sur mer une autre flotte." Mais il ne pouvait la lancer tout de suite. En attendant, l'Espagne était ouverte à toutes les insultes. En 1589, Corogne était attaquée par Norris, l'entrée du Tage était forcée par Drake et Lisbonne surprise. Enfin, en 1596, Cadix, la ville la plus riche de l'Espagne, le grand entrepôt du commerce de la métropole avec les colonies, étaient envahie par 10,000 anglais et 5,000 hollandais, sous le commandement de lord Howard, le vainqueur de l'Armada; après avoir été, mé-

thodiquement et sans violence, livrée au pillage, elle fut brûlée. " C'est du sac de Cadix qu'on peut dater la fin de la marine espagnole et l'avènement des nouveaux dominateurs de la mer. " [10]

Telle fut l'issue de ce grand duel entre le roi très catholique et Elisabeth l'anti-papiste! C'était une défaite écrasante à la fois pour l'orthodoxie et pour la puissance espagnole.

(À SUIVRE)

M. TAMISIER, s. j.

---

[10] Lavisse et Rambaud, V, p. 85.

LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

DES GOUVERNEMENTS DE QUÉBEC, MONTRÉAL ET TROIS-RIVIÈRES

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

(SUITE)

NOTES BIOGRAPHIQUES

FRANÇOIS DE GALLIFFET

La famille de Galliffet est très ancienne. Sa filiation authentiquement prouvée part du quatrième siècle.

Pierre de Galliffet, écuyer, seigneur d'Honon, ou de Galliffet et de Caffin, marié à Marguerite de Bonfils, eut huit enfants.

François de Galliffet, celui qui nous intéresse, était le troisième fils de ce Galliffet.

Le 1er mars 1688, le roi Louis XIV signait un ordre pour donner le commandement d'une compagnie en Canada à François de Galliffet de Caffin. [1]

M. de Galliffet s'embarqua dès le printemps de 1688 pour passer dans la Nouvelle-France.

En 1689, M. de Galliffet commandait la garnison des Trois-Rivières. Le 4 juin 1689, M. de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, décédait. M. de Galliffet le remplaça comme commandant de la place en attendant la nomination de son successeur. [2]

---

[1] Edouard Richard, *Supplément au rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 271.

[2] Benjamin Sulte, *Bulletin des recherches historiques*, vol. 11, p. 69.

Lors du massacre de Lachine en août 1689, M. de Galliffet commandait le camp volant de Verdun, remplaçant M. de Subercase, en congé à Montréal. Le 2 août, à quatre heures du matin, un coup de canon donna l'alerte au camp de Verdun. M. de Galliffet prit toutes les dispositions voulues en attendant le retour de M. de Subercase. Lorsque ce dernier arriva, le détachement de Verdun se mit tout de suite à la poursuite des ennemis. [3]

Nous lisons dans la *Relation* de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada, depuis le départ des vaisseaux, au mois de novembre 1689, jusqu'au mois de novembre 1690 :

" Le 22 septembre (1690), comme un valet du sieur Crevier, seigneur de Saint-François, dans le lac Saint-Pierre, allait au travail, il découvrit quelques ennemis et vint tout en courant le dire au fort.

" Monsieur le chevalier de la Motte, capitaine réformé, qui avait son détachement près de là, y arriva sur les deux heures après-midi. Il voulut d'abord aller aux ennemis et partit en effet peu de temps après avec le sieur de Murat, lieutenant du sieur de Galliffet, qui commandait au fort. Ils avaient avec eux trente-quatre hommes. Ils découvrirent les ennemis dans leurs cabanes qui ne s'attendaient pas à leur venue.

" La première charge fut vigoureuse et les mit en déroute, mais comme les fuyards s'allèrent joindre à deux autres cabanes que l'on n'avait point attaquées, revenant tous ensemble en grand nombre, ils trouvèrent nos gens épars et il ne leur fut pas difficile de les faire plier à leur tour.

" Il ne s'en sauva que la moitié; le sieur de la Motte y a été tué et on ne sait de quoi est devenu le sieur de Murat. " [4]

---

[3] *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 568.

[4] *Collection de manuscrits*, vol. 1, p. 514.

En 1691, M. de Galliffet commandait encore aux Trois-Rivières.

En 1692, M. Prévost, major de Québec depuis 1669, était promu lieutenant de roi et M. de Galliffet, le 6 février, était appelé à le remplacer à la majorité de la même ville.

Le 8 mai 1694, le roi écrivait à M. de Galliffet qu'il avait eu avis de sa mauvaise conduite, de son manque de retenue, de sa légèreté, de ses mauvaises pratiques pour servir ses intérêts et mettre la division entre ses supérieurs, de l'abus de son emploi jusqu'à l'indécence. Le roi terminait sa lettre en avertissant M. de Galliffet qu'il serait révoqué s'il ne s'amendait. [5]

Le 4 novembre 1694, M. de Frontenac écrivait au ministre :

" Depuis le départ de la *Charente* et les lettres que je me suis donné l'honneur de vous écrire par ce vaisseau, l'incommodité qu'avait le sieur de Galliffet, major de Québec, s'est tellement augmentée, que les chirurgiens d'ici ont cru qu'il était absolument nécessaire qu'il passât en France pour en pouvoir guérir, de sorte que je n'ai pu lui refuser la permission qu'il m'en a demandée.

" Ce malheur lui sera peut-être avantageux puisqu'il lui donnera plus de moyens de se justifier de tout ce qu'on a imputé contre lui et d'effacer les impressions qu'on vous en avait données. " [6]

Pendant son voyage en France, M. de Galliffet avait vu le ministre et avait promis de s'amender puisque, le 20 mai 1695, le roi lui donnait un ordre pour commander les troupes en l'absence du sieur Provost ou du sieur de Vaudreuil. [7]

---

[5] Edouard Richard, *Supplément au rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 295.

[6] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 13.

[7] Edouard Richard, *Supplément au rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 301.

Un mois plus tard, le 14 juin 1695, le roi informait MM. de Vaudreuil et de Champigny qu'il avait donné aux sieurs de Galliffet et de Langloiserie les ordres pour commander à Québec et à Montréal en l'absence des gouverneurs, lieutenants de roi et du sieur de Vaudreuil. [8]

Le voyage en France de M. de Galliffet lui avait permis de rentrer en grâce complètement auprès du roi et du ministre.

Le 10 octobre 1698, M. de Frontenac écrivait au ministre :

" Nous joindrons, M. l'intendant et moi, à notre lettre commune, un mémoire que vous présente le sieur de Galliffet, major de Québec,pour l'établissement d'un poste à l'île Percée, qui nous paraît à l'un et à l'autre d'une très grande utilité pour la sûreté d'une pêche sédentaire, comme aussi pour rendre la navigation de notre rivière plus facile, et la mettre à couvert des insultes des pirates qui sont venus dans cette dernière guerre jusqu'à vingt lieues de Québec. " [9]

Le 15 octobre 1698, dans leur lettre commune au ministre MM. de Frontenac et Champigny écrivaient :

" Nous joignons à cette dépêche un mémoire qui vous est présenté par le sieur de Galliffet, major de cette ville, par lequel il vous expose l'utilité qu'il y aurait d'établir un poste à l'île Percée pour assurer les pêches sédentaires qui s'y font et mettre à couvert l'entrée de notre golfe et de notre rivière des nombreux pirates qui sont venus dans ces dernières années jusqu'à quelques lieues de Québec faire des incursions et nous prendre des bâtiments. Si S. M. goûte cette proposition, nous la supplions de lui en accorder le gouvernement, et nous croyons qu'elle ne le pourrait confier en de meilleures mains,

---

[8] *Ibid.*, p. 297.

[9] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 16.

parce qu'il a de l'esprit, de l'intelligence et beaucoup d'affection pour le service. " [10]

Le ministre ne goûta pas la demande et le projet de M. de Galliffet et dût blâmer MM. de Callières et de Champigny d'avoir appuyé sa proposition puisque ceux-ci, le 20 octobre 1699, lui écrivaient:

" Ça été sur le fondement des raisons contenues dans le mémoire du sieur de Galliffet, envoyé l'année dernière à Sa Majesté que M. de Frontenac et le sieur de Champigny lui ont proposé d'établir un gouverneur à l'île Percée, et puisqu'elle ne les a pas goûtées, nous demeurerons sur ce point dans le silence. " [11]

Le 17 mai 1699, le roi accordait un congé de neuf mois à M. de Galliffet, major de Québec. [12]

Quelques jours plus tard, le 28 mai 1699, M. de Gallifet était promu lieutenant de roi à Montréal, à la place de M. de Crisafy, appelé lui-même au gouvernement des Trois-Rivières. [13]

A l'automne de 1699, M. de Galliffet, se prévalant du congé obtenu le 17 mai précédent, passait en France.

Le 20 octobre 1699, M. de Callières écrivait au ministre:

" Le sieur de Galliffet, lieutenant de roy de Montréal, nous avait demandé l'année dernière un congé pour passer en France. Les sieurs LeVasseur et de Bellecour luy ont mandé que vous aviez eu la bonté de le faire expédier et quoiqu'il ne soit pas venu icy, j'ai cru, sur les lettres qu'il m'a montrées et la disposition où il se trouve depuis longtemps, devoir l'y

---

[10] *Ibid.*, vol. 16.

[11] *Ibid.*, vol. 17.

[12] Edouard Richard, *Supplément au rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 326.

[13] *Ibid.*, p. 328.

laisser aller pour prendre les eaux afin de rétablir sa santé et ainsi que le sieur de St-Michel qui est paralytique presque partout le corps. " [14]

Le même jour, dans leur lettre commune, MM. de Callières et de Champigny écrivaient au ministre:

" Nous nous croyons obligés de dire à Sa Majesté que le sieur de Galliffet, lieutenant de roi de Montréal, passe en France qui sera chargé du duplicata de cette dépêche; c'est un bon sujet, fort appliqué, sage, entendu et capable de remplir les emplois que Sa Majesté lui voudrait confier. " [15]

A la mort de M. Robineau de Villebon, gouverneur de l'Acadie, en 1700, M. de Galliffet essaya de se faire donner ce gouvernement. Le 31 mai 1701, le ministre lui écrivait qu'il l'avait proposé au roi pour le gouvernement de l'Acadie. Le roi, malheureusement, en avait disposé en faveur de M. de Brouillan. [16]

Le 6 mai 1702, un ordre du roi réglait que pour prévenir des difficultés avec M. de Galliffet, à l'avenir, en l'absence de M. de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, M. de Ramezay commanderait dans ce gouvernement. En l'absence de MM. de Callières et de Vaudreuil, M. de Ramezay devait avoir le commandement de toute la Nouvelle-France. [17]

Le 16 novembre 1703, M. de Beauharnois écrivait au ministre:

" M. de Galliffet m'a prié, Mgr, de vous demander pour lui un congé d'un an, pour aller en France, régler ses affaires. " [18]

---

[14] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 17.

[15] *Ibid.*

[16] Edouard Richard, *Supplément au rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 341.

[17] *Ibid.*, pp. 348, 356.

[18] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 21.

Le 21 juin 1704, le ministre écrivait à M. de Galliffet qu'il n'avait rien pu faire pour lui cette année, mais qu'il ne l'oublierait pas. Comme fiche de consolation, il lui accordait le congé qu'il avait demandé. [19]

Le 15 juin 1705, M. de Galliffet obtenait la croix de Saint-Louis.

Le ministre, en lui apprenant la bonne nouvelle, le 14 juin 1705, l'informait qu'il n'était pas vrai que M. de Brouillan avait résigné le commandement de l'Acadie. [20]

M. de Galliffet avait l'oeil sur le gouvernement de l'Acadie depuis cinq ans.

Le 9 juin 1706, le ministre écrivait une lettre très sévère à M. de Vaudreuil, au sujet de M. de Galliffet. Le roi, disait-il, a trouvé mauvais que M. de Galliffet se soit absenté de Montréal en l'absence de M. de Ramezay, lors de l'émeute, Il a été bien près de l'interdire. Le ministre lui accordait, toutefois, permission de passer en France à cause de la mort de son frère, le gouverneur de Sainte-Croix. [21]

En novembre 1706, MM. de Vaudreuil et Raudot informaient le ministre que M. de Galliffet, lieutenant de roi à Montréal, passait en France. Ils en profitaient pour faire son éloge. Ils terminaient leur lettre en disant au ministre que M. de Galliffet était un honnête homme. [22]

M. de Galliffet essaya, pendant son séjour en France, d'obtenir de nouvelles faveurs. Il suggéra au ministre d'établir au Canada une capitainerie-générale de garde-côtes. Il lui proposa en même temps de créer un inspecteur des troupes. Il

---

[19] Edouard Richard, *Supplément au rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 365.

[20] *Ibid.*, p. 369.

[21] *Ibidem*, p. 376.

[22] Archives du Canada, *Corrspondance générale*, vol. 24.

aurait accepté avec plaisir de remplir l'une ou l'autre des deux charges, peut-être les deux à la fois. Le 15 juin 1707, le ministre lui répondait que sa proposition d'établir une capitainerie-générale de garde-côtes ne convenait pas. Quant à l'inspecteur des troupes, il n'était pas nécessaire. [23]

Quelques jours plus tard, M. de Galliffet recevait une autre rebuffade du ministre. En 1706, les officiers d'état-major de la Nouvelle-France, MM. de Ramezay, de Crisafy, de Galliffet, de Langloiserie et de Louvigny, par une lettre commune, avaient fait des représentations au ministre sur la modicité de leurs appointements. Le roi, paraît-il, fut très vexé de ce procédé. Le 30 juin 1707, le ministre écrivait à M. de Ramezay et lui faisait de grands reproches de même qu'à ses confrères d'avoir employé ce procédé inconvenant. [24]

Le 13 juin 1708, M. de Galliffet, qui était en France depuis l'automne de 1706, obtenait une prolongation de congé d'une autre année, pour lui permettre de régler les affaires de la succession de son frère. [25]

Le marquis de Crisafy, gouverneur des Trois-Rivières, étant mort le 6 mai 1709, MM. Raudot, père et fils, intendants de la Nouvelle-France, amis de M. de Galliffet, s'empressèrent de le recommander au ministre pour le remplacer. Le 28 octobre 1709, ils faisaient valoir auprès du ministre les raisons qui militaient en faveur de leur candidat qui, d'après eux, devait être préféré à M. de Langloiserie qui demandait aussi cette charge. [26]

Le 5 mai 1710, M. de Galliffet était nommé par le roi

---

[23] Edouard Richard, *Supplément au rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 384.

[24] *Ibid.*, p. 387.

[25] *Ibidem*, p. 410.

[26] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 30.

gouverneur des Trois-Rivières. Il administrait ce gouvernement par intérim depuis la mort de M.de Crisafy en mai 1709.

Le 4 novembre 1712, M. de Galliffet achetait de Louis Aubert du Forillon et de son épouse, Barbe LeNeuf, le fief Sainte-Marguerite et la terre vulgairement appelée le " marquisat du Sable ". [27]

Le fief Sainte-Marguerite consistait en trois quarts de lieue de front " derrière les concessions qui sont le long du fleuve Saint-Laurent au-dessus des Trois-Rivières joignant d'un côté au sud-ouest les terres appartenant au sieur de Vieux-pont et du côté du nord-est au fleuve des Trois-Rivières. " Ce fief avait été concédé le 1er février 1679 à M. de Boyvinet, lieutenant-général de Trois-Rivières, par MM. de Frontenac et Duchesneau. Après la mort tragique de M. de Boyvinet en 1686, le fief Sainte-Marguerite était retourné au domaine de Sa Majesté. Le 27 juillet 1691, MM. de Frontenac et Bochart Champigny l'avaient de nouveau concédé à M. Jacques Dubois, marchand, des Trois-Rivières. [28] Celui-ci ne put le garder longtemps et, le 9 juin 1700, il était vendu par autorité de justice pour la somme de trois cents livres à M. Charles Aubert de la Chesnaye. De ce dernier, le fief Sainte-Marguerite passa un peu plus tard à son fils Louis Aubert du Forillon.

Quant au " marquisat du Sable ", il consistait en dix arpents de terre située " le long du côteau appartenant aux RR. PP. Jésuites aux Trois-Rivières. " M. Aubert du Forillon en avait hérité de son père Charles Aubert de la Chesnaye qui lui en avait fait l'acquisition, le 13 novembre 1686, de Michel LeNeuf de la Vallière et de Beaubassin. [29] Celui-ci tenait le

---

[27] *Acte* devant La Cetière, notaire à Québec.

[28] *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 402.

[29] *Acte* devant Gilles Rageot, notaire à Québec, le 13 novembre 1686.

" marquisat du Sable " de ses père et mère Jacques LeNeuf de la Poterie et Marguerite LeGardeur.

M. de Galliffet paya son acquisition quatre cents livres.

En 1713, M. de Galliffet avait demandé un congé au ministre pour passer en France. Le 19 mars 1714, le roi faisait savoir à MM. de Vaudreuil et Bégon qu'ayant accordé un congé à M. de Vaudreuil il ne pouvait en donner un en même temps à M. de Galliffet.

En 1714, M. de Galliffet renouvela sa demande. M. de Vaudreuil étant encore en France, il ne put l'obtenir. [30]

Le 13 juillet 1715, le roi donnait un ordre à M. de Galliffet, gouverneur des Trois-Rivières, au sujet du commandement du pays. Au défaut de M. de Vaudreuil, gouverneur-général de la Nouvelle-France, de M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, et du marquis d'Aloigny [31], commandant des troupes, M. de Galliffet devait avoir le commandement du pays. [32]

La conduite de M. de Galliffet laissait beaucoup à désirer. En 1715, Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, se plaignait amèrement au Conseil de Marine du mauvais exemple donné par le gouverneur des Trois-Rivières.

Le 2 novembre 1716, M. de Vaudreuil tentait d'excuser M. de Galliffet auprès du ministre :

" Le sieur Hertel de Cournoyer à qui j'ai parlé des plaintes faites contre M. de Galliffet, m'a assuré qu'il n'avait aucun sujet de se plaindre de ce dernier et que ces plaintes

---

[30] Edouard Richard, *Supplément au rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, pp. 114, 463.

[31] On ignorait encore en France que le marquis d'Aloigny de la Croix était mort depuis plus de huit mois.

[32] Edouard Richard, *Supplément au rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 115.

venaient de la part du sieur Hertel, son père, qui avait été induit à le faire par la sollicitation de M. l'évêque. " [33]

En cette même année 1716, M. de Galliffet obtint enfin le congé qu'il demandait depuis trois ans. Il s'embarqua à Québec en novembre 1716.

A la mort du marquis d'Aloigny de la Croix péri dans le naufrage du *Saint-Jérôme* sur l'île de Sable dans l'automne de 1714, le roi décida de supprimer son emploi de commandant des troupes entretenues en la Nouvelle-France.

Le gouverneur de Vaudreuil qui avait six fils à placer essaya en 1716 et 1717 de faire rétablir l'emploi de commandant des troupes. Le poste, d'après lui, aurait admirablement convenu à son fils aîné.

M. de Galliffet, qui était sur les lieux, fit aussi intervenir ses influences auprès du ministre, pour être nommé commandant des troupes. Il aurait gardé son gouvernement des Trois-Rivières et aurait agi comme commandant des troupes sans appointements, mais on lui aurait donné une compagnie pour soutenir la dépense qu'il aurait été obligé de faire dans ses courses d'inspection, etc., etc.

Cette proposition pas plus que celle de M. Vaudreuil ne fut acceptée.

M. de Galliffet devait revenir prendre son poste en 1717. Les années 1717 et 1718 s'écoulèrent sans qu'il songeât à repasser dans la Nouvelle-France.

Le 23 juillet 1719, le Conseil de Marine faisait savoir à M. de Galliffet qu'il était fâché de l'incommodité qui le retenait en France, mais que, comme il y était depuis deux ans, il ne serait payé de ses appointements que lorsqu'il serait rendu dans son gouvernement des Trois-Rivières.

---

[33] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 36.

M. de Galliffet, malade et ne se souciant pas de repasser dans la Nouvelle-France à cause des désagréments que lui avait attirés sa conduite déréglée, obtint, en juin 1720, son congé absolu avec une pension de 1 500 livres. [34]

M. de Galliffet mourut à Avignon en 1746, à l'âge de quatre-vingts ans.

On a écrit qu'à son retour en France M. de Galliffet fut envoyé pour commander à l'île de la Tortue et autres colonies des Antilles y compris Saint-Domingue. On a dit aussi que M. de Galliffet fut gouverneur de l'île Sainte-Croix, après son frère, Joseph de Galliffet. On a fait erreur. [35] Après avoir obtenu son congé en 1720, M. de Galliffet se retira à Avignon et n'occupa plus aucun poste.

La plupart de nos auteurs donnent le titre de marquis à M. de Galliffet. C'est encore une erreur. Le premier de Galliffet qui prit le titre de marquis fut Louis-François de Galliffet, fils de Alexandre de Galliffet, frère aîné de notre gouverneur des Trois-Rivières. [36]

(À SUIVRE)

Pierre-Georges ROY.

---

[34] Edouard Richard, *Supplément au rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, pp. 522, 529.

[35] Nous avouons candidement avoir fait la même erreur dans *La famille Aubert de Gaspé*.

[36] Le général de Galliffet, qui a été ministre de la guerre en France de 1898 à 1900, était le descendant du marquis Louis-François de Galliffet.

A travers les faits et les oeuvres

Les préliminaires du congrès.— M. Wilson en Italie. — Conférences entre hommes d'Etat. — Le conseil suprême. — Pronostics de friction. — Clemenceau et Wilson. — La question de représentation. — La prolongation de l'armistice. — Foch et la frontière du Rhin. — La question de publicité. — Un mal moderne. — Les socialistes et Clemenceau. — Les dominions et le congrès. — Une victoire coloniale. — L'ouverture du congrès. — Evénement mémorable. — Le congrès de Paris en 1856. — Le discours de M. Poincaré. — Clemenceau, président. — Le travail des congressistes. — Les élections anglaises. — En Allemagne. — Au Canada.

APRES une assez longue période de préparatifs, de pourparlers, de délibérations et de conférences préliminaires, le mémorable congrès de la paix s'est ouvert, le 18 janvier courant, à Paris. Plusieurs causes en ont retardé l'ouverture, parmi lesquelles il faut signaler les élections anglaises et le remaniement ministériel subséquent, ainsi que la visite du président Wilson en Italie.

Nous dirons tout à l'heure un mot des élections anglaises et de leurs conséquences. Quant à la visite de M. Wilson à Rome, elle a été marquée par un vif enthousiasme. Les Italiens ont fait au chef de la république américaine le plus chaleureux accueil. Partout les acclamations populaires ont salué son passage. On lui a décerné le titre de citoyen romain. Il a été reçu en séance solennelle au parlement. Et il y a prononcé un discours dans lequel il a proclamé une fois de plus que, pour amener la paix future, il importe d'établir entre les nations un lien de sympathie et de bon vouloir mutuel.

"Il n'y a qu'une chose, a-t-il dit, qui maintient les nations ensemble, si vous excluez la force, c'est l'amitié et la bonne volonté. La seule chose qui lie les hommes ensemble, c'est l'amitié, et, par le même principe, la seule chose qui pourra maintenir les nations ensemble, ce sera l'amitié. De là,

notre tâche à Paris est d'organiser l'amitié du monde — de veiller à ce que toutes les forces morales qui militent en faveur du droit, de la justice et de la liberté, soient réunies et produisent une organisation de vie, à laquelle tout les peuples du monde répondront immédiatement. "

Durant son séjour de quarante-huit heures dans la ville éternelle, le président est allé faire visite au pape, en partant de l'ambassade des Etats-Unis, suivant le protocole habituel. L'entrevue a été très cordiale. Le Souverain Pontife a présenté au chef de la nation américaine une admirable mosaïque, chef-d'oeuvre de l'art italien. Pendant le voyage de retour, M. Wilson s'est arrêté à Milan et à Turin.

Il est rentré à Paris le 7 janvier. Et c'est alors qu'ont commencé les conférences entre les différents hommes d'Etat qui devront jouer les premiers rôles au congrès. Il est bon de noter que ce congrès comprend deux corps délibératifs. Il y a ce qu'on appelle le conseil suprême du congrès et l'assemblée générale composée des délégués de tous les Etats qui ont pris part à la guerre ou qui ont adhéré à la cause des Alliés. Le Conseil suprême est formé par les premiers ministres et les ministres des affaires étrangères des quatre grandes puissances, la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'Italie. Ultérieurement le Japon y a été admis. C'est le 12 que ce conseil a commencé ses réunions. Il y a eu échange de vues et préparation de la marche à suivre pour le congrès. On s'y est en outre occupé de la prolongation nécessaire de l'armistice. Le conseil suprême a dû aussi prendre des décisions au sujet de la représentation des différentes nations au Congrès, de l'ordre des questions qui lui seront soumises et des problèmes russe et polonais, etc. Ce premier contact des chefs d'Etat et diplomates a paru très satisfaisant. Les frictions que l'on avait pu craindre ne se sont pas produites.

Ainsi, un discours de M. Clemenceau à la Chambre des

députés française, le 29 janvier, avait pu faire pressentir des heurts entre lui et M. Wilson. Interpellé par les socialistes qui lui reprochaient son mutisme, il a répondu avec cette désinvolture impertinente qui caractérise souvent son genre oratoire. Il a commencé par mettre le marché en mains à ses adversaires. " Je suis prêt à démissionner, a-t-il dit. Si vous avez une minute d'hésitation, c'est le temps de changer de pilote. Vous ne pourrez pas le faire quand nous serons en route. " Puis, passant au reproche d'avoir laissé la Chambre sans renseignements, il s'est écrié: " La question de la paix est terrible. C'est une des plus difficiles qui aient jamais été soumises au pays. Dans quelques jours, une conférence de délégués se réunira à Paris pour régler le sort des nations dans toutes les parties du monde. Des gens disent : " M. Lloyd George a parlé, le président Wilson a parlé, mais vous n'avez rien dit. " J'ai donné des explications, chaque fois que vous m'en avez demandé. Mais ce n'est pas parce que M. Lloyd George a parlé ou parce que M. Wilson est arrivé d'Amérique avec des pensées élevées que je suis obligé de m'expliquer et de courir constamment à la tribune. La France s'est trouvée dans une position particulièrement difficile. C'est le pays le plus rapproché de l'Allemagne. Les Etats-Unis sont loin et ont pris leur temps pour intervenir dans la guerre. L'Angleterre est venue sur-le-champ, à l'appel de M. Asquith. Nous avons souffert et combattu; nos hommes ont été fauchés, nos villes et nos villages détruits. Il y a un vieux système d'alliances appelé " l'équilibre des forces ". Il semble condamné, aujourd'hui, mais,si cet équilibre avait précédé la guerre, si l'Angleterre, les Etats-Unis, la France et l'Italie avaient décidé, disons, que quiconque attaquait l'un de ces pays attaquait le monde entier, la guerre n'aurait jamais eu lieu. Ce système d'alliances, auquel je ne renonce pas, sera ma pensée directrice à la conférence de paix, si votre con-

fiance m'y délègue. On m'a reproché d'avoir trompé le président Wilson. Je ne vois pas en quoi. Je me suis donné pour règle de ne pas l'interroger, mais de lui laisser développer ses vues. Voilà ce qu'il a fait. Le président Wilson à qui certaines personnes, dans l'intérêt de leur parti, attribuent des intentions qu'il n'a peut-être pas a parlé à coeur ouvert et a inspiré du respect par la simplicité et la noblesse de sa parole. Le président Wilson m'a dit: " J'ai tenté de vous convaincre, mais peut-être me convaincrez-vous! "

M. Clemenceau était sorti de ce débat avec un vote de confiance de 380 voix contre 134. Mais cet incident de séance indiquait assurément une divergence de vues. D'autant plus que M. Wilson avait fait entendre une sorte de réplique dans ses discours prononcés pendant son voyage d'Angleterre. Au *Guildhall* il avait dit: " La proposition qu'un concert de forces remplace un équilibre de forces vient de tous les milieux et des esprits de toutes sortes. " A Manchester il avait déclaré: " Si l'avenir ne nous réservait qu'une nouvelle tentative de maintenir la paix du monde par un équilibre de forces, les Etats-Unis s'en désintéresseraient, parcequ'ils ne veulent se joindre à aucune combinaison de forces qui ne soient une combinaison de toutes les forces." Les journaux n'avaient pas manqué de relever ces paroles comme une riposte à M. Clemenceau.

Tout ceci pouvait faire présager un manque d'entente. Cependant il semble que ces pronostics aient été trompeurs. Et les délibérations préliminaires du congrès n'ont indiqué aucun désaccord. La question de la représentation des diverses nations a été l'une des premières qui aient été discutées. On a décidé d'abord de donner cinq représentants aux grands Etats comme la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Italie et le Japon, trois au Brésil, deux à la Belgique, à la Serbie et aux autres petites nations. Mais les

représentants des gouvernements belge et serbe ont protesté avec raison. Ils ont représenté que leur rôle dans la guerre, leurs héroïques sacrifices et les intérêts vitaux qu'ils ont en jeu leur donnent droit à une représentation plus forte que ne le comporterait peut-être le chiffre de leur population. Et leurs réclamations ont été entendues. On leur a assigné trois représentants chacun.

Les conditions de la prolongation d'armistice ont aussi été déterminées. On y a introduit des dispositions nouvelles. Ainsi les Allemands pourront suppléer à l'insuffisance des locomotives et des wagons qu'ils devaient livrer, dont le nombre était de 5,000 et 19,000 respectivement, par de grandes quantités de matériel industriel et agricole. Tous les sous-marins allemands doivent être livrés et toute construction de sous-marins doit cesser. Toute la marine marchande germanique doit être mise à la disposition des Alliés, en retour des approvisionnements fournis. Cet arrangement n'affecte pas la disposition finale des vaisseaux. L'armistice pourra être renouvelé de temps en temps après l'expiration du mois supplémentaire qui vient d'être stipulé.

Les dépêches rapportent qu'au moment du renouvellement le maréchal Foch aurait déclaré à des journalistes que le Rhin devait être désormais la frontière entre la France et l'Allemagne. " Le Rhin, aurait-il dit, est la garantie de la paix pour toutes les nations qui ont répandu leur sang en défendant la liberté du monde. Concentrons notre garde sur le Rhin. " A propos de l'armistice, un journaliste ayant demandé au maréchal s'il n'avait pas été signé trop tôt, celui-ci a fait cette belle réponse: " Nous ne pouvions faire autrement, parce que les Allemands nous ont accordé tout ce que nous imposions. Ils se sont rendus à toutes nos conditions. Il était difficile de demander plus. Tout général sans doute aurait préféré continuer la bataille quand la lutte s'offrait si

sûre, mais un père de famille ne peut s'empêcher de penser au sang qui y aurait été répandu. Une victoire facile aurait, d'un autre côté, coûté la vie à bien des soldats. Nous tenions la victoire dans notre main sans aucun autre sacrifice. Nous l'avons prise comme elle est venue. Le haut commandement allemand n'ignorait pas qu'il faisait face à un grand désastre. Quand il s'est rendu, tout était préparé pour lancer une offensive à la suite de laquelle il aurait succombé. Le 14 novembre, nous devions attaquer sur le front de la Lorraine avec vingt divisions françaises et six divisions américaines. Cette attaque aurait été supportée par d'autres mouvements dans les Flandres et dans le centre. Les Allemands étaient perdus. Ils ont capitulé. Voilà toute l'histoire. Et maintenant nous devons avoir une paix qui correspondra à l'étendue de notre victoire. Nous devons avoir une paix aussi grande que notre succès, et elle nous protégera contre toutes les agressions de l'avenir. "

Outre l'armistice et la représentation des différentes nations au congrès, une autre question agitée durant les délibérations préliminaires a été celle de la publicité. Il s'agissait de savoir si les séances seraient secrètes ou publiques. Dans la presse un élément considérable demandait la publicité la plus complète. Le conseil suprême a décidé qu'il serait émis un communiqué officiel quotidien pour faire connaître les résolutions adoptées et le résultat des délibérations. Les délégués ont donné leur parole de ne pas révéler ce qui se passerait aux assemblées tenues au ministère des affaires étrangères. Cette décision a provoqué de vives récriminations. Un grand nombre de journaux ont protesté énergiquement. Nous confessons avoir peu de sympathie pour ces réclamations. Certes il faut assurément que le monde sache ce qui se passe au congrès, quelles résolutions sont adoptées, quelle tournure prennent ces grandes assises internationales.

Mais qu'une publicité sans réserve soit donnée à toutes les délibérations, à toutes les expressions d'opinion, à tous les échanges de vues, à toutes les fluctuations des discussions, nous ne croyons pas que cela soit utile ou désirable. Il ne siérait pas d'entourer le congrès de mystère et de silence. Mais nous ne voyons nullement pourquoi en de si graves affaires, où tant d'intérêts vont être en conflit, où l'accord final doit être une des principales ambitions, une sage et raisonnable discrétion ne serait pas observée, n'en déplaise à la foule d'écrivailleurs et de furets qui souffrent du mal moderne de la publicité à outrance. Le congrès pourra bien être accusé,comme il l'a été récemment par le hargneux correspondant du *Star,* M. E.-J. Dillon,d'être dominé par la diplomatie du vieux monde, "lente, mystérieuse et se complaisant en elle-même ". Pour nous, nous estimons que le vieux monde, s'il peut avoir quelque chose à apprendre du nouveau, a aussi beaucoup à lui enseigner, et nous trouvons pitoyables l'arrogance, la prétention, la suffisance de certains porte-parole et porte-plume qui se croient la mission d'inonder de leurs lumières les hommes politiques et les sociologues arriérés et ignorants de France et d'Angleterre.

A propos de cette question de publicité, M. Clemenceau a encore été assailli par les socialistes. A l'insinuation d'un député, qui le représentait comme ayant été le seul partisan d'une juste discrétion, il a répondu : " J'ai l'honneur de démentir catégoriquement cette assertion. Nous aimerions tous à tenir les délibérations secrètes, pour qu'on ne puisse pas répéter que tel pays a fait telle et telle proposition que tel gouvernement a combattue. Nous sommes unanimes à penser que cela pourrait créer une mauvaise impression. Nous pensons que dans les conversations préliminaires nous devons à tout prix en venir à un accord, de sorte que nous présenterons un front solide à la discussion générale."

Dans ces délibérations préliminaires nous devons noter, et nous le faisons avec une satisfaction spéciale, que les dominions britanniques ont remporté un succès considérable. Ils ont vu reconnaître leur droit à une représentation distincte. Le conseil suprême a décidé que le Canada, l'Australie, l'Afrique-Sud et les Indes auraient chacun deux représentants et que la Nouvelle-Zélande en aurait un. De plus, un représentant des dominions pourra être admis au besoin à siéger comme cinquième représentant de l'empire. Il est certain que sir Robert Borden et les autres ministres coloniaux ont remporté là une grande victoire. Le Canada et les autres dominions obtiennent une situation parmi les Etats souverains, à laquelle leurs chefs,naguère,n'auraient jamais songé.

Après tout le travail préparatoire, dont nous venons de donner un aperçu, l'ouverture officielle du congrès a eu lieu le 18 janvier, dans la grande salle de la paix, au ministère des affaires étrangères. Cette date restera mémorable dans l'histoire de la France. Quelle grande journée et que de souvenirs elle évoquait! Le dernier congrès de Paris avait eu lieu en 1856, il y a soixante-treize ans. Quatorze diplomates y figuraient. C'étaient, pour la France, le comte Walewski et le baron de Bouquenez; pour la Russie, le comte Orloff et le baron de Brunnow; pour la Prusse, le baron de Manteuffel et le comte de Hatzfeld; pour l'Autriche, le baron de Hübner et le comte de Buol-Schauemteni; pour la Grande-Bretagne, lord Clarendon et lord Cowley; pour la Sardaigne, le comte de Cavour et le marquis de Villamarina ; pour la Turquie, Ali-Pacha et Méhémet-Bey. Depuis cette date lointaine de 1856 que d'événements se sont produits! La France, à ce moment, au sortir de la guerre de Crimée, était victorieuse. Napoléon III avait atteint l'apogée de son aventureuse carrière. Mais quelques années plus tard survenaient la défaite, l'invasion, la mutilation territoriale, la lourde rançon payée au

nouvel empire germanique. Puis s'ouvrait une période incertaine et douloureuse. Pendant près d'un demi-siècle, la menace teutonne et le péril allemand planaient sur la France et projetaient sur elle leur ombre sinistre. Enfin le cataclysme éclatait. Durant quatre ans il a secoué et bouleversé l'Europe. Il a pris fin dans la défaite allemande. Et voilà maintenant que s'ouvre un nouveau congrès de Paris sous les auspices de la France encore une fois victorieuse. Ce ne sont plus quatorze diplomates, ce sont soixante-douze délégués de dix-neuf nations, venus de l'orient et de l'occident, de toutes les plages et de tous les cieux, qui se réunissent en de solennelles assises, en une sorte de parlement mondial. Il ne s'agit de rien moins que de refaire la carte de l'univers, de donner aux peuples une orientation nouvelle, de façonner l'avenir. Mais dans cette assemblée unique, que jamais n'avait connue l'histoire, nous chercherions en vain les représentants des empires qui, il y a six mois à peine, semblaient être les dominateurs du monde. Ces empires ne sont plus ! Ils ont vécu, leurs débris jonchent l'Europe centrale, et les nations arrogantes qui les constituaient attendent que les portes leur soient ouvertes pour y voir admettre leurs représentants. Quelle haute et éloquente leçon donnent à l'humanité ces événements grandioses !

C'est le président de la république française, M. Raymond Poincaré, qui a ouvert le congrès en adressant aux délégués un discours de bienvenue. Voici quel a été son début : " La France vous salue et vous remercie d'avoir choisi pour le siège de vos travaux la ville qui, pendant plus de quatre ans, a été le principal objectif militaire de l'ennemi et que la valeur des armées alliées a défendue victorieusement contre des offensives incessamment renouvelées. Permettez-moi de voir dans votre décision l'hommage de toutes les nations que vous représentez vis-à-vis d'un pays qui plus que tous les au-

tres a eu à supporter les souffrances de la guerre, dont des provinces entières ont été transformées en un vaste champ de bataille et ont été systématiquement dévastées par l'envahisseur, et qui a versé le tribut humain à la mort. "

M. Poincaré a rappelé ensuite les origines de la guerre: " Il n'est pas besoin de nouveaux renseignements ou de plus amples recherches sur l'origine du drame qui vient d'ébranler le monde. La vérité, baignée de sang, s'est déjà échappée des archives impériales. Le caractère de préméditation du piège est aujourd'hui clairement prouvé. Dans l'espoir de conquérir d'abord l'hégémonie de l'Europe et ensuite la maîtrise du monde, les empires centraux, unis ensemble par un complot secret, ont trouvé le plus abominable des prétextes pour essayer d'écraser la Serbie et de s'ouvrir un passage vers l'est. En même temps, ils ont répudié les plus solennels engagements pour écraser la Belgique et s'ouvrir un chemin jusqu'au coeur de la France. Ce sont ces deux crimes inoubliables qui ont commencé l'agression. Les efforts combinés de la Grande-Bretagne, de la France et de la Russie, se sont exercés contre cette arrogance insensée. "

Le président de la république française a mis en regard les deux principes, les deux idées, qui se sont heurtés dans ce conflit formidable: l'idée de la force souveraine qui n'accepte ni contrôle ni obstacle, et l'idée de justice qui compte sur l'épée pour prévenir ou réprimer l'abus de la force. Il a montré les peuples accourant tour à tour se ranger aux côtés de la France pour défendre le droit, et il a rendu un hommage particulier à l'intervention américaine. Il a fait ressortir le caractère véritable de cette guerre. " Elle a atteint peu à peu, a-t-il dit, la plénitude de sa signification première, et est devenue,au sens absolu du mot, une croisade de l'humanité pour le droit, et, si quelque chose peut nous consoler, en partie tout au moins, des pertes que nous avons éprouvées, c'est certaine-

ment la pensée que notre victoire est aussi la victoire du droit. Cette victoire est complète, car l'ennemi ne nous a demandé un armistice que pour échapper à un désastre militaire irréparable. "

Maintenant, il s'agit de fixer et de déterminer les conséquences du triomphe remporté par la cause pour laquelle ont combattu les Alliés. " Dans l'intérêt de la justice et de la paix, a dit M. Poincaré, il vous reste à recueillir les fruits complets de cette victoire. Pour accomplir cette tâche immense, vous avez décidé de n'admettre d'abord que les puissances alliées ou associées, et en tant que leurs intérêts seront en cause dans les débats, les nations qui sont restées neutres. Vous avez pensé que les conditions de la paix devaient être communiquées à ceux contre qui nous avons combattu le bon combat. La solidarité qui nous a unis pendant la guerre et qui nous a permis de remporter une victoire militaire devrait rester entière pendant les négociations et après la signature du traité. Ce ne sont pas seulement les gouvernements, mais aussi les peuples libres qui sont représentés ici. A l'épreuve du danger ils ont appris à se connaître et à s'aider entre eux. Ils veulent que leur intimité d'hier assure la paix de demain. C'est en vain que nos ennemis chercheraient à nous diviser. S'ils n'ont pas encore renoncé à leurs manoeuvres habituelles, ils s'apercevront bientôt qu'ils ont devant eux aujourd'hui comme pendant les hostilités un bloc homogène que rien ne sera capable de désagréger. "

Ce que le congrès devra rechercher avant tout, c'est la justice. Or la justice demande réparation, la justice demande restitution, la justice demande punition, la justice demande garantie contre le retour du crime. M. Poincaré a reconnu que la tâche du congrès sera ardue. " Mais, a-t-il ajouté, la science et l'histoire, vos deux guides, contribueront à l'aider et à la faciliter. " Il a fait allusion à la ligue des nations,

" qui sera la garantie suprême du droit des peuples ". Cette association devra assurer au monde la paix dans la justice. " En établissant ce nouvel ordre de choses, s'est écrié le président de la république française, vous irez au-devant de l'admiration de l'humanité, qui, après les convulsions affreuses de ces années sanglantes, désire ardemment se sentir protégée par une union des peuples libres contre le renouvellement possible de la sauvagerie primitive. Une gloire immortelle sera attachée au nom de la nation et des hommes qui ont désiré coopérer à cette grande oeuvre de foi et de fraternité et qui ont contribué à éliminer de la paix future les causes de troubles et d'instabilité. "

En terminant, M. Poincaré a fait un rapprochement saisissant et évoqué un émouvant souvenir. " Ce jour même, a-t-il dit, il y a quarante-huit ans, le 18 janvier 1871, l'empire d'Allemagne a été proclamé par une armée d'invasion au château de Versailles. Il fut consacré par le vol de deux provinces françaises. Une violation était à son origine et, par la faute de ses fondateurs, il était né dans l'injustice. Il a fini dans l'oubli. Vous êtes assemblés pour réparer le mal qui a été fait et pour empêcher qu'il ne se renouvelle. Vous tenez entre vos mains l'avenir du monde. Je vous laisse, messieurs, à vos graves délibérations et je déclare ouverte la conférence de Paris. "

On a remarqué que, pendant tout le discours de M. Poincaré, le président américain s'est tenu debout, à côté de lui. Immédiatement après son départ, M. Wilson a proposé que M. Clemenceau fut élu président permanent du congrès : "La France, a dit l'orateur, mérite cette préséance, non seulement parce que le congrès a lieu dans sa capitale et parce qu'elle a éprouvé quelques-unes des plus tragiques souffrances de la guerre, mais aussi parce que sa capitale, son antique et belle capitale, a été si souvent le centre de conférences de cette sor-

te dans lesquelles le sort de grandes portions du monde a été modifié. Il est très agréable de penser que l'histoire du monde, qui a si souvent eu son centre ici, sera couronnée par l'oeuvre de cette conférence, parce que dans un sens c'est la conférence suprême de l'histoire de l'humanité. "

M. Lloyd George a appuyé avec chaleur cette proposition. Il a fait de M. Clemenceau un éloge enthousiaste. " Je serais tenté, a-t-il dit, de traiter de légende la vieillesse du président du conseil français. Dans de nombreuses conférences, M. Clemenceau s'est révélé le plus vigoureux, le plus endurant et le plus jeune. Il a l'espérance et la crânerie de la jeunesse. Il est le "grand homme jeune " de la France. Nul n'est plus apte à occuper le fauteuil présidentiel que lui. Je parle d'expérience... Dans les jours sombres par lesquels les Alliés ont passé, le courage indomptable et l'énergie inflexible de M. Clemenceau les ont aidés à triompher. Je ne connais pas d'homme à qui il faille davantage attribuer la victoire. Plus que tout autre il représente l'héroïsme, il représente le génie de l'indomptable peuple français."

Dans son discours de remerciements, M. Clemenceau a appuyé sur la nécessité de l'union. Le succès est à ce prix. Il a parlé de la ligue des nations. " Cette ligue, c'est vous-mêmes, a-t-il dit. C'est à vous de la faire vivre, et pour la faire vivre vous devez réellement avoir le projet à coeur. Comme je le disais au président Wilson, voici quelques jours, il n'y a pas de sacrifice que je ne consente à faire pour réaliser ce dessein et je ne doute pas que vous ayez les mêmes sentiments. Nous ferons ces sacrifices, mais à la condition que nous nous efforcions impartialement de concilier des intérêts apparemment contradictoires,sur le terrain élevé d'une humanité plus grande, plus heureuse et meilleure. "

On a adopté ensuite les règlements de la conférence qui se composent de seize articles.

Le congrès est maintenant au travail. Le conseil suprême siège incessamment. Le congrès siège en séance plénière une fois par semaine. Et entre temps les délégations particulières se réunissent et préparent leurs exposés et leurs mémoires sur les points qui les intéressent spécialement. Le conseil suprême s'est occupé de la question russe. Après une longue discussion, il a décidé d'inviter les représentants de tous les gouvernements *de facto* actuellement en lutte dans l'ancien empire des tsars à envoyer des délégués aux îles du Prince, dans la mer de Marmara, pour y rencontrer les envoyés du congrès et essayer d'en venir à une entente, capable de rétablir en Russie l'ordre, la paix civile, le travail, et la stabilité politique et économique. Cette décision a été beaucoup critiquée. L'opinion française surtout admet difficilement qu'on traite d'égal à égal avec des bandits et des misérables comme les bolchévistes qui n'ont ni foi ni loi.

A la seconde réunion plénière du congrès, les résolutions réclamant la formation de la ligue des nations ont été adoptées à l'unanimité. Une commission a été nommée pour élaborer les détails du projet. On a choisi aussi d'autres commissions chargées d'étudier les questions suivantes : les responsabilités de la guerre, les réparations nécessaires, la législation internationale du travail, les ports, cours d'eau et chemins de fer internationaux.

Jusqu'ici le travail du congrès a été très satisfaisant et fait augurer d'heureux résultats.

* * *

Nous avons mentionné au début de cette chronique les élections anglaises. Les deux faits saillants qui s'en dégagent sont le succès extraordinaire des unionistes et le triomphe du sinn-fein en Irlande. Sur sept cent sept députés les unio-

nistes en comptent trois cent quatre vingt dans la nouvelle Chambre des communes. C'est-à-dire qu'ils sont plus nombreux que tous les autres partis réunis. Voici les chiffres comparatifs des différents groupes: ministériels-unionistes, trois cent trente quatre; ministériels-libéraux, cent vingt sept; ministériels-travaillistes, dix; unionistes, quarante-six; libéraux d'Asquith, trente-sept; travaillistes, soixante-cinq; parti national, deux; indépendants, cinq; socialiste, un; sinn-feiners, soixante-treize; nationalistes irlandais, sept.

Aussitôt que possible après les élections, M. Lloyd George a réorganisé son cabinet. Il y a donné une place prééminente aux unionistes. On y voit figurer, dans les postes les plus importants, MM. Balfour, ministre des affaires étrangères, Bonar Law, lord du sceau privé et leader de la Chambre des communes, lord Curzon, président du conseil et leader de la Chambre des lords, Austen Chamberlain, chancelier de l'échiquier, sir F.-E. Smith, lord-chancelier, lord Milner, secrétaire colonial, Walter Hume Long, premier lord de l'amirauté, etc. On s'est récrié à ce sujet. Mais comment M. Lloyd George pouvait-il faire autrement? L'électorat a envoyé en Chambre une majorité d'unionistes. Le premier ministre devait nécessairement tenir compte de ce fait. Parmi les autres ministres, on remarque M. Winston Churchill, secrétaire de la guerre, M. Prothero, ministre de l'agriculture, M. Fisher, ministre de l'éducation, etc. Pour ce qui concerne l'Irlande, la victoire des sinn-feiners est grosse de conséquences. Déjà ce parti a inauguré une politique d'outrance. Il s'est constitué en parlement irlandais et a proclamé la république irlandaise, souveraine et indépendante. En dépit des adhésions étonnantes que les sinn-feiners ont obtenues, nous ne saurions admettre que l'électorat de l'Irlande a fait preuve de clairvoyance, de gratitude et de sagesse, en tournant le dos à des hommes comme Dillon, dont toute la vie a été dévouée à

la cause nationale, pour se jeter entre les bras de meneurs révolutionnaires. Le sinn-feinisme, héritier du fénianisme, n'est pas le parti de Grattan, d'O'Connell, de McGee, de Parnell et de Redmond.

* * *

La situation en Allemagne paraît entrer dans une phase plus calme. Mais pendant quelque temps le bolchevisme a semblé près de triompher. La guerre civile a ensanglanté les rues de Berlin et d'autres centres importants. A la fin, le gouvernement provisoire l'a emporté et est resté maître du terrain. Les élections pour une assemblée nationale ont eu lieu. Elles ont donné la majorité au parti socialiste gouvernemental, mais pas une majorité absolue. Sur trois-cent-quatre-vingt-un députés il en compte cent soixante-cinq. Le parti du peuple chrétien (ancien centre) en a quatre-vingt-onze, et le parti démocrate soixante-quinze. Les socialistes de gouvernement s'allieront probablement à ces derniers. Les socialistes indépendants ont subi une défaite complète.

* * *

Au Canada la session provinciale est commencée depuis le 21 janvier. Le discours du trône n'a annoncé aucune mesure très importante. Mais la question de l'instruction obligatoire va se poser bientôt et provoquera un long débat.

On annonce la session fédérale pour le 20 février.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 28 janvier 1919.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

SIR GEORGES-ETIENNE CARTIER, par John Boyd. 1 beau vol. de 500 pages, illustré. Traduction par Sylva Clapain. — Chez Beauchemin, à Montréal, 1918.

Au fond, en racontant la vie et l'oeuvre de notre célèbre baronnet, de celui qui fut, avec MacDonald et Tupper, l'un des artisans les plus actifs de notre Confédération canadienne, c'est toute l'histoire politique du Canada de 1814 à 1873 que l'auteur nous expose. Sujet très vaste, et difficile, et que, dans son ensemble, M. Boyd a su traiter, nous semble-t-il, d'une façon supérieure. Je proteste, par exemple, contre l'orthographe du nom de notre grand Canadien. En français, on écrit Georges avec un s. En anglais, on ne met pas d's, soit ! Mais Cartier était français : tout le livre le prouve ! On m'a dit, chez Beauchemin, qu'il y avait eu discussion à ce sujet entre érudits. Que diantre ! il n'y avait, pour être fixé, qu'à ouvrir Larousse. Les George d'Angleterre n'y ont pas d's ; mais saint Georges et tous les *latins* en ont une. D'ailleurs, la querelle n'est pas nouvelle. Mgr Fabre, qui était le beau-frère de Cartier, protestait toujours quand on écrivait sir George sans *s*. Il avait raison. Encore un coup, Cartier était français j'imagine, et c'est évidemment le nom du saint qu'on lui avait donné au baptême, dans la bonne vieille église de Saint-Antoine-sur-Richelieu ! Je m'étonne que Sylva Clapin ne s'en soit pas tenu à l's. Mais, évidemment, ce n'est là qu'un détail. L'ouvrage de M. Boyd, dont la traduction est peut-être un peu inégale, mais bonne tout de même, restera l'un de nos meilleurs livres d'histoire canadiens. C'est une oeuvre bien charpentée, si j'ose ainsi dire, parfaitement documentée et bien écrite. C'est plus complet que le *Cartier* de Decelles, qui était déjà excellent, certes ! Et ce long et solide travail de M. Boyd fait sûrement grand honneur à son amour du labeur, à son remarquable savoir et à son esprit d'impartialité. De race anglaise et de religion protestante, M. Boyd se montre quand même — ce qui n'arrive pas souvent chez nous ! — très sympathique aux fils de notre race. Comme le *Clash* de M. Moore, le *Cartier* de M. Boyd est un acte et une oeuvre de courage. Nous l'en remercions, pour notre part, de tout notre coeur. Aussi bien sommes-nous parfaitement à l'aise pour recommander son volume aux lecteurs qui nous accordent leur confiance. Il en vaut sûrement la peine. A la *Revue canadienne*, nous sommes depuis longtemps des amis et des admirateurs de Cartier. En septembre 1913, nous avons consacré

toute une livraison, à l'occasion de son centenaire, à son honneur. Celui qui écrit ces lignes s'honore d'être apparenté avec les Cartier de Saint-Antoine. Du reste, il faut voir les choses de plus haut! Honorer Cartier, notre Cartier, l'ami et l'émule de MacDonald, c'est honorer toute notre race! Sir Georges fut, en effet, l'un de nos plus grands hommes d'Etat canadiens. Qu'il n'ait pas réussi à doter notre Confédération — ainsi qu'il l'aurait voulu sans doute — d'une constitution qui fût pour tous les nôtres, dans toutes les provinces, la sauvegarde de tous nos droits, on peut le regretter avec M. l'abbé Groulx et tous les fiers penseurs de sa nuance; mais il reste, croyons-nous, que sir Georges nous a toujours tirés de l'impasse de l'Union et qu'il nous a permis de vivre, ce qui est bien quelque chose. Or, tout cela, le travail de M. Boyd le démontre magnifiquement. Voilà ce dont nous lui sommes, pour notre part, avant tout reconnaissant. Ajoutons un mot pour dire que la typographie de la maison Beauchemin ne laisse rien à désirer. De ce point de vue, l'édition française est, il nous semble, supérieure à l'édition anglaise. Dans tous les sens, le *Cartier* de M. Boyd est un beau livre. E.-J. A.

* * *

LE PRISONNIER DU ZEPPELIN-IV, par M. Abel Sibres. 1 vol. in-12. — A la *Bonne Presse* (collection des romans canadiens), à Paris.

On trouvera dans ce nouveau roman—qui peut se lire à part—la suite des *Aventures de Sans-Patience* dont la première partie eut un grand succès. On retrouve ici la même note patriotique... et un peu fantastique qui plaît tant; c'est une oeuvre écrite à la manière de Jules Verne, avec en plus des sentiments chrétiens, nettement affirmés. Le ton est simple, enjoué et respire la bonne humeur. De cette lecture se dégage une leçon d'énergie et de patriotisme, qui captivera tous nos lecteurs.

* * *

LA FAMILLE, par Mgr Gibier, évêque de Versailles, In-12. Prix: 3 frs 50. — Chez Téqui, à Paris (82, rue Bonaparte, Paris VIe). En vente chez Granger et Frères, à Montréal.

Deux parties dans ce nouveau volume: 1o Avoir une famille; 2o Bien élever sa famille. La première est d'une actualité poignante et on saura gré à l'évêque de Versailles d'avoir courageusement signalé le fléau de la dépopulation et indiqué nettement les remèdes du mal. On jugera de

l'importance de la seconde partie par l'énoncé des principaux chapîtres: L'éducation est une oeuvre d'amour, d'autorité, de sagesse. La famille idéale. La religion et la mère de famille, et le père de famille. La religion et la jeunesse masculine, féminine. La famille et le mariage des enfants — et la vocation des enfants.—Conclusion: La quantité et la qualité.

* * *

PEUT-ON SE PASSER DE DIEU ? par J. Leday, avec une lettre de l'abbé Thellier de Poncheville. — Chez Téqui à Paris et chez Granger à Montréal.

Voici un traité excellent. Marqué au coin d'une science sûre, écrit dans un style simple, riche d'arguments étayés de l'opinion de savants de premier ordre, il sera lu avec plaisir et avec fruit. Il sera pour les croyants un réconfort, il imposera aux incrédules de salutaires réflexions; il laissera tout le monde sous le charme. Il existe, certes, de nombreux ouvrages d'apologétique. Celui-là leur ressemble peu: il a le mérite d'être neuf et de présenter sous une forme attrayante une discussion sévère et difficile. Ce petit livre fera beaucoup de bien.

* * *

RETRAITE SUR LES GRANDES VERITES, par l'abbé Millot. 1 vol. in-12. —Chez Téqui à Paris et chez Granger à Montréal.

Ce sont les grandes vérités qui éclairent, qui touchent, qui convertissent. Une retraite dans laquelle le prédicateur ne développe pas devant ses auditeurs quelques-uns de ces graves sujets atteint difficilement le fond des âmes. Pour aider ses confrères à obtenir ce résultat, M. le chanoine Millot publie le présent volume. C'est une mine d'une abondance et d'une variété extraordinaires, le *vade mecum* du prédicateur. Voici les sujets traités: La fin de l'homme — Le salut — Le prix de l'âme — Le péché (2 instructions) — La mort (3 inst.) — Le jugement — L'enfer (2 inst.) — La miséricorde (2 inst.). — La fuite des occasions. — La prière — Le sacrement de pénitence — Le devoir de la communion — La dévotion à la Sainte-Vierge.

* * *

Sir Wilfrid Laurier

LA *Revue canadienne* se doit à elle-même, aussi bien qu'à ses lecteurs, de rendre hommage à la mémoire de l'éminent homme d'Etat canadien-français, qui vient de mourir, à Ottawa, à 77 ans. C'est une grande figure qui disparaît au moment où sir Wilfrid Laurier descend dans la tombe. L'ancien premier ministre du *Dominion* a fourni la carrière de vie publique la plus considérable et la plus importante sans conteste qu'aient enregistrée les annales de notre histoire nationale. Tout autant, sinon plus encore, que Lafontaine et Cartier, il a occupé le premier plan sur la scène de notre vie parlementaire. Son action et son prestige ont même dépassé nos horizons canadiens et il prend rang tout à l'aise, sur l'écran de la grande histoire, à la place où revivront pour la postérité les hommes marquants de la période d'histoire universelle qui va de 1870 à 1920. Comme tous les hommes publics, Laurier sera discuté. Il doit l'être. Nous avons entendu, au lendemain de sa mort, quelqu'un dire de lui : " Il y a une page noire dans sa vie, c'est celle qui s'est écrite sur la question des écoles de l'Ouest. " A quoi il fut sur le champ répondu : " Il a laissé aussi de bien belles pages blanches. " En tout cas, nous avons raison quand même d'être fiers de lui. Amis ou adversaires politiques, et ceux de langue anglaise et ceux de langue française, journaux et revues de toutes les couleurs et de toutes les nuances, tous et tout s'inclinent devant le cercueil dans lequel on vient d'enfermer ses restes mortels. Et c'est justice. Son superbe talent d'orateur " à la langue d'argent ", sa maîtrise des hommes, sa haute dignité de vie furent de tous points remarquables. Nous ne prétendons certes pas porter ici, sur sa vie et sur son oeuvre, un jugement complet et définitif. Notre mo-

deste plume, nous le reconnaissons, n'est pas de taille à se risquer à pareille tâche. Nous n'essaierons pas non plus de raconter, après tant d'autres — après surtout son vieil ami, l'honorable L.-O. David — toutes les péripéties de sa carrière, si longue, si mouvementée et, en somme, si merveilleuse. Nous voulons tout simplement apporter notre humble pierre au monument que la postérité lui élèvera. Et, pour cela, après une biographie succincte et quelques citations, nous allons nous permettre d'évoquer tout à l'heure, avec la confiance qu'on nous le pardonnera, quelques souvenirs personnels. Ce sera, nous semble-t-il, une façon moins banale de préciser notre hommage à sa mémoire.

* * *

Et d'abord, disons-le tout de suite, Laurier est mort en beauté, les armes à la main. Jusqu'à la veille de sa mort, il avait, à sa table de travail, continué sa besogne de chef de parti. Peut-être s'était-il, en vue de la session qui allait s'ouvrir, imposé un surcroît de labeur. Les événements sont graves. La guerre, à laquelle nous avons été forcément mêlés, est virtuellement finie. Nos parlementaires ont de rudes problêmes à résoudre. L'habile chef d'opposition qu'était Laurier tenait sans doute à bien préparer les approches des grandes discussions publiques. Tout récemment, il avait porté la parole dans d'importantes assemblées. Il l'avait fait avec la vigueur et l'autorité qui lui étaient coutumières. A plusieurs reprises, il est vrai, en ces derniers temps, il avait fait allusion à son âge et à la fin probablement prochaine de sa carrière. On nous assure même que la maladie qui devait le terrasser lui avait donné déjà quelques avertissements. Mais il paraissait si vigoureux encore, si frais, si dispos, avec sa belle tête à cheveux blancs, au moins à ceux qui le voyaient de loin, qu'on

comptait qu'il serait là encore longtemps à son poste de chef. Jusqu'au samedi soir, 14 février, il en fut ainsi. Le lendemain, alors qu'il se préparait à aller à la messe, il fut soudain frappé d'une attaque de paralysie. En quelques heures, le terrible mal fit son oeuvre. Il en eut tout de suite la claire vision. " C"est la fin ", dit-il à sa vénérable femme, lady Laurier, au premier moment de répit que lui laissa la souffrance. Et en effet, ce fut très vite la fin. Il reçut en pleine conscience les derniers sacrements de l'Eglise. Il eut un mot charmant pour la modeste religieuse qui le veillait: " Ah! l'épouse du divin époux qui vient consoler le pécheur! " Il se confia en la miséricorde de Dieu et s'inclina finalement avec noblesse et dignité devant l'inévitable. Le lundi, 17 février, dans l'après-midi, à 2 heures 50, il rendait son âme à Dieu. Il était mort au travail. Comme les preux et les héros, il tombait sur la brèche, sans avoir subi les décrépitudes de la vieillesse,qui lui fut sereine et belle, comme la vie! Le très honorable sir Wilfrid Laurier, ancien premier ministre du Canada, conseiller privé de Sa Majesté le roi d'Angleterre, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges, grand officier de la légion d'honneur, comme le plus modeste et le plus petit des petits et des modestes de ce monde, avait dû payer son tribut à la terrible niveleuse! Il était mort en beauté, oui certes ! mais il était mort !

* * *

Sir Wilfrid Laurier était né, le 20 novembre 1841, à Saint-Lin, au pied de nos Laurentides, d'une famille originaire de l'Anjou, venue au pays vers 1660, et qui s'était établie d'abord dans l'île Jésus, puis était passée à Lachenaie et enfin à Saint-Lin. Son père Carolus Laurier, arpenteur de profession, était un homme robuste et intelligent. Sa mère,

Marcelle Martineau, avait l'esprit délicat et le coeur aimant. Celle-ci mourut jeune, et c'est une belle-mère, d'ailleurs très-digne femme, qui éleva le futur grand homme. Il étudia ses classiques à l'Assomption, le bon vieux collège, qu'il aima toujours, et où on lui garde un si excellent souvenir. Dansereau, Tarte, Jetté, Dugas (Mgr) et Villeneuve (l'ancien supérieur du collège) furent ses condisciples. L'abbé Camille Caisse, mort curé de Marlborough, il y a deux ou trois ans, était aussi l'un de ses contemporains et demeura toujours l'un de ses plus fidèles amis. On a raconté qu'au collège, en dépit des règlements et du légendaire M. Barrette, Laurier se permit parfois *in fraudem legis* d'aller écouter les orateurs politiques — un Siméon Morin sans doute ou un Papin-Archambault— qui venaient haranguer les braves électeurs de l'Assomption. C'était un signe de vocation. Dès lors, du reste, il était l'orateur aimé du peuple écolier. Il fit ses études de droit à McGill. Richement pourvu au physique et non moins richement doué au moral, il se distingua très vite au milieu de ses camarades. On l'avait appelé au collège le " petit monsieur ". A l'université, il fut par excellence le " jeune monsieur ", digne et correct toujours, qui attirait l'attention et jouissait auprès de tous, maîtres et élèves, d'un rare prestige. Admis au barreau en 1864, il pratiqua quelques mois à Montréal, avec Médéric Lanctôt, puis alla s'établir à Arthabaska, dans les Cantons de l'Est. Il épousa en 1868 une jeune fille de Montréal, Zoé Lafontaine, qui a été pour lui une compagne de vie absolument distinguée et qui lui survit.

En 1871, la vie publique de M. Laurier commençait. Il était élu pour représenter le comté d'Arthabaska à la Chambre de Québec. Ses premiers discours firent sensation. En 1874, les mêmes électeurs d'Arthabaska l'envoyaient siéger à Ottawa. En 1877, il entrait dans le cabinet McKenzie. Devant, comme ministre, subir une élection, il se présenta de

nouveau dans Arthabaska. Il fut battu. Mais les électeurs de Québec-Est l'élirent aussitôt. Depuis quarante-et-un ans, ils l'ont constamment réélu. D'autres comtés, Ottawa et Soulanges par exemple, l'ont aussi choisi pour leur mandataire. En 1887, il succédait à Blake à la tête du parti libéral comme chef de l'opposition. En 1896, il devenait premier ministre du Canada. Il redevint chef de l'opposition en 1911, alors que son parti fut vaincu aux urnes et que le ministère Borden arriva aux affaires.

* * *

Nous nous sommes défendu déjà de vouloir porter ici un jugement complet sur la carrière de sir Wilfrid. Les journaux ont publié de lui les plus beaux éloges. Nos hommes publics ont tous redit sa louange. Rares sont ceux qui ont tempéré l'éloge ou la louange de quelque réserve. Cela convient moins sans doute sur une tombe qui vient de se fermer. Et pourtant, ne peut-on pas être sincère sans pour cela manquer d'égards ? De tout ce qui a été dit, ou s'est écrit, sur la tombe de sir Wilfrid, nous tenons à enregistrer au moins quelques échos. Nous choisissons parmi ceux qui nous ont paru les plus pleins de sens et les mieux au point.

La mort de sir Wilfrid Laurier, a écrit Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, dans un télégramme à lady Laurier, est un deuil national. En lui disparait l'une de nos plus belles gloires canadiennes. Je laisse à d'autres d'apprécier sa longue carrière politique. Des relations intimes m'ont permis de connaitre toute la noblesse de son âme et la sincérité de sa foi. Il était dans la capitale un citoyen et un paroissien exemplaire. La bonté faisait le fond de sa nature. Que de misères il a soulagées ! Que de jeunes talents il a encouragés ! Mais je lui aurai rendu le plus beau des témoignages quand j'aurai dit que, dans ses relations, dans ses lettres, dans ses discours et ses écrits, dans son intimité et dans sa vie politique, il n'a jamais blessé la charité...

Ces paroles, évidemment mesurées, constituent un éloge qui n'est sûrement pas ordinaire à l'adresse d'un homme mêlé à l'administration de la chose publique pendant plus d'un demi-siècle et autour duquel, par conséquent, tant de passions se sont agitées. Ne jamais blesser la charité, quand on a si longtemps et de tant de façons l'occasion de le faire, ce n'est pas un mince mérite, et cela établit parfaitement, ainsi que le dit aussi l'archevêque de Montréal que, chez sir Wilfrid, la bonté était le fond de la nature.

L'on sait que le chef de l'école nationaliste, M. Henri Bourassa, a combattu M. Laurier et sa politique, à certains moments, avec une vigueur de style et d'expression qui se pouvait difficilement surpasser. Il ne lui en a pas moins rendu, devant la mort, un hommage ému des plus significatifs :

Nous sollicitons instamment, a-t-il écrit, les ferventes prières de nos lecteurs pour le repos de l'âme de M. Laurier. — Ce suprême devoir de charité chrétienne, nous l'accomplirons avec une entière confiance dans l'infinie miséricorde de Dieu. Les vertus privées de l'éminent homme d'Etat, ses admirables qualités de coeur, cette inlassable et discrète charité que signalait hier M. Héroux, la grande dignité de sa vie sont autant de motifs de confiance et de consolation pour tous ceux qui l'aimaient. Et qui, de ceux qui le connaissaient, partisan ou adversaire, ne l'aimait pas, pouvait ne pas l'aimer?—Frappé comme par la foudre, il a reçu de Dieu la grâce immense,rare à cet âge avancé, de recouvrer toute sa lucidité pour demander et recevoir les derniers secours de la religion. Cet acte de foi, soyons-en certains, M. Laurier l'a accompli avec l'humble simplicité qui a marqué tous les actes de sa vie privée. Religieux par le coeur plus encore que par l'esprit, il avait subi, comme tant d'autres, sa crise de foi. Mais depuis nombre d'années il était revenu à l'entière pratique religieuse. Et, détail caractéristique, ce retour s'était opéré à l'heure de ses plus brillants succès, avant même la morsure des premières désillusions politiques. — Que nous n'entreprenions pas, aujourd'hui, de juger l'homme d'Etat, sa carrière, ses actes, ses idées, ses tendances, on le comprendra sans peine. Il y faut le recul du temps, l'apaisement des passions et des préjugés. Il faut surtout attendre le plein développement

d'actes divers posés au cours d'une carrière longue d'un demi-siècle. — Dans la vie d'un chef d'Etat et de parti, l'historien consciencieux a le devoir de rechercher les multiples facteurs de son influence et de son action publique, de distinguer entre les actes volontairement posés et les causes subies ou simplement acceptées. Toujours difficile, cette tâche est particulièrement ardue dans un pays et à une époque où il n'existe à peu près pas d'opinion libre des passions de parti. Elle est presque impossible tant que vivent les contemporains d'un homme éminemment sympathique et charmeur, dont la force et l'influence tenaient plus à l'affection des coeurs qu'aux convictions raisonnées de l'intelligence. Pour mon humble part, devant cette mort sereine et chrétienne, je ne me sens capable que de déposer sur sa tombe le tribut d'une amitié déjà vieille de vingt-cinq années, que d'âpres divergences d'opinion n'avaient pas éteinte — il m'en donnait récemment la preuve touchante — et d'inviter tous les chrétiens qui liront ces lignes émues à unir leurs prières aux nôtres. A l'heure où tout s'évanouit, gloire, honneurs, succès, talents, joies terrestres, la foi au même Dieu, la confiance en son infinie miséricorde, la confraternité dans la charité du Christ apparaissent comme le suprême réconfort, comme la seule vérité complète, indiscutable et satisfaisante, pour le coeur et pour la raison.

Le grand hommage que ses amis et fervents admirateurs aiment à rendre à sir Wilfrid, c'est qu'il fut l'homme de la conciliation et de la bonne entente entre les deux grandes races qui vivent au Canada. D'autres ont pensé qu'il aurait pu, avec son incomparable prestige, faire davantage pour ses compatriotes canadiens-français et la défense de leurs droits. Mais alors même, est-on en droit de lui supposer des motifs d'intérêt mesquin? Nous ne le croyons pas. Et c'est pourquoi il nous plait d'enregistrer encore un témoignage qui, parcequ'il vient d'une région où l'on ne partageait certes pas les vues de sir Wilfrid sur plus d'un point, a plus de poids que beaucoup d'autres.

Dans toutes ces occasions (où il aurait peut-être pu davantage soutenir les droits canadiens-français) — écrit l'*Action catholique* de Québec — il aurait pu, il est vrai, faire comme d'autres, sortir de la vie publique ou continuer à revendiquer la plénitude de nos droits à la tête du groupe de partisans qui auraient voulu le suivre. Pourquoi ne l'a-t-il point fait? Manquait-il de la force de volonté nécessaire pour repousser l'occasion de monter au pouvoir qui s'offrait à son parti? Plus tard a-t-il négligé de jeter du côté de ce qu'il savait être le droit et la justice le poids de son prestige par crainte de sacrifier inutilement une situation péniblement acquise? N'était-il pas plutôt fermement convaincu que le meilleur moyen de sauver ce qui pouvait être sauvé était de plier devant l'orage, comme le capitaine qui se laisse dériver à la cape au lieu d'abandonner son navire? A-t-il obéi à la conviction profonde et maintes fois manifestée que, dans un pays comme le nôtre, composé d'éléments divers, dans lequel les catholiques sont en minorité, aucune classe ne saurait prétendre à des droits absolus... que l'apaisement, la concorde et l'union sont le levier le plus puissant par lequel on peut faire respecter les droits de toutes les classes... et que son devoir était d'éviter au pays des luttes aussi stériles que dangereuses? La dignité constante de sa vie et l'élévation de son caractère permettent de penser que, dans ces circonstances difficiles, sir Wilfrid Laurier a plutôt obéi à des motifs d'ordre élevé. L'histoire dira si sa manière de voir était la plus juste et la plus pratique. Elle grandira ou diminuera dans la même proportion sa renommée de politique habile, d'homme d'Etat aux vues larges et nettes. Mais, quoiqu'elle dise, elle laissera à sa figure assez d'éclat pour lui permettre de vivre dans la mémoire de ses compatriotes...

* * *

Nous avons quelquefois approché sir Wilfrid dans une sorte de demi-intimité. Comme tant d'autres, nous avons connu et aimablement subi le charme qui se dégageait de sa personne et de sa manière. C'était, il y a quelques années à peine, à l'occasion d'un mariage d'abord, puis de deux baptêmes. Nous avions entendu l'orateur à la langue d'argent au champ de mars à Montréal, à son retour d'Europe, après le

jubilé de la reine Victoria en 1897, dans un grand discours qui fut un triomphe. Plus tard, nous assistions également, à la Chambre des Communes, à son magistral plaidoyer au sujet du Grand-Tronc-Pacifique. Le grand orateur était certes séduisant. Il nous semble que Laurier l'était davantage dans l'intimité. Il était si évidemment et si sincèrement bon et condescendant! La jeune épousée à laquelle il servait de témoin — la fille de son défunt frère Henri — lui était chère, et il y paraissait à sa mine souriante, à son regard et à son geste enveloppants. Quand il fut le parrain du premier enfant né de ce mariage, il se montra de même paternel et affectueux pour la marraine qui était la grand'mère — et si jeune! disait-il en souriant — de l'enfant. Il revint quinze mois plus tard, au même baptistère de l'église cathédrale de Montréal, et, cette fois, il ne faisait qu'accompagner lady Laurier qui était marraine du deuxième enfant né du même mariage. Avec quelle attention prévenante et délicate il savait entourer sa très distinguée femme! Et puis quelle dignité, nous voudrions dire quelle majesté de port et d'allure! Tout bon qu'il était, il restait imposant. — " Je dois ma bonne santé d'aujourd'hui, nous disait-il gaiement, à ma mauvaise santé d'autrefois qui m'a obligé à beaucoup de ménagements... tandis que d'autres usaient de toutes les bonnes choses— il ne disait pas lui-même " et en abusaient " — moi, je devais m'abstenir. " — " Je suis très-bien, affirmait-il, mais j'ai de l'âge, c'est une maladie qui ne pardonne guère. " Et puis, avec quelle bonhomnie et quelle grâce il s'informait lui-même de votre santé, de vos travaux, de vos études! Ah! il était facile de voir comme il était tout ensemble, pour ses intimes plus encore que pour les foules, captivant et attachant! Qu'on nous pardonne ces réminiscences trop personnelles. Elles soulignent notre sincérité.

* * *

Ses funérailles, comme il fallait s'y attendre, ont été une apothéose. Elles ont eu lieu, le samedi 22, à la basilique d'Ottawa. Son Excellence Mgr di Maria, délégué apostolique, officiait, assisté par Mgr Routhier, les chanoines Campeau et Plantin, M. le curé Myrand, confesseur du défunt, et M. le chanoine Pauzé, supérieur du collège de l'Assomption. Le gouverneur général, les ministres fédéraux, les lieutenants gouverneurs des provinces, les sénateurs et députés, la magistrature et le barreau, en un mot l'élite de toutes les parties du Canada et une foule innombrable remplissaient, ce jour-là, non seulement la magnifique cathédrale, mais toute la ville d'Ottawa. Plusieurs évêques assistaient ou s'étaient fait représenter. Un moment, toute l'activité de notre vaste pays fut suspendue et l'attention générale toute entière fut tournée vers la capitale. On rendait hommage au plus illustre de nos concitoyens! On saluait une dernière fois celui qu'on a dit, à bon droit, avoir été le plus aimé des fils de notre race !

Ce fils de notre race, qui a pu avoir sa crise de foi, ainsi qu'il a été dit plus haut dans un article que nous avons cité, c'était quand même un vrai croyant. On avait eu l'heureuse idée de distribuer aux assistants aux funérailles une belle brochure, où se lisaient, après un exposé de la doctrine du sacrifice eucharistique, toutes les prières et oraisons, en latin et en anglais, de la messe des morts. Nos concitoyens de religion protestante ont suivi ainsi l'admirable office avec intelligence et beaucoup, comme aussi des catholiques, se sont montrés très sensibles à cette attention délicate.

Deux orateurs sacrés parurent en chaire pour donner une expression au deuil général : Mgr Mathieu, archevêque de Régina, et le Père Burke, des Paulistes de Toronto. Le Père Burke parla en anglais. Son discours fut très éloquent et tout vibrant de poésie. Il a rendu hommage aux belles qualités de Laurier, à son éloquence, à son respect de l'Eglise, à

son esprit chevaleresque de vrai gentilhomme. " Il était, a-t-il dit en terminant, notre aimé, le bien-aimé de la nation! O vous tous, Canadiens distingués, qui êtes à l'honneur de porter ses restes en terres, portez-les tendrement, doucement, jusqu'au dernier repos! Car jamais la terre ne s'est ouverte pour recevoir la dépouille d'un homme qui eut le coeur plus tendre que sir Wilfrid Laurier! "

Mgr Mathieu, une fois de plus, a montré le tact le plus parfait et la plus exquise délicatesse. Son discours est de ceux qui distinguent l'orateur mûri par l'expérience qui sait dire juste ce qu'il faut dire. Après avoir parlé, lui aussi, des qualités de l'esprit et du coeur du grand homme qui fut son ami, il a, en quelques phrases particulièrement heureuses, défini ce que fut, dans notre vie publique, l'action de sir Wilfrid. Qu'on nous permette encore une large citation.

Personne n'a mieux compris que lui qu'il y a des centaines de questions sur desquelles les honnêtes gens ont le droit d'être divisés et le devoir de se pardonner ces divisions; — que les questions politiques sont si compliquées, surtout dans un pays comme le nôtre, que leur solution,dans la pratique, dépend de tant de circonstances diverses, qu'il arrive fréquemment que les hommes animés du même désir de servir leur patrie peuvent n'être pas d'accord sur les moyens à prendre pour atteindre ce but; — que les nationalités diverses qui se disputent l'influence et la prépondérance sur notre immense territoire ne sont pas tenues d'être adverses les unes aux autres, car la concurrence n'implique pas la rivalité, encore moins l'antipathie,et la concorde ne signifie pas la fusion. Pourquoi alors ne pas nous unir sans nous assimiler? Pourquoi ne pas vivre côte à côte, préservant dans toute sa pureté, améliorant même, le sang des deux belles nations qui ont écrit les pages les plus glorieuses de notre histoire? Pourquoi ne pas vivre dans l'harmonie, nous rappelant que la plupart des nations ont été formées d'éléments hétérogènes, comme leurs drapeaux sont formés de lambeaux de soie ou de laine cousus ensemble? La pierre et la brique ne sont pas homogènes et toutes deux sont employées dans les constructions les plus monumentales et les plus solides.

Que faut-il pour les unir? Un peu de ciment. Le ciment qu'il faut dans un pays comme le nôtre, ce sont les grands principes de charité, de fraternité, de tolérance, de justice qui ont été apportés sur la terre par l'Homme-Dieu, qui ont régénéré l'humanité et qui peuvent produire l'unité là où il y a diversité, le calme là où il y a le trouble, l'harmonie là où il y a discorde. Avec ces sentiments au coeur, nous formerons le peuple le plus heureux de la terre. Car il n'y en a pas qui habite un pays plus riche, un pays où l'on puisse couler une vie plus heureuse, pourvu que ceux qui y résident consentent à jouir de leurs droits en respectant ceux d'autrui.

Ces sentiments étaient les plus chers au coeur de celui dont tous déplorent la disparition et il avait tout ce qu'il faut pour les propager. Il possédait une grande facilité de parole qui lui permettait de répéter la même pensée, de la revêtir de différentes formes, pour la faire pénétrer plus profondément, plus vivement dans l'esprit de ses auditeurs. Dans l'histoire de notre parlement canadien, aucun peut-être n'a eu la parole plus correcte, plus élégante, plus éloquente. Il avait une rare droiture, une contenance qui imposait le respect et une admirable distinction de manières. Il était facile d'accès, car il était humble. "Quand on est haut placé, écrivait saint Bernard au pape Eugène, il est difficile et peu ordinaire d'avoir de bas sentiments de soi-même; mais plus le cas est rare plus il est glorieux." Notre illustre défunt était haut placé et il se laissait toujours facilement approcher par les plus humbles. Il avait une main de fer, mais elle était gantée de velours. Le velours adoucissait les froissements de la fermeté, mais la main était toujours là pour tenir et exercer une vraie autorité. Ajoutons à tout cela une parfaite honnêteté, une vie privée tout-à-fait chrétienne, et par conséquent irréprochable, un grand amour du travail qui lui a toujours fait considérer le temps comme un bien précieux dont il fallait profiter, une charité exquise à l'égard de tous, même de ses plus ardents adversaires, et il nous est facile de comprendre le rôle important joué par sir Wilfrid, pendant un demi-siècle, dans le monde politique et la place prépondérante qu'il aura dans l'histoire de notre cher pays.

Comme tous les hommes influents, il a eu des admirateurs nombreux et passionnés et des adversaires ardents et convaincus. A l'histoire est réservé le rôle de porter jugement sur les événements auxquels il a pris part. Mais tous, dans le Canada, sont d'accord pour dire qu'avec sir Wilfrid disparait une des grandes figures, sinon la plus grande figure actuelle, de la patrie canadienne, un homme qui a joué un rôle de premier

ordre parmi ses concitoyens et dont l'influence a été prépondérante par tout le pays. De tous les panégyriques que l'on peut faire d'un homme, il n'en est pas de plus vrai, de plus exact, de mieux senti, que celui qui s'échappe des lèvres de la foule à l'annonce de sa mort. C'est le cri du coeur, c'est le témoignage non équivoque de la conscience publique, c'est un jugement sans appel. Eh bien! vous savez comme moi quel a été le cri de la conscience publique à la nouvelle de la mort de sir Wilfrid, Tous, partisans et adversaires, ont unanimement proclamé que le Canada perdait un homme doué des plus belles qualités de l'esprit et du coeur, un de ses citoyens les plus influents, les plus distingués, les plus méritants, un député dont l'intelligence, le jugement, la longue expérience seraient des plus utiles, surtout dans les circonstances difficiles par lesquelles nous passons...

Les restes mortels de sir Wilfrid ont été inhumés, à Ottawa, au cimetière Notre-Dame. Saint-Lin, Montréal, Québec et Arthabaska se seraient volontiers disputé l'honneur de les posséder. On s'est incliné devant la volonté de lady Laurier, qui avait bien certes le droit de demander qu'on lui laisse la consolation d'aller souvent prier sur la tombe de son illustre époux.

De même, dans beaucoup d'endroits de notre province, on a voulu offrir des suffrages à Dieu pour le repos de l'âme de sir Wilfrid. A l'heure exacte, par exemple, où se déroulaient, à Ottawa, les imposantes cérémonies dont nous venons de parler, à Montréal, sur l'invitation de notre société nationale Saint-Jean-Baptiste, Mgr l'archevêque Bruchési célébrait, dans sa cathédrale, en présence d'un nombreux clergé et d'une foule émue, un service funèbre pour le repos de l'âme de Laurier. A l'absoute, Mgr de Montréal a prononcé la courte mais substantielle allocution dont voici le texte :

Mes frères—Dans quelques instants vont avoir lieu, à Ottawa, les funérailles du grand citoyen que tout le Canada pleure et regrette. Ce n'est pas le lieu de faire une oraison funèbre. Le pays tout entier a déjà fait cette

oraison. Le peuple canadien a été frappé au coeur par la mort de sir Wilfrid Laurier. Je tiens cependant à exprimer ici mes remerciements à la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal qui fait chanter aujourd'hui ce service pour le repos de l'âme du grand disparu. Elle montre ainsi les principes catholiques qui la dirigent et elle fait un acte qui l'honore. La société Saint-Jean-Baptiste a aussi demandé la permission de passer dans vos rangs pour recevoir des offrandes destinées à faire dire des messes pour le repos de l'âme de M. Laurier. C'est une sainte et salutaire pensée dont il faut aussi la féliciter. C'est le gage le plus précieux pour l'âme du disparu. M. Laurier priait et aimait la prière. Il priait privément ainsi que publiquement. Il sentait qu'il avait besoin de la prière pour les luttes de la vie et s'il pouvait faire entendre sa voix aujourd'hui il dirait: " Souvenez-vous de moi, vous mes compatriotes et mes amis. " Les messes que vous offrez ainsi, en témoignage de patriotique sympathie, seront célébrées dans cette église aussitôt que possible. Le cher et grand mort nous demande de prier pour lui et je sais qu'on lui répondra généreusement.

* * *

Le " cher et grand mort " n'est pourtant pas mort tout entier, ainsi que le disait, au début de son émouvante allocution, à Ottawa, Mgr Mathieu, l'un des hommes qui ont le mieux connu et compris notre grand Laurier. D'abord, comme tous ceux qui sont vraiment grands, il se survit à lui-même, et, en mourant, il entre dans l'histoire pour y vivre toujours. Et puis, c'est ce que Mgr Mathieu précisait surtout, son âme vit, elle, et vivra éternellement! C'est la consolation des chrétiens la plus complète et la plus vraie que celle-là! Nos morts vivent encore là-haut! Sur la tombe du grand disparu et, plus tard, en rappelant sa mémoire, on aime et on aimera à évoquer ce passage de l'oraison funèbre prononcée par Mgr de Régina, auquel nous venons de faire allusion, et par lequel nous voulons clore notre trop modeste hommage à sir Wilfrid Laurier: "Cet illustre homme d'Etat est là aujourd'hui couché

dans la tombe au pied de l'autel. Il est allé au tribunal de Dieu rendre compte de sa vie. L'histoire impartiale dira aux générations futures ses incontestables qualités de l'esprit et du coeur. Il n'est pas mort tout entier. Son âme vit dans un monde meilleur et, je le sais, elle nous demande, non pas de chanter pompeusement ses qualités, mais de prier, avec elle et pour elle, le Dieu qu'elle voit aujourd'hui face à face et que nous n'apercevons qu'à travers les ombres de la terre."

L'abbé Elie-J. AUCLAIR.

Jacques Pineau [1]

SOLDAT DE LA CLASSE 14

MAINTENANT que la victoire, si longtemps attendue, si ardemment souhaitée, est enfin venue couronner tant d'efforts et combler d'une joie si vive les coeurs qu'attristaient naguère les longues humiliations du droit, c'est un devoir et un besoin d'unir, dans une commune pensée d'admiration et de gratitude, aux glorieux soldats qui moissonnent le succès, les douloureux héros, tombés obscurément au cours des années d'attente, dont l'immolation sanglante au fond des tranchées en a jeté au sol l'in-

---

[1] Cette autobiographie d'un modeste soldat de France — Jacques Pineau — de la Vendée angevine, ne passera pas, nous en sommes certain, sous les yeux de nos lecteurs, sans les émouvoir comme elle nous a ému nous-même. Notre excellent ami, M. l'abbé Gouin, prêtre de Saint-Sulpice, qui a vécu chez nous, à Montréal, plusieurs années, et y a laissé de si bons souvenirs, particulièrement au bureau de direction de la *Revue canadienne* dont il fit partie, nous envoie ces bonnes pages, simples et touchantes, du fond de la Vendée, où il est devenu vicaire " d'un bon vieux curé de quatre-vingts ans ". " Le dépeuplement de nos séminaires français, écrit-il, et le dégarnissement de nos paroisses m'ont fait passer, pour jusqu'à la paix, de l'enseignement où, faute d'élèves, il y avait lieu d'économiser du personnel, au service paroissial où, dans l'absence de leurs vicaires mobilisés, les vieux curés s'épuisent et réclament des auxiliaires. "

Vicaire ou professeur, M. l'abbé Gouin reste toujours l'observateur intelligent et l'écrivain à la plume alerte que nous avons connu et aimé. Voici comment il nous présente lui-même les pages qu'il nous adresse: " C'est l'autobiographie très simple et émouvante d'un jeune paysan de cette paroisse (la paroisse où il est vicaire), secrétaire actif et dévoué du groupe local rural de *jeunesse catholique*, parti aux tout premiers jours de la guerre, et mort à vingt ans aux attaques d'Artois en 1915. Je sais bien que depuis quatre ans on a été saturé et sursaturé de littérature de guerre. Mais, du milieu d'une production surabondante et trop uniforme, ces notes méritent, me semble-t-il, d'émerger, à cause de cette particularité de n'avoir pas été rédigées par un écrivain ou un intellectuel, mais par un cultivateur authentique sans autre instruction que celle de l'école du village. Elles font aimer la *jeunesse catholique* et comprendre la résistance et la victoire françaises... "

faillible semence. Ce sont eux les premiers, les principaux artisans du triomphe : leur vie, leur mort surtout en donnent tout le secret qui est d'avoir espéré, tout le temps de l'épreuve, d'une foi si ardente qu'elle ne pouvait rester vaine, et d'avoir souffert avec une constance si généreuse qu'elle devait porter son fruit.

Jacques Pineau, mort à vingt-et-un ans, dans les combats d'Artois de juin 1915, en montant à l'assaut des tranchées ennemies sur le plateau de Notre-Dame-de-Lorette, ne fut qu'un de ces petits soldats, de ces quinze cent mille petits soldats de France, qui n'ont cru faire que leur devoir, mais l'ont fait vaillamment, joyeusement, jusqu'au bout, et dont la mort a sauvé la patrie française et la liberté du monde. C'était, comme la plupart, un paysan, qui n'avait suivi d'autres leçons que celles de l'instituteur de son village, ni contemplé d'autres horizons que ceux qu'on découvrait du champ paternel. Il mérite pourtant, parmi les meilleurs, un rang à part, pour les richesses de sa nature, la vivacité de son intelligence,

---

On ne saurait mieux dire. Nos lecteurs s'en convaincront facilement. Pour notre part, nous sommes particulièrement heureux de publier ces "notes" dans les pages de la *Revue canadienne*. M. l'abbé Gouin, à titre d'ancien collaborateur, a droit plus que d'autres à notre meilleur accueil. En plus, comme il le dit lui-même, ce beau récit d'un paysan-soldat fait comprendre la résistance et la victoire françaises mieux que beaucoup de grands discours. Enfin, ces pages vont continuer, chez nous, ces récits de "Choses vues" que nous donnaient naguère MM. Desgranges et de Poncheville, que nos lecteurs ont tant goûtés, et que des circonstances dont nous n'étions pas les maîtres ont fait s'interrompre, l'an passé. Trop pris par leurs devoirs d'aumôniers sans doute, nos estimés et distingués amis n'ont pu nous continuer leur collaboration pourtant si appréciée. Maintenant que la paix est faite, ou sur le point de l'être, nous espérons qu'ils nous reviendront. Comme M. l'abbé Gouin ils seraient les bienvenus à la *Revue canadienne*. M. Gouin aussi nous reviendra, nous en avons la confiance et lui en exprimons l'espoir, en le remerciant de cette autobiographie de Jacques Pineau — un nom qu'on dirait canadien et qui a du lustre chez nous ! — qui est une nouvelle et bien intéressante contribution de sa part à notre oeuvre, peu batailleuse, peu fulgurante peut-être, mais, il nous semble, solide et utile. — E.-J. A.

la noblesse et l'élévation de son caractère, le rayonnement de son influence, l'ardeur communicative de sa foi. Il eut le goût et le don d'exprimer son âme vibrante en d'admirables lettres, griffonnées à la hâte, au jour le jour, d'un seul jet, au premier moment libre, sur le premier papier venu, du lendemain de son départ à la veille de sa mort, pour prolonger à ceux qu'il avait quittés la douceur de son affection et le soutien de son courage. Cette autobiographie d'un paysan-soldat, trouvera place dans les pages de la *Revue canadienne* à côté des portraits de professeurs-soldats qu'y crayonnait naguère M. René Gautheron. Elle portera témoignage de l'inépuisable fécondité d'une race qui, de milieux si divers, fait surgir à la même heure des âmes d'une pareille trempe.

Jacques Pineau avait vingt ans quand la guerre éclata. C'était un beau et fort garçon à qui un extérieur agréable, des manières simples et aisées, un abord cordial, une conversation attrayante, une conduite exemplaire, un air de franchise et de résolution, tout un ensemble par quoi se révélait la supériorité d'intelligence et de caractère, mais supériorité ignorante d'elle-même, conquérait la sympathie de tous et l'autorité sur ceux de son âge. Inscrit à la *Jeunesse catholique* au lendemain de ses communions, il comprit admirablement, aima passionnément, poursuivit assidûment l'idéal de perfectionnement individuel et d'apostolat extérieur que propose à ses membres l'association. Sa piété simple et profonde le conduisait chaque dimanche à la table sainte et le ramenait bien des fois en semaine, d'une demi-lieue de chemin, à la messe matinale,sans souci de s'y trouver seul homme au milieu de bonnes femmes. Son ardeur à s'instruire, que ne contentaient pas des lectures abondantes, judicieusement choisies, soigneusement retenues, entreprises à la maison, le soir, en revenant des champs, s'empressait, quelque fût le temps, chaque mercredi d'hiver, aux veillées du cercle d'étu-

des. Personne n'apportait plus d'attention aux discours ni d'entrain aux discussions. C'est là qu'il se forma des convictions solides, avides de se répandre, et acquit,pour la mettre à leur service, une remarquable facilité de parole et beaucoup de présence d'esprit dans la contradiction. Son apostolat discret, mais actif, s'exerçant moins par des phrases que par l'exemple, l'amitié, la bonne humeur, les services, le rayonnement d'une âme croyante et aimante, comptait de précieuses conquêtes dans le cercle des proches, des voisins, des camarades, et en préparait de nouvelles.

La mobilisation le saisit le deuxième mois de la guerre et l'envoya à Langres faire son instruction militaire. Le 9 septembre 1914, il quittait pour toujours son village natal, le maison paternelle, encadrée de fleurs, entourée de champs, qui abritait ses chères affections : un père qu'il admirait, une mère qu'il vénérait, une soeur qui lui ressemblait, une vieille grand'mère qui l'avait bercé et pour qui il était resté depuis " le petit Jacques ". Il partit joyeusement, comme ils partirent tous, ces jeunes de la classe 14, à l'heure où la bataille sur la Marne s'achevait en victoire, heure d'enthousiasme, heure de grands espoirs, qu'allaient suivre des heures et des années de cruelle attente au fond des tranchées boueuses. Ils rêvaient sans doute d'une autre guerre, de drapeaux claquant au vent, de clairons sonnant des charges, de bataillons courant à l'assaut de forteresses. Mais ils voulaient avant tout sauver la France, vaincre l'envahisseur, surpasser leurs aînés. Ils apportaient leur vie, décidés à faire jusqu'au bout, sans murmure, ce qu'il faudrait, tout ce qu'il faudrait.

L'instruction dura peu : le front réclamait des hommes ; après à peine deux mois, les " bleus " montèrent aux lignes. Ce furent deux mois de dur travail et de rudes fatigues. Jacques ne perd pas un moment sa belle humeur et remonte le courage des autres. Il a commencé d'écrire aux siens dans le

train qui l'emportait vers l'est et il leur consacre désormais tout son temps libre. " J'écris partout: au lit en attendant le réveil, au lavabo en attendant mon tour, à table en attendant la soupe, en marche et aux exercices pendant les pauses... si j'avais dix fois plus de temps, je vous en mettrais dix fois plus... " (6*e lettre,* 21 *septembre* 1914). " Jusqu'ici, écrira-t-il en quittant Langres, je n'ai pas employé une minute de désoeuvrement à autre chose qu'à me reposer et à vous écrire. Si cependant... je fais erreur: deux fois je me suis payé la fantaisie de faire une partie de cartes. " (44*e lettre,* 8 *décembre* 1914).

Dès le premier jour, il s'est mis avec entrain au métier de soldat. On peut tout lui demander, il ne se plaint de rien ; *c'est pour la France.* " On nous promet du travail, tant qu'on aura de force. Ça ne fait rien!... Ce matin, toute la chambrée est allée scier du bois, le fendre et éplucher des patates. Ce sont les corvées qui commencent. J'ai vu quelque part cette phrase " le travail sauve l'homme ". Dans ces conditions-là, allons-y carrément!... Jusqu'à présent, pas de désillusion: le métier marche à merveille; personne ne tire au flanc. " (3*e lettre,* 11 *septembre* 1914). Deux jours après : " Nous travaillons ferme. Nous en *bardons.* Tant mieux ! J'en suis bien aise. Nous ferons de meilleurs soldats. Cela va nous faire le caractère et j'en ai grand besoin. " (4*e lettre,* 16 *septembre* 1914.) On les emmène en marche: l'étape à été longue et le soleil chauffait. " Une nouvelle suée quoi! Ah là là, une de plus, une de moins, peu importe! Nous en verrons bien d'autres quand nous serons là-bas, avec vingt-sept kilos sur le dos, face aux Allemands! " (17*e lettre,* 10 *octobre* 1914). Le mois d'après, le temps a changé, mais l'humeur est restée la même. " Nous sommes rentrés éreintés, mouillés, sales, dégoûtants, mais contents et fiers tout de même. Tout cela, c'était pour la France. " (32*e lettre,* 4 *novembre* 1914).

Le mauvais temps persiste et s'aggrave. " De l'eau, de le neige un peu, un petit vent qui gèle les doigts. Bah ! tout cela n'est que détails; on s'habitue à tout. " (*37e lettre,* 13 *novembre* 1914).

Cependant l'instruction avance, depuis six semaines déjà que les bleus sont à l'ouvrage; il faut des renforts aux unités du front et voilà qu'on parle de départ. " Nous sommes prêts et à la grâce du bon Dieu ! Quoiqu'il advienne, à la grâce de Dieu et vive la France héroïque !... Si vous voyiez l'entrain qui règne dans les casernes en ce moment-ci surtout que le départ est proche ! Personne n'a peur d'aller au feu; personne n'a peur de mourir... Plus le départ approche, plus nous sommes gais ! Ça va vous paraître étrange, ça s'explique pourtant bien facilement. Nous sommes enflammés par les récits des anciens et nous sommes habitués à l'idée du sacrifice. Alors, quoi faire? Nous rions de tout coeur. " (19e, 22e, 26e *lettres, octobre* 1914).

Chez Jacques, l'esprit de sacrifice, la joie devant le danger, l'empressement au devoir provenaient d'autres sources que l'exaltation patriotique, l'enthousiasme de la jeunesse, l'élan d'une nature généreuse; ils se renouvelaient et se maintenaient constamment à niveau par toutes les pensées d'une foi vive et les pratiques d'une solide piété.

Sa première sortie de la caserne est pour le patronage que le zèle d'un vicaire de la cathédrale tient ouvert aux jeunes soldats des dépôts de Langres; il sait y trouver de bons conseils et de bon amis. Il vient lier connaissance, dépose sa valise, y revient presque chaque soir, y conduit des camarades. En y allant ou en venant, on s'arrête ensemble à la cathédrale, à l'heure de la prière.

" Nous nous trouvons au patronage comme en famille. Je me propose d'y aller presque tous les jours avec quelques bons gars de la chambrée. Nous allons faire notre prière à la

cathédrale. C'est épatant: que nous y allions à n'importe quelle heure, c'est toujours plein de soldats. Cela détend de l'atmosphère de la caserne... Toutes les fois que je vais à la cathédrale je dis une prière spéciale pour vous, et bien d'autres fois encore. Ne m'oubliez pas surtout dans les vôtres."
"N'ayez pas peur toujours d'aller à la messe le matin. Le travail, quoiqu'on en puisse dire, n'en souffre pas du tout. Quand on rentre, on comprend mieux ses devoirs d'état et tout s'en porte mieux. Si, en ce moment, je n'ai pas du tout peur de mourir, je le dois à mes communions de tous les dimanches. Ce sont elles qui m'apprennent que la vie n'est rien à côté de l'éternité"... (9*e lettre,* 16 *octobre* 1914).
"Quelle bonne soirée j'ai passée hier soir au patronage ! Tous les mardis et tous les jeudis, maintenant, nous irons à l'église Saint-Martin. Nous dirons une dizaine de chapelet... (18*e lettre,* 13 *octobre* 1914).

Le dimanche, l'assistance à la messe lui est un besoin et une joie. Comme les portes de la caserne ne s'ouvrent qu'après la soupe et que la soupe n'est servie qu'au retour d'une corvée de lavage, il n'est pas toujours possible d'arriver à l'heure. "Nous n'arrivâmes à la cathédrale qu'après le sermon, mais comme nous n'avions pu mieux faire, cela ne nous tourmente pas outre mesure. La cathédrale quoique grande était bondée de soldats: toutes les allées étaient pleines. La maîtrise entonne des cantiques et cela résonnait sous les voûtes. Le spectacle était vraiment beau et mettait de la fierté au coeur. Non, ceux qui ne sont pas soldats ne sauront jamais avec quelle fierté on porte l'uniforme par une époque semblable. La France! quel doux nom et comme il fait battre le coeur en ce moment-ci! On l'aime mille fois mieux quand on lui offre sa vie."

La communion lui manque. "Jusqu'à présent je n'ai pas encore pu approcher de la sainte table. Le quartier n'est

déconsigné qu'à partir de dix heures et je n'ai pas cru que nos occupations me permettaient de rester jusqu'à onze heures sans manger. " (15*e lettre,* 8 *octobre* 1914).

Ce jeûne prolongé et pénible, il se l'impose pourtant le jour de la Toussaint. Dès le soir, il confie sa joie à ceux qu'il aime. " Je suis content, très content de ma journée. Hier soir, j'ai pu me confesser vers sept heures et demie. Ce matin, au lieu de prendre mon café, je l'ai mis dans mon bidon. Le travail n'étant pas dur, j'ai pu facilement résister à la faim jusqu'à dix heures et demie, heure à laquelle nous avons pu sortir. Un peu avant onze heures, nous étions à l'église Saint-Martin. " Il raconte la cérémonie, l'affluence, le sermon et termine ainsi: " Quand aurons-nous de nouveau le bonheur d'assister à la sainte messe? Le bruit court à Langres avec persistance que nous aurons bientôt quitté le dépôt pour l'organisation du premier convoi (de renfort). Nous assisterons alors prochainement à une nouvelle fête, d'un genre à part et ayant un charme particulier. Elle forme les hommes et consacre les soldats: le baptême du feu. " (30*e lettre,* 1 *novembre* 1914).

La rumeur était fondée: le départ pour le front eut lieu le dix novembre. Dans le branle-bas et l'agitation des derniers préparatifs, Jacques rédige cette lettre: " La seule pensée de travailler pour la France nous rend légers les travaux les plus rudes et heureux au milieu des plus durs sacrifices. Je vous demande de tout mon coeur de rester calmes, très calmes, joyeux si vous le pouvez quoiqu'il arrive. Malgré toutes les ruines et les victimes qui s'entassent de toutes parts, je crois que nous avons, mes chers parents, le droit, nous autres Français, d'être fiers et de regarder l'avenir sans tristesse. En effet nous luttons, nous autres, les soldats, pour garder libre et intact le petit coin de terre où nous sommes nés, pour que plus tard les petits enfants de France aient le

droit de penser, de parler, d'agir " à la française ". C'est une belle et noble cause qui, sans doute, demande beaucoup de sacrifices. Mais qu'importe tout cela, si de notre tombe doit sortir une France libre, agrandie et glorieuse! Ne croyez pas que j'essaie en écrivant cette lettre de me remonter le moral, de faire de la bravade. Loin de moi cette pensée! Je m'en voudrais toute ma vie de vous tromper sur mes propres sentiments dans une lettre aussi sérieuse que celle que je fais en ce moment. Je ne m'illusionnne nullement sur les dangers, les souffrances, les sacrifices que renferme une semblable guerre. Très probablement nous allons être dirigées sur la Bassée entre Arras et Lille. Cela prend dur dans ces contrées-là. Je plains de tout mon coeur ceux qui partent au feu sans croire au bon Dieu. Je supplie celui-ci de leur donner la foi et je vous demande de prier surtout pour ceux-là. Jamais vous ne sentirez peut-être comme moi en ce moment-ci, mes chers parents, le bonheur de croire à notre sainte religion. Je suis particulièrement heureux d'avoir fait la sainte communion. Vous avez tellement dû prier pour moi depuis que je suis à Langres que le bon Dieu a voulu que j'aie ce bonheur-là avant de partir. Je lui dis merci du plus profond de mon coeur ainsi qu'à vous. " (35*e lettre, 9 novembre* 1914).

Comme il l'avait prévu, Jacques fut dirigé vers Arras, en pays minier, où le 21e, le régiment auquel il avait été versé à son arrivée à Langres, tenait les tranchées. Les "jeunes" eurent trois jours pour se remettre des fatigues de la route et s'habituer au bruit du canon; après quoi ils montèrent en première ligne relever les " anciens ". C'était le dix-huit novembre. L'hiver était déjà venu, le premier hiver de la guerre: ce fut un terrible début.

" Vous devinez si cela piquait ma curiosité de me trouver face à face avec les fameux Allemands... Le régiment se mit en marche à sept heures, silencieusement. Quelque temps

après, par un étroit boyau, nous débouchâmes dans la tranchée... Cela me fit quelque impression lorsque, dans un endroit de la tranchée où nous fîmes arrêt pour tendre l'oreille aux aguets, je vis de la terre fraichement remuée et sentis l'odeur des cadavres... Deux heures après, je n'y pensais plus et les balles qui sifflaient à nos oreilles occupèrent toute mon attention... Le froid est déjà très vif. Il y a vingt-cinq centimètres de neige sur la terre. Malgré le soleil qui paraît à longues journées, pas un grain de neige ne fond. Qu'il faisait froid sur la terre avec une simple couverture! La première nuit, très peu purent dormir. Il n'y avait pas un quart d'heure que nous étions allongés que tout le monde se levait pour battre la semelle et rétablir la circulation du sang. Quand le froid nous saisissait, il fallait absolument courir, autrement les pieds nous auraient gelé... Pendant nos quatre jours de première ligne, j'ai pu me réchauffer les pieds une seule fois, le deuxième jour au soir. Plus de la moitié des soldats n'ont pas pu fermer l'oeil pendant ces quatre jours. J'en ai vu qui ont été obligés de couper leurs souliers tant leurs pieds gonflaient dedans. Maintenant tout cela est passé: il n'y faut plus penser. Nous sommes en ce moment-ci bien au chaud dans une galerie de mine. Nous ne retournerons pas avant quatre jours à notre poste. D'ailleurs, malgré le froid, je m'y suis plu tout plein dans la tranchée. Il se trouve à l'escouade trois ou quatre blagueurs épatants. Ils personnifient complètement la race française. Au plus fort de la mitraille, ils n'ont que des jeux de mots pour faire rire, et leurs chants n'arrêtent pas." (41e *lettre*, 23 *novembre* 1914).

(À SUIVRE)

Ed. GOUIN, p. s. s.

vicaire à la Pommeraye,
Maine et Loire.

Le beau dans l'homme

Deuxième article

LE BEAU INTELLECTUEL

DANS un premier article, nous avons parlé du beau physique et du beau moral dans l'homme et de leurs rapports entre eux. Nous parlerons, dans celui-ci, du beau intellectuel et du beau idéal.

L'objet le plus élevé du beau intellectuel et au fond de toute l'esthétique,c'est évidemment Dieu,son ciel et ses saints, un croyant en est tout de suite et sans examen convaincu. Mais cette beauté-là nous dépasse totalement. " Dieu est l'océan de beauté", disait déjà Platon, et notre foi nous enseigne que Dieu possède à un degré infini toutes les perfections. Mais, encore un coup, de la connaissance imparfaite que nous pouvons avoir de Dieu et de ses perfections à la connaissance adéquate de tout ce qu'il est et de tout ce qu'elles sont, notre raison comprend d'elle-même que la distance est aussi grande que celle qui sépare le fini d'avec l'infini. Autant dire qu'il ne nous est pas possible, dans l'état présent de notre nature, de supporter la vision des splendeurs de Dieu. Aussi, l'histoire nous raconte-t-elle que ceux des saints à qui il a été accordé de contempler quelques parcelles de cet éclat de Dieu ont été, par le fait même, ravis en extase. A la transfiguration de Jésus, par exemple, sur le Thabor, les trois apôtres privilégiés " tombèrent la face contre terre ", nous dit saint Mathieu (XVII, 6). Egalement, chaque fois qu'un personnage céleste, ange ou saint, est apparu aux humains, ceux-ci ont toujours été transportés hors d'eux-mêmes. Tobie et son fils restèrent prosternés et comme anéantis devant l'archange

Raphaël, et, au cours des apparitions de Lourdes, la petite Bernadette était tellement saisie d'admiration qu'elle ne paraissait plus appartenir à la terre. Ce serait donc sortir du domaine de l'esthétique, et même de celui du possible, que d'essayer d'analyser avec quelque précision les beautés surnaturelles. Il faut nous borner à ne rechercher le beau et sa jouissance que dans ce qui est perceptible tout ensemble à nos sens et à notre intelligence. C'est du reste ce que nous enseigne la définition même de l'esthétique.

Toutefois, dans ce domaine, les manifestations du beau sont multiples. Le beau intellectuel ou, si vous le voulez, la vérité scientifique qui est son objet propre est souvent passée sous silence par les esthéticiens, parce qu'elle n'est pas l'objet direct de l'art. Elle n'en est pas moins digne d'admiration et elle a certes ses admirateurs. Le beau intellectuel se trouve partout là où cette vérité brille avec éclat : en théologie, en philosophie, en sciences même, c'est-à-dire en tout ce qui éclaire l'intelligence, fortifie la volonté, orne le coeur, et, d'un seul mot, ennoblit l'homme, en donnant à son âme de la vigueur, de la vie et de la splendeur.

La théologie, qui est la science des choses de Dieu, est la reine de toutes les sciences. Elle instruit l'homme, en effet, de ce qui l'intéresse au plus haut degré, en lui rappelant quelles sont ses origines et aussi quelle est sa fin. C'est elle qui précise quelles sont les lois divines et comment il faut entendre les mystères de Dieu. Qu'y a-t-il de plus élevé et où le beau de la vérité pourrait-il briller davantage? L'unité de nature en Dieu et la variété comme la perfection de ses attributs, voilà, par excellence, le vrai et le beau. Et tout cela, par la doctrine révélée, resplendit dans la pureté de nos dogmes catholiques, dans la hauteur et la dignité de notre morale, dans l'expression d'ensemble, si profonde et si harmonieuse, de notre culte. Qu'y a-t-il de plus admirable — le

Père Gratry l'expose superbement dans son livre *Les Sources* — que l'action de la Providence dans la vie des hommes et de tous les êtres ici-bas?

La philosophie, qui est la science des choses par leurs causes, offre aussi à notre esprit des spectacles merveilleux. Le jeu de nos facultés, leurs fonctions et leurs opérations diverses, quel sujet d'observation intéressant et poignant! L'intelligence, la volonté, l'imagination, la mémoire, la sensibilité, voilà autant de puissances de la même âme qui se distinguent sans se séparer. Chacune a son champ spécial d'activité et pourtant l'âme reste une. Comme tout cela est beau quand on sait le voir! Heureux le philosophe qui trouve " la cause derrière l'effet et l'immuable à travers ce qui change"! C'est son privilège de jouir plus que d'autres par l'esprit, parce qu'il voit plus loin et que, pour tout dire, la science dont il est l'adepte embrasse les principes de presque tout le savoir humain.

Les sciences naturelles, à leur tour, après la théologie et la philosophie, nous présentent plus d'une vision de beauté. Voyez l'astronomie. Képler, dans le beau livre qui contient le résultat de ses longs travaux, s'adresse ainsi à l'auteur de toute lumière: " Je te rends grâces, ô seigneur et créateur, de toutes les joies que j'ai éprouvées dans les extases où m'a jeté la contemplation de l'oeuvre de tes mains! " Et tous ceux qui peuvent suivre l'illustre savant dans ses lumineuses pérégrinations à travers le monde sidéral le comprennent parfaitement. " Quoique la voute des cieux, écrit Thomas Reid, resplendisse de beauté pour l'oeil du vulgaire, ce spectacle magnifique n'est rien auprès de celui qui est réservé à l'astronome. Les cieux, à qui connaît la hiérarchie et la distance des corps qui s'y meuvent, les périodes de leurs révolutions, les orbites qu'ils décrivent dans l'espace, les lois simples qui gouvernent leurs mouvements, qui règlent leurs progrès et leurs

retours, qui déterminent leurs éclipses, leurs occultations, leurs passages, les cieux, dis-je, déploient un ordre, une harmonie, une beauté qui ravissent son intelligence. Les éclipses du soleil, de la lune, et la queue flamboyante des comètes, qui frappaient de terreur les nations barbares, ne sont pour son oeil que des effets sublimes, où il se plaît à reconnaître l'invariable accomplissement des lois de l'univers. "

Qui pourrait étudier les lois de la physique et celles de la chimie, celles de la minéralogie et celles de la botanique, celles enfin de la zoologie et celles de la physiologie, c'est-à-dire la nature et les propriétés des minéraux, des plantes, des animaux et de l'homme lui-même, sans être ravi d'admiration ? Le grand naturaliste Linnée disait qu'il restait comme stupéfait de l'étonnante variété de la structure et de la non moins étonnante diversité des rôles des innombrables plantes et animaux connus de son temps. Que dirait-il de nos jours, où ce nombre, cette variété et cette diversité ont encore si largement progressé dans la connaissance des savants ? Après avoir écrit son livre sur l'organisme du corps humain, Galien s'écriait : " Ce n'est pas un livre que je viens d'écrire, c'est un hymne que je viens de chanter à l'honneur de la divinité ! " Combien son livre et son hymne, après toutes nos récentes découvertes, auraient raison d'être augmentés et complétés ! Ampère se disait saisi d'étonnement devant les développements qu'il entrevoyait dans les applications futures de l'électricité. Est-ce téméraire d'affirmer qu'il n'avait pourtant pas prévu tout ce que nous voyons de nos temps ? Et pour citer encore un nom de savant, quelles joies l'entomologiste Fabre, mort il y a quelques années, n'a-t-il pas goûtées, en étudiant les merveilleux instincts des insectes, en même temps qu'il nous les faisait admirer dans ses incomparables descriptions? Ah ! oui, les sciences naturelles, comme la théologie et la philosophie, sont riches de beauté !

En mathématiques même, cette science d'apparence austère et d'abord sévère, le beau intellectuel se manifeste à des regards avertis. Quelle suite, quel enchaînement et quels développements dans cette science des chiffres! La géométrie, par exemple, n'est-elle pas en elle-même toute une logique, tout un raisonnement qui se tient inattaquable ? Partant du point et de la ligne, elle s'en va, d'un pas très sûr, de déduction en déduction, jusqu'à la mesure de l'espace, réservant au passage, à qui sait l'entendre, les plus intéressantes surprises. Et il en est de même de l'algèbre,qui s'unit à la géométrie pour engendrer la trigonométrie et la géométrie analytique, qui nous mènent elles-mêmes aux mathématiques supérieures, dans lesquelles, en ces derniers temps, l'esprit humain a fait, pour notre jouissance et notre utilité, de si nobles conquêtes. Nous parlons là, sans doute, de jouissances plutôt spéculatives, et pourtant, c'est le propre de la vérité mathématique, et du beau intellectuel qui en résulte, d'offrir les meilleures garanties de clarté et de constance. Parce qu'elles conduisent à un résultat certain, à une solution indiscutable et palpable, les sciences mathématiques procurent à l'esprit une satisfaction qui est en elle-même complète. *L'euréka* d'Archimède est, au fond, de tous les temps et de tous les âges.

Et maintenant, si nous nous arrêtions au domaine des sciences appliquées, c'est-à-dire aux inventions que nous devons à la physique, à la chimie, à la mécanique ou à l'électricité, quelle nomenclature nous aurions à établir! Machines à traction ou à pression, machines à vapeur ou à électricité, moteurs variés et divers, télégraphe, téléphone avec ou sans fil, appareil de photographe ou photographie, cinématographe, phonographe, automobile, sous-marin et aéroplane... Que de machines, grand Dieu, et combien compliquées,et combien puissantes, dont nous jouissons, comme de l'air que nous

respirons, sans nous inquiéter beaucoup de savoir à qui nous devons tout cela ! Et voilà qui suffit, croyons-nous, pour donner quelque idée du beau intellectuel.

LE BEAU IDEAL

Le beau idéal, son nom l'indique, est celui qui s'ajoute au réel par l'idée. Il diffère du beau intellectuel en ce sens seulement qu'il en est comme une variété. Il perfectionne, d'une certaine façon toute idéale, la nature réelle, déjà si belle, nous l'avons vu, et la rend, par l'imagination, plus belle encore. Il est possible, en effet, et même facile, d'imaginer des êtres plus parfaits que ceux qui nous entourent, et nous savons, d'autre part, que Dieu, à qui rien n'est impossible, aurait pu créer ces êtres avec les perfections que nous leur supposons. L'idéal, le beau idéal se conçoit donc par le moyen du réel, auquel on adjoint une sorte de *surqualité* qui dérive de la beauté suprême. C'est le propre de l'artiste d'embellir et d'enjoliver la nature et non pas simplement de la copier, et c'est pourquoi le beau idéal est par excellence l'inspirateur de l'art. Il y a du reste, dans ce travail de l'idéalisation, plus d'un degré. Les êtres supérieurs que l'artiste imagine sont, nécessairement, plus ou moins parfaits. A vrai dire, ils ne se rapprochent de la vraie perfection que dans la mesure où ils se rapprochent du type conçu par Dieu lui-même. " L'idéal recule sans cesse, a dit Victor Cousin,[1] à mesure qu'on en approche ; son dernier terme est dans l'infini, c'est-à-dire en Dieu, ou, pour mieux parler, le vrai, l'absolu idéal n'est autre que Dieu lui-même. " C'est pourquoi le beau idéal peut varier et varie en effet avec les individus et les sociétés, suivant que la tendance des uns et des autres in-

[1] *Du vrai, du beau, du bien.*

cline plus ou moins vers la beauté suprême. Les Grecs, par exemple, plus portés vers les choses sensibles, cherchaient surtout à exprimer dans leurs oeuvres le beau physique, tout en ne méconnaissant pas la valeur du beau moral. Au contraire, les artistes chrétiens du moyen âge, préoccupés davantage des choses spirituelles, s'efforçaient d'exprimer dans leurs tableaux et leurs statues le beau moral, en idéalisant le beau physique. Il faut dire que ces derniers n'atteignaient pas aux perfections de la forme. Tout au plus arrivaient-ils à y suppléer par les grâces modestes de l'expression de la vertu. Les artistes de la Renaissance, c'est leur honneur et leur gloire, unirent les charmes de la plastique grecque aux grâces de la vertu heureusement rendue. Et ce fut la plus haute expression et le triomphe de l'art. On goûte avec eux, dans sa splendeur relative, le beau idéal.

Au témoignage des meilleurs artistes, l'idée du beau est en partie innée et en partie acquise. L'homme de l'art se forme par l'étude des modèles, en cultivant par l'observation ses propres facultés esthétiques; puis, quand les modèles font défaut, grâce à ses études antérieures, il continue sa formation en s'arrêtant à l'observation du type ou des types d'idéal que son imagination lui fournit. " Pour peindre une belle personne, écrivait Raphaël, j'aurais besoin de voir plusieurs belles personnes en compagnie d'un juge éclairé qui m'aidât à choisir en chacune d'elles ce qu'il y a de mieux; mais, y ayant disette de belles personnes et de juges éclairés, je me sers d'un certain type que j'ai en moi. " Et Guido Reni n'était pas moins explicite, quand, ayant terminé un saint Michel, il disait: " Incapable de monter assez haut pour contempler l'archange, j'ai été contraint de me replier en moi-même sur l'idéal de beauté que je me suis formé dans mon imagination." Nous l'avons dit, le beau idéal est par excellence l'inspirateur de l'art. C'est ainsi, par exemple, que Lamartine prêtant

aux objets inanimés le pouvoir de sentir et d'entendre, arrive aux plus beaux effets. Qui ne connaît ces vers célèbres ?

O lac, rochers muets, grottes, forêt obscure !
Vous que le temps épargne ou qu'il peut rajeunir,
Gardez de cette nuit, gardez, belle nature
Au moins le souvenir !

Qu'il soit dans ton repos, qu'il soit dans tes orages,
Beau lac, et dans l'aspect de tes riants coteaux,
Et dans ces noirs sapins, et dans ces rocs sauvages,
Qui pendent sur tes eaux !

De même que le beau est l'inspirateur de l'art, de même l'art est l'expression du beau, de tous les beaux, du beau physique, du beau moral, du beau intellectuel et surtout du beau idéal, qui les contient et les résume tous. Le véritable artiste en tous les genres est donc celui qui arrive à mieux rendre, à mieux exprimer la grâce et le charme des formes, l'élévation morale, les hautes vérités, les géniales conceptions. Mais, il faut bien le remarquer, le beau n'est que la splendeur du vrai et du bon, ils ont entre eux des rapports étroits et profonds. Celui-là seul qui est dans la vérité et qui tend au bien, arrive à concevoir le beau et à l'exprimer. L'esprit ne saurait être vraiment puissant là où le coeur est corrompu. Ce serait une alliance contre nature qui répugne absolument. Et voilà pourquoi une oeuvre d'art véritable est toujours, d'une façon ou d'une autre, une aspiration vers le bien, voilà pourquoi le mot *idéal* désigne le but de l'activité morale aussi bien que celui de l'art.

Il convient donc de placer au premier rang, dans notre estime et dans notre admiration, les génies supérieurs qui ont travaillé, dans la confection de leurs oeuvres, à assurer l'élévation morale de leurs semblables, ceux qui, par leur savoir et leur habileté, ont su fournir un secours aux âmes qui aspirent à la perfection, ceux qui, en deux mots, ont su élever les

esprits et les coeurs. Des orateurs comme Bossuet et Fénelon, des poètes comme Corneille et Racine, des peintres comme Fra Angelico et Raphaël, et tant d'autres en tous genres, que la gloire des arts a immortalisés, sont des bienfaiteurs de l'humanité. Les peuples comme les individus leur doivent une belle part de leur véritable grandeur.

Ajoutons, pour conclure, que l'attrait que nous éprouvons pour le beau n'est au fond rien autre chose que l'attrait vers Dieu. " Malgré moi, disait Musset, l'infini me tourmente, " et l'on connait le distique si souvent cité de Lamartine:

> Borné dans sa nature infini dans ses voeux,
> L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux!

C'est toujours vrai. Nous sentons parfaitement, quand nous nous arrêtons à réfléchir — ce qui est rare! —, que la source féconde et intarissable de tous les dons, c'est Dieu. Les qualités que nous trouvons dans l'homme ici-bas, dans son esprit, dans son coeur, dans son corps et dans tout ce qui l'entoure, ce sont des reflets du beau qui est en Dieu. De même que tout vient de Dieu, tout retourne à lui. Artiste au meilleur sens du mot sera donc celui qui, les yeux fixés sur le divin modèle, travaillera sans cesse à exprimer, dans sa conduite encore plus que dans les oeuvres de ses mains, la vraie beauté. A lui, mieux qu'à tout autre, s'applique la belle parole du psalmiste: " Allez de progrès en progrès, régnez par la splendeur de votre beauté. " (XLIV, 5) Embellir son âme, c'est l'oeuvre des oeuvres, puisque l'âme est immortelle et qu'elle brillera dans les siècles sans fin.

Frère MARTINUS, des E. C.,
Mont-Saint-Louis, Montréal.

Le jardin de " maman "

LES ancêtres, qui taillèrent à notre jardin sa place au soleil, ne manquaient certes pas de goût. Ils le mirent en un coin du bien paternel qui s'inclinait en pente douce et que la rivière contournait en formant presqu'un angle. L'on pouvait y aller tout en gardant l'illusion de rester au logis. A gauche, par-dessus la vieille clôture de cèdre brunissant, c'était la maison de pierre que l'on voyait s'élever sur la côte, et qui semblait avoir encore bon pied, bon oeil, si l'on peut dire, comme les anciens, malgré ses quatre-vingts ans. En arrière, la remise et la bergerie, avec deux ormes superbes, dominaient, tout en servant de bornes. Et pas un ami, pas un voisin, pas un étranger n'aurait ouvert, sans qu'on l'eût entendu, l'un des " clions " conduisant à la cour.

Ce jardin si " à main ", maman le désirait productif et beau. Sans avoir lu LaFontaine, elle savait que le sol renferme des trésors cachés, et que, pour les trouver, il faut labourer, bêcher, creuser. Aussi, dès qu'au début de l'automne mon père exhumait ses charrues des remises, maman prouvait, avec force arguments, que son jardin avait besoin d'un labour profond, qu'autrement le cultiver serait peine perdue. Qui ne se fût laissé convaincre par la dialectique serrée d'une femme qu'un refus aurait tant chagrinée ? Le jardin était donc labouré. Puis, dès que le printemps couvrait les cerisiers d'un nombre infini de petits flocons de neige, que les narcisses parlaient d'éclore et que les pieds de rhubarbe avec leurs enveloppes rougeâtres et leurs feuilles minuscules et comme chiffonnées avaient l'air de petits homards recroquevillés, maman remettait sur le tapis la question du jardin et tout le

monde devait lui prêter main-forte. Ce n'était rien moins qu'un " bis " qui avait lieu. Mon père et son " homme " étendaient les engrais et nettoyaient les allées, tandis que ma mère et la bonne vieille Cabelle, gantées de rustiques "mitaines " de cuir, nivelaient soigneusement la terre des carrés. Maman était gaie comme une petite fille dispensée de l'école ! Elle commandait poliment aux hommes et faisait rire la vieille Cabelle aux larmes. Et pour nous, les enfants, quel paradis sur terre ! On "garrochait" les oiseaux,on courait à la cuisine se casser un morceau de sucre, prendre une poignée de raisin sec, on grimpait sur la clôture, on lançait des pierres à la rivière, on se poursuivait dans les allées neuves, on s'oubliait quelquefois jusqu'à sauter sur les carrés fraîchement nivelés ! Gare alors au formidable rappel à l'ordre qui se faisait entendre !

Les semences jetées en terre verdissaient tôt le sol de pousses élégantes. Ce n'est que vers la mi-juillet pourtant que notre jardin étalait toutes ses grâces. Qu'il était beau à voir, lorsqu'au déclin du jour le soleil éteignait ses ardeurs ! Les petites queues des radis et des carottes semblaient plus vertes au-dessus du sol où la pénombre commençait à se glisser ; les oignons dilataient leurs pores d'où sortaient une huile bienfaisante destinée à humecter leur peau surchauffée par les rayons de midi ; les rosiers, qui ne se reposent jamais comme on sait, très tôt chargés de boutons et de roses, répandaient partout une odeur de joie et de pureté ; les fraises n'arrivaient pas à se dissimuler tout entières — elles étaient trop grosses pour cela—et leurs beaux visages rouges délicatement troués et couverts d'un quasi imperceptible duvet souriaient trop aux gourmets entre les interstices des feuilles dentelées ; les pensées, avec leur petit air rêveur, attiraient tous les regards et, en leur robe de velours noir, elles avaient l'air de pleurer de vraies larmes, ou bien elles par-

laient d'innocence en leur blanche toilette de lys, ou encore elles symbolisaient, toutes rouges comme du sang, la souffrance et l'amour.

Maman, qui aimait son jardin à la folie, s'extasiait volontiers devant toutes ces beautés dont le créateur l'avait orné. Pour le maintenir en ce bel état, elle ne ménageait point ses labeurs. Chaque fois qu'elle s'y rendait, elle trouvait une tête de vigne à relever, un pied de tomates qui menaçait de ployer et qui demandait secours, de mauvaises herbes à pincer, des plantes à arroser, des allées à sarcler, et que sais-je encore ? C'est l'automne surtout qu'elle triomphait ! Elle se permettait même, en présence des riches moissons qu'elle devait, après Dieu, aux sueurs de son front, des apostrophes un peu bourgeoises : " Vois, disait-elle, par exemple, en chargeant la petite charrette de belles tresses d'oignons à la robe frétillante et à l'odeur si forte qu'ils nous faisaient pleurer les yeux, vois, comme tu pourras manger de la bonne sauce cet hiver ! Il y a des choux, des carottes, en abondance. J'ai fait des confitures aux fraises, aux framboises, aux citrouilles, j'ai " canné " des tomates. Tu te régaleras, grâce à mon jardin. L'an prochain, j'espère que tu m'aideras à le sarcler. "

En vérité, je n'ai jamais beaucoup travaillé au jardin. Mon rôle fut, avant tout, celui d'un consommateur assidu et passablement égoïste. Est-ce parce qu'il m'a prodigué ses fruits et demandé peu de soins que le petit coin de terre favori de maman conserve dans mon coeur une place de choix? C'est peut-être là l'une des causes, mais ce n'est pas la seule. Il en est d'autres qui se lient aux souvenirs de mon jeune âge. Par un jour doré, vraiment créateur, si j'ose ainsi dire, du mois de mai, alors que j'étais haut comme la huche à pain et courais dans le jardin après les tout petits crapauds, je m'arrêtai net au milieu des fraisiers chétifs et

encore engourdis par le sommeil de l'hiver. " Maman, m'écriai-je, avec convoitise, vous qui faites de si bonnes " beurrées de crême sucrées ", mûrissez donc les fraises tout de suite? "... Une autre fois, la bonne madame Clet Martin, la voisine de l'autre côté de la rivière, venait laver du linge dans l'eau courante. A cette fin, elle descendait sur un bac fait de troncs d'arbre grossièrement équarris et attachés les uns aux autres. Elle s'asseyait sur ses jambes et, les manches retroussées, les cheveux passablement en désordre, la bouche un peu ouverte, tout en regardant partout, elle sauçait ses hardes au courant, savonnait, rinçait, rêvait... Maman alors s'approchait de la clôture du jardin, s'y appuyait sur les coudes et joignait les mains au dehors. Sa truelle, la lame brillante et un peu penchée, n'avait pas l'air bien menaçante. Les deux femmes parlaient quelques minutes de leurs travaux, de leurs misères... Une autre fois encore, ma pauvre petite tante Emma, que j'aimais plus que toutes mes autres tantes, parce qu'elle était jolie et me parlait en riant souvent, apparut tout-à-coup au jardin. Elle avait le coeur gros. Elle m'aperçut, étendu sous un pommier et à moitié caché par une large feuille de rhubarbe. M'élevant jusqu'à elle, elle m'embrassa bien fort! Tante Emma est morte maintenant, mais bien souvent je la revois dans le jardin avec ses joues rondes et blanches et ses belles lèvres roses!... Dans ce même jardin, je me souviens encore qu'un jour un de mes oncles passa plusieurs heures à attendre, avec son fusil, les grives que j'avais accusées calomnieusement d'être venu manger les fraises. Elles ne " s'adonnèrent " pas à venir, cette fois-là!

Notre vieux jardin n'est plus, car sa clôture a été arrachée, brûlée, et rien ne le distingue maintenant des autres parties du champ. Pauvre jardin, lui qui était si fier, si beau, si productif! Cela me rappelle ces familles qui ont eu de l'éclat dans le monde, qui ont répandu des bienfaits, mais que le

malheur a détruites ou abaissées au niveau du vulgaire. Depuis que nous l'avons quitté, ce jardin de mes amours, maman en a cultivé un autre pendant quatorze ans. Elle s'occupe d'un troisième depuis quatre ans. Ce sera le dernier sans doute! Il faut tout quitter ici-bas ! Pensée triste à la fois et consolante ! La vie aussi est un jardin, tout homme est un jardinier, et je me demande, sans avoir besoin de réponse, si j'ai toujours soigné le mien avec autant de zèle que maman les siens ?

Abbé Louis-Philippe LAMARCHE,

du séminaire de Joliette.

Critique de l'histoire de l'Acadie Françoise de M. Moreau, Paris 1873

(SUITE)

LE CONFLIT

Les Anglo-Américains, chassés de Pentagoët, ayant tenté de le reprendre; d'Aulnay y envoya une pinasse, une chaloupe et deux autres petits bâtiments, qui furent capturés par de La Tour. Celui-ci, d'après M. Moreau, retint les hommes en captivité et les traita en esclaves. D'Aulnay résolut de secourir ce poste et partit en compagnie de deux Capucins. Vers le même temps, toujours d'après M. Moreau, l'agent de de La Tour, Desjardins, arrivait au fort Saint-Jean et y amenait Marie Jacquelin. De La Tour, désireux de faire bénir son mariage aurait quitté son fort pour se rendre au Port-Royal: "Le prétexte, ajoute M. Moreau, était d'autant mieux choisi qu'on savait que les Capucins, scandalisés de sa conduite et fatigués de ses mauvais traîtements, s'étaient retirés de son habitation..."

On voudra bien nous permettre ici une réflexion. De La Tour ayant dans son fort trois Récollets, il paraît invraisemblable qu'il ait quitté son habitation pour aller faire bénir son mariage au Port-Royal. Les religieux qui demeuraient avec lui, depuis 1630, exerçaient leur ministère auprès des catholiques et de La Tour ne dut pas, par conséquent, se rendre désagréable aux Capucins. Cette histoire ne repose sur aucun fondement. En tout cas, le fait est que de La Tour attaqua Port-Royal, mais il ne fut pas heureux dans cette agression. Obligé de se rendre avec les siens, il aurait été remis en liberté à la demande des Capucins. D'Aulnay fit rédiger un procès-

verbal par Mathieu Cappon, le 21 juillet 1640. Puis, le 11 août, d'après M. Moreau, les Capucins appuyèrent cette pièce par un certificat, dont le texte n'a pas été retrouvé.

Le capitaine Jamin ayant été tué pendant l'action, sa veuve, appuyée par de La Tour, intenta un procès pour meurtre contre d'Aulnay, par devant les juges de l'amirauté de Guyenne. De La Tour fit saisir le navire *Le Saint-François* à La Rochelle et le procureur du roi fit mettre aux arrêts les nommés LeBoeuf et Pointis. Le premier avait remplacé le capitaine Marot dans le commandement de ce navire. La compagnie intervint pour demander la mainlevée de la saisie. D'Aulnay sut tirer bon parti de cette attaque. Avec les pièces mentionnées plus haut, il passa en France et il obtint deux arrêts, l'un contre de La Tour, l'autre contre Desjardins. Le 13 février 1641, le roi ordonna à de La Tour de passer en France, sinon il chargeait d'Aulnay de s'emparer de sa personne et de ses biens en dressant de ces derniers un fidèle inventaire.

Dans cette affaire, de La Tour fut regardé en France comme le premier agresseur. D'Aulnay revint au pays avec six hommes seulement " quand il avait compté, écrit M. Moreau, sur un renfort de trente à quarante hommes ". [1] " Désormais, ajoute le même auteur, il ne s'agira plus de sa querelle (de d'Aulnay), mais de l'intérêt de la justice. Ses griefs personnels s'effaceront devant le caractère public de sa mission. Il aura à faire respecter l'autorité du roi et non plus à venger ses propres injures. Ce n'est plus le compétiteur, le rival, l'ennemi de de La Tour, que nous allons suivre dans ses opérations, c'est le représentant de la souveraineté en France

---

[1] Serait-ce là cette guerre nationale dont nous a entretenu M. Moreau au commencement de son ouvrage ? Nous pensons qu'il s'agissait d'une querelle entre deux rivaux et que le roi se mit peu en peine de la terminer.

et en Acadie... " Tout cela serait très bien, si, par ailleurs, on ne savait quels furent les moyens employés par d'Aulnay et ses amis pour gagner sa cause. M. Beamish Murdoch écrit: " Les accusations portées contre de La Tour reposaient sur un bien léger fondement. Il y a une forte présomption qui incline à croire que ce fut plutôt l'influence dont d'Aulnay jouissait à la cour qui fit pencher la balance en faveur de ce dernier que le poids des offenses dont de La Tour était accusé. " [1]

La mission d'arrêter de La Tour était plus facile à donner qu'à mener à bonne fin. De La Tour, voyant son ennemi triompher grâce aux intrigues, prit le parti de résister. Il reçut avec rudesse le commissionnaire porteur de l'ordre que son ennemi avait arraché au roi. " De La Tour, écrit M. Moreau, arracha les papiers avec violence, et les mit en bouchon, suivant l'expression de d'Aulnay, en proférant des paroles insolentes. Cet acte brutal de révolte fut suivi d'un autre plus injustifiable encore. Les députés et les matelots furent jetés en prison. Ils restèrent renfermés dans le fort Saint-Jean depuis le 17 août 1642 jusqu'au 3 septembre 1643. " D'après Moreau, ils furent alors renvoyés en France, et ils déposèrent leur plainte entre les mains du juge de l'amirauté le 14 octobre. Cette pièce, dont d'Aulnay fournit la date, n'a pas encore été retrouvée, écrit M. Moreau. Le lecteur est prié de remarquer ici que la plupart des pièces à conviction, mentionnées par d'Aulnay, et dont parle M. Moreau, ne sont plus retrouvables. Avec le premier mémoire des Capucins c'est la seconde dont il est question jusqu'ici. Nous avons eu l'occasion de constater ce fait lorsque, pour contrôler les assertions de M. Moreau, nous nous sommes adressé à M. l'archiviste départemental de la Gironde, à Bordeaux, où les re-

[1] Beamish Murdoch: *History of Nova-Scotia*, 1er vol., p. 99.

cherches ont été vaines. D'Aulnay, voyant l'insuccès de sa première démarche, se décida à bloquer l'entrée de la rivière Saint-Jean, afin d'isoler de La Tour dans son fort.

De La Tour avait de puissants amis, à La Rochelle, parmi les huguenots, ses anciens co-religionnaires, avec lesquels il se tint en relations constantes. Au mois de septembre 1641, il envoya à Boston un nommé Rochette afin de conclure un traité avec les Anglo-Américains. Il demandait la liberté du commerce, la permission de faire venir des marchandises d'Angleterre et des secours contre son ennemi. Au témoignage de Winthrop [1], la première demande fut accordée. Mais les Anglo-Américains ne voulurent pas conclure de traité sur les deux autres questions, car Rochette n'avait pas de commission de de La Tour à ce sujet. Si l'on peut contester au rival de d'Aulnay le droit d'aller demander des secours contre son ennemi, on ne peut lui refuser celui de conclure un traité de commerce avec les Anglo-Américains, car il avait pleine liberté de la part de la métropole. D'Aulnay, plus tard, fit un semblable traité avec les Anglo-Américains. Le 6 octobre 1642, de La Tour envoya auprès de ces derniers, un nommé Lestang qui fut reçu d'une manière encore plus cordiale. A la suite de ces négociations, les marchands de Boston envoyèrent une pinasse faire le trafic au fort de de La Tour. Au mois de mai 1643, de La Tour fut averti par Desjardins qu'on lui avait expédié de La Rochelle un vaisseau de 140 tonneaux, *Le Saint-Clément,* commandé par Etienne de Mouron, monté par 140 hommes, tous protestants comme lui. " Le vaisseau ne pouvant entrer dans le port, à cause du blocus que d'Aulnay avait resserré, de La Tour s'embarqua sur une chaloupe avec sa femme et deux Pères Récollets, qui résidaient dans son habitation (Moreau, page 175). Il descendit la rivière pendant

---

[1] *History of New England,* II vol., p. 42.

la nuit, et réussit à gagner la haute mer. " Il entra dans le port de Boston vent arrière, écrit Hubbard. Par un singulier hasard, un de ses gens reconnut la femme et la famille du capitaine Gibbons. La femme de ce dernier, effrayée de se voir poursuivie par des étrangers, se retira dans une île appelée le *jardin du gouverneur*. De La Tour débarqua dans l'île, où était Winthrop et, sans perdre de temps, il lui exposa sa situation. Il lui dit que le vaisseau sur lequel il était venu était récemment arrivé de France; qu'il n'avait pu pénétrer dans la rivière Saint-Jean parce que d'Aulnay, son ancien ennemi, en gardait l'embouchure; qu'il avait été obligé de sortir lui-même clandestinement de son fort. Il terminait en demandant que le gouvernement du Massachusetts l'aidât à rentrer chez lui. " Il présenta, écrit M. Moreau, pour prouver la justice de sa cause, la commission du capitaine Etienne de Mouron, qui était, dit Hubbard, sur parchemin, d'une écriture régulière, avec la signature et le sceau du vice-amiral de France, grand prieur de l'ordre de Malte, pour porter des provisions à de La Tour qualifié de lieutenant général du roi en Acadie. Il présenta également des lettres de la compagnie, qui l'informaient, sous la date d'avril 1643, des démarches d'Aulnay, en France apparemment, et lui conseillaient de bien faire attention à lui. "

Nous pouvons admettre, dit M. Moreau, l'existence de la commission. Il n'avait pas dû être difficile de surprendre la religion du grand prieur, qui était alors Amable de La Porte, vieillard très peu qualifié aux affaires. Mais les lettres nous sont décidément suspectes. Si elles avaient été écrites dans les bureaux de la compagnie, elles ne l'avaient pas été certes en son nom et avec son consentement. " Ainsi, M. Moreau admet que la commission de capitaine Etienne de Mouron

---

[1] Winthrop, vol. II, p. 108.

était authentique. Cette admission a sa valeur et montre que de La Tour possédait des amis en France, qui travaillaient de toute leur force à le faire réintégrer dans les bonnes grâces du roi. Sa cause, jusque-là, n'était pas perdue. Cependant, M. Moreau, toujours soupçonneux quand il s'agit de de La Tour — il est incorrigible — suppose que cette commission aurait bien pu avoir été arrachée à la faiblesse du ministre. Cette supposition, outre qu'elle est peu flatteuse pour un premier ministre de France et un grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, n'est pas admissible. Si le ministre avait livré ce parchemin, c'est qu'il se croyait en droit de le faire et qu'il avait cru avoir de bonnes raisons pour en agir ainsi. L'opinion en France se modifiait en faveur de La Tour, c'est tout simple. Par ailleurs, nous avons une preuve irréfutable de l'authenticité de cette commission. Dans sa défense, Charles de La Tour accusa formellement d'Aulnay d'avoir empêché Etienne de Mouron d'arriver à Saint-Jean bien qu'il fût alors muni de la susdite commission. De La Tour n'aurait certes pas mentionné cette affaire si la commission n'eût été légitimement obtenue.

En second lieu, M. Moreau pense que les lettres de la compagnie sont suspectes. La raison qu'il en donne, c'est que la compagnie avait traité d'Aulnay avec trop de bienveillance pour se démentir ainsi d'une année à l'autre. Cette explication ne peut être acceptée. La compagnie qui protégeait d'Aulnay n'était pas celle qui appuyait Charles de La Tour. D'après M. Moreau lui-même (page 149), " les deux compagnies ne s'accordaient pas toujours, et il est arrivé que la définition insuffisante de leurs droits respectifs a donné lieu à des contestations ". La compagnie qui protégeait d'Aulnay était connue sous le nom de Razilly-Condonnier (page 155). A la page 164, M. Moreau dit que Claude de Razilly, Nicolas

Le Tardif et les Pères Capucins formaient cette compagnie. [1] Nous ajoutons avec d'autres personnages influents de la compagnie de la Nouvelle-France en faisaient aussi partie et que leurs intérêts étaient identifiés avec ceux de d'Aulnay. Tels furent, à la vérité, ceux qui intervinrent en faveur de d'Aulnay. Alors, M. Moreau n'a pas à s'étonner de voir la compagnie se démentir d'une année à l'autre et n'a que faire de s'en scandaliser. Au reste, il ne faut pas étudier longtemps l'histoire de cette époque pour voir que les compagnies aussi bien que le roi de France accordaient leurs faveurs à ceux qui tiraient les ficelles le plus habilement, de sorte que les favoris du jour pouvaient être supplantés le lendemain sous le plus futile prétexte.

De La Tour obtint des Américains les secours demandés. Il put disposer de cinq vaisseaux armés. Il s'engagea à payer à Edouard Gibbons et à Thomas Hawkins la somme de 800 louis en pelleteries... Comme garanties, il hypothéquait tout son fort de la rivière Saint-Jean. M. Moreau blâme de La Tour d'avoir conclu ce contrat. Sa conduite ne peut-elle pas s'expliquer sinon se justifier? La lutte qu'il avait à livrer contre son rival entrait dans une phase décisive. Il ne lui restait que deux alternatives : ou se livrer à son ennemi et perdre tous ses biens, ou combattre en Acadie contre d'Aulnay. Vainqueur, il pouvait passer en France, plaider sa cause et revenir triomphant vers son fort et ses domaines. Les circonstances montrent qu'il devait ou se rendre à discrétion entre les mains de son ennemi et alors tout perdre, ou lutter avec un moyen extrême. En s'associant aux Américains, il jouait gros jeu, car il s'exposait à voir s'accréditer à la cour les accusations que d'Aulnay avait déjà portées contre lui. C'est bien ce

---

[1] Richelieu avait substitué à sa place les Capucins qui abandonnèrent leurs parts en faveur de d'Aulnay.

qui arriva. Il est bon de remarquer que de La Tour engageait des mercenaires, soldats de fortune, non pas dans le but de livrer l'Acadie aux Anglo-Américains, comme on l'a dit, mais simplement pour combattre son ennemi et se délivrer de ses attaques.

A Boston, la conduite du gouverneur fut diversement appréciée. Nous n'avons pas à rapporter ici les discussions suscitées par quelques puritains qui ne voulaient pas soutenir la cause d'un papiste et d'un idolâtre, c'est-à-dire d'un catholique, comme de La Tour, ni entrer dans un conflit entre deux papistes. [1] Quoiqu'il en soit, de La Tour partit de Boston le 14 mai et s'en alla attaquer d'Aulnay, lequel, voyant la supériorité de son ennemi, s'enfuit à Port-Royal. De La Tour aurait dû se contenter de délivrer son fort, mais il alla plus loin et il attaqua son ennemi à Port-Royal. Il incendia un moulin, tua trois hommes, fit sept blessés et un prisonnier. Il perdit trois des siens. [2] Le 20 juin, au témoignage de Winthrop, les vaisseaux anglo-américains rentraient à Boston et pas un des soldats de fortune ne manquaient à bord. En retournant au fort Saint-Jean,de La Tour s'empara d'une pinasse qui appartenait à d'Aulnay. Cette agression eut pour effet de rendre la position de de La Tour plus mauvaise vis-à-vis de la cour. D'Aulnay sut habilement en faire son profit. Il passa en France et présenta un mémoire dans lequel il exposait non seulement le récit des derniers événements, mais encore toutes les calomnies que nous avons signalées. De La Tour résolut de se défendre à distance. Les procédures commencèrent devant le juge de l'amirauté de Guyenne.

---

[1] *History of New England*, II vol., p. 109 et suivantes.

[2] *Le même*, II vol., p. 134.

D'Aulnay terminait ainsi son plaidoyer: " De dire les indignités que les dits prisonniers ont reçues dans l'habitation de de La Tour, la vie qu'il y mène, luy, ses gens, sa femme, de laquelle on se plaint autant que de luy... les informations, certificats, relations, mémoires, lettres missives et autres actes, tant des Pères Capucins qu'autres particuliers, et mêmes gens de La Tour, en font assez de foy sans s'y estendre davantage par ces mémoires. " Il raconte ensuite comment de La Tour se rendit à Boston pour demander des secours et comment il fut attaqué par ses cinq vaisseaux armés en guerre, et il termine en disant " qu'après toutes ces violences, ayant sçeu que le dit La Tour avait fait passer son vaisseau en France escorté de ces cinq vaisseaux anglais pour luy faciliter la sortie de son port, il a estimé à propos qu'il devait rendre compte à la reyne de l'état du pays et de l'empêchement que le dit La Tour a fait jeusques à présent et fait encore à l'establissement des colonies françoises, à la *conversion des sauvages* et aux bons progrès qui se peuvent faire dans toute l'estendue du pays, afin qu'il playse à Sa Majesté vouloir apporter les ordres nécessaires pour y maintenir la gloire de Dieu et l'honneur de la France. A quoi le dit sieur d'Aulnay ayant jusqu'ici contribué de tout ce qui est de son pouvoir, n'ayant fait difficulté d'y engager son bien et d'y hasarder plusieurs fois sa vie. Il continue en la même volonté sur l'espoir qu'il a d'estre protégé par la reyne, et qu'elle ne laissera pas toutes les violences, cy-dessus déduites, impunies... " [1] Comme preuves, d'Aulnay rappelait les informations des 14, 16, 22, juillet 1640, celle du 16 août 1641 et une autre du 19 août 1643, les informations par devant le juge de

---

[1] *Mémoire instructif de la conduite du Sieur de La Tour dans la Nouvelle-France depuis* 1624 *jusqu'en* 1643, *et de ce que le Sieur d'Aulnay a advancé dans le dit pays. — Bibliothèque nationale, Fonds Français, No* 18593.

l'amirauté de La Rochelle du 4 octobre 1643, les certificats des Capucins, celui d'un officier de de La Tour " qui parle amplement de la vie débordée qui se fait par luy et ses gens " du mois de septembre 1643, les lettres missives des Capucins, la lettre d'un Récollet demeurant avec le dit de La Tour, les lettres du gouverneur de la grande Baye pour les Anglais et aux capitaines anglais, les certificats des chirurgiens qui ont pansé les blessés, les mémoires donnés par un procureur du parlement nommé Picault qui disent la naissance du dit de La Tour et comme quoi il s'est établi dans le pays. [1]

D'Aulnay présenta-t-il toutes ces pièces? Nous ne le pensons pas, car toutes n'ont pu être retracées. Quoi qu'il en soit, elles ne furent pas toutes considérées par la cour. Celles qui avaient rapport aux violences dont de La Tour était accusé ou à ses alliances avec les Anglais motivèrent le jugement qui fut rendu contre lui.

Nous avons en mains l'arrêt du conseil d'Etat, en date du 6 mars 1644, qui a servi à M. Moreau, [1] La copie, faite par M. Dugas, a été tirée des *Archives nationales* de Paris et collationnée par M. Biggar. Cette pièce est des plus intéressantes. Il y est dit d'abord que des informations ont eu lieu le 24 juillet 1640, par Mathieu Cappon " à l'encontre de Charles de Saint-Etienne, sieur de La Tour, commis par Sa Majesté pour commander en qualité de son lieutenant général au pays d'Acadie, fort Louis, port de La Tour, et lieux qui en dépendent, sous l'autorité de feu le sieur cardinal de Richelieu..." Les informations en date du 16 juillet 1640 y apparaissent, mais il est remarquable qu'elles ont été biffées et sont par conséquent nulles. M. Dugas, le copiste, a eu le soin d'indiquer ce fait par le mot (sic) à la marge. Dans une au-

---

[1] M. S. 18593.

[1] *Archives nationales, Paris. Arrêts*, 1644, *No* 5, T. 1688.

tre information, dans laquelle d'Aulnay s'était intitulé gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté dans toute l'étendue de l'Acadie, ces titres sont aussi biffés. On ne reconnaissait pas à d'Aulnay les titres en question. La commission donnée en 1641 par le cardinal et celle du roi ne valaient qu'en l'absence de de La Tour qui était pour lors appelé en France. C'est du moins ce qui ressort de cette pièce. Voici ce qui y est dit. Nous indiquons entre parenthèses les mots rayés, qui sont nuls par conséquent: " Autres informations faites par addition de l'autorité du sieur d'Aulnay (gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en toute l'étendue de l'Acadie...) Autres informations du 16 août 1641 (des malversations du dit de La Tour faites de l'autorité du dit sieur d'Aulnay) sur la plainte de quelques habitants de Port-Royal... " Il y a plus. M. Moreau a souventes fois entretenu le lecteur des violences que de La Tour aurait exercées contre les Capucins. Si d'Aulnay eut pu en fournir la preuve, n'est-ce pas que c'eût été pour lui la bonne occasion de la produire? Or, ici, il est question de violences, mais elles se rapportent à la personne de d'Aulnay et non à celles des Capucins, et encore sont-elles biffées. (Attestation des Pères Capucins, du 20 du dit mois, des violences et entreprises du dit de La Tour à l'encontre du dit sieur d'Aulnay. Rapports des chirurgiens qui ont pansé et médicamenté les gens du sieur d'Aulnay blessés, le nommé Lafleur...). Suit une requête des Capucins " à ce qu'il plust au roi mettre quelque ordre au dit pays pour la conversion des sauvages... "

La requête susdite fut appuyée par une autre signée par des personnes qui avaient tout intérêt à assurer la victoire de d'Aulnay. Dans cette pièce, prière est faite au roi de joindre aux membres du conseil d'Etat des personnes capables de s'enquérir des affaires de la colonie, afin d'empêcher la diversité des arrêts qui pourraient être rendus au grand pré-

judice des affaires religieuses du pays. On sait que de La Tour avait des amis puissants qui travaillaient pour lui. Ils lui avaient obtenu du grand prieur une commission pour ravitailler son fort. Même après la première condamnation de de La Tour, d'Aulnay avait pu voir que la balance pouvait pencher du côté de son ennemi. Aussi était-il anxieux de faire entrer au conseil des hommes qui lui étaient favorables afin de s'assurer une justice expéditive. Cette requête est moins compromettante pour de La Tour que pour d'Aulnay.

" Requeste. — Pour estre commis au conseil des personnes pour cognoistre des affaires de la Nouvelle-France en 1643. — Puisqu'il a plu à Dieu ouvrir le chemin de son Evangile en la conversion des sauvages de la Nouvelle-France, il semble que ce serait luy faire service agréable d'en procurer l'avancement comme chose importante à la gloire et mesme au bien du service du roy et l'estendue du nom et empire français, et à cet effet, soubs le bon plaisir de Monseigneur le chancelier commettre quelques personnes de choix du conseil du roy, bien intentionnées et instruites de lestat de la Nouvelle-France pour aux occasions, lorsqu'en conseil il se présentera des affaires concernantes le dist pays, leur estre communiquées, et par eux donné à mon dict seigneur advis pour empêcher la diversité d'arrests et règlements qui pourraient intervenir au grand préjudice et retardement des bons succès que l'on espère tant de cette Eglise naissante que de ce petit estat français commençant et une particulière bénédiction du ciel pour mon dict seigneur et pour tous ceux qui s'emploieront sincèrement et sans intérêts à l'exécution d'une si bonne oeuvre. Ont signé: M. d'Ormeson, MM. Brandon, de la Marguerie, de Morangis, de Monchal, Chomel l'Ermitage... " [1]

---

[1] *Manuscrits français*, No 18. 593—ff. 365-415.

Que penser de cette pièce? N'était-ce pas là une tentative faite pour introduire au conseil d'Etat des juges qui favoriseraient d'Aulnay au détriment de de La Tour ? On serait tenté de le croire. Ainsi d'Aulnay, tout en faisant preuve de zèle pour avancer les affaires de la religion, désirait obtenir un jugement expéditif de ceux-là même qui avaient intérêt à le défendre.

Au témoignage de M. Moreau, le certificat des Capucins en date du 11 août 1640 et celui du 14 octobre 1643 n'ont pas été retrouvés (Moreau, pp. 160 et 170). Ont-ils jamais existé? Dans tous les cas, le fait que ces pièces mentionnées dans l'arrêt du conseil d'Etat ont été biffées montre que les accusations de d'Aulnay manquèrent d'appui sur ces divers points. Les enquêtes de Mathieu Cappon, le certificat des Capucins en date du 20 octobre 1643 et la déposition de Lestang, lieutenant de La Tour, amenèrent la condamnation de ce dernier. Dans cette pièce les Capucins déclarent expressément que de La Tour s'est lié avec les Anglais " pour chasser les Français du pays", et ils rendent témoignage de la vie scandaleuse de lui et ses gens, " pour l'avoir appris d'un soldat blessé demeuré prisonnier entre les mains de M. d'Aulnay ". [1] Nous ne pouvons mettre en doute la bonne foi des Capucins, mais il se peut que la narration faite par ce soldat n'ait pas été exacte et que, pour échapper aux vengeances de d'Aulnay, il n'ait pas hésité à embellir son discours. Quant à la déposition de Lestang, le simple énoncé que nous en avons ne nous dit rien, pas plus que celle du Récollet, ni celle des Anglais, dont il est question dans le mémoire de d'Aulnay.

Bien qu'à distance, de La Tour produisit une défense.

---

[1] *Documents et manuscrits*, II vol., p. 118.

Elle est mentionnée dans l'arrêt du conseil d'Etat. Nous n'en avons que le résumé, et c'est déjà beaucoup. Nous y voyons une plainte faite par de La Tour, en date du 25 octobre 1643, contre d'Aulnay accusé " de l'empêchement par lui fait à Etienne de Mouron capitaine de marine conduisant le navire nommé *Le Saint-Clément,* chargé de vivres et de munitions nécessaires pour la subsistance du dit de La Tour,et les Français étant sous sa charge dans le fort de la rivière Saint-Jean, suivant l'ordre du dit sieur Mouron à luy baillé par le sieur grand-prieur de France, ensemble le rapport du dit Mouron fait par devant le juge de l'Amirauté du dit empêchement..." Nous y trouvons en second lieu deux attestations des Pères Récollets des violences exercées par d'Aulnay contre de La Tour, en date des 15 avril 1642 et 20 janvier 1644. Dans une requête séparée, les Récollets de la province de Guyenne demandaient " que le sieur d'Aulnay fût condamné à les indemniser des pertes qu'ils ont subies en la Nouvelle-France par ses violences de tous genres..." De La Tour produisit en outre un certificat attestant qu'il n'a pu s'embarquer pour la France à cause de son indisposition. Enfin, pour répondre sans doute à la requête de certaines créatures de d'Aulnay qui avaient demandé que des personnes connaissant les affaires de la Nouvelle-France fissent partie du conseil, de La Tour présenta une requête " à ce que, attendu que les Associés et Directeurs de la Compagnie de la Nouvelle-France ont intérêt que le dit pays ne tombe pas sous le pouvoir de personnes qui ne leur soient pas agréables,il soit ordonné que les dits Directeurs et Associés seront assignés au dit conseil pour assister en la dite instance. . . " Ces pièces, qui furent produites en cour, et dont l'arrêt du conseil d'Etat donne l'analyse, sont demeurées introuvables. Nous les avons vainement fait

chercher.[1] Il est tout de même étonnant qu'elles soient disparues depuis que M. Moreau les a consultées. Il se pourrait qu'il n'ait eu en mains que ce précis du conseil d'Etat? Alors, il ne serait pas plus avancé que nous, car ces pièces ne concluent pas contre de La Tour, quelqu'ait été le jugement.

Malgré sa défense, de La Tour fut condamné précisément sur les accusations portées par d'Aulnay, à savoir qu'il se serait allié aux Anglais pour chasser les Français de l'Acadie. Ainsi, dans une lettre en date du 27 septembre 1645, la reine Anne, de Fontainebleau, écrivait à d'Aulnay : " La passion que vous avez fait paraître pour la conservation des côtes, forts et habitations de l'Acadie sous mon obéissance, en vous opposant aux mauvais desseins et intelligences que le sieur de La Tour avait avec quelques étrangers au préjudice du roy... " Le lendemain le roi, âgé de six ans, félicitait d'Aulnay de la valeur et du courage qu'il avait fait paraître " pour ranger le sieur de La Tour à son devoir et empêcher les mauvais effets des pratiques qu'il tenait avec quelques étrangers pour leur mettre en mains le fort qu'il commandait... " La commission que d'Aulnay reçut en 1647 pour commander en toute l'Acadie portait contre de La Tour les mêmes accusations " de rébellion ouverte... et d'alliance avec les ennemis de l'Etat... " Tels furent les motifs invo-

---

[1] Voici la lettre que nous avons reçue en réponse à la nôtre :

Bordeaux, le 20 mars 1914,

Monsieur, — Par la lettre du 3 mars courant, vous avez bien voulu me demander s'il existait, dans les archives départementales de la Gironde, des documents concernant le procès de Charles de Saint-Etienne, sieur de La Tour, lieutenant-général pour le roi en Acadie, contre son rival de Menou d'Aulnay de Charnisay. J'ai l'honneur et le regret de vous faire connaître que les recherches faites dans le fonds de l'amirauté de Guyenne sont demeurées infructueuses. Il n'a été trouvé aucun dossier relatif à cette affaire. — Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. — L'archiviste, — ROUTAILLE.

qués pour condamner de La Tour, lequel, nous devons le dire, au simple point de vue politique, aurait dû se rendre en France et plaider sa cause en personne. Il eut connu alors la teneur des accusations que l'on portait contre lui. Il commit assurément une faute en refusant de s'y rendre, et il se priva en même temps d'un concours précieux sur lequel il pouvait compter pour soutenir sa défense.

M. Moreau, à la distance où nous sommes de ces événements, avait beau jeu pour écrire que la plus grande circonspection, la plus grande indépendance furent suivies dans cette affaire... " La Tour, dit-il, plaida librement devant l'amirauté de Guyenne et devant le conseil d'Etat. Nulle faveur ne distingua le criminel d'Etat du serviteur; La Tour garda même les titres qui lui avaient été retirés par un acte formel du ministre compétent, si bien qu'ils furent qualifiés l'un et l'autre, dans l'arrêt définitif, de lieutenants-généraux au pays d'Acadie.[1] Il n'y a pas d'exemple d'un respect plus absolu de la légalité; et certes, il n'est pas permis de douter que la sentence n'ait été justement, équitablement rendue." (p. 196).

Quoiqu'il en soit de cet effort de M. Moreau pour prouver l'impartialité de ce jugement, il reste un fait indéniable. En février 1651, de La Tour, passé en France, expliqua si bien sa conduite que le roi lui accorda des lettres de grâce, et que, le 25 février de la même année il le nommait encore lieutenant-général en Acadie. Dans ces lettres, le jour de sa réhabilitation, il fut écrit " que le defunct Charles de Menou d'Aulnay de Charnisay aurait favorisé ses ennemis (à de La Tour) dans des accusations et suppositions qu'ils n'ont pu

[1] S'il en fut ainsi, c'est que en dépit des arrêts du Conseil d'Etat, de La Tour n'avait pas encore perdu son titre de lieutenant général, comme a voulu le faire croire M. Moreau précédemment.

vérifier... " Ce qu'il y a de vrai encore, c'est que lors des procès intentés par les enfants de de La Tour contre le duc de Vendôme, pair de France, protecteur des enfants de d'Aulnay, un *mémoire* fut mis sous les yeux du roi, dans lequel il est dit " que le sieur de La Tour se justifia de tout ce qu'on lui avait imputé, qu'il fut absous le 16 février 1651 des accusations injustes qu'on lui avait suscitées, et que le roi lui donna des lettres patentes par lesquelles il reconnaît que depuis quarante-deux ans le sieur de La Tour employait tous ses soins tant à la confirmation des sauvages en la foy et religion chrétienne et à l'instruction de leurs enfants qu'à l'établissement de son autorité en Acadie... " Ces mêmes lettres portent précisément que le sieur de La Tour avait été absous en 1651 de l'accusation qu'on lui avait suscitée touchant le fort Saint-Jean, et elles le confirment dans toutes les concessions faites en sa faveur... " Il fut encore inséré dans le même *mémoire* et toujours contre le duc de Vendôme: " Si le sieur d'Aulnay s'est emparé du fort Saint-Jean en 1646, çà été à force ouverte et sans aucun droit. Ce qui est porté par les lettres de 1647 (de d'Aulnay) — que c'est par ordre du roy que le sieur d'Aulnay s'en est emparé—est une surprise... S'il était vrai que le sieur de La Tour se fut joint aux Anglais en 1646, pour faire la guerre à son souverain, il fallait lui faire son procès dans les règles ordinaires, il fallait prononcer la confiscation des dits biens au profit du roy, il fallait que le sieur d'Aulnay en obtînt le don du roi. On ne rapporte rien de semblable. Bien loin de cela, les demandeurs rapportent des lettres patentes du mois de février 1651, par lesquelles le roy a reconnu l'innocence du sieur de La Tour et la fausseté du crime de rébellion dont on l'avait accusé..." En réponse au sieur Le Borgne associé de Son Altesse Royale le duc de Vendôme, les enfants de de La Tour ajoutaient: "Les lettres patentes du mois de février 1651

ont anéanti tout ce qu'on a inséré par surprise dans celles de 1647 accordées à d'Aulnay, ce qu'Emmanuel Le Borgne a fait dire à quelques témoins dans une enquête qu'il fit faire contre toutes les règles en 1654 et dans les interrogatoires qu'il a fait subir à quelques Capucins en 1657 pour se justifier de ce qu'on lui imputait la prise du Port-Royal et même du fort Saint-Jean par les Anglais, ce qu'il a fait dire à d'autres témoins qu'il a fait entendre en 1689... "[1] Quand on sait que les enfants de Charles de La Tour eurent gain de cause contre le duc de Vendôme et Le Borgne, on peut juger de la valeur des appréciations de M. Moreau sur l'impartialité du jugement qui fut rendu contre de La Tour.[2] Ce jugement fut renversé, tel que dit plus haut, par le roi et la reine, le 16 février 1651, et, en 1703, les enfants de Charles de La Tour furent maintenus en possession de leurs terres.

(À SUIVRE)

Abbé A. COUILLARD-DESPRÉS,

de l'Académie canadienne (*Société Royale*).

---

[1] *Documents et manuscrits*, Vol. II. p. 372.

[2] *Arrêts du Conseil d'Etat*, 1703.

LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

DES GOUVERNEMENTS DE QUÉBEC, MONTRÉAL ET TROIS-RIVIÈRES

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

(SUITE)

NOTES BIOGRAPHIQUES

MICHEL, CHEVALIER DE GANNES DE FALAISE[1]

Michel de Gannes de Falaise était le fils de Louis-François de Gannes de Falaise, seigneur de Montdidier, chevalier de Saint-Louis, major de la province de l'Acadie, et de Marguerite LeNeuf. Il était né en Acadie vers 1702.

Le 13 mai 1719, le chevalier de Gannes était fait enseigne dans les troupes du détachement de la marine servant en Canada.

Le 29 mai 1725, il obtenait une commission de lieutenant dans les troupes de la marine servant à l'île Royale.

Cinq ans plus tard, le 8 mai 1730, il était promu capitaine à l'île Royale.

En 1746, M. de Gannes était fait chevalier de Saint-Louis.

Le 1er mars 1749, le chevalier de Gannes était nommé major à l'île Royale.

Enfin, le 1er avril 1752, il était nommé lieutenant de roi aux Trois-Rivières, en remplacement du chevalier de Saint-Ours.

---

[1] Connu sous le nom de chevalier de Gannes.

M. de Gannes de Falaise mourut à Louisbourg, le 23 octobre 1752, avant d'aller prendre son poste aux Trois-Rivières.

M. Prévost, ordonnateur à l'île Royale, annonçait la triste nouvelle au ministre dans les termes suivants, le 25 octobre 1752:

" J'ai l'honneur de vous rendre compte que le 23 de ce mois sur les 5 heures du soir, monsieur de Gannes, cy-devant major de cette place, se trouva très mal chez monsieur le comte de Raymond et qu'il mourut en moins d'une heure. " [2]

FRANÇOIS DE GANNES DE FALAISE [1]

Né en 1677, du mariage de messire Louis de Gannes, écuyer, seigneur de Falaise et de Rosne, et de demoiselle Françoise de Blois, de la paroisse de Buxeuil, diocèse de Poitiers.

Le 14 février 1693, il était fait garde de la marine à Rochefort.

Le 1er mars 1696, il recevait une commission d'enseigne à l'Acadie.

Le 4 mai 1700, M. de Gannes de Falaise était promu lieutenant de la compagnie de M. de Villieu à l'Acadie.

Dans un résumé des lettres de l'Acadie soumises au Conseil de Marine en 1703, il est dit au sujet du sieur de Gannon de Falaise :

" Il est garde de la Marine depuis cinq ans et il sert depuis huit ans à l'Acadie dont il est le plus ancien lieutenant d'infanterie. Il supplie de le faire enseigne de vaisseau ayant servi cinq ans sur mer avant de passer à l'Acadie. Il demande aussi la compagnie de son frère si Sa Majesté juge à propos

---

[1] Connu sous le nom de M. de Gannes.

[2] Nous devons tous nos renseignements sur le chevalier de Gannes à M. Placide Gaudet.

de faire quelque chose de meilleur pour lui, offrant même de faire une recrue à ses dépens, si Sa Majesté a agréable de lui accorder cette compagnie ou, à son défaut, une en Canada où il y en a de vacantes. " [2]

Le ministre se rendit à la demande de M. de Gannes de Falaise et, le 1er mai 1704, il recevait le commandement de la compagnie de son frère, Louis-François de Gannes de Falaise, promu major de l'Acadie.

Le 1er janvier 1714, M. de Gannes de Falaise passait à l'île Royale en la même qualité de capitaine des troupes du détachement de la marine.

Le 7 juin 1715, il passait capitaine au Canada.

Le 28 juin 1718, le roi, pour récompenser M. de Gannes de Falaise de ses longs services, le faisait chevalier de Saint-Louis.

Le gouverneur de Vaudreuil écrivait de M. de Gannes de Falaise en 1722 :

" Il n'a aucune mauvaise qualité. Il tient une très bonne conduite et parait plus propre à servir dans une place qu'à marcher en campagne. " [3]

Le 11 avril 1727, M. de Gannes de Falaise était nommé major des Trois-Rivières, en remplacement de François Desjordy Moreau de Cabanac, décédé.

M. de Gannes de Falaise était allié à M. d'Argenson, conseiller d'Etat. Celui-ci contribua à sa nomination à la majorité des Trois-Rivières.

Le 16 mars 1728, M. de Gannes de Falaise était promu major de Montréal. Il remplaçait M. Jacques-Charles Sabrevois.

A la mort de M. d'Esgly, en 1730, M. de Gannes de Falai-

---

[2] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol.

[3] *Ibid.*, vol. 120.

se essaya de faire donner la lieutenance du roi aux Trois-Rivières mais elle fut accordée au chevalier Bégon plus ancien que lui.

En 1732, M. de Gannes de Falaise fut sévèrement blâmé par le ministre pour avoir laissé évader les soldats condamnés à mort à Niagara. [4]

Le 1er avril 1733, M. de Gannes de Falaise était appelé à remplacer le chevalier Bégon comme lieutenant du roi aux Trois-Rivières.

Le 1er mai 1743, le chevalier Bégon était nommé gouverneur des Trois-Rivières. Le même jour, M. de Gannes de Falaise le remplaçait à la lieutenance du roi à Montréal.

M. de Gannes de Falaise décéda à Montréal le 26 septembre 1746. [5]

JEAN-LOUIS DE LA CORNE

M. de LaCorne était originaire de Vaudon, évêché de Clermont, en Auvergne. Il était fils de Luc de LaCorne et de Antoinette d'Allemagne.

Il avait eu l'occasion de se distinguer avant de passer dans la Nouvelle-France. puisqu'il avait perdu un oeil au siège de Gerousgne.

En 1685, il obtenait une commission de sous-lieutenant dans les troupes servant au Canada.

En 1690, il était fait lieutenant réformé. Ce grade lui fut confirmé le 15 mars 1691.

En 1691, M. de Frontenac donnait une commission de lieutenant à M. de LaCorne en attendant le bon plaisir du

---

[4] On peut consulter sur la sédition des soldats de Niagara, M. l'abbé Augustin Gosselin, *La déclaration des droits du clergé*, p.

[5] Nous devons plusieurs des renseignements qui précèdent à M. Placide Gaudet.

roi. [1] Cette commission fut confirmée par le roi le 1er mars 1693.

Le 15 mars 1693, le roi le faisait garde de la marine.

La même année, il était blessé à la cuisse dans une rencontre avec les Iroquois.

Gédéon de Catalogne, peu sûr cependant sur les dates, dit dans son *Mémoire sur le Canada* qu'en 1701, M. de La Corne commandait au fort Frontenac. [2] D'autre part, un mémoire de M. de Callières daté du 15 octobre 1701 nous apprend que M. de LaCorne était alors en France.

Le 27 mai 1706, M. de LaCorne recevait le commandement d'une compagnie.

Le 12 novembre 1712, MM. de Vaudreuil et Bégon faisaient d'importantes suggestions au ministre au sujet du fort de Chambly.

" Les sieurs de Vaudreuil et Bégon, écrivaient-ils croient qu'il conviendrait de mettre au fort de Pontchartrain de Chambly deux compagnies complètes avec leurs officiers en y établissant un commandant fixe lequel serait en même temps le plus ancien capitaine d'une de ces deux compagnies, et auquel il faudrait donner au moins 1,000 livres d'augmentation d'appointements en considération de la dépense qu'il sera obligé de faire dans ce poste qui est un très grand passage en temps de paix, et en temps de guerre le rendez-vous de tous les partis qu'on envoie contre les Anglais, mais comme Chambly est dans l'étendue du gouvernement de Montréal, n'en étant éloigné que de cinq lieues par terre, et qu'on est obligé d'y faire passer de Montréal tous les secours des troupes, vivres et munitions, que même en cas d'occasion il pourrait être à propos que le gouverneur ou le lieutenant du roi de

---

[1] *Bulletin des recherches historiques*, vol. XIII, p. 340.

[2] *Collection de manuscrits*, vol. 1, p. 607.

Montréal s'y rendit avec des troupes, il parait nécessaire pour le bien du service que l'officier qui commandera à Chambly soit toujours sous les ordres du gouverneur de Montréal, au moins jusqu'à ce que ce poste soit mieux établi qu'il n'est. Ainsi il suffit à présent d'y mettre un commandant. Ils ont l'honneur de vous proposer les sieurs Déjordis, Tonty, d'Esgly et LaCorne, capitaines, qui leur paraissent les plus propres pour commander dans ce poste, afin que sur ces quatre, vous choisissiez, Monseigneur, celui qui vous sera le plus agréable, étant tous bons officiers. [3]

C'est M. d'Esgly qui fut choisi pour commander à Chambly.

Le 28 juin 1713, sans doute pour consoler M. de LaCorne de ne pas avoir eu le commandement du fort Chambly, le roi le créait chevalier de Saint-Louis.

En 1714, M. de LaCorne fut candidat à la majorité des troupes devenue vacante par la mort de M. Dumesny-Noré.

Un document officiel préparé à ce sujet le 7 mai 1714, dit de lui :

" Le Sr de La Corne, français, est capitaine depuis 1706, est bon officier. " [4]

C'est M. LeVerrier de Rousson qui fut nommé.

La majorité des Trois-Rivières étant devenue vacante vers le même temps par la mort du sieur de Cabanac, MM. de Vaudreuil et Bégon, gouverneur et intendant, et de Galliffet, gouverneur des Trois-Rivières, la demandèrent pour M. de LaCorne.

Cette fois le brave officier fut plus heureux. Il fut nommé le 12 mai 1714.

---

[3] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 33, c. 11.

[4] *Bulletin ds recherches historiques*, vol. 11, p. 115.

Le 27 avril 1716, M. de LaCorne remplaçait M. LeVerrier de Rousson à la majorité des troupes de la colonie.

Le gouverneur de Vaudreuil disait de M. de LaCorne en 1722:

"Il mène une vie fort réglée, s'acquitte très bien de son emploi de major des troupes. Il a reçu plusieurs blessures dont une lui a fait perdre un oeil et une autre l'a estropié d'un bras et il est capable de marcher partout où on voudra l'employer." [5]

Le 8 février 1724, en considération des blessures qu'il avait reçues à son service, le roi accordait à M. de LaCorne une pension de 400 livres sur le trésor royal.

Deux ans plus tard, le 23 avril 1726, M. de LaCorne succédait à M. de la Chassaigne à la lieutenance du roi à Montréal.

Le brave soldat décéda à Montréal le 6 mai 1731. [6]

M. de LaCorne fut le père d'une famille très distinguée, Quatre de ses fils entrèrent dans l'armée et un autre dans la marine. On connaît le chanoine de Québec et le récollet. Quant à ses filles, une fut ursuline aux Trois-Rivières, une autre fut religieuse de la Congrégation à Montréal et une troisième hospitalière à l'Hôpital-Général de Québec.

(À SUIVRE)

Pierre-Georges ROY.

---

[5] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 120.

[6] L'acte de sépulture de M. de Lacorne ne se trouve pas dans les registres de Montréal. La date de sa mort nous est donnée par Laffilard.

A travers les faits et les oeuvres

La conférence de la paix. — Graves problèmes. — Les colonies allemandes. —Un compromis. — Système de l'internationalisation et du mandat. — La ténacité de Wilson. — La ligue des nations. — Analyse du projet. — Vingt-six articles. — Commentaires du président américain. — Un projet de M. Doherty. — Le parlement des nations. — La prolongation de l'armistice. — Nouvelles et plus sévères conditions. — Les commissaires allemands les subissent. — L'Assemblée nationale de l'Allemagne. — Constitution provisoire. — M. Ebert, président de la république allemande. — Au parlement britannique. — Attentat contre Clemenceau. — Sir Wilfrid Laurier.

LES travaux de la conférence de la paix se poursuivent lentement, trop lentement au gré de plusieurs. Il faut admettre que la complexité et la gravité des questions à résoudre ne permettent guère la célérité. Jusqu'ici on a préparé des solutions à plusieurs problèmes de capitale importance. Et cela n'a pas été sans peine, sans difficulté, sans d'inévitables tiraillements. Les principaux sujets discutés durant les dernières semaines ont été la disposition des colonies allemandes, la formation d'une ligue des nations, la législation ouvrière internationale, la prolongation de l'armistice et l'esquisse de la paix future.

La détermination du sort des colonies allemandes a été pour la conférence une rude épreuve. Il y avait en jeu des intérêts très énergiquement accentués, qui venaient en conflit avec des principes dont l'énonciation n'avait pas été moins catégorique. En d'autres termes, les réclamations des dominions britanniques tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande se heurtaient au programme connu du président Wilson. Le choc a été rude, et il s'en est suivi un malaise considérable. A plusieurs reprises, durant la guerre, les représentants des gouvernements intéressés avaient manifesté leur résolution de garder les possessions enlevées par eux à l'Alle-

magne. L'Afrique-Sud réclamait le sud-est africain allemand. L'Australie réclamait la Nouvelle-Guinée et l'archipel Bismarck. La Nouvelle-Zélande prétendait conserver sa main-mise sur Samoa, et le Japon sur les îles Marshall et les Carolines. D'autre part, les vues fréquemment proclamées des Etats-Unis étaient nettement hostiles à toute politique d'annexion et de conquête. Après de laborieux pourparlers, M. Wilson a proposé un *modus vivendi* qui, suivant lui, devait être accepté. Les colonies allemandes seraient soumises à une sorte de régime d'internationalisation. Leur administration serait dévolue à certaines puissances ou à certains gouvernements, que l'on considèrerait à cette fin comme les mandataires de la ligue des nations envers laquelle ils seraient responsables. Ce moyen terme n'a pas été accueilli avec faveur par les représentants de l'Afrique-Sud, de l'Australie et du Japon. Ils ont protesté énergiquement. De son côté, M. Wilson a persisté dans son attitude. Il en est résulté une situation extrêmement tendue. Les délégués britanniques dans le conseil suprême ont accepté le programme wilsonien avec quelques réserves. Ceci a causé un vif mécontentement de la part des dominions. Une partie de la presse anglaise a fait écho à ce sentiment. Le *Globe* de Londres a déclaré que la délégation britannique " sacrifiait l'empire ". Le *Morning Post* l'a accusée de trahir les intérêts qui lui étaient confiés et de jeter en terre une semence de mécontentement amer qui pourrait conduire à la dislocation de l'empire. Finalement on semble en être venu à un accord dont voici la nature. Parmi les colonies allemandes, les territoires suffisamment civilisés pour désigner la forme de gouvernement qu'ils désirent seraient autorisés à l'établir sous les auspices de la ligue des nations, qu'ils obtiennent leur indépendance nationale ou vivent sous le protectorat de l'une ou l'autre des grandes puissances. Quant aux peuples insuffi-

samment civilisés pour se gouverner eux-mêmes, la ligue choisirait le pays le plus apte à le faire pour eux, dans les limites de certaines garanties déterminées soit par la conférence de la paix soit par la ligue. Provisoirement les colonies allemandes d'Afrique et d'extrême Orient resteraient sous la direction des puissances qui les occupent maintenant. Dans toutes les discussions qui ont précédé cet accord, le président Wilson a fait preuve d'une grande ténacité.

Le projet de la ligue des nations, dont on a tant parlé d'avance, a aussi exigé des délégués à la conférence beaucoup de sollicitude et de travail. Il avait été soumis d'abord à une commission dans laquelle siégeaient des hommes d'expérience, qui avaient de longue main étudié ce grave sujet. Le résultat de ses travaux a été présenté à une réunion plénière du congrès le 14 février. C'est M. le président Wilson qui avait été chargé de cette tâche. Il a annoncé que le rapport était signé par les représentants de toutes les puissances. "J'ai l'honneur et le grand privilège, a dit l'orateur, de lire le rapport, rédigé par une commission nommée par cette conférence, sur la formation d'une ligue des nations. Je suis heureux de dire que c'est un rapport unanime de quatorze Etats: les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, le Japon, la Belgique, le Brésil, la Chine, la Tchéco-Slovachie, la Grèce, la Pologne, le Portugal, la Roumanie et la Serbie."

Le projet se compose de vingt-six articles. Nous allons essayer d'analyser aussi brièvement que possible cette pièce importante. Le préambule définit l'objet de la convention sur laquelle sont tombées d'accord les puissances signataires. Il s'agit d'assurer la paix et la sécurité internationales, par l'abstention obligatoire de tout recours à la guerre, et par l'adoption de relations franches, justes et honorables entre les peuples. L'article premier décrète que les actes de la ligue des nations seront déterminés par la réunion d'un corps

de délégués représentant les hautes parties contractantes, par les assemblées à intervalles plus fréquents d'un conseil exécutif et par un secrétariat international permanent établi au siège de la dite ligue. L'article deuxième s'occupe des réunions du corps des délégués. Elles devront avoir lieu, à intervalles réguliers, au siège de la ligue ou ailleurs si cela est jugé nécessaire. Elles comprendront tous les représentants des hautes parties contractantes. Chacune de ces dernières pourra avoir au maximum trois représentants, mais n'aura droit qu'à un vote. En vertu de l'article troisième, le conseil exécutif sera formé par les représentants des Etats-Unis, de l'Empire britannique, de la France, de l'Italie et du Japon, et aussi par des représentants de quatre autres puissances, membres de la ligue,dont le choix sera fait par l'ensemble des délégués. Les assemblées du conseil devront avoir lieu au moins une fois par année et plus souvent si les circonstances l'exigent, et elles délibèreront sur toute question concernant la paix du monde. Toute puissance affectée par quelqu'une des questions qui devront être prises en considération par une de ces assemblées devra y être convoquée, et elle ne sera pas liée par les décisions prises si elle n'a pas été mise en demeure d'être présente. L'article quatrième indique de quelle manière seront réglées les questions de procédure. Il statue que la première assemblée de l'ensemble des délégués et du conseil exécutif sera convoquée par le président Wilson des Etats-Unis d'Amérique. L'article cinquième traite du secrétariat permanent de la ligue, dont les dépenses seront partagées entre les puissances qui en seront membres. L'article sixième assure aux représentants des parties contractantes et aux officiers de la ligue les privilèges et immunités diplomatiques pour le temps durant lequel ils s'occuperont de ses affaires. L'article septième stipule que les puissances non signataires de la convention actuelle,

et désignées dans le protocole en qualité d'invitées, ne pourront être admises dans la ligue qu'avec l'assentiment de pas moins des deux tiers des Etats représentés dans le corps des délégués. Cette admission sera limitée aux pays qui se gouvernent eux-mêmes, y compris les dominions et les colonies. Il faudra, au préalable, donner des garanties efficaces de l'intention sincère d'observer les obligations internationales, spécialement pour ce qui a trait aux forces et aux armements militaires et maritimes.

L'article huitième a pour objet la règlementation des armements. Son importance nous engage à le donner dans son texte intégral : " Article 8e. — Les hautes parties contractantes reconnaissent le principe que le maintien de la paix va requérir la réduction des armements nationaux au point le plus bas sans nuire à la sûreté nationale et l'application par une action commune des obligations internationales ayant spécialement égard à la situation géographique et aux circonstances de chaque Etat, et le conseil exécutif formulera les projets nécessaires à la mise en force de telles réductions. Le conseil exécutif déterminera également, pour la considération et l'action des différents gouvernements, quel équipement militaire et quel armement sont justes et raisonnables dans une juste proportion suivant l'échelle des forces posées dans le programme de désarmement, et ces limites lorsqu'acceptées ne seront pas excédées sans la permission du conseil exécutif. Les hautes parties contractantes admettent que la fabrication par entreprise privée de munitions et d'armes de guerre offre de graves objections, et ils invitent le conseil exécutif à aviser aux moyens à prendre pour prévenir les effets mauvais d'une telle fabrication, tenant dûment compte des nécessités de ces pays qui ne sont pas capables de fabriquer pour eux-mêmes les munitions et les armes de guerre nécessaires à leur sûreté. Les hautes

parties contractantes ne veulent en aucune manière se cacher l'une à l'autre la condition de telle ou telle de leurs industries qui sont capables de s'adapter à des buts de guerre ou encore l'échelle de leurs armements, et elles s'accordent pour échanger des informations franches et complètes quant à leurs programmes militaires et maritimes." Ces dispositions, si elles sont exécutées de bonne foi, devront entraîner, dans une large mesure, le désarmement général et conséquemment le soulagement des peuples. Sans doute, il pourra arriver que des Etats ambitieux et animés d'intentions déloyales essaient de les éluder ou de les violer en sous-main. C'est alors que sera mise à l'épreuve l'efficacité de la ligue, de son organisme et de son action coercitive.

L'article neuvième institue un comité permanent chargé précisément d'informer la ligue relativement à l'exécution des clauses de l'article huitième et généralement aux questions militaires et navales. Par l'article dixième, les hautes parties contractantes s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les Etats membres de la ligue. En vertu de l'article onzième, toute guerre ou menace de guerre sera du ressort de la ligue, et celle-ci aura droit de prendre toute mesure sage et efficace pour sauvegarder la paix des nations. Dans l'article douzième les hautes parties contractantes conviennent, en cas de disputes impossibles à régler par les procédés ordinaires de la diplomatie, de ne pas recourir à la guerre sans soumettre au préalable la question en litige à un arbitrage ou à une enquête par le conseil exécutif et sans attendre trois mois après la décision des arbitres ou la recommandation du conseil. Et nul recours à la guerre ne sera considéré justifiable contre un membre de la ligue qui se soumettra à telle décision ou à telle recommandation. L'article treizième traite de l'arbitrage et des cas qui devront lui être déférés.

L'article quatorzième pourvoit à l'établissement d'une cour de justice internationale. L'article quinzième contient l'engagement pris par les parties contractantes de soumettre au conseil exécutif les disputes propres à entraîner une rupture, et il indique en même temps de quelle manière on devra procéder en ces occasions et quelle sera la sanction de l'adjudication du conseil. L'article seizième déclare que, " si quelqu'une des hautes parties contractantes rompt ou méprise les conventions de l'article douzième, elle sera *ipso facto* considérée comme ayant commis un acte de guerre contre tous les autres membres de la ligue, lesquels s'engagent immédiatement à rompre avec elle toutes relations commerciales et financières, à prohiber toutes relations entre leurs nationaux et les nationaux de l'Etat rompant la convention et à empêcher toutes relations financières, commerciales ou personnelles entre les nationaux de l'Etat en faute et les nationaux de tout autre Etat, qu'ils soient membres de la ligue ou non. Il sera du devoir du conseil exécutif en tel cas de recommander quelles forces militaires ou navales effectives devront fournir les membres de la ligue aux forces utilisées pour protéger les conventions de la ligue. Les hautes parties contractantes conviennent en outre de s'appuyer mutuellement l'une l'autre dans les mesures économiques qui pourront être prises en vertu de cet article, afin de réduire au minimum les pertes et les inconvénients résultant des mesures susmentionnées, et de s'appuyer mutuellement l'une l'autre pour résister à toutes mesures spéciales dirigées contre l'une d'elles par l'Etat rompant la convention, et de faciliter le passage à travers leur territoire aux forces de chacune des parties contractantes qui coopèrent à la protection des conventions de la ligue. "

L'article dix-septième considère les cas de conflits entre un Etat membre de la ligue et un autre Etat demeurant hors

de celle-ci, ou entre des Etats étrangers à la ligue, et il déclare applicables alors autant que faire se peut les articles antérieurs. L'article dix-huitième décide de confier à la ligue la surveillance générale du commerce des armes et des munitions avec les pays dans lesquels le contrôle du trafic est nécessairement d'intérêt commun. L'article dix-neuvième a pour objet la question des colonies allemandes. Il énonce le principe de l'internationalisation et du mandat dont nous avons donné plus haut un aperçu. Par l'article vingtième, les hautes parties contractantes promettent d'assurer et de maintenir autant qu'elles le pourront des conditions de travail saines et humanitaires pour les hommes, les femmes et les enfants, et, à cette fin, d'établir comme partie de l'organisation de la ligue des nations un bureau permanent du travail. Par l'article vingt-et-unième, elles conviennent de pourvoir à l'établissement et au maintien de la liberté du travail et du traitement équitable pour tous les Etats membres de la ligue du commerce. L'article vingt-deuxième place sous la direction de la ligue tous les bureaux internationaux établis ou à établir. L'article vingt-troisième décrète que tout traité ou engagement international, conclu ci-après par un Etat membre de la ligue, devra être enregistré au secrétariat général, qui le publiera aussitôt que possible, et tel traité ou engagement ne sera obligatoire que s'il est ainsi enregistré. L'article vingt-quatrième pourvoit à la révision des traités devenus inapplicables et dont la continuation pourrait mettre en danger la paix du monde. L'article vingt-cinquième proclame l'abrogation de toutes les obligations entre les membres de la ligue en désaccord avec les termes de la présente convention et la nullité de tout engagement futur qui n'y serait pas conforme. Enfin l'article vingt-sixième stipule que des amendements à la convention pourront prendre effet lorsqu'ils seront ratifiés par les Etats dont les représentants composent le conseil

exécutif et par les trois quarts des Etats dont les représentants composent le corps des délégués.

Voilà en quoi consiste le projet de constitution de cette fameuse ligue des nations qui fixe en ce moment l'attention du monde. C'est assurément une conception grandiose. Ses dispositions sont inspirées par l'amour de la justice et le sincère désir d'assurer aux peuples la sécurité et la paix. La ligue des nations que l'on est en train d'établir atteindra-t-elle le but qu'on lui assigne ? Justifiera-t-elle les enthousiastes espoirs qu'elle a fait naître ? L'expérience seule le dira. Dans tous les cas, il est certain que l'idéal qu'elle se propose est noble et digne des aspirations de l'humanité. Les âges chrétiens s'en sont approchés naguère sous l'impulsion maternelle de l'Eglise. On peut affirmer sans crainte que le plus sûr moyen d'assurer le succès de la ligue serait de restaurer parmi les nations et leurs gouvernements les principes du christianisme dont le divin fondateur est venu apporter au monde la loi de justice et d'amour.

Après avoir fait la lecture du projet, le président Wilson l'a commenté brièvement. Il a insisté surtout sur l'influence morale que devra exercer la ligue. " La force des armes, a-t-il dit, est à l'arrière-plan de ce programme, mais à l'arrière-plan seulement. Si la force morale du monde n'est pas suffisante la force physique le sera, mais en dernier ressort seulement. C'est une constitution de paix et non une ligue de guerre. Ce n'est pas une camisole de force, mais un véhicule de vie. Une chose vivante est née, et il faut voir de quels vêtements on va l'habiller. C'est une garantie de paix et une garantie contre les agressions. Les fins de la ligue ne sont pas vagues et ses pouvoirs sont indiscutables. Elle n'est pas simplement destinée à maintenir la paix. Sa coopération peut servir dans tout ce qui intéresse les nations. Cela apparaît dans les dispositions relatives au travail. La commis-

sion ouvrière projetée sera très utile. Le prolétariat relégué au dernier plan et qui paraissait abandonné depuis longtemps vient au premier plan et sera un des rouages du gouvernement du monde."

A la suite de M. Wilson, lord Robert Cecil, M. Léon Bourgeois, M. Orlando, le baron Makino, M. Barnes et M. Venizelos ont manifesté leur approbation. M. Bourgeois a déclaré que les délégués de la France se réservaient le droit de formuler leurs vues touchant certains détails du pacte. Il a fait observer que tous les pays ne courent pas des dangers égaux. Des Etats comme la France et la Belgique sont particulièrement exposés et ont besoin de garanties supplémentaires. M. Bourgeois avait proposé, dans la commission préparatoire de la ligue, l'organisation d'une force militaire internationale ayant pour objet de faire observer les conditions de la paix. Mais cette proposition avait été repoussée par une forte majorité. Et conséquemment elle n'a pas trouvé place parmi les vingt-six articles de la convention.

Un autre membre de la conférence, un de nos délégués, l'honorable M. Doherty, avait soumis un projet pour l'établissement d'une chambre internationale de représentants des peuples formant la ligue des nations. " Ce serait, a-t-il dit, une erreur fondamentale de reconnaître, à l'heure actuelle, le principe que les intérêts de l'humanité doivent être confinés aux seuls Etats souverains. Il est temps d'intéresser directement les peuples du monde aux mesures destinées à empêcher la guerre et l'on doit saisir cette occasion. Jusqu'ici, les projets qui ont été soumis comportent l'institution de tribunaux judiciaires et l'exercice des pouvoirs exécutifs par les gouvernements, surtout par ceux des grandes puissances. On aurait une plus grande assurance que les peuples de tous les pays sont déterminés, d'une façon générale, à maintenir entre eux des relations pacifiques, si l'on ajoutait à ces tribunaux

judiciaires et à ces exécutifs un corps qui, ayant des pouvoirs purement législatifs et étant composé de représentants directement élus par les nations, grandes ou petites, compléterait leur travail. " Il ne paraît pas que cette proposition ait été incorporée dans le projet de convention.

Ce projet n'est pas encore adopté définitivement par la conférence. Mais dans ses grandes lignes il semble devoir rallier une majorité des délégués qui la composent.

On a dû s'occuper encore de la prolongation de l'armistice en attendant la conclusion du traité de paix définitif. Le conseil suprême de la guerre, où siégeait le maréchal Foch, a longuement délibéré sur ce sujet. Des alarmes s'étaient fait jour. On représentait que la démobilisation allemande ne marchait pas du même pas que la démobilisation anglaise, américaine et française, de sorte qu'à un moment donné l'Allemagne pourrait se trouver en état de regimber devant les conditions imposées et menacer ses vainqueurs d'une reprise des hostilités. Toutes ces éventualités ont été pesées. Et il en est résulté des modifications rigoureuses aux termes de la convention militaire d'armistice. Le maréchal Foch les a signifiées à la commission allemande qui est venue le rencontrer à Trèves. D'après les dépêches, les nouveaux termes, quoiqu'ils demeurent encore secrets, " contiennent des articles qui forcent les Allemands à retirer leurs troupes de Pologne jusque dans des limites prescrites, ce qui enlève la crainte d'un coup de main, et qui ouvrent aussi un chemin à l'intérieur de la Pologne jusqu'à la mer Baltique". Mais un résultat plus important produit par cette convention, c'est que le maréchal Foch retournera à Trèves pour soumettre aux ennemis les détails du désarmement et de la démobilisation au point de vue militaire, naval et économique. C'est une espèce d'accord de paix préliminaire. On croit que les termes du désarmement comportent la démobilisation de l'ar-

mée et de la flotte et que, dans le traité de paix, les Alliés exigeront la destruction des fortification de Kiel et d'Heligoland. Le canal serait ainsi ouvert à la navigation commerciale. Quoique les termes du nouvel armistice ne permettent pas de faire lever le blocus, il est certain que la démobilisation de l'armée et de la flotte rendra cette mesure inutile et permettra aux Alliés de fournir à l'Allemagne tous les vivres et tous les transports dont elle a besoin.

Après de vaines protestations, les commissaires allemands, dont Mathias Erzberger est le président, ont signé les conditions nouvelles. Ce dernier a déclaré ultérieurement, devant l'Assemblée nationale de Weimar, qu'il n'avait jamais traversé d'heures aussi douloureuses. On comprend maintenant, plus qu'on ne l'avait encore fait outre-Rhin, toute la réalité et toute l'humiliation de la défaite. L'Assemblée a approuvé l'action des commissaires, parce qu'un refus de signature aurait eu pour corollaire l'invasion des Alliés en territoire allemand, ce qui aurait achevé l'effondrement moral du peuple germanique.

* * *

Cette Assemblée nationale qui siège actuellement à Weimar s'est réunie le 6 février. Elle devra faire face à une rude tâche, un peu semblable à celle qui s'imposait à l'Assemblée nationale française au lendemain des désastres de 1870. C'est le chancelier Ebert qui en a ouvert les délibérations dans un discours d'une demi-heure. Il a déclaré que l'Allemagne "en a fini avec les princes et les nobles par la grâce de Dieu", et qu'elle repousse énergiquement la perspective d'être esclave de ses ennemis pendant trente, quarante ou soixante ans. L'Assemblée a choisi pour son président le docteur Edouard David, ancien chef du parti socialiste-démocrate allemand. Il était un des sous-secrétaires d'Etat du ministère des affaires étrangères. Elle a aussi adopté à l'unanimité la constitution

provisoire. Il y est décrété que l'Assemblée nationale aura tous les pouvoirs nécessaires pour voter une constitution perpermanente et les lois nationales de nécessité urgente. Quelques jours plus tard, on a procédé à l'élection du président de la république allemande. C'est M. Ebert qui a été choisi par le vote de l'Assemblée. Il a reçu deux-cent-dix-sept voix sur trois cent soixante dix-neuf. Son traitement annuel a été fixé à un million de marks. Le cabinet qui a été formé après entente entre les différents partis se compose de quatorze membres. M. Philippe Scheidemaun a été nommé chancelier; M. Mueller, ministre des économies; M. Bauer, ministre du travail; M. Lansberg,ministre de la défense nationale et de la justice. M. David, le président de l'Assemblée, a démissionné pour accepter un portefeuille. Le cabinet comprend sept socialistes, trois démocrates, trois centristes, dont M. Erzberger. Le comte Brockdorf-Rantzau est ministre des affaires étrangères. Le programme du nouveau gouvernement allemand, d'après les dépêches,comporte des droits égaux pour les deux sexes, l'amélioration du système d'instruction publique, la conscription sur une base démocratique pour établir une armée du peuple, la socialisation ou la nationalisation de toutes les industries mûres pour ce régime, en particulier des charbonnages et des mines de fer.

* * *

La session du nouveau parlement britannique s'est ouverte le 11 février, au milieu des préoccupations les plus graves. Des problèmes ardus se posent avec une redoutable urgence et demandent une solution immédiate. Les questions économiques et sociales devront occuper la première place dans les délibérations parlementaires. Ces préoccupations trouvent leur écho dans le discours du trône prononcé par le roi. Après des félicitations bien naturelles sur le résultat glorieux de la guerre, George V a prononcé les paroles suivan-

tes: "Les aspirations vers un meilleur ordre social, mûries dans le coeur de mon peuple par l'expérience de la guerre,doivent être encouragées par une action intelligente et prompte. Avant la guerre, la pauvreté, le manque de travail, l'insuffisance du logement et plusieurs autres maux curables existaient chez nous. Mais, depuis la déclaration de la guerre,tous les partis et toutes les classes ont lutté et travaillé ensemble pour un grand idéal. Dans la poursuite de ce but commun, ils ont fait preuve d'un tel esprit d'unité et d'un tel désintéressement personnel qu'ils ont grandi la nation et l'ont rendue capable de faire sa part dans l'obtention de la victoire. Les ravages et les pertes de la guerre ne sont toutefois pas encore réparés. Si nous voulons les réparer et rebâtir une meilleure Angleterre, nous devons continuer à manifester le même esprit. Nous ne devons être arrêtés par aucun sacrifice d'intérêt particulier pour faire disparaître la pauvreté imméritée. augmenter l'emploi, diminuer les souffrances,fournir des maisons convenables, améliorer l'état hygiénique de la race et faire monter le niveau du bien-être parmi le peuple entier. Nous n'obtiendrons rien,si nous continuons à avoir une indulgence indue pour des abus reconnus. Nous n'aurons du succès que si nous allons de l'avant dans le domaine administratif et législatif. C'est ce que je vous demande aujourd'hui."

Ce qui donne à ces déclarations une signification et une portée spéciales, c'est l'étendue et l'énergie des revendications ouvrières. De tous côtés, des grèves redoutables ont éclaté. A Belfast,elles ont affecté cent mille personnes et vingt-huit métiers différents. Sur la Clyde et sur la Tamise, les ouvriers des chantiers maritimes, les arrimeurs, ont cessé de travailler jusqu'à ce que les heures de travail soient diminuées et les salaires augmentés. Les employés de chemins de fer ont à leur tour emboîté le pas. Enfin les mineurs ont menacé de paralyser toutes les industries si l'on ne se rendait pas à leurs ultimatums. Le premier ministre, reparti pour Paris après le

débat sur l'adresse, a dû revenir à Londres pour faire face à la crise. Il a eu des entrevues avec les représentants des mineurs. Et finalement il a proposé au parlement la nomination d'une commission royale chargée d'étudier la situation de l'industrie minière et d'établir la juste proportion entre les réclamations des ouvriers et les ressources réelles des diverses exploitations. Tout est là, après tout ! Il faut qu'il y ait proportion entre les demandes et les possibilités. A l'heure où nous écrivons, le résultat de l'attitude résolue prise par M. Lloyd George est encore incertain.

* * *

Pendant que le premier ministre britannique se débat contre ces menaçantes difficultés, le premier ministre français est écarté momentanément des travaux de la conférence par l'attentat odieux d'un anarchiste. M. Clemenceau a échappé providentiellement aux balles de ce forcené. L'assassin, nommé Cottin, âgé d'environ trente-cinq ans, et ouvrier menuisier, a tiré cinq coups de revolver sur l'automobile du premier ministre. Trois balles ont atteint celui-ci, mais une seule a produit une blessure qui aurait pu être très dangereuse, puisqu'elle s'est logée dans l'épaule droite en traversant le buste et en effleurant l'enveloppe du poumon. A l'âge de M. Clemenceau cela aurait pu être fatal sans sa constitution merveilleuse. Mais il a subi ce choc d'une manière étonnante et les dépêches annoncent déjà sa convalescence. Dans les circonstances présentes, sa mort eût été une calamité.

* * *

Pendant que ces événements se passaient à Paris et à Londres, M. Wilson voguait vers les Etats-Unis, où il est arrivé le 23 février. Son retour était nécessité par l'expiration du terme du congrès et par l'entrée en fonctions de celui qui a été élu au mois de novembre. Le président a commencé, dès son

arrivée, à combattre l'opposition qui se manifeste en divers quartiers contre quelques-unes des résolutions adoptées à la conférence de Paris. Il se propose de retourner en Europe le plus tôt possible. L'attitude du nouveau congrès, qui lui est hostile, pourra peut-être lui créer des embarras assez graves et le retenir plus longtemps qu'il ne voudrait en Amérique.

* * *

A Ottawa, la session fédérale s'est ouverte le 20 février. Un deuil national a assombri la réunion des Chambres. Sir Wilfrid Laurier, décédé le 17 février, était disparu de cette scène parlementaire qu'il emplissait de son action, de son éloquence et de son prestige, depuis un si grand nombre d'années. La mort de l'illustre homme d'Etat a causé dans notre pays un deuil universel. Sir Wilfrid était un de ces hommes qui ont des adversaires mais qui n'ont pas d'ennemis. Tous ont à l'envi rendu hommage à ses facultés puissantes et à ses captivantes qualités. L'espace nous manque pour esquisser comme nous le voudrions cette haute personnalité d'où rayonnait tant de charme. Nous devons nous borner à déposer nous aussi sur sa tombe le tribut que méritaient incontestablement la supériorité de son intelligence,la générosité de son coeur et la dignité de sa vie. L'heure de l'histoire n'a pas sonné encore pour sir Wilfrid. La juste appréciation de sa carrière, de ses actes au pouvoir et dans l'opposition, devra se faire à une heure où seront moins vives les émotions funèbres et les sympathies douloureuses. Mais quel que soit le jugement de l'avenir, quelles que soient ses rigueurs, ou ses indulgences, il classera assurément le grand leader politique qui vient de disparaître parmi cette élite qui attire et retient l'admiration des hommes.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 27 février 1919.

La visite au Canada du général Pau

LE général français Paul-Gérald Pau, l'héroïque mutilé de 1870, et l'un des glorieux vainqueurs de la grande guerre de 1914-1918, à la tête d'une " mission " qui comprenait plusieurs citoyens français de haute distinction, dont par exemple M. André Siegfried, l'auteur du livre *Le Canada—Les deux races,* est passé en visite au Canada, en particulier à Ottawa, à Montréal et à Québec, aux derniers jours de février et aux premiers de mars. Cette visite d'un grand soldat de France a produit sur les Canadiens, surtout sur les Canadiens de descendance française, une impression profonde. Il nous a paru intéressant, et utile aux besognes de l'avenir, d'enregistrer dans nos pages quelques échos des manifestations auxquelles cette visite a donné lieu. Nous voulons le faire, sans prétention aucune, avec une grande liberté d'action. Ce n'est pas un compte rendu que nous allons écrire. Ce sont des échos et des impressions que nous allons fixer pour l'histoire.

* * *

Nos lecteurs connaissent le magnifique soldat et l'excellent chrétien qu'est le général Paul-Gérald Pau. Dans son *premier-Montréal* du 1er mars, M. Omer Héroux, rédacteur au *Devoir,* rappelait avec quelle joie et quel intérêt les écoliers d'il y a trente ans parcouraient, au collège des Trois-Rivières, les récits anecdotiques de la guerre de 1870 du général Ambert. Sont-ce les mêmes volumes, ou d'autres évoquant les mêmes souvenirs, que nous avons lus, comme tant de jeunes gens d'alors, nous ne le savons plus. Mais Gérard Pau, sa mère et sa soeur, l'incomparable et superbe Marie-

Edmée Pau, avaient, pour nous aussi, depuis longtemps, pris figure de héros de légende. Au début de la grande guerre, l'article de M. Blanchon, dans le *Correspondant,* donna d'ailleurs aux hommes de notre temps un excellent portrait du général manchot qui a failli, en 1914, être le généralissime des armées françaises et qui désigna " de son unique bras ", ainsi qu'il a été dit, le futur maréchal Joffre comme étant le plus digne.

Son âme, écrivait M. Blanchon, est celle d'un héros. En 1870, il en a fait la preuve. C'était alors un jeune sous-lieutenant, tout frais émoulu de Saint-Cyr. Il appartenait à une famille militaire, mi-partie lorraine et cénevole. Son père ayant pris part, comme capitaine, au siège de Rome en 1849, y contracta une maladie grave qui l'obligea, dès 1850, à quitter le service. Paralysé des deux jambes, le capitaine Pau se retira à Nancy, où il mourut en 1856. Son fils Gérald était né à Montélimar en 1848. Il fut élevé par sa mère, femme supérieure, d'une grande délicatesse de sentiments. Mais on pourrait presque dire qu'il eut deux mères, car sa soeur aînée, Marie-Edmée, de deux ans à peine plus âgée que lui, sut jouer dans sa vie d'enfant et de jeune homme un rôle qui tient de la maternité spirituelle. Ces trois êtres, isolés par le malheur, s'aimaient tendrement. Entre deux natures féminines d'une piété profonde et, chez la jeune fille surtout, ardente, généreuse, presque exaltée, Gérald grandit dans une atmosphère morale exceptionnelle.

Le cadre dont nous disposons ne nous permet pas de suivre, dans le récit du *Correspondant,* toutes les péripéties de la carrière de notre héros. L'on sait qu'il fut trois fois blessé, le 6 août 1870, à Woerth, et qu'il y perdit sa main droite, que sa soeur Edmée se rendit trois fois auprès de Bismarck pour lui arracher son frère fait prisonnier, qu'ayant repris bientôt son épée — de la main gauche — le sous-lieutenant Gérald réussit, en février 1871, avec cent-vingt fantassins, à traverser, en sept nuits, l'armée de Mauteuffel pour gagner la Savoie, qu'à 23 ans enfin, il avait fait deux campagnes et

reçu trois blessures. Puis, ce fut la paix, après hélas! la défaite. Gérald Pau fut de ceux qui préparèrent la revanche inlassablement. A l'occasion de la loi de trois ans, son discours au sénat du 31 juillet 1913 est resté l'une des belles pages de l'histoire parlementaire de France. Au début de la grande guerre, il joua en Alsace un rôle prépondérant. Puis il alla en Russie, et aussi en Italie, croyons-nous. Partout, on reconnaissait en lui un maître en stratégie. Il arrivait d'Australie, où il avait rempli une haute mission pleine de responsabilité, quand il nous vint au Canada à la fin de février. Mais tous ces faits sont connus, nous n'insistons pas.

Il importe davantage, à ce qu'il nous semble, de rappeler à nos lecteurs le portrait physique et la physionomie morale de notre illustre visiteur. La tâche est facile, nous n'avons qu'à citer de nouveau M. Blanchon.

La physionomie du général Pau, écrivait-il, est bien connue. C'est un petit homme rablé, aux yeux très vivants, tantôt énergiques, tantôt très doux, dans un visage éclairé d'un dessin extrêmement ferme, avec une expression martiale, fière, ardente, une forte moustache, des joues pleines, la bonté et la gaieté sur la figure... Une photographie le représente à cheval, tenant ses rênes de son bras mutilé. Il est d'une adresse incroyable pour utiliser ce bras et la main qui lui reste: chasser, rouler sa cigarette, jouer aux cartes. C'est un causeur et c'est un charmeur. L'esprit vif, la voix prenante, le sourire exquis, la parole aisée et souple, il a l'éloquence naturelle, celle du coeur et de la pensée, sans phrases, celle qui convient à un soldat. Il fait songer et aux *Commentaires de César*, écrits sur le sol de notre Gaule, et aussi aux lettres du Béarnais: c'est un Français. — Partout, dans la douceur des sentiments de famille — il a un fils, officier, blessé dès le début de la guerre, et une fille — comme dans la paternité plus austère du régiment, son coeur a su gagner les coeurs. Des hommes politiques, en 1911, se consolaient de ne pas le voir généralissime en disant: " Bah! ce n'est qu'un entraîneur d'hommes! " Voilà la plus belle qualité peut-être d'un chef. Il la possède à un degré si éminent qu'à certains yeux elle éclipsait tous ses autres dons. — Il sait parler au soldat. Il a tant vécu avec lui, il le connait si bien! Il est tellement de sa

race! Une jolie anecdote a été contée par les journaux. Aux heures les plus critiques, près de la frontière, passant en revue un régiment, il aperçoit un petit pioupiou, tête nue. Dans sa hâte, le malheureux avait laissé tomber sa coiffure et n'osait plus bouger, tout raidi de crainte, prêt aux pires punitions. Le général saisit son propre képi chamarré d'or et le lui enfonce jusqu'aux yeux. Tout le monde rit, l'histoire circule. Pour donner l'entrain, un tel geste fait plus que les grands discours. — L'à-propos est de chez nous. C'est un apanage des esprits agiles. Chez le général Pau, la finesse s'allie remarquablement à la force. Elle n'enlève rien à cette vigueur d'initiative, à cette passion d'indépendance dont nous avons vu les marques et qui sait prendre les routines et les conventions artificielles pour ce qu'elles sont. Il ne s'en laisse pas imposer. — Les leçons de Marie-Edmée ont porté leur fruit. Son frère... est, avant tout, un caractère. Ses idées, il ne les a jamais cachées. Il a affirmé ses convictions religieuses, pratiqué et manifesté sa foi, sans provocations mais sans timidités. Jamais on ne lui en a voulu. Il a imposé le respect par la franchise, la netteté, la loyauté de son attitude. Les gouvernements les plus hostiles à ses croyances lui ont accordé leur confiance, parce qu'ils ont senti et su que rien ne le ferait dévier du devoir strict. Et toute sa vie, en effet, est dominée par cette religion du devoir. Il en a été le héros et parfois il en sait être le martyr. Par la conscience, l'application, le sérieux, l'élévation des sentiments, le désintéressement des actes, il aura servi de modèle à notre armée renaissante. Sa justice, ferme mais égale, n'a jamais, entre ses subordonnés, distingué ceux qui s'opposaient à ses opinions privées de ceux qui pensaient comme lui. Dur pour lui-même, exigeant pour les autres, il a su être non seulement juste, mais bon pour tous.

* * *

Le général Pau, venu d'Australie par les navires de l'océan Pacifique, s'était d'abord arrêté dans l'Ouest. Il arrivait à Ottawa le 28 février. La réception, entre plusieurs autres, qu'on lui fit à la chambre des communes, a été marquée d'un incident qu'il nous plait tout particulièrement de relever. Au moment où il se présenta avec les hommes de sa suite à notre très modeste " Palais Bourbon " — notre Par-

lement incendié n'ayant pas été encore reconstruit, l'on sait que nos députés siègent au Musée Victoria, dans un local qui n'a rien d'imposant—c'est M. Calixte Ethier,député de Laval et Deux-Montagnes, qui avait la parole. Celui qui écrit ces lignes connait M. Ethier depuis quarante ans. Il sait mieux que personne quel beau talent et quel coeur d'or possède son vieil ami d'enfance. Le hasard n'a jamais eu plus d'à-propos! C'était un Canadien français, un homme de coeur et un éloquent orateur, qui avait la bonne fortune de saluer le héros de France !

Puisque j'ai l'honneur, prononça-t-il, d'être sur le parquet de la chambre au moment où nous arrive l'homme illustre qui nous vient d'outre-mer, vous me permettrez, monsieur l'orateur, d'interrompre mon discours pendant un instant pour saluer le fier général Pau, le glorieux blessé de 1870 et l'un des plus grands vainqueurs de la guerre qui vient de se terminer. Les mânes de nos frères d'Alsace et de Lorraine de 1870 doivent tressaillir à cette heure magnifique, où, sur le sol de l'ancienne Nouvelle-France, unis à nos concitoyens d'origine anglaise, nous, les fils et les frères des Français de France, nous accueillons, dans ce Parlement, celui qui les a si glorieusement défendus et vengés. Qu'il me soit permis de tout résumer ce que je voudrais dire en criant: " Vive la France! "

L'honorable M. Bureau ajouta: " Vive le général Pau! " Et l'on fit une longue ovation au vieux héros. L'instant d'après, on ajournait la séance en l'honneur du général, et ministres et députés venaient lui offrir leurs hommages. Cet incident est caractéristique. Nous avons rapporté de mémoire les paroles de M. le député Ethier, mais nous avons conscience de ne pas trahir sa pensée. Nous le répétons, le hasard n'a jamais fait mieux les choses. C'est exceptionnellement heureux que, pour accueillir le grand soldat de France, ce fut un fils de France qui eût la parole. Le général Pau lui-même n'a pas manqué de le signaler dans la belle lettre qu'il a subséquemment adressée à M. Ethier. " C'est une heureuse

chance, a-t-il écrit, qui a fait que ce fut un Français qui eût la parole, au moment où j'ai reçu les honneurs de la séance au Parlement fédéral... J'ai été profondément touché de vos paroles à mon égard et à l'égard de la France. "

* * *

A Montréal, M. le général Pau nous arriva le dimanche, 2 mars, à 8 heures 50 du matin. Son premier acte fut un acte de foi. A 10 heures, il assistait à la messe à la cathédrale. Pour lui et pour les gens de sa suite, on avait disposé, dans le vaste pourtour du choeur, des fauteuils et des prie-Dieu d'honneur. Très simplement, le général a prié le bon Dieu avec nous. M. le chanoine Harbour, curé de la cathédrale, à son prône, a trouvé le plus naturellement du monde les pensées et les mots qu'il fallait:

Nous sommes heureux, mon général, a-t-il dit équivalemment, de saluer en vous un frère dans la foi en même temps qu'un frère par le sang. Vos hautes qualités de science et de bravoure vous ont conquis la gloire. Cette gloire, pour être bien française, ne laisse pas que d'être aussi catholique. Nous sommes justement fiers de vous voir prier, comme nous, le bon Dieu, dans la même langue. C'est le Dieu qu'adoraient nos communs ancêtres que nous prions ici, et c'est toujours, mon général, avec des mots de France que, comme vous, nous le prions.

Le général, après la messe, est allé saluer M. le chanoine-curé à la sacristie, et il l'a remercié de ses bonnes paroles.

Ce n'était là qu'un prélude. Beaucoup d'autres réceptions attendaient l'illustre visiteur. Nous n'entreprendrons pas de les raconter toutes. Cela nous mènerait trop loin. Ce ne sont, nous l'avons dit, que des échos et des impressions que nous voulons enregistrer dans nos pages.

Dès le dimanche après-midi, à l'arsenal de notre 65e régiment, la colonie française de Montréal, par l'organe du consul de France, M. Ponsot, présentait ses hommages au général Pau.

Tout le monde ici, mon général, disait M. le consul, connaît votre rôle et veut saluer respectueusement en vous non seulement le courage sur les champs de bataille, mais encore l'effort persistant d'un grand esprit qui a consacré toute sa vie à la préparation morale de son pays.— L'effort de la France dans cette guerre a, en effet, ceci de particulier qu'il n'est pas le fait d'un mouvement soudain, spontané—une révélation du mois d'août 1914 — mais bien la résultante et l'aboutissement d'un plus grand effort, d'un effort soutenu sans défaillance pendant 44 ans, effort qui tendait à ce que la France restât au premier rang des nations. Et si l'armée de la république a constitué au mois d'août 1914 le véritable rampart du monde, nous le devons, mon général, à l'esprit de sacrifice traditionnel, à la valeur de la race, et aussi à ce feu sacré, à cette volonté de vaincre, entretenus par ceux qui, comme vous, voyaient venir et grandir le danger malgré les apparences trompeuses.

M. le consul présenta ensuite chacun des groupes de notre colonie française et le général répondit avec une aisance et une bonhomie particulières au discours du consul. Il remercia les Français du Canada d'avoir fait leur devoir en allant verser leur sang pour la patrie menacée. Il nota, en souriant, que s'il n'avait pas sur la poitrine sa médaille de vétéran de 1870, c'est qu'il l'avait donnée dans l'Ouest à un " médaillé " qui avait perdu la sienne. Ce trait qui peint d'un mot le vieux chef fut largement acclamé.

Au club Saint-Denis, le même soir, plusieurs discours furent prononcés. Celui de M. Gonzalve Desaulniers, président de l'Alliance française, fut très remarqué pour sa tenue littéraire et son délicat à propos. En voici la partie substantielle.

Il me revient à la mémoire une page émue de Ruskin, dans laquelle le grand écrivain anglais nous rappelle que les anciens savaient qu'ils devaient être prêts pour tous les combats, mais que pour chacun ils attendaient une couronne. Cette couronne était faite de feuilles d'olivier sauvage, rafraîchissantes pour les fronts fatigués. Elle n'était pas d'or, disait-on, parce que Jupiter était pauvre. Je ne crois pas que Jupiter se soit enrichi depuis. Il ne vous offrira pas aujourd'hui, mon général, pas plus que dans l'antiquité, une couronne d'or, mais il a eu la délicatesse suprême de vous en tresser une avec ces petites fleurs sauvages que vos poilus sont allés cueillir dans les montagnes d'Alsace et de Lorraine!... Quand vous avez quitté la France, il y a huit mois, les jours étaient sombres. Mais à votre retour, vous pourrez voir que la victoire a couvert votre pays de ses ailes glorieuses. Au débarcadère, vous trouverez la petite Alsace et la petite Lorraine qui vous tendront leurs bras. La paix sera parfaite... Mais, non, je me trompe, il n'y a pas de joie complète en ce monde! Il manque là-bas Cendrillon, la petite Canadienne, dont la tête n'émerge pas de coiffes prenant la forme d'ailes noires ou roses, mais plutôt d'un gracieux bonnet de fourrure! Quand cette petite Cendrillon apprit qu'il y avait, là-bas, un bal dont le chef d'orchestre était le maréchal Joffre, elle courut à ce bal malgré les avis de quelques soeurs revêches et là, sous le feu non pas des lustres et des candélabres, mais sous le feu des obus et des shrapnels, elle a dansé sa danse ailée dans les plaines de Festubert et de Langemarck, sur les crêtes de Vimy et de Courcelette, et, dans le cotillon final conduit par le maréchal Foch, elle dansait encore, la tête toute ébouriffée par ce vent de tempête qui soufflait sur la France et sur le monde. Pauvre petite Cendrillon qui n'a pas eu même son prince charmant!... Vous êtes chez elle, mon général. Embrassez-là bien fort, car elle vous aime et elle aime surtout la France!

C'était gentil tout plein! Et le général Pau, dans sa réponse, n'a pas manqué de promettre qu'il porterait, fidèlement, le baiser de la Canadienne à ses soeurs d'Alsace et de Lorraine.

Le lundi matin, le général Pau et sa suite étaient reçus à l'hôtel-de-ville. Son Honneur le maire Martin parla en ces termes:

Mon général — Je suis heureux de saluer en vous, au nom de toute la population de Montréal, un des généraux qui ont conduit les troupes alliées vers le plus éclatant triomphe qu'a jamais enregistré l'histoire. Héroïque mutilé de la guerre de 1870, partageant sur la revanche les idées du regretté Déroulède, vous avez dans une large mesure contribué à venger la France dont les années n'avaient pu encore fermer la douloureuse blessure. Heureuse guerre, pourrions-nous dire du conflit qui prendra fin demain, heureuse guerre qui nous a permis de constater une fois de plus combien la France est grande et glorieuse! C'est pour notre ville bien française une joie et un honneur que de vous avoir pour hôte. Puisse votre court séjour ici vous être aussi agréable que possible! Veuillez, quand vous rentrerez en France, assurer nos cousins de là-bas de nos sentiments d'affection et d'admiration profondes.

Dans l'après-midi, M. le général était l'hôte de l'Université Laval et, le soir, les citoyens de Montréal lui donnaient un banquet d'honneur au Ritz-Carleton, l'un de nos grands hôtels. A l'université, c'est Mgr Georges Gauthier, vice-recteur, qui a salué l'illustre visiteur, et au banquet du Ritz, c'est M. Edouard Montpetit qui a prononcé le principal discours. Sir Herbert Ames a aussi parlé en anglais, M. le sénateur Dandurand, qui présidait, et M. Siegfried ont également porté la parole en termes très heureux. Nous voulons toutefois nous en tenir au discours de M. Montpetit,après que nous aurons rappelé celui de Mgr Gauthier. Quand la délégation française que présidait M. Hanotaux, et dont faisaient partie M. Etienne Lamy et M. René Bazin ainsi que plusieurs autres homms célèbres, vint en 1912 au Canada, Mgr Gauthier et M. Montpetit avaient tous les deux, le premier à la cathédrale dont il était le curé et le second au Monument National, été remarqués — nous le tenons de la bouche même de M. René Bazin — comme étant les plus distingués porte-paroles des Canadiens français. Cette fois encore, nous croyons bien qu'ils ont gardé le premier rang.

Nous avons déjà raconté ailleurs la réception du général Pau à l'Université Laval de Montréal. On nous pardonnera de nous reproduire nous-même. Nous voudrions donner en leur entier, écrivions-nous, le beau discours de Mgr le vice-recteur et celui, si facile, si plein de sens et si délicat, que lui a retourné, sans rompre d'un cran et sur le champ, le fier soldat de France qu'est le général Pau. En voici du moins une rapide analyse. Mgr Gauthier a voulu dire d'abord pourquoi notre succursale d'université française était si heureuse de la visite du général. C'est à cause de ce que vous êtes, mon général, a-t-il dit, et à cause de ce que vous représentez. Et Monseigneur a rapidement évoqué la carrière militaire et même politique de l'hôte illustre qu'il accueillait. Ensuite il a souligné que M. le général représentait pour nous d'abord toute une lignée de chefs éminents, puis l'admirable soldat de France dont il fut l'un des entraîneurs les mieux écoutés, et enfin la France elle-même. Faisant allusion à un souvenir livresque où il est question d'une race qui serait née du coeur des chênes, Mgr Gauthier a établi un magnifique rapprochement entre la formation de la race française et celle du général Pau lui-même :

Nous connaissons une race qui n'a rien de légendaire et qui est bien vivante sous nos yeux, une race qui plonge comme le chêne des racines profondes dans la terre d'élection qui lui offre ses sucs nourriciers, une race dont le coeur est résistant comme celui du chêne, et cette race, mon général, c'est la vôtre. Ce qui s'est passé à votre foyer, où deux femmes admirables, votre mère et votre soeur, ont nourri votre âme d'héroïsme et de vigueur morale, s'est passé dans tous les foyers de France, et une fois de plus s'est vérifié le mot charmant et profond que l'Abbé de Cluny, Pierre le Vénérable, disait des femmes qui ont formé l'âme de votre pays : " Chez nous la vierge, l'épouse et la mère ont fait éclore l'âme de la patrie au souffle de leur piété. "

Mgr le vice-recteur a rappelé en deuxième lieu, avec non moins de bonheur, notre fidélité à nous, Canadiens français, notre fidélité aux meilleures et plus vraies traditions du pays de nos pères. Il a précisé, en terminant, la portée de l'effort que les jeunes de notre université en particulier ont fourni à la grande guerre.

En me restreignant, a-t-il dit, au cadre que les circonstances m'imposent, je tiens à rappeler que sur ces champs de bataille de l'Artois et du Cambresis, dont chaque motte de terre raconte les destinées tragiques, notre université était représentée par 407 de ses gradués et de ses élèves et qu'elle a l'honneur de compter 14 décorés pour faits de guerre. Je veux dire aussi que, sur un autre champ de bataille, celui de l'hôpital, que ce fut à Troyes, à Joinville-le-Pont ou à Saint-Cloud, notre faculté de médecine a apporté à vos héroïques soldats, en même temps que les soins les plus éclairés, le réconfort de notre affectueuse sympathie. N'en soyez pas surpris. Il y a entre le Français de France et le Canadien français plus qu'une communauté d'origine. Nous estimons qu'il y a identité de mission. Si la France va rester sur les bords du Rhin la sentinelle avancée d'un droit et d'un idéal, nous aimons à croire sans témérité que, sur cette terre lointaine d'Amérique, nous maintenons, nous aussi, à travers des péripéties parfois douloureuses, l'intégrité d'une tradition, et que, depuis 250 ans, nous en portons d'une épaule qui ne sait pas fléchir le fardeau magnifique. Dites-le là-bas, je vous prie, mon général. Dites aussi notre admiration pour votre soldat, le premier soldat du monde, et pour vos chefs, les premiers généraux de la guerre, qui ont marqué d'un trait si vigoureux les limites de la barbarie, et qui, les uns et les autres, nous ont révélé une fois de plus ce qu'il y a d'héroïque dans l'âme de votre pays.

Le général Pau parle avec un calme et une aisance qui vont superbement à son âge et à son caractère. Il a fait sur nos jeuns gens la plus vive impression. Il a salué la jeunesse et l'auditoire d'élite qui lui faisait comme un cadre d'honneur. Il a remercié Mgr le vice-recteur de ses beaux accents à l'adresse de la France aimée. Il a affirmé qu'on avait toujours eu confiance, là-bas, et que le poilu aimait à se battre

pour l'honneur. Enfin, il a rendu à nos chers soldats canadiens un hommage qui restera, dans nos annales, l'un de nos plus purs motifs de gloire. Nous le citons d'après un compte rendu de la *Presse* de Montréal.

Je ne saurais oublier que de cette maison sont sortis des hommes, non pas seulement instruits par vous, messieurs, mais élevés par vous. Car, pour moi, je crois que l'instruction ne se sépare pas de l'éducation. Ces hommes élevés dans la tradition française ne l'ont jamais perdue. Nos poilus ont reconnu en eux des frères de race. Vos fils, en effet, ne se sont pas montrés seulement de bons soldats. Ils ont été en plus, en bien des cas, la providence des populations civiles en pays envahis. Je suis heureux de vous dire que vos braves soldats ont été les sauveurs de plusieurs de nos populations. Sans rien perdre de leur énergie de soldats, ils ont montré qu'ils étaient des êtres humains. J'ai souvent recueilli de la bouche de nos paysans des témoignages touchants de reconnaissance envers vos soldats qui partageaient avec eux leur pain, leur biscuit, mettaient à leur disposition leurs voitures pour aider à transporter leurs petits baluchons et souvent s'y attelaient eux-mêmes. De petites collectes ont même été faites pour soulager nos misères. Ce sont là des titres que vous pouvez inscrire dans vos familles sur le livre d'or. Vos fils sont de braves soldats. Surtout, ce sont de braves gens! Au nom de la France, je vous en remercie.

M. Edouard Montpetit, au banquet du Ritz, n'a pas été moins heureux que Mgr Gauthier. Voici en quels termes, vigoureux autant qu'élégants, le beau diseur qu'est M. Montpetit a raconté l'action de la France au cours de la grande guerre.

Pour combattre, la France généreuse et hardie s'enveloppa d'un morceau d'horizon. Ce n'est pas à vous qu'il sied de rappeler la valeur du soldat français, que vous avez formé, que vous avez tenu libre sous vos ordres, que, depuis les débuts, dans les moindres actes, vous admiriez avant nous. Vous comprendrez tout notre sentiment, sachant que notre joie profonde fut de croire, au dire de ceux qui ont conduit les nôtres au feu, que quelque chose en eux les rapprochait des poilus de France, vos

enfants.—Mais ce qui retient surtout notre pensée, c'est que, négligeant le jugement hâtif du monde sur la savoureuse légèreté du Français, vous ayez renoué la tradition guerrière au moment décisif d'agir et posé votre regard de chef sur les qualités fondamentales de votre race: la sérénité, l'endurance et le sang-froid. Quelle vérité! Ceux qui ont suivi la courbe de vos résistances se sont comme accolés à elle. Chaque minute, elle a vaincu le doute. Elle triomphe aujourd'hui, comme toutes les vérités doivent éclater, dans la réalité d'un fait. La France, au lendemain de la guerre franco-prussienne, avait songé à préparer, dès l'école, les forces nécessaires de l'avenir. Puis, les idées mêmes, qu'elle répandait de très haut sur le monde, avaient comme effrayé sa résolution. Par humanité, elle faisait le sacrifice de la revanche. Mais lorsque ceux de 1870, dont vous êtes, et leurs fils, eurent reconnu, à la lueur d'une agression qu'ils n'auraient pas voulu provoquer, que, cette fois encore, la France était d'accord avec l'humanité, ils les ont vengées toutes deux. — Endurance et sérénité, cela s'appelle en France le sourire ! C'est le sourire que le dessin de Forain fit courir sur la France et qu'une légende accentuait: " Pourvu qu'ils tiennent.—Qui ça?—Les civils! " Les civils ont tenu. Ce fut une des leçons de la guerre que cette harmonie de toutes les forces rivées au combat. Au-delà du mur flexible des armées, la nation s'organisa à leur exemple. Chacun comprit son devoir et s'y adapta. La victoire pouvait dépendre du plus humble, car la tâche était commune. Il fallait des armes, des munitions et des vivres, des hôpitaux, des usines et des transports. Il fallait la pensée, la science et l'action, et jusqu'aux sollicitations de l'art. — Ce fut un faisceau. Ce travail plus obscur n'en fut pas moins admirable. Soldats, savants, penseurs, industriels, financiers, travailleurs et paysans, tous se firent le peuple; et celle-là qu'il n'est pas permis de toucher d'un qualificatif, de peur comme on a déjà dit chez vous " de peur de l'abîmer ", qui assuma la tâche, dont la dualité paraît surhumaine, de souffrir et de consoler: la femme française. La France fut splendide. Elle a tenu pendant que les petits peuples avaient conscience de l'aider dans sa force en lui donnant leurs suprêmes résistances. Elle a tenu sitôt que la Belgique eut allumé sur les hauteurs de Liège les feux de son héroïque vigilance. Elle a tenu quand l'Angleterre, gagnée par les ressacs de cette formidable mêlée, forgeait par à-coups ses armées et gardait, presque seule, la liberté des mers. Elle a tenu jusqu'à ce que les Dominions, habitués aux distances, les franchissent et jusqu'à ce que l'un d'eux lui ramène ceux de son sang.

Elle a tenu pour que l'Italie joignît à la justice de rester neutre le geste de ne pas demeurer impassible. Elle a tenu jusqu'au retour de Lafayette, jusqu'au jour où les Etats-Unis, cessant d'être un pays jeune, lui ouvrirent les ressources de leur impatiente énergie. Elle a barré la Marne, dressé Verdun, pavé les plaines du Nord. Elle a tenu; elle tiendrait encore. Et, général, si l'on cherche une formule qui ramasse toutes les fibres de cette lutte, que votre expérience militaire me permette celle-ci: les alliés ont gagné vaillamment une victoire que la France a permise. [1]

* * *

A Québec, le général Pau et la " mission " française furent également reçus d'une façon brillante. Québec, c'est la tête et le coeur de notre vieille province. C'est là que siègent notre chambre provinciale et notre gouvernement. C'est là que vivent nos meilleurs souvenirs. Tout ce qui se fait dans

---

[1] Une autre manifestation d'un caractère tout spécial, que nous tenons aussi à signaler, qui eut lieu à Montréal en l'honneur du général Pau et de la mission française, ce fut la représentation au *gala* de l'Orpheum d'*En pleine gloire*, une oeuvre de Mme Madeleine Huguenin. C'était autrement de circonstance, disons-le en passant, que le *Duel* de Lavedan! Mme Madeleine a mis dans cette courte pièce quelque chose de son bon coeur et de son beau talent. *En pleine gloire* se passe dans un village avoisinant Reims en août 1918. Là réside, dans une maison en ruines, où les meubles luxueux se mêlent avec les choses rustiques, Marthe et son frère Césaire. Marthe est une fille de France, dont le père est tombé, victime du devoir, à Verdun, sous les balles allemandes, en criant une dernière fois: " On ne passe pas! " Marthe enseigne cette histoire à son petit frère Césaire. La troisième scène voit un Canadien français, le lieutenant Dubreuil,raconter l'accueil que reçut au Canada l'appel silencieux de la France envahie. Il raconte les péripéties de l'enrôlement et en vient à parler du 22e régiment pour lequel le colonel Lenoir, le vieux mutilé de 70, professe une profonde admiration. C'est la personnification du Canada français—qui se souvient, malgré qu'il ait pu être quelque peu oublié et qu'il ait parfois jalousé l'Alsace d'être tant aimée de la France. Marthe témoigne un sincère amour pour le lieutenant canadien qui, avec ses compatriotes, a tant fait pour la patrie. Mais tout-à-coup le lieutenant rentre tout ensanglanté: il a reçu une balle! La pièce se termine au moment où le régiment canadien-français passe en chantant l'hymne national du pays, alors que le lieutenant, dans un geste sublime, l'acclame avant de mourir " en pleine gloire ".

la cité de Champlain a un cachet spécial. Les saluts à la France y trouvent un cadre historique qui leur convient superbement. Le général Pau et les gens de sa suite y arrivaient le 4 mars au matin. A 1 heure, ils étaient les hôtes du gouvernement à un lunch d'honneur que présidait notre premier ministre, sir Lomer Gouin. Un peu plus tard, nos illustres visiteurs assistaient aux débats de la chambre, où le député d'Arthabaska, M. Perrault, les salua au nom de ses collègues. A 4.30 heures, il y avait réception à l'hôtel-de-ville, et le soir, le lieutenant-gouverneur, sir Charles Fitzpatrick, recevait le général et sa suite à un diner d'honneur. Le lendemain matin, comme c'était le *mercredi des cendres,* le vieux général assista à l'office à la basilique et reçut " les cendres " avec dévotion. Puis, vers 11 heures, il visita l'Université Laval et y fut harangué par le recteur, Mgr Pelletier. De tout ce qui s'est dit durant ces deux jours, glanons quelques échos ainsi que nous avons fait pour Montréal.

Au lunch d'honneur, sir Lomer Gouin, notre premier ministre, et l'honorable Adélard Turgeon, le président du conseil législatif, portèrent la parole. Ni chez l'un, ni chez l'autre, la politique n'a réussi à éteindre la flamme du verbe de France — ce qu'elle fait pour beaucoup d'autres ! — et ils ont tous les deux fait honneur à notre parler canadien. C'est après les avoir entendu, précisément, que le général Pau a pu dire en souriant à un journaliste qui lui parlait de la légende de notre prétendu *patois* : Ah ! ce *patois,* je l'entends depuis quelques jours ! Mais, c'est celui que nos orateurs parlent chez nous ! " Sir Lomer Gouin a raconté avec émotion la belle carrière du général Pau :

J'ai lu dans l'histoire de la guerre de 1870, a-t-il dit, qu'un jeune officier français se trouvait un jour dans un hôpital et devait y subir une grave opération. On manquait de chloroforme. " Gardez ce que vous en

avez pour les soldats, dit aux chirurgiens l'officier blessé. Moi, je subirai l'opération à froid." Et il se fit ainsi amputer la main droite. Il avait 22 ans... Quand la paix fut signée, il avait été blessé trois fois, on l'avait décoré de la légion d'honneur et il était capitaine à 23 ans. C'était un homme! Après la guerre, il fut l'un de ceux qui ne désespérèrent jamais et qui préparèrent la revanche. En 1913, on le vit au premier rang parmi ceux qui luttèrent pour la loi du service militaire de trois ans. En 1914, la part qu'il prît à la campagne d'Alsace fut des plus brillantes. Ce fut l'un des artisans de la victoire. Cet homme-là, c'est le général Pau!

Inutile d'ajouter que cette présentation oratoire de l'héroïque mutilé de 1870 et glorieux vainqueur de 1914 fut accueillie avec enthousiasme par tous les auditeurs. M. le premier ministre rappela ensuite que nous avons su rester fidèles à la voix du sang au Canada, tout en étant loyaux aux institutions qui nous régissent. Puis l'honorable M. Turgeon prit la parole en portant le toast à la France.

La France, dit-il, est incomparable. Nous l'aimons, nous, Canadiens français, avec ardeur. Nous l'aimons aussi avec désintéressement. Car il ne se mêle à notre culte pour elle aucune préoccupation politique. Sans que nous le sachions peut-être, des siècles d'atavisme ont mis leur empreinte sur nos âmes. Et c'est pourquoi, dans la cohue des foules uniquement préoccupées de soucis matériels, nous sommes les représentants de l'idéalisme. Nous vivons beaucoup de l'idée française et de l'âme française. Cette âme, on la méconnaissait trop, parce qu'on s'obstinait à la juger d'après une littérature exagérée et fausse, qui avait souvent originé dans les librairies de Leipsig. Les soldats de Vaux ou de Verdun n'ont pas déparé la gloire des héros de Roucevaux. Comme jadis le guerrier grec à Marathon, ou Charles Martel à Poitiers, la France de 1914-1918 a sauvé le monde!

Avec cette aisance et cette rondeur de langage que nous avions admirées à Montréal, le général Pau a répondu aux orateurs québecois qu'il était heureux de se retrouver dans " une citadelle de la langue française " où il pouvait mieux

comprendre les mots et les idées qu'ils expriment. Il a rappelé les jours glorieux de la Marne et montré que la France est toujours heureuse de se battre pour un idéal comme au temps des croisades. Il a enfin exprimé sa gratitude pour l'accueil qu'on lui faisait et il a terminé par ces paroles émouvantes :

Demain, nous irons déposer des fleurs au pied du monument de Montcalm, de celui qui eut l'honneur de combattre et de mourir le dernier pour la France en ce pays. Nous en déposerons aussi au pied du monument des braves, qui glorifie ensemble les deux grandes races qui se disputèrent jadis la possession du Canada. Et nous nous rappellerons que ce n'est plus en adversaires, mais en alliés, que les fils de ces deux races se sont récemmnt rencontrés pour faire triompher contre un ennemi commun la cause de la civilisation et de l'humanité.

A la chambre, M. le député Perrault, d'Arthabaska, eut des mots très heureux à l'adresse du général et de la France. Sitôt qu'il eut terminé, M. le général alla lui serrer la main et le remercier cependant que tous les députés l'acclamaient.

De même, Son Honneur le maire Lavigueur, à l'hôtel-de-ville, a su trouver des expressions très justes à l'adresse de l'hôte d'honneur :

Les fils de notre ancienne mère-patrie sont toujours assurés d'un accueil chaleureux et profondément sympathique sur le sol de Québec, le berceau de la nation française d'Amérique. Mais ceux d'entre eux qui ont eu, comme vous, général, le glorieux honneur de souffrir pour la France en 1870, et à qui la Providence a ménagé la grande consolation de la victorieuse revanche de 1918, ont un titre particulier à notre affection.

De la réponse du général, voici la partie substantielle :

J'avais eu maintes fois l'occasion de constater que le souvenir de la France était demeuré vif dans vos coeurs ; mais je suis heureux de prendre davantage contact avec la population de Québec. Nous venons vous remercier,remercier surtout les familles qui ont envoyé leurs fils verser leur

sang pour notre cause. Bien que la France ait pu vous manquer un jour, vous n'avez voulu vous souvenir que de vos nobles origines. Vous avez raison d'ailleurs d'en être fiers. — La France n'est pas ce peuple que ses adversaires se plaisaient à représenter comme dégénéré, ayant perdu toute foi. Ceux qui répandaient ces calomnies, vous les connaissez! Ceux qui les croyaient ont maintenant les yeux ouverts. On a vu que la France est restée fidèle à son glorieux passé. Elle a pu être légère, mais aux jours d'épreuve, quand l'avenir de la race et de la civilisation était menacé, elle a renouvelé ses vieilles traditions, elle est redevenue la France des Vercingétorix, des Charles Martel, des croisades, de la monarchie et de la révolution. Le propre de la race française c'est, lorsqu'elle court au sacrifice, de ne pas chercher le profit... et toutes les nations ne peuvent pas en dire autant. — Bien que votre pays n'eut pas été directement menacé, obéissant à l'instinct guerrier de leur race, vos fils se sont montrés à la hauteur de nos poilus. Ils avaient eux aussi du poil de France! Ils ont là-bas laissé dans le coeur de notre population le souvenir d'êtres véritablement charitables. C'est ainsi que dans le nord de la France, où ils ont fait un si beau travail, ils ont su venir en aide à ces braves gens dont les foyers avaient été anéantis par l'ennemi destructeur et ils ont partagé avec eux leur pain. Cela, on ne l'oubliera jamais!

Enfin, à Québec comme à Montréal, il y eut, en l'honneur du général et de sa suite, une réception à l'Université Laval. Nous n'avons malheureusement sous la main qu'un pâle résumé des discours qui ont été échangés. Mais l'on sait qu'à Québc, à l'université surtout, la tradition se conserve des bonnes et fortes choses dites toujours avec cette éloquence sobre et fière qui souligne et anoblit si singulièrement le sens et la portée des affirmations. Quand on a entendu les messieurs du séminaire au congrès de la langue française en 1912, on sait ce que parler veut dire !

Notre oeuvre, a dit le recteur, Mgr Pelletier, notre oeuvre, mon général, est une oeuvre canadienne; tous nos jeunes élèves aiment leur patrie et s'intéressent à leur pays. Mais tout en étant canadienne, l'oeuvre de Laval est restée bien française; nous croyons même que, pour être tout-à-fait canadienne, elle doit ainsi rester française d'esprit et de coeur...

Il y a là des mots qui sonnent franc. Le vieux soldat qui les entendait ne s'y est pas trompé. Un peu de son coeur a dû, à lui aussi — ce fut le cas naguère pour le regretté Etienne Lamy — rester attaché à Québec.

Je ne saurais vous dire, Monseigneur, a-t-il répondu, l'émotion que nous avons ressentie lorsque nous avons foulé cette terre sacrée où flotta jadis le drapeau de la France et où vivent des descendants de Français qui sont restés fidèles à la France et que la France en raison de graves difficultés a dû cesser de soutenir matériellement. Mais la race française est, quoiqu'on dise, fidèle et tenace. Elle est fidèle à son passé, à ses traditions et à ses souvenirs. Elle est tenace pour le maintien des droits que lui confèrent son passé et ses espérances. La race française a continué à se développer à l'ombre d'un autre drapeau qui est le vôtre. Nous vous remercions, au nom de la France, de l'accueil que vous nous avez fait dans cette ville qui est le foyer de la langue française. Nous nous souviendrons de votre accueil. A notre retour en France, nous le dirons à nos gouvernants, à nos amis et à nos parents, et, avec nous, ils prieront pour l'avenir de votre pays. Nous espérons que les circonstances actuelles, qui sont très graves, et qui constituent un tournant de l'histoire comme jamais on n'en a vu, contribueront à resserrer les liens qui nous unissent.

* * *

Quelques minutes avant cette réception à Laval de Québec, nous l'avons dit, le général était allé recevoir " les cendres " à la basilique comme un simple mortel, et, à son arrivée à Québec, il n'avait pas manqué d'aller saluer le vénéré cardinal Bégin. Et tout cela,c'était d'un bon catholique. Dans son discours au recteur on a remarqué que le général avait parlé de "prières" : "A notre retour en France, nous le dirons (que vous êtes fidèles) à nos gouvernants, à nos amis et à nos parents et, avec nous, ils *prieront* pour l'avenir de votre pays. " Nous savons parfaitement que le général Pau était sincère, car lui, comme Foch et Castelnau, c'est un priant. Mais, il y en a tant d'autres !

Pourquoi, d'autre part, ne le dirions-nous point ? De l'ensemble de la réception que le Canada a faite au général Pau ne se dégage pas la note catholique que nous aurions aimé entendre. Même des bouches les plus autorisées à parler le langage de la foi aussi bien que celui du patriotisme ne sont tombées la plupart du temps que des affirmations et des protestations de fidélité à la France qui n'avaient sûrement rien de blessant, c'est le moins qu'on puisse dire, pour des oreilles indifférentes ou impies. Affaire de tact et de tolérance, nous dira-t-on. Oui, sans doute. Mais encore ?

Un autre point que nous tenons à signaler. Il s'en est fallu de peu, à Montréal du moins, que les *cicerone* officiels du général et de sa suite ignorent en majeure partie nos institutions catholiques et françaises. C'est vrai que le temps était court. Mais, sans la bienveillance et le bon esprit de M. le consul général Ponsot, peut-être aurions-nous eu quelqu'oubli regrettable à enregistrer.

Et ç'eût été dommage! Car vraiment, la bonne figure du général Pau était bien dans son cadre dans les milieux catholiques et français. Peut-être même aurait-on pu le lui dire davantage! En tout cas, son rapide passage au Canada — qui se souvient!—a été pour tous une grande joie et pour quelques-uns une consolation des vilenies dont on les abreuve chez les tenants du *patois canadien-français!* L'illustre général était bien des nôtres! Il nous comprenait et nous le comprenions !

Elie-J. AUCLAIR,

professeur à l'Université Laval,
secrétaire de la rédaction.

Nos premiers professeurs de droit

À LAVAL DE MONTRÉAL

L'UNIVERSITE LAVAL a été fondée, en 1852, par les messieurs du séminaire de Québec. Naturellement, c'est à Québec même que son siège fut fixé, et c'est le nom du premier évêque de Québec, Mgr de Laval, qu'on lui donna. Ce n'est qu'en 1876 qu'il fut décidé, par la Congrégation de la Propagande, qu'une succursale de cette université serait établie à Montréal. Cette succursale fut solennellement inaugurée, le 6 janvier 1878, dans la chapelle du grand séminaire de Montréal, en présence de Mgr Conroy, délégué du pape, et de Mgr Fabre, évêque de Montréal, nommé vice-chancelier — le chancelier étant l'archevêque de Québec — de l'université. Le 1er octobre suivant, la Faculté de droit ouvrait officiellement ses cours. La cérémonie fut imposante. Le matin, professeurs et élèves, revêtus de la toge universitaire, assistaient à la messe du Saint Esprit, dite par Mgr Fabre, dans l'église de Notre-Dame-de-Bonsecours. Le soir avait lieu une séance solennelle au cabinet de lecture paroissial, à laquelle avait été convié un auditoire d'élite. Comme orateurs de la soirée étaient inscrits au programme les noms de M. l'abbé Hamel, recteur de l'Université Laval; de M. l'abbé Méthot, vice-recteur de la succursale à Montréal; de M. Côme-Séraphin Cherrier, doyen de la Faculté de droit; de M. l'abbé Colin, p. s. s., doyen de la Faculté de théologie; de Sa Grandeur Mgr Fabre, évêque de Montréal.

Le choix des premiers professeurs de la Faculté de droit avait été judicieusement fait. Tous étaient des hommes éminents et de grand savoir. Quelques-uns, comme hommes d'Etat, jouissaient d'une haute réputation. Aussi dans son dis-

cours d'ouverture, le recteur, M. l'abbé Hamel (plus tard Mgr Hamel), avait-il voulu souligner par une heureuse allusion ce fait digne de remarque. Et après lui, M. Côme-Séraphin Cherrier ajoutait: " Que l'on me permette un mot sur le personnel de la Faculté. Relativement au doyen, je dois suivre la règle qui prescrit de ne parler de soi ni en bien ni en mal. C'est là une règle très sage; car, si j'en disais du bien, on ne me croirait pas, et si j'en disais du mal, on ne me croirait peut-être que trop. Je n'ai pas la même réserve à observer à l'égard de mes collègues. Il m'est agréable de leur rendre justice. La Faculté de droit se compose d'écrivains distingués, dont la réputation a traversé l'océan et dont les productions ont été admirées des littérateurs européens; d'orateurs éminents, dont les accents ont retenti dans les enceintes législatives ou au forum; de jurisconsultes érudits, qui ont écrit sur le droit avec élégance; de juges, qui, par leurs décisions, ont honoré le trône de la justice et en ont prononcé les oracles avec lucidité et précision, ce qui n'est pas un faible mérite quand il s'agit d'oracles, même de ceux de Thémis. Nul doute que, par leurs savantes leçons, ces professeurs ne forment des élèves dignes d'une profession destinée à protéger la fortune, l'honneur et la vie de leurs concitoyens. "

On ne peut trouver exagérés ces éloges, quand on sait que ces professeurs, c'étaient: MM. Côme-Séraphin Cherrier, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire, conseil du roi, docteur en droit, professeur de droit international ; l'honorable Samuel-Cornwallis Monk, juge de la cour du banc de la reine, docteur en droit, professeur de droit commercial et maritime; l'honorable Pierre-Joseph Olivier Chauveau, chevalier de Pie IX, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire, docteur en droit, docteur ès-lettres, professeur de droit romain; l'honorable Louis-Amable Jetté, juge, docteur en droit, professeur de droit civil; l'honorable Thomas-Jean-Jacques Loranger, ancien juge, doc-

teur en droit, professeur de droit administratif; l'honorable Joseph-Adolphe Chapleau, ancien ministre,conseil de la reine, docteur en droit, professeur de droit criminel; M. Joseph-Alphonse Ouimet, docteur en droit, professeur de procédure civile.

Quel groupe d'hommes pouvait mieux donner à cette faculté naissante l'éclat et la splendeur dignes d'une oeuvre née d'un sentiment essentiellement patriotique et religieux, ayant pour but l'étude d'une science que les anciens ont divinisée, et qui, de nos jours, reste encore le reflet de cette justice d'en haut, aux lumières de laquelle les institutions modernes doivent toujours s'éclairer ! Belles et nobles figures, que celles-là, qui furent incontestablement l'honneur de notre race!

* * *

A tout seigneur, tout honneur, commençons par celle du doyen, M. Cherrier. M. Côme-Séraphin Cherrier n'était pas sans doute un jeune homme en 1878. C'était un vénérable octogénaire chez qui toutefois les solides qualités intellectuelles étaient restées jeunes. Chevelure épaisse malgré l'âge avancé, traits accentués des énergiques, front droit des penseurs, lèvres minces des hommes de décision, yeux brillants et pleins de flamme, M. Cherrier avait tout ce qu'il faut pour constituer une tête remarquable.

Il était né à Repentigny, le 22 juillet 1798. Son grand père, François Cherrier, notaire royal au Mans, en France, était venu au pays lors de la cession. Du côté paternel, il était cousin germain du premier évêque de Montréal, Mgr Lartigue, de l'honorable Denis-Benjamin Viger et de l'honorable Louis-Joseph Papineau. Ses études terminées au séminaire de Saint-Sulpice, il avait passé deux ans à Middleburry, pour apprendre l'anglais,avant de se mettre à l'étude du droit.

Avocat, il fut longtemps l'associé de sir Antoine-Aimé Dorion, qui devint plus tard juge en chef de la cour d'appel. " M. Cherrier, comme tous les patriotes de son temps, écrit M. Chauveau, eut l'honneur d'aller en chambre et en prison. Elu en 1834, pour représenter l'ancien comté de Montréal, il fit les sessions de 1835 et 1836, et prit part à quelques-unes des assemblées publiques de cette époque agitée. Il ne sut jamais pourquoi on l'avait emprisonné, ni pourquoi on le relâcha le 21 mars 1837. "

M. Cherrier, quoique affligé d'un léger bégayement,était un orateur disert, élégant. Charles Laberge, qui a plus d'un bon mot à son crédit, assistait un jour à une réunion devant laquelle M. Cherrier adressait la parole: " Quel est, disait l'orateur, le pouvoir le plus propre... propre... propre... " C'est un pouvoir d'eau ", interrompit Laberge, assez haut pour être entendu d'une partie de l'auditoire, qui s'en amusa fort. " M. Cherrier ne possédait pas, écrit M. L.-O. David, cette éloquence entraînante que l'on admirait chez Papin, ni cette puissance passionnée qui faisait frémir ceux qui entendaient Papineau; mais sa pensée avait une tournure philosophique qui plaisait aux esprits cultivés et sa parole avait une grande dignité et cette exactitude que le littérateur peut seul obtenir. C'est surtout au barreau qu'a brillé M. Cherrier. Il était avocat, comme on l'était en France du temps des d'Aguesseau, des Talon et des Portalis. Il fut un des derniers survivants de cette pléïade d'hommes remarquables qui ont honoré le barreau canadien par leurs talents et leur intégrité. Contemporain des Papineau, des Viger, des Cartier, des Morin, des Roy, l'histoire de sa vie évoque les plus glorieux souvenirs, rappelle les événements politiques les plus émouvants de notre passé. " Ajoutons qu'humble à l'excès, M. Cherrier refusa de monter sur le banc de la cour d'appel et d'être le premier ministre de sa province.

Son grand âge ne lui permit pas de donner ses cours de droit international, mais il fut toujours le plus fidèle, le plus dévoué et le plus généreux soutien de l'Université Laval à Montréal. C'est comme avocat intègre et consciencieux que M. Cherrier vivra toujours dans notre histoire nationale. Sa profession était pour lui un sacerdoce ; la science du droit, l'évangile de sa foi civique. Il rattachait cette science à la philosophie, mais à cette philosophie qui a pour objet la recherche du vrai, du juste. Ecoutez-le exprimer cette pensée, dans un discours qu'il prononçait le 26 janvier 1864, sur l'étude du droit : " Aussi les jurisconsultes romains, ces flambeaux de la jurisprudence à laquelle ils ont élevé un monument impérissable, ces hommes dont les décisions sont tous les jours invoquées dans les tribunaux comme des oracles, se sont-ils appliqués à l'étude de la philosophie. Les extraits que nous avons de leurs ouvrages portent l'empreinte des doctrines philosophiques dont ils s'étaient nourris. Grasina, dans la préface de son traité des sources du droit, dit que " les jurisconsultes romains ont toujours tellement marié l'étude du droit à celle de la philosophie qu'ils ont recueilli tout ce qui se trouvait épars dans les livres des philosophes grecs sur les notions de l'honnête et du juste ; sur les bornes du bien et du mal... en sorte que, ce qui n'était chez les Grecs qu'un amusement de l'esprit est devenu à Rome le fondement du droit, soit public, soit privé.". — De même que la philosophie est l'expression la plus haute de la vérité après la théologie, de même le droit est l'expression la plus élevée de la justice, cette vertu sur laquelle repose comme sur une base solide tout l'édifice social et qui en maintient toutes les parties dans l'ordre et l'harmonie. La justice, les anciens l'avaient divinisée et, suivant la mythologie, cette déesse n'avait habité la terre que pendant l'âge d'or. Dégoutée du séjour terrestre par la perversité des hommes, elle s'envola au séjour

céleste. Ceci n'est qu'une fiction poétique; car de même que le monde matériel retomberait dans le chaos, si la main divine qui l'en a tiré cessait d'en régler les mouvements, de même le monde moral n'offrirait plus que désordre et confusion si la justice en était bannie et cessait entièrement de régler les rapports des hommes entre eux. "

M. Cherrier mourut le 10 avril 1885. Sa mort fut vivement regrettée. La nation perdait un de ses citoyens les plus intègres et les plus aimés, et le barreau, une de ses gloires les plus pures. Mgr Hamel disait de lui, quelques mois après sa mort: " M. Cherrier restera, pour tous les âges, un type accompli de l'homme intègre, pieux, dévoué, attaché à la religion, et toujours semblable à lui-même, depuis sa première jeunesse jusqu'à son dernier soupir. Aussi sera-ce pour l'Université Laval une gloire perpétuelle que d'avoir pu s'assurer le dévouement aussi bien que le prestige des dernières années d'une vie si bien remplie. "

* * *

Le successeur de M. Cherrier, comme doyen de la Faculté de droit, fut l'honorable Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, professeur de droit romain. Voici une figure qui a tenu sur elle avec intensité l'attention du public pendant plusieurs années.

M. Chauveau était né à Québec le 30 mai 1820. Il terminait ses études à 16 ans. Journaliste à 17 ans, marié à 18, avocat à 20, député à 23, ministre à 30 (dans l'administration Hinks-Morin), on peut dire que c'est à pas de charge qu'il s'est élevé aux plus hautes fonctions. Au mois de juillet 1855, M. Chauveau était nommé surintendant de l'Instruction publique. A ce dernier poste, où s'arrête un peu plus longtemps sa marche ascensionnelle, l'honorable M. Chau-

veau écrit des ouvrages qui assurent à ces talents variés une réputation plus solide et mieux assise. Il rédige la plupart de nos lois scolaires, établit les écoles normales, fonde deux journaux de l'instruction publique, l'un en français et l'autre en anglais.

En 1866, M. Chauveau allait étudier en Europe les différents systèmes d'enseignement. A son retour, en juin 1867, on lui confiait la tâche de former le premier ministère de la province de Québec sous la Confédération. Il aurait pu s'arrêter là et dire comme Titus: " Je n'ai pas perdu ma journée. "

La dernière partie de sa carrière n'a pas connu les mêmes sourires de la fortune. On dirait que sa bonne étoile l'avait abandonné. Président du sénat en 1873, nous le voyons, l'année suivante, candidat malheureux dans le comté de Charlevoix, où il est battu par le fameux Tremblay. Désenchanté, il abandonne la politique.

On le nomma président de la commission du Hâvre de Québec, et, en 1876, à la mort de M. Leblanc, il devenait shérif du district de Montréal.

Ce fut un grand deuil dans tout le pays, quand le 4 avril 1890, on sonna le glas funèbre de cet homme éminent, qui fut, lui aussi, l'une de nos gloires nationales.

C'est surtout comme homme de lettres et comme orateur que l'honorable P.-J.-O. Chauveau vivra dans l'histoire. Son discours à la pose angulaire du *monument des braves*, à Sainte-Foye, près de Québec, est un chef-d'oeuvre de pensée et de style. Poète à ses heures, causeur intarissable, épistolier fin et délicat, il comptait chez les lettrés un grand nombre d'amis en ce pays et à l'étranger. Rameau de Saint-Père l'avait en haute estime.

Dans un banquet offert, le 3 novembre 1888, à ce grand écrivain français qui fut l'ami des Canadiens, voici comment

il appréciait le talent oratoire et littéraire de notre professeur de droit romain de 1878 : " M. Chauveau est un orateur puissant,une plume littéraire que la France, autant que vous, revendique. Et en disant que la France revendique M. Chauveau, je n'exagère point, je ne dis rien de banal. Pour preuve que je ne dis rien de banal, laissez-moi vous raconter comment nous avons fait tous deux connaissance, comment a commencé entre nous une amitié qui n'a fait que grandir et que rien ne saurait diminuer. C'était en 1860. J'allais m'embarquer pour venir au Canada. J'étais attablé avec quelques amis dans un café du boulevard. Tout-à-coup je sens une main qui se pose sur mon épaule. Je me retourne et je reconnais M. Eugène Forcade, propriétaire de la *Revue des Deux-Mondes*.— "Vous partez pour le Canada, me dit-il, sans autre préambule. — En effet, je vais m'embarquer bientôt. — Eh bien, voudriez-vous vous charger d'une commission à quelqu'un là-bas. — Certainement. — Puisque vous acceptez, vous rencontrerez un M. Chauveau, que je ne connais pas autrement que par le discours qu'il a prononcé à Québec, lors de l'inauguration du monument de Lévis et Murray, et que j'ai lu. Veuillez donc lui présenter mes respects et lui dire que la lecture de son discours m'a profondément ému. Vous savez que je ne suis pas le premier venu. Eh bien, oui, j'ai été touché, ému, en lisant ce discours. C'est, à mon sens, un des plus beaux morceaux de l'éloquence française. " — Je promis de m'acquitter de ma commission et, arrivé ici, je rencontrai M. Chauveau et lui répétai les paroles flatteuses mais sincères de M. Forcade. C'est de là que date notre grande amitié. Comme vous le voyez, je ne dis pas une phrase banale en déclarant que la France revendique M. Chauveau, comme vous, Canadiens français. Oui, la France le revendique et il le mérite bien. Le discours dont parlait M. Forcade était un chef-d'oeuvre. Dans sa péroraison, il y avait comme du Bossuet dans l'oraison funèbre du grand Condé. "

Après ces paroles, M. Rameau s'arrêta et donna à M. Chauveau, assis non loin de lui, une franche embrassade que tous les convives soulignèrent de longs et enthousiastes applaudissements.

* * *

L'honorable juge Samuel-Cornwallis Monk, professeur de droit commercial et maritime, était, en 1878, une des plus belles figures du banc, l'ornement du plus haut tribunal de notre province. Grand, droit, l'air noble et distingué, il ressemblait à un lord anglais de race. A ce physique imposant, il joignait un cerveau richement meublé. Ses grandes qualités personnelles, son urbanité et ses connaissances étendues du droit et de la jurisprudence lui avaient acquis une réputation des plus enviables. A tous les points de vue, ce professeur de la nouvelle Faculté était une personnalité remarquable. Il était né le 29 juillet 1814, à Halifax. Son père, Wenworth Monk descendait d'une famille de loyaliste, qui émigra de Boston lors de la déclaration de l'indépendance des Etats-Unis. Il reçut son éducation à Windsor, dans la Nouvelle-Ecosse. Admis au barreau en 1837, il partit pour l'Europe afin d'y compléter ses études. De retour en 1839, il s'associa pour l'exercice de sa profession avec sir John Rose. Il a représenté la couronne aux Assises pendant plusieurs années. Le droit criminel pour lui n'avait pas de secrets. Ses discours, d'une logique et d'une science impeccables, ne manquaient jamais de créer sur le jury une impression profonde. Fait juge de la cour supérieure en 1859, il monta sur le banc de la cour d'appel en 1868. Il mourut le 29 octobre 1888. Il s'était converti au catholicisme dix-huit ans avant sa mort.

M. F.-D. Monk, son fils, ancien professeur, lui aussi, de la Faculté de droit, et ancien ministre à Ottawa, a laissé au milieu de nous un souvenir qui vivra.

• • •

Une autre étoile de première grandeur dans ce groupe des professeurs de la Faculté de droit de 1878, c'était l'honorable Thomas-Jean-Jacques Loranger, chargé des cours de droit administratif. Instruit, éloquent, spirituel, M. Loranger n'avait pas tardé à briller au barreau.

Il était né à Yamachiche, le 2 février 1823. Ses études terminées au collège de Nicolet, il fit son droit chez M. Polette, avocat de grande réputation aux Trois-Rivières. Admis au barreau le 3 mai 1844, il vint s'établir à Montréal. Inconnu, sans influence, il n'avait qu'à compter sur son travail et ses talents pour faire sa trouée dans une profession dont on se plaignait déjà du trop grand encombrement. Mais M. Loranger était de la race des forts et des tenaces. Il avait de l'ambition et le désir bien arrêté de vaincre tous les obstacles qui se dresseraient sur sa route. M. Drummond, une des sommités du barreau de Montréal à cette époque, le remarqua et il se l'adjoignit comme associé. Le jeune avocat d'Yamachiche se chargea du reste. Il portait son bâton de maréchal dans sa giberne. En 1854, il se faisait élire député du comté de Laprairie, et peu de temps après devenait secrétaire provincial dans l'administration Macdonald-Cartier. Fait juge le 28 février 1864, il était admis à sa retraite en 1879.

Ce fut un deuil vivemnt ressenti de toute la population canadienne, quand on apprit, le 18 août 1885, que le juge Thomas-Jean-Jacques Loranger était décédé.

Avocat, M. Loranger l'a été dans toute la force du mot. Fin, retors, ayant une connaissance parfaite du droit, c'était, disent ses contemporains, un redoutable jouteur. Ses succès les plus remarquables ont été remportés aux Assises. Il a écrit des commentaires sur notre code civil, qu'il n'a pu ter-

miner malheureusement, mais qui dénotent sa science approfondie de nos lois.

On cite encore les bons mots de M. Loranger, ses réparties spirituelles qu'il savait, sans malice et à propos, lancer au milieu de discours dont le fond était toujours sérieux et d'une forme impeccable. "Un jour qu'il parlait à Laprairie, raconte M. David, un individu l'interpellait à tout instant. Il demanda à un de ses amis qui il était. On lui répondit qu'il sortait du pénitencier. Il continua son discours. L'individu l'ayant de nouveau interrompu, " Messieurs les électeurs, dit-il, laissez-le parler, il serait cruel de lui refuser ce plaisir, il en a été privé pendant si longtemps. " Une autre fois, dans une grande assemblée tenue à Sainte-Rose, l'un des orateurs de la circonstance, un riche marchand de farine, l'avait attaqué un peu rudement, dans un langage peu correct, rempli de ce qu'on appelle des *cuirs*. M. Loranger ayant pris la parole après lui, dit: " Messieurs, vous venez d'entendre M. X.... C'est, comme vous le savez, un riche marchand qui a fait sa fortune en vendant de la *farine*, mais après l'avoir entendu, vous devez être convaincus comme moi qu'il aurait fait une bien plus grande fortune dans le commerce des *cuirs*. "

En 1884, un an avant sa mort, l'honorable juge Thomas-Jean-Jacques Loranger présidait en 1884 la grande fête de la Saint-Jean-Baptiste qui célébrait ses noces d'or. Il fit, en cette circonstance, sur la conservation de notre race, un discours qui restera comme un chef-d'oeuvre du genre.

On a dit que M. Loranger aurait écrit des mémoires sur la pléïade des avocats qui ont brillé entre 1840 et 1880. Ces mémoires, qui auraient été si précieux pour l'histoire de notre barreau canadien, n'ont malheureusement pas été retrouvés à sa mort. Comme Virgile, à ce qu'en rapporte l'histoire, aurait-il eut l'idée de brûler ces enfants de son cer-

veau? En tout cas, il est bien regrettable qu'on n'en ait rien retrouvé.

* * *

Quand M. Cherrier, dans ce discours prononcé au cabinet de lecture paroissial auquel nous avons fait allusion, disait que, parmi les professeurs de la nouvelle faculté, on comptait des orateurs éminents, dont les accents avaient retenti dans les enceintes législatives ou au forum, il voulait parler sans doute de M. Chapleau. Le député de Terrebonne, l'ancien et le futur ministre, dont on avait fait le professeur de droit criminel de la nouvelle faculté, M. Chapleau jouissait alors en effet de l'enviable réputation d'être, en politique et au barreau, la voix la plus éloquente de sa province.

Professeur de droit criminel qui mieux que Chapleau était qualifié pour l'être ? Avocat criminaliste le plus complet de sa génération, il avait su faire de chaque cause criminelle qu'il avait eue à plaider un succès nouveau. L'éclat et la souplesse de sa parole facinatrice exerçait sur les jurés une influence irrésistible. Pour sauver un accusé de la peine infamante, il n'avait, semble-t-il, qu'à faire vibrer les cordes de sa merveilleuse organisation intellectuelle et physique. Ses arguments, que fortifiaient toujours du point de vue sentimental, sa voix si riche et son geste si éloquent, avaient très vite raison des raisonnements les mieux échafaudés et les mieux établis. Devant sa fougue éloquente, les sentiments les plus hostiles faiblissaient. Ses triomphes aux Assises étaient devenus légendaires, et ils n'ont pas été, depuis, surpassés.

L'honorable Joseph-Adolphe Chapleau était né le 9 novembre 1840, à Sainte-Thérèse, d'un père ouvrier-maçon. Il avait commencé ses études au collège Masson, à Terrebonne,

pour les terminer, en 1858, au séminaire de Saint-Hyacinthe. Dès 1859, étudiant en droit, il montait sur les " hustings ". Reçu avocat en 1861, il entrait à la Législature en 1867, comme député de Terrebonne. En 1873, dans le cabinet Ouimet, il devenait ministre avec le portefeuille de solliciteur-général. En 1876, sous l'administration de Boucherville, il était secrétaire provincial. En 1879, il devait devenir premier ministre de Québec. En 1882, quittant Québec pour Ottawa, il devenait secrétaire d'Etat, dans le cabinet de sir John A. Macdonald, passait en 1892, au département des douanes. Enfin en décembre 1892, il était investi des hautes fonctions de lieutenant-gouverneur de Québec, poste qu'il occupa jusqu'en février 1898, " cinq mois avant que la mort vînt le toucher de son doigt glacé "

" M. Chapleau, a écrit M. Chapais, était l'un des hommes les plus magnifiquement doués que notre race ait produits. La Providence l'avait comblé de ses dons. Physiquement, il était absolument remarquable, et n'importe où, sans le connaître, en le voyant, on devait se dire: " Voici quelqu'un! " Il avait une tête antique, un profil de médaille romaine, une taille bien proportionnée, beaucoup d'élégance et d'harmonie dans les attitudes. — C'est presque un lien commun que de parler de son éloquence, qui a fait surtout sa réputation, sa force et sa gloire. M. Chapleau était sans conteste un grand orateur. Il avait la voix, cette voix incomparable, sonore et mélodieuse, au timbre pur et pénétrant. Il avait le geste, ample et gracieux. Il avait la pose, le souffle, l'imagination, la poésie, l'enthousiasme, la chaleur communicative. C'était un remueur d'hommes. — A ses heures, dans ses moments d'inspiration et de verve, M. Chapleau n'avait pas de rival. L'élégance et l'élévation de M. Laurier, la vigueur et la forte dialectique de M. Mercier n'arrivaient pas à cette action puissante que l'éloquence de M. Chapleau exerçait sur ses audi-

teurs. — Entré jeune dans la carrière politique, il en a parcouru au pas de charge toutes les étapes, il en a conquis rapidement tous les grades, et il en sort prématurément, après avoir touché au sommet, comme un météore qui a fourni sa course. "

* * *

Le Benjamin de la Faculté de droit, en 1878, était M. Joseph-Alphonse Ouimet, professeur de procédure civile et, en même temps, secrétaire de la Faculté. M. Ouimet, jeune avocat déjà très connu et apprécié, était un procédurier émérite. Son enseignement était clair et méthodique. Son grand amour du travail et ses talents remarquables, joints à une courtoisie remarquable, en faisaient un professeur de premier ordre. Il était né à Saint-Eustache, le 17 novembre 1845, et avait fait ses études au collège Sainte-Marie, à Montréal. Reçu avocat en 1868, il était entré en société avec son homonyme, M. J.-Aldéric Ouimet, député de Laval à Ottawa, plus tard ministre et ensuite juge à la cour d'appel.

Candidat malheureux dans le comté de Laval, en 1875, il ne s'était plus arrêté, dans la suite, aux sollicitations trompeuses de la sirène politique. Sur le banc en 1886, il devenait, en 1894, assistant-juge de la cour d'appel.

M. Ouimet, comme juge, comme avocat et comme professeur, a laissé de sa droiture, de sa science légale et de son exquise courtoisie, un souvenir que ses contemporains se plaisent encore à évoquer.

* * *

Le seul survivant de cette pléïade d'hommes distingués qui illustraient les chaires de la Faculté de droit en 1878, est sir Louis-Amable Jetté, ce vénérable octogénaire qui semble encore porter si allègrement ses 83 ans.

Sir Louis-Amable Jetté est né à l'Assomption, le 15 janvier 1836, et il fut admis au barreau le 2 février 1857. Elu à la chambre des communes, à l'élection mémorable de 1872, contre sir Georges-Etienne Cartier, M. Jetté fut réélu par acclamation en 1874. Il fut nommé juge le 2 septembre 1878.

En janvier 1898, il devenait l'hôte de Spencer-Wood, où il succédait à sir Adolphe Chapleau. En 1908, à l'expiration de son deuxième terme d'office comme lieutenant gouverneur, M. Jetté remontait sur le banc.

" Moyenne taille, écrit M. David, teint pâle, très pâle, front large, bien développé, figure calme, douce, physionomie agréable, l'honorable M. Jetté a fait son chemin tranquillement, patiemment, sans précipitation. Il a attendu son tour, confiant en sa destinée, ne cherchant ni le bruit, ni l'éclat.— Pensée, style, élocution, physionomie, geste, manières, tout cela chez M. Jetté se tient, se ressemble et se distingue par l'élégance, la mesure, la dignité, la placidité. — Il est sur le banc ce qu'il a toujours été: digne, consciencieux, laborieux, catholique et libéral, ennemi de l'injustice et de l'exagération, protecteur de tous les droits, fidèle et loyal interprète de la loi. — Partout il prêche par l'exemple et la parole. Sa vie modeste et laborieuse aura été plus utile que des existences beaucoup plus bruyantes. "

La figure de M. Jetté restera l'une de nos gloires universitaires les plus pures. Sa carrière est l'une de celles dont une race peut s'énorgueillir avec raison. Elle peut être utilement offerte en exemple à la jeunesse. Elle établit, en effet, magnifiquement, qu'une vie sagement vécue, chez un homme de talent qui sait être un travailleur, mène comme tout naturellement aux plus hautes fonctions.

J.-A. BEAULIEU,

avocat, conseil du roi.

L'Espagne moderne

III

PHILIPPE II

(SUITE)

EN France, du moins, Philippe II trouvait une compensation à la faillite de sa politique anglaise. On ne peut lui en vouloir d'avoir favorisé la ligue; car, fomenter l'anarchie chez le voisin, c'était l'épargner chez lui. Qu'il ait ri en apprenant l'horrible massacre de la Saint-Barthélemy, nous nous l'expliquons; c'était le plus terrible coup que pouvait recevoir le parti orangiste des Pays-Bas. Mais il ne borna pas là son action sur la France. Quand il vit Henri III tombé sous le poignard d'un moine fanatique (1589), la couronne de saint Louis briguée par un hérétique, un prince excommunié, la noble nation française presque tout entière debout et liguée pour sauvegarder l'intégrité de sa foi et l'honneur du trône, un chef, comme le duc de Mayenne, ayant proclamé roi un vieillard, le cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X, il est sûr que Philippe II se crut en droit de poser lui-même sa candidature au glorieux trône du royaume des lis. L'infante Isabelle n'était-elle pas la fille d'une soeur de Henri II? On lui opposait la loi salique. Mais elle n'était qu'une loi humaine. Ce que des hommes avaient fait, d'autres hommes ne pouvaient-ils pas le défaire ? Ne pouvait-on pas au moins tourner l'obstacle ?

Voilà pourquoi aux Etats généraux de 1589, un des deux ambassadeurs de Philippe, Don Taxis, proposa ouvertement l'élection de l'infante, " comme le plus sûr moyen de sauvegarder avec la foi, la grandeur de la monarchie ". Les députés ayant objecté la loi salique interdisant aux femmes l'acces-

sion au trône, le diplomate ne se découragea pas. " Puisque, ajouta Taxis dans une autre session, vous êtes si attachés à votre loi salique, que n'en vouliez démordre, élisez pour roi l'archiduc Ernest d'Autriche, premier frère de l'empereur, à qui Sa Majesté mariera l'infante. Il n'est pas, je pense, contre vos lois et coutumes d'avoir comme roi un allemand. " Une telle proposition n'eut pas le don de plaire aux délégués. Ils auraient mieux aimé qu'on mariât l'infante à un prince français. Du reste le duc de Mayenne ne laissait Philippe II réclamer ainsi le trône que pour en écarter Henri IV ; il convoitait la couronne pour lui-même.

Les Etats généraux ajournèrent l'élection et cessèrent de se réunir. Peu de temps après, Henri IV se convertissait. Toutefois Philippe II et bon nombre de ligueurs refusèrent de désarmer. Ils prétendaient qu'une telle conversion n'était qu'une feinte. La papauté entra dans leur jeu. L'absolution ayant été donnée au Béarnais par les évêques, Clément VIII déclara qu'elle n'était pas valide, que pour l'être elle devait venir de Rome qui avait promulgué la censure. Henri IV finit par se soumettre et envoya un évêque chercher l'absolution dans la capitale du monde chrétien. Menacé d'un schisme français, Clément VIII l'accorda, mais il dut passer outre aux insolences de l'ambassadeur espagnol, avertissant le pape que, pour réacquérir la France, il risquait de perdre l'Espagne et tout ce qui appartenait à Sa Majesté catholique.

Philippe II n'en était pas moins abandonné de la ligue. Privé de complices à l'intérieur de la nation, il tenta alors de se rendre maître de la France par les armes. Il occupait déjà une bonne portion de la Picardie. Poursuivant ses succès, il s'empara de Cambrai, de Doullens, de Calais, de Boulogne... Le 11 mars 1597, ses troupes entraient dans Amiens, capturée par surprise. Ce fut un coup terrible pour les Français. Le chemin de Paris était ouvert. Henri IV ne voulut pas entendre parler de négociations de paix avant qu'Amiens

ne fut reprise. Le salut de la France était attaché au sort de cette ville. La reine d'Angleterre et les Hollandais envoyèrent les secours qu'ils avaient promis. Mais les protestants d'Allemagne s'abstinrent, indignés de ce qu'ils appelaient l'apostasie de Henri, et les huguenots français se montrèrent récalcitrants. Ils ne songeaient qu'à profiter du danger national pour arracher au roi un édit plus libéral que celui de Poitiers.[1] Malgré tous ces obstacles, Henri IV rentrait dans Amiens vers la fin de septembre de cette même année 1597. En septembre 1598 Philippe II mourait.

Le 12 juin de l'année suivante, la paix de Vervins était signée. L'Espagne gardait Cambrai, comme n'étant pas ancienne possession française. Mais l'échec de la politique extérieure de Philippe II était tout aussi complet en France qu'en Angleterre. Le souffle invisible qui avait amené Henri IV à l'Eglise catholique n'avait pas été moins fatal aux projets du successeur de Charles-Quint que l'ouragan qui avait dispersé les vaisseaux de l'*Invincible Armada* au milieu des récifs de la mer du nord.

En présence de cette double faillite, allons-nous nous réjouir? Allons-nous, à la suite de la plupart des historiens rationalistes et protestants, entonner un chant de victoire, comme s'il s'agissait du légitime châtiment d'un de ces ambitieux vulgaires qui, pour la satisfaction d'un égoïsme monstrueux, ont aspiré à la domination universelle? Point du tout. Je n'irai pas jusqu'à dire que Philippe II était un autre Ignace de Loyola et qu'il ne rêvait de conquête et de domination que pour la plus grande gloire de Dieu. Non, il ne semble pas qu'il se soit oublié lui-même à ce point. Il n'en reste pas moins qu'il était un esprit profondément religieux, un catholique pratiquant, poursuivant sincèrement le triomphe de l'orthodoxie et l'unité du monde chrétien. La gloire et le

[1] Ils allaient en effet obtenir l'édit de Nantes.

bénéfice matériel qu'il devait en retirer étaient choses secondaires à ses yeux. Si un confesseur lui avait dit que tel ou tel de ses desseins était réprouvé par la justice et la morale évangélique, il l'aurait abandonné.

Il n'y a pas de doute qu'il n'aît tenté de se soumettre l'Angleterre et la France. Ces deux nations venues sous son obédience et l'empereur étant un Habsbourg subissant l'influence de son cousin de Madrid, c'était vraiment la chrétienté occidentale tout entière reconstituée dans sa majestueuse unité du moyen-âge. Alors on pourrait en extirper ce terrible élément de division et de dissolution que Luther, Calvin, Zwingle et Henri VIII y avaient introduit. Puis, le protestantisme écrasé, la concorde ramenée entre les peuples catholiques, on se tournerait de nouveau contre l'Islam, on lui arracherait Constantinople, cet ancien boulevard de la chrétienté du Levant, on pousserait, par delà le désert de Syrie et la Perse, jusqu'aux Indes, jusqu'en Chine et au Japon, royaumes païens, aux rivages desquels les caravelles portugaises et espagnoles avaient abordé et où un apôtre navarois du nom de François-Xavier avait passé en renouvelant les prodiges de l'ère messianique. N'allait-il pas suffire de lui donner des successeurs pour que Satan fut délogé de ce vaste empire, et que l'Evangile régnât enfin sur toute l'étendue de notre humble planète? Car pour cet autre monde que les *Conquistadores* avaient découvert par-delà l'Atlantique, on pouvait déjà le regarder comme un territoire chrétien, tellement les missionnaires s'étaient empressés d'y accourir et d'y planter la croix et d'y fonder des églises!

Voilà les superbes prespectives qui hantaient plus d'une fois les nuits de Philippe II. D'autre part, si elles étaient autre chose que de brillantes chimères, par qui étaient-elles réalisables sinon par lui-même et le pays qu'il était appelé à gouverner? La France était en proie à des dissensions intestines qui risquaient vraiment de la dissoudre; l'Angleterre

depuis le règne d'Elisabeth n'était plus que l'hérétique Albion; la papauté, par le népotisme qui la rongeait et par la part qu'elle avait prise aux guerres entre princes chrétiens, avait perdu beaucoup de son prestige et était presque tombée au rang de ces principautés italiennes jalouses, dont on recherchait l'alliance ou dont combattait la politique suivant les hasards de la guerre ou les intrigues de la diplomatie; le très saint empire romain germanique n'était guère plus qu'un nom vide de sens, dans tous les cas l'empereur avait plus qu'il ne pouvait en porter avec les effroyables ravages que le lutheranisme faisait dans ses états. Seule au milieu d'une Europe ainsi divisée, l'Espagne se dressait puissance une et forte. Depuis le traité de Cauteau-Cambrésis (1559), personne ne lui contestait la suprématie sur terre. Sur mer, elle ne faisait pas moins bonne figure. [2] Ses vaisseaux sillonnaient le double océan des Indes orientales et occidentales; c'était elle qui, au 16e siècle, gouvernait les vagues. Elle venait d'achever sous son drapeau l'unification de la péninsule ibérique par l'annexion du Portugal et la complète soumission de l'Aragon. [3]

---

[2] Avant le désastre de l'*Invincible Armada*, bien entendu.

[3] Philippe II avait eu pour mère une infante du Portugal; le roi de ce pays, Sébastien, était le fils de sa soeur, donâ Juana. Sébastien ayant péri dans une expédition téméraire au Maroc, et son oncle, le vieux cardinal Henri, étant mort, le plus proche héritier était le roi d'Espagne. Cette candidature était bien accueillie par la majorité de la noblesse et du clergé; elle avait été approuvée par la volonté du roi mourant (le cardinal Henri); mais le peuple et le bas clergé n'en voulaient pas. C'est pourquoi Philippe II dut faire marcher contre la frontière du Portugal les vieux régiments d'Italie sous le commandement du duc d'Albe. La conquête fut rapide et Philippe reçut l'hommage des Cortès réunies à Tomar (16 avril 1581). Aux demandes réitérées des représentants du peuple tendant toutes à garantir l'autonomie de leur nation, le nouveau roi répondit d'une façon évasive. " Alors que la conquête de Grenade avait coûté tant d'efforts et que l'occupation de la Navarre avait soulevé tant de difficultés avec la France, il avait, en quelques mois, presque sans combat, rattaché à ses royaumes cet Etat dont les rois catholiques et Charles-

Quant à l'unité morale, plus rien ne la menaçait, depuis que les princes maures avaient été rejetés au-delà du détroit de Gibraltar et que les tribunaux de l'*Inquisition* pourchassaient les novateurs.

Tandis que, dans la plupart des autres contrées, et notamment en Italie, l'Eglise s'anémiait sous l'infiltration de ce néo-paganisme qu'on appelait la Renaissance, en Espagne, tenue sur le qui vive par la lutte contre les Maures et les Judaïsants, elle était demeurée pleine de vigueur, vigueur qui se traduisait par l'apparition de fondateurs d'ordre, de vrais réformateurs, d'apôtres et de missionnaires, tels que Ignace de Loyola, Thérèse d'Avila, Jean de Dieu, et ces grands évêques, ces profonds théologiens, dont le concile de Trente, bon gré mal gré, dut reconnaître la science et subir l'autorité. C'est un espagnol, Fonseca, archevêque de Tolède, qui tra-

---

Quint avaient tant appréhendé les forces. C'était la gloire de son règne, le plus beau succès de sa politique. Etait-il admissible qu'il songeât à reconstituer un royaume indépendant de Portugal, quand les calculs de ses prédécesseurs et les siens n'avaient tendu qu'à l'absorber? " (Lavisse et Rambaud, V, p. 69.) Philippe donna aux Portugais son neveu, l'archiduc Albert, pour vice-roi, auquel il adjoignit trois seigneurs indigènes. Il traita la noblesse avec générosité. Mais il ne put empêcher les Portugais " de regretter l'époque où ils étaient un grand peuple, sous une dynastie nationale, et dominaient dans les mers de l'Afrique et de l'Inde ". L'Aragon obéissait au même souverain que la Castille; mais nous avons vu combien étendues étaient ses libertés et ses privilèges (ses *fueros*). L'occasion de les restreindre fut fournie à Philippe II par l'émeute qui éclata à Sarragosse en 1590, pour la protection d'un ancien secrétaire royal, Antonio Perez, disgrâcié et réfugié en Aragon. Le malheureux avait été livré au tribunal de l'Inquisition ; mais les habitants de Sarragosse avaient favorisé sa fuite à l'étranger. A peine instruit des faits, Philippe avait envoyé, dans le royaume voisin, Vargos à la tête de troupes castillanes, qui étaient entrées dans la capitale presque sans coup férir. Le Justicia, don Juan de Lanuza, avait été décapité, comme responsable de l'évasion de Perez. Quatre ou cinq autres nobles avaient eu le même sort; mais les exécutions s'étaient limitées là. L'Aragon gardait son gouvernement séparé, son système particulier de justice et d'administration. Le *Justicia* cessa d'être inamovible. Ce fut la principale réforme opérée par le vainqueur.

çait à l'auguste assemblée son programme en cette phrase lapidaire : " Frapper les dogmes erronés de nos adversaires et les moeurs corrompues des nôtres. "

Tout, à cette époque, semblait donc désigner la race espagnole pour l'exécution des grands desseins de la Providence sur notre modeste portion d'univers. Faut-il reprocher à Philippe II d'avoir observé de pareils signes et d'avoir dirigé le navire dont il tenait le gouvernail vers le but qu'ils lui marquaient ?

Le malheur de Philippe II fut d'échouer. J'en conviens, l'humanité européenne ne suivit pas l'orientation que le grand monarque s'était efforcé de lui donner. Au contraire, elle suivit les orphées menteurs qui, avec les mots séduisants de réforme et progrès, et sous prétexte de l'émanciper de liens honteux, devaient la mener insensiblement vers l'anarchie religieuse, la création des églises nationales, la tyrannie du laïcisme et finalement vers cet agnosticisme contemporain que nous sommes à même de juger par ses fruits. [4]

---

[4] Que voulez-vous? La corruption était entrée trop avant dans l'organisme de la chrétienté occidentale? On avait été trop longtemps sourd aux cris qui s'élevaient de toutes les parties saines de ce grand corps malade, et qui réclamaient hautement " la réforme de l'Eglise dans sa tête et ses membres ". On n'avait pas impunément passé par les scandales du grand schisme et par cette orgie païenne qu'avait été la Renaissance. On ne pouvait remédier à des maux si invétérés et si intimes par une juridiction extérieure comme celle de l'Inquisition. La réforme! Elle devait finir par arriver. Le concile de Trente allait en tracer le programme et indiquer les moyens de l'accomplir. L'Esprit Saint qui ne souffre pas que l'épouse du Christ vieillisse et tombe dans la décrépitude allait lui instiller une nouvelle sève surnaturelle. Oui, l'on reverrait bientôt l'Eglise reprendre son travail d'expansion vers les terres nouvelles et s'enrichir de toute une floraison d'apôtres, de saints et de saintes. Mais hélas! la moitié de l'Europe devait rester séparée d'elle pour un temps dont nous ignorons la longueur. Plus que jamais elle serait un signe de contradiction. Peut-être la réforme protestante du 16e siècle a-t-elle inauguré le grand mouvement d'apostasie qui ne fera que s'accentuer jusqu'à la fin des temps.

Pour Philippe II s'est réalisé l'impitoyable axiôme : *Vae victis.* Parce qu'il a été vaincu, tous ceux dont il avait combattu les principes, se sont acharnés sur sa mémoire. Ils nous l'ont représenté comme le plus sombre et le plus farouche personnage de l'histoire, assoiffé de meurtre et de sang, n'ayant pas de plus vive jouissance que de voir rôtir des infidèles et des hérétiques sur les bûchers de l'*Inquisition* dont il ne cessait d'attiser les flammes. Pures invectives d'adversaires passionnés ! Au fond, ce que les protestants reprochent à l'armateur de l'*Invincible Armada,* c'est son attachement au catholicisme intégral, c'est d'avoir inlassablement et par tous les moyens légitimes soutenu la cause de l'orthodoxie, c'est d'avoir obstinément refusé de croire que Luther avait une mission providentielle et que l'avenir non seulement de l'état laïque mais de la religion elle-même était lié à la victoire du protestantisme. Que Philippe II ait mérité de tels reproches, c'est sa grande gloire. Il reste donc qu'il fut un grand catholique et un grand roi : grand catholique, il n'est pas nécessaire de le prouver plus longuement ; grand roi, il le fut par la façon dont il entendit l'exercice du pouvoir. Il n'ambitionna pas la gloire du grand capitaine. Il ne se mit à la tête d'aucune de ses armées. Mais il prétendit bien rester la source d'où émanerait toute parcelle d'autorité. Point d'initiative qui ne partit de lui ! Point de décision valable autrement que par sa propre volonté ! A ce palais de l'*Escurial,* qu'il avait bâti austère comme un couvent de moines, [5]

---

[5] L'édifice avait la forme d'un immense gril en souvenir de l'instrument de torture qui avait servi au martyre du bienheureux Laurent. Il était construit avec le granit de la montagne, avait dans ses lignes rigides un aspect très simple, très imposant, et très austère. L'Eglise (dédiée à saint Laurent, à la protection duquel Philippe II attribuait sa victoire de Saint-Quentin) en occupait le centre, comme pour bien marquer l'idée maîtresse de l'oeuvre et de l'ouvrier. Des moines, les Hiéronymites, installés à demeure, devaient offrir à Dieu l'hommage ininterrompu des chants et des prières. Dans les caveaux reposeraient les souverains de

très propre à satisfaire son goût de la retraite, d'où il sortait rarement, aboutissaient tous les rouages de l'administration des provinces et des colonies. Il avait créé nombre de conseils, mais tous soumis à un conseil privé à qui revenait la direction suprême des affaires. Dans cette dernière assemblée, le roi avait placé deux hommes qu'il savait être en constante opposition,le duc d'Albe et Ruy Gomez de Silvas, exprès pour n'être pas exposé à ne voir qu'un côté des questions. Il n'y paraissait jamais en personne. Il faisait remettre par écrit aux conseillers les matières sur lesquelles il désirait leur avis. Il exigeait que les recommandations lui fussent présentées de la même façon. Quant aux Cortès, jamais elles furent convoquées aussi rarement et jamais l'on tint moins compte de leurs voeux. Philippe II était l'antipode d'un souverain constitutionnel. Une telle concentration exigeait de sa part un labeur de géant. Il s'y soumettait. On lui a reproché un excès de minutie, la lenteur et l'irrésolution, graves défauts chez un maître absolu. " Si la mort venait d'Espagne, écrivait le vice-roi de Naples, je serais sûr de vivre longtemps. " "Sa résolution, disait à son tour Granvelle, c'est d'être perpétuellement irrésolu. " Il comptait sur le temps pour la solution de maintes difficultés. "Le temps et moi, avait-il l'habitude de dire, nous en valons deux autres. " Il laissa ainsi échapper plus d'une occasion de succès.

Mais le grand tort de Philippe II comme de Charles-Quint (seulement Charles-Quint n'était qu'un souverain cosmopolite), fut de lancer l'Espagne dans des entreprises disproportionnées avec ses ressources. C'était glorieux sans

---

l'Espagne. C'est là que Philippe fit porter les restes de Charles-Quint ; c'est là qu'il conduisit ses femmes (il en eut quatre), ses enfants, avant d'y descendre lui-même. L'Escurial était à la fois un palais, un couvent et une nécropole, le Versailles et le Saint-Denis de l'Espagne, et, par cette cohabitation des rois morts, du roi vivant et des moines, comme un symbole de l'alliance étroite de l'Espagne du 16e siècle avec le catholicisme et l'esprit du moyen-âge. (Lavisse et Rambaud, V, pp. 92, 93.)

doute de porter vingt-deux couronnes; mais il fallait les conserver et en soutenir le prestige. C'était beau de se constituer le défenseur armé du catholicisme mondial, mais il fallait en écraser les ennemis, dont le nombre et l'audace ne faisaient que croître à mesure que la répression devenait plus rigoureuse. Il fallait recruter et solder des armées, équiper des flottes, payer un peu partout des agents secrets ; or, n'oublions pas qu'au 16e siècle la péninsule ibérique ne comptait que de sept à huit millions d'habitants. Comment avec une si faible population gouverner, peupler, exploiter un empire sur lequel le soleil ne se couchait pas ? On recevait des tonnes d'or du Nouveau-Monde, mais, par suite de l'émigration et de la persécution exercée contre les Morisques, [6] l'agriculture et l'industrie dépérissaient dans la mère-patrie. Il fallait se procurer ailleurs les subsistances nécessaires à la vie, s'adresser aux manufactures des Pays-Bas, d'Angleterre, d'Italie, de France, pour fournir aux besoins des possessions d'outre-mer. Aussi la plus grande partie des trésors venus d'Amérique ne faisait que traverser l'Espagne. Ils allaient enrichir des Anglais, des Hollandais, des Italiens, des Français. Le commerce d'abord si jalousement réservé à la nation

---

[6] Les Morisques étaient descendants des Maures musulmans, anciens maîtres de la Péninsule. Ils furent expulsés en masse en l'année 1609. Philippe III avait dit qu'il préférait ne régner sur aucun sujet plutôt que sur des sujets hérétiques. Malheureusement, son voeu faillit se réaliser. Les Espagnols authentiques se décorant presque tous du titre de hildagos, fiers de leur oisiveté et de leur parenté, passaient leur temps en rêveries ou à la chasse. Ils laissaient aux Morisques le privilège de travailler. Ceux-ci étaient donc devenus l'âme de la vie industrielle. Ils avaient introduit dans la péninsule la culture du sucre, du coton, du riz, de la soie; ils avaient établi un système d'irrigation qui fertilisait le sol. Ils furent sacrifiés au dessein de faire l'unité religieuse dans la nation, comme le seront plus tard les protestants de France par la révocation de l'édit de Nantes. Une autre cause notable de ruine fut le privilège abusif de la compagnie des propriétaires de troupeaux (la *mesta*), qui dévastaient les champs cultivés et déboisaient la contrée.

conquérante, concentré à Cadix et à Séville, finissait par passer entre les mains des étrangers.

Cependant, à l'administration centrale, on ne songeait qu'à gaspiller et à faire grand; qu'à embellir la capitale [7] et à augmenter le lustre de la cour à laquelle un budget de 70 millions de notre monnaie (en francs) suffisait à peine; qu'à multiplier les charges ou les sinécures pour y caser les membres de la haute noblesse. [8] C'était tout ensemble honorable et profitable de porter le titre de "grand" d'Espagne ; mais c'était aux dépens du reste de la nation. Le poids énorme des impôts retombait sur les épaules de quatre millions de Castillans.

Grâce à la maladie aigüe du fonctionnarisme, l'esprit militaire s'en allait, le désordre et l'indiscipline progressaient, personne ne se souciait plus des libertés publiques. Les Cortès, réduites à la représentation de 22 villes, composées surtout de fonctionnaires, avaient perdu tout contrôle sur les

---

[7] Le successeur de Philippe II avait quitté l'Escurial pour s'établir d'abord à Valladolid, puis à Madrid, qui, à partir de 1606, devint la capitale définitive de l'Espagne. " Elle avait encore, en 1612, l'aspect d'une ville de province. Les constructions royales, la Plaza Mayor, la Casa del Campa, le Buen Retiro et les jardins du Prado, les palais des grands lui donnèrent bientôt l'apparence d'une résidence royale. Cinquante ans plus tard, les Espagnols énumeraient avec orgueil ses 16 places, ses 16,000 maisons, sa population grandissante, ses promenades animées par le défilé des équipages, les richesses de ses églises, le luxe de ses courtisans. Les grands, les nobles, ne pouvaient plus s'éloigner de ce lieu de délices. Si nécessaire est l'aspect de sa majesté, si fructueuse est son ombre, dit Castro, qu'ils considèrent comme un châtiment de s'éloigner d'elle. C'est parceque la cour est devenue le grand centre des plaisirs et surtout le grand marché des honneurs, des pensions et des places. " (Lavisse et Rambaud, V, p. 661.)

[8] Rien que dans le royaume de Castille, on comptait 60,000 offices administratifs et 150,000 offices de finance. Outre douze conseils et deux commissions ou juntes, qui entouraient le monarque, il y avait aux Indes, en Italie, et dans les Pays-Bas, dix vice-royautés, dix capitaineries ou gouvernements généraux.

décisions royales. Elles n'avaient ni le droit de fixer l'objet de leurs délibérations, ni celui d'obtenir avant le vote des subsides le redressement des griefs. [9] Les libertés populaires étaient supplantées par l'autorité envahissante des corrégidors et des alcalades.

Pour toutes ces causes la décadence, amorcée sous Philippe II, alla d'un train si rapide, que, en moins d'un demi-siècle, la population avait passé de 8,200,000 âmes à 6 millions à peine. Les épidémies, l'émigration qui prenait tous les ans 40,000 sujets, la diminution des mariages et de la natalité, enfin l'expulsion des Morisques avaient causé ce grand désastre. Dès 1621, en présence d'un tel mal les Cortès s'écriaient avec terreur : " Il est impossible que le royaume subsiste encore un siècle. "

L'histoire ne mentionne peut-être pas une autre puissance, si haute et si promptement élevée, tombée en si peu de temps. Un tel déclin est une grande leçon ! Il montre que rien ne supplée à l'exploitation des ressources naturelles d'un pays. On ne nourrit pas les hommes avec des pièces d'or !

M. TAMISIER, s. j.

---

[9] Louis XIV agira de même relativement au droit de remontrance du Parlement. Les voies du despotisme se retrouvent les mêmes en tout pays. Cependant en Aragon, à Valence, en Navarre, la situation était différente. La Catalogne et les provinces basques échappaient encore mieux à cet absolutisme ruineux.

Jacques Pineau

SOLDAT DE LA CLASSE 14

(SUITE)

LE mois suivant, la température est devenue plus douce, mais il pleut, il pleut en abondance, et c'est une autre misère. La compagnie de Jacques s'est réfugiée, pendant un vif bombardement, sous le couvert d'un bois épais. La nuit arrive et la pluie redouble : " Nous résolûmes, un camarade et moi, de faire un abri pour deux. J'empoignai ma hache, et je me mis à dégarnir un espace de trois ou quatre mètres carrés. Comme la pente était assez considérable, je creusai, non pas un trou, mais quelque chose affectant la forme d'une carrière dans un côteau. De chaque côté nous fîmes un bourrelet de terre pour rehausser la paroi. Puis, nous fîmes trois piquets propres à maintenir une toile de tente que nous étendîmes. Au fond de cet abri, nous plaçâmes nos sacs et nous nous assîmes dessus. Chacun mit sa couverture sur ses épaules et une deuxième toile de tente sur ses genoux... Cela tombait, misère! il fallait voir quel déluge! La pauvre toile qui nous couvrait traversa et il se mit à pleuvoir presque aussi fort à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le froid aux pieds nous saisit et il fallait à toute force piétiner et sauter sur place pour rétablir la circulation. — " Au matin, la pluie s'apaisa et cessa tout-à-fait. Les cuisiniers vinrent nous apporter un peu de vin pour nous réchauffer, un verre environ, et de la viande grillée. Je vous garantis qu'ils furent les bienvenus. Beaucoup, au lieu de faire un abri pour les couvrir, ne croyant pas à la pluie, avaient simplement dressé debout derrière eux leur toile de tente. Ils

faisaient pitié à voir. Ils grelottaient de tout leur corps tellement qu'ils pouvaient à peine articuler une parole. Un certain nombre furent évacués. — " Vers dix heures, l'ordre nous parvint d'avancer. Nous nous mîmes en marche, toujours du côté des avant-postes, par des sentiers à peu près impraticables : cinquante à soixante centimètres de boue gluante et dans la boue un tas de racines énormes. Nous arrêtâmes enfin à la lisière du bois, dans un certain nombre de tranchées parallèles, creusées dernièrement par le génie et protégées, nous le pensions, de la vue des Allemands, par le rebord du bois garni de broussailles. Bientôt, plusieurs canons allemands de gros calibre se mirent à tirer directement sur nous. Il fallut mettre sac au dos et se blottir à plat ventre au fond des tranchées. Eclats et pierres volaient et tombaient comme grêle. Les effets cependant furent peu appréciables et peu d'hommes furent touchés. " Comme le repas du jour arrivait, l'ordre de repartir nous parvint. Nous mangeâmes au galop et reprîmes le chemin de notre emplacement du matin." (50*e lettre,* 23 *décembre* 1914).

C'était l'avant-veille de Noël. Après tant de fatigues, les pauvres garçons se berçaient de l'espoir d'un bon Noël en deuxième ligne : " Nous avions espéré faire un petit réveillon dans la grange et même nous avions comploté, quelques amis et moi, d'assister à une messe de minuit, à quinze cents mètres au plus des Allemands. C'était le lieutenant de la troisième compagnie, un prêtre, qui devait la dire. Malheureusement, notre rêve ne se réalisa pas. Voilà que le 24 décembre au soir, un ordre survint : " Préparez vos sacs ; vous êtes désignés pour aller dans les tranchées ! " Cela jeta un certain froid dans nos rangs. Nous eûmes vite fait cependant d'en prendre notre parti. C'était un sacrifice au lieu d'une joie. Cela en valait toujours la peine. Les pauvres camarades que nous irions relever auraient cette joie à notre

place. Ces pensées et bien d'autres eurent vite dissipé notre tristesse. Nous évoquions ensemble avec un plaisir extrême le Noël de notre village. Je vous voyais, mes chers parents, partant pour la messe de minuit, prier le bon Dieu pour la France et ses soldats. Cette seule pensée aurait suffi à enchanter mes heures de faction nocturne. — A quelques mètres de nos tranchées, gisaient quelques cadavres de chasseurs à pied. C'est triste pour les pauvres familles de savoir leurs fils étendus sans vie dans une plaine glacée sans qu'il soit même possible de leur creuser une tombe. Cependant je ne pouvais pas m'empêcher, au fond de mon coeur, de trouver leur sort enviable. Fêter la Noël au ciel, après être mort pour sa patrie quand elle s'appelle la France, quel délicieux rêve et quel bonheur! " (*52e lettre, 27 décembre 1914*).

Ce bonheur entrevu à Noël 1914 lui était destiné pour Noël 1915. L'année qui le lui apporte va bientôt s'ouvrir. " Je vous envoie mes meilleurs souhaits de bonne année. Je crois qu'il en est temps. Quand vous les recevrez, nous serons à l'aube de l'année nouvelle. Que nous réserve-t-elle? Bien des sacrifices, sans doute, mais enfin, j'en ai la ferme conviction, la victoire. Quoiqu'il advienne, tout pour le bon Dieu et la France! Je repense aujourd'hui à mon Noël et à mon 1er janvier d'il y a un an. C'était le bon temps, hein! Comme c'est doux la vie de famille et comme on le sent fortement à des centaines de lieues de son *patelin!* Je repense à mes bons amis, tombés depuis en braves, si joyeux, si pleins de confiance et d'entrain en ce Noël 1913. Comme l'avenir est mystérieux et qui saura jamais ce qu'il nous réserve? " (*51e lettre, 24 décembre 1914*).

N'est-ce pas un pressentiment que dissimulent ici sous l'interrogation l'espoir de vivre, obstiné dans un coeur de vingt ans, et la crainte d'attrister, par des images funèbres, l'affection inquiète de ses correspondants ? Jacques n'a-t-il

pas, au moins par intervalles, percé ce mystère de l'avenir, entrevu, accepté déjà d'un coeur tranquille le trépas qui l'attend?

Après une nuit de faction pénible, il décrit ses impressions: " C'est joliment fatigant de rester debout immobile pendant une heure, les nerfs tendus, l'oeil aux aguets et l'oreille aux écoutes, et cela quatre fois par nuit. Ceci mis à part, il y a quelque charme à passer ainsi les nuits à la belle étoile. Elles sont grandioses ces nuits-là, toutes zébrées des éclairs provenant à la fois de l'orage qu'amoncelle dans l'air l'électricité dégagée par la poudre, puis des coups de canon et des fusées lumineuses. Elles sont bien poétiques aussi!... Seul, on revoit sa vie avec une netteté extraordinaire, et on ressent des impressions indéfinissables, impossibles à traduire. Ne plaignez pas mon sort. J'ai la conviction sincère de faire mon devoir là-bas sans restrictions et de remplir toutes les obligations du métier des armes. Alors qu'est-ce que vous voulez? La température, les fatigues, tout cela passe. Si j'y reste, ce qui ne m'effraie nullement, le bon Dieu s'arrangera de tout, j'ai confiance en lui. " (*43e lettre, 6 décembre 1914*).

Quelques jours plus tard, au retour d'une prise d'armes pour la remise d'une décoration à un glorieux soldat (le sergent Meyer) dont la solennité l'a vivement impressionné, il songe à deux de ses amis intimes, deux fervents eux aussi du groupe d'A. C. J. F., tombés l'un et l'autre, à quelques semaines d'intervalle, après avoir fait preuve du plus sublime courage: " Ils se sont conduits en héros comme le sergent Meyer. Je voudrais que leurs parents qui les pleurent puissent venir converser avec les soldats sur le front le soir d'un engagement ou d'une rude journée. Ils seraient sans doute joliment surpris de voir comme le sort des camarades morts au champ d'honneur est envié parmi nous. Ce sont les privilégiés à notre avis. Eux ne souffrent plus et sont récompensés mille

fois plus magnifiquement que le sergent Meyer. Je sais bien qu'il est malaisé pour ceux qui les aiment de ne pas ressentir quelque tristesse, et pourtant ne croyez-vous pas comme moi, chers parents, qu'ils ont le droit d'être fiers et de se sentir bien rassurés au souvenir de ceux qu'ils ont perdus? " (*76e lettre, 26 février 1915*).

Le 4 mars est son anniversaire de naissance, il achève ses vingt ans : " J'ai ressenti ce soir le pressant besoin d'aller offrir à la Sainte Vierge ma vingtième année qui se terminait et lui confier d'une façon particulière celle qui va commencer demain pour moi. J'ai donc brûlé la consigne du cantonnement d'alerte et me suis dirigé le plus rapidement possible vers l'église. Je ne pris cette décision qu'après avoir longtemps prêté l'oreille aux bruits de la ligne de feu. Tout était redevenu calme et pas un ordre n'étant venu, je crus pouvoir me payer la fantaisie de faire une sortie en vitesse. Ma première pensée fut de remercier la Sainte Vierge de m'avoir si bien protégé jusqu'à présent. Une foule d'autres pensées me vinrent ensuite. Après avoir offert l'année qui commençait pour moi, je songeai à tous ceux que j'aimais et, comme mes intentions se trouvaient trop longues à exprimer en comparaison du temps dont je disposais, je crus bien faire en résumant mes demandes dans une seule phrase " Bonne Vierge, arrangez tout pour le mieux! " (*81e lettre, 4 mars 1915*).

Au vrai, l'heure était émouvante pour les soldats de l'armée des Flandres. Après avoir résisté victorieusement pendant les derniers mois de 1914 à la ruée furieuse de l'ennemi sur l'Yser et s'être solidement retranchés, au cours du rude hiver 1914-1915, au fond de leurs abris souterrains, ils préparaient au printemps la première offensive alliée de grande envergure, celle qui devait nous donner Carency, Ablain-Saint-Nazaire, Souchez, réaliser un instant la pèrcée, mais s'arrêter, comme tant d'autres aux années qui suivirent, faute

de moyens pour exploiter les premiers succès et prévenir la concentration des renforts amenés en hâte aux points compromis. Il fallait, en vue de l'attaque, conquérir des observatoires et organiser des points de départ favorables. De là de durs combats locaux qui occupèrent les mois de mars et d'avril et dont Jacques note sur place les péripéties avec un sang-froid et une vivacité de style réellement remarquables : " Au moment où je vous écris, une effroyable canonnade s'élève. Toutes nos batteries crachent à la volée. C'est un bruit d'enfer inimaginable. Je viens de rentrer précipitamment dans mon trou. Un obus boche est tombé à cinq pas de moi, me couvrant littéralement de terre. La canonnade continue avec violence. L'attaque est imminente. Les batteries allemandes nous arrosent de mitraille. Je ne suis pas extraordinairement rassuré en vous écrivant. Trente obus peut-être viennent de tomber à moins de cinquante mètres de moi. Les éclats arrosent la terre tout autour de mon petit trou. Jamais mieux lettre ne pourrait s'intituler avec plus de raison *sous la mitraille*. Si on a besoin de nous, dans un instant nous serons hors des tranchées... Nos canons semblent se taire... J'entends des détonations sourdes derrière la crête... La charge est sans doute commencée. La fusillade fait rage. Les mitrailleuses crachent. Je vais écrire jusqu'à ce que l'ordre nous parviennent de nous porter en avant ou qu'un éclat m'atteigne... La charge, j'en ai la certitude, maintenant se déroule... Le silence le plus complet règne. Les Allemands sont surpris... La tranchée est à nous sans un seul tué, sans un seul blessé. Maintenant les prisonniers allemands passent à peine le boyau à côté de nous. J'en ai compté cent cinquante-sept. Une trentaine d'autres viennent de passer à leur tour. Ils ont l'air affolés. Ils ont dû avoir terriblement peur. La vue des prisonniers nous électrise. Nous sommes tous extrêmement surexcités. Si l'on nous comman-

dait de charger en ce moment,par un n'hésiterait à bondir sur la tranchée.—Les Allemands ont bombardé toute l'après-midi. Trois fois, ils ont contre-attaqué sans succès. Leurs morts jonchent le terrain. Notre gain est de deux lignes de tranchées et d'un boyau y conduisant terriblement gênant pour nous." (*100e lettre, 15 avril 1915*).

Des journées comme celles-là, avoue-t-il, mettent terriblement les nerfs à l'épreuve. Il s'occupe de rassurer les siens dont il devine les alarmes: " Ne vous inquiétez de rien: il arrivera ce qu'il pourra. Si c'est la volonté du bon Dieu que j'y reste, j'aurai beau me démener, il faudra bien y passer. Si, au contraire, je dois rentrer, ce qui est plus qu'improbable, la mitraille sera impuissante. Pour le moment, continuons de prier les uns pour les autres et restons gais, les plus gais possible. Quand nous montons aux tranchées, nous savons qu'à toutes les fois il y aura des victimes, et pourtant la plupart montent en chantant. Je n'exagère pas et je suis sûr que malgré tout ce que je peux vous en dire, vous seriez étrangement stupéfaits si vous pouviez vous en rendre compte par vous-mêmes." (*109e lettre, 27 avril 1915*).

C'est qu'à vingt ans, note-t-il encore avec une finesse d'observation bien exacte, les pressentiments funèbres ne sauraient longtemps persister: " Allez donc chasser la confiance quand on a vingt ans! C'est peine perdue. L'espérance de rentrer est plus forte que tout. Voilà comment je m'explique la curiosité si forte chez moi de savoir tout ce qui se passe au pays natal. Il serait intéressant de rentrer pour lutter pour la bonne cause." (*111e lettre, 30 avril 1915*).

La tranquillité devant la mort, l'ambition d'un apostolat à exercer devant la vie, cette constante élévation d'âme et cette admirable vie intérieure cherchent leur aliment dans les pratiques religieuses et l'assiduité aux sacrements, autant que le permettent les conditions d'existence au front. Les

messes militaires qui se célèbrent chaque dimanche et auxquelles il se rend de loin, entraînant toujours après lui un groupe de camarades, sont pour Jacques un bonheur dont il ne se lasse pas dans ses lettres de consigner l'expression.

6 avril, jour de Pâques. — " Avec cinq ou six camarades, j'ai pu quitter la ligne d'abris et faire sous bois cinq ou six cents mètres en arrière sur le plateau pour assister à une messe militaire dite en plein air par un aumônier. Deux cents soldats de toutes les armes y assistaient. Malgré les vêtements et les visages souillés de boue, les fronts se relevaient fièrement. A cent mètres de nous, une batterie de 75 tirait sans relâche sur les lignes ennemies. Les canons boches répondaient de temps en temps et les obus s'écrasaient entre les grands arbres du bois pas très loin de nous. Pourtant, d'un regard circulaire jeté sur mes camarades, je remarquai un grand calme sur tous leurs visages. Une messe sur la ligne de feu, c'est, voyez-vous, une grande aubaine, et on en profite, arrive que pourra. Vous ne remercierez jamais assez le bon Dieu qui vous permet d'y assister toutes les fois que vous le désirez. Là-bas, à la veille des moments difficiles, on ferait sans compter kilomètres sur kilomètres pour avoir le bonheur de goûter le charme et la douceur d'une messe. " (*96e lettre*). — *19 avril*—"Ce matin, à neuf heures et demie, messe militaire dans la cour du château de Boyeffles. Elle fut émotionnante comme toutes les messes du front, où la voix du canon fait trembler la terre sous nos pieds. L'aumônier avait dit avant de commencer : " Je dis cette messe pour tous vos camarades tombés cette semaine au champ d'honneur, ainsi que pour tous ceux qui, vivant encore, attendent la lutte au fond de la tranchée." (*101e lettre*). — *25 avril*—"A neuf heures et demie, j'assistais à la messe comme dimanche dernier, dans la cour du château. On y ressent toujours autant de char-

me." (*107e lettre*). — *4 mai*—"L'offensive est imminente. La compagnie est montée l'avant-veille aux tranchées. Avant-hier, avant de monter aux tranchées, j'ai pu assister encore à la messe militaire dans la cour du château de Boyeffles. C'est une chance que tous mes camarades aux tranchées n'ont pas eu le bonheur d'avoir. Vous voudrez bien vous joindre à moi dans vos prières pour remercier le bon Dieu." (*114e lettre*).

Quatre jours plus tard, l'offensive éclate. Depuis quelques semaines, Jacques fait les fonctions d'agent de liaison auxquelles l'ont désigné sans doute son intelligence et son dévouement. C'est plus de dangers à courir, mais plus d'initiative à exercer, double motif pour lui de se réjouir. Sa présence d'esprit et la pensée des siens ne le quittent pas. Pour eux, il note heure par heure les événements de ces journées historiques : — *8 mai—sept heures du soir*— " L'offensive que je vous avais annoncée est commencée. Je vous griffonne ces quelques lignes au milieu de la fournaise. La bataille est fortement engagée à notre gauche, c'est-à-dire de Noulettes à Vennelles. Après une sérieuse préparation d'artillerie, la quarante-troisième division a franchement attaqué à notre gauche les positions allemandes. Une épaisse fumée s'élève. Il devient impossible de rien distinguer. — *Huit heures du soir*— " J'arrive de porter une communication urgente à mon chef de compagnie. Aucune description ne peut vous donner une idée de l'enfer de feu et de mitraille qui couvre le plateau. Les boches l'inondent de fusants et le feu de leurs mitrailleuses crible les parapets. Excusez mon écriture presque illisible. J'écris au milieu de l'animation générale et je ne puis faire mieux... — *Dix heures*—" J'entends les chasseurs qui montent aux avant-postes. De vives fusillades se font entendre en face de Lens... — *Minuit*—" Le bombardement est violent sur notre gauche. Il n'est pas commencé

en face de nous. Des renforts arrivent à pleins boyaux. Trois cent mille hommes et peut-être plus participeront à l'offensive... — *Cinq heures du matin*— " La bataille est engagée sur toute la ligne sauf en face de nous où nous leur réservons le coup le plus terrible. Quel spectacle j'ai sous les yeux ! J'assiste peut-être à une des plus grandes batailles de l'histoire. Bombardement aussi violent n'a peut-être jamais existé. — *Sept heures*— " L'intensité du combat s'accroît encore, surtout aux extrémités de notre horizon : Arras et la Bassée. Nous sommes merveilleusement placés pour tout voir. L'odeur de la poudre produit parmi nous beaucoup d'effet. Les plus calmes et les plus réservés deviennent comme des diables ce matin. Il est impossible de rêver d'un temps plus pur et d'un soleil plus brillant. — *Neuf heures*— " Nous assistons aux luttes et aux poursuites d'avions. La canonnade prend toujours de l'extension. Je ne trouve plus de mots ni de comparaisons assez fortes pour vous décrire ce que je vois. — *Dix heures* — " Notre artillerie subitement vient d'allonger son tir. Nos troupes chargent à la baïonnette sur toute la ligne que nous pouvons apercevoir. Je vois nos tirailleurs qui bondissent en avant. De toutes les tranchées allemandes nous voyons des fuyards sortir, c'est une véritable débandade. — *Dix heures et demie*— " A droite, la progression de nos troupes s'accentue. En face de nous, les Allemands sont rejetés de leur première ligne. — *Deux heures de l'après-midi.*— " De grosses batteries boches placées en arrière se mettent en mouvement. De très gros obus tombent un peu partout. Cela n'a pas beaucoup d'importance. Pour un coup, nous leur en rendons cent. — *Sept heures du soir*— " On vient de nous faire changer de tranchées. Combien de temps serons-nous là avant de nous porter en avant? Je vous demande, et j'y insiste particulièrement, de bien prier pour ceux qui vont charger. Ils tiennent dans leurs mains les des-

tinées de la France. — D'Arras à la Bassée, tout l'horizon est en feu. Tout brûle : les meules de paille et les bourgs à proximité de la ligne de feu. Le spectacle est terrifiant. Nous avons enlevé trois bourgs à gauche de notre secteur. Les troupes allemandes qui occupent Ablain et Notre-Dame-de-Lorette sont encerclées. Cependant elles sont nombreuses et vont essayer de briser l'étreinte. La lutte sera chaude demain. Il va falloir prendre le bourg à la baïonnette, maison par maison. — *Lundi, 10 mai—Cinq heures du matin.*— "Un temps splendide comme hier. La même fournaise, le même enfer. La nuit fut extrêmement fiévreuse. De terribles fusillades se sont élevées. Les boches se sont débattus dans le cercle de nos troupes et ont fait contre-attaques sur contre-attaques. Ils n'ont réussi qu'à laisser des milliers de cadavres sur le terrain. A côté de nous, le 20e chasseurs a enlevé avant la nuit quatre lignes de tranchées. Une dizaine de bourgs sont tombés entre nos mains. Le succès de nos débuts d'offensive a dépassé nos prévisions. Les emplacements faits à notre extrême-front pour nos 75 seulement sont occupés depuis minuit par l'artillerie lourde. Toute l'artillerie de campagne se tient prête à se porter en avant. A chaque caisson, des fagots sont attachés pour franchir les tranchées. Il y a un entrain insoupçonné parmi nous, d'un bout à l'autre des tranchées on blague. " (*118e et 119e lettres, 8 et 9 mai 1915*).

(À SUIVRE)

Ed. GOUIN, p. s. s.
vicaire à la Pommeraye,
Maine et Loire.

LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

DES GOUVERNEMENTS DE QUÉBEC, MONTRÉAL ET TROIS-RIVIÈRES

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

(SUITE)

NOTES BIOGRAPHIQUES

CHARLES-GASPARD PIOT DE LANGLOISERIE

Il naquit à Hanion, évêché de Chartres, en 1655, du mariage de Martin Piot de Langloiserie et de Anne Petit.

M. de Langloiserie passa dans la Nouvelle-France en 1687 comme capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine. Sa commission est en date du 17 mars 1687.

A la mort de M. Bizard, major de Montréal, en 1693, M. de Frontenac nommait M. de Langloiserie à cette charge, en attendant le bon plaisir du roi.

L'intendant Champigny écrivait au ministre de Pontchartrain le 4 novembre 1693 :

" M. de Frontenac a commis le sieur de Langloiserie, capitaine en pied, à la charge de major de Montréal, qui était vacante par la mort du sieur Bizard. Le dit sieur de Langloiserie est un gentilhomme marié et établi en Canada depuis deux ans, [1] qui mérite bien l'honneur de votre protection et que Sa Majesté ait la bonté de lui accorder l'emploi avec les appointements et la gratification. " [2]

La charge de major de Montréal fut donnée à M. de Langloiserie par le roi le 15 avril 1694.

M. de Frontenac écrivait à M. de Pontchartrain le 4 novembre 1694 :

---

[1] Il se trompait de trois ans.

[2] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 12, c. 11.

" Le sieur de Langloiserie a opté de la charge de major de Montréal et laisse sa compagnie au sieur de la Durantaye, comme vous l'avez ordonné.

" Il demande que le brevet qu'on lui a envoyé pour cette majorité soit expédié en forme de commission, comme celles que vous avez fait donner, cette année, aux capitaines et qu'elle soit conforme à celle du feu sieur Bizard, son prédécesseur. " [3]

Le 6 mai 1695, le roi commettait M. de Langloiserie pour commander les troupes au défaut et en l'absence de MM. de Callières et de Vaudreuil.

Le 14 juin 1695, le roi donnait au sieur de Langloiserie l'ordre de commander à Montréal en l'absence du lieutenant de roi et du sieur de Vaudreuil.

En 1698, M. de Langloiserie demandait au ministre de porter ses appointements à 1 200 livres. MM. de Frontenac et Champigny l'appuyèrent chaudement. Ils écrivaient le 15 octobre 1698 :

" Nous vous supplions encore de faire quelque considération sur ce que vous représentera le sieur de Langloiserie, major de Montréal, sur la modicité de ses appointements qui ne sont que de 1 000 livres. Il y aurait de la justice à les égaler à ceux du major de Québec qui sont de 1 200 livres, d'autant plus qu'il est à la tête du pays, où il y a plus de fatigues pour lui et plus de dépenses à cause de la forte garnison qui y est toujours. Il passe en France pour ses affaires domestiques, où il n'a point été depuis douze ans. " [4]

Le 28 mai 1699, M. de Langloiserie devenait major de Québec. Ses appointements étaient augmentés.

Des envieux ayant accusé M. de Langloiserie d'indolence dans le service, le gouverneur de Callières prit vivement sa défense, auprès du ministre :

---

[3] *Ibid.*, vol. 13, c. 11.

[4] *Ibidem*, vol. 16, c. 11.

" J'ai appris que des gens malintentionnés pour le sieur de Langloiserie, major de cette ville, vous avaient fait un portrait de lui qui ne lui ressemble nullement, l'accusant d'indolence dans le service. Je me sens obligé de rendre témoignage à la vérité et de vous dire, Mgr, que l'on ne peut pas avoir servi avec plus d'activité, de zèle et d'affection qu'il a fait pendant qu'il a été sous mes ordres major de Montréal, et qu'il faut que sa grande exactitude lui ait attiré ces mauvais offices par des gens qui n'aiment pas qu'on leur fasse faire leur devoir. S'il se présentait quelques occasions pour son avancement, il mérite l'honneur de votre protection, étant un très bon serviteur du roi et très digne sujet. " [5]

M. de Langloiserie avait demandé la lieutenance de roi aux Trois-Rivières. Le roi ne put la lui accorder, mais pour le dédommager, il lui donna, le 27 avril 1700, le rang et le commandement sur tous les autres capitaines.

Le 7 novembre 1700, M. de Callières écrivait au ministre :

" On m'a dit, monseigneur, que vous aviez dessein de faire un gouvernement du poste de Chambly. Si cela était, vous ne sauriez choisir un officier plus propre que le sieur de Langloiserie, major de cette ville,qui y a commandé longtemps avec distinction, étant très capable de remplir l'emploi qu'on voudra lui donner. " [6]

M. de Callières se trompait cependant, le ministre n'avait nullement cette intention.

Le 1er juin 1703, M. de Langloiserie était promu lieutenant de roi à Québec.

Deux années plus tard, le 15 juin 1705, il obtenait la croix de Saint-Louis.

M. de Langloiserie mourut à Québec le 21 février 1715.

(À SUIVRE)

Pierre-Georges ROY.

---

[5] *Ibidem*, vol. 17, c. 11.

[6] *Ibidem*, vol. 18, c. 11.

A travers les faits et les oeuvres

Le congrès de la paix.—Tâche ardue.—Problèmes difficiles à résoudre. — La durée du congrès de Vienne. — Le projet de traité. — Questions de frontières. — Le Rhin. — Les armements. — Les indemnités. — Les complications. — En Angleterre. — La crise sociale. — Une enquête. — L'armée et la marine anglaises. — La question irlandaise. — M. Wilson aux Etats-Unis. — Ses impairs. — Une appréciation. — La Société des Nations. — Ce que proposait le pape. — Au Canada.

LE congrès de Paris poursuit le cours de ses travaux ardus. Il le poursuit lentement, et cela n'est pas sans causer de l'impatience et des récriminations. La situation de l'Europe et du monde est si difficile, le péril que font encourir des délais trop prolongés est si menaçant, que l'on voudrait hâter les délibérations et accélérer les solutions nécessaires. Cependant il ne faut pas être injuste envers les hommes à qui incombe en ce moment le devoir de donner la paix aux nations. Jamais groupe de diplomates et de chefs d'Etats ne s'est trouvé en présence d'une tâche aussi formidable. Il ne s'agit de rien moins que de régler les affaires de l'univers entier, de poser des principes à longue portée, d'asseoir les fondements d'une paix durable sinon perpétuelle, de créer un organisme capable d'assurer la sécurité des peuples, d'enlever à l'anarchie sa puissance de destruction et de dissémination, d'édifier un monde nouveau. En présence d'un programme qui soulève de tels problèmes, on est tenté de se demander s'il n'est pas excessif et démesuré. Et l'on se dit ensuite que les résolutions ne peuvent être improvisées, que les décisions ne peuvent être brusquées, que les intérêts divergents ne peuvent être conciliés au pas de

course et que la décourageante complexité des questions milite inévitablement contre la célérité des déterminations. Le désir anxieux de voir cesser ce dangereux provisoire ne doit pas faire oublier que le congrès ne s'est ouvert que le 18 janvier, il n'y a guère plus de deux mois. Nos petites sessions provinciales ont souvent duré davantage. Sait-on que le congrès de Vienne, dont la tâche était moins colossale assurément, a siégé sept mois, du 17 novembre 1814 au 9 juin 1815?

Sans doute les circonstances présentes exigent qu'on supprime tous les retards inutiles. Les membres de la conférence doivent le comprendre. On annonce que ces jours prochains le traité de paix sera élaboré définitivement. Alors commencera le débat avec l'Allemagne. Bien des points y seront soulevés. Il y a d'abord la question des frontières. Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France est un fait acquis d'avance et à propos duquel l'ennemi vaincu n'opposera aucune résistance. Mais il y a la frontière du Rhin. Le maréchal Foch a plus d'une fois déclaré qu'elle constitue pour la France la seule bonne ligne de défense. Cependant il n'entend pas faire comprendre par là qu'il demande l'annexion des territoires allemands situés sur la rive gauche du fleuve. On en viendra, semble-t-il, à un moyen terme entre l'abandon à l'Allemagne et l'annexion à la France. Cette langue de terre ne serait donc ni française ni allemande, mais quelque chose comme le district de Colombie aux Etats-Unis. En fait, tous les produits du pays reviendront à la France, mais les 300,000 habitants de cette région ne seront pas sujets à la loi militaire française ou allemande et n'auront pas le privilège d'envoyer des représentants à l'assemblée de l'un ou de l'autre pays. On appelle ces mesures " stérilisantes ", c'est-à-dire qu'elles ont pour objet de détourner la production de ce pays vers la France afin d'empêcher l'Allemagne de s'en servir pour construire du matériel de guerre.

Le traité contiendra aussi des stipulations relatives aux armements. Parmi ces termes militaires du projet on remarquerait les suivants: L'Allemagne serait obligée de réduire son armée à 100,000 et 4,000 officiers, qui seront tous recrutés par le volontariat. Ces conditions auront pour effet de laisser l'armée allemande à 100,000 hommes pendant une période de douze ans. Les armes et les munitions que pourra garder l'ennemi ne devront pas être plus considérables que ce qu'il en faut pour une armée de 100,000 hommes. Les forteresses allemandes tout le long du Rhin devront être détruites. L'état major impérial sera aboli puisque les forces seront diminuées. Il semble avoir été entendu que la flotte allemande sera réduite à ce qui sera nécessaire pour la garde et la police des côtes. Mais le sort des vaisseaux de guerre allemands livrés aux Alliés est encore incertain. Les Américains et les Anglais opinent pour le coulage, les Français et les Italiens en réclament une partie.

Une autre question qui devra être tranchée par le futur traité, c'est celle des réparations et des indemnités. Sur ce sujet, les dépêches sont contradictoires. Elles sembleraient indiquer qu'on évalue à plus de quarante milliards la somme que l'Allemagne sera appelée à payer. On discuterait encore les termes du paiement et la durée des annuités que devrait verser la nation vaincue. Tout ceci n'est pas encore suffisamment défini pour que nous croyions sûr d'entrer maintenant dans les détails.

* * *

Pendant que les membres du congrès s'efforcent d'activer leurs délibérations, des complications surgissent de toutes parts. En Allemagne, le gouvernement établi sur les ruines du kaisérisme se bat contre les assauts du bolchévisme

mal déguisé sous le nom de spartacisme. La guerre civile a ensanglanté les rues de Berlin et de plusieurs autres cités teutonnes. Après l'humiliation de la défaite, le peuple allemand connait à son tour les horreurs de la lutte fratricide qui lance les uns contre les autres des concitoyens. Le gouvernement a réussi à vaincre les insurgés de Berlin, mais on se demande si ce ne sera pas là une victoire précaire et si demain les anarchistes ne réussiront pas à faire subir à l'Allemagne le sort de la Russie.

Les dernières dépêches nous apprennent que la jeune république hongroise est menacée de ce désastre. Le gouvernement inauguré, à Budapest, par le comte Karolyi a été renversé. Le bolchévisme aurait pris sa place et menacerait les Alliés d'une reprise des hostilités vers la région des Balkans. En même temps on se bat en Pologne, en Ukraine, dans la région de Valogda, et le sinistre régime Lenine-Trotzky continue à couvrir la Russie de sang et de ruines. Assurément l'Europe n'est pas encore sortie de ses jours tragiques.

* * *

En Angleterre, le gouvernement britannique est en butte à bien des difficultés. La question ouvrière inspire, avec raison, aux meilleurs esprits de sérieuses appréhensions. Elle est complexe. D'une part les réclamations de certains meneurs travaillistes semblent absolument déraisonnables. On exige à la fois la réduction de la journée de travail à sept heures et une augmentation de trente pour cent dans les salaires. Cela paraît une étrange proposition économique. Elle équivaut à diminuer les recettes et simultanément à augmenter les dépenses. D'un autre côté, on allègue que, dans certaines industries, le profit du capital est vraiment excessif et qu'il doit être légitimement réduit de manière à accroître

le bien-être et à ménager les forces des travailleurs. Si ces problèmes pouvaient être étudiés dans un esprit de justice, de modération, de bienveillance mutuelle, nul doute qu'on pourrait les résoudre pour le bien supérieur de chacune des classes intéressées et de la société en général. Le malheur est qu'on écarte trop de la question sociale, comme des questions politiques et internationales, l'idée religieuse, les principes de justice, les sentiments de fraternité chrétienne que les papes, Léon XIII en particulier, ont si souvent rappelés au monde.

Dans ces dernières semaines les perspectives d'une crise ouvrière sont devenues moins alarmantes. On se rappelle que M. Lloyd George avait fait voter une loi nommant une commission chargée de s'enquérir des conditions qui existent dans les industries minières. Cette commission devait s'occuper des questions de salaire, d'heures de travail, du coût de production et de distribution de charbon, de l'organisation générale des mines, des profits, des conditions sociales des mineurs et des problèmes connexes. M. Sankey, juge de la cour du banc du roi, en fut nommé le président. Elle s'est mise à l'oeuvre sans retard et le résultat de son enquête vient d'être rendu public. En vertu de son rapport, on accorderait aux mineurs les deux tiers de leurs demandes pour l'augmentation des salaires ainsi qu'une diminution des heures de travail maintenant et une autre diminution en 1921, parce qu'alors la quantité de charbon extraite en 1913, soit 287,000,000 de tonnes, le serait de nouveau. Les profits des propriétaires de mines seraient aussi réduits à 14 pence par tonne.

" M. Bonar Law, d'après une dépêche, a dit que le gouvernement est prêt à accepter le rapport Sankey à la lettre. Les chefs des mineurs n'ont jamais eu une telle aubaine et peut-être ne l'auront-ils jamais plus. Il ne s'est jamais présenté une aussi belle occasion de faire des progrès réels en ce qui se rapporte aux questions de l'industrie minière, et si les

chefs refusent cette chance ils commettront la plus grande bévue jamais faite par les chefs d'une industrie. S'ils consentent à attendre, a déclaré le porte-parole du gouvernement, ils pourront avoir un rapport sur la nationalisation et sur toutes les grandes questions. La question devra cependant être réglée par le parlement. Si une grève est déclarée, ce ne sera pas une grève ordinaire dirigée contre les patrons, mais bien contre l'Etat lui-même, et dans ce cas le gouvernement devra employer tous les moyens dont il pourra disposer pour avoir raison des grévistes, sans hésitation et au plus tôt. "

Les discussions relatives à la nomination de la commission et les conférences avec les représentants du travail ont retenu M. Lloyd George à Londres plus longtemps qu'il ne l'aurait voulu à cause des travaux du congrès de Paris. Mais la gravité de la situation l'exigeait. Maintenant c'est à la conférence de la paix qu'on insiste pour le garder durant la période décisive où les décisions capitales vont être prises. Ses collègues dans le cabinet sont obligés de suppléer à son absence. Sans doute la majorité du gouvernement est grande, mais les questions sont difficiles. Prenons par exemple celle de l'armée. La guerre a cessé, mais il faut conserver une force suffisante pour l'occupation du territoire allemand, pour le maintien des corps rendus nécessaires par les événements de Russie, pes les troubles qui viennent d'éclater en Egypte, etc. Conséquemment, M. Winston Churchill, le ministre de la guerre, a présenté un budget de 287 millions de louis sterling. " Nous sommes à mi-chemin entre la paix et la guerre, a-t-il dit, et nous sommes incapables de déterminer l'étendue de la démobilisation. Nous ignorons les clauses qui prendront corps dans le traité de paix et le nombre de soldats qu'il nous faudra garder en Orient et sur le Rhin et pour combien de temps. Nous ne savons pas si les Allemands accepteront nos conditions. Une vaste partie de l'Europe est dans

un état d'anarchie. Les Alliés sur qui pèsent la responsabilité de remodeler le monde sont eux-mêmes sérieusement épuisés. A ces difficultés, il faut ajouter l'énorme effort de liquidation de la guerre. Les crédits actuels pourront être dans la suite réduits. "

La chambre des communes a aussi été saisie d'un projet de loi ayant pour objet de continuer la loi de conscription et de maintenir une armée d'occupation en Allemagne de 900,000 hommes, l'enrôlement devant prendre fin le 30 avril 1920. M. Shaw, chef travailliste, a combattu la mesure, parce que le parti ouvrier est hostile à la conscription. M. Winston Churchill a répondu que le gouvernement veut avoir une armée pour assurer la paix et qu'il s'achemine vers le service volontaire universel. Il a ajouté: " Nos délégués, à la conférence de la paix, luttent en faveur de la disparition complète de la conscription en Europe. On a demandé que l'Allemagne conserve une armée peu considérable qui fasse du service pendant longtemps, mais on ne sait pas si ce point lui sera concédé. L'Angleterre est à peu près seule à défendre ce point, mais il n'est pas du tout impossible que le Japon, la France, l'Italie et même les Etats-Unis deviennent des nations qui auront un système militaire où n'entrera pas la conscription. Il n'est pas vrai du tout que cette loi est présentée pour lever des troupes qui iront en Russie. Personne ne serait assez fou pour suggérer d'intervenir en Russie avec des troupes formées de conscrits. Nos armées sur le Rhin comptent 430,000 hommes, ce qui est approximativement le nombre d'hommes que les Etats-Unis ont sous les armes et beaucoup moins que la France en a sur pied. " M. Bonar Law a vigoureusement défendu le projet de loi, et il a provoqué les applaudissements de la chambre en s'écriant: " Est-ce qu'il est vrai qu'après avoir combattu pendant quatre ans et demi avec la France à nos côtés nous allons maintenant la laisser seule? " La proposition ministérielle a été adoptée par un vote de 304 à 71.

De son côté, M. Walter Hume Long, le premier lord de l'Amirauté, a demandé le vote de crédits suffisants pour tenir sur pied, en temps de paix, 280,000 marins. Lorsque la conférence de paix aura décidé la question des armements, ce chiffre pourra être réduit. M. Long a fait une brillante esquisse du rôle joué par les flottes britanniques durant la guerre. " Les navires anglais ont rendu d'immenses services, s'est-il écrié au milieu des applaudissements des députés. Ils ont sillonné toutes les mers du monde et participé à la défense commune à tous les endroits attaqués. Depuis la déclaration de guerre jusqu'au 2 mars 1919, la marine anglaise a transporté 23,388,000 combattants; 3,336,000 non combattants ; 2,264,000 animaux ; 47,993,000 tonnes de munitions des dépôts militaires anglais. En outre, depuis l'armistice, les balayeurs de mines ont détruit 5,500 mines flottantes, et aucun navire, fidèle aux prescriptions de la route, n'a subi de dommages du fait d'une mine. Même les équipages n'ont pas manqué au cours de la guerre, bien que nombre de marins aient subi l'épreuve du torpillage jusqu'à cinq fois. L'empire peut être fier de ce " record " sans précédent. La reddition de la flotte allemande est une victoire navale plus grande encore que celle qu'aucun combat aurait pu entraîner; elle signifie que le monde ne verra plus les horreurs du passé. "

Durant ces dernières semaines la question irlandaise est restée au même point. M. de Valera, le chef du sinn feinn, qui s'est échappé de prison il y a quelque temps, devait faire à Dublin une entrée solennelle. Mais devant l'interdiction du gouvernement et le déploiement de forces ayant pour objet d'empêcher la manifestation, on a jugé plus prudent de la contremander. Dans une de ses dernières correspondances, M. O'Connor écrivait ces lignes: " La fièvre du sinn feinn sévit toujours en Irlande. Mes informateurs irlandais me disent que le *home rule* colonial enlèverait le pays contre le

parti qui demande une impossible république. En même temps l'élargissement des sinn-feiners produit quelque effet. Mais on estime qu'une fois de plus la mesure arrive trop tard, comme toutes les autres mesures britanniques relatives à l'Irlande. "

* * *

Nous avons vu dans notre dernière chronique que M. Wilson avait fait aux Etats-Unis une visite nécessitée par les circonstances. Elle a été courte. Arrivé à Boston le 23 février, le président est reparti pour Paris le 5 mars. Durant les quelques jours qu'il a passé parmi ses concitoyens, il n'a rien négligé pour influencer l'opinion américaine en faveur des projets qui lui tiennent au coeur, spécialement la ligue des nations. Il a eu des entrevues avec les sénateurs et les députés et il a prononcé plusieurs discours. Il a insisté sur l'importance d'associer étroitement la ligue des nations au traité de paix.

Dans un banquet à la Maison blanche, auquel il avait convié les membres du comité des affaires étrangères, il a donné toutes les explications qu'on lui a demandées, provoquant lui-même les questions. La ligue des nations, d'après le témoignage du président, laissera chaque peuple libre d'entraîner des hommes pour l'armée, mais le danger disparaitra parce que tous les armements seront sous le contrôle général. Il est évident aussi que chaque nation perdra en entrant dans la ligue un peu de sa souveraineté, parce qu'il est inconcevable qu'il y ait une entente entre les nations pour éliminer toutes les occasions de guerre et assurer la paix sans que chacune d'entre elles ne donne un peu du sien. La ligue n'empiètera pas sur le pouvoir que possède chaque pays de déclarer la guerre, mais elle comportera l'assurance que chaque nation fera son possible pour éviter une guerre. Cette condition existe dans la plupart des traités. "

On ne saurait dire que le président a toujours été heureux dans ses conversations, ses déclarations et ses discours publics, durant sa courte apparition aux Etats-Unis. Ainsi, il aurait dit dans un discours au comité national démocrate que le plus grand homme assis à la table du congrès est le premier ministre grec, M. Venizelos. Il nous semble que ceci est un manque de tact bien caractérisé. Il est peu habile et peu courtois de la part d'un homme dans la situation de M. Wilson de distribuer de cette manière des prix d'excellence. Qu'est-ce que les autres hommes considérables du congrès, tels que M. Clemenceau, M. Lloyd George, ont dû penser de ce propos?

Dans son discours de New York, prononcé la veille de son départ pour retourner en Europe, M. Wilson nous semble avoir commis un autre impair. Il a prononcé cette phrase: " L'Europe a à souffrir aujourd'hui parce qu'il semble que les hommes d'Etat n'ont rien prévu et que seul le peuple a vu juste dans tout cela. " La première partie de cette proposition peut être vraie. Mais toute vérité n'est pas bonne à dire. Il est fort possible que les hommes d'Etat européens, en lisant ces paroles, se soient dit que M. Wilson est quelque peu impertinent et qu'il tranche trop du pédagogue. Quant à la seconde partie de la phrase citée plus haut, elle nous paraît d'une exactitude douteuse. Si les hommes d'Etat n'ont pas vu clair, nous ne croyons pas que les peuples aient été plus clairvoyants.

Dans ce même discours, M. Wilson a donné un avertissement solennel aux adversaires de la ligue des nations. Quelques jours plus tôt, devant le sénat, le sénateur Lodge, un chef républicain, avait mis l'opinion en garde contre le projet, qui,d'après lui, au lieu de sauvegarder la paix du monde, ne pourrait qu'engendrer des disputes et des complications. Il s'est déclaré " complètement opposé au principe de la

ligue et il a donné comme raison que ce projet vient en contravention avec la doctrine Monroe, qu'il attente à la souveraineté du peuple américain, qu'il aura pour résultat de mêler les Etats-Unis à toutes les chicanes étrangères et qu'il substitue l'internationalisme au nationalisme au bénéfice de la seule Europe ". M. Wilson avait sans doute ce discours en vue, ainsi que les autres critiques américaines ou européennes du projet cher à son coeur, lorsqu'il s'est écrié : " Je suis étonné — non pas alarmé — mais étonné de voir qu'il existe en certains milieux une telle ignorance de la situation du monde que ces gens-là ne savent pas encore l'état d'esprit des individus lorsque tous les autres le savent. Je ne sais pas qui leur a obscurci la compréhension des choses, je ne sais pas qui les a aveuglés, mais ce que je sais c'est qu'ils ont été séparés des courants généraux de la pensée humaine. Et maintenant je désire vous donner un avertissement solennel qui n'est pas une menace, car les forces du monde ne font pas de menace, elles agissent. Les grands courants du monde ne nous disent pas qu'ils vont s'élever et s'élancer, mais ils s'élèvent dans toute leur majesté et leur force et ceux qui sont sur le chemin sont balayés. Le coeur de l'humanité est éveillé aujourd'hui et il doit être satisfait. "

Le président a terminé son discours par un appel à la fierté américaine. " Un jour viendra, s'est-il écrié, où la fierté gonflera le coeur des Américains lorsqu'ils regarderont en arrière, car ce sont eux qui auront eu à faire le grand sacrifice nécessaire à la cause de la justice parmi les hommes. Que Dieu nous donne la force et la sagesse pour agir comme il le faut ! Il nous a jusqu'ici donné le privilège de savoir que nous avons agi sans compter ce qu'il nous en coûte, et parce que nous étions de vrais Américains, amis de la liberté et de la justice. "

Ce qui donnait à l'assemblée où M. Wilson a prononcé ce discours une signification spéciale, c'est que l'ancien président M. Taft, le chef républicain adversaire de M. Wilson, a parlé en faveur de la ligue des nations. Faisant allusion à la doctrine de Washington qui recommandait d'éviter toute alliance, il a dit que " cette idée ne peut s'appliquer dans le moment présent parce qu'il est de l'intérêt des Etats-Unis que la paix se maintienne en Europe; se retirer de la ligue des nations serait établir pour les Etats-Unis l'ancien régime d'équilibre des puissances et, dès la prochaine guerre, ce pays y serait mêlé comme il le fut dans la guerre actuelle. "

* * *

Un collaborateur des *Etudes,* la docte revue des Pères Jésuites, esquissant dans un récent numéro la physionomie de quelques-uns des acteurs du grand drame, a consacré au président Wilson une page de très fine analyse phychologique. Après avoir montré l'importance de son rôle et la maîtrise avec laquelle il a su préparer l'entrée en scène des Etats-Unis et son action opportune dans la formidable guerre, cet écrivain signale chez le président le côté idéologique que dénotent souvent ses discours, ses messages et ses écrits. Voici quelques passages de cette appréciation, qui nous paraît fort judicieuse: " L'allure un peu nuageuse de certains messages attirait au président des Etats-Unis des admirations contradictoires, les diverses classes de lecteurs discernant ou retenant, selon leurs prédilections particulières, tel ou tel aspect, telle ou telle interprétation de sa pensée. A vrai dire, il y a lieu de distinguer, dans les déclarations doctrinales du président, mainte vérité très noble, qui appartient au droit naturel ou à la plus authentique philosophie chrétienne, et d'autre part une certaine idéologie dérivée de l'individualisme pro-

testant et puritain, idéologie apparentée aux faux dogmes de la révolution et du *contrat social.* Inutile d'ajouter que la cause qui attire au président américain, de la part de nos francs-maçons et socialistes, une admiration tapageuse et compromettante, est précisément cette idéologie fâcheuse, où peuvent trouver leur compte l'égalitarisme, l'humanitarisme et l'internationalisme des partis révolutionnaires. " L'auteur que nous citons croit devoir noter, cependant, que " dans les déclarations des derniers mois, l'éminent homme d'Etat n'accorde qu'une place de plus en plus réduite à sa métaphysique de la démocratie et à ses perspectives sur les destins futurs du genre humain, et que ses affirmations relatives à la société des nations n'ont pas cessé d'évoluer dans un sens plus voisin des possibilités actuelles et du réalisme politique ". Après la lecture du récent discours de New-York, l'écrivain des *Etudes* trouverait peut-être moins accentuée l'évolution qu'il croyait discerner chez M. Wilson.

* * *

Le ténacité et l'énergie avec lesquelles le président des Etats-Unis a lutté pour faire prévaloir l'institution d'une grande ligue internationale l'ont identifié avec cette conception et lui ont fait perdre de vue d'autres initiatives. Ainsi,dès 1910, M. Léon Bourgeois, naguère représentant de la France au congrès de la Haye, publiait un opuscule intitulé la *société des nations.* Et plusieurs autres études de même nature ont été publiées depuis. Mais ce que nous tenons surtout à rappeler ici, c'est la note adressée aux nations belligérantes par le Souverain Pontife au mois d'août 1917. Nos lecteurs n'ont pas oublié sans doute ce document mémorable qui a été si longuement commenté. Il nous semble spécialement opportun en ce moment d'en signaler le passage sui-

vant : "Le point fondamental doit être qu'à la force matérielle des armes soit substituée la force morale du droit : d'où un juste accord de tous par la réduction simultanée et réciproque des armements, selon des règles et des garanties à établir dans la mesure nécessaire et suffisante au maintien de l'ordre public en chaque Etat ; puis, en substitution des armées, l'institution de l'arbitrage, avec sa haute fonction pacificatrice, selon des normes à concerter et des sanctions à déterminer contre l'Etat qui refuserait soit de soumettre les questions internationales à l'arbitrage soit d'en accepter les décisions."

Ce texte était suffisamment significatif. Cependant le sens de la note pontificale a encore été accentué et précisé dans un commentaire autorisé. Dans une lettre que Son Eminence le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat, écrivait par ordre du pape à Mgr Chesnelong, archevêque de Sens, le 2 novembre 1917, on lisait ces lignes : " On a objecté que les propositions du Saint-Père ne sont pas toutes réalisables. On a dit, en particulier, que le désarmement réciproque et simultané doit être mis au rang des aspirations destinées à demeurer sans effet. Or le désarmement est voulu par tous sans exception, comme l'unique moyen pour éloigner le péril de la guerre, pour remédier aux difficultés financières, pour empêcher les convulsions sociales, qui, sans cela, sont malheureusement à prévoir. Mais dès qu'il s'agit de déterminer le moyen de réaliser et de maintenir ce désarmement, l'accord cesse. Je n'hésite pas à reconnaître franchement que de tous les systèmes envisagés jusqu'à présent aucun n'est vraiment pratique. Et pourtant ce système pratique existe. Le Saint-Siège, dans son appel du 3 août, n'a pas cru, par déférence pour les chefs des peuples belligérants, devoir l'indiquer, préférant leur laisser à eux-mêmes le soin de le déterminer. Mais pour lui, le seul système pratique et, de plus, de facile exécution avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, serait le

suivant: supprimer d'un commun accord entre nations civilisées le service militaire obligatoire et constituer un tribunal d'arbitrage pour résoudre les questions internationales; enfin, pour prévenir les infractions, établir comme sanction le boycottage universel contre la nation qui voudrait rétablir le service militaire obligatoire ou bien qui se refuserait soit à soumettre une question internationale au tribunal d'arbitrage soit à accepter sa décision. De cette sanction, lord Cecil lui-même, dans un de ces discours, a pleinement reconnu l'efficacité pratique. "

Le secrétaire d'Etat pontifical citait ensuite l'exemple de l'Angleterre et des Etats-Unis, qui ne connaissaient avant la guerre que le service volontaire, et qui, pour participer efficacement au grand conflit, ont dû recourir à la conscription, preuve manifeste que le service volontaire ne peut fournir les contingents énormes nécessaires à la guerre moderne. Puis il énonçait cette déduction : " En supprimant donc d'un commun accord entre nations civilisées le service obligatoire pour le remplacer par le service volontaire, on obtiendrait comme automatiquement et sans perturbation de l'ordre public le désarmement avec toutes les heureuses conséquences indiquées plus haut. La conscription a été, depuis plus d'un siècle, la vraie cause d'une multitude de maux qui ont affligé la société. Arriver à une suppression simultanée et réciproque sera le vrai remède. En effet, une fois supprimée, la conscription ne pourrait être rétablie que par une loi, et, pour cette loi, même avec la constitution actuelle des empires centraux, il faudrait l'approbation du parlement, approbation très improbable pour beaucoup de raisons et surtout à cause de la douloureuse expérience de la guerre actuelle. " La pensée du pape, commentée par le cardinal Gasparri, indiquait d'avance l'un des objectifs les plus désirables de la ligue des nations, c'est-à-dire la limitation des armemnets.

* * *

Notre session fédérale, commencée depuis le 20 février, entre à peine dans sa phase active. Les premières semaines ont été remplies par le long et fastidieux débat sur l'adresse, qui nous paraît s'être amplifié outre mesure. L'opposition, désemparée par la mort de son chef, sir Wilfrid Laurier, a cependant essayé de livrer au gouvernement un assaut sur le point qui lui semble le plus vulnérable, à cause des éléments composites de la majorité unioniste, c'est-à-dire sur la question fiscale. Mais le résultat a trompé son attente. Le premier vote de la session a donné au cabinet une majorité de 54 voix.

En l'absence de sir Robert Borden, c'est sir Thomas White qui agit comme premier ministre.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 26 mars 1919.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LE DEVOIR DU CHRETIEN DANS LES JOURS D'EPREUVE, par le Père Daniel, s. j. — Chez Téqui et chez Granger.

Ce livre s'adresse à tous ceux qui pleurent et qui souffrent. Ils sont nombreux ceux que le divin maître appelle à sa suite, après leur avoir frayé le chemin de la croix! " Venez à moi, nous dit-il, ô vous qui êtes accablés et je vous réconforterai. " Oh! qu'elles sont réconfortantes les pages que nous venons de lire! Elles sont les expressions mêmes tombées des lèvres de Jésus. Prenez, lisez et méditez-les, âmes tristes et affligées, et vous trouverez ensuite un certain bonheur dans vos peines. Le disciple ne doit pas être plus que le maître!

* * *

L'EGLISE, OEUVRE DE L'HOMME-DIEU, par Mgr Besson, in-12. Prix: 3 frs 50. — Chez Téqui, et chez Granger.

Voici quelques 50 ans Mgr Besson fut un de nos plus brillants orateurs, estimé et fort goûté de toute une génération. Ses conférences sur l'Homme-Dieu et l'Eglise étaient devenues introuvables. La librairie Téqui a eu l'heureuse idée de les réimprimer. A une heure où tant d'hommes réfléchissent sérieusement et cherchent loyalement la vérité, à l'heure aussi où souvent tant de prêtres et de directeurs d'âmes sont embarrassés sur le choix du livre à donner pour éclairer le chemin et affermir des convictions nouvelles, ce livre, ainsi du reste que les six autres formant l'ensemble des conférences, sera éminemment utile. Connaître l'Homme-Dieu d'abord, puis de là et après lui l'Eglise et son ensemble, et enfin les mystères de la vie future, n'est-ce pas tout le programme nécessaire? Moins profond que Mgr d'Hulst, moins théologien peut-être que le Père Monsabré, Mgr Besson plaît cependant davantage par l'agrément de son style, toujours si riche, si poétique en même temps que si pieux. C'est par le coeur qu'il pénètre l'intelligence et qu'il détermine les convictions.

* * *

LETTRES SANS REPONSE, par H. de Vismes, in-8. Prix: 2 frs. — Maison de la Bonne Presse à Paris (5 rue Bayard), Paris VIIIe).

Une jeune femme, mère de deux enfants, écrit quotidiennement, pendant les sept premières semaines de la guerre, à son mari, capitaine sur

le front. Elle n'en reçoit pas de réponse, et pourtant elle le croît vivant et combattant, cet homme qu'elle n'évoqua jamais tant que depuis qu'il l'a quittée pour faire son devoir, c'est-à-dire depuis qu'elle a senti la place immense qu'il tenait dans sa maison... et dans son âme. *Lettres sans réponse*, c'est sa propre histoire qu'elle écrit, cette jeune " épouse médiocre, mère médiocre, esprit léger et frivole ", qui, dans l'évocation du héros absent, sentira lever et fructifier en elle les idées, les conceptions, les goûts de celui-ci, homme de devoir, père de famille modèle. L'auteur de *Lettres sans réponse* fait revivre avec émotion les inoubliables premiers jours de la guerre ; les premières angoisses, les premiers deuils. Au point de vue intellectuel, c'est un plaisir de parcourir des pages si attrayantes par le style de la délicate psychologue qui les a écrites. Au point de vue moral, c'est surtout un réconfort de les approfondir après que quatre années de carnage ont supprimé en France tant de chefs de famille et légué aux Françaises, endeuillées l'inneffable mission de continuer les héros disparus.

* * *

MATHIAS BERWOUDE (roman), par Florence O'Noll. In-12. — Maison de la Bonne Presse à Paris.

Ce n'est pas un roman de guerre. C'est cependant le récit de drames émouvants. Un professeur d'une Université de province perd sa situation à cause de sa foi catholique, qu'il refuse de domestiquer. Un ami d'enfance, riche industriel à Paris, se souvient du professeur qu'il appelle comme secrétaire. Et voilà un pont jeté entre deux familles bien différentes... entre deux drames. Le philosophe chrétien meurt et la situation des siens est désespérée. La douce fille du défunt âpouse le fils hautain de l'industriel. Nouveau ménage, nouveau drame à la suite d'un malentendu. L'industriel, converti par sa bru, meurt chrétiennement... en avouant la source impure de sa fortune. Ses enfants, témoins humiliés de cet aveu *in extremis*, promettent les réparations. Cette épreuve suprême donne à la jeune épouse chrétienne l'occasion de ramener la paix dans le coeur de l'époux, converti aussitôt à ses idées sociales. Précieux roman chrétien qui fait ressortir la foi du croyant devant la lutte, le sens du mariage chrétien et le rôle adorable de la Providence.

* * *

LE DIADEME DE CRISTAL, par Paul Heuzé, in-8. — Maison de la Bonne Presse à Paris.

Ce récit alerte et de lecture facile nous transporte à Venise, au temps le plus glorieux de la Sérénissime République, et nous montre les lois et coutumes qui régnaient au début du XVIe siècle, dans cet Etat jaloux de conserver sa prééminence artistique et commerciale. Un maître verrier de la célèbrer Murano vient d'inventer le verre incolore ou cristal. Un ouvrier s'empare du secret et veut le porter en Hollande, pays concurrent de Venise. Le Conseil des Dix, suivant la loi d'alors, envoie deux habitants avec ordre de le rejoindre et de le mettre à mort. Mais l'un des émissaires, qui doit épouser la fille du transfuge, ramène ce dernier à Venise, où il obtient son pardon. Ce drame rapide, mélange d'histoire et de fiction, est une suite de péripéties dont on suit le développement avec grand intérêt.

* * *

LETTRES SUR LA SOUFFRANCE, par Elisabeth Lesueur (préface du Père Hébert), in-18. Prix: 3 frs 50. — Chez Gigord à Paris (15, rue Cassette).

Sous ce titre, *Lettres sur la souffrance*, vient de paraître un second volume d'Elisabeth Lesueur, appelé à la même diffusion que le précédent. On sait quel a été l'exceptionnel succès de *Journal et Pensées de chaque jour* (30,000 en seize mois) atteignant toutes les classes de la société, exerçant sur les âmes une action saisissante, profonde et bienfaisante, ramenant même à Dieu des incroyants. Il en sera de même des *Lettres sur la souffrance*, recueil de 78 lettres s'échelonnant sur un espace de temps très court, du 19 décembre 1910 jusqu'au 12 mars 1914. Ces lettres sont adressées à une même personne, religieuse hospitalière; elles présentent ainsi une remarquable homogénéité. La vie intérieure en constitue le sujet, la souffrance le thème dominant. Ces admirables lettres, qui forment comme une série de méditations, apparaissent également comme des lettres de direction qui supportent la comparaison avec les plus célèbres et elles enrichissent notre littérature ascétique. Une préface du Père Hébert décrit magistralement l'âme angélique qu'il a dirigée pendant onze années. Un portrait qui fixe le visage de l'auteur et un fac-similé de son écriture permettront au lecteur d'évoquer Elisabeth Lesueur, de pénétrer plus avant dans la connaissance de cette vertu, de cet esprit et de ce coeur, et de bénéficier de son enseignement.

* * *

En marge du *Journal des Jésuites*

La Fête-Dieu dans la Nouvelle-France

EN L'ANNÉE 1646

> "Sur la fin de May fe rencontra la fefte du St-Sacrement ; le St-Sacrement fut expofé le iour de la fefte, etc... Pour la proceffion il fut errefté que M. le Gouuerneur nommeroit qui il luy plairoit pour porter le daiz de fa part; que les deux marguillers le porteroient auffy, et vn sauvage, etc...[1]
>
> *Journal des Jésuites*, mai 1646.

MONSIEUR le seigneur de Beauport[1] franchit le seuil de son manoir, descend les degrés du perron, interroge les confins du ciel, pour s'assurer du temps qu'il fera. Dans les profondeurs du firmament tout baigné de lumière, flotte, légère et blanche, l'ouate de quelques petits nuages égarés, qui fuient dans l'azur.

L'air est embaumé. La saine odeur des parfums agrestes monte de la terre en travail de germination et de toute la campagne ensemencée.

Dans les prés qui verdoient, au bout de chaque brin d'herbe, de chaque tige remplie des promesses de la moisson naissante, la rosée brille comme autant de gouttelettes d'argent.

---

[1] Robert Giffard, médecin, venu en la Nouvelle-France pour s'y établir définitivement avec sa famille et des colons percherons en 1634. Parti de Dieppe au printemps de cette année, il atteignit Québec au mois de juin. Ce n'était pas cependant son premier contact avec la Nouvelle-France puisqu'il y était déjà venu à titre de chirurgien sur les navires qui y faisaient périodiquement la traversée. En reconnaissance de ses travaux et de ses bons offices, la Compagnie des Cent Associés lui accorda en 1634 la seigneurie de Beauport dans la banlieue de Québec, où il assit son manoir. Il mourut en avril 1668. Pendant une trentaine d'années, il avait exercé sa profession de chirurgien dans le pays, occupé les plus hautes fonctions et l'on peut dire qu'il y avait été l'une des figures les plus considérables et les plus sympathiques de son époque.

Et toute la nature sourit au jour qui s'éveille, calme et plein d'harmonies aériennes, sur la Nouvelle-France...

En route, monsieur le seigneur, le temps est admirable, il fait beau comme il ne se peut davantage!

Pendant qu'il traverse l'avenue ombreuse de son parc, qui conduit à la grande route, les oiseaux dans les arbres, étirant leurs ailes encore toutes humides des vapeurs de la nuit, le regardent de leurs petits yeux ronds, la tête penchée entre les branches, avec un air de gazouiller :

" Bonjour monsieur Giffard!... Où allez-vous de si grand matin ? "...

Oui, où donc s'en va monsieur Giffard ?

Maintenant, sur le chemin du roy, les colons endimanchés le dépassent et le saluent. Les hommes ont des juste-au-corps, des casaques et de beaux pourpoints de couleur faune, ventre-de-biche, vert céladon, ou amarante; les femmes, des robes de nuances diverses, quelques-unes à fleurs, et de fraîches coiffes de lin ou de dentelles.

" Belle journée, monsieur Giffard ! "

" Tiens, c'est ce bon François! Oh, oui, belle journée."

" Bien des saluts, monsieur le seigneur! "

" A toi de même, jolie Pierrette. Pour à quand les accordailles, ma fille? "

" Hé, hé! " se dépêche de dire François son galant, "avec les femmes, nul ne fut jamais prophète..." Puis, regardant l'accorte paysanne... " Si elle veut, ce sera pour la Saint-Jean, et la noce à la Saint-Martin d'automne. "

Pierrette, toute rouge, répond par un sourire.

Et le bon seigneur pense en lui-même: " Voilà déjà des fiançailles, ou je ne m'y connais guère... Allez, gentils accordés, allez!..."

" Bonjour monsieur Giffard, beau temps! " fait un autre qui survient.

" Dis plutôt magnifique " retorque le seigneur " température magnifique... Une prise? "

" Ce n'est pas de refus... Merci... Au revoir... "

" Bonjour!... "

Et tous déambulent, allègres, vers la cité.

De Beauport à Québec, il n'y a il est vrai que deux milles.

Le soleil qui vient de se lever (il est à peine six heures) n'a pas encore dissipé la fraîcheur vivifiante du matin. D'ordinaire, les colons travaillent dans les prés à cette heure. Aujourd'hui les champs sont déserts. On chôme. Cependant, ce n'est pas dimanche, c'est jeudi. Alors? Alors, c'est fête!

Mais, pardié! monsieur Giffard est chirurgien, peut-être va-t-il visiter un malade, faire une opération qui exige célérité, une saignée pour réduire quelque maligne fièvre... Oui, peut-être.

L'idée, la raison tout de même, d'avoir mis ses beaux souliers à boucles de métal luisant, passé son magnifique habit noir, de soie moirée, et coiffé son tricorne à plume des grands jours? Car il a son tricorne à plume. Pourquoi donc?

Enfin! Mettons qu'il va aux malades!

Oui, lui! Mais à coup sûr, les colons avec leurs accoutrements si propres, leurs caudebecs [2] neufs, et les femmes avec leurs beaux affutiaux, ne vont pas à leurs tâches journalières; non plus que ces sauvages qui s'échelonnent sur la route, empanachés, parés de nâcre de coquillages et de peaux de fauves.

Que va-t-il donc se passer à Québec? Que vont y faire le noble seigneur de Beauport, ses censitaires et les indigènes qui cheminent?

" Bonjour, monsieur Giffard! vous allez bien ce matin?"

---

[2] Chapeaux de feutre fin et imperméable, fabriqués à Caudebec au XVII siècle.

" Ça va, père André, ça va. Vous avez l'air tout guilleret, vous-même. "

" Oh! je ne suis plus jouvenceau, mais avec un temps pareil, la façon, tétigué! de se sentir vieux ".

" Oui en effet, la journée s'annonce radieuse, père André; ...une vraie journée de cérémonie!..."

Et ce serait dommage qu'il en fut autrement.

Car sachez que si monsieur le seigneur Giffard a quitté son joli manoir, si les habitants de Beauport ont laissé leurs chaumières, leurs prés et leurs travaux rustiques,de même que les sauvages leurs forêts ombreuses et leurs *wigwams,* à cette heure matinale, c'est que c'est aujourd'hui le 31 mai 1646, jour de la Fête-Dieu. Dans quelques heures, aura lieu la procession du Très Saint-Sacrement à Québec. Au surplus, monsieur Giffard qui est marguillier, portera l'un des batons du dais.

Tout en marchant, il se dit qu'il est bien inutile de se presser, car s'il manque la messe basse, il aura toujours la grande, à sept heures et demie, à l'issue de laquelle le défilé partira de l'église.

" Prenez votre temps, monsieur le marguillier, prenez votre temps, il n'est pas encore sept heures!..."

Sur le chemin du roy, qui traverse son fief et son domaine, continue sans hâte le seigneur-marguillier, au milieu de ses censitaires, de ses fermiers, humant l'air frais du matin, scandant ses pas avec sa longue canne de bois d'ébène, dont le pommeau d'or flamboie au soleil, comme celui d'un sceptre...

" Palsanguienne!!! Il va faire chaud tout de même. Oyez les cigales qui accordent leurs musiques!..."

Mais il n'y a pas que sur les grandes routes qui convergent vers la ville où il y a du monde.

Voyez, au bas du cap de Québec, ces canots et cette ga-

barre qui viennent du côté de l'île d'Orléans et voguent sur le fleuve lisse et poli comme une glace où se mirent les voiles.

"Ramez, braves gens, ramez, le vent ne souffle guère, et le premier coup de la grand'messe vient de sonner."

* * *

Sept heures.

Québec présente un aspect de festivité inaccoutumé.

Nous pouvons nous figurer les maisons (oh! pas très nombreuses) toutes décorées de verdures. Aux fenêtres, on a accroché les images pieuses, peut-être aussi quelques petits drapeaux et les plus belles tentures dont on dispose.

Là-bas, sur le fort, où est le Gouverneur, au bord de la falaise qui surplombe la basse-ville, l'étendard blanc fleurdelisé frissonne à la moindre brise de la rivière qui s'aventure dans ses plis.

Quant à la voie où l'on promènera Jésus-Hostie, là où il ne s'élève aucune habitation, on n'a pas eu à l'embellir, le bon Dieu y ayant fait croître force grands arbres de chaque côté. Les rameaux de la haute futaie, en se rejoignant au-dessus (comme s'ils se donnaient des poignées de branches), couvrent le chemin et forment un arc de feuillage ininterrompu sous lequel passera le dais.

Toute la petite ville est sur pied et en liesse.

Ce n'est pas qu'ils soient très nombreux les citadins de Québec en l'année 1646. Il faut bien se rappeler qu'il n'est venu qu'un nombre de colons assez restreint depuis la fondation du bourg en 1608 jusqu'à l'an dernier (1645), et cette année les vaisseaux ne sont pas encore arrivés. D'habitude, les premiers mouillent dans le hâvre à la fin de juillet et les derniers à la mi-octobre venant du vieux continent. Non, ils ne sont pas nombreux les citadins de Québec en 1646. La Compagnie des Cent-Associés ne semble point avoir jamais été en état de faire face aux engagements contractés par

sa charte envers le Roi, relatifs aux colons qu'elle s'était engagée à faire passer en la Nouvelle-France. La Compagnie des Habitants, qui succède depuis 1644 aux Cent-Associés dans leurs droits et leurs obligations, n'a pas fait mieux. Les seigneurs, les communautés, peut-être aussi quelques particuliers, y ont à coup sûr conduit autant pour ne pas dire plus de recrues que les Cent-Associés ou les Habitants, dont l'attention se porte plutôt sur les poinçons de castor et d'autres pelleteries que sur les colons et les prémices de leurs poinçons de blé... Encore, les quelques centaines qui y sont venus, ou y sont nés, depuis 1608, sont-ils répandus un peu partout dans les différents établissements et postes de la Nouvelle-France.

Puis beaucoup ont du repasser les mers avec Champlain en 1629, lors de la prise de Québec par les frères Kertk. Si l'on ajoute cependant, à ceux des pionniers restés, les autres venus après la remise de la colonie à la France en 1632, les femmes, les enfants nés au pays, et aussi quelques sauvages vivant avec les colons, de plus, le monde officiel, le Gouverneur et son entourage, quelques gentilshommes, le clergé, les religieuses, en outre les commis et agents de la compagnie des Habitants, tous ceux-là constitueront en 1646 un bon noyau de colonie. [3]

---

[3] Il est difficile de définir le chiffre précis de la population de la Nouvelle-France en 1646 et particulièrement celui de la capitale. " Le tout ensemble ne comptait pas cependant, en 1640, plus de 300 âmes y compris Québec ", écrit Edmé Rameau (*La France aux colonies*, IIe partie, p. 17). A la page 20 il continue: " Il ne parait pas qu'en 1648 la colonie ait renfermé plus de 8 à 900 âmes, dont 150 étaient à Montréal. " Avec ces chiffres de population de 1640 et de 1648 comme points de repaire et termes de comparaison, le lecteur peut tout de même se former une idée approximative du peuplement de la contrée, notamment de Québec. Quant aux terres susceptibles d'être octroyées en lots à cultiver aux colons, Benjamin Sulte nous apprend (*Histoire des Canadiens-Français*, tome II, p. 148) que " A la fin de l'année 1645, il y avait vingt-cinq seigneuries concédées en Canada ".

Le centre de population le plus habité, c'est Québec, coeur et foyer de la Nouvelle-France, d'où rayonne le christianisme et la civilisation.

Imaginons (la chose est légitime et plausible) qu'il est venu aujourd'hui de la banlieue pour la fête un grand concours, notamment de Sillery, Notre-Dame-des-Anges, Beaupré, l'Espinay, Beauport, etc... et peut-être de plus loin, de Tadoussac, des Trois-Rivières et de Ville-Marie.

Il y a aussi, sans doute, des sauvages nomades nombreux, sortis des bois, attirés par le spectacle nouveau d'une procession de Français et par le festin qui suivra.

Toute cette population parcourt les rues et les sentiers.

Mais, quelle est donc cette maison située à quelque distance du fort, un peu à l'arrière du cap, où il y a grand émoi et plus nombreuse assemblée ?

Ah ! cet endroit est célèbre et très connu, aussi bien par les habitants de la Vieille France que par ceux de la Nouvelle. C'est la maison de la Compagnie des Cent-Associés, formée en 1627, en vue de la colonisation de la contrée, par Armand Jean du Plessis, cardinal-duc de Richelieu, alors ministre de Louis XIII.

La compagnie, jusqu'à l'an 1644, avait le monopole de la traite des fourrures ici, alors qu'elle le céda à la compagnie des Habitants, moyennant certains droits d'impôts sur le produit des chasses.

En 1646, il y a plus de six ans que cette construction sert au culte de la paroisse. Depuis l'incendie de 1640, qui dévora l'église de Notre-Dame de la Recouvrance, la chapelle du Gouverneur et la résidence des Jésuites,[4] les offices divins se font dans la maison des Cent-Associés.[5]

---

[4] *Relations des Jésuites*, année 1640, 1re partie, chap. XIII.

[5] Cette maison des Cent-Associés s'élevait sur ou aux environs de l'emplacement actuel de la cathédrale anglicane de Québec.

Les Pères y ont aussi leur logement.
C'est d'ici que partira la procession.

* * *

Il est huit heures. La grand'messe, commencée à sept heures et demie, sera bientôt chantée.

L'Eglise tendue de ses plus magnifiques parures est remplie de fidèles sans doute... Entrons...

Le clergé est dans le choeur avec l'officiant. M. le Gouverneur est à son banc, les marguilliers à le leur, de même que les officiers de la maison de monsieur de Montmagny. Dans la nef, tous les notables et le peuple.

Et là, tout à l'avant, agenouillées, madame Giffard et ses deux filles nouvellement mariées, accompagnées de leurs jeunes époux, les sieurs de Maure et de la Ferté.

Là aussi, monsieur et madame Couillard... les sieurs Toupin, Maheu, Abraham Martin et leurs épouses, là...

Mais à qui donc mademoiselle de Repentigny vient-elle de passer un livre d'heures? Comment, vous ne connaissez pas la belle demoiselle de la Potherie, fille du commandant des Trois-Rivières? Elle est l'invitée de mademoiselle de Repentigny.

Et puis, elle n'est pas venue seule de ces parages. Voyez, au milieu des fidèles, cette dame qui suit l'office, à travers les lentilles carrées de ses bésicles, dans un livre de velour grenat, aux coins et à fermoirs de cuivre. C'est là, dame Barbe Hybou, des Trois-Rivières. Le sieur Jean Millouer son mari est avec elle.

" Mille excuses, madame Marsolet, voici votre *Gerson* [6] que vous venez de laisser choir. "

" Merci! merci! "

---

[6] *Imitation de Jésus-Christ.*

Tenez, voilà Siméon et La Neigerie, tous deux de Sillery. Si le Père de Quen n'était pas parti pour Tadoussac il y a une dizaine de jours, il serait avec eux bien sûr. C'est lui qui est le desservant de Sillery. [7]

Le sauvage debout près de la porte, et qui récite son chapelet avec tant de ferveur, c'est plausiblement *Arenhouton,* huron baptisé le 23 mai courant, en la chapelle des Ursulines. Messire l'abbé Chartier, qui est son parrain, lui a donné son nom, René... [8]

Ite missa est, fait l'officiant.

* * *

La procession va sortir bientôt de l'église.

Devant, sur la place, le frère Liégeois est très occupé, car c'est lui qui est le maître des cérémonies. Il va d'un groupe à l'autre, donne des ordres, prépare les rangs.

" Monsieur Guion, vous marcherez à la tête des maçons, et vous, maître Zacharie, en avant des charpentiers... Pardon, monsieur des Chastelets, avez-vous vu monsieur le Prieur?"

" Oui, frère, il est dans la sacristie. "

" Je vous remercierais fort de lui mander que nous comptons beaucoup sur lui et sur monsieur de Saint-Sauveur pour le chant aux reposoirs. "

A ce moment, un enfant de choeur apparaît sur le parvis (d'où il descend par une espèce de passerelle qui le relie à la terre et qui tient lieu d'escalier) et vient annoncer au frère Liégeois que l'officiant est prêt et que l'avant de la procession peut se mettre en marche.

---

[7] Les noms des personnages que nous avons imaginé de placer dans l'église sont tous authentiques. Le *Journal des Jésuites* les mentionne à des dates approximatives de celle de la procession.

[8] Le 23 fut baptifé aux Vrfulines vn nommé Arenh8ton (8=ou) huron, et fut nommé René. M. le Prieur fut fon parrain. (*Journal des Jésuites*, 23 mai 1646).

La cloche de la paroisse sonne à toute volée... Dong... dong... dong... dong...

Plaçons-nous à l'angle de la maison des Cent-Associés (l'église), et regardons.

...Drelin... drelin... drelin... drelin... Ce sont les clochettes, à l'avant du cortège, qui annoncent le départ, et que l'on agitera ainsi en touchant et au moment de quitter chaque reposoir. [9]

Drelin... drelin... font les clochettes, dong... dong... dong... chante la cloche de la paroisse...

Voici la belle bannière qui flotte au vent et au soleil. Celui qui la tient à la tête couverte d'une couronne de fleurs.

Ensuite, c'est la croix, portée par un jeune homme d'une vingtaine d'années, en aube, que retient à la taille un beau liset. Le voyez-vous qui passe, le front appuyé sur le bâton du grand crucifix d'argent? Deux acolytes, enfants, l'escortent, en soutanes, surplis et lisets aussi...

Après eux, voici venir les représentants des métiers du pays, ayant chacun une torche à la main. Ces flambeaux de cire, les frères jésuites les ont fabriqué eux-mêmes de leur

---

[9] D'après un commentaire au *Journal des Jésuites*, de l'édition Laverdière et Casgrain, voici quel dut être l'itinéraire de cette procession, comparé à la topographie de la ville de Québec contemporaine. De la maison des Cent-Associés, l'église (emplacement de la cathédrale anglicane d'aujourd'hui), on se serait rendu à l'arbre de mai, en face du Fort, c'est-à-dire à la Place d'Armes de nos jours. De là, en prenant la Grande-Place, on atteint l'Hôtel-Dieu, par la voie *ad hoc*, qui relie le Fort à cet endroit, voie qui s'est appelée depuis, du moins en partie, rue de la Fabrique. De l'Hôtel-Dieu, on alla chez M. Couillart, qui devait demeurer aux alentours de l'entrée du séminaire connu de la génération présente. Pour atteindre les Ursulines, peut-être repasse-t-on la Grande-Place, ou peut-être encore prend-on par les sentiers qui furent plus tard les rues du Trésor et Ste-Anne. Des Ursulines, on regagne le Fort (vraisemblablement par le chemin converti aujourd'hui en rue Saint-Louis), puis enfin de ce lieu, on rentre à la maison des Cent-Associés, l'église.

industrie et fait tenir la veille aux porteurs. Ces derniers les ont enjolivés de festons.

Pour la préséance des métiers, quelqu'un ayant demandé lequel irait le premier, on a pensé et dit qu'il serait bon que les pères allassent devant les fils, et qu'alors il revenait aux plus âgés de marcher à la tête. Et tous se sont ralliés à cet avis judicieux. Salomon n'aurait pas mieux statué d'ailleurs.

Mais celui qui possède la plus belle torche, c'est bien sans contredit maître Jean Guion, le maçon, qui est un des aînés et va à l'avant des métiers. Outre les festons, dont il a accommodé son luminaire, il y a apposé un écusson, avec dessus les armes de son état, à savoir: un marteau, un compas et une règle. Maître Zacharie Cloutier va de pair avec lui, de la part des charpentiers. Puis après, vont les porteurs de torches des taillandiers, des matelots, des brasseurs et des boulangers...

" Ecoutez! Ecoutez! "

Adoro te devote, latens deitas
Quae sub his figuris vere latitas...

Quatre chantres laïques s'avancent... Monsieur de Saint Sauveur, chapelain des Dames hospitalières, vient après eux, et chante de sa belle voix grave, de même que messire l'abbé Nicolet, prêtre séculier, qui marche à son côté. Ces deux derniers sont en surplis et en étole.

A l'arrière, arrive le père jésuite Vimont, celui-là même, qui, il y a quatre ans (1642), accompagna monsieur de Chomedey, sieur de Maisonneuve, à Ville-Marie, et y célébra la messe, sur le rivage où bientôt s'éleva le fort de la compagnie de Notre-Dame de Montréal. L'autre fils de Loyola, c'est le père Georges Dendemare, missionnaire de la résidence de Québec.

Puis c'est maintenant le défilé des anges.

Six petits Français passent incontinent ainsi habillés.

Les Hospitalières et les Ursulines se chargent du soin d'en costumer quelques-uns tous les ans.

Ils vont éloignés de quelques pas les uns des autres, de crainte d'enflammer, avec les cierges qu'ils portent, leurs grandes ailes de papier doré et les belles tuniques de mousseline et de gaze, toutes piquées de paillettes qui scintillent.

Sur la pente, qui mène du temple au chemin, descendent présentement deux petits sauvages, en mise de leur nation. Ils tiennent avec leurs mains croisées sur leur poitrine des corporaliers... Admirons les panaches, d'où tombent à l'arrière, les hures de plumages jusqu'aux talons.

Combien leur teint cuivré, leurs yeux sombres et vifs, leurs cheveux noirs et drus contrastent étrangement avec la peau blanche, les yeux bleus et le chatain clair des chevelures soyeuses des anges qui viennent de disparaître au tournant du chemin feuillu.

Les encensoirs d'argent émergent tout fumants de la porte de l'église. Les deux frères qui les balancent (peut-être les frères Loyer, de Sillery, et Feauté, de la résidence de Québec) sont sur le parvis. Des bouffées d'encens à chaque oscillation s'en dégagent et s'élèvent avec les hymnes et les prières jusqu'à Dieu, à travers la feuillée qui s'incline au-dessus de l'huis et sur la route où la procession ondoie.

Le Saint-Sacrement n'est pas loin.

A genoux,voici que le Seigneur-Dieu s'avance sous le dais.

Les sieurs Tronquet, Giffard, des Chastelets, et le sauvage Noël Négabamat, sont les porteurs des batons du dais.

Monsieur Tronquet, c'est le secrétaire de monsieur de Montmagny, et c'est de sa part qu'il tient le premier baton, toujours laissé à la disposition du Gouverneur qui désigne qui lui plait pour le représenter.

Nous connaissons bien monsieur Giffard qui porte le second.

Quant à monsieur des Chastelets, qui tient le troisième, c'est aussi un personnage dans la colonie, où il occupe le poste de commis général de la compagnie des Habitants, comme il l'avait fait auparavant pour les Cent-Associés de la Nouvelle-France. Il est marguillier, de là son rang privilégié.

Le quatrième bâton est dévolu à un naturel, c'est la coutume. A Noël Négabamat, cette année, montagnais chrétien de Sillery, est échue cette place d'honneur.

Sous le dais, le père supérieur, Jérôme Lalemant, porte l'ostensoir. La tête inclinée, la face cachée par le haut de la chape et le pied du grand soleil, l'officiant passe entre la haie de sauvages et de Français prosternés dans l'herbe sur le parcours.

A ses côtés, le diacre en dalmatique, c'est le père Druillettes, le missionnaire des Abénaquis du Kénébec, tandis que celui qui est en belle aube et en étole, et qui fait office de sous-diacre, c'est messire l'abbé Chartier, chapelain des Ursulines. On l'appelle d'habitude monsieur le Prieur. [10]

Enfin, à la suite du dais, vient le frère Liégeois, en surplis, qui ferme la marche.

La procession est passée...

Allons à la suite du frère Liégeois, avec les fidèles aux différents reposoirs...

Drelin... drelin... drelin... La tête de la procession, la bannière et la croix, arrivent devant *l'arbre de mai* du Fort, où l'on a érigé un autel.

Ce *mai,* disons-le, pendant que nous nous y rendons, a été

---

[10] ..." puis foubs le daiz aux deux coftés du St. Sacrement, le P. Druilletes faifant le diacre en dalmatique, et M. le Prieur *foubfdiacre en aube & eftolle...* " spécifie, *Le Journal des Jésuites.*

planté le premier jour du mois de mai de l'année 1637 (il y a donc de cela neuf ans) par le Gouverneur, en face du Fort ou Chateau Saint-Louis. [11]

On sait au surplus que ce fort fut commencé, par Champlain, vers l'année 1620, et que c'est depuis cette époque la résidence officielle du représentant de Sa Majesté le Roy.

A l'arbre, on a cloué des écus, aux armes de Louis XIII alors règnant, à celles du cardinal de Richelieu son ministre et de monsieur Charles Jacques Huault de Montmagny, chevalier de Malte et second gouverneur de la Nouvelle-France.

Mais pour mettre les choses au point de ce jour, disons, que ce n'est plus Louis XIII, qui est le monarque ce jourd'hui, mais Louis XIV, qui a ceint le diadème depuis l'année 1643, à l'âge de cinq ans.

Nous sommes donc en 1646, au début du rêgne du Roy-Soleil, qui a huit ans, et occupe le trône de France depuis trois ans, sous la tutelle de la Reine-Mère, la Régente.

Le cardinal de Mazarin a succédé au cardinal de Richelieu, mort en 1642....

---

11 Les origines de cet *arbre de mai*, devant le Fort de même que d'un autre, mis devant l'église brulée en 1640, sont consignés dans les *Relations des Jésuites* de l'année 1637, au chapitre XV.

" On nommait *mai* un arbre ou un rameau de verdure que l'on plantait le premier jour de mai à la porte d'une personne pour lui faire honneur, *marialis arbor*. Cette coutume venue des Romains, fut pendant longtemps observée en France." (*Encyclopédie du XIXe siècle*, vol. XV, p. 295).

En France, le 1er mai, on faisait la *procession verte*, et on allait couper des arbustes et des branches, dont on décorait les églises, particulièrement celles dédiées à la Sainte Vierge. A Paris, les clercs de la Basoche plantaient le *mai* dans la cour du Palais de Justice. Dans les bourgs et dans les villages, on en faisait autant sur la place publique ou devant le chateau seigneurial. C'était une autre coutume villageoise bien gracieuse que celle qui consistait à planter, la nuit du premier mai venue, des *arbres de mai* devant la demeure d'une jeune fille. Mais si le lilas signifiait et louait la beauté de la bien-aimée, le houx rappelait à une autre son mauvais caractère, et le sureau sa paresse. (Voir *Nouveau Larousse Illustré*, Vol. V, au mot *mai*).

Au reposoir du fort, les canons tonnent, pendant que le prêtre est à l'autel.

On fait chanter aux enfants quelques invocations des litanies du nom de Jésus. Il faut cependant, que monsieur de Saint-Sauveur et monsieur le Prieur les aident, et ainsi, tout va bien.

On entonne le *Tantum ergo* ou l'*Ecce Panis,* on récite l'oraison..., puis on fait l'encensement... Enfin a lieu la bénédiction du Très Saint-Sacrement...

Laudate Dominum omnes gentes
Laudate eum omnes populi...

Drelin ding ding, drelin ding ding!!! tintent les clochettes... et en route pour l'Hôtel-Dieu d'abord.

Pourquoi d'abord? Parce que les Hospitalières à cause de leur ancienneté à Québec ont droit à cet honneur, et en plus, parce que les hôpitaux sont toujours privilégiés d'ailleurs.

A l'Hôtel-Dieu, ce sont les religieuses qui chantent.

Oh! le beau reposoir!

Regardez, parmi ses soeurs, la vieille et vénérable mère Marie de Saint-Ignace, première supérieure de la communauté, fondée en France, en 1637, établie en la Nouvelle-France, deux ans après, soit en 1639.

...Elévation de l'ostensoir, bénédiction... arquebusades... Les clochettes s'agitent... Nous voici au reposoir chez monsieur Guillaume Couillard, un notable. Il est le gendre de Louis Hébert, le premier colon de Québec, ayant épousé sa fille, Guillemette.

Brave Guillaume Couillard,douce Guillemette Hébert, à genoux, au milieu de vos enfants, devant le reposoir, que vous avez dressé de vos mains valeureuses de pionniers, honneur à vous!

...Ici, même cérémonie qu'aux autres endroits, puis, salve de mousquets et de fusils.

...Ding... ding... ding... ding... Nous atteignous le monastère des Dames Ursulines.

Les religieuses et les petites pensionnaires françaises et sauvages chantent des hymnes sacrées... Là, se voient les soeurs Charlotte, Catherine, Marie de l'Incarnation, la supérieure, et madame de la Peltrie, la fondatrice de la maison et son soutien.

Pendant que l'officiant trace dans l'air, avec le grand soleil, le signe de la croix, les mousquets et les arquebuses font vibrer les échos du cap Diamant.

Puis, la procession s'en retourne.

En repassant derrière chez monsieur Couillard et à l'Hôpital, nouveau salut de coups de feu...

O! le bel arc du pont, tout tapissé de fleurs.

Au fort, derechef, canonnade.

Enfin, on rentre à l'église. Il est onze heures. Le Saint-Sacrement est exposé, et reste ainsi jusqu'après les vêpres.

La cérémonie s'est bien passée.

Chacun regagne son gîte.

Ceux qui habitent à l'intérieur de la campagne iront sur les chemins, par groupes, à pied. Il n'y a pas encore de chevaux dans la colonie. L'an prochain (1647), il en viendra un pour monsieur le Gouverneur; mais ce sera le premier. [12]

Les habitants, dont les demeures sont au bord des rivières, sur les côtes, laisseront Québec, en canots, pirogues, biscayennes ou autres embarcations.

C'est le plus grand nombre.

---

12 Voir *Journal des Jésuites*, 20 juin 1647.

Au surplus, si l'on observe cette année l'usage qui paraît s'être implanté, les femmes indiennes seront les hôtes des Dames Ursulines et des Mères Hospitalières, qui les recevront à diner.

Quant aux hommes sauvages, Onontio [13] (c'est ainsi qu'ils appellent monsieur de Montmagny) les invitera à se trouver aux *Magazins du Roy,* où il y aura festin.

Le soir, tous iront faire ripaille dans leurs bourgades, avec des provisions dont on les aura pourvus au départ.

Enfin, le calme du crépuscule se répand sur le cap de Québec et, tandis que les derniers feux du jour s'effondrent et croulent à l'horizon, la nuit monte lentement s'accrocher aux étoiles.

Le Père Jérôme Lalemant est dans sa chambre. Il ouvre sur sa table un cahier, *Le Journal,* dans lequel d'habitude il consigne les faits divers, au jour le jour, et commence à écrire...

" *Sur la fin de May, fe rencontra la fefte du St. Sacrement... Pour la proceffion il fut arrefté, que...*"; et sa longue plume grise court sur le feuillet de vélin... Lorsque le sable de l'horloge indique minuit, il écrit encore... à la lueur tremblottante de la chandelle, qui s'éteint d'elle-même consumée.

Il est tard, Père Jérôme, l'heure du couvre-feu est depuis longtemps sonnée!

Alors, ressassant dans son esprit les événements de la journée, le vieux et vénérable chroniqueur jésuite Lalemant ferme le *Journal*...

---

[13] On sait que le nom de Montmagny a pour étymologie les mots latins *mons et magnus,* lesquels signifient en notre langue "la grande montagne ". Les sauvages l'ayant su, appelèrent de Montmagny "Onontio", ce qui se traduit en français par La Grande Montagne. Ce nom fut depuis lors continué par les sauvages à tous les gouverneurs.

" Tout est bien se dit-il, tout va bien, l'an prochain l'on fera de même... "

* * *

Deux siècles et demi et plus nous séparent de ces temps éloignés de la célébration de la Fête-Dieu en 1646, sous monsieur de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France. Et cependant, disons-le à la louange du peuple canadien toujours catholique, la pieuse coutume de la procession du Très Saint-Sacrement est encore vivace dans nos villes comme dans nos campagnes.

Conservons-en la pratique à jamais.

Nous avons tous présent à la mémoire l'apothéose de cette fête du Très Saint-Sacrement, lors des manifestations du congrès eucharistique à Montréal et de son inoubliable procession.

Ces derniers mots évoquent un cortège de cardinaux, d'archevêques, d'évêques, de prêtres et de laïques de tous les ordres et de tous les états, escortant l'ostensoir dans sa marche triomphale par nos rues, entre une haie de plusieurs centaines de mille croyants venus d'Europe et des extrémités de la terre pour assister à ce spectacle incomparable.

Ce fut, nous l'avons dit, une apothéose.

Tout de même, la petite procession d'antan, de l'année 1646, à Québec, fut, n'est-il pas vrai, bien touchante, en sa simplicité ?

Louis-Raoul de LORIMIER.

Jacques Pineau

SOLDAT DE LA CLASSE 14

(SUITE ET FIN)

HELAS ! la promptitude et l'étendue de ces succès qui enthousiasmaient nos soldats furent cause de l'échec. Les réserves qui devaient les soutenir ne furent pas prêtes à temps, et nos héros essouflés par une avance trop rapide furent écrasés par les contre-attaques de troupes fraîches.

La lettre suivante, datée du 13 mai, raconte le désastre: " Je suis sorti d'une fournaise épouvantable où les trois-quarts de mon régiment ont été broyés. Ma compagnie a été anéantie presque complètement par un bombardement fait par un train blindé pendant une charge à la baïonnette. Je suis resté cinq heures dans un trou d'obus sous un enfer impossible à décrire. Je n'ai rien eu, pas même une égratignure, tandis que tous ceux qui se trouvaient à proximité de moi étaient horriblement décapités. — J'ai tout perdu, mon carnet de notes, mon livret, tous mes papiers. Il y avait dans mon calpin une longue lettre écrite heure par heure pendant la bataille.—Jamais je n'avais vu la mort de si près et pourtant jamais je n'avais été si calme. C'est pourquoi j'écrivais mes impressions minute par minute... Vu notre état d'épuisement, nous espérons être ramenés un peu en arrière tout au moins pour nous reformer. " (*120e lettre, 13 mai 1915*).

Deux jours après, il est pourtant encore en pleine bataille. " Et quelle bataille, mon Dieu! Après un jour de repos dans les sapes du boyau de Laprade pour nous reformer, on nous mettait de nouveau en formation d'attaque pour aller de l'avant.... Dans un moment de bombardement terrible,

j'ai été enterré vivant avec cinq camarades. Ma tête seule n'était pas prise et je ne pouvais faire aucun mouvement. L'énorme obus cause de tout cela était tombé à cinquante centimètres de nous et nous n'avons été sauvés que par la grande quantité de terre qui nous recouvrit subitement." (*121e lettre, 15 mai 1915*).

Enfin le 19, après onze jours de lutte acharnée, le régiment, ou ce qu'il en reste, est relevé. "Il y eut de la joie mêlée de tristesse dans notre départ: joie de pouvoir enfin reposer ses membres endoloris et sa pauvre tête en feu, tristesse de laisser là-bas, sur cette terre conquise avec tant de peine et d'héroïsme, de si bons camarades et en si grand nombre." (*122e lettre, 19 mai 1915*).

On les dirige vers Ourton. "Ourton est un bourg de sept cent cinquante habitants, construit dans un site charmant, rappelant certains paysages de chez nous. Le bourg est étagé dans un fouillis de verdure et sur les pentes d'un joli vallon. Les maisons en briques sont riantes. Elles sont perdues dans les pommiers fleuris et les grands arbres touffus. Après avoir vécu tant de minutes angoissantes, la sensation en arrivant est vraiment délicieuse. Les gens sont d'une amabilité charmante. Un paradis terrestre après le déluge de plomb de la bataille! — Aussitôt arrivé à Ourton, je m'acheminai avec un camarade du côté de l'église qui est petite, mais gentille. Prier dans une église, remercier le bon Dieu dans sa maison même nous semble d'une douceur toute particulière. Nous nous en fîmes la remarque en sortant. Pourtant, grand Dieu, dans quel état étions-nous des pieds à la tête! Nous avions encore un uniforme, mais c'était un uniforme de terre. Nos mains et nos visages étaient d'un noir tout particulier. Qu'importe! Je suis sûr que le bon Dieu n'y a pas regardé de si près. Ce qu'il aime avant tout c'est la simplicité." (*123e lettre, 20 mai 1915*).

Arrivé à Ourton le 19 mai, le régiment y séjourna jusqu'au 25. Ce furent six jours de délicieux et puissant réconfort pour les corps et pour les âmes. De nouveaux combats étaient proches dont Jacques Pineau ne reviendrait pas. " Longtemps si le bon Dieu me laisse la vie, écrivait-il, je me souviendrai des bonnes journées passées dans le joli bourg d'Ourton. Ce n'est pas seulement un repos corporel que nous prenons, mais bien aussi une véritable retraite que nous faisons. " C'était sa préparation à la mort.

Le premier jour libre, le lendemain de l'installation, le vendredi d'avant la Pentecôte, il va communier dès six heures du matin avec un camarade. " Je n'avais pas eu ce bonheur, note-t-il, depuis Pâques, à Fresnicourt. " Le curé d'Ourton, avec lequel il est tout de suite entré en relation, et qui a eu la joie de trouver au 21e bon nombre de catholiques fervents, établit chaque soir, pendant le séjour du régiment, un salut spécial pour les soldats. Jacques n'en manque pas un seul et se réjouit de trouver chaque soir l'église trop étroite pour l'affluence qui s'y porte.

Le jour de la Pentecôte est un beau jour. " Peut-être n'aurais-je pas senti au pays natal la suavité d'un jour de Pentecôte autant qu'à Ourton. Plus on est éloigné de ceux qu'on aime, plus on sent le besoin de se rapprocher du bon Dieu. On a beau être cuirassé à toute impression sur un champ de bataille, une détente se produit au repos et nous redevenons enfants par la naïveté et le besoin de protection. Nous sentons davantage notre faiblesse et par là même le besoin de nous rapprocher bien près du Coeur de Jésus seul dispensateur de la force et du courage. — Donc ce matin, à six heures et demie, je faisais la sainte communion. L'église débordait. C'était bien beau une semblable foule de soldats! A huit heures et demie, nous avions notre grand'messe solennelle. L'église était trois fois trop petite. La plupart de nos camarades moins en avance que moi durent attendre la grand'

messe paroissiale à dix heures. Aux vêpres, même affluence, ainsi qu'au salut de sept heures. Monsieur le curé s'attacha particulièrement aujourd'hui à nous montrer la nécessité de la prière et du recours à la bonne Vierge. " (*126e lettre, 23 mai 1915*).

Le surlendemain, il fallut remonter en ligne. Le même jour, Jacques fut promu caporal. Cette nomination à laquelle il avait réussi déjà une fois à se dérober dut lui être imposée et le contraria fort. Elle lui causa pourtant quelque fierté, " C'est bien peu de chose et cependant je ne peux m'empêcher d'être fier de mes galons de laine. En caserne cela ne m'aurait produit aucune sensation, mais ici je les ai gagnés à la grande bataille d'Artois. " (*130e lettre, 30 mai 1915*).

Le régiment demeura quelques jours en réserve un peu à l'arrière. Mais de rudes attaques, destinées à élargir les gains réalisés trois semaines auparavant, étaient prochaines. Le 5 juin, Jacques mande à ses parents: " Très prochainement nous rattaquerons vigoureusement avec de gros effectifs. Nous savons ce qui nous attend. Les têtes d'offensive seront broyées, du moins pour les quatre-cinquièmes. Peu importe, pourvu que le reste progresse! Et il le fera, car nous nous ferons tuer jusqu'au dernier plutôt que de lâcher pied. Priez le bon Dieu pour que moi et mes camarades fassions tout notre devoir. Pour le reste ne vous inquiétez de rien, cela se passera pour le mieux. " (*138e lettre, 5 juin 1915*).

Le 10 juin: " Tout est changé maintenant. Nous voilà en ligne. Je crois savoir que nous ferons une huitaine de jours de tranchées. Ce soir nous montons aux avant-postes." (*141e lettre, 10 juin 1915*).

Le 13, la compagnie de Jacques tient depuis vingt-quatre heures une tranchée du plateau de Notre-Dame de Lorette, à

cent cinquante mètres d'un sanctuaire de ce nom en vénération dans la contrée. Quand il l'a aperçu pour la première fois, cinq mois plus tôt, Jacques a souhaité de combattre là. " Je serais fort heureux d'aller dans les tranchées à proximité de Notre-Dame de Lorette. Cela arrivera peut-être un de ces jours. Enfin j'ai toujours la consolation de la voir à peu de distance. " (*54e lettre, 2 janvier 1915*). Quinze jours plus tard son voeu était exaucé et depuis, bien des fois déjà, il est revenu tenir les mêmes tranchées. Il y est ramené une fois encore, pour y mourir, comme si la souveraine à qui le jeune soldat faisait naguère hommage de sa vingtième année voulait que son sanctuaire abritât le tombeau de son enfant. " Nuit terrible. Vacarme épouvantable. Les boches prononcèrent attaques sur attaques. Toutes furent repoussées. Nos mitrailleuses ont dû leur infliger de sérieuses pertes. " (*144e lettre, 13 juin 1915*).

Le lendemain, ce sont les nôtres qui attaquent. " L'attaque fut menée avec entrain après une bonne préparation d'artillerie. Un fortin boche fut enlevé. Nos pertes sont minimes. Nous sommes donc encore en bonne forme pour attaquer, ce qui ne tardera guère... Excusez-moi. Un obus est éclaté au milieu de nous. Par un hasard providentiel un seul a été blessé. Ce n'est pas prudent du tout que je vous continue ma lettre. Le bombardement devient quelque peu violent et il faut que je me terre. — Envoyez-moi si vous le pouvez une quinzaine de petits drapeaux tricolores où il y a un Sacré-Coeur et que l'on agrafe avec une épingle de sûreté. J'en possédais une dizaine. Tous les camarades m'en demandaient et j'en ai manqué de beaucoup. " (*145e lettre, 14 juin 1915*).

Le lendemain, une autre lettre, la dernière. " Hier soir, l'ordre nous est parvenu d'aller relever le 17e bataillon de chasseurs à pied qui avait onze jours de ligne à son actif et

qui était réduit à la valeur de deux compagnies. Je partis seul et en plein bombardement parmi un dédale de boyaux bouchés et remplis de cadavres pour connaître l'emplacement de ma compagnie. J'en suis à me demander comment je n'ai pas été tué. Je suis forcé de reconnaître que j'ai une chance formidable, car j'ai frôlé la mort plus de cent fois à quelques centimètres. Vous n'aurez jamais une idée de l'horreur que présente le champ de bataille de Notre-Dame de Lorette. Toute la nuit j'ai été sur pied conduisant les grenadiers en ligne et à trois heures, pendant la contre-attaque allemande, je suis allé voir comment cela se passait. Le bombardement fait toujours rage. Quand nous serons au repos, dans une huitaine de jours peut-être, je vous donnerai davantage des détails. Je vous embrasse tous bien fort, et je compte sur vos bonnes prières." (*146e et dernière lettre, 15 juin 1915*).

Les détails promis ne vinrent jamais. Les lettres qui, depuis dix-huit mois bientôt qu'il les avait quittés, venaient presque quotidiennement redire aux siens l'affection de l'absent, s'interrompirent brusquement. L'oppressant silence persista. Enfin des lettres des camarades confirmèrent ce dont on ne doutait plus guère sans vouloir peut-être se l'avouer. Jacques était tombé, le 16 juin, en pleine attaque, sur le plateau de Notre-Dame de Lorette, qui garde son corps!

On retrouva son testament écrit, la veille de son départ, à la maison paternelle. " Je vais partir. Quoiqu'il advienne, je vous demande de prier beaucoup pour moi. J'en ai grand besoin. De mon côté, je puis vous assurer que je ne vous oublierai jamais au ciel. Courage, mes chers parents, la séparation sera courte et le rendez-vous éternel. Celui qui permet l'épreuve sait donner de magnifiques récompenses. Soyez très fiers d'avoir élevé un fils mort au champ d'honneur parmi les braves. De tout coeur je vous bénis pour ce que vous avez fait pour moi. Je vous aime et je prie pour vous. "

Assurément, celui qui sut ainsi penser, s'exprimer, mourir, avait reçu du ciel une nature privilégiée, une abondance de dons qui partout et toujours ont été et seront l'exception. Mais il eut à faire valoir les talents qu'il possédait. C'est la collaboration personnelle requise de chacun à l'action de la Providence qui distribue ses faveurs sans égard aux mérites, mais ne les maintient qu'au prix d'efforts constants. Qui a reçu davantage doit rendre davantage. Jacques Pineau reconnut cette loi et trouva tout simple de s'y soumettre. Il s'attacha à la Jeunesse Catholique parce qu'elle lui fournit les moyens de préserver et de mettre en valeur ses dons de nature et de grâce, un terrain d'épanouissement pour ses facultés intellectuelles, un milieu de culture pour sa piété, et un champ d'exercice pour son apostolat. " Par son action bienfaisante, écrit-il, la Jeunesse Catholique élève les âmes vers le bon Dieu et donne l'amour du sacrifice." A peine un mois avant sa mort, il reçoit au poste de commandement auquel il est attaché en qualité d'agent de liaison un bulletin de l'A. C. J. F. " Il y a si longtemps que je n'avais lu une publication de la chère association, écrit-il, que vraiment je l'ai dévorée. A la lecture de ces pages ardentes, j'ai ressenti avec tout autant de force mes impressions d'autrefois. Je suis reconnaissant à l'association d'apporter à ses membres, jusque sur la ligne de feu, au fond des tranchées, de si réconfortants conseils et de si douces paroles. Oui vraiment un ami de l'A. C. J. F. a bien raison de dire par la voie du bulletin que les membres qui sortiront vivants de la fournaise professeront pour l'association une reconnaissance sans bornes et travailleront pour elle avec une inlassable vaillance. Je ne vous retournerai le bulletin que dans quelques jours. Je veux le relire encore et le prêter à quelques amis. " (*115e lettre, 5 mai 1915*).

On a beaucoup parlé, assurément trop, du réveil religieux qui s'est produit en France à la déclaration de guerre

et qui ne fut dans un grand nombre d'âmes que l'ébranlement passager de sentiments et de croyances en train de dépérir. Un fait bien plus réel et vraiment de nature à encourager de hautes espérances, c'est le renouveau catholique antérieur à la guerre, l'avènement à l'âge d'homme, vers 1910 et aux années suivantes, d'une génération étonnante qui, née et grandie dans une atmosphère chargée de matérialisme, de sensualisme, d'indifférence, souvent au sein de milieux hostiles à l'idée religieuse, se trouva tout d'un coup, par un de ces prodiges dont la terre de France est coutumière, éprise d'idéal, avide de dévouement, sympathique au surnaturel et, sinon toujours et partout intégralement catholique, du moins toute disposée à le devenir bientôt. Que ne pouvait-on attendre pour la religion et la patrie d'une pareille race ? L'association de la jeunesse catholique qui, plus efficacement que toute autre cause, avait contribué à la susciter, travaillait puissamment à son éducation. Elle en groupait dans ses cadres une notable et la meilleure partie, elle répondait par son programme à ses aspirations profondes, elle la conduisait par ses multiples moyens d'influence à la complète intelligence et à la ferme possession de la vérité, à l'exercice empressé et joyeux de l'apostolat, enfin au plein épanouissement de la vie catholique. Le souhait qu'osa jadis formuler, parait-il, je ne sais quel odieux sectaire est accompli. La jeune génération catholique est ensevelie au fond des tranchées. Elle est tombée sans tristesse pour que de son sacrifice renaisse une France glorieuse, victorieuse, unie et chrétienne. La gloire est venue d'abord. La victoire a suivi. L'union s'est faite et durera. La foi à son tour refleurira ! Tant de sang, et si pur, a arrosé la terre ! Toute la semence germera et toute la moisson mûrira.

Ed. GOUIN, p. s. s.

vicaire à la Pommeraye,
Maine et Loire.

Critique de l'histoire de l'Acadie Françoise de M. Moreau, Paris 1873

(SUITE)

LA PRISE DU FORT SAINT-JEAN ou DE LA TOUR

Tandis que de La Tour était rendu à Boston pour demander de l'aide contre son ennemi, celui-ci, profitant de son absence, resserra l'état de siège autour du fort laissé à la garde de Mme de Latour et de quarante-cinq soldats. Denys raconte de la manière suivante la prise du fort de Charles-Amador de La Tour. " Lequel, dit-il, fut ruiné par d'Aulnay après s'en estre rendu maistre assez injustement, n'y ayant aucun droit, ce qu'il aurait eu bien de la peine à exécuter s'il n'eut été averty de l'absence du dit sieur de La Tour, qui avait mené avec luy une partie de son monde et n'avait laissé que sa femme avec le reste des siens à la garde du fort, laquelle, après avoir soutenu pendant trois jours et trois nuits toutes les attaques de d'Aulnay, et l'avoir obligé de s'éloigner de la portée de ses canons, fut enfin obligée de céder le quatrième jour qui était le jour de Pasques, ayant esté trahie par un Suisse qui était de garde ce jour-là pendant qu'elle faisait reposer ses gens, espérant quelques relâches. Le Suisse se laissa corrompre par les gens de d'Aulnay et souffrit qu'ils montassent à l'assaut, qui fut encore soutenu quelque temps par la Commandante à la teste de son monde qui ne se rendit qu'à l'extrémité et sous condition que le dit d'Aulnay donnerait quartier à tous, ce qu'il n'exécuta pas, car s'estant rendu maître de la place, il les fit mettre en prison avec la Commandante, ensuite, de l'avis de son Conseil, les fit pendre, à la réserve d'un seul qui eut la vie sauve, à la charge qu'il en

ferait l'exécution, et la Commandante les assista à la potence la corde au col, comme aurait été le plus grand scélérat..." [1]

Notons, tout d'abord, que M. Moreau prend bien soin de passer sous silence la première partie de cette citation, dans laquelle Denys déclare catégoriquement que d'Aulnay s'empara injustement du fort de Saint-Jean. Puis il dit: " La trahison du Suisse, la condition du quartier, l'exécution en masse des soldats qui avaient survécu à l'assaut et la présence de Mme de La Tour au supplice des vaincus,tout est faux... " Quelle preuve apporte-t-il contre la narration de Denys? Une argumentation boiteuse, qui laisse dans toute sa force le récit de Denys. Que dit donc M. Moreau? " C'est, dit-il, au rapport de Denys, le troisième jour que d'Aulnay fut contraint de s'éloigner de la portée des canons de la place et, le quatrième, la brèche était faite, sans que les assiégeants eussent reçu de renfort, sans qu'il y eût de nouveaux combats, puisque Mme de La Tour faisait reposer ses gens, espérant quelques relâches après sa victoire! " Donc, les assaillants étaient assez près des remparts pour corrompre un Suisse de garde à qui ils n'accordaient pas même la vie sauve! Ce n'est pas seulement incroyable, c'est insensé. Hubbard qui est presque témoin oculaire, et qu'on ne soupçonnera certes pas de partialité pour d'Aulnay, Hubbard se tait absolument sur le compte du Suisse. " Le fort de La Tour, dit-il, fut pris d'assaut. D'Aulnay eut douze hommes tués et plusieurs blessés. " C'est tout son récit. Il ajoute ensuite, mais en d'autres termes que Denys: " D'Aulnay mit à mort tous les hommes pris dans le fort,Anglais aussi bien que Français (Moreau,p.225)." "Quoique dégagé des accessoires odieux dont l'écrivain français l'a chargé, conclut M. Moreau, ce massacre n'en est pas plus vrai... "

---

[1] Denys: *Description géographique et historique des Costes de l'Amérique Septentrionale*, Ier vol., p. 37.

M. Moreau a le don de mêler bien des choses. Avant de parler du massacre, réglons ensemble l'affaire de la trahison. Nous avons vu avec quel soin M. Moreau passe sous silence la première partie de la citation de Denys, ce qui eut compromis la mémoire de d'Aulnay. Citons maintenant Hubbard, et nous verrons que l'histoire de la trahison racontée par Denys non seulement n'est pas invraisemblable, mais qu'elle est suffisamment prouvée pour être admise comme une vérité historique. Hubbard [1] écrit: " A la fin d'avril, des nouvelles furent apportées à Boston disant que d'Aulnay, avec toutes ses forces en hommes et en vaisseaux, faisait le siège du fort de La Tour. Le gouverneur du Massachusetts et ses aides se demandaient ce qu'ils pouvaient faire légalement pour sauver le fort des mains de d'Aulnay, qui, comme un lion vorace, était déjà prêt à dévorer sa proie. Ils étaient anxieux de participer à cette affaire, car divers marchands avaient engagé des fonds du coté de La Tour, et si son fort tombait ils n'auraient pas pu se rembourser. Quelques-uns furent d'avis qu'il eût été préférable qu'aucun ne s'y fut engagé, mais qu'après lui avoir fait de belles promesses ils ne devaient pas le laisser pris au piège. Les nouvelles suivantes annoncèrent que le fort avait été pris d'assaut et pillé; que d'Aulnay avait perdu douze hommes et eu plusieurs blessés; qu'il avait mis à mort tous les hommes pris dans le fort, anglais et français; que la dame de La Tour avait été prise et qu'elle était morte de chagrin trois semaines plus tard. Les bijoux, argenterie, ameublements, dont d'Aulnay s'empara, étaient évalués à 10,000 louis. C'était une folie de laisser de telles valeurs en si grand

---

[1] Il naquit en Angleterre, à Tendring, Essex, en 1621. Il se rendit dans la Nouvelle-Angleterre en 1635. Il reçut ses diplômes au collège Harvard en 1642. Il fut ministre à Ipswick, Mass., de 1658 à 1703. Il y mourut le 14 septembre 1704, après avoir été président *pro tempore* de l'université Harvard en 1688.

péril et il aurait pu les mettre dans les mains de ses correspondants avec qui il faisait le trafic dans le Massachusetts. Par là, il aurait pu payer plus de 2,500 livres qu'il devait au major Gibbons... et il aurait pu se maintenir avec ses hommes, au cas où son fort serait venu à tomber, comme cela devait nécessairement arriver, ayant des relations avec des moines déloyaux jusque dans l'enceinte de son fort aussi bien qu'avec un malicieux voisin encouragé par le pouvoir en France. "

Denys met la trahison sur le compte d'un Suisse, le protestant Hubbard en accuse les religieux. Il est donc certain que, dans l'affaire, il y eut trahison. Comment s'est-elle accomplie? Nous allons essayer de l'expliquer avec M. Moreau, qui commente le procès-verbal d'André Certain.

" Au mois de décembre, écrit M. Moreau (p. 210), d'Aulnay tenta de faire parvenir aux gens de La Tour les assurances et les promesses qu'il avait repoussées. Il dirigea vers eux deux chaloupes... Les envoyés avaient ordre de chercher à rencontrer des soldats du fort, à converser avec eux et à leur remettre des lettres par lesquelles il leur garantissait, avec l'absolution de leur crime, le paiement de leurs gages pour le cas où ils se rangeraient à leur devoir de fidèles sujets. Cet essai ne réussit pas alors. Mais il est permis de croire qu'il ne fut pas sans influence sur les événements ultérieurs. " Retenons cet aveu, il servira bientôt.

A la suite de cette tentative infructueuse pour attirer les hommes de La Tour, une scène violente éclata entre Mme de La Tour et les Récollets. " Le 28 janvier 1645, la dite dame parla si insolemment aux Pères, qui pour lors étaient dans son habitation, que faisant la démoniaque et mépris scandaleux de la religion... son mary présent, qui adhérait à toutes ses actions, ils furent contraints de sortir et chercher moyen de se retirer... " Les démarches faites par d'Aulnay

pour s'attirer les gens de La Tour ne durent pas être étrangères à cette scène à la suite de laquelle les Récollets et sept ou huit soldats quittèrent le fort. — "La venue des fugitifs, écrit M. Moreau, marquait d'un caractère singulier de réprobation la rébellion de La Tour. Pourquoi ses serviteurs l'abandonnaient-ils, si ce n'était pas qu'ils fussent fatigués de ses luttes, indignés de ses impiétés, irrités de ses tyrannies ou alarmés de sa faiblesse. "

Nous nous demandons, en lisant ces lignes, comment expliquer que des religieux aient consenti à vivre aussi longtemps avec un homme tel que de La Tour, si les accusations d'impiété portées contre lui eussent eu quelque fondement? Comment expliquer, de plus, que ses hommes lui eussent été attachés jusqu'à refuser les offres alléchantes de d'Aulnay, qui faisait miroiter à leurs yeux des pièces d'or — M. Moreau dit des gages — avec la promesse du pardon de leur *faute,* quand, en dépit de ces tentatives, sept ou huit seulement désertent leur maître? Le bon sens contredit donc ces assertions. Qu'ils aient été fatigués de ces luttes ou alarmés de la faiblesse de La Tour, cela est admissible. Les religieux crurent plus prudent, pour leur personne, de se rendre auprès de d'Aulnay dont la victoire paraissait certaine.

M. Moreau raconte ensuite de quelle manière d'Aulnay les accueillit: " Il les reçut avec bonté, paya leurs gages, s'enquit de l'état des esprits au fort de de La Tour, et il apprit ainsi qu'il était parti pour demander des secours à Boston." Une remarque s'impose ici. Les historiens américains, aussi bien que Denys, ont cru, cela est évident, à la légitimité de la cause de Charles de La Tour. Toute démarche faite par d'Aulnay ou ses hommes pour induire les soldats du fort Saint-Jean à abandonner leur maître devait être regardée comme une tentative de séduction. C'est ce que Parkman confirme lui-même: " D'Aulnay, dit-il, emmena avec lui les

deux Pères Récollets et une partie des hommes qui les avaient suivis afin d'arriver à séduire les autres. " Comment expliquer la conduite de d'Aulnay, que l'on sait alors grevé de dettes au point qu'il ne put jamais les acquitter, en le voyant s'empresser de payer des gages à des serviteurs qui étaient pour lui des rebelles? Une telle générosité serait incompréhensible si nous ne savions, par ailleurs, qu'elle était en tout point intéressée. D'Aulnay, en homme habile, sut tirer bon parti de cette prétendue libéralité en les faisant travailler de concert avec lui pour arriver au triomphe final qu'il convoitait depuis si longtemps.

" Il y avait deux jours, ajoute M. Moreau, que d'Aulnay était dans le mouillage de Menoyovuich quand il les envoya tous sur une chaloupe devant la place où Mme de La Tour, qui croyait peut-être à un retour de soumission, leur permit d'entrer. Les religieux et leurs compagnons se mêlèrent à la garnison. Ils parlèrent, les uns des ordres du roi, des arrêts du conseil d'Etat, de la nécessité de se soumettre; les autres, du bon traitement qu'ils avaient reçu au Port-Royal, des gages qui leur avaient été payés, des avantages en un mot qu'ils avaient trouvés dans l'obéissance. Ces discours écoutés avec avidité commençaient à produire une certaine agitation parmi les soldats... Une partie, mais la plus faible, qui n'osait se déclarer, aurait voulu entrer en composition honnête. Mme de La Tour s'en aperçut. Coupant court à ces pourparlers, elle chassa les envoyés de d'Aulnay, les poussa vers la chaloupe, les poursuivit de ses injures et de ses menaces... Les officiers se placèrent à la chaîne qui attachait l'embarcation, et, le pistolet au poing, ils continrent ceux qui, serrant les religieux de plus près, semblaient disposés à s'embarquer avec eux. " (page 215).

Après le récit qu'on vient de lire, M. Moreau paraît en bien mauvaise posture pour contester et ne pas admettre celui

de Denys. Qu'il qualifie cette démarche du nom qu'il voudra, nous y voyons une tentative de corruption d'autant plus audacieuse qu'elle se fit dans le fort et sous les yeux même de Mme de La Tour. Et cette femme, qu'on a représentée sous de si sombres couleurs, ne semble pas avoir soupçonné, chez ceux qui lui revenaient, des complots ourdis pour lui enlever avec ses hommes toute chance de lutter pour une cause qu'elle croyait bonne. Pourtant elle aurait dû être sur ses gardes. Pour la troisième fois, d'Aulnay avait échoué dans ses tentatives de corruption. Il peut se faire que quelques-uns, comme le dit M. Moreau, le petit nombre, aient désiré, dès ce jour, faire leur soumission, mais le plus grand nombre resta fidèle à de La Tour. Il est tout de même remarquable de voir l'attachement que ces hommes eurent pour leur maître, quand on sait que d'Aulnay avait employé pour les influencer les promesses et les menaces.

A la suite de cet incident, on ne saurait être étonné qu'il se soit trouvé dans la garnison un traître qui, au moment convenu, aura permis de pratiquer la brèche dans les premiers remparts. Celle-ci faite, au signal donné, la troupe de d'Aulnay aurait envahi le fort, malgré le courage de Mme de La Tour et de ses gens. Le version de Denys est vraisemblable. Le Mémoire, [1] dont nous avons parlé plusieurs fois, la confirme. " Le sieur d'Aulnay, y est-il dit, attaqua le fort de la rivière Saint-Jean pendant l'absence du sieur de La Tour. Madame de La Tour, sa première femme, le défendit avec un courage héroïque; elle soutint plusieurs assauts à la tête de ses troupes qui y étaient; enfin, trahie par un Suisse, elle fut obligée de se rendre. "

Pour ce qui est de la reddition de Mme de La Tour, des conditions offertes par d'Aulnay, de la présence de Mme de

---

[1] *Collection de documents et mémoires*, vol. II, p. 355.

La Tour au supplice de ses soldats ayant une corde autour de son cou, ce sont des détails que nous ne pouvons vérifier, et M. Moreau n'y apporte pour les contredire que sa propre dénégation, qui, en l'espèce, n'a pas grand poids. Car le récit de Denys, sur les points essentiels, correspond avec le fameux procès-verbal d'André Certain. Or, d'après cette dernière pièce, on voit qu'il y eut trahison, et en second lieu qu'il y eut exécution : " Une partie des assiégés, dit-il, furent tués dans la chaleur du combat et les autres faits prisonniers, entre autres la femme du dit La Tour, son fils et sa fille de chambre. Une partie des prisonniers reçut grâce de mon dit sieur et le reste des plus séditieux fut pendu et étranglé... "

Pour montrer que Denys fait erreur en disant qu'un seul des prisonniers eut la vie sauve, M. Moreau produit une attestation de quatre témoins. Voyons quelle confiance elle mérite. Denys écrit que les soldats de La Tour furent faits prisonniers avec Mme de La Tour et qu'ensuite, de l'avis de son conseil, d'Aulnay les fit pendre. Un seul fut excepté, qui fit l'exécution. Hubbard, de son côté, écrit : " D'Aulnay mit à mort tous les hommes pris dans le fort, anglais aussi bien que français. " De son côté, Winthrop, presqu'un témoin oculaire, qui vivait à Boston, écrit dans son intéressant journal : " On nous apprend que le fort de La Tour à Saint-Jean a été pris par d'Aulnay, qui perdit douze hommes et eut beaucoup de blessés, et qu'il a mis à mort tous les hommes de La Tour, français aussi bien qu'anglais. " Ainsi voilà trois témoignages bien difficiles à réfuter.

M. Moreau y oppose une attestation en date du 15 mai, dans laquelle, dit-il, quatre anciens soldats de Mme de La Tour étaient encore à son service, preuve qu'ils n'ont pas tous été massacrés. D'après l'auteur, ces hommes s'appelaient André, Bernard, Hans, Vanes (Moreau, p. 214). Cette pièce est pour le moins suspecte. Ce n'était pas l'habitude de signer

des documents de cette importance par un seul prénom. Nous n'avons pas cette pièce en mains pour la juger à son mérite. M. le chevalier de la Roncière [1] réduit ce chiffre de quatre à deux. Il écrit: " André Bernard, Hans Vanier et autres prisonniers. " Quels sont ces autres prisonniers? Ce serait un détail très intéressant à connaître. En tous cas, constatons pour le moment que des quatre prisonniers nommés par M. Moreau, M. de la Roncière en fait seulement deux. Qui pourra prouver, par ailleurs, que ces deux, ces quatre ou plusieurs autres, signataires du document précité, ne furent pas de ceux qui avaient déserté le fort de La Tour avec les religieux et qui, par conséquent, se trouvaient dans le même fort après sa prise par d'Aulnay? Ce document, comme le procès-verbal de Certain, vient d'une source trop intéressée pour faire loi et pour qu'on l'accepte d'emblée. Au surplus, ce document raconte en termes vagues l'exécution de ces prisonniers: " Une partie reçut grâce de mon dit sieur et le reste des plus séditieux fut pendu et étranglé. " Pour quelle raison n'a-t-on pas mentionné le nombre de ceux qui furent épargnés comme celui de ceux qui furent pendus? Parkman, qui a pourtant suivi le manuscrit de d'Aulnay, écrit que la plupart furent pendus. En tout cas l'attestation du 15 mai n'est pas probante. Elle ne peut détruire le témoignage de trois historiens impartiaux qui n'avaient aucun intérêt à défendre de La Tour et qui ne furent mêlés au conflit ni directement ni indirectement. L'authenticité du procès-verbal de Certain n'est pas moins douteuse que son impartialité. En voici une preuve. Ce document fut signé le 10 mai 1645 et il rapporte des événements qui se passèrent le 15 juin 1645. Comment concilier cela avec la critique historique? N'est-ce pas pour le moins étrange ? Voici un document sensé clos, terminé, le

---

[1] *Histoire de la Marine.*

10 mai, les signataires au nombre de neuf en font foi, et voilà qu'un mois plus tard s'ajoutent des détails qui le complètent. [2] Cette pièce est-elle authentique? N'a-t-elle pas été interpolée par quelque personnage intéressé, soit d'Aulnay lui-même, soit quelqu'autre membre de sa famille? Interpolée ou non, authentique ou non, elle ne vaut guère plus aux yeux des historiens impartiaux que tous les autres documents qui nous viennent de d'Aulnay. Il faut se reporter au temps où elle a été écrite. C'était au lendemain de sa victoire sur son ennemi. Les esprits étaient encore tout émus par les derniers événements. Cette pièce fut donc écrite sous la dictée du vainqueur, lequel, on le sait, avait tout autant d'intérêt à noircir la mémoire de celui qu'il venait d'écraser qu'il avait montré de zèle à le faire condamner. On comprend qu'il ne manqua pas d'insinuer dans les pièces destinées à justifier sa conduite des détails plus ou moins erronés pouvant incriminer de La Tour qui ne pouvait plus réfuter ces récits ni rétablir la vérité. C'est l'opinion de M. Gilbert-O. Bent qui écrit: " Le procès-verbal d'André Certain paraît être le seul rapport officiel de ces faits, exception faite, peut-être, de quelques mémoires laissés par les religieux. Le rapport, selon Francis Parkman, est daté du 10 mai 1645 — vingt jours après la chute du fort — cependant, chose étrange, il raconte des événements d'une date ultérieure et donne la mort de Mme de La Tour comme ayant eu lieu le 15 juin 1645. Les signataires de ce document, tous ou quelques-uns, doivent avoir été des témoins des événements racontés. Ce rapport et la narration des Pères Capucins (dont d'Aulnay était le protecteur), comme plusieurs autres assertions d'auteurs français sur le même sujet, peuvent être accusés de partialité en faveur de

---

1 Le récit de la maladie, de la conversion et de la mort de Mme de La Tour.

d'Aulnay. "[1] Ces remarques faites, le lecteur peut se rendre compte que ce procès-verbal, bien que rédigé par André Certain, ne paraît plus aussi *certain* que M. Moreau a tenté de le faire croire.

Il y a plus, M. Moreau, parlant du départ des Récollets et de la scène que cette affaire suscita, fait dire à Certain une chose qu'il ne dit pas. " Offensés dans leur ministère, dit-il, injuriés dans leur personne, ils protestèrent qu'ils ne resteraient plus longtemps dans le fort, et le Père André Ronsaud, supérieur, fulmina contre La Tour et sa femme les censures de l'Eglise... " Mais la preuve de cette excommunication ? M. Moreau ne la donne pas, car Certain, dont il commente le texte, n'en dit pas un mot.

M. Moreau, pour raconter le dernier assaut contre le fort, écrit "le lundi de Pasques, le 17 avril..." Or il se trouve que le texte de Certain, que nous avons par devant nous, dit simplement " qu'après avoir sommé encore une fois ces malheureux, lesquels envoient pour toute réponse une vollée de canon à balles, arborant le pavillon rouge sur les bastions, avec mille injures et blasphèmes... il (d'Aulnay) s'en rendit maître par un assaut général qu'il fit donner sur le soir de la mesme journée le lendemain de Pasques... " Ce texte n'est pas clair. Veut-il dire que peu après minuit, de grand matin, d'Aulnay commença l'attaque, ou celle-ci fut-elle commencée peu de temps avant minuit? Cela importe peu. La différence est si peu importante qu'on ne saurait en faire grand reproche à Denys, dont le texte par ailleurs se trouve assez confirmé par celui de Certain. Mme de La Tour, en effet, put compter sur quelque relâche le jour de Pâques. Il est vraisemblable que, ce jour-là, elle fit reposer ses gens, et si l'attaque commença le soir de cette journée de fête en allant sur le matin

---

1 *Acadiennes*, livraison de janvier 1905, p. 37.

les deux textes peuvent être admis comme vrais. On ne saurait par conséquent infirmer par là le texte de Denys. Cependant M. Moreau est encore mal venu de compléter la narration d'André Certain en y ajoutant les mots " le lundi de Pasques, le 17 avril " qui ne se trouvent pas dans la copie du procès-verbal que nous avons en mains.

M. Moreau va encore plus loin. Pour compléter le tableau qu'il trace de cette scène tragique et donner à de La Tour et à sa femme un caractère plus odieux, il n'a pas craint de dire que les Pères Récollets prononcèrent l'excommunication contre ces derniers, affaire que Certain ne mentionne même pas. Puis, racontant la fin de Mme de La Tour, il écrit " qu'elle tomba malade de douleur et de rage, disent les Pères Capucins ". Or cela est faux. Ce ne sont pas les Capucins qui l'affirment, mais bien André Certain. Pour quelle raison M. Moreau met-il ici les Capucins en cause? Parce que sans doute leur témoignage aura plus de poids. L'auteur s'est-il demandé si ces inexactitudes ne seraient pas relevées un jour?

André Certain rapporte un fait très consolant et qui affaiblit assurément ce passage: " Mme de La Tour, dit-il, abjura le protestantisme qu'elle avait professé à la Grande-Baie. " Voilà maintenant que la grâce touche cette personne, tombée malade de douleur et de rage. Elle écoute les conseils qu'on lui donne, elle se laisse toucher, se convertit au catholicisme et abandonne la religion réformée dans laquelle elle a toujours vécu ! C'est une fin bien heureuse après tout. Elle dut auparavant pardonner à celui qui lutta si longtemps contre son mari. Il y a là un acte de vertu quasi-héroïque. Sans doute que M. Moreau et André Certain en le narrant n'y ont pas pensé, car ils auraient bien pu écrire qu'elle mourut dans le désespoir et le tableau eut été plus lugubre. Hubbard et Winthrop disent qu'elle tomba malade et mourut trois semaines plus tard. Ce n'est pas le lieu d'insister davantage. Rap-

pelons seulement ce qu'écrit Hannay [1] sur la fin de cette femme. " Son grand coeur fut brisé. Séparée de l'époux au sort duquel elle avait été si fidèle, n'espérant plus le revoir si ce n'est peut-être captif comme elle, elle sentit qu'elle avait accompli sa tâche, car elle n'était pas faite pour la captivité. Elle s'éteignit lentement, jour par jour, jusqu'au moment où son âme laissa la terre, et trois semaines après la prise de son fort, elle fut déposée pour dormir son dernier sommeil sur les bords du fleuve Saint-Jean qu'elle aimait tant et où elle avait vécu plusieurs années. Ainsi mourut cette femme, la plus grande héroïne acadienne, dont le nom enrichit et embellit l'histoire de cette contrée à l'égal de celui de n'importe quelle reine dans l'histoire de l'Europe. Aussi longtemps que les fils et les filles de la nouvelle Acadie s'intéresseront à l'étude des premiers temps de l'histoire de ce pays, ils liront avec admiration l'histoire si noble qui raconte la constance et l'héroïsme de Madame de La Tour. "

(À SUIVRE)

Abbé A. COUILLARD-DESPRÉS,

de l'Académie canadienne (*Société Royale*).

---

[1] James Hannay: *History of Nova Scotia.* Cet historien est en tout favorable à de La Tour. Parmi les documents conservés par la famille de Menou d'Aulnay sont des lettres de Charnisay (d'Aulnay) accusant Mme de La Tour d'être de basse extraction et de mauvaise moeurs. Les charges les plus infâmes sont faites contre de La Tour lui-même. L'auteur conclut: " Comme d'Aulnay n'était pas en Acadie au moment où ces choses qu'il raconte se seraient passées, qu'il n'y vint que longtemps après, on peut conclure qu'il tira ces faits de sa propre imagination. "

LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

DES GOUVERNEMENTS DE QUÉBEC, MONTRÉAL ET TROIS-RIVIÈRES

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

(SUITE)

NOTES BIOGRAPHIQUES

GASPARD ADHEMAR DE LANTAGNAC

Gaspard Adhémar de Lantagnac, qui passa dans la Nouvelle-France en 1712, était le fils de Antoine Adhémar, chevalier, seigneur de Lantagnac, gouverneur de Menton, commandant les troupes de Sa Majesté, et de illustrissime dame de Touchy.

Il se trouvait le neveu de notre premier gouverneur de Vaudreuil.

Le 30 mai 1713, il obtenait une expectative d'enseigne dans le détachement des troupes de la marine.

Le 15 novembre 1713, MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au ministre Pontchartrain :

" Nous avons l'honneur de vous représenter, Monseigneur, que le sieur de Lantagnac, neveu du sieur marquis de Vaudreuil, auquel Sa Majesté a accordé une expectative d'enseigne est un homme fait de la plus grande taille et âgé de trente ans ; il ne lui manque que du bien pour être à la tête d'un régiment, ayant servi pendant 10 ans dans la maison du Roi ; nous vous supplions, Monseigneur, d'avoir la bonté de lui accorder au moins une lieutenance de compagnie que nous sommes persuadés qu'il aurait obtenue l'année dernière s'il avait eu l'honneur de vous être présenté avant son départ de France, et nous vous en serons très obligés. " [1]

---

[1] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 34, c. 11.

M. de Vaudreuil demandait pour son neveu une lieutenance de compagnie. Il obtint une enseigne en pied. Son brevet est en date du 1er juillet 1715.

Ce n'est que l'année suivante, le 27 avril 1716, que M. de Lantagnac fut promu lieutenant.

Un mémoire non signé de 1716 adressé au comte de Toulouse dit de M. de Lantagnac :

" Le sieur de Lantagnac est neveu du marquis de Vaudreuil et sert le Roi depuis quinze ou seize ans avec distinction ; il y en a quatre qu'il est en Canada. "

Le gouverneur de Vaudreuil essaya en 1717 de faire obtenir à M. de Lantagnac le commandement d'une compagnie. Il écrivait au Conseil de Marine le 31 octobre 1717 :

" Le sieur de Courtemanche, capitaine de compagnie, qui commandait à Labrador, mourut à la fin du mois de juin dernier. Le Conseil m'ayant fait l'honneur de me marquer qu'il sera toujours disposé à me faire plaisir, j'ose me flatter qu'il ne me refusera pas de m'accorder comme une grâce la compagnie du feu sieur de Courtemanche pour le sieur Adhémar de Lantagnac, lieutenant, âgé de trente-cinq ans. Il est mon neveu ; il sert en ce pays depuis plusieurs années et il a servi longtemps dans la maison du Roi. Il est de la maison d'Adhémar d'où sortent les comtes de Grignan et M. le prince de Monaco prend beaucoup d'intérêt en ce qui le regarde. " [2]

Le roi ne voulut pas obtempérer au désir de M. de Vaudreuil puisque, le 5 juillet 1719, il accordait à M. de Saint-Ours la compagnie vacante de M. de Courtemanche.

Le 31 mai 1721, M. de Lantagnac recevait l'ordre d'aller servir à l'île Royale. Cette permutation avait été ordonnée pour le punir d'avoir contracté un mariage qui n'était pas du goût de son oncle.

---

[2] *Ibid.*, vol. 38, c. 11.

L'année suivante il obtenait un congé pour passer en France.

MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au Conseil de Marine le 17 octobre 1722 :

" Nous avons remis nos paquets au sieur de Lantagnac, lieutenant des troupes à l'île Royale, neveu du sieur de Vaudreuil, qui passe en France sur le *Chameau* avec congé.

" Nous supplions le Conseil de lui accorder une compagnie vacante par la mort du comte d'Agrain et du sieur de Rouville. " [3]

Le prince de Monaco s'intéressait beaucoup à l'avancement de M. de Lantagnac. Le 23 janvier 1726, le Conseil de Marine lui faisait écrire qu'il ferait ce qui dépendait de lui pour procurer son avancement.

Le 30 avril de la même année, le Conseil de Marine écrivait de nouveau au prince de Monaco pour l'informer qu'il avait proposé l'avancement de M. de Lantagnac.

En mai 1726, M. de Lantagnac était nommé capitaine d'une des compagnies du détachement de la marine.

En 1727, la marquise de Vaudreuil écrivait au ministre de Maurepas lui demandant la place de commandant du Détroit pour M. de Lantagnac :

" Comme il est revenu à la marquise de Vaudreuil que vous otiez à M. de Tonti le commandant du Détroit, elle prend la liberté de vous le demander pour M. Adhémar de Lantagnac, petit neveu de feu son mari, dont la naissance vous est connue, d'un caractère doux et liant, tel qu'il convient pour bien remplir ce poste. En lui accordant cette grâce, vous le mettrez en état de pouvoir élever une nombreuse famille dont il est chargé. La marquise de Vaudreuil sait que vous aimez à faire du bien aux personnes de condition ; elle

---

[3] *Ibidem*, vol. 44, c. 11.

et ses enfants auront une reconnaissance infinie,Monseigneur, de celui que vous aurez la bonté de faire à M. de Lantagnac."[4]

En 1728, M. de Lantagnac demandait l'aide du roi pour établir une tuilerie dans les environs de Québec. Le roi se montra favorable à ce projet et ordonna d'accorder passage à ses ouvriers.

Le 25 octobre 1729, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre de Maurepas:

" Nous avons fait savoir au sieur de Lantagnac qui a fait l'établissement d'une tuilerie à une lieue au-dessus et du même côté que Québec que vous accorderiez, Monseigneur, le passage aux deux ouvriers dont il a besoin lorsque la personne qu'il chargera du soin de les envoyer, vous le demandera. " [5]

En 1731, M. de Lantagnac essaya de se faire donner la majorité des troupes et de se faire nommer chevalier de Saint-Louis.

Nous le voyons demander la croix de Saint-Louis encore l'année suivante, puis en 1733, en 1734, en 1735.

M. de Lantagnac, évidemment, était de l'opinion de son oncle, M. de Vaudreuil, qu'il ne faut jamais se lasser de solliciter.

Enfin, en avril 1742, M. de Lantagnac obtenait la croix de Saint-Louis- qu'il sollicitait depuis onze ans.

Le 6 mars 1748, M. de Lantagnac était nommé à la majorité de Montréal.

Une année plus tard, le 23 mai 1749, le baron de Longueuil ayant été appelé au gouvernement de Montréal, M. de Lantagnac lui succéda dans sa charge de lieutenant de roi.

A la mort du baron de Longueuil, en 1755, M. de Lantagnac, s'il n'avait pas été si vieux, l'aurait certainement remplacé au gouvernement de Montréal.

---

[4] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 49, folio 346.

[5] *Ibid.*, vol. 51, c. 11.

Le 17 mars 1756, le président du Conseil de Marine écrivait au gouverneur de Vaudreuil qu'il n'avait pas jugé à propos de nommer encore au gouvernement de Montréal un successeur à M. de Longueuil, décédé. " Si M. de Lantagnac, lieutenant de roi à Montréal, est trop vieux pour s'occuper des détails du gouvernement en attendant la nomination d'un titulaire, écrivait-il, faites remplir cette charge par M. d'Ailleboust, lieutenant de roi aux Trois-Rivières. "

M. de Lantagnac mourut à Montréal le 7 novembre 1756.

MICHEL LENEUF DE LA VALLIERE

Le Père LeJeune, dans la *Relation* de 1636, parle avec enthousiasme d'un groupe de colons qui débarqua à Québec le 12 juin 1636 :

" Ce mesme jour, écrit-il, parut un vaisseau commandé par Monsieur de Courpon, qui nous rendit le P. Nicolas Adam et notre Frère Ambroise Cauvet. Ces entrevues en un pays si éloigné de notre patrie, après avoir traversé tant de mers, sont sensibles parfois aux yeux aussi bien qu'au coeur. Nostre joie ne se tint pas là, la quantité de familles qui venaient grossir nostre colonie, l'accrut notablement; celles entre autres de Monsieur de Repentigny et de Monsieur de la Poterie, braves gentilshommes, composées de quarante-cinq personnes. C'estait un sujet où il y avait à louer Dieu, de voir en ces contrées des demoiselles fort délicates, des petits enfants tendrelets sortir d'une prison de bois, comme le jour sort des ténèbres de la nuict, et jouir après tout d'une aussi douce santé, nonobstant toutes les incommodités qu'on reçoit dans ces maisons flottantes, comme si on s'était promesnés au cours dans un carosse. Voilà comme ce jour nous fut doublement un jour de feste et de réjouissance. " [1]

---

[1] *The Jesuit relations and allied documents*, vol. VIII, p. 220.

M. LeNeuf de la Poterie, marié à Marguerite LeGardeur, soeur de Pierre LeGardeur de Repentigny et de Charles LeGardeur de Tilly, tous deux bien connus dans notre histoire, s'établit aux Trois-Rivières peu après son arrivée au pays.

C'est dans cette ville, le 31 octobre 1640, que sa femme lui donna un fils qui reçut au baptême le prénom de Michel.

Au commencement de juin 1661, les Pères Jésuites Dablon et Druillettes partaient de Tadoussac sur une flottille de quarante canots montés par des Sauvages. Ils voulaient se rendre à la baie d'Hudson plutôt connue alors sous le nom de mer du Nord.

Les voyageurs remontèrent le Saguenay. Ils s'arrêtèrent à Chicoutimi puis s'engagèrent dans le lac Saint-Jean. Aucun Français ne s'était encore avancé au-delà de ce pays. Le .. juillet, l'expédition était rendue à Nekouba, source de la rivière du même nom, qui se décharge dans le lac Saint-Jean. De là, les missionnaires écrivaient au Père Jérôme Lalemant: "Nebouka est un lieu célèbre, à cause d'une foire qui s'y tient tous les ans, à laquelle tous les Sauvages d'alentour se rendent pour leur petit commerce. Nous avons passé, pour venir ici, par des forêts capables d'effrayer les voyageurs les plus assurés, soit par la vaste étendue des grandes solitudes, soit par l'âpreté des chemins également rudes et dangereux."

Les missionnaires, après quelques jours de repos à Nebouka, se disposaient à continuer leur route, mais les Sauvages refusèrent d'aller plus loin, parce qu'ils venaient d'apprendre que les Iroquois avait battu la nation des Ecureuils et se dirigeaient vers la mer du Nord. Le .. juillet 1661, l'expédition était de retour à Tadoussac. [2]

---

[2] *Relation de* 1660-61; O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial history of the state of New-York*, vol. IX, p. 304.

Dans son *Histoire de l'Amérique septentrionale,* Bacqueville de la Potherie écrit:

" Ceux-ci (les Sauvages de la baie d'Hudson), sachant qu'il y avait une nation étrangère dans leur voisinage, envoyèrent en 1661 par les terres à Québec, des députés aux Français pour faire un commerce et demandèrent un missionnaire au vicomte d'Argenson qui en était pour lors gouverneur. Il leur envoya le Père Dablon Jésuite, avec Mr de la Vallière, gentilhomme de Normandie, accompagné de Denis Guyon, Després-Couture et François Pelletier qui s'y rendirent par terre. Des Sauvages de la rivière Saguenay, qui se perd à 40 lieues de Québec, dans le fleuve Saint-Laurent, leur servaient de guides; mais la réflexion qu'ils firent en chemin faisant sur l'entreprise des Français leur parut préjudiciable. Après les sérieuses réflexions qu'ils firent sur ce sujet, ils dirent que, ne sachant pas bien les chemins, ils n'osaient se hasarder davantage à les conduire. Ils furent contraints de s'en revenir. " [3]

MM. de la Vallière, Denis Guyon, Desprez-Couture et François Pelletier ont-ils accompagné les Pères Dablon et Druillettes dans leur voyage à la mer du Nord en 1661, ainsi que l'écrit Bacqueville de la Potherie ?

Cet historien, généralement bien informé, semble s'être appuyé pour raconter ce voyage sur la pièce suivante conservée aux archives du ministère des affaires étrangères à Paris:

" Nous, Louis Dablon, prêtre, religieux de la compagnie de Jésus, missionnaire employé à l'instruction des nations sauvages de la Nouvelle-France, et Denis de Lavalière, lieutenant d'une compagnie d'infanterie entretenue pour le service de Sa Majesté audit pays, certifions à tous qu'il appartiendra que les Sauvages du costé de la baie du Nord du Ca-

[3] Vol. Ier, p. 141.

nada estant venus à Québeck au mois de juin de l'année 1660 pour demander à monsieur le vicomte d'Argenson,gouverneur de la Nouvelle-France, un missionnaire pour les ynstruire et un officier pour les conduire, nous y serions allez par ordre de monsieur d'Argenson, accompagnez des nommes Denis Guyon, Desprez-Couture et François Pelletier, faisant le dit voyage par terre, et estant arrivez chez les dits Sauvages, ils nous auraient fort humainement reçu et consenti que nous prissions possession de leur pays au nom de Sa Majesté, ce que nous avons fait en y arborant des Croix et cotes d'armes de Sa Majesté.

" En Foy de quoy nous avons signez le présent certificat, Fait à Montréal le troisième may 1662.

LOUIS DABLON, de la Compagnie de Jésus.

DENIS DE LAVALIÈRE. [4]

Cette pièce, nous n'en avons aucune doute, est apocryphe. Elle fut probablement écrite pour aider aux Français à prouver qu'ils s'étaient rendus à la baie d'Hudson avant les Anglais.

Dans tous les cas, son auteur n'a pas montré une grande habileté. Le Père Dablon ne s'appelait pas Louis mais Claude, M. de la Vallière avait épousé une Denis mais il n'a jamais signé ni porté le nom de Denis de Lavalière.

D'ailleurs nous avons une preuve directe que M. de la Vallières n'a pas fait le voyage du nord en 1661.

En 1661, le gouverneur de Courcelles se décidait à remonter le fleuve Saint-Laurent jusqu'au lac Ontario. Il voulait en imposer aux Iroquois qui depuis quelques temps montrait beaucoup d'audace.

M. de Courcelles quitta Lachine le 3 juin 1661. L'expédition se composait de cinquante-six hommes. Parmi les offi-

---

[4] P. De Cazes, *La frontière nord de la province de Québec*, p. 94.

ciers qui accompagnaient le gouverneur, on comptait M. Perrot, gouverneur de Montréal, le capitaine de Laubia, MM. de Varennes, LeMoyne, Le Neuf de la Vallière, Godefroy de Normanville. L'abbé Dollier de Casson était aussi du voyage. La flottille comprenait treize canots, un bateau et de deux ou trois cents tonneaux.

M. de Courcelles et sa troupe remontèrent au prix de grands sacrifices tous les rapides du Saint-Laurent et, neuf jours après leur départ, ils entraient dans le lac Ontario. Un bon nombre d'Iroquois se trouvaient là. Ce voyage si rapide les frappa d'étonnement. M. de Courcelles les chargea de dire à leurs frères de Tsonnontouan et des autres cantons qu'il ne voulait pas rompre la paix, mais voulait simplement leur montrer que " s'il pouvait venir en leur pays pour se promener, il pouvait bien venir pour les détruire s'ils sortaient de leur devoir ".

Le 17 juin 1661, M. de Courcelles était de retour à Montréal. Cette expédition hardie produisit un grand effet sur les cantons iroquois. [5]

Comme le voyage de M. de Courcelles se fit du 3 juin 1661 au 17 juin 1661, M. de la Vallière n'a donc pu faire, avec les Pères Dablon et Druillettes, le voyage du nord qui s'accomplit du 1er juin 1661 à la fin de juillet 1661.

D'après le Père de Charlevoix, M. de la Vallière commandait à l'île Royale en 1666. Il écrit:

" Le vice-roi (M. de Tracy), à son arrivée à Québec (1666), fit pendre pour l'exemple deux ou trois de ses prisonniers, et renvoya tous les autres chez eux avec le Bâtard Flamand après leur avoir témoigné beaucoup de bonté. Il reçut peu de jours après avis que le sieur de la Vallière, qui commandait à l'île Royale (Cap-Breton), était attaqué par

---

[5] Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*, p. 355.

les Anglais. C'est tout ce que j'en ai pu apprendre. Je sais seulement que notre établissement dans cette île était alors très peu de chose et qu'elle fut entièrement abandonnée quelques années après. "[6]

Le 7 mai 1676, le gouverneur de Frontenac donnait ordre à M. Le Neuf de la Vallière d'aller croiser le long des côtes de l'Acadie afin " d'observer ce qui s'y passait et s'informer des desseins et entreprises des Hollandais et autres ennemis de l'Etat, empêcher les troubles qu'ils pourraient apporter aux traites et pêches des sujets de Sa Majesté dans l'étendue et le long des dites côtes. "

M. Le Neuf de la Vallière avait comme second en commandement le sieur Richard Denys de Fronsac, son beau-frère.

A l'île du Cap-Breton, LeNeuf de la Vallière et Richard Denys de Fronsac surprirent trois caiches anglaises venant de Boston qui chargeaient du charbon de terre. Les maîtres de ces caiches n'avaient ni passeport ni permission. Les deux officiers canadiens se rendirent maîtres de ces trois vaisseaux. Les trois équipages furent mis dans la plus mauvaise caiche. On leur donna les victuailles nécessaires pour le voyage et ils eurent la permission de retourner à Boston.

Les deux autres caiches furent amenées à Québec.

Le 31 octobre 1676, le Conseil Souverain déclarait la prise des deux caiches bonne et valable. Le Conseil, par provision, adjugea à M. LeNeuf de la Vallière la caiche qu'il avait amenée à Québec avec le charbon de terre qu'elle contenait et ses agrès et apparaux. Inventaire devait cependant être fait de tout le contenu de la caiche afin de le représenter en essence ou en deniers comptants, si la chose était nécessaire. [7]

---

[6] *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. I, p. 388.

[7] *Jugements et délibérations du Conseil souverain*, vol. II, p. 90.

Le 24 octobre 1676, M. LeNeuf de la Vallière obtenait une importante concession de terre en Acadie. Le roi de France lui accordait le lieu nommé Chignitou par les Sauvages et en français Beaubassin, situé au fond de la baie Française, avec l'étendue de cinq lieues de tout côté, du lieu et futur manoir de Beaubassin, soit dix lieues carrés. Cette concession était faite en propriété fief, seigneurie, moyenne et basse justice, dont l'appel devait ressortir au juge royal de Port-Royal. Vingt livres devaient être payées à toute mutation hors en ligne directe.

Le but de M. LeNeuf de la Vallière en se faisant donner ce beau domaine était d'y faire la traite. Mais le succès des quelques colons établis dans les environs engagea le seigneur de Beaubassin à développer dans sa concession la culture et la population afin d'y créer avec le temps une seigneurie comme celles qui se développaient sur les bords du Saint-Laurent.

Dans son ouvrage *Une colonie féodale en Amérique*, M. Rameau nous fait connaître les efforts tentés par M. LeNeuf de la Vallière pour établir Beaubassin :

"M. de la Vallière, écrit-il, transforma son poste de traite en un manoir seigneurial ; sur les navires qui commerçaient avec lui par le golfe Saint-Laurent, il fit venir du Canada des engagés destinés à travailler sur ses terres, des ustensiles de toute sorte, et parvint même à amener de ce pays quelques familles qui prirent des terres dans sa seigneurie, De 1676 à 1696, il fit exécuter des travaux considérables autour de son manoir seigneurial. Il ne faudrait pas cependant que ce mot pompeux de *manoir seigneurial* fit naître trop d'illusions dans l'esprit du lecteur ; en de telles entreprises, le manoir consistait, comme les autres habitations, en une construction massive de poutres superposées et qui, assemblées par leurs extrémités, formaient les quatre murailles, le tout

surmonté d'une charpente couverte en bardeaux; à cette forte maison était attenant un enclos de palissades formées par de gros pôteaux fichés en terre et réunis par le sommet; cet enclos renfermait la cour et quelquefois le jardin. Autour du logis principal étaient disposées quelques autres maisons plus grossières encore, où demeuraient les familles et les engagés attachés aux cultures du manoir, puis les étables et les granges, construites quelquefois en planches, quelquefois en bois massif comme les maisons; l'abondance du bois, qui souvent était abattu sur le lieu même où l'on bâtissait, facilitait singulièrement ce genre de construction.

" M. de la Vallière ne se borna pas à édifier un manoir: il amena des bestiaux, fit enclore des défrichements et des pâturages, et à l'imitation des colons de Port-Royal, il créa des polders en faisant entourer de digues une quantité considérable de marais. Tous ces travaux ne l'empêchèrent point d'ailleurs de continuer ses opérations de troque avec les Sauvages, et il possédait un petit navire appelé le *Saint-Antoine,* qui faisait le cabotage sur les côtes de la baie Française; ce fut ce navire qui conduisit à Port-Royal M. de Meulles en 1685 et l'évêque de Québec qui vint donner la confirmation en Acadie en 1689; il transportait en même temps diverses marchandises venues du Canada, par le golfe Saint-Laurent et la baie Verte, notamment de l'eau-de-vie. " [8]

En 1678, M. de Frontenac donnait une commission à M. LeNeuf de la Vallière pour commander à l'Acadie. [9]

Le Père de Charlevoix écrit :

" En 1680, M. de Chambly venait de passer au gouvernement de la Grenade et l'Acadie n'avait point encore de gouverneur nommé: elle n'était soutenue, ni du côté de Québec,

---

[8] *Rameau, Une colonie féodale en Amérique,* tome 1er, p. 169.

[9] *Rapport sur les archives canadiennes pour 1887,* p. CCXII.

ni du côté de la France; de sorte que Pentagoët et le fort de la rivière Saint-Jean furent envahis sans résistance par les Anglais. Les habitants du Port-Royal qui virent l'orage prêt à fondre sur eux, prirent le parti de traiter avec les Anglais, sans que M. de la Vallière qui les commandait sur une simple commission du comte de Frontenac, put les en empêcher. Ainsi les Anglais devinrent pour la 5e fois maîtres de l'Acadie et de tout ce qui la sépare de la Nouvelle-Angleterre. "[10]

Le 2 novembre 1681, le gouverneur de Frontenac écrivait au Roi:

" La guerre que les Sauvages appelés Cannebas qui sont aux environs de Pemekuit et de Pentagouët, dans l'Acadie, avaient avec ceux de Baston, est terminée par l'adresse qu'ont eue les Anglais de leur détacher des Iroquois auxquels ils ont donné passage sur leurs terres. Ce qui a nécessité ces premiers de s'accommoder avec eux. Le gouverneur de Pemekuit prétend toujours étendre ses limites jusques à la rivière Sainte-Croix et envoie des bâtiments pêcher et traiter le long de ces côtes qui appartiennent à Votre Majesté.

" Il sera difficile de pouvoir les en empêcher, si ceux de Port-Royal continuent dans l'inclination qu'ils ont pour eux, par la privation où ils seraient de tous les secours de France et par les assistances qu'ils retirent des Anglais. Que Votre Majesté ait la bonté d'y pourvoir en y établissant un gouverneur et lui donnant moyen de subsister et de remédier à beaucoup de désordre.

" Le Sieur de la Vallière y fait tout ce qu'il peut, mais cette province étant d'une vaste étendue, il ne saurait aller partout à ses dépens, ni faire toutes les choses nécessaires pour contenir entièrement ces peuples dans le devoir. "[11]

---

[10] *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. I, p. 463.

[11] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 5; *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 281; O'Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the state of New-York*, vol. IX, p. 148.

Le même jour, le gouverneur de Frontenac écrivait au marquis de Seignelay :

" Le compte des affaires de l'Acadie que je rends à Sa Majesté lui fera peut-être juger de la nécessité qu'il y a aussi d'y mettre un gouverneur avec des appointements qui lui donneront moyen de subsister et d'empêcher que la colonie qui y reste ne s'y détruise tout à fait, auquel cas je vous conjure, Monsieur, d'agréer que je vous demande votre protection pour le sieur de la Vallière qui y commande depuis trois ans sur la commission que je lui ai donnée ; c'est un gentilhomme qui a toutes les qualités d'esprit et de courage qu'il faut pour bien s'acquitter d'un tel emploi ; il a servi pendant tout ce temps à ses dépens et s'est ruiné à visiter les côtes de cette province ; un bâtiment qui était à lui, dont faute de fonds on n'a pas même voulu lui faire payer le radoub, qu'il a été obligé de venir faire faire à Québec.

" Il est fils du sieur de la Poterie, âgé de soixante-dix-huit ans, qui est un des fondateurs de cette colonie, où il a apporté tout son bien, et amené sa famille il y a près de cinquante ans ayant eu le gouvernement de plusieurs postes et a été choisi par défunt M. de Mésy, gouverneur-général, pour y commander en sa place après sa mort, où M. de Tracy le trouva quand il vint au Canada ; le dit sieur de la Vallière, son fils, ne dégénère pas du père et ne rendra pas moins de service dans l'Acadie qu'a fait le père en ce pays. " [12]

Dans la même lettre, M. de Frontenac informait le ministre que les Anglais venaient pêcher et traiter le long des côtes de l'Acadie au mépris des traités, et qu'il avait envoyé M. LeNeuf de la Vallière à Boston pour se plaindre de ces empiétements.

" Je vous aurai, Monseigneur, disait-il, une très grande

---

[12] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 5.

obligation de vouloir représenter et appuyer en raisons auprès de Sa Majesté quand vous jugerez à propos de lui parler de l'état de cette province sur laquelle je suis obligé de vous avertir que les Anglais entreprennent beaucoup, allant pêcher et traiter le long de ses côtes. Ceux de Boston ont même envoyé jusque dans le Cap-Breton, près du hâvre à la baleine à l'entrée de notre golfe, prendre et enlever les marchandises échouées du navire le *Saint-Joseph* appartenant au service de la Compagnie, qui, vers la fin d'août de l'année passée fit naufrage en cet endroit, dont ils chargèrent un bâtiment de soixante tonneaux, et de deux autres venant du côté de l'île de Terre-Neuve, et en enlevèrent aussi qu'ils portèrent à Boston, sans même s'être mis en peine de savoir si elles étaient abandonnées, et si le temps qu'il y a pour les réclamer était expiré, dont il s'en fallait beaucoup.

"En attendant, qu'il vous plaise de me mander de quelle manière je me dois conduire en cette rencontre. J'ai cru toujours devoir charger le sieur de la Vallière d'aller demander à ceux de Boston raison de ces sortes d'entreprises, et la justice qu'ils en veulent faire puisque leurs limites sont marquées à la rivière Saint-Georges, lesquelles ils outrepassent de plus de cent cinquante lieues venant au Cap-Breton." [13]

Le 13 novembre 1681, l'intendant Duchesneau faisait part à M. de Seignelay de tous ses griefs contre M. de Frontenac. Il se plaignait que le gouverneur l'avait grandement insulté dans son bureau pour avoir refusé de payer une somme assez forte à M. LeNeuf de la Vallière à qui il avait donné le gouvernement de l'Acadie. [14]

Dans un mémoire annexé à cette même lettre, M. Duches-

---

[13] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 5; O'Callaghan, vol. IX, p. 796.

[14] O'Callaghan, vol. IX, p. 157.

neau informait aussi le ministre qu'il avait reçu des habitants de l'Acadie des plaintes que M. LeNeuf de la Vallière les pillait. [15]

Dans les instructions données à M. de la Barre, successeur de M. de Frontenac, à Versailles, le 10 mai 1682, il avait ordre de s'informer si M. LeNeuf de la Vallière qui exerçait sans commission du Roi la charge de gouverneur de l'Acadie depuis deux ans était bien l'homme pour la position. Dans le cas contraire, il devait suggérer un officier apte à remplir cette charge. [16]

Le 6 octobre 1682, M. de Meules écrivait au ministre que le poste de l'Acadie se rendait considérable. Il se louait de M. LeNeuf de la Vallière qu'il proposait pour gouverneur de l'Acadie. [17]

(A SUIVRE)

Pierre-Georges ROY.

---

[15] *Ibid.*, p. 159.

[16] *Ibidem*, p. 168.

[17] *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 289.

A travers les faits et les oeuvres

La conférence de la paix. — Le travail s'accélère. — Le conseil des Quatre. — Le projet remanié de la ligue des nations. — Inquiétudes et doutes. — Les garanties réclamées par la France. — Justes réclamations. — La vallée de la Saar. — Les réparations exigées de l'Allemagne. — Le traité de paix. — La difficulté italienne. — Sa nature et sa portée. — Un coup d'éclat de M. Wilson. — Crise dans la conférence. — Le départ de M. Orlando. — En Angleterre. — Agitation parlementaire. — Intervention et discours de M. Lloyd George. — Une victoire. — La rupture avec lord Northcliffe. — En France. — Clemenceau et Briand. — Au Canada.

C'EST toujours la conférence de la paix qui centralise l'attention du monde. Durant le mois qui s'achève le travail s'est accéléré et l'on a fait des progrès notables. Le rôle prépondérant attribué d'abord au conseil dès dix, est dévolu plus récemment, dans l'intérêt de la célérité et de l'efficacité, à un comité formé des chefs politiques de la France, de l'Angleterre, des Etats-Unis et de l'Italie, c'est-à-dire de MM. Clemenceau, Lloyd George, Wilson et Orlando. Les journaux anglais maintenant les désignent familièrement par l'appellation de *big four*. En même temps les commissions où siègent des représentants de toutes les nations admises à la conférence continuent de préparer leurs rapports sur les diverses questions au sujet desquelles celle-ci doit statuer.

C'est ainsi, par exemple, que le projet de la ligue des nations a été étudié, remanié et amendé, et qu'un résumé du nouveau texte a pu être rendu public. Ce résumé comprend huit articles. Le premier et le deuxième définissent l'objet et la composition de la ligue et son organisme, qui consistera en une assemblée où siègeront trois représentants de chaque Etat adhérent (chaque délégation nationale n'ayant droit

qu'à un vote) et en un conseil comprenant un représentant de chacune des cinq grandes puissances et un représentant de chacune des quatre autres puissances qui seront désignées de temps en temps par l'assemblée. L'article troisième énumère les obligations des Etats adhérents. Nous croyons bon d'en donner ici le texte: " 3.—Les Etats membres consentent : (*a*) à réduire leurs armements—les plans pour une telle diminution seront fournis par le conseil mais adoptés seulement par le consentement des Etats eux-mêmes—et ensuite à ne pas les augmenter sans l'assentiment du conseil; (*b*) à se donner mutuellement des renseignements sur leurs armées et sur leur programme naval et militaire; (*c*) à respecter leur territoire respectif et leur indépendance personnelle et à se garantir contre les agressions étrangères; (*d*) à soumettre toutes les disputes internationales à l'arbitrage ou à l'enquête du conseil, lequel cependant ne pourra pas énoncer une opinion dont la décision toucherait à la juridiction domestique de ce pays, dans aucun cas à ne pas déclarer la guerre avant trois mois d'avertissement et à ne pas déclarer la guerre avec un Etat qui a accepté l'avertissement; (*e*) à considérer un Etat " qui a enfreint les dispositions de la ligue " comme ayant commis un acte de guerre contre la ligue, et à briser toutes les relations économiques et autres avec ce pays et à permettre le passage libre sur leur territoire aux troupes des autres Etats qui contribuent à la force armée de la ligue — le conseil recommandera quelle aide, si nécessaire, devra être donnée par les différents gouvernements intéressés, mais l'approbation de ces derniers est nécessaire, (les Etats qui ne sont pas membres de la ligue seront invités à accepter les obligations de la ligue dans le cas de dispute particulière et s'ils ne s'y conforment pas ils peuvent y être forcés) ; (*f*) à n'accepter aucun traité avant de l'avoir transmis à la ligue qui devra le publier, à admettre le droit à l'assemblée de conseiller une nouvelle recommandation des

traités et des conditions internationales qui ne concordent pas avec les études présentes, et à ne pas être lié par aucune obligation incompatible avec le pacte. Un Etat qui rompt ses engagements peut être expulsé de la ligue par le conseil. "

L'acceptation de la fameuse doctrine Monroe a été intercalée, pour complaire aux instances du président Wilson, dans l'article quatrième, qui se lit comme suit: " 4.—Le pacte n'affecte pas la validité des engagements internationaux, tels que les traités d'arbitrage ou les ententes régionales comme la doctrine Monroe, pour assurer le maintien de la paix. "

Les représentants du Japon ont essayé de faire introduire dans le projet un amendement relatif à l'égalité des races, ce qui aurait entraîné comme conséquence la libre admission des " jaunes " dans les pays étrangers, par exemple des journaliers japonais et chinois en Australie, au Canada et aux Etats-Unis. Aux termes d'un rapport publié par les journaux, voici quelle aurait été la proposition des représentants nippons: " La délégation japonaise a proposé l'amendement suivant au préambule du traité: A insérer après les mots, " par la prescription de relations ouvertes, justes et honorables entre les nations " une clause additionnelle qui se lit: " par l'endossement du principe de l'égalité des nations et un juste traitement quant à la sécurité de leurs nationaux ". Après discussion cet amendement n'a pu être accepté.

La constitution de la ligue des nations, dans sa forme définitive, va être certainement adoptée par la conférence. Cependant elle ne semble pas donner à quelques-uns des principaux intéressés le sentiment de sécurité qu'elle a pour objet de faire naître. L'opinion française semble plutôt sceptique à son endroit. Et voilà pourquoi on constate que la France insiste pour obtenir des garanties sérieuses contre une future agression de l'Allemagne. On doit admettre qu'elle est dans une situation spéciale. Trois mille milles d'océan

séparent l'Amérique des Teutons. L'Angleterre, dans son île, surtout après la destruction de la puissance navale germanique, se sentira à l'abri de toute attaque. La France, elle, va rester en face d'une Allemagne vaincue, humiliée, mais non changée, et possédée des mêmes instincts, des mêmes convoitises qu'avant la guerre. Laissez-la se refaire, se ressaisir, se coordonner de nouveau, renforcez-la d'une Autriche de plus en plus germanisée, et vous aurez d'ici à quelques années une nation de proie,plus affamée que jamais de conquête, d'envahissement, de rapine et de revanche. La France, victorieuse aujourd'hui, est péniblement consciente du péril de demain. Et elle se dit que si des précautions ne sont pas prises, si des sauvegardes invincibles ne sont pas décrétées, si des préventifs puissants ne sont pas institués, une nouvelle ruée teutonne est à prévoir. Devant cette ruée, que vaudront les formules de la ligue, son secrétariat, son assemblée, son conseil, son complexe engrenage d'avertissements, d'enquête, d'arbitrage, et de boycottage économique? Pas plus qu'une digue de sable devant un torrent débordé. Deux fois en cinquante ans la France a été envahie par les hordes teutonnes; elle a été ravagée, pressurée, broyée par l'ennemi d'outre-Rhin. Elle sort victorieuse et rayonnante de gloire, sans doute, mais pantelante et meurtrie, d'une guerre effroyable où sa vaillance et son génie ont sauvé la liberté du monde. N'a-t-elle pas raison de demander toutes les garanties raisonnables capables de la préserver d'aussi effroyables épreuves?

Un des points sur lesquels elle a insisté est l'occupation de la vallée de la Saar, qui renferme des gisements de charbon d'une grande richesse. La France réclame non pas précisément l'annexion, mais le droit d'exploitation et de juridiction sur ce territoire, comme une des compensations à la dévastation de ses charbonnages dans la région du nord. Après beaucoup de discussion, on en est venu à une entente. Pendant quinze ans la vallée de la Saar sera administrée par

une commission internationale de cinq membres dont un Français, un résident de la vallée, et trois autres, probablement un Anglais, un Américain et un Italien. Les mines seront exploitées par le gouvernement français. Au bout de quinze ans, un plébiscite décidera si la vallée restera définitivement à la France ou à l'Allemagne. Cette solution semble avoir été acceptée par M. Clemenceau.

D'après les informations publiées par les journaux, la conférence aurait adopté une résolution finale relative au chiffre des réparations que l'Allemagne devra payer. Elles ont été fixées à cent milliards de marcs en or, soit environ vingt-cinq milliards de piastres. Ces cent milliards seraient payés comme suit: vingt milliards avant deux ans; quarante milliards durant les trente ans qui commenceront en 1921 ; et quarante milliards quand une commission aura déterminé comment ce paiement sera fait. Cette commission sera formée pour recueillir des témoignages, des renseignements, et fixer le détail des paiements ultérieurs. Le paiement trentenaire des quarante milliards devra être fait, dit-on, au moyen d'obligations s'étendant sur une période de trente ans, avec un fonds d'amortissement datant de 1926. L'intérêt sera de un et demi pour cent de 1921 à 1926, et de cinq pour cent après 1926. La répartition de la somme fixée ne semble pas encore faite. Mais on prétend que la France recevra cinquante-cinq pour cent, la Grande-Bretagne de vingt à trente pour cent, les Etats-Unis de deux à cinq pour cent.

L'entente sur ces points importants a permis de préparer le texte du traité de paix qui va être imposé à l'Allemagne. Il est prêt maintenant et l'on a invité cette dernière à envoyer à Versailles ses plénipotentiaires. Après quelques altermoiements il paraît décidé qu'ils seront arrivées le 28 avril. Les termes exacts du traité qui leur sera signifié ne sont pas encore connus. On se demande parfois ce qui arrivera si l'Allemagne refuse de signer. Dans ce cas il semble

que tout soit prévu. Foch est prêt à se porter en avant, afin de procéder à l'occupation de nouveaux territoires outre-Rhin. Le blocus sera immédiatement remis en vigueur. L'approvisionnement des populations germaniques cessera instantanément. Et le peuple allemand comprendra alors qu'il n'a pas d'autre alternative que d'accepter l'inévitable. Puisse-t-il se souvenir de cette leçon méritée!

Cependant avant d'arriver à cette phase tant désirée de la signature du traité de paix, la conférence doit surmonter une des difficultés les plus graves qui se soient produites au cours de ses délibérations. C'est la difficulté italienne. Voici en quoi elle consiste. Au moment où il s'est agi pour l'Italie d'abandonner sa neutralité et d'entrer dans le conflit contre ses anciens alliés de la Triplice, un accord est intervenu entre elle et les nations de l'Entente. C'est ce qu'on a appelé "le pacte de Londres". En vertu de cette convention conclue en 1917, la France et l'Angleterre garantissaient à l'Italie, advenant la victoire contre l'Allemagne et l'Autriche, la souveraineté de ce qu'on appelle depuis trois quarts de siècle l'*Italia irredenta,* c'est-à-dire le Trentin et l'Istrie, Trente et Trieste, avec la partie septentrionale de la Dalmatie et des îles dalmates. Mais les Etats-Unis, encore neutres à ce moment, ne furent pas partie à cet arrangement, et l'on sait que le président Wilson s'est déclaré absolument opposé aux conventions de cette nature. Evidemment le gouvernement de Washington n'était pas lié par le " pacte de Londres ". Le président Wilson, dès que la question s'est posée, a pris une attitude très catégorique. Les réclamations de l'Italie sur le Trentin, Trieste et l'Istrie sont à ses yeux légitimes et doivent être reconnues. Il n'en est pas de même de celles qui concernent la Dalmatie. Voilà déjà une divergence capitale. Elle est aggravée encore par la nouvelle prétention de l'Italie relative à la ville et au port de Fiume, qu'elle veut maintenant se faire attribuer, quoiqu'il n'en soit pas question

dans le pacte de Londres. Les nouveaux Etats yougo-slaves protestent énergiquement contre l'annexion de Fiume à l'Italie. Ils représentent que ce port, situé au fond du golfe de Quarnero,au nord-est de la péninsule istrienne, leur est essentiel comme voie d'accès à l'Adriatique et à la Méditerranée. M. Wilson estime que leur demande est juste et que l'Italie devrait le reconnaître. De là un conflit d'opinions qui,après plusieurs semaines de discussions, a atteint son point culminant jeudi, le 24 avril, par la publication inopinée d'une déclaration dans laquelle le président affirme et motive son inflexible résolution. Cette déclaration a fait éclat. Elle sort de l'ordinaire. Elle constitue un appel à l'opinion par dessus la conférence. Elle rentre bien dans le genre de M. Wilson, et n'a assurément rien de protocolaire. Cette démarche a-t-elle empiré la situation? A-t-elle rendu plus difficile un arrangement possible? Il serait peut-être téméraire de se prononcer là-dessus. Mais quant au mérite de la question débattue, il nous paraît que, cette fois, le président a raison et que l'Italie pousse trop loin ses prétentions. Nous croyons qu'elle a tort de demander Fiume. Même en vertu du pacte de Londres, elle n'y a pas droit, et les principes qui doivent présider à l'établissement d'un nouvel ordre européen condamnent son attitude. C'est ce que fait ressortir M. Wilson.

"Si on doit adhérer à ces principes, dit-il, Fiume sera la porte du commerce, non de l'Italie, mais du territoire au nord et au nord-est de ce port: la Hongrie, la Bohème, la Roumanie et les Etats du nouveau groupe yougo-slave. Donner Fiume à l'Italie ferait croire que nous avons donné délibérément ce port, dont ont besoin ces pays pour l'accès à la Méditerranée, à une puissance dont il ne fait pas partie intégrale et dont la souveraineté semblerait inévitablement étrangère et non confondue à la vie commerciale et industrielle des régions qui doivent l'utiliser. C'est pour cette raison, sans aucun doute, que Fiume ne fut pas inséré dans le pacte de

Londres, mais assigné définitivement aux Croates. — Et la raison pour laquelle le pacte de Londres encercla plusieurs des îles de la côte est de l'Adriatique et une partie de la côte de la Dalmatie qui touche à cette mer n'était pas seulement parce qu'ici et là sur ces îles et qu'ici et là sur cette côte il y avait des gens de sang et de descendance italienne, mais aussi et surtout parce qu'on savait qu'il appartenait à l'Italie de prendre pied au milieu des détroits de l'est de l'Adriatique afin de protéger ses propres côtes contre toute agression navale de l'Autriche-Hongrie.—Mais l'Autriche-Hongrie n'existe plus. On a proposé que les fortifications que le gouvernement autrichien y avait construites soient rasées et détruites pour toujours. — C'est le projet de la ligue des nations que les nouveaux Etats qui seront formés autour de cette côte acceptent une limitation d'armement pour éloigner les menaces d'agression. Il n'y a aucune crainte touchant le traitement des groupes italiens de ces pays, parce que des garanties suffisantes seront données, sous la sanction internationale, pour le traitement égal et équitable de toutes les minorités.—Bref, toute question mêlée à cette affaire porte un aspect nouveau —un nouvel aspect donné par la victoire du droit pour laquelle l'Italie a fait le dernier sacrifice de son sang et de son argent. " — Le président fait ensuite remarquer qu'au nord et au nord-est, les frontières naturelles de l'Italie ont été complètement restaurées, tout le long des Alpes, jusqu'au bout de la péninsule istrienne, y compris Trieste et Pola. Aux yeux de tout observateur impartial cet exposé doit paraître assez concluant. Mais il est probable que la manière de procéder de M. Wilson a été intempestive.

Elle a assurément fait éclater une crise. En présence de l'ultimatum américain, M. Orlando, le premier ministre italien, s'est cabré. Il a quitté la conférence et est parti pour Rome, après avoir, lui aussi, mis l'opinion publique dans ses confidences. Il a signalé comme inusité le mode adopté par

le président. " La pratique de s'adresser directement aux nations, a-t-il dit, constitue sûrement une innovation dans les relations internationales... Si ces appels doivent être considérés comme adressés aux nations par-dessus la tête de leurs gouvernements (je pourrais même dire contre leurs gouvernements), je regretterais vivement que ce procédé, jusqu'ici appliqué aux gouvernements ennemis, le soit aujourd'hui pour la première fois à un gouvernement qui a toujours été et qui entend demeurer l'allié loyal de la grande république américaine, je veux dire le gouvernement italien. " M. Orlando a discuté ensuite l'argumentation de M. Wilson. D'après lui, la frontière des Alpes ne suffit pas à protéger l'Italie. Il lui faut de plus les îles de la côte dalmate et Fiume. Celle-ci d'ailleurs est une ville où se rencontre une nombreuse population italienne. Mais le premier ministre d'Italie n'explique pas comment il se fait que son gouvernement réclame aujourd'hui ce port, lorsqu'il ne l'a pas inclus dans les stipulations secrètes du pacte de Londres.

Il va sans dire que l'opinion est très montée, *ultra montes*. Le départ dramatique de M. Orlando n'est pas de nature à calmer l'agitation populaire à Rome et dans les autres grands centres de la Péninsule. Ce départ induira sans doute quelque journaliste en veine de réminiscences classiques à rappeler le poème fameux de l'Arioste, en désignant le premier ministre italien sous le nom d'*Orlando furioso*. En somme, nous croyons que l'Italie a tort relativement au fond du débat, tout en étant prêt à admettre que M. Wilson, cédant à son faible trop peu combattu pour les attitudes théâtrales, a pu manquer de tact et de correction. Espérons que l'imbroglio italien trouvera sa solution comme beaucoup d'autres.

Tout n'est pas rose évidemment pour les hommes d'Etat des nations victorieuses. M. Lloyd George en particulier pourrait l'attester. Pendant qu'il consacrait aux problèmes de la conférence son attention, son énergie et tout son effort intellectuel, de menaçants nuages se formaient à l'horizon politique en Angleterre. Dans la longue attente du dénouement diplomatique et du traité définitif, l'opinion anglaise s'énervait. Une sorte d'inquiétude soupçonneuse s'emparait de la forte majorité ministérielle issue des dernières élections. Et ce sentiment finit par se manifester sous la forme d'un télégramme recouvert d'une couple de cents signatures, adressé à M. Lloyd George et insistant pour que les stipulations du traité fussent conformes aux engagements pris par le premier ministre et ses collègues devant l'électorat. Il y avait là comme une sorte d'ultimatum très significatif. Des explications et une intervention personnelle de M. Lloyd George auprès du parlement devenaient nécessaires. Il dut donc quitter pour quelques jours la conférence de Paris afin d'aller essayer de calmer chez lui l'agitation parlementaire. On peut se faire une idée de la difficulté de sa situation par cet extrait d'une dépêche de Londres publiée le jour même de la séance où il devait prendre la parole dans la chambre des communes : " M. Lloyd George a une tâche très délicate à remplir. Il a à répondre à des critiques qui sont faites contre lui personnellement et en sa qualité de premier ministre. — Le premier ministre d'Angleterre a quitté la conférence de la paix, hier, pour rencontrer les députés à la chambre des communes. Il retournera à Paris, jeudi, après avoir accompli sa mission. Comment s'acquittera-t-il de sa tâche ? C'est le sujet de beaucoup de commentaires parmi les politiciens.— Le but du voyage du premier ministre est d'exposer la politique du gouvernement et de rendre compte de la part qu'il a prise personnellement à la conférence de la paix. Il se trouvera en présence d'une faction de la chambre des communes

qui a de vertes critiques à faire, et il répondra aux journaux qui font preuve de mécontentement et dont lord Northcliffe, avec son *Daily Mail,* est le chef. Le principal reproche que les députés anglais mécontents ont à faire à Lloyd George est qu'il a été trop conciliant avec l'Allemagne, et qu'il n'a pas rempli la promesse qu'il avait faite à son élection de faire payer à l'Allemagne tout le coût de la guerre et de punir l'ex-empereur Guillaume. — Plusieurs journaux londoniens,en particulier le *Morning Post* et le *Globe,* l'accusent d'avoir négligé les intérêts de la France et de la Grande-Bretagne, surtout de la France. La réponse que fera le premier ministre suscite tant d'intérêt que la demande de sièges dans la galerie des communes est très grande depuis que l'on sait qu'il parlera. — Cet intérêt est encore augmenté par le fait que le conseil des Quatre a décidé de ne pas faire connaître les termes du traité de paix avant qu'il ait été présenté aux représentants de l'Allemagne. — Il semble donc que le premier ministre aura une tâche très difficile à remplir pour satisfaire la curiosité publique et pour répondre aux critiques sans trop parler. "

C'est le mercredi saint que M. Lloyd George a prononcé son discours. La chambre était au grand complet. Il y avait même des députés forcés de s'asseoir sur les degrés qui conduisent au fauteuil de l'orateur. Les tribunes étaient combles. On remarquait le prince de Galles dans celle des lords. En arrivant au palais de Westminster, le premier ministre fut acclamé par la foule. C'était un heureux présage. Immédiatement après l'ouverture de la séance, M. Bonar Law a proposé l'ajournement et M. Lloyd George s'est levé pour faire son exposé impatiemment attendu.

Son discours a duré près d'une heure et demie et a produit sur la chambre une profonde impression. Il a commencé par faire un tableau saisissant de la tâche immense que doit accomplir la conférence de Paris. " Elle est gigantesque, a-t-il

dit. Aucune conférence de ce genre dans l'histoire du monde n'a été appelée à résoudre des problèmes d'une telle diversité, d'une telle complexité, d'une telle ampleur et d'une telle gravité. Le congrès de Vienne est celui que l'on pourrait le plus vraisemblablement comparer à celui-ci. Il avait à régler les affaires de l'Europe. Il dura onze mois. Mais les problèmes du congrès de Vienne, quelques grands qu'ils fussent, tombent dans l'insignifiance quand on les compare à ceux de la conférence de Paris. Ce n'est pas un continent seul qui est en cause, ce sont tous les continents. A peu d'exceptions près, tous ls pays de l'Europe ont été partie à cette guerre. L'Asie entière, sauf le Thibet et l'Afhanistan, a été affectée par elle. Il n'y a pas un mille carré de l'Afrique qui n'y ait participé d'une manière ou d'une autre. A peu près toutes les nations de l'Amérique y ont été engagées, depuis les îles lointaines de l'océan méridional, et des centaines de mille hommes en sont partis pour se jeter dans le grand conflit. Jamais rien de semblable ne s'est vu dans l'histoire du monde. Dix nouveaux Etats ont surgi; quelques-uns indépendants, quelques-uns semi-indépendants, quelques-uns destinés à des protectorats, dont nous devons au moins esquisser les limites, si nous ne pouvons pas les définir. Les frontières de quatorze pays doivent être remaniées. Vous pouvez par là avoir une idée des difficultés d'ordre purement territorial qui ont sollicité notre attention. Mais il y en a d'autres également grands, également importants, qui affectent la paix du monde,qui affectent le bien-être des hommes,qui affectent les destinées de la race humaine, et chacun d'eux d'une nature telle que si vous errez dans leur solution c'est l'humanité qui paiera votre erreur. Questions militaires et économiques, questions de commerce et de trafic, questions de voies navales et de voies ferrées internationales, question d'indemnités ardue et difficile à régler par télégramme, législation ouvrière internationale qu'on n'a jamais tenté de réaliser jusqu'ici. Et

enfin ce grand projet mondial, cette grande organisation, cette grande expérience, expérience sur laquelle reposera l'espoir du monde pour la paix future, je veux dire la société des nations. " Cette vivante esquisse a visiblement impressionné la chambre.

M. Lloyd George a montré les membres de la conférence courbés sous leur écrasant labeur, travaillant sans relâche, presque nuit et jour, et y mettant tout leur coeur. " Je doute, a-t-il dit, qu'aucun corps d'hommes ait peiné au milieu de plus grandes difficultés, des pierres pleuvant sur le toit et fracassant les fenêtres, avec accompagnement de cris aigus poussés par des énergumènes à travers les trous des serrures."

Le premier ministre a adressé un appel à la chambre. " Quand d'énormes intérêts sont en jeu, s'est-il écrié, il faut pouvoir compter sur le calme de la délibération, et c'est ce que je vous demande. Je le demande pour le reste du voyage, car le voyage n'est pas terminé. Il recèle bien des périls, périls pour ce pays, périls pour tous les pays, périls pour tous les peuples du monde. Je demande qu'on laisse travailler en paix les hommes qui font de leur mieux pour accomplir leur tâche ou bien qu'on en envoie d'autres pour l'achever. "

M. Lloyd George a parlé longuement de la question russe. Il a dénoncé le bolchévisme. Mais il a protesté en même temps avec énergie contre l'idée d'une intervention militaire dans les affaires intérieures de la Russie. La seule politique possible, c'est d'aider les hommes d'ordre, les éléments sains, par des secours d'armes et de munitions, à maintenir des gouvernements stables dans certaines parties de ce vaste empire, encore à l'abri de l'anarchisme. C'est aussi d'organiser, de la Baltique à la Mer Noire, une zône d'Etats amis, comme la Pologne, la Tchéco-Slovaquie et la Roumanie, qui serviront de cordon sanitaine à l'Europe occidentale.

Le premier ministre a déclaré que la paix est en vue. " Après de longues discussions, a-t-il dit, et sans que nous

ayons perdu une seule heure, nous en sommes arrivés à une entente complète sur toutes les grandes questions fondamentales concernant la paix avec l'Allemagne. Nous espérons que la semaine prochaine le traité sera soumis aux délégués allemands. " Mais les termes de ce traité ne peuvent être rendus publics avant d'être présentés à ceux-ci. Cela pourrait entraîner les plus graves inconvénients. M. Lloyd George estime que jamais une conférence comme celle de Paris n'a fait autant pour l'information du public. Mais il doit y avoir des bornes que la sagesse politique ordonne de ne pas franchir. " Je dois confesser honnêtement que j'aime mieux une bonne paix qu'une bonne presse ", a dit le premier ministre, au milieu des rires de la chambre.

Il a ensuite répondu aux accusations de ceux qui lui reprochent d'oublier ses promesses électorales. " J'affirme, a-t-il déclaré, que toutes les conditions de paix dont nous avons pris l'engagement devant le pays sont incorporées dans le traité qui va être présenté par les Alliés. J'invite les journaux qui rééditent en ce moment ces engagements à les publier sur une colonne parallèle à celle des conditions de paix, lorsque celles-ci seront rendues publiques. " Ces paroles ont été acclamées.

M. Lloyd George, dans la dernière partie de son discours, a fait une charge à fond contre lord Northcliffe et ses journaux, le *Daily Mail* et le *Times*. Il a représenté le puissant magnat de la publicité britannique comme un homme désappointé de n'avoir pas eu accès à la conférence, *inde irae*. Cette rupture officielle entre le premier ministre et l'homme qui naguère le portait aux nues a été l'un des incidents notables de la séance. M. Lloyd George n'y est pas allé de main morte. Il a criblé lord Northcliffe de traits sarcastiques qui ont eu un vif succès auprès de la députation. Evidemment, entre ces deux hommes c'est maintenant la guerre. Le premier ministre a terminé par une péroraison éloquente. Il a rappelé

qu'à cette heure fatidique le devoir suprême des hommes d'Etat, des parlements et des directeurs d'opinion qui font les parlements, est de ne pas souiller le triomphe du droit par la satisfaction des passions violentes du moment, mais de consacrer le sacrifice des millions de vies immolées à la préservation de l'humanité contre l'agonie et la malédiction des guerres.

M. Lloyd George a incontestablement remporté une nouvelle victoire parlementaire. L'inimitié désormais irréductible de la presse à la dévotion de lord Northcliffe aura-t-elle raison de son prestige et de sa force? Les événements des prochains mois nous l'apprendront.

* * *

En France, M. Clemenceau lui aussi doit lutter contre le mécontentement et les intrigues de certains groupes parlementaires. Presque en même temps que M. Lloyd George faisait son grand effort oratoire dans la chambre des communes, le cabinet français était assailli dans la chambre des députés au sujet des conditions de la paix. M. André Leby, député de Seine-et-Oise, sommait le gouvernement de donner au parlement quelques informations relativement aux termes du traité. M. Pichon, le ministre des affaires étrangères, a résisté énergiquement à cette demande, et il a posé la question de confiance. La chambre a appuyé le cabinet par un vote de 360 voix contre 126.

En ces derniers temps le nom de M. Briand a été plus d'une fois mentionné comme celui du successeur éventuel de M. Clemenceau. On sait que celui-ci a annoncé son intention d'abandonner le pouvoir aussitôt que son oeuvre sera accomplie.

* * *

Au Canada, la session fédérale progresse plutôt lentement. Le discours sur le budget n'a pas encore été prononcé. Cependant en présentant ses résolutions relatives aux crédits de guerre, sir Thomas White a communiqué à la chambre des chiffres qui donnent un aperçu de la situation. La dépense totale du Canada pour la guerre, d'août 1914 au 31 mars 1919, a été de $1,277,275,000. Durant la dernière année fiscale, nous avons dépensé à cette fin $347,000,000. Par année, depuis le commencement des hostilités, voici le chiffre des dépenses du Canada pour la guerre: 1914-1915, $60,750,000 ; 1915-1916, $166,000,000; 1916-1917, $306,000,000; 1917-1918, $343,000,000; 1918-1919, $347,000,000. Ce dernier chiffre pourra atteindre éventuellement $400,000,000. Ce sont là des chiffres qui auraient été traités de fantastiques il y a dix ans.

M. Nickle, le député de Kingston, a ramené devant la chambre la question des titres. Après un long débat, où le bon sens et le sens social n'ont guère brillé, elle a été renvoyée à un comité qui devra l'étudier et faire rapport. Nous n'avons pas changé d'avis depuis l'année dernière. Cette levée de boucliers contre les marques d'honneur déférés à des citoyens, est une pitoyable tentative de nivellement démagogique. Cette guerre contre les distinctions a sa source, qu'on en soit conscient ou non, dans la haine contre la distinction. Nous aurions été heureux de voir les députés de la province de Québec faire face au préjugé vulgaire, et prendre sur cette question l'attitude que doivent dicter les saines notions de philosophie sociale.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 26 avril 1919.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

FETES ET SOUVENIRS, par M. l'abbé Wilfrid Lebon, préfet des études au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. — Québec, à l'*Action sociale*, 1919.

Beau volume, illustré de plusieurs gravures, avec trois cents pages de texte, qui fera naturellement la joie de tous les anciens élèves du collège de Sainte-Anne. Il mérite en plus une place d'honneur dans la bibliothèque de tous ceux qui s'intéressent, chez nous, à la grande cause de l'éducation et de l'instruction des jeunes gens. M. l'abbé Lebon raconte d'abord, après une introduction qui fixe les grandes étapes de la vie de son *Alma Mater*, les *fêtes* qui eurent lieu à Sainte-Anne les 12 et 13 juin du printemps dernier (1918) ; il évoque ensuite les *souvenirs* des choses et des hommes du collège de la Pocatière. Un appendice, fort bien fait, donne des listes et des statistiques d'intérêt local. Ce livre,qui établit les titres du collège de Sainte-Anne à l'estime et à la gratitude des fils de notre race et de notre pays, fait sûrement honneur à son auteur. En exposant ce que d'autres ont dit, au sujet de ce qui s'est fait à Sainte-Anne-de-la-Pocatière depuis tout près de cent ans (1826-1918), notre ami, M. l'abbé Lebon, n'entend évidemment pas se produire lui-même. Nulle part on ne trouve un mot dans son livre à son propre avantage. Quand même, par la clarté et la netteté de son agencement des choses, par le naturel de ses transitions et par la sûreté de son information, il se révèle le travailleur de la pensée probe et intelligent, autant que l'habile et élégant écrivain, que les lecteurs du bulletin de l'*Enseignement secondaire au Canada* connaissent depuis longtemps. On sent qu'il aime sa " maison " de toute son âme et qu'il est heureux d'en publier les hauts faits. Entre ses heures de classe, il a dû passer bien des veilles à collectionner et à mettre en place les matériaux du volume qu'il publie à la gloire de son collège. La récompense est venue tout de suite, car son livre sera un succès. Nous avons lu, quelque part dans un journal de Montréal, une page, aussi sotte que stupide, qui visait à taxer les gens de Sainte-Anne de chauvinisme étroit. Le livre de M. l'abbé Lebon prouve au contraire que dans le collège des Painchaud, des Pilote et des Poiré — qui est aussi celui des Chapais, des Fitzpatrick et des Caron, des Letellier, des Pelletier et des Lévesque— on sait rester dans la vraie tradition de nos meilleurs collèges classiques, qui est de s'estimer soi-même sans désestimer les autres, avec mesure et discrétion. Plusieurs fils de Sainte-Anne, dans notre région de Montréal,

nous ont appris à connaître avec avantage " l'esprit " de leur maison. M. l'abbé Lebon nous confirme dans l'opinion que nous entretenions déjà : cet esprit, c'est le bon ! Nos félicitations et nos remerciements. — E.-J. A.

* * *

MELANGES HISTORIQUES DE BENJAMIN SULTE (II), par Gérard Malchelosse, — Chez Ducharme, à Montréal, 1919.

Nous annoncions en janvier dernier le volume I de cette précieuse collection. Voici déjà le volume II. Le compilateur-éditeur est expéditif, nous lui en faisons tous nos compliments. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit déjà (*Revue canadienne,* janvier 1919, page 72) de l'importance de l'oeuvre de Benjamin Sulte. Mais, volontiers, nous remercions à nouveau MM. Malchelosse et Ducharme de mettre à notre disposition, dans le monde des lettres canadiennes, toutes les bonnes choses, trop éparses, dues à la plume de M. Sulte, l'un des plus érudits de nos connaisseurs en fait d'histoire du pays. Ce volume II (156 pages), qui nous donne une dizaine de récits ou études, est, comme son aîné,palpitant d'intérêt. La seule " histoire " de *La pompe à feu aux Trois-Rivières* (73-84) vous déride un homme et l'instruit pour plus que son argent ! E.-J. A.

* * *

LES PETITES CHOSES DE NOTRE HISTOIRE, par Pierrr-Georges Roy, chez l'auteur, à Lévis, 1919.

Encore un chercheur et un érudit, ce M. Pierre-Georges Roy, dont nous sommes en droit d'être fiers ! Il est inlassable. Nos lecteurs le connaissent bien. Ses " officiers d'Etat-Major ", que nous publions depuis un an passé dans les pages de notre *Revue,* sont une vraie mine de renseignements clairs et précis qui font la joie des amis de l'histoire. De même ses " petites choses de notre histoire ", qui viennent de paraître, sont toutes pleines d'intérêt. Il y en a juste cinquante, de ces " petites choses ", depuis " Le nom de la Nouvelle-France ", en passant par " Les Iroquois sur les galères (de Louis XIV) " et " Les mariages à la gaumine ", jusqu'au nom de " Murray-Bay " et jusqu'au " Régiment canadien-français en 1764 "... Mais, cela ne s'analyse pas, il faut acheter le livre. Je vous promets que vous passerez une heure délicieuse et que vous y reviendrez. E.-J. A.

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE, par le Père Hermas Lalande, des Jésuites, au *Messager*, à Montréal, 1919.

Modeste volume de 150 pages, riche de renseignements utiles, qui expose, du point de vue de l'auteur, la question brûlante—il y a deux mois—de l'instruction obligatoire. Il ne nous est guère possible, ici, de faire autre chose que de féliciter le Père Lalande de son esprit de travail et de son désir d'éclairer ses concitoyens sur un sujet aussi pratique que discuté. Nos sincères remerciements pour l'envoi d'un exemplaire. —E.-J. A.

* * *

LES CHOSES QUI S'EN VONT, par le frère Gilles, o. f. m., édition de la *Tempérance*, Montréal, 1918.

Grâce au bon écrivain qu'est le frère Gilles, ces choses qui s'en vont ne s'en iront pas complètement. Son joli petit volume (190 pages) les conservera à nos arrière-neveux. Et ils lui seront reconnaissants, tout comme nous-mêmes, ses contemporains, de les avoir garder à l'histoire. Le frère Gilles suit la voie de nos Rivard et de nos Groulx. C'est la bonne voie. Nos plus sincères félicitations. E.-J. A.

* * *

RECITS LAURENTIENS, par le frère Marie-Victorin des E. C., Montréal, 1919.

Encore un écrivain bien canadien dans son style et dans son allure. Les *Récits laurentiens* du frère Marie-Victorin feront la joie de notre jeunesse, de cette jeunesse à laquelle il a voué son coeur et sa vie. Ecrits avec un naturel parfait et un sens profond de notre histoire, ils feront aimer les choses et les gens de chez nous. Il y en a neuf, de ces récits, bien comptés. Avec l'attachante préface d'Albert Ferland et les " illustrations " si bien venues de Massicotte, cela nous donne plus de deux cents pages du terroir, qu'on ne saurait parcourir sans une réelle émotion. De *La corvée des Hamel*, qui fut primée dans un concours, jusqu'au *Peuple sans histoire*, si finement et si fièrement imaginé pour nous venger du mot cruel et injuste de Durham, il n'est pas un de ces récits, d'ailleurs faits d'une plume si sûre d'elle-même, qui ne constitue une excellente leçon d'histoire canadienne, réelle ou figurée, et dans la meilleure note et dans le meilleur ton. E.-J. A.

MILLE ET UN JOUR EN PRISON A BERLIN, par M. le Dr Henri Béland, à " *L'Eclaireur* " de Beauceville, 1919.

Tout le monde, au Canada, connaît la dramatique et pitoyable aventure du docteur Béland, député de la Beauce. Au mépris de tous les droits, ou d'après le droit de guerre allemand, ce qui revient au même, dès 1915, il fut emmené prisonnier en Allemagne. Il ne fut libéré qu'en 1918. Ce sont les *mille et un jours* qu'il a passés en prison à Berlin que son livre nous raconte. Il ne faut chercher là aucune discussion philosophique profonde, ni non plus aucun agencement savant des faits auxquels l'auteur a été mêlé. On aperçoit que tout a été écrit d'une plus rapide, à l'aide de souvenirs bien vécus, et c'est ce qui rend ce livre si palpitant d'intérêt. On se dit: " C'est vrai, tout cela.! Voilà comment l'un des nôtres — et le plus aimable des hommes! — a été traité par les Allemands! " Ah! ces Allemands! On ne les aimait guère depuis 1870. Mais maintenant! Heureusement que la victoire de la France et des Alliés est enfin venue les confondre et que notre ami le docteur Béland — que ses fidèles électeurs ont fait le beau geste de réélire alors qu'il était prisonnier là-bas—nous est revenu encore solide. On le suit, avec cette double pensée, dans toutes ses traverses et ses déboires, et cela nous aide à souffrir, avec lui et comme lui, en espérant. Ce livre aura sûrement un très grand succès. Très modestement, et de loin, nous nous permettons de féliciter le Dr Béland de son courage, de sa force d'âme, de sa libération et de la victoire finale qui fait à ses malheurs comme une auréole. E.-J. A.

* * *

LES SYNDICATS CATHOLIQUES, par le Père Joseph-Papin Archambault, des Jésuites, à *La Vie Nouvelle*, Montréal, 1919.

Nous avons déjà écrit, ici même, que le cher Père Archambault est infatigable. Chacun de ses opuscules ou de ses " tracts " est une bonne oeuvre. On ne les compte plus. En trois chapitres (84 pages), il nous donne, dans son dernier, une excellente étude, des mieux documentées et des plus instructives, sur les *syndicats catholiques*, que tous nos confrères devraient connaître en ces temps si féconds en crises ouvrières.—E.-J. A.

* * *

LE BON FRANÇAIS EN AFFAIRES, par M. l'abbé Etienne Blanchard, chez l'auteur, au presbytère de Saint-Jacques, à Montréal, 1919.

M. l'abbé Blanchard s'est spécialisé dans les choses du " bon français". Voyez son "dictionnaire", ses "2000 mots", ses "1000 mots", son "catalogue de philologie ", ses "jeux de cartes du bon langage"... Mais voyez surtout, pour ce dernier ouvrage, " Le bon français en affaires", sa table des matières. Elle dit tout et recommande mieux le petit volume (96 pages) que nous ne saurions le faire. La voici : Soignons notre langage. — Usage du français. — Le français et l'annonce. — Le français et les marques de fabrique. — Le français et l'affichage. — Têtes de lettres et cartes d'affaires.—Observations typographiques.—Le français et la loi.—Dissemblances anglo-françaises dans la correspondance.—Mots anglais francisés.—Traductions mal faites.—Quelques questions. —A travers les mots. E.-J. A.

* * *

L'ACTION DE BENOIT XV PENDANT LA GUERRE, par M. Paul Dudon, chez Beauchesne, à Paris, 1919.

Tout le monde sait avec quelle légèreté et quelle violence l'attitude du pape a été critiquée pendant la guerre. Deux articles anonymes, parus récemment dans la *Revue de Paris*, viennent d'offrir comme la synthèse des griefs formulés, depuis quatre ans, contre Benoît XV. Sous les apparences d'une documentation abondante et précise, cette oeuvre est d'une surprenante pauvreté. M. Paul Dudon le montre impitoyablement. Il fait mieux que de démontrer à M. X... la vanité de son réquisitoire. Aux histoires de brigands contées par M. X... il oppose, d'après l'opuscule d'un jésuite italien, à qui les archives de la secrétairerie d'Etat ont été ouvertes toutes grandes, un tableau sommaire de l'action vraie du pape pendant la guerre. Il y a là comme une esquisse du *Livre blanc* que Benoît XV produira peut-être un jour pour sa défense.

* * *

LA FIN DE CLAUDE, par M. Reynès-Monlaur, chez Plon-Nourrit, Paris, 1919.

Par ce nouveau roman de l'auteur de *Leur vieille maison, Le sceau*, etc., s'achève la trilogie qui montre, en une série de drames intimes, le grand rôle joué par le surnaturel et le besoin de croire à un idéal traditionnel, dans les tueries, les deuils et les horreurs multipliées d'un guerre monstrueuse. Nous retrouvons là l'exquise figure de la Claude des *Paro-*

les secrètes et des *Autels morts*, arrivée, par le chemin rude et montant de l'abnégation, à la compréhension total de la vérité religieuse et n'ayant plus qu'une ambition : gagner celui qu'elle aime à la foi conquise. Subitement, dans cette vieille abbaye du Rouergue, où elle mène une vie quasi claustrale parmi les travaux des champs, une nouvelle lui arrive : Abraham vit, il est à Paris, dans une ambulance ! Il vit, mais il revient de captivité atteint par la fatale tuberculose. Et, peu à peu, pour cette âme si haute et si pure, commence une épreuve surhumaine, la préparation à l'acceptation du sacrifice de ses rêves les plus chers. Soeur Claire, son amie, l'aide et la guide au long de ce rude calvaire. Mais le ciel, du moins, comblera le seul voeu qu'elle ose formuler : convertir l'aimé et ne pas être séparée de lui. Ensemble ils tomberont dans la catastrophe de Saint-Gervais. Dénouement impressionnant d'une action d'autant plus émouvante qu'elle se déroule dans le secret des coeurs et met en scène les plus nobles sentiments.

* * *

L'AMBIANCE, par Lucien Darville, in-8. — Maison de la Bonne Presse, à Paris.

Excellent exposé des répercussions qu'a sur toute la vie l'éducation de l'enfance. L' "ambiance" dans laquelle nous sommes élevés gouverne toute notre vie. Si nous grandissons sur les genoux de parents chrétiens, nous sommes armés contre les séductions qui assailliront notre adolescence et aussi pour tous les combats de la vie. Par un intéressant parallèle entre les deux ambiances, la chrétienne et l'autre — impie ou simplement indifférente — l'auteur de ce roman vivant a réussi à illustrer de frappants exemples la grande thèse de l'obligation pour les catholiques de se soucier de l'éducation religieuse de leurs enfants.

* * *

LE MARTYRE DE LENS, par Emile Bosby, in-16. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Lens et Bosby, voilà deux noms inséparables. *Trois années de captivité*, c'est le simple récit d'un ancien mineur, obligé de faire face aux exigences des barbares pendant trois longues années. C'est l'existence douloureuse d'une cité de joie et de travail, le dur calvaire d'une population unie dans l'épreuve sans distinction de partis ou de conditions sociales. C'est l'évoca-

tion tragique des crimes commis, des excès d'une soldatesque crapuleuse, des dévastations méthodiques et du tenace espoir de nos compatriotes en dépit de réalités atroces. Publiées dans le *Petit Parisien*, ces notes sincères retrouveront, sous la forme durable du volume, le grand succès de pitié, de sympathie, de juste colère aussi, qu'elles ont suscité au début. Voilà une oeuvre qui marquera les bourreaux d'un sceau ineffaçable.

* * *

D'ALSACE A LA CERNA, par Jean Saison, in-16. — Chez Plon-Nourrit, à Paris (8, rue Garancière, VIe).

A l'heure où les belles victoires de l'armée d'Orient libéraient la Macédoine serbe, ce carnet d'un officier, où l'on trouve pour la première fois le récit de la campagne de 1915, a pris une signification et un intérêt de tout premier ordre. Publié en partie dans le *Correspondant*, il mérite, sous la forme définitive du livre, d'occuper un bon rang dans la collection des témoignages personnels relatifs à la guerre. Après avoir vaillamment combattu au Linge, au Vieil-Armand, la division à laquelle appartient l'auteur, recrutée dans le Jura, le territoire de Belfort, le Doubs, le Bugey, a quitté l'Alsace pour aller au secours de l'infortunée Serbie. Jour par jour, nous suivons, grâce à ces notes qui ont la précision d'instantanés, les péripéties de cette expédition improvisée et tardive, de l'avance hasardeuse vers Prilep, du recul forcé, pied à pied, dans un pays ruiné et d'aspect farouche, plein d'embûches, au milieu de populations bigarrées et primitives. Puis, c'est l'organisation du camp retranché de Salonique, après les destructions destinées à arrêter la ruée bulgaro-allemande, l'attente stoïque d'une grande attaque, compliquée des traîtrises de la politique constantinienne, le mouvement inopiné vers la frontière grecque, l'accablement de l'été torride. Ces impressions se relèvent d'épisodes militaires qui sont comme des fragments d'épopée, de détails de moeurs d'une exactitude prenante, d'observations sur le climat, les populations, les sites, la religion, qui rendent présent aux yeux ce coin prestigieux d'Orient où viennent de se livrer des actions décisives. On y trouve enfin un juste hommage aux efforts héroïques et méconnus du petit corps expéditionnaire de 1915, qui ont permis à la grande armée d'Orient de 1918 d'accomplir son oeuvre libératrice.

NOTRE-DAME DU FAUBOURG, par Jean Morgan. In-16. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

L'auteur de *La Dupe*, *Le Rêve et la Vie*, ouvrages justement couronnés par l'Académie française, est un des romanciers qui ont pénétré le plus avant dans l'intimité de l'âme contemporaine, secouée par tant d'orages, livrée à tant d'incertitudes, pressentant cependant, d'une façon générale et confuse, la nécessité de fonder la règle suprême de la vie sur la foi traditionnelle. Le nouveau roman de M. Jean Morgan est une peinture vive et ardemment expressive de l'action des oeuvres catholiques dans les faubourgs parisiens. Autour d'une modeste église, digne des temps évangéliques, et d'un clergé qu'anime un zèle pareil à celui des premiers apôtres, se pressent les jeunes générations du quartier prolétarien de Plaisance, attirées et retenues, en dépit de la diversité des instincts, des hérédités troubles et des natures, par le lien patriarcal du patronage, le prétexte des séances musicales à la maîtrise, l'espoir d'un soutien assuré dans l'âpre lutte qui les attend. Les familles aussi finissent par venir au sanctuaire, pour y chercher conseils, consolations, secours, réhabilitation de leur honneur ou de leur bonheur compromis. C'est ainsi toute une série de drames intimes qui se nouent et se dénouent grâce à l'initiation, au surnaturel de consciences ignorantes ou dévoyées, et rien ne saurait rendre l'effet poignant de ces simples récits évidemment empruntés à la réalité. Sur cet ensemble plane la haute figure de l'abbé Daniel, le type du prêtre du vingtième siècle, voué entièrement, comme le Christ, à l'enseignement des classes déshéritées, ami avant tout des pauvres et des humbles, et qui fut blessé à Verdun. C'est tout dire.

* * *

LES INTRIGUES GERMANIQUES EN GRECE, par Mme Demetra Vaka, in-16. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Jusqu'en mars 1917, l'auteur de ce livre, auquel les victoires du front d'Orient donnent une éclatante consécration, avait cru à la bonne foi des dirigeants grecs et n'était pas loin d'accepter la légende allemande sur le rôle invraisemblable de Venizelos et des puissances protectrices. Au roi, à la cour, à la camarilla pro-germanique qui conspirait contre l'Entente. Mme Demetra Vaka accordait un large crédit en s'inspirant à la fois de ses origines helléniques et de son américanisme d'adoption qui la disposait à se fier uniquement à l'éloquence des faits. Et c'est bien ce qui ex-

plique la valeur essentielle et la force démonstrative de l'enquête de fond menée par elle à Athènes et à Salonique au plus fort du conflit tragique qui coupa la Grèce en deux et aboutit à l'éviction de Constantin. Rien de plus émouvant et de plus probant aussi que le sobre et nerveux récit de ses longs entretiens avec le *Basileus* entêté dans son erreur et visiblement dominé par une influence étrangère, avec le triumvirat occulte qui conduisait l'intrigue anti-ententiste, le général Dousmanis, soldat loyal à mentalité de Bachi-Bouzouk, le colonel Metaxas, un ambitieux aigri, le docteur Streit, l'homme de la reine, fidèle à son ascendance bavaroise, avec les princes, aimables et superficiels, Gounaris, le politicien à tout faire, Rallis, parlant bien et agissant mal, etc., etc... Sur le fond gris de la coterie germanophile se détache vigoureusement la figure de Venizelos, le libérateur, de son familier Repoulis, des patriotes clairvoyants qui surent se défendre des mensonges allemands. De cet ensemble imposant de témoignages, recueillis avec patience, parfois non sans quelque danger, résulte une impression qui justifie pleinement la politique de la franchise et des mains nettes, celle de la France et de l'Angleterre, en dépit de quelques critiques de détail, et laisse prévoir le futur verdict de l'histoire.

* * *

L'obscure souffrance [1]

> " Il n'importe pas qu'il soit large le sillon que nous devons tracer, pourvu que nous l'arrosions de nos sueurs, quelquefois de nos larmes, et même de notre sang, si le devoir l'exige. "

12 mai 18..

Quel étrange mois de mai! Toujours de la pluie mêlée de neige ou une brume presque aussi froide, presque aussi triste. Cela m'affecte plus que de raison. Dans ce printemps sans éclat, sans verdure, sans poésie, sans vie, je vois si bien l'image de ma jeunesse.

Pauvre jeunesse! Rien n'est triste comme le printemps, quand il ressemble si fort à l'automne. D'un jour à l'autre, je le sens plus douloureusement ; d'un jour à l'autre, j'ai moins de courage.

L'abattement n'allège rien. Il faut réagir contre l'ennui qui m'accable. Je le comprends et à défaut de conversations agréables, de voyages, d'amusements, d'occupations attachantes, je vais essayer du recueillement et de la plume pour me distraire.

Chaque jour, je considérerai avec calme mes devoirs, mes difficultés, mes sujets de souffrance. Je m'interrogerai sur mes sentiments, mes désirs et mes actes, non pour prendre de grandes résolutions que je ne tiendrais point, mais pour m'apaiser, pour voir clair en moi-même.

---

[1] Notre Laure Conan nous donne enfin la suite de l'*Obscure souffrance* qu'elle avait naguère commencé de publier dans nos pages. L'interruption ayant été longue, la *Revue canadienne* reproduit les pages déjà publiées.

Note de la Rédaction.

Déjà une partie de ma jeunesse est écoulée. Et ces années, d'ordinaire riantes et légères, m'ont laissé tant de rancoeurs!

Ni la révolte, ni le dégoût n'adoucissent l'acuité de la souffrance, je le sais. Je voudrais me résigner. Mais accepter la vie qui m'attend est au-dessus de mes forces.

Affections, sympathies, joies, plaisirs, actions, tout me manque pour être une créature active et vivante.

Je n'ai pas même l'illusion soutenante de me sentir nécessaire et mon coeur oisif et désert se remplit de tristesses désespérées.

Si terne, si sombre qu'il soit, le printemps n'est jamais l'automne. Je le sens à la surabondance de vie qui m'accable. Chez les jeunes, d'ordinaire, cette sève ardente s'épanche en espoirs infinis, en mille songes charmants d'amour et de bonheur. Mais pour moi, c'est différent. Tout fermente au dedans ou se répand en flots de tristesse et de larmes.

Cette faiblesse m'humilie.

13 mai.

Sans doute, on ne doit pas souhaiter une jeunesse toujours heureuse, pas plus qu'un printemps toujours serein. Que deviendrions-nous, mon Dieu! si les jours de pluie ne se mêlaient aux jours de soleil? Tout périrait, tout se pétrifierait ou s'en irait en poussière. Et, dans l'ordre spirituel, ne serions-nous pas encore plus à plaindre si tout nous venait à souhait? Comme le coeur s'enracinerait au plus épais de la terre! Quelle furie de vivre! Quel désespoir aux approches de la mort!

Ces idées me restent d'une maladie que je fis l'an passé. Je me souviens de l'horreur qui me pénétrait à la pensée de la tombe. Et dans mon angoisse, je me disais: " Si j'avais été heureuse, que serait-ce donc ? "

Dans notre condition mortelle, la douleur nous est néces-

saire. C'est évident. Mais la joie l'est-elle moins ? A quoi servirait la pluie sans les chauds rayons du soleil ? Et que peut-on espérer d'une vie toute de tristesses? Je me le demande souvent, trop souvent même. A quoi bon? Ne faut-il pas me résigner à voir tout languir, tout dépérir dans mon âme. Dans l'ordre spirituel, comme dans l'ordre naturel, n'y a-t-il pas une atmosphère où rien ne vit, où toute flamme s'éteint ? Chose triste à penser! La flamme est si belle! Qui n'aime à la voir briller au foyer?

15 mai.

Le foyer! D'aussi loin que je me rappelle, je retrouve le même intérieur, froid et troublé, la même douloureuse vie de famille. J'en ai toujours souffert, mais il y a des peines qui vont s'aggravant. Oh! quelle âcre et corrosive tristesse certaines larmes déposent au plus profond du coeur! Quelle pénétrante, quelle dangereuse amertume elles répandent sur la vie entière! On dit que le danger est partout. Soit! Mais les saines joies du coeur ne sont-elles pas un peu comme les feuilles qui purifient l'air de bien des poisons? Au moins cela me paraît ainsi et je redoute l'avenir qui m'attend.

S'il est des douleurs qui fortifient l'âme, qui l'enrichissent,n'en est-il pas d'autres qui la flétrissent et la dessèchent? Le vent et l'orage donnent aux plantes plus de force et de vie. Mais qui n'a vu de ces arbres dépouillés, déchiquetés, rongés jusqu'au faîte par les larves? Douloureuse image qui m'a fait songer plus d'une fois. Pour peu qu'on s'observe, on sent si bien comme les chagrins misérables appauvrissent l'âme, la vulgarisent et la déflorent. C'est triste, mais c'est vrai.

16 mai.

Qui sait, peut-être n'est-ce vrai qu'autant qu'on souffre mal. Et si je suis aussi sensible à mes peines, est-ce bien parce

que je les crois nuisibles à mon âme ? S'il y a du danger dans les rudes antipathies qui déchirent le coeur, dans les révoltes, les dégoûts de tous les instants, il y en a aussi dans les douceurs de la vie, il y en a surtout dans les transports, dans les enivrements du bonheur. Ceux-là les redouterais-je beaucoup?... Me faudrait-il bien du temps pour m'y résigner?... Oh! qu'on est peu sincère, même avec soi-même!

Pourquoi ne pas me l'avouer? Je voudrais aimer comme les autres adorent, et je n'espère pas aimer jamais personne ainsi. C'est là mon angoisse, ma plus cruelle souffrance—la souffrance où toutes les autres se perdent. Mais avoir d'autres dieux que Dieu ne serait-ce pas le malheur suprême?

17 mai.

On assure que la patience et la volonté font des miracles. La vie de famille la plus amère pourrait donc s'adoucir. Chez n'importe qui, il y a du bon. Mais nous vivons inconnus les uns des autres. La vie intérieure est impénétrable.

Parfois, je songe que, si nous lisions dans les âmes, bien des paroles, bien des actes qui nous blessent cruellement, seraient fort atténués. La tyrannie de la passion, la souffrance, l'humeur, les travers d'esprit excusent probablement bien des torts. Heureux ceux qui ont la généreuse bonté, la largeur d'âme.

Mais les souffrances arides et continuelles gâtent le caractère. Les jours s'écoulent, nous laissant toujours plus ennuyés, plus irrités. Le coeur s'aigrit, se remplit de fiel. Le contact constant, les détails de la vie domestique, source de tant de plaisirs quand il y a de l'affection, deviennent un supplice.

On plaint les malheurs éclatants. On s'intéresse à ce qu'on appelle les grandes douleurs. Oh! que les chagrins mi-

sérables me semblent plus difficiles à supporter. Les peines les plus cruelles sont celles dont on rougit, dont on n'oserait pas parler. Mais si la charité oblige envers tous, combien plus envers les siens.

Il faudrait savoir s'aveugler, le coeur devrait incliner l'esprit à l'indulgence. Dans l'alcoolisme, il faudrait voir surtout la détresse suprême de l'âme.

18 mai.

Brouillard glacé au dehors; au dedans, dégoût profond, ennui rongeur, larmes amères. " Laissez pleurer ceux qui n'ont pas de printemps."

J'envie ceux dont l'esprit est fortement occupé, ceux qui ont les plaisirs de l'intelligence. Ne serait-ce pas parce que l'éveil de la pensée m'a laissé un souvenir plein de charme ?

J'étais encore bien petite, mais je savais lire. Les lectures graduées ne devaient pas être en vogue chez nous, car, après l'*A. B. C.*, on me mit en main *Le nouveau traité des devoirs du chrétien*. Fière de mon gros livre, je l'ouvris et je lus : " Qui suis-je?... d'où viens-je?... où vais-je?..." Ces mots me saisirent. Mon âme qui s'ignorait eut la soudaine perception de l'invisible, de l'au-delà, et, la classe finie, j'allai seule m'asseoir au bord de la rivière pour penser à l'aise. J'y restai longtemps toute prise par le problème de mon existence, et le travail de ma pensée enfantine autour des mots "qui suis-je? d'où viens-je? où vais-je?" me fut une jouissance étrange. Je me sentais sur un océan de mystère. Et n'est-ce pas un peu cela?

19 mai.

Si je pouvais me réfugier dans un travail absorbant. Une application quelconque de l'esprit me serait une distraction salutaire. Mais non. Il faut être aux misérables tâches quoti-

diennes qui me répugnent jusqu'à la nausée. D'ailleurs, tant d'autres n'ont pas un sort plus beau. Je pense souvent à Mme Carlyle. Traitée en esclave par son célèbre mari, assujettie des années durant aux plus grossiers travaux, elle disait: "Ce n'est pas la grandeur ou la petitesse de l'oeuvre accomplie qui en fait la vulgarité ou la noblesse, mais l'esprit dans lequel on l'accomplit. Je n'imagine pas comment des êtres doués de quelque valeur peuvent éviter de devenir fous dans un monde comme le nôtre s'ils ne comprennent pas cela."

N'est-ce pas ce qu'entendait Emerson, quand il écrivait à l'une de ses amies: "Attelez votre charrette à une étoile!"

20 mai.

La biographie de Mme Carlyle que je viens de finir me fait songer. Elle était protestante; elle n'avait donc qu'un christianisme bien amoindri. Cependant elle s'est immolée jusqu'à la fin, sans que son illustre mari s'avisât de s'en apercevoir.

Remplir parfaitement ses devoirs les rend peut-être plus doux. Serais-je aussi malheureuse, si je n'avais rien à me reprocher, si javais le beau don de m'oublier ?

Dans la famille, supporter ne suffit pas. Ai-je eu la tendre indulgence, les soins attentifs, caressants? Ai-je fait mon devoir avc une abnégation véritable?... Les résolutions ne serviraient pas à grand'chose. Je reste où je dois être, mais ballottée par mes impressions comme une bouée au milieu des flots.

23 mai.

Comment s'habituer à jeûner de toute sympathie, de toute joie? On dit que la vie passe vite, si vite que ses joies ne valent pas la peine d'être désirées. Est-ce vrai?... Au premier coup d'oeil, il semble qu'il suffit d'un peu de foi et de raison pour

n'en pas douter. Mais c'est le contraire. Du moins, j'ai beau faire, je ne puis m'amener à ces austères dédains.

Faut-il mépriser tout ce qui ne dure pas éternellement? Ni la verdure, ni les fleurs ne durent toujours. Cependant, qu'elles sont belles et, sans elles, que la terre serait triste, qu'elle serait laide!

26 mai.

Oui, la verdure est belle et enfin voici le printemps sérieusement à l'oeuvre. On sent circuler la vie fraîche, puissante, exubérante.

En levant les branches d'épinettes posées sur le parterre l'automne dernier, j'ai trouvé des pensées épanouies. Le coeur m'a battu de plaisir. Comment ont-elles fleuri dans la froidure, sans soleil?... Où ont-elles pris leur velours brun-doré et leur parfum?... Mystère charmant! Vie et jeunesse de la vieille terre maternelle!

29 mai.

J'ouvre ma fenêtre dès le matin. J'aime ce soleil éclatant, cet air tiède, chargé des senteurs nouvelles, et je voudrais n'avoir rien à faire qu'à regarder verdir, qu'à regarder fleurir, qu'à écouter ces bruits agrestes et charmants.

2 juin.

L'humeur noire que j'avais dans le coeur s'en va. A vrai dire ma tristesse n'est plus qu'une brume légère, transpercée de soleil. J'ai bien les mêmes ennuis, mais au dehors tout est si vivant, si beau, si lumineux, que le froid et le terne du dedans s'oublient et l'on trouve du plaisir à se sentir vivre.

4 juin.

Je suis avec charme le travail du printemps. Qu'est-ce que la sève? Merveilleuse ouvrière, celle-là! Si invisible et

silencieuse, mais si vive, si active! Elle a déjà paré la terre, ressuscité les arbres. Les branches dépouillées se chargent de bourgeons, les peupliers, les aulnes, les pommiers sont en fleurs. O vie cachée!... Quelle force, quelle beauté il y a là!

Souvent, je m'arrête à y songer. J'y trouve un encouragement à l'espérance. Si l'on pouvait voir les merveilles de la vie spirituelle...

Chez la créature la plus faible, la plus abrutie, il y a un principe de relèvement, il y a du divin, et nul renoncement, nul effort charitable n'est perdu.

Nos paroles, nos prières tombent comme mortes, restent longtemps ensevelies sous les glaces et les fanges. Mais qui sait? Un jour viendra peut-être la germination mystérieuse... le printemps sacré.

9 juin.

Je lis chaque jour un chapitre de l'*Imitation*. Cela me fait prendre la résolution de bien agir et de bien souffrir. Soyons ce que nous devons être et laissons à Dieu le reste.

Toute position que nous n'avons pas choisie est bonne, puisque c'est Dieu qui nous y a mis. La foi nous l'assure. Elle nous montre l'amour divin brûlant dans les épines qui nous déchirent. Pourquoi se plaindre? Nul ne sait ce qui lui convient. Il y a des fleurs qui s'épanouissent mieux à l'ombre qu'au soleil, d'autres vivent entre les rochers, qui mourraient dans la mousse, et le beau nénuphar, qui périt dans les jardins, s'élève blanc et parfumé au-dessus de la vase et des eaux mortes.

12 juin.

Journée belle au dehors, mais bien triste au dedans.

Je lisais, tout-à-l'heure, que dans les forêts des tropiques, où le danger est partout, rien n'exerce si terriblement le courage que la piqûre des insectes. Ne pourrait-on pas en dire

autant de la vie et de ces cuisants chagrins domestiques qui, à force de se renouveler, deviennent de véritables tourments et jettent dans le désespoir? De même, qu'est-ce qui fait une vie douce? Un grand succès?... Quelque bonheur éclatant?... Il me semble que c'est bien plutôt la multitude des petits bonheurs. Et si j'avais été consultée, j'aurais pris pour ma part les doux contentements, les humbles joies de chaque jour qui sont à la vie ce que l'herbe est à la terre, la belle herbe! si aimable avec ses faibles parfums et ses douces petites fleurs.

17 juin.

Aimez-vous les uns les autres, a dit le divin maître.

O Seigneur Jésus, que fais-je de votre divin précepte ? Quel sens donné-je aux béatitudes? Je sais que la vie est une épreuve, un combat. Pour moi, le champ de bataille, c'est le foyer. En est-il un plus rude?

Mais le devoir est ici. C'est ici que je dois souffrir, que je dois m'immoler, que je dois vaincre. Et j'ai grand sujet de m'humilier. Un coeur noble aime ce qu'il doit aimer et donne une beauté auguste à tous ses devoirs. Si je ne puis m'élever jusque-là, il faut au moins m'attacher aveuglement à mes obligations les plus pénibles. Il faut triompher de mes dégoûts et compter pour rien mes sensibilités, mes désirs, mes souffrances.

18 juin.

Il me faudrait la piété, âme de la vie, source toujours jaillissante où l'on puise la force, la résignation, la patience. Mais la piété est un don du Saint Esprit. Et les froides pratiques me répugnent si fort.

20 juin.

Pourquoi l'existence m'a-t-elle été imposée?... Cette folle pensée me revient souvent, et, chose singulière, quand

je m'y arrête, je revois toujours ma salle d'école aux heures de catéchisme. Pour moi alors, dans l'air épais de la classe, quelque chose de solennel, de mystérieux, flottait. Et j'entends encore les petites voix qui disaient : " Dieu m'a créée et mise au monde pour le connaître, pour l'aimer, pour le servir et acquérir par ce moyen la vie éternelle. "

Mon Dieu, que je garde bien vive, bien intacte, la foi de mon baptême, que ce levain sacré me pénètre toute ! Je regrette les amères pensées où je m'empêtre bien souvent. Se trouver mal placée, mal partagée, n'est-ce pas vous dire : " Je sais mieux que vous ce qui me convient? "

21 juin.

Il est des libertés que Dieu permet. Le plus aimable, le plus tendre des pères ne s'offense pas quand son enfant, trouvant la soumission trop difficile, se jette dans ses bras et lui crie : " Mon Père ! "

J'aime cette pensée qui me rappelle un souvenir de joie et de lumière.

Un jour du mois de mars dernier, malgré un temps affreux, j'étais allée de bonne heure à la messe. Le coeur plein de tristesse et d'âcreté, je m'en revenais en songeant amèrement à ce qui m'attendait à la maison, et le dégoût de la vie s'augmentait de la révolte contre Dieu dans mon âme. J'étais horriblement tentée de blasphémer.

Mais sur cette trop triste pente, je m'arrêtai tout-à-coup, saisie d'un sentiment involontaire de respect et de crainte. Je ne sais quoi de doux et d'ardent coula à travers mon coeur et me fit crier à Dieu : "Mon Père ! mon Père !" Parole puissante qui fondit à l'instant tout ce que la souffrance avait amassé de froideurs et de défiance.

Je pleurai longtemps, mais humblement, tendrement, comme on ferait dans les bras d'un père adoré contre lequel

on aurait follment nourri bien des ressentiments, et, qui, loin de s'indigner des colères et des reproches, les fondrait en regrets et en amour dans le plus étroit et le plus délicieux embrassement.

Oh! que les troubles, que les défiances étaient loin! Je restai plusieurs jours avec ce sentiment de soumission si profond et si tendre; et j'en garde le souvenir pour ma confusion peut-être, car je vais encore bien près du découragement et du murmure.

La nature répugne si invinciblement à la souffrance. C'est un feu que la passion du bonheur, un feu étrange qui s'attise surtout de toutes les souffrances, de toutes les douleurs.

24 juin.

Je me sens plus seule qu'au fond d'un désert. Comment s'habituer à la privation de tout ce qui fait l'intérêt, la douceur et le charme de la vie?

On peut toujours ce qu'on doit, donc je puis me résigner. Oui, mon âme, il faut accepter la réalité! Il faut recommencer sans cesse la lutte pénible et stérile, sans rien de ce qui excite l'ardeur du combat, sans rien de cette noble joie qu'on ressent en son coeur quand on s'est vaincu soi-même. Et quoi d'étonnant! Le refoulement de tout ce qui, en nous, appelle la vie, la joie, la paix, la beauté, est-ce une lutte?

26 juin.

Une maison tranquille et douce... L'activité généreuse dépensée pour des êtres aimés... Deux grands biens que je préfèrerais aux dons les plus merveilleux de l'existence. Il faut peu pour le plus saint bonheur.

Oh, les douceurs de la sympathie profonde... de la parfaite intimité... Mais combien traversent la vie sans en goû-

ter? La solitude de l'esprit et du coeur me semble la souveraine épreuve.

D'où viennent les mésintelligences foncières, le divorce secret des âmes? Et si cette souffrance est amère dans les rapports de famille, qu'est-ce donc dans le mariage, alors qu'on est attaché l'un à l'autre sans séparation humaine possible!

27 juin.

Quand je regarde dans mon coeur, j'y trouve bien des sentiments qui m'inquiètent, qui m'humilient. Et c'est dans l'ordre. Un arbre creux n'est-il pas toujours habité par de vils insectes qui dévorent sa sève ?

28 juin.

Oh! la souffrance des facultés sans objets... les ravages de l'activité inassouvie !

Mon Dieu! que je ne souffre pas inutilement! Voilà une prière qui jaillit souvent de mon coeur quand je me sens triste. Malgré moi, je pleure sur moi-même. Et je sens que ces larmes ne valent rien.

O larmes de ceux qui ont noblement lutté, noblement souffert, larmes du soldat vainqueur ou vaincu, larmes sacrées, larmes bénies qui fécondez la vie, ceux-là ne vous connaîtront jamais qui n'ont rien à faire!

29 juin.

Rien à faire... Je regrette cette parole. Nous avons tous une oeuvre très précise à faire: être pour les autres ce que nous voudrions qu'ils fussent pour nous.

Oui, quoiqu'ils aient à souffrir d'ailleurs, ceux-là sont les heureux dont un sentiment puissant remplit le coeur. Mais ce sentiment où le trouver sur terre?

Que de foyers d'où l'amour est absent! Combien sont unis

par le sang sans l'être par le coeur. Que d'isolés même dans le mariage. J'incline à croire qu'une grande affection est l'une des raretés de ce monde. Comment donc se flatter de l'avoir jamais?

Mais aussi, comment se contenter d'un sentiment sans élévation, sans profondeur, sans charme?

Il est clair que beaucoup s'en contentent. Serait-ce donc un tort d'avoir le coeur difficile? On a l'air d'en juger ainsi, mais il me semble, à moi, que c'est plutôt un malheur.

Je sais que, d'après quelques-uns, une disposition de ce genre annonce souvent de l'élévation. Est-ce vrai? Ce qui est sûr, c'est que sur la terre, les grandes ailes sont parfois un empêchement, et l'oiseau le plus puissant au vol, [1] celui qui trouve le calme par-dessus la région des tempêtes et des orages, périt souvent misérablement, parce que pour s'enlever il lui faut beaucoup de vent ou un endroit élevé.

13 juillet.

Ces derniers jours ont été calmes. Aujourd'hui, avec Oso pour compagnon, j'ai fait à travers les champs une promenade enchantée. Je ne sentais plus le poids de mes chaînes. J'avais l'illusion de la liberté. Mais il a fallu rentrer et... une noire tristesse m'a envahie. Jamais la réalité ne m'est apparue si laide, si abjecte. Toute mon âme s'est révoltée contre le devoir. O cette vie effrayante du coeur et de la pensée!

14 juillet.

Il y a des excès de sensibilité que la raison réprouve sévèrement. Mais ces soudaines rébellions du coeur avide, ces emportements insensés vers le bonheur, comment s'en garder?

---

[1] La frégate.

Il faut prier, prier, prier et espérer. Il y a des moments où la prière n'agit plus sur moi, son impuissance me jette parfois dans le doute. Je souffre tant que ma foi s'ébranle. Mais Dieu ne me refusera pas sa grâce, quand elle m'est le plus nécessaire.

16 juillet.

" Dieu, parce qu'il est la plénitude de la perfection, admire le moindre des efforts de sa pauvre petite créature. " J'aime cette pensée. Et n'est-ce pas une chose singulière que des paroles qu'on a entendues toute la vie nous touchent à certains moments?

Ce matin, j'assistais à la messe et hélas! j'étais bien loin, quand le *sursum corda* a frappé mon oreille. J'en ai ressenti une émotion profonde, un ébranlement puissant et délicieux.

Quel phénomène que ce désir de s'arrêter à la terre qui croule en poussière. Quoi! ne saurait-on accepter la vie telle qu'elle est? Ne saurait-on s'aider de sa raison et de sa foi ? Voici la plus belle partie de ma jeunesse écoulée, oui, écoulée à jamais. Qu'en ai-je fait? Cette forte et généreuse sève du printemps, à quoi m'a-t-elle servi, sinon à nourrir ce qui est déjà mort ou ce qui devrait l'être?

Je pense à cela souvent et je voudrais un peu de courage. On n'appauvrit pas un arbre en enlevant ses feuilles flétries, en retranchant ses branches folles.

Au contraire, ceux qui cultivent les plantes savent comme on les affaiblit en laissant la sève se consumer inutilement. Et ceux qui cultivent les âmes, que ne savent-ils pas ? Qui peut dire jusqu'à quel point on se débilite dans les vains espoirs et les vains regrets ?

17 juillet.

J'ai lu les actes des martyrs de Lyon sous Marc-Aurèle. Comme les chrétiens savaient alors souffrir! La persécution couvrit d'une gloire immortelle la naissante Eglise des Gaules. Et n'est-ce pas étrange? D'après les fidèles comme d'après les païens, entre tant de martyrs, Blandine—une fillette—fut la plus héroïque. Elle l'emporta même sur son illustre évêque saint Pothin.

Son souvenir me suit. Il me semble qu'en cette esclave, le Christ a voulu couronner l'humble souffrance humaine.

Elle avait quatorze ans, elle était si frêle, si timide, qu'on avait cru qu'elle n'oserait jamais confesser sa foi et, durant de longs jours, elle lassa la cruauté de tous les bourreaux. Le *Je suis chrétienne* qu'elle répétait dans les supplices semblait la rendre immortelle. Calme et sereine, elle encourageait ses compagnons. Plusieurs qui avaient eu le malheur d'apostasier, ranimés par son exemple, se rétractèrent et moururent pour le Christ.

Restée la dernière, Blandine apparut seule dans l'amphithéâtre. Les païens ne pouvaient s'expliquer que la vie restât dans un corps tant de fois disloqué, broyé, déchiré. De nouveau, on la flagelle cruellement, on l'expose aux bêtes, on l'assied sur la chaise ardente.

La sublime enfant, rayonnante de joie, semblait voir celui pour qui elle souffrait. Oh! la splendeur de cette mort.

Un mot du Père Faber me revient. Après bien des reproches à ceux qu'on peut appeler les bons catholiques, il disait: "Et pourtant, la persécution advenant, parmi eux, que de martyrs!"

Divin Sauveur, est-ce vrai? Moi, si chétive, si plaignarde, saurais-je pour vous me livrer aux tourments?

27 juillet.

Hier, je sarclais mon jardinet quand un soyeux froufrou me fit lever la tête. Mlle R... était devant moi. — Restons ici, me dit-elle, pour causer, nous serons plus à l'aise.

Nous nous assîmes sous le saule, et, après quelques paroles obligeantes, elle me demanda avec un singulier accent si je la croyais heureuse.

Je répondis qu'elle me semblait avoir une belle et joyeuse jeunesse.

Une ombre passa sur son frais visage.

— C'est vrai, fit-elle, mais voilà le hic... la jeunesse passe vite et c'est si triste!

— Hé quoi! lui dis-je, étonnée, vous songez à cela. Je vous aurais crue occupée d'autres pensées.

— Oui... mais ces autres pensées sont aussi fort graves. Mon mariage est fixé. J'ai voulu vous l'annoncer moi-même, et je ne vous cacherai que je fais un mariage de raison.

Je ne sus pas dissimuler, car elle reprit, répondant à ma pensée: Que voulez-vous?... Il est si difficile d'aimer comme on le voudrait... comme il le faudrait, pour être heureuse. Croyez-vous qu'il y ait sur terre bien des fiancées contentes de leur amour?

— Beaucoup ne peuvent choisir, mais vous... recherchée comme vous l'êtes...

— A quoi ça sert-il? Certes, j'aurais voulu aimer de tout mon coeur. Mais à mes amoureux comme aux amoureux des autres, il manque tant. Et à moi-même aussi... Si je pouvais lire dans les coeurs, ne serais-je pas bien humiliée?... Faut-il vous dire que je ne suis pas sans savoir que ma fortune a de vifs attraits?

Quelques années de vie mondaine lui ont donné une triste clairvoyance de bien des choses. Elle me parla avec une con-

fiance qui me surprit et me fit un amusant récit de ses emballements, de ses désillusions.

—Je crois,finit-elle par dire, que je m'entendrai bien avec mon futur mari. Il a du sens, de l'honneur, je l'estime... Ah! j'aurais bien préféré l'aimer. Mais une sympathie profonde est chose si rare. D'après maman, il faut savoir s'accommoder du réel, du convenable. Elle assure que ceux qui cherchent le bonheur en ce monde n'y trouvent que le regret d'avoir perdu leur temps.

Comme je restais silencieuse, elle reprit: Vous êtes-vous jamais demandé ce que les femmes mariées pensent de leur sort? Si on pouvait savoir, on verrait, je crois, que rien n'y a répondu à leurs désirs.

Cela me rappela la parole de Shakespeare: " Elle est encore à naître la femme qui a trouvé autant de bonheur dans l'amour triomphant que dans l'amour suppliant. "

— Une masse de convenances nous entraînent, poursuivit Mlle R... et nous allons à notre tâche. Croyez-vous qu'il y ait chez nous un grand fonds d'idées exaltées ?

— Quant aux sentiments, oui, lui dis-je.

— Pauvre nous! fit-elle, avec son joli rire. La réalité est si pauvre. Autant vaut peut-être un mariage de convenance. Du moins je n'aurai pas les cruels mécomptes des grandes amoureuses. Et, qui sait? Si j'avais lu moins de romans, peut-être que je me trouverais heureuse, dit-elle, se levant pour partir.

Cette convrsation m'a fait réfléchir. Je rangeais Hermine R... parmi les privilégiées et, maintenant, je ne puis m'empêcher de la plaindre un peu. J'ai tort peut-être.

Elle aura une large existence, la considération qui s'attache à la fortune. Elle sera parmi les plus dignes, les plus honorées. Le bonheur, c'est de manger son pain vis-à-vis de quelqu'un qu'on aime plus que soi-même.

Mais on ne peut tout avoir.

30 juillet.

Avec tant d'avantages et des relations si étendues, Mlle R... est réduite à faire un mariage de convenance. C'est une grande preuve qu'il n'est pas facile de rencontrer l'âme avec laquelle on voudrait faire le voyage de la vie. Mais pourquoi ne me dirais-je pas quelles qualités je désirerais chez mon mari? Cela ne coûte qu'un peu de réflexion.

Je voudrais que mon mari ne fût en aucune façon au-dessous de la dignité de chef de la famille. Je voudrais qu'il eût de la raison, non seulement dans l'esprit mais dans le caractère. Je voudrais qu'il eût de la volonté, non cette vulgaire volonté qui fait tout sacrifier au désir de s'enrichir, de s'élever, mais cette volonté qui fait qu'un homme marche droit, malgré les difficultés, les tentations.

Je voudrais qu'il connût de science certaine tous ses devoirs: envers Dieu, envers la patrie, envers la famille. Je voudrais qu'il eût un profond sentiment de l'honneur, un patriotisme éclairé, qui le mît au-dessus des entraînements et des niaiseries de l'esprit de parti.

Je voudrais que son coeur donnât une beauté sans pareille à tout ce qu'il doit aimer, sans en excepter sa femme.

Je voudrais qu'il comprît que la loyauté, la foi jurée, lui défend de me faire ce qu'il ne voudrait pas que je lui fisse. Je voudrais qu'il n'oubliât jamais qu'un homme doit savoir se contraindre dans l'intimité. L'incivilité, produit de plusieurs vices, est un défaut toujours visible. Je voudrais qu'il ne fût pas de ceux qui croient être raisonnables en ne pensant qu'aux choses de la terre. Je voudrais qu'il eût des ailes pour m'emporter dans les cieux. Rien que cela.

Et peu me soucierais de vivre dans une masure réchauffée par un petit feu, de n'avoir que du pain fait d'une farine mal blûtée. Je me sentirais plus fière qu'une reine en étant sa servante.

6 août.

L'existence effacée, la vie morte, me fait horreur. Et sottement, je me berce de rêves d'action, de bienfaisance. Rêves imbéciles! Utile? Il faut l'être, non comme on le voudrait, mais comme on le peut. Il n'y a pas d'être humain qui n'ait rien à faire, rien à donner. Faire le bien qui me plairait, beau mérite!

Qu'importe à moi et aux autres l'éclat de mes oeuvres? La volonté de Dieu fait tout le prix de nos actes. Dans les contraintes de ma vie obscure, abaissée, exercée, harcelée, je puis être plus utile au monde que la pluie, le soleil et la rosée. Laissons à d'autres la passion de l'action bienfaisante.

Saint François de Sales disait à ses pénitents: " Ne semez pas vos désirs sur le jardin d'autrui, cultivez seulement bien le vôtre. "

Voilà ce qu'il faudrait faire, même quand on se croit condamnée à pétrir la boue, à ne voir jamais que de la terre aride.

Suis-je des plus malheureuses?... Je vais m'endormir sans faim, sans douleurs aiguës. Combien languissent, dévorés par la souffrance! Combien vont mourir cette nuit ! Mourir!... Pourquoi cette pensée m'attriste-t-elle? Qu'est-ce que j'attends sur la terre? Des jours semblables à ceux que j'y ai passés. Cela rend-il le détachement bien difficile?

Et quand j'aurais comme d'autres de petits succès, de petits plaisirs, de petites joies? " L'âme humaine ne peut être heureuse que par transport. " J'aime cette parole de Bossuet. Je la sens profondément vraie.

Je veux songer à ce qu'éprouve une créature humaine quand, au sortir des ombres de la terre, la beauté de Dieu lui apparaît.

7 août.

Un transport qui ne s'affaiblira jamais — un ravissement éternel d'amour — quel mystère pour nous, pauvres humains! Qu'un bonheur complet, inépuisable, nous est donc incompréhensible!

Et pourtant c'est de foi: un bonheur infini nous est destiné. Cet horizon céleste ne devrait-il pas projeter une lumière, une splendeur sur le vilain petit sentier que j'ai devant moi?

Peut-on trouver rude, peut-on trouver laide, la route qui mène à la joie, à l'amour sans bornes ?

Pour aller au pauvre bonheur humain, me faudrait-il un beau chemin, tantôt ombragé, tantôt ensoleillé, et toujours sans boue, sans cailloux, sans ornières ?

9 août.

J'envie les grands théologiens, tous ceux qui se vouent à l'étude et à l'espoir des choses éternelles.

Sur la béatitude céleste, la lumière nous manque bien, mais ne savons-nous pas à peu près ce qui nous attend ici-bas?

D'abord, il faut vieillir, et c'est bien amer. Si décolorée, si difficile que soit ma vie, avec quelle tristesse je vois maintenant fuir les années. Quels regrets infinis quand le glas de ma jeunesse sonnera, quand il faudra l'ensevelir.

C'est que je pense, c'est que je sens, comme si ce monde était la scène éternelle.

Ah, notre incurable imbécilité !

17 août.

Agréable soirée chez Mme R... et j'ai pu y aller, ce qui est rare. Il y a quelques années, je m'y serais, je crois, franchement amusée. Maintenant, je n'en suis plus capable. Dans un salon, je me trouve dépaysée. Je sens que je n'ai pas

la mentalité des autres. L'habitude du repliement sur soi-même prépare mal aux conversations légères. Je l'ai bien éprouvé! Et ce n'est pas sans quelque dépit que je songe après coup à ce que j'aurais pu dire d'aimable et de piquant.

20 août.

Dans les sermons de Bossuet, je viens de lire: " La plus folle des folies, c'est de ne pas aimer Dieu. "

J'en suis profondément convaincue. Mais, excepté aux jours les plus vifs de croyance et de grâce, l'amour de Dieu me laisse insensible.

C'est que j'ai l'âme enténébrée. Mais, quand l'enveloppe de chair tombera, quand j'entrerai dans la lumière? "O coeur humain, si tu savais! " dit Bossuet.

2 septembre.

Sur la terre, ils sont rares ceux qui connaissent les grandes joies. Et que durent-elles? Où est l'amour qui contente le coeur, l'amour qui jamais ne s'altère, qui jamais ne se fane? Ai-je tort? Il me semble que les deuils, les déchirantes séparations ne sont pas la pire souffrance des coeurs aimants. Ce qu'il y a de petit, de faible, de pauvre, de court dans les meilleures affections me semble plus difficile à supporter.

8 septembre.

Journée très fraîche. La maison est à peu près vide, je suis presque maîtresse et j'en profite pour me donner le plaisir d'un grand feu dans la vieille cheminée.

Pourquoi une flambée dans l'âtre m'est-elle si agréable à voir? Pourquoi me tient-elle si bien compagnie? C'est peut-être qu'elle réveille en moi l'âme ancestrale.

On a été longtemps sans poêles chez nous. Cette cheminée si large remonte à près de deux cents ans. Entre ces pierres solides, des milliers d'arbres sont devenus cendre. Que ces belles flammes ont éclairé de labeurs, de deuils, de souffrances et aussi de sourires, d'humbles et saines joies! J'aimerais savoir à quoi songeaient mes ancêtres quand ils se reposaient à ce foyer. A travers les soucis, les calculs, les trivialités de la vie, il me semble que je découvrirais la foi profonde, les secrètes poésies du coeur.

On dit que nos morts nous entourent, qu'ils sont des invisibles, non des absents. Si c'était vrai, quelle nombreuse famille j'aurais autour de moi!

Mais je suis bien sûre d'une chose, ma pauvre mère ne m'a pas abandonnée. Dans cette maison, où elle a tant souffert, où elle a tant pleuré, aux heures les plus cruelles j'ai cru parfois sentir son invisible présence. Un jour que mon père m'avait brutalisée, parce que je m'attachais à lui pour l'empêcher de boire, et que j'éprouvais un besoin enfantin d'être embrassée, d'être consolée, il me semble qu'une pitié, qu'une tendresse m'enveloppait toute. Avec quel abandon je pleurai! Comme je me sentis fortifiée et comment en suis-je venue à écrire ceci? Quand j'ai commencé mon cahier, j'avais si grand soin de tout gazer.

(À SUIVRE)

Laure CONAN.

Critique de l'histoire de l'Acadie Françoise de M. Moreau, Paris 1873

(SUITE)

MORT DE D'AULNAY

M. Moreau, à la page 241 de son livré, écrit: " Au milieu de ses luttes et de ses épreuves, d'Aulnay n'avait reçu de la métropole aucune assistance effective. Ni hommes, ni argent, ni munitions, ni approvisionnements d'aucune espèce, rien ne lui avait été donné... " Nous avons là une preuve que son entreprise n'intéressait guère la métropole, qui n'y voyait apparemment qu'une affaire particulière tout comme celle de Poutrincourt, de Charles-Amador de La Tour, de Denys et de Le Borgne. " D'Aulnay, raconte encore M. Moreau, réduit à ne compter que sur lui-même, avait pourvu cependant aux dépenses de la colonisation, à tous les frais de ses expéditions contre de La Tour, à tous les besoins de ses négociations avec l'Etat du Massachusets. Dès 1643, il évaluait le montant de ses avances à 400,000 livres... " Et c'est là une autre preuve que son entreprise n'intéressait pas les pouvoirs publics. M. Moreau expose ensuite de quelle manière d'Aulnay fut récompenssé. Le roi lui accorda le titre de lieutenant général pour tout le pays de l'Acadie et les pouvoirs les plus étendus. Mais il ne put jouir de tout cela que trois ans à peine. Le 24 mai 1650, il fut trouvé mort de froid. " Telle fut la fin, écrit M. Moreau, d'un des hommes qui ont déployé le plus d'énergie, de courage et d'activité dans la fondation de nos colonies américaines. Ses ennemis lui survécurent et l'Acadie française succomba en quelque façon avec lui. Voilà toute l'explication des erreurs et des calomnies qui se sont

attachées à son nom pendant deux siècles... Il n'a mérité par aucun endroit la réputation que lui ont faite la crédulité et les ressentiments de Denys. Il n'était ni le tyran que ce dernier accuse avec amertume,ni le trafiquant de pelleteries dont Garneau parle avec dédain. Ses sentiments étaient plus humains, ses vues plus hautes et plus étendues..."

Cet éloquent panégyrique n'est pas juste. D'Aulnay ne fut pas aussi désintéressé que cela. D'une façon générale d'abord ces entrepreneurs de colonisation qu'étaient d'Aulnay, de La Tour, Denys et d'autres encore, cherchaient sûrement avant tout leur intérêt et leur fortune. Pour ce qui concerne d'Aulnay, déjà possesseur de plusieurs parts dans la compagnie de la Nouvelle-France, il acquit de Claude de Razilly, héritier du commandeur du même nom, pour la somme de 98,000 livres, tous ses droits en Acadie. [1] Quant au trafic des fourrures, Denys écrit qu'il vendit jusqu'à 3,000 orignaux par an, sans compter les loutres et les castors. Voilà qui montre assez qu'il se livrait au commerce tout comme un autre.

La fin tragique de d'Aulnay souleva beaucoup de commentaires en France. Les uns crurent y voir un châtiment de Dieu contre un homme qui avait commis de trop nombreuses injustices. Les amis de la victime n'y virent qu'un accident. Quoiqu'il en soit, le roi s'émut assez de ces rumeurs pour faire une petite enquête auprès des Capucins. Le Père Ignace relata sa mort. Dans cette relation écrite à Senlis, le Père Ignace fit, selon M. Moreau, cette louange de d'Aulnay, que " pendant les onze années de sa résidence à Port-Royal, il ne lui avait jamais entendu prononcer aucune parole injurieuse ni au moindre de ses gens ". De plus, le Père " ren-

---

1 Le contrat fut passé par les notaires Mercier et Chapelain, au Châtelet de Paris, le 16 janvier 1642.

dait hommage à la rare bonté du gentilhomme et à la piété exemplaire du chrétien ". Cette lettre est sans doute très favorable à d'Aulnay. Mais nous avons le regret de constater que M. Moreau use trop libéralement de l'axiôme théologique *favores ampliandi* pour ce qui concerne son héros, en faisant livrer à d'Aulnay, par le bon Père, un certificat de bonne conduite qui couvrirait une période de onze ans, quand à la vérité il est pour un laps de temps de six mois bien comptés! " Monsieur, je vous assure que, depuis la my novembre 1649 jusques au 22 may de l'an 1650 que je demeuray au Port-Royal... je luy entendis tout le temps parler de la mort... Je le vis tout ce temps dans une volonté absolue de satisfaire à ceux auxquels il pouvait devoir et que la justice ordonnerait leur estre dû; ce qui s'entend seulement de M. LeBorgne et de M. Denys, marchands, d'autant qu'il ne croyait pas en conscience leur devoir autant. Il fut si soigneux, tout ce temps, *de six à sept mois* que je demeuray le seul prêtre au Port-Royal, de tenir sa conscience pure, qu'il se confessa toujours de deux jours l'un et bien des fois tous les jours... Les six derniers mois devant sa mort, il assista tous les jours aux litanies... Il était fort zélé pour la foy. Sa charité envers les pauvres sauvages a été rare... Il était entièrement changé de ce qu'il avait été autrefois. " [1]

La différence est assez notable, on le voit, entre ce qu'avait écrit le Père Ignace et ce que lui fait dire M. Moreau, pour que nous en fassions la remarque. Cela montre, une fois de plus, avec quelle prudence on doit vérifier les assertions de cet historien. Il paraît même n'avoir pas vu qu'au milieu de cet éloge se trouve cet aveu tombé de la plume du Père: " Il était entièrement changé de ce qu'il avait été autrefois. " Comment, d'Aulnay n'aurait-il pas toujours mené

---

[1] *Collection de documents et manuscrits*, Ier vol., p. 136.

cette vie exemplaire? C'est ce qui ressort de cette phrase bien courte mais assurément révélatrice! D'Aulnay mourut avec la détermination de rendre ce qu'il croyait devoir à Le Borgne et à Denys. [1] Espérons que Dieu lui a tenu compte de ses bonnes intentions.

A la page 249, M. Moreau donne un nouvel exemple de sa partialité quand il s'agit de d'Aulnay. " Sur la traite des pelleteries, écrit-il, nous n'avons que ce court passage de Denys: "Le sieur d'Aulnay a traité, dans la rivière Saint-Jean, jusques à trois mille orignaux par an, sans compter les castors et les loutres..." Le passage de Denys, au témoignage de M. Moreau, est très court. Alors pourquoi ne l'a-t-il pas rapporté en entier? Il n'eut eu à ajouter que ces quelques mots explicatifs: " Ce qui fut la cause que d'Aulnay en dépossèda le sieur de La Tour..." Le lecteur peut voir que M. Moreau y va prudemment quand il s'agit de citer les textes qui pourraient compromettre son héros. Il ne prend juste que ce qui fait son affaire et passe les charges sous silence. On a vu avec quelle constance M. Moreau s'applique à réfuter Denys quand celui-ci témoigne contre d'Aulnay. On se souvient du silence qu'il a gardé sur l'accusation de cruauté portée par Denys contre d'Aulnay envers le capitaine du navire envoyé à la Hève pour y aller chercher le bois destiné à Boston. On vient de voir encore avec quelle habileté il essaie d'affaiblir le témoignage de Denys quand celui-ci nous donne les raisons qui ont porté d'Aulnay à s'emparer du fort de La Tour. Pour M. Moreau, cet historien n'a d'autorité que lorsqu'il parle de cho-

---

[1] A deux reprises Denys fut dépossédé de ses établissements par d'Aulnay. Une première fois à la Hève, une seconde dans la grande île Miscou. Il est bon d'ajouter que dans ce dernier cas, l'usurpateur fit les choses honnêtement: il inventoria toutes les marchandises et promit de les payer, ce qui n'empêche que Denys perdit tout. Est-ce là la conduite de l'homme désintéressé, loyal, honnête, que M. Moreau voudrait nous montrer dans d'Aulnay?

ses non compromettantes pour d'Aulnay, Le même M. Moreau, en effet, au même endroit de son livre, décerne au même auteur un certificat de compétence de première classe. C'est avec la plus entière confiance et sans douter le moins du monde qu'il écrit: " C'est encore Denys qui nous fournit sur la pêche les détails les plus précis..." A la bonne heure! Mais sur les autres questions, qui sera en mesure de contredire Denys? Qui prouvera que cet historien n'est pas aussi sûr de ce qu'il avance quand il parle des actes de d'Aulnay et de ses injustices contre de La Tour? Quand on sait que Denys fut le témoin oculaire ou du moins contemporain des faits qu'il a consignés dans son livre, on s'étonne que tant de nos écrivains aient pu ajouter foi aux dénégations dénuées de preuves de M. Moreau, qui base ses arguments sur des écrits dus à l'homme dont il est l'admirateur. D'Aulnay et M. Moreau sont trop intéressés pour qu'on croie à leur impartialité.

Veut-on une nouvelle preuve de la partialité de M. Moreau? La voici. Hubbard et Winthrop rapportent que, durant le siège du fort Saint-Jean, le flibot de Joseph Grafton, de Boston, fut envoyé par des marchands pour porter des provisions au fort de La Tour. Le vaisseau fut pris par d'Aulnay, lequel fit débarquer les matelots sur une île déserte où il demeurèrent dix jours, n'ayant que de misérables baraques pour s'abriter contre les neiges. Il les fit embarquer ensuite sur une vieille chaloupe de deux tonneaux, il leur donna quelques provisions, mais leur refusa des habits, une boussole et des armes, comme il l'avait promis. " D'où l'on peut conclure, ajoute Winthrop, que son intention était de les faire périr en mer ou de les laisser tomber entre les mains des sauvages, par qui ils furent poursuivis..." M. Moreau dit que ce passage est une fable. Il affirme que les plaintes des matelots anglo-américains étaient puériles et qu'il y a lieu d'admirer la charité de d'Aulnay qui poussa la condescendance jus-

qu'à leur fournir des baraques, des provisions et une chaloupe. Pourtant, cette histoire produisit assez d'effet sur les Anglais de Boston pour donner lieu, de leur part, à des représentations qu'ils formulèrent en termes assez vifs à d'Aulnay lui-même. [1]

Hubbard et Winthrop rapportent ensuite que d'Aulnay approcha du fort de son ennemi, car Mme de La Tour, à son arrivée, avait expulsé les religieux et quelques alliés, qui lui avaient persuadé qu'il pourrait aisément emporter la place d'assaut. La Tour, qui était à Boston, n'avait pas laissé cinquante hommes chez lui. L'historien américain ajoute que d'Aulnay, dans cette attaque, perdit vingt de ses hommes et qu'il eut treize blessés, qu'enfin il dut jeter son vaisseau derrière une pointe de terre pour l'empêcher de couler. Pour M. Moreau, ce passage, comme le précédent, n'est qu'une fable. Pourtant Winthrop tenait cette histoire d'un des hommes de d'Aulnay. D'où l'on peut conclure que M. Moreau ne prend chez les auteurs anglo-américains que ce qui fait son affaire. Par exemple, quelques pages plus loin, il racontera avec force détails toutes les pérégrinations de de La Tour, il acceptera avec empressement le témoignage des mêmes historiens anglo-américains quand ils accusent celui-ci d'avoir montré peu de reconnaissance à ceux qui lui vinrent en aide en forçant cinq matelots bostonnais à quitter un navire que des marchands lui avaient frêté pour faire le commerce. Mais n'anticipons pas, suivons les événements.

Aux pages 257 et 258 et aux suivantes, M. Moreau raconte que de La Tour vendit son fort au major Gibbons pour le prix de 2,084 livres sterling (52,000 frs), qu'il tenta d'entrer en affaires avec David Kertk, qu'il n'y put réussir, qu'il revint à Boston et que là des marchands l'employèrent à faire

---

1 Winthrop: *History of New-England*, vol. II, pp. 217, 218.

la traite. Nous n'avons pas à faire l'apologie de de La Tour sur ces faits mentionnés dans les oeuvres d'Hubbard et de Winthrop. Cependant nous faisons nôtres les explications que fournit Hannay. Quelques historiens ont rendu, sur la conduite de de La Tour, dans ces circonstances, un jugement si sévère que nous le croyons injuste. Pour ce qui est de la vente du fort Saint-Jean, elle s'explique par le fait que de La Tour était déjà redevable d'une somme considérable au major Gibbons. Cette transaction avait plutôt la forme d'une hypothèque que de La Tour donna sur son fort et qu'il s'engagea à rembourser avec les intérêts le 20 février 1652. Comme ce contrat fut passé le 13 mai 1645, " on présume, dit Hannay, qu'à Boston, la nouvelle de la prise de Saint-Jean n'était pas encore parvenue ". Par ce moyen, de La Tour espérait peut-être obtenir de nouveaux secours contre son ennemi qui, de son côté, hypothéquait en faveur de Le Borgne tous ses biens dans le même but: soutenir la lutte contre de La Tour et pourvoir à ses établissements. Le crédit de de La Tour auprès des Anglo-Américains était, on le voit considérable, et cela réfute l'assertion que M. Moreau a faite précédemment (p. 127), que les " historiens américains n'ont qu'une médiocre opinion de sa valeur et de sa probité". En effet, la prise de son fort ayant été la cause de la ruine de plusieurs marchands, de La Tour trouve chez eux de la pitié et de la sympathie. Après avoir vainement sollicité des secours de David Kertk, il revint à Boston et passa l'hiver chez M. Samuel Maverick, à Nottles Island, dit Winthrop. Au printemps, des marchands lui équipèrent un navire de la valeur de 500 louis, pour faire un voyage au cours duquel il put faire la traite. Le capitaine de ce vaisseau était un étranger, l'équipage comptait cinq Français et cinq Anglais de Boston. Au mois de mai, ces derniers arrivèrent chez eux et racontèrent l'histoire de leur malheur et de leurs souffrances. Ils rapportèrent que de La

Tour, étant parvenu au Cap de Sable, en plein hiver, conspira avec le capitaine et les Français et força les Anglais à quitter le navire, qu'il en tua un d'un coup de pistolet qu'il lui tira en pleine figure. Ils dirent encore qu'après avoir erré durant quinze jours, ils rencontrèrent quelques sauvages qui leur donnèrent une chaloupe et des provisions avec un pilote, et qu'ainsi ils purent arriver à Boston. " Il est impossible, écrit Hannay, à la distance où nous sommes de ces événements, de dire quelle foi on peut ajouter à cette histoire, laquelle, si elle était vraie, prouverait que de La Tour fut le plus vil des hommes. Elle repose sur l'autorité de Winthrop, l'un des écrivains les plus consciencieux de son temps. Mais lui, au reste, dut se contenter du rapport des matelots qui se disaient victimes de la cruauté de de La Tour. Nous pouvons opposer à cette histoire la conduite qu'il tint durant quarante ans... puis ce fait admis que, quand il parut absolument ruiné, les marchands avec qui il trafiquait ne perdirent pas confiance en sa probité. Ajoutons à cela qu'il était certainement tenu en considération par le gouvernement anglais... D'où nous sommes forcé de conclure que cette histoire de violence et de piraterie racontée par les matelots, qui a donné à quelques écrivains l'occasion de noircir le caractère de de La Tour, aurait été inventée par les matelots eux-mêmes pour justifier leur propre conduite séditieuse et se gagner ainsi des sympathies pour les souffrances qu'ils s'étaient attirées eux-mêmes par leur propre faute... [1]

Cette explication vaut bien celle de M. Moreau. On peut se demander maintenant comment des historiens sérieux ont pu ajouter une aussi grande crédulité aux conclusions qu'il en a tirées. S'il lui est permis de regarder comme une fable ce que Winthrop a écrit sur d'Aulnay quelques pages aupara-

---

[1] Hannay: *History of Acadia*, p. 178.

vant, nous ne voyons pas pourquoi le sentiment de Hannay ne lui serait pas préféré. Au surplus, le fait suivant montre que de La Tour par la suite demeura toujours en bons termes avec les Anglo-Américains. Beamish Murdoch écrit [1] qu'en 1651 l'Angleterre déclara la guerre à la Hollande. Comme il était rumeur que les Indiens se soulevaient et que la jalousie des Acadiens grandissait, l'assemblée générale du Massachusetts défendit le transport des provisions,soit aux Français,soit aux Danois, sous peine de confiscation des cargaisons et des navires. De La Tour fit des remontrances à la cour et la défense fut si relâchée en sa faveur qu'on permît d'affrêter un petit navire avec des provisions pour venir à son secours..."

Au commencement de 1646, écrit M. Moreau, de La Tour se réfugia à Québec. Il y fut salué par le canon de la place à son entrée dans le port et logé au château Saint-Louis. "Nous ne devinons pas la raison des honneurs rendus à un aventurier rebelle et fugitif, dit-il, M. Garneau ne s'en explique pas. Nous le soupçonnerions volontiers d'avoir été trompé." M. Moreau fait ici une nouvelle erreur. Garneau a eu raison. Il s'appuie sur le *Journal des Jésuites*, qui note les allées et venues de de La Tour. Voici: "Le 8 août 1646, sur le soir, parurent le navire du capitaine Poullet et le phlibot de M. de La Tour qui se venoit réfugier ici; ils arrivèrent icy le lendemain. On tira à l'arrivée du dit sieur de La Tour, et à sa descente il fut logé au fort.Le gouverneur le 1er jour lui donne le devant; il l'accepta pour le 1er jour, et le refusa ensuite, comme il devoit (page 61)." M. Moreau et ceux qui l'ont suivi ne peuvent s'expliquer que M. de Montmagny, le gouverneur de Québec, ait rendu de si grands honneurs à de La Tour, jugé et déclaré rebelle en France? Il est accueilli avec toutes les marques de

---

[1] *History of Nova-Scotia*, I, Williamson, Maine, 359, 360. I. Hutchison, Mass., 179.

sympathie, avec tous les honneurs dus au gouverneur, et pourquoi cela? C'est que M. de Montmagny et la population de Québec d'alors, qui vivaient à l'époque où se passaient ces événements, comprirent que de La Tour avait été la victime de d'Aulnay et qu'il ne méritait pas la condamnation que l'on avait prononcée contre lui. Autrement, M. de Montmagny en donnant une si large hospitalité à un homme qui eût été traître et rebelle se fût rendu coupable lui aussi. Il eût mérité le mépris des honnêtes gens et les reproches des autorités de France.

Si de La Tour put jouir d'un peu de tranquillité et de repos, on voit, par ailleurs, qu'il ne fut pas inactif et que la population de Québec le tint en haute estime. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le *Journal des Jésuites*. " Le 15 février 1647, le Père de Quen alla chez M. de Chavigny avec M. de La Tour et autres françois; on y devoit baptiser une fille venue nouvellement au monde. Ils en retournèrent le 20. " " Le dernier juin 1647, partit le Père Bailloquet pour Montréal dans une chaloupe conduite par M. de La Tour. " Avril 1648, " Les feste de Pasque, Amiot s'en retourna avec les hurons et M. de La Tour qui alla en chaloupe pour faire la guerre; je donné à Amyot l'arquebuse de Chastillon, selon ce qu'il m'en avoit écrit; ils ne partirent que jeudi, 16 du mois d'avril. " Juin le 11, 1648: A la procession de la Fête-Dieu : " portaient le daiz M. de Chavigny, M. de La Tour, M. Bourdon, et Jean-Baptiste le Sauvage. May 1652: " Le 4, la frégate part pour Tadoussac, le P. de Quen et le P. Albanel pour leur mission. M. Denys pour aller trouver M. de La Tour, afin de se rétablir vers Miscou. " " Août 1652, le 17, arrivent des lettres de Lacadie, de M. de La Tour. Juin 1653: " Le 5, on fait partir un canot pour donnr secours et conseil à M. Bourdon; le P. de Quen, M. de La Tour, Guillaume Couillart,

Simon Guyon et St Claude Soldat. Le 9, le P. Richard arrive avec le sieur Des Groseliers, de l'Acadie, d'avec M. de La Tour. "

Comme on le voit, de La Tour de 1646 à 1648 fit de fréquentes apparitions à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières, tantôt avec les Jésuites, tantôt avec Denys. Il était, certes, en assez bonne compagnie pour un aventurier, car les gens qu'il fréquentait faisaient partie de la meilleure société de la Nouvelle-France. Remarquons en passant que l'on rencontre certains historiens assez prévenus contre de La Tour pour taxer d'hypocrite la conduite qu'il tint dans la colonie de Québec, où il était de toutes les fêtes tant religieuses que civiles. Mais n'insistons pas.

REHABILITATION DE CHARLES-AMADOR DE LA TOUR

En apprenant la mort de d'Aulnay, de La Tour, bien que sous le coup de la condamnation, passe en France. Il plaide sa cause en personne auprès du roi et de la reine, qui, de leur propre autorité, lui font tenir des lettres de grâce le 16 février 1651. Voilà qui nous paraît fort remarquable. Bien plus, pour rendre plus complète la réhabilitation de de La Tour, le roi et la reine, sans demander l'agrément de la Compagnie, dont des parents et des amis de d'Aulnay faisaient encore partie, le réintègrent dans son titre de lieutenant général, cette fois pour tout le pays de l'Acadie. Ce défaut de formalité (la non-intervention de la Compagnie) sera plus tard invoquée pour faire tomber le gouvernement du pays des mains de de La Tour en celles de Le Borgne.

Ces lettres se lisent ainsi : " Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, Salut. Etant bien informés et assurés de la louable et recommanda-

ble affection, peine et diligence, que notre cher et bien-aimé Charles de Saint-Etienne, chevalier, sieur de La Tour, qui était ci-devant institué et établi par le feu roi de très heureuse mémoire, nostre honoré Seigneur et père... Gouverneur et notre Lieutenant général au pays et costes de l'Acadie, en la Nouvelle-France, et lequel depuis quarante-deux ans en ça a apporté et utilement employé tous ses soins, tant à la conversion des Sauvages du dit pays à la foi et religion chrétienne, qu'à l'établissement de notre autorité en toute l'étendue du dit pays, ayant construit deux forts, et contribué de tout son possible pour l'instruction des enfants sauvages, et par son courage et sa valeur, chassé les étrangers religionnaires des dits forts, desquels ils s'étaient emparés au préjudice des droits et autorités de notre Couronne, ce qu'il aurait continué de faire, s'il n'en eût été empêché par Charles de Menou, sieur d'Aulnay Charnisay, lequel aurait favorisé ses ennemis en ds accusations et suppositions *qu'ils n'ont pu vérifier, et desquelles le dit de Saint-Etienne a été absous le seizième février dernier*... sçavoir faisons que nous en pleine confiance du zèle, soin, industrie, courage, valeur, bonne et sage conduite du dict Saint-Etienne, et voulant, comme il est bien raisonnable, reconnoistre ses bons et fidèles services, avons par l'avis de la reine régente, nostre très honorée Dame et mère, et de nos certaines science, pleine puissance et autorité royale ice-luy sieur de Saint-Etienne confirmé et confirmons de nouveau, en tant que besoin est ou seroit, ordonné et établi, ordonnons et établissons, par ces présentes, signées de nostre main, Gouverneur et Lieutenant-Général, représentant nostre personne en tous les pays, territoires, côtes et confins de l'Acadie, suivant et conformément aux patentes qui si dûment lui ont été expédiées... " Cette lettre fut signée par le

roi et la reine régente sa mère, le 25 février, et contresigné par Le Tellier. [1]

M. Moreau, né soupçonneux pour tout ce qui touche de La Tour, dit que cette lettre est suspecte, et il consacre toute une page (259e) pour se donner quelque contenance. Il se demande comment le roi, dans le même temps qu'il nommait M. de la Fosse intendant, directeur et administrateur de l'Acadie, aurait donné de pareilles lettres à de La Tour. Puis, il parle du texte de ces lettres, calqué sur celles de d'Aulnay. A la première observation nous répondons par la lettre accordée en 1657 à Emmanuel Le Borgne. On voit par cette lettre que le gouvernement de l'Acadie passa directement des mains de de La Tour en celles de Le Borgne. A la seconde, il suffit de rappeler que l'on employait pour les lettres de provisions certaines formules générales. On laissait en blanc quelques parties afin de les remplir par des remarques qui convenaient plus particulièrement à tel ou tel individu. Dans les lettres de de La Tour on voit que d'Aulnay est accusé d'avoir favorisé ses ennemis en des accusations et des suppositions qu'ils n'ont pu vérifier et desquelles le dit de Saint-Etienne a été absous le 16 février quelques jours auparavant. Il faut remarquer de plus que le roi déclare qu'il agit ainsi " de l'avis de la reine régente ", nostre très honorée Dame et Mère, et " de nos certaines science, pleine puissance et autorité royale, ice-luy sieur de St-Etienne, avons confirmé et confirmons de nouveau, en tant que besoin est ou serait... ordonnons et établissons, par ces présentes, signées de notre main, gouverneur et

---

1 *Mémoire dès Commissaires*, p. 576 et suivantes. Cette pièce porte : " Collationné à l'original, par moi, conseiller, secrétaire du roy et de ses finances. signé : Coupeau. " Puis cette autre déclaration : " Je certifie que cet écrit est une véritable copie, collationnée à l'original, qui est dans le registre de ce Bureau des Plantations, à Whitehall, le 12 juillet 1750. signé : Thomas Hill.

lieutenant général... en tous les pays d'Acadie..." Ainsi, le roi et la reine de France, ceux-là même qui, quelques temps auparavant, ont signé des lettres contre de La Tour, reviennent sur leur premier jugement et rétablissent gouverneur du même pays d'Acadie, celui qui avait été représenté comme traître à la couronne de France. M. Moreau, en présence de ces faits qui sont pour lui le renversement de toutes ses thèses, car ils sont la condamnation explicite de d'Aulnay, ajoute: " Décidément, nous ne croyons pas à l'authenticité de ces lettres patentes. Que si, par impossible, elles étaient authentiques, nous nous souviendrions qu'elles auraient été données douze jours après que les princes furent sortis de leur prison du Hâvre et nous les imputerions à la Fronde. Elles ne seraient plus une libre manifestation de la volonté royale... Elles n'auraient pas plus de valeur que les autres actes de cette époque qui ne durèrent qu'autant que les deux frondes demeurèrent unies et exploitèrent en commun l'autorité. " Parkman, qui a suivi le comte de Menou [1] et Moreau, en parlant de ces lettres, dit: " Il y a un document extraordinaire, portant la date de février 1651 ou moins qu'un an après la mort de d'Aulnay. C'est le complet renversement du décret de 1647. De La Tour apparaît soudainement le favori de la royauté et toutes les grâces prodiguées à son ennemi sont accumulées sur ce dernier..." Une copie de cette pièce *étrange*, dit le même auteur, en note, [2] est par devant moi. Le comte de Menou et après lui M. Moreau qui l'a suivi doutent de l'authenticité de ce document mentionné pourtant sans aucun équivoque dans le *Mémoire* de Charles de Saint-Etienne, seigneur de La Tour (1700). Ce *Mémoire*, ajoute Parkman, est dans l'intérêt des héritiers de de La Tour et doit être apprécié

---

1 *The old regime*, p. 46.

2 *Ibid.*, p. 47.

comme tel. Au témoignage de Parkman, la lettre de 1651 — document étrange — renverse les premiers jugements portés contre de La Tour, jugements qui ne furent rendus que sur les calomnies de d'Aulnay. Celui-ci, le favori d'hier, maintenant disparu, est accusé de violences et d'injustices à l'égard de son ennemi. Voilà pourquoi ses admirateurs ne peuvent comprendre ce renversement de fortune qui met au grand jour la conduite déloyale qu'il a tenue durant ce conflit. Aussi, tentent-ils de mettre en doute ce document si extraordinaire ou d'en affaiblir la portée. Mais il est bon de remarquer qu'il est un autre document,également étrange,écrit dans le même sens que la lettre patente accordée à de La Tour en 1651, et qui est la preuve la plus péremptoire de l'authenticité du premier. Quel est donc ce document si extraordinaire qui jette tant de lumière sur cette affaire? Ce sont les lettres de provisions pour le gouvernement d'une partie de l'Acadie accordées à Denys, lettres qui renferment contre d'Aulnay à peu près les mêmes accusations que l'on trouve formulées dans les lettres de de La Tour. Ces lettres de Denys, qui sont calquées à peu de choses près sur celles de d'Aulnay et de de La Tour (M. Moreau et ceux qui l'ont suivi peuvent s'en scandaliser) furent livrées en 1654. On y lit: " Que le sieur Denys depuis neuf ou dix ans a apporté et utilement employé tous ses soins tant à la conversion des sauvages au dits pays à la foi chrétienne, ayant construit deux forts et contribué de son possible à l'entretien de plusieurs ecclésiastiques religieux pour l'instruction des enfants des dits sauvages, et travaillé au défrichement des terres où il aurait fait bâtir plusieurs habitations, ce qu'il aurait continué de faire s'il n'eût été empêché par Charles de Menou, sieur d'Aulnay Charnizay, lequel, *à main armée, et sans aucun droit,* l'en aurait chassé, pris de son autorité privée les dits forts, marchandises, sans en faire aucune satisfaction et même ruiné les dites habitations... "

Plus loin, dans le même document, aussi étrange sans doute que celui de de La Tour, le roi ordonne " qu'il y soyt faict raison à Denys par la veuve dudit sieur d'Aulnay... et ses héritiers de toutes les pertes et dommages qu'il a soufferts de la part du dit d'Aulnay de Charnisay..." [1] Osera-t-on dire que les lettres de Denys seraient l'oeuvre d'un faussaire? Assurément non! la conclusion qui s'impose en présence de ces deux documents, qui reprochent à d'Aulnay ses injustices et ses violences, qui sont tous deux signés par le roi, c'est qu'ils sont tous deux authentiques.

(À SUIVRE)

Abbé A. COUILLARD-DESPRÉS,
de la Société Royale.

---

[1] *Collection de documents et mémoires*, vol. I, p. 141 et suivantes.

ERRATUM

Dans la livraison de mai, page 357, le texte d'André Certain doit être lu de la manière suivante. " il (d'Aulnay) s'en rendit maître par un assaut général qu'il fit donner le soir de la même journée le lendemain Pasques..." Et non pas le lendemain " de Pasques". Ce texte n'est pas clair. Veut-il dire que peu après minuit du samedi, de grand matin, d'Aulnay commença l'attaque, ou celle-ci fut-elle commencée sur le soir de la fête de Pasques, peu de temps avant minuit ?

LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

DES GOUVERNEMENTS DE QUÉBEC MONTRÉAL ET TROIS-RIVIÈRES

SOUS LE REGIME FRANÇAIS

NOTES BIOGRAPHIQUES

MICHEL LENEUF DE LA VALLIERE

(SUITE)

Le 28 février 1682, le roi de France concédait une partie de la côte de l'Acadie aux sieurs Bergier, de Larochelle, Gautier, Boucher et de Mantes, de Paris, pour l'établissement d'une pêche sédentaire du poisson sec et " tout autre commerce ". Bergier s'embarqua dès le printemps de 1682 pour l'Acadie afin de faire l'établissement en question. Il retourna en France au mois de décembre suivant et dénonça auprès du ministre M. LeNeuf de la Vallière comme la cause de la ruine de l'Acadie. Il accusait carrément le gouverneur d'accepter de l'argent des Anglais pour leur permettre l'entrée des ports de l'Acadie, la pêche et la traite.

Bergier revint en Acadie au mois de mai 1683. A son retour en France, à l'automne, il présenta au ministre un mémoire extrêmement violent contre M. LeNeuf de la Vallière.

Après avoir énumérer ses griefs contre M. de la Vallière, il écrivait:

" J'oserai encore vous représenter, Monseigneur, que le dit sieur de la Vallière, pour lequel on vous a demandé le gouvernement de l'Acadie, pour des raisons qui ne regardent pas le service du Roi, est un homme qui a une méchante habitation de 8 à 10 hommes au plus, qui abandonne le pays aux

Anglais pour avoir de quoy subsister et est hors d'état d'exécuter les ordres de Sa Majesté; au lieu que la compagnie pour laquelle j'ay agi est puissante et en état, pour peu que vous vouliez bien l'assister, de restablir entièrement ce pays et l'authorité de Sa Majesté; et pour cela, Monseigneur, elle ne demande au Roy ny appointements ny gratifications, mais seulement une petite frégate pour trois ou quatre ans qu'elle entretiendra à ses dépens, et qu'elle remettra ensuite dans le port que vous ordonnerez. [18]

Son réquisitoire arriva trop tard puisque M. de la Vallière avait été nommé gouverneur de l'Acadie en août 1693. En effet, le 5 août 1683, le roi écrivait à M. de la Barre :

" J'approuve la proposition que vous m'avez faite de nommer le sieur de la Vallière pour gouverneur de l'Acadie. Vous trouverez ci-joint sa commission et j'ai réglé ses appointements à 2 m. 1. " [19]

Pendant son séjour en Acadie, Bergier s'était pourvu devant l'intendant de Meules contre M. LeNeuf de la Vallière qui, semble-t-il, avait refusé de reconnaître ses droits à imposer le castor.

Le 4 novembre 1683, M. de Meules écrivait au ministre:

"Le nommé Bergier qui est de la religion prétendue réformée s'est établi depuis un an dans l'Acadie et a prétendu avoir seul la permission de la pesche sédentaire et pouvoir d'y établir le droit des castors (du quart) et dix des origignaux sans qu'il ait apparu à M. le général et à moi aucun ordre de vous, Monseigneur, ni arrest ni déclaration du Roi sur ce sujet.

" Il s'est pourvu par devant moi pour lui être fait justice contre le sieur de la Vallière, commandant pour Sa Ma-

---

[18] *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 296.

[19] *Ibid.*, p. 311.

jesté au dit pays d'Acadie, et après avoir produit plusieurs pièces et tous les défenses du dit sieur de la Vallière, j'ai rendu l'ordonnance dont je prends la liberté de vous envoyer copie pour avoir l'honneur de vous informer des raisons qui m'ont obligé. " [20]

Nous n'avons pu voir l'ordonnance de M. de Meules, mais par les explications nombreuses données dans cette lettre du 4 novembre 1684, nous constatons qu'il mettait de côté les prétentions du sieur Bergier et donnait raison à M. LeNeuf de la Vallière.

Le 4 novembre 1683, le gouverneur de la Barre écrivait aussi au ministre et lui signalait le grand danger de laisser un huguenot établir une pêcherie en Acadie.

" Les fermiers ont pris une conduite fort extraordinaire, ayant choisi pour leur premier commis un nommé Bergier, de La Rochelle, huguenot fort opiniâtre et qui a fait deux fois banqueroute, qui conduit une pêche sédentaire établi l'année dernière dans l'Acadie par arrêt du Conseil, lequel a commencé sans aucun ordre de vous pour l'exécution et a chargé les gens du sieur de la Vallière (établi par M. le comte de Frontenac pour gouverner au dit lieu) et des propriétaires du lieu qu'il a choisi contre la teneur de son arrêt.

" J'avais cru que des nouveautés de cette qualité ne devaient point s'entreprendre sans mon attaché et les ordres de M. l'intendant, et cette conduite m'a paru si bizarre et si éloignée des sentiments où je sais que vous êtes que j'ai renvoyé le dit sieur de la Vallière sur les lieux avec défense de souffrir l'établissement des dits commis sans vos ordres et les nôtres en conséquence. " [21]

---

[20] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. . ; *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 298.

[21] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 6 ; *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 312.

Le 24 septembre 1683, MM. de la Barre et de Meules accordaient à M. LeNeuf de la Vallière, en titre de fief et seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, les terres non concédées qui étaient entre la seigneurie de la dame de Saurel et celle du sieur Crevier, vis-à-vis le lac Saint-Pierre, du côté sud. Cette concession contenait une demie lieue de terre de front sur trois lieues de profondeur. [22] C'est ce qui fut connu plus tard sous le nom de fief Yamaska.

M. de la Vallière que ses goûts portaient plutôt vers l'Acadie ne s'était fait concéder ce fief que pour le revendre, puisque quinze jours à peine après l'avoir reçu, le 9 octobre 1683, il en disposait en faveur de Pierre Petit, marchand, des Trois-Rivières. [23]

Dans un mémoire anonyme mais daté de 1684 nous lisons:

"Il y a encore quelques particuliers à la dite côte de l'Acadie, entre autres le nommé de la Vallière, soi-disant gouverneur de la dite Acadie, qui a commencé à établir un commerce de castors qu'il vend aux Anglais de Boston qui peut avoir des suites fâcheuses pour le corps de la colonie."[24]

Le 4 avril 1684, le roi enlevait le gouvernement de l'Acadie au sieur LeNeuf de la Vallière. [25]

Le recensement de l'Acadie fait dans l'été de 1686 nous donne les renseignements suivants sur M. LeNeuf de la Vallière qui était alors à son manoir de Beaubassin ou Chignitou avec sa famille:

---

[22] *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 9.

[23] Cette vente fut faite verbalement. L'acte de vente pardevant le notaire Chambalon n'en fut passé que onze ans plus tard, le 4 juillet 1694. M. de la Vallière, absent, était représenté par M. Charles Aubert de la Chesnaye.

[24] *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 334.

[25] *Rapport sur les archives canadiennes pour 1887*, p. CCX II.

" Michel LeNeuf, sieur de la Vallière, seigneur de Beaubassin, âgé de 45 ans, 4 filles, 4 fils: Alexandre, 20 ans; Jacques, 17 ans; Jean-Baptiste, 12 ans; Michel, 8 ans; — 5 domestiques: François Léger, 55 ans; Gabriel, 20 ans; Michel Larché, 22 ans; Marie Lagassé, 16 ans; Perthuis, armurier; il avait 70 fusils ou armes et 12 cochons. "

Le recensement donne pour toute la seigneurie de Beaubassin 129 âmes, 426 arpents en valeur, 236 bêtes à cornes; 111 moutons, 189 cochons et 102 fusils. [26]

Le gouverneur de Denonville écrivant au ministre le 10 novembre 1686, lui donnait des renseignements sur l'Acadie:

" Le sieur de la Vallière, qui a été quelque temps commandant de l'Acadie, à ce que j'apprends, est un des mieux établis dans ce pays-là. Je l'ai convié d'aller en France pour qu'il vous puisse rendre compte des connaissances qu'il a de ce pays, s'étant addonné aux pêches depuis plusieurs années. Un malheureux nommé Bergier que M. de Chevry avait pour la direction de ses affaires l'a fort brouillé avec la Compagnie. Comme je sais que c'était un fripon qui l'a fort volé, je soupçonne fort que la Vallière n'avait pas le tort de son côté. Je crois que ces messieurs doivent l'écouter et qu'ils ne feraient pas mal de l'intéresser dans leur entreprise. Ce pauvre homme, fils du sieur de la Potherie, des plus anciens de la colonie, m'a dit qu'il avait été couché sur l'état de dépenses pour les appointements de commandant de l'Acadie. Si cela est ainsi, Monseigneur, il y aurait bien de la charité de les lui faire donner. Ordonnez, s'il vous plaît, que l'on examine si cette somme a été remise en deniers revenants bons ou si quelqu'un se l'est appropriée. Il est fort bon homme et fort nécessiteux. Ce qui a empêché le progrès de la

---

[26] Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale en Amérique*, tome II, p. 401.

colonie de l'Acadie est la traite du castor qui a renversé l'esprit des habitants de l'Acadie comme ailleurs et qui empêchera le succès des pêches sédentaires pour lesquelles il faut des demeures fixes et arrêtées en lieux où les terres soient bonnes." [27]

En 1687, dans un mémoire au ministre, M. Chevry, principal intéressé dans les pêches de l'Acadie, énumérait les pertes subies par sa compagnie en Acadie. Il accusait M. LeNeuf de la Vallière d'avoir pillé une chaloupe chargée pour plus de deux mille livres de marchandises. [28]

Le 2 avril 1687, M. LeNeuf de la Vallière était fait garde de la marine.

Le 1er juin 1689, M. LeNeuf de la Vallière était promu lieutenant en Acadie.

Nommé pour la seconde fois gouverneur de la Nouvelle-France le 15 mai 1689, M. de Frontenac arriva au pays le 15 octobre de la même année. Il choisit immédiatement M. LeNeuf de la Vallière comme capitaine de ses gardes. [29]

En 1690, lors du siège de Québec par Phipps, M. LeNeuf de la Vallière joua un rôle brillant. Probablement à cause de sa connaissance de l'anglais, il fut chargé de l'échange des prisonniers. [30]

Le 12 novembre 1690, M. de Frontenac écrivait à M. de Seignelay:

"Etant nécessaire de prendre présentement un peu plus de précaution pour la conservation de la ville de Québec qu'on n'a fait par le passé et n'y ayant en mon absence qu'un

---

[27] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 8; *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 370.

[28] *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 404.

[29] *Bulletin des recherches historiques*, vol. XIII, p. 339.

[30] *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 576.

seul officier pour y commander qui est le major, je ne sais, Monseigneur, si vous ne jugerez pas à propos d'y créer un lieutenant de roi pour y commander avec plus d'autorité. En ce cas, je ne crois pas que vous puissiez jeter les yeux sur personne qui s'en acquitte mieux que le sieur Provost, major, qui par les soins et la vigilance qu'il a apportés en cette dernière occasion peut espérer assurément quelque récompense et quelque marque de distinction.

" En cas que vous lui procurassiez cette grâce, je vous demanderai la place de major pour le sieur de la Vallière, capitaine de mes gardes, qui sans préoccupation est assurément le gentilhomme de tout le pays qui est le plus capable de s'acquitter des choses qu'on lui voudra confier de quelque nature qu'elles puissent être et si vous daignez vous en informer il n'y a personne à qui vous le demandiez qui ne lui rende le même avantage. " [31]

Le ministre se rendit à la suggestion de M. de Frontenac. Une lieutenance de roi fut créée à Québec. Egalement, il adopta les vues de M. de Frontenac en choisissant M. Provost comme premier lieutenant de roi. Mais M. de la Vallière ne remplaça pas M. Provost comme major de Québec, C'est M. de Galliffet qui obtint cette charge.

L'intendant Champigny n'aimait pas M. LeNeuf de la Vallière, probablement parce qu'il était le protégé de M. de Frontenac qu'il détestait cordialement.

Dans son *Mémoire instructif sur le Canada,* du 12 mai 1691, M. de Champigny écrit:

" Il (M. de Frontenac) est rempli de prévention pour une famille de ce pays à laquelle il a toujours été attaché ; elle est fort grande et remplie d'esprits mal faits, indignes de posséder les emplois qu'il leur a donnés dans les troupes,

---

[31] Archives du Canada, *Correspondance générale,* vol. II.

y en ayant même qui ne font aucun service et qui sont enfants. Cette famille fait un fort mauvais usage de sa protection. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'il en prend les intérêts ouvertement, en sorte qu'il fait de toutes leurs affaires les siennes et que personne n'ose se plaindre. Il vient de faire partir une chaloupe pour porter à Beaubassin, à l'Acadie, des munitions du Roi qu'il envoie par le sieur Beaubassin, fils du capitaine de ses gardes, pour faire des présents aux Sauvages de ces quartiers. Il envoie aussi deux canots commandés par le sieur la Poterie, autre fils du capitaine de ses gardes, pour porter des munitions vers Pintagouet aux Sauvages qui sont dans ce lieu-là." [32]

En 1691, M. de Frontenac donna une commission de capitaine à M. LeNeuf de la Vallière, pour remplacer M. Desquerac mort des blessures reçues au combat de la Prairie de la Madeleine. [33]

Cette commission fut confirmée le 1er mars 1693.

Au mois de juillet 1695, M. de Frontenac chargeait un parti de 400 Canadiens et Français et de 200 Sauvages d'aller relever le fort Cataracoui ou Frontenac détruit par les ordres de M. de Denonville en 1688. Comme il n'y avait que quelques brèches à l'enceinte, on put le mettre en très peu de temps en état de défense.

Ce parti était commandé par le chevalier de Crisafi, assisté de MM. d'Aloigny de la Groix, de Noyan, de la Vallière, de Maricour et de Linvilliers, capitaines, et de trente autres officiers, capitaines réformés, lieutenants réformés et enseignes.

M. LeNeuf de la Vallière fut laissé en commandement du fort de Cataracoui avec une garnison de quarante-huit

---

[32] *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXII, p. 287.

[33] *Ibid.*, vol. XIII, p. 339.

soldats. Il avait pour instructions de ménager les Iroquois et de tâcher d'avoir souvent des conférences avec eux. [34]

M. LeNeuf de la Vallière resta moins d'un an en commandement du fort de Cataracoui. De bonne heure au printemps de 1696, il était de retour à Québec.

Le 9 juin 1696, la frégate du roi la *Bouffonne* levait l'ancre de devant Québec pour aller croiser sur les côtes de l'Acadie. Elle était commandée par M. LeNeuf de la Vallière. Il avait pour lieutenant le sieur LeNeuf de Beaubassin, son fils, et pour enseigne le sieur LeNeuf de la Poterie, son autre fils.

On mit deux soldats par compagnie tant sur cette frégate que sur un brigantin que commandait le sieur Outlas, Anglais depuis longtemps établi dans la colonie, et qui avait pour lieutenant le sieur de la Pérade. [35]

Le 28 mai 1699, M. LeNeuf de la Vallière qui peinait depuis si longtemps au Canada recevait enfin un commandement d'une certaine importance. Il était nommé par le roi major de Montréal, en remplacement de M. Piot de Langloiserie.

A l'automne de la même année 1699, M. LeNeuf de la Vallière était chargé d'une mission importante par M. de Callière.

Le Père de Charlevoix dit au sujet de cette mission :

" Sur ces entrefaites (1699), M. de Callières reçut par M. de Bellemont une lettre, par laquelle Sa Majesté lui ordonnait de faire cesser tout acte d'hostilité entre les Français et les Anglais. Cette lettre avait été adressée ouverte au général anglais et le roi d'Angleterre avait pareillement

---

[34] *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 595 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, vol. II, p. 280 ; O'Callaghan, vol. IX, pp. 609, 621.

[35] *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 222 ; O'Callaghan, vol. IX, pp. 643, 658.

adressé à M. de Callières celle qu'il écrivait en conformité au chevalier de Bellemont. Le chevalier de Callières jugea à propos de l'envoyer à Boston par M. de la Vallière, major de Montréal, et de faire accompagner cet officier par le Père Bruyas. Ces députés étaient chargés de retirer tous les Français prisonniers dans la Nouvelle-Angleterre et il leur fut recommandé en particulier d'examiner dans quelle disposition le gouverneur anglais était au sujet des Abénaquis et des Iroquois. " [36]

Le 6 novembre 1700, MM. de Callière et Champigny écrivaient au ministre:

" Nous joignons ici un placet que le Sr de la Vallière prend la liberté de vous présenter. Il mériterait bien que Sa Majesté y eût quelque égard, étant mal dans ses affaires par la grande famille qu'il a. Le Sr de Frontenac, de qui il était capitaine de garde, nous a fort prié de vous demander l'honneur de votre protection pour lui. " [37]

Le 14 novembre 1703, M. de Vaudreuil écrivait au ministre:

" Le sieur de la Vallière, major de la ville de Montréal, prend la liberté de vous présenter un placet que je joins ici. C'est un parfaitement bon officier qui mérite l'honneur de votre protection. " [38]

A l'automne de 1704, M. Le Neuf de la Vallière passait en France. Il était porteur des *paquets* du gouverneur, de l'intendant, etc.

M. Le Neuf de la Vallière s'en allait en France, croyons-nous, pour faire confirmer par le roi la concession à lui faite en Acadie, le 24 octobre 1676.

---

[36] *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. II, p. 241. Voir aussi O'Callaghan, vol. IX, p. 720, et la Potherie, vol. IV, p. 131.

[37] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 18.

[38] *Ibid.*

Cette concession fut ratifiée le 2 juin 1705. [39]

M. Le Neuf de la Vallière mourut au mois de juillet 1705

La lettre suivante de M. de Ramezay au ministre, datée de Montréal le 12 octobre 1705, laisse entendre que M. Le-Neuf de la Vallière mourut en mer :

" Nous appréhendons fort suivant les nouvelles que nous avons eues qu'il ne soit arrivé accident à Mr de la Vallière, major de Montréal. En ce cas-là, je vous supplirais très humblement, Monseigneur, d'avoir la bonté d'accorder cette majorité à Mr le baron de Longueuil, Capne dans nos troupes, qui est un officier d'un mérite distingué quy a eu un bras cassé par les Iroquois, etc. " [40]

FRANÇOIS LEVERRIER DE ROUSSON

François LeVerrier de Rousson était fils de Nicolas Le-Verrier, seigneur de Boisguibert, et de Madeleine Houdon, de Paris, paroisse Saint-Paul.

Il commença à servir dans la première compagnie des mousquetaires du roi.

En 1675, il entrait cornette de cavalerie dans le régiment de Varennes.

Il servit ensuite pendant deux ans comme lieutenant réformé et en pied dans le régiment de la Valette.

En 1684, il perdait un oeil. Ses états de services ne disent pas dans quelle bataille.

En 1686, M. LeVerrier était réformé.

Le 17 mars 1687, M. LeVerrier était fait capitaine dans

---

[39] Richard, p. 372.

[40] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 22, fo. 63. M. Placide Gaudet nous a fourni plusieurs notes sur M. de la Vallière.

les troupes du détachement de la marine. Il passa dans la Nouvelle-France la même année.

En 1688, M. LeVerrier eut un accident qui faillit interrompre sa carrière. Etant à la chasse avec le jeune Jacques Boucher de Montizambert, fils du vénérable Pierre Boucher, il eut le malheur de le tuer accidentellement. Ce fait se passait le 9 septembre 1688, probablement dans les environs des Trois-Rivières.

M. Boucher de Grosbois, convaincu que la mort de son fils était un simple accident de chasse, donna le certificat suivant à M. LeVerrier:

" Nous Pierre Boucher, écuier, sieur de Grosbois et seigneur de Boucherville, et Jeanne Crevier, mon épouse, certifions à tous qu'il appartiendra que si nous n'avons fait aucune poursuite ni plainte à l'encontre du sieur LeVerrier, capitaine d'un détachement de la Marine, de la mort de Montizambert, l'un de nos enfants, qui a été tué par le dit sieur LeVerrier, étant à la chasse, par un accident imprévu, c'est que nous sommes parfaitement instruits de son innocence en cette rencontre ayant toujours eu beaucoup d'amitié et considération pour notre famille et particulièrement pour le dit défunt qu'il aimait tendrement. C'est pourquoi à notre égard nous déchargeons le dit sieur LeVerrier de la dite mort.

BOUCHER,

JEANNE CREVIER. " [1]

En 1689, dans une rencontre avec les Iroquois, M. LeVerrier fut blessé.

---

[1] Manuscrit en la possession de la "Historical Society", Chicago. Publié dans *Rapport concernant les archives canadiennes pour 1905*, vol. I, p. LXVI.

En 1693, il fut de nouveau blessé à la cuisse par les Iroquois.

La même année, le 1er janvier, il avait été fait garde-marine.

Le 25 mars 1694, il était fait capitaine avec commission. Il faut croire que jusque là il avait servi ici sans commission.

Le 5 mars 1695, M. LeVerrier était fait enseigne de vaisseau. Il n'était pas nécessaire alors de servir sur mer pour obtenir ce grade.

Le 21 mai 1696, une ordonnance royale supprimait complètement les congés de traite dans la colonie de la Nouvelle-France. Cette ordonnance parvint au Canada par les vaisseaux qui arrivèrent à la fin de l'été. M. de Frontenac, qui avait ses raisons pour en agir ainsi, ne promulgua cette ordonnance qu'au mois de mai 1697. M. de Callières, gouverneur de Montréal, publia aussitôt les ordres reçus par M. de Frontenac. Le 6 septembre 1697, par l'ordre suivant, il postait M. LeVerrier avec un détachement en amont de Montréal, pour arrêter ceux qui voudraient monter aux Outaouais, sans congé spécial du gouverneur :

" Il est ordonné au sieur LeVerrier, capitaine du détachement de la marine, de partir incessamment de cette ville avec le détachement qui lui sera remis par le sieur de Langloiserie, major de cette ville, pour aller au pied du long Sault de la grande rivière se poster du côté nord dans le lieu qu'il jugera le plus propre pour en garder les deux bords, afin d'empêcher qu'aucun Français n'y puisse monter, soit dans des canots à eux appartenant ou parmi les Sauvages, usant de toutes sortes d'adresses et de force pour les prendre et me les amener en cette ville en toute sûreté, avec les marchandises, boissons et effets, qui pourront leur appartenir, à la réserve de ceux qui seront avoués au sieur de Tonty, qu'il laissera passer, suivant la permission qui lui en a été accordée par M. le comte de Frontenac.

" Il se saisira pareillement de tous ceux qu'il pourra rencontrer dans la grande rivière, tant en allant qu'en revenant, nonobstant tous congés qu'ils lui pourraient montrer, et qu'en cas qu'il trouvât des caches de marchandises dans les bois ou ailleurs le long de sa route depuis la Chine en remontant, de les enlever pour les apporter en cette ville à son retour, en faisant un mémoire de tout ce qui pourra se trouver.

" Il sera à propos que dans le lieu qu'il aura trouvé propre pour se porter, qu'il y fasse un petit fort de pieux à la manière des Sauvages, ou, du moins, une abatis pour sa sûreté contre les ennemis, dans lequel il fera faire si bonne garde qu'il ne puisse être surpris, et afin qu'aucun canot français ne puisse se dérober à sa vue pendant la nuit, il détachera tous les soirs un canot qu'il enverra du côté du sud, sans faire de bruit, et un autre du côté de la rivière du nord, afin de se saisir de ceux qui voudraient tenter d'y passer.

" Il s'informera à la Chine et au bout de l'Ile, et depuis quand, si on n'avait pas vu monter quelques canots français, et si en arrivant au long Sault il voyait par des pistes fraîches qu'il en fut monté quelques-uns depuis peu, qui ne pourrait être que des français, il détachera un ou deux canots avec un officier dans chacun pour les poursuivre, en toute diligence, jusqu'au Sault de la Chaudière, afin de tâcher à les attraper.

" Nous remettant au surplus à sa bonne conduite pour faire réussir le dessein pour lequel je l'envoie.

" Fait à Montréal, le 6 septembre 1697,

" (signé) Le Chler DE CALLIÈRE." [2]

---

[2] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 15.

Le 7 juillet 1711, le ministre prenait la peine d'écrire à M. LeVerrier pour le blâmer de son défaut de zèle au service.[3]

Le 21 juin 1712, le ministre écrivait à M. LeVerrier qu'il n'avait pu demander pour lui le commandement du fort de Chambly, attendu que ce poste ne devait pas être érigé en gouvernement.

En 1713, le 28 juin, M. LeVerrier était fait chevalier de Saint-Louis.

M. de Vaudreuil écrivait au ministre le 16 septembre 1714 :

" J'ai reçu à Montréal, suivant l'ordre de Sa Majesté et votre lettre du 3 juin 1713, les sieurs LeVerrier et La Corne chevaliers de Saint-Louis. Ils m'ont paru l'un et l'autre très sensibles à l'honneur que Sa Majesté avait bien voulu leur faire. "[4]

Une note anonyme de 1714 dit au sujet de M. LeVerrier :

" Le sieur LeVerrier, Français. Sert depuis 1672. Est le premier capitaine. A servi en France. Est assez bon officier et a de la dignité. "[5]

En 1713, la majorité des troupes étant devenue vacante par la mort de M. Dumesny-Noré, M. LeVerrier, qui était le " premier capitaine ", c'est-à-dire le capitaine dont la nomination remontait le plus haut, demanda cette charge.

Elle était également briguée par MM. Bouillet de la Chassaigne, de Saint-Martin, Céloron de Blainville, Sabrevois, de La Corne et Louis-Philippe de Vaudreuil, fils aîné du gouverneur de la Nouvelle-France.

M. LeVerrier fut nommé le 12 mai 1714.

---

[3] Richard, 1899, p. 434.

[4] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 34,

[5] *Bulletin des recherches historiques*, vol. I, p. 114.

Le 27 avril 1716, M. LeVerrier remplaçait M. Bouillet de la Chassaigne à la majorité de Montréal.

Le 8 février 1724, le roi accordait à M. LeVerrier, en considération des blessures qu'il avait reçues au service, une pension de 400 livres sur le trésor royal.

Le 15 mai 1725, M. LeVerrier remplaçait M. de Louvigny comme lieutenant de roi à Québec.

Le 20 octobre 1727, l'intendant Dupuy écrivait au ministre :

" Il n'y a, quant au présent, que des éloges à faire aux officiers des troupes qui servent ici. La guerre que M. le marquis de Beauharnois avait déterminée à Montréal, et qui nous a tenus en préparatifs à Québec jusqu'à ce qu'il envoyât les ordres pour faire monter les troupes à Montréal, m'a donné lieu de connaître leur zèle et leur vivacité pour le service du roi.

" M. LeVerrier, lieutenant de roi à Québec, qui y commandait en l'absence de M. le gouverneur-général, s'y est comporté avec tout le feu, la vivacité et l'expérience d'un ancien officier ; il a vu faire la guerre à M. de Turenne et, par conséquent, à bonne école. Cela paraît en tout ce qu'il fait, sa vigilance est entière et personne n'est plus ferme et plus positif que lui dans les règles du service. Il joint à toutes ces bonnes qualités une attention singulière à former M. son fils, qui est un des officiers des mieux faits et des plus louables par deux caractères qui paraissent rarement ensemble dans les jeunes gens, une sagesse exemplaire dans les moeurs et beaucoup de bravoure dans ses actions et ses procédés ; il a été du détachement de Niagara, il en est revenu malade et j'ose vous représenter, Monseigneur, que le soin que M. LeVerrier a pris de Québec et le bon ordre qu'il y a entretenu mérite que son fils se ressente de vos bonnes grâces. " [6]

---

[6] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 49.

Le 14 octobre 1730, l'intendant Hocquart écrivait au ministre :

" M. le marquis de Beauharnois m'a fait part de ce que vous avez agréable de lui marquer au sujet de plusieurs sommes provenant des congés qu'il a distribués à quelques familles de ce pays-ci l'année dernière, entre autres à mesdames LeVerrier et La Corne. Je n'ai point craint, Monseigneur, de contribuer à le déterminer à continuer le même secours à ces deux familles cette année, qui en ont un extrême besoin. MM. LeVerrier et La Corne sont à la vérité tous deux lieutenants de roi, mais dans un état si fâcheux, eu égard à leur place et à leur peu d'aisance, qu'ils sont dans le cas d'avoir besoin plus que personne de ce secours. Le sieur LeVerrier commande pendant trois mois de l'été à Québec, et il convient que la dignité du commandement soit accompagnée d'un certain extérieur. M. de La Corne a douze enfants vivants qui se portent tous au bien et l'on ne peut concevoir comment avec une fortune si médiocre il a pu les élever. Je n'ai l'honneur de vous écrire, Monseigneur, que pour rendre témoignage à la vérité. " [7]

En 1730, lorsqu'il s'agit de remplacer M. Bouillet de la Chassaigne au gouvernement de Trois-Rivières, M. LeVerrier sollicita cette charge, mais elle fut accordée à M. Boisberthelot de Beaucours.

Le 21 mars 1730, le ministre écrivait à M. LeVerrier qu'il aurait désiré lui donner le gouvernement des Trois-Rivières, qu'il avait sollicité, mais cette faveur revenait à M. de Beaucours en raison de l'ancienneté de ses services.

Le 15 octobre 1730, l'intendant Hocquart écrivait au ministre :

" M. de la Chassaigne a pris possession du gouvernement

---

[7] *Ibid.*, vol. 53.

de Montréal et M. de Beaucours de celui des Trois-Rivières. M. LeVerrier, lieutenant de roi à Québec, a été bien touché de n'avoir point obtenu cette dernière place. Cet officier quoique âgé a continué de servir avec beaucoup de zèle et d'activité pendant l'absence de M. le général. Il aime et fait observer la discipline. Il est sujet à quelque dépense extraordinaire pendant le temps de son commandement et il mérite, Monseigneur, par ses longs services et par le peu d'aisance qu'il a que Sa Majesté lui accorde quelque gratification ou augmentation d'appointement. " [8]

François LeVerrier, sieur de Rousson, décéda à Québec le 6 novembre 1732, et fut inhumé le lendemain dans l'église paroissiale. Il est dit dans son acte de sépulture, " qu'il décéda dans la communion de notre mère la sainte Eglise après avoir reçu les saints sacrements de pénitence et d'extrême-onction n'ayant pu recevoir le saint viatique ". [9]

(À SUIVRE)

Pierre-Georges ROY.

---

[8] *Ibidem.*

[9] Un des frères de M. Le Verrier de Rousson, M. Le Verrier de Boisguibert, servait aussi dans l'armée. D'après Laffilard, il fut fait garde de la marine le 24 août 1684 et capitaine aux Iles le 22 septembre 1691. Ce M. Le Verrier de Boisguibert serait mort aux Isles en 1693.

A travers les faits et les oeuvres

L'Allemagne entre en scène. — La ligue des nations. — L'adoption du pacte. — Le traité de paix. — Scène historique au palais du Trianon. — Evocations et souvenirs. — Deux dates : 1871, 1919. — Discours de Clemenceau. — Réponse du comte de Brockdorff-Rantzau. — Analyse du traité. — Conditions rigoureuses. — Sont-elles excessives ? — Les deux aspects de la question. — Récriminations et protestations de l'Allemagne. — Elle affirme qu'il lui est impossible de signer le traité. — Que peut-elle faire ? — Le budget britannique. — Le message de M. Wilson. — Au Canada. — La question d'éducation au sénat.

L'EVENEMENT du mois c'est assurément l'entrée des Allemands en scène à la conférence de la paix et la remise qui leur a été faite du traité si laborieusement élaboré.

Cependant, avant d'aborder l'examen de ce document mémorable, nous voulons dire un mot de la ligue des nations et de l'adoption de ce pacte par la conférence. Nous avons donné un aperçu de son programme revisé dans notre chronique d'avril. Depuis lors le texte en a été soumis à une réunion plénière du congrès. C'est M. Wilson qui en a proposé l'adoption le 28 avril. Il s'est borné à signaler les modifications subies par le texte primitif. " La plupart des changements qui ont été faits, a-t-il dit, sont des changements dans les mots, non dans la substance, et en outre, la plupart des changements ont été faits pour rendre le document plus clair, ou mieux pour rendre explicite ce que nous considérions tous comme implicite lorsque le document vous a d'abord été soumis. "

Il serait fastidieux d'entrer dans le détail des altérations apportées au texte originaire. Mentionnons seulement le paragraphe qui désigne Genève comme siège de la ligue. Les représentants de la Belgique dans les commissions préparatoires se sont fortement opposés à cette décision, soutenant que

la ville de Bruxelles aurait dû être adoptée de préférence. Un second paragraphe donne cependant au conseil le droit de choisir une autre cité comme siège de la ligue si la chose est nécessaire. Le pacte tel qu'amendé a été accepté unanimement par le congrès. Subséquemment, à une séance du comité provisoire de la ligue, M. Stephen Pichon, ministre des affaires étrangères de France, en a été élu président. Sir Eric Drummond avait antérieurement été choisi comme secrétaire général sur proposition de M. Wilson.

Au moment où la ligue des nations recevait la sanction finale de la conférence, les plénipotentiaires allemands étaient déjà arrivés à Versailles. Le 2 mai ils présentaient leurs lettres de créance aux représentants des Alliés et des Etats-Unis. Mais plusieurs jours s'écoulèrent encore avant la présentation du traité. C'est le 7 mai qui a vu s'accomplir ce grand acte historique. Quelle scène émouvante! Quel mélange de sentiments complexes elle dût faire naître! Quelles évocations elle dût provoquer dans les âmes! Cette inoubliable séance avait lieu dans la grande salle du Trianon, où flottent encore la mémoire de Louis XIV et les souvenirs du grand siècle. On foulait aux pieds un merveilleux tapis, chef-d'oeuvre de l'art français au temps du roi-soleil. L'assemblée convoquée pour déterminer les conditions de la paix mondiale, après quatre ans de carnage et de désastres inouïs, se tenait dans la même ville de Versailles où, il y a cinquante ans, le nouvel empire d'Allemagne, inauguré dans le sang, mettait son pied brutal sur la gorge de la France écrasée. Alors c'était le premier ministre germanique, l'astucieux et cynique Bismarck, qui signifiait aux malheureux négociateurs français, MM. Thiers et Jules Favre, les volontés implacables du Teuton vainqueur. Vicissitudes des choses humaines ! Aujourd'hui les rôles sont renversés. C'est le premier ministre de la France victorieuse, qui, au nom des Alliés triomphants,

communique aux représentants des Allemands humiliés et déchus les dures conditions qu'ils doivent subir!

Toutes ces pensées devaient sans doute assaillir M. Clemenceau, témoin des jours d'angoisse de 1871 et demeurant de cette époque cruelle, lorsqu'il se leva dans la salle du Trianon pour annoncer aux envoyés ennemis les résolutions du congrès. Nous tenons à citer ici quelques extraits de sa brève et nerveuse allocution. En voici le début: " Ce n'est ni le temps, ni le lieu de dire de vaines paroles. Vous avez devant vous les plénipotentiaires accrédités de toutes les grandes et petites puissances unies ensemble pour faire cette guerre qui leur a été si cruellement imposée. Le temps est venu de régler nos comptes. Vous avez demandé la paix. Nous sommes prêts à vous l'accorder. Nous avons à vous présenter un document qui renferme nos conditions. Vous aurez le temps et le loisir de peser ces conditions. Tout sera fait avec la courtoisie qui est la caractéristique des nations civilisées. Pour dire ma pensée en toute franchise, vous nous trouverez prêts à vous donner toutes les explications que vous désirerez, mais nous devons vous dire en même temps que ce second traité de Versailles nous coûte trop cher pour que, de notre part, nous ne prenions pas toutes les précautions et toutes les garanties nécessaires pour que cette paix soit une paix durable. " Nos lecteurs auront souligné d'eux-mêmes les traits saillants et saisissants de ce morceau: " Cette guerre qui a été si cruellement imposée ; — le temps est venu de régler nos comptes; — vous avez demandé la paix, nous sommes prêts à vous l'accorder"; et cette évocation de l'ancien traité—celui de 1871 qui mutilait la France—par la déclaration que " ce second traité de Versailles coûte trop cher " pour qu'on ne l'entoure pas de toutes les précautions et de toutes les garanties. M. Clemenceau a mis ensuite les délégués allemands au courant de la procédure arrêtée. Pas de discussion verbale;

toutes les observations devront être mises par écrit; un délai maximum de quinze jours est accordé pour la présentation de ces dernières; après avoir pesé les observations qui lui auront été faites le conseil suprême enverra une réponse écrite à la délégation allemande et il fixera le temps où la réponse finale devra être donnée par celle-ci.

Le chef des plénipotentiaires germaniques, le comte de Brockdorff-Rantzau, a répondu à M. Clemenceau. Il est difficile d'imaginer une position plus difficile, une tâche plus accablante que la sienne. L'Allemagne a voulu dominer le monde; pendant quarante ans elle a terrorisé l'Europe; elle à déchaîné en 1914 une guerre effroyable; quarante années durant, elle a accumulé les plus exécrables forfaits ; et, vaincue en définitive, elle se voit maintenant réduite à lutter désespérément pour atténuer la rigueur des pénalités encourues. Quelle situation pour celui qui devait parler en son nom! Si l'on en croit certains compte rendus, M. de Brockdorff-Rantzau ressentait avec une intensité terrible l'angoisse de l'heure et des circonstances. Il a parlé, assis, parce que, a-t-on dit, il lui eût été impossible de se tenir debout. Son discours, n'en déplaise à beaucoup de commentaires, a manifesté autant d'habileté et de dextérité qu'il était possible d'en déployer à un tel moment. Il a commencé par admettre sans réserve la défaite de son pays. " Nous ne nous faisons pas d'illusion, a-t-il dit, sur l'étendue de notre défaite et sur notre faiblesse. Nous savons que la puissance de l'armée allemande est brisée. Nous connaissons la profondeur de la haine qu'on entretient contre nous ici et nous avons entendu la demande passionnée que les vainqueurs fassent payer les vaincus et punissent ceux qui méritent de l'être. "

Tout en faisant des admissions précieuses, il a essayé de discuter la question des responsabilités: " On nous demande d'avouer que nous sommes les seuls coupables dans cette

guerre, a-t-il déclaré. Un tel aveu serait un mensonge dans ma bouche. Nous sommes loin de décliner toute responsabilité sur le déclanchement de cette guerre mondiale et sur la manière dont elle a été faite. L'attitude de l'ancien gouvernement allemand à la conférence de la Haye, ses actions et ses omissions durant les douze jours tragiques de juillet ont certainement contribué à précipiter le conflit. Mais nous nions avec énergie que l'Allemagne et ses citoyens, qui étaient convaincus qu'ils faisaient une guerre défensive, soient les seuls coupables. " Le chef de la délégation allemande a alors essayé de pallier les responsabilités de son pays, en rappelant le meurtre de l'archiduc François-Ferdinand à Serajevo et en signalant comme une des causes de la guerre la politique de représailles et d'expansion pratiquée, suivant lui, durant cinquante ans, par tous les Etats de l'Europe. Il serait bien embarrassé de démontrer, par exemple, quels reproches on pourrait adresser de ce chef à la France et à la Belgique et en quoi leur attitude, depuis un demi-siècle, a pu compromettre la paix du monde.

Passant ensuite aux accusations portées contre l'Allemagne à propos des crimes commis par elle, il a prononcé ces paroles : " L'opinion publique dans les pays qui sont nos ennemis est remplie des prétendus crimes que l'Allemagne aurait commis au cours de la guerre. Ici encore nous sommes prêts à avouer le mal qui a été fait. Nous ne sommes pas venus ici pour atténuer la responsabilité de ceux qui ont déchaîné la guerre, politiquement ou économiquement, non plus que pour renier les crimes qui ont été commis contre les droits des peuples. Nous répétons la déclaration qui a déjà été faite au Reichstag allemand au début de la guerre, c'est-à-dire : " Un grand tort a été causé à la Belgique et nous sommes prêts à le réparer. " Cependant, ici encore, le comte de Brockdorff-Rantzau ne veut pas reconnaître que, dans la manière de

faire la guerre, l'Allemagne soit la seule coupable. Chaque nation, soutient-il, a dans son dossier des actes réprouvés par la majorité des citoyens. " Les crimes en temps de guerre peuvent ne pas être excusables, mais ils sont commis dans la lutte pour la victoire et dans la défense de l'existence nationale, et des passions naissent qui obscurcissent la conscience du peuple. "

Relativement aux réparations, le plénipotentiaire germanique a dit que son pays se reconnaît tenu à la restauration des territoires de la Belgique et du nord de la France. Le fardeau des Etats germaniques va être lourd. " Les experts des deux parties, a déclaré leur porte-parole, auront à examiner comment le peuple allemand pourra remplir ses obligations financières sans succomber sous le fardeau. La ruine de l'Allemagne priverait ceux qui ont droit à des réparations des avantages auxquels ils ont droit et entraînerait un désordre irréparable dans tout le système économique de l'Europe."

Ce discours était prononcé, ne l'oublions pas, avant que les délégués allemands eussent pris connaissance des conditions du traité qui venait de leur être remis. Lorsqu'ils ont pu les étudier, il semble qu'ils en aient été consternés. Cet instrument diplomatique est extrêmement long et complexe. Il contient, nous a-t-on dit, quatre-vingt mille mots. Pour en donner une juste idée à nos lecteurs, nous ne saurions mieux faire que d'en traduire un excellent résumé publié par un journal anglais.

L'article premier incorpore dans le traité le pacte de la ligue des nations. Cette dernière aura des fonctions spécifiques à remplir pour l'exécution des conditions de la paix. Elle pourra en tout temps intervenir auprès de l'Allemagne pour lui intimer de renoncer à toute violation de la zône neutre à l'est du Rhin qui constituerait une menace pour la paix du monde. Elle nommera trois des cinq membres de la commis-

sion chargée d'administrer la vallée de la Saar. Elle nommera le haut commissaire de Dantzig, garantira l'indépendance de cette ville libre et ménagera la conclusion de traités entre elle, la Pologne et l'Allemagne. Elle fera fonctionner le système du mandat qui devra être appliqué aux colonies allemandes, et elle agira comme un tribunal sans appel au sujet des plébiscites concernant la frontière germano-belge, des contestations relatives au canal de Kiel et de certains problèmes financiers et économiques. Une conférence internationale du travail devra avoir lieu en octobre sous sa direction.

Abordant ensuite les obligations spécialement imposées à l'Allemagne, nous voyons qu'elle doit rétrocéder à la France l'Alsace-Lorraine. Elle est de plus astreinte à reconnaître l'internationalisation, au bénéfice de la France, du bassin de la Saar avec ses ressources industrielles. Elle devra concéder à la Belgique un certain territoire et rendre au Danemark une partie de la région enlevée à ce dernier lors de la guerre du Schleswig-Holstein en 1864. Du côté de l'est une partie de la Silésie sera abandonnée au nouvel Etat polonais, ce qui coupera la Prusse en deux et la rendra moins influente dans le nouvel Etat germanique. L'Allemagne perdra toutes ses possessions et territoires coloniaux et tous ses droits politiques en dehors de l'Europe, disposition qui s'étendra au Maroc, à l'Egypte, au Siam, à la Liberia et à la Chine. Elle sera tenue de reconnaître l'indépendance de l'Autriche, de la Tchéco-Slovaquie et de la Pologne, et de renoncer à l'idée de regagner son prestige perdu en absorbant les populations de langue allemande appartenant au défunt empire autrichien. L'armée allemande sera réduite à 100,000 hommes et la conscription sera abolie. L'importation et l'exportation du matériel de guerre cessera en Allemagne et sa fabrication sera strictement limitée. La force navale ne dépassera pas six cuirassés,

six croiseurs légers, douze torpilleurs et douze contre-torpilleurs, avec un personnel maximum de 15,000 hommes et pas de sous-marins. Ni l'armée ni la marine n'auront d'avions militaires. Aucuns forts ne pourront être construits dans certaines zônes. La frontière restera ouverte aux mouvements des forces alliées qui occupent une partie du territoire allemand jusqu'à ce que réparation complète ait été faite de tous les dommages causés. L'Allemagne paiera d'abord vingt milliards de marcs. Le reste devra être soldé par l'émission d'obligations, dont le paiement sera réparti sur un grand nombre d'années pour une somme à être fixée ultérieurement. Les pertes infligées aux marines des Alliés seront compensées tonne pour tonne par la cession d'une partie de la marine marchande allemande et par la construction de nouveaux vaisseaux. Les fortifications d'Héligoland seront démolies et le canal de Kiel sera ouvert au trafic général. Le kaiser sera mis en accusation pour avoir violé les lois internationales.

Malgré ses inévitables lacunes ce résumé contient la substance du traité soumis à la nation vaincue. Assurément ces conditions sont rigoureuses. Il est difficile de comprendre comment il puisse se faire que l'opinion tout entière en Angleterre aussi bien qu'en France ne les trouve pas satisfaisantes. Des critiques se sont pourtant fait entendre dans la presse des deux pays. Nous devons déclarer sincèrement qu'elles ne nous paraissent pas raisonnables. Il nous semble que la première lecture du traité doit créer sur tout esprit impartial l'irrésistible impression qu'il était impossible d'exiger davantage et que si les Alliés ont péché ce n'est certainement pas par faiblesse.

Par contre, serait-on justifiable de les accuser de vindicte et d'outrance? Nous ne sommes pas prêt à l'admettre. Pour bien apprécier la situation, il ne faut pas se borner à lire la

longue récapitulation des pénalités, des obligations, des restrictions, des sacrifices, des limitations, des entraves imposées à l'Allemagne. Isolées des circonstances d'où le traité est issu, ces conditions peuvent paraître d'une sévérité implacable. Mais quand on songe à l'origine de la guerre, aux quatre ans de sa durée, aux désastres qu'elle a enfantés, aux deuils et aux ruines qu'elle a accumulés, aux blessures mortelles qu'elle a infligées et qui ne seront pas cicatrisées avant un demi-siècle pour ne citer que la France et la Belgique, quand on envisage ainsi les deux aspects de la question, on comprend que la rigueur ne saurait être assimilée à l'injustice et que, si les termes du traité peuvent sur certains points paraître extrêmement durs, les Alliés ont des faits et des chiffres d'une terrible éloquence pour les expliquer.

La partie des conditions exigées sur laquelle il est le plus difficile de se prononcer à distance est celle qui concerne les obligations financières et économiques que l'Allemagne devra assumer. Quant au principe des réparations il ne saurait être discuté. Les détails seuls peuvent prêter à la controverse. Déjà elle est engagée, et déjà on a pu constater que les récriminations allemandes ne sont pas sans réplique. Ainsi, relativement à la cession d'une partie de la marine marchande de l'Allemagne et à l'obligation pour cette dernière de construire en cinq ans et de livrer aux Alliés un million de tonnes, les délégués germaniques ont rédigé une note à première vue très forte. Mais la réponse des Alliés a vite fait de remettre les choses au point. " Vous oubliez, leur a-t-on dit en substance, que le sacrifice exigé de votre nation est l'inévitable et nécessaire pénalité de la criminelle oeuvre de destruction accomplie par elle pendant trois ans contre la marine marchande de l'univers. En compensation des douze ou treize millions de tonnage maritime que vous avez détruits, nous n'exigeons que quatre millions de votre tonnage, soit un tiers à peine de

la perte que vous avez infligée aux nations en violation de toutes les lois internationales. Le déficit dans le tonnage maritime est le résultat non du traité mais des actes de l'Allemagne, et elle ne doit pas être surprise d'être appelée à subir une proportion, et une proportion bien modérée, de la perte causée par son action criminelle. " Cette réponse nous semble irréfutable.

Les représentants des nations qui ont vaincu l'Allemagne ne se dissimulent pas que leurs conditions sont rigoureuses. Mais ils proclament en même temps qu'elles sont le résultat fatal d'une guerre que l'empire allemand a voulue et déchaînée. La France, la Belgique, la Serbie, la Roumanie ont été broyées par le cataclysme. L'Allemagne coupable devrait-elle donc être la seule à ne pas souffrir des conséquences du fléau dont elle est responsable au premier chef? La note où les Alliés répondent à celle des Allemands sur les conditions économiques du traité contient ce passage caractéristique: " Toutes les nations de l'Europe souffrent des pertes et porteront longtemps des fardeaux presque au-dessus de leurs forces. Ces fardeaux et ces pertes leur ont été imposés par l'agression de l'Allemagne. Il est juste que celle-ci, responsable de ces calamités, soit appelée à les atténuer jusqu'aux extrêmes limites du possible. Sa souffrance ne proviendra pas des conditions de la paix, mais des actes de ceux qui ont provoqué et prolongé la guerre. Ceux qui sont responsables de la guerre ne peuvent échapper à ses justes conséquences. "

Considéré dans son ensemble, le traité offre bien des aspects satisfaisants. Signalons entre autres le retour à la France de l'Alsace-Lorraine, les réparations et l'affranchissement assurés à la Belgique, la résurrection de la Pologne, la reconstitution des nations balkaniques, la restitution au petit Danemarck des provinces volées en 1864, la voie ouverte au désarmement progressif et à la diminution du fardeau milita-

riste, etc. En somme, le traité n'est pas une oeuvre parfaite, on peut y signaler des erreurs et des lacunes où s'accuse la faillibilité humaine; mais il nous semble que dans l'histoire il fera meilleure figure que beaucoup d'autres actes diplomatiques adoptés au cours des siècles pour régler les difficultés des Etats et des peuples.

Naturellement cette appréciation ne saurait être celle de l'Allemagne. On pouvait s'attendre que la nation vaincue regimberait devant les pénalités encourues par elle. Elle l'a fait avec un éclat qui n'a pas dû surprendre les chefs du congrès de Paris. Les négociateurs allemands, par la voix du comte de Brockdorf-Rantzau, ont protesté contre l'énormité des exigences du traité. Et le gouvernement germanique a déclaré avec indignation que de telles conditions ne pouvaient être acceptées. Le chancelier Scheidemann a prononcé devant l'assemblée nationale à Berlin un discours éloquent et violent, dans lequel il a fait entendre le cri de l'orgueil et des intérêts allemands blessés au vif. Il a déclaré, au milieu des acclamations des députés, que le gouvernement ne pourrait consentir à signer un pareil traité. La presse germanique a fait écho à ces protestations.

Cependant, que peut faire l'Allemagne? En face des Alliés, elle est impuissante. Foch est sur le Rhin, prêt à envahir la Prusse rhénane aussitôt que l'armistice sera dénoncé. Aussi les pourparlers sont loin d'être rompus. Les délégués allemands rédigent des notes, auxquelles répond le conseil suprême des Alliés comme nous l'avons vu plus haut. Il est possible que la conférence de Paris consente à quelques modifications qui facilitent au gouvernement de Berlin l'acceptation si pénible à consentir. Qu'on se rappelle l'angoisse et la douleur patriotiques de MM. Thiers et Jules Favre, au moment de signer les préliminaires qui devaient servir de base au traité de Francfort, et les larmes brûlantes qu'ils ver-

sèrent en revenant de Versailles le soir du 26 février 1871 ! L'histoire a de bien dramatiques retours. Le premier délai de quinze jours accordé aux Allemands pour signer le traité a été prolongé d'une semaine. Entre temps, les représentants de l'Autriche sont arrivés en France. Le projet de traité préparé par la conférence ne leur a pas encore été soumis. L'imbroglio italien, auquel il ne paraît pas que l'on ait trouvé une solution, est une des causes de ce retard.

• • •

Dans le parlement britannique, le chancelier de l'échiquier, M. Austin Chamberlain, a soumis à la chambre des communes son exposé financier. Nous allons y cueillir quelques chiffres dont le langage est significatif. Au 31 mars 1919 la dette nationale de la Grande-Bretagne était de 7,435,000,000 de louis ou trente-cinq milliards de piastres, au lieu de 645,000,000 ou trois milliards deux cent-vingt-cinq millions de piastres au moment de la guerre. Celle-ci a donc ajouté trente-trois milliards de piastres au fardeau des contribuables britanniques! Les revenus de l'année courante ont été estimés à 1,159,650,000 louis, sans le produit des nouvelles taxes, et les dépenses à 1,439,000,000 de louis. Du 1er avril, au 10 novembre 1918, les dépenses quotidiennes ont été de 7,443,000 ou trente-sept millions de piastres. Depuis le 10 novembre elles ont baissé à 6,476,000 louis, soit une diminution quotidienne de cinq millions de piastres environ.

Parlant de l'actif qui doit figurer en regard de la dette, M. Chamberlain a informé la chambre qu'il comprend les sommes suivantes dues au gouvernement anglais: 171,000,000 de louis dûs par les colonies, 568,000,000 dûs par la Russie, 434,000,000 par la France, 412,520,000 par l'Italie, 86,799,000 par la Belgique, 18,643,000 par la Serbie, et 47,915,000 dûs par les

autres alliés. Relativement au Canada, le chancelier de l'échiquier a fait cette déclaration : " Conformément à une proposition présentée par un de mes prédécesseurs, un règlement a été fait entre les gouvernements canadien et anglais au sujet de notre responsabilité envers eux et de leurs obligations envers notre pays. Il a réduit la dette du Canada envers notre pays, et d'un autre côté, la dette de ce pays envers le Canada, d'une somme de £80,650,000. J'ai tout espoir de croire que nous pourrons faire une transaction semblable durant l'année prochaine. "

M. Chamberlain a ensuite annoncé la mise en vigueur, pour la prochaine année fiscale, d'un tarif de faveur à l'égard des colonies. Les préférences accordées aux marchandises, sauf à l'alcool, seront du sixième des droits de douane, et sur les articles comme les horloges, les montres et les instruments de musique, elles seront d'un tiers. Cette préférence touchera surtout le thé et le cacao. Un comité sera nommé pour examiner les taux sur les marchandises alimentaires, les pellicules cinématographiques et un certain nombre d'autres articles. Le tarif de faveur sera mis en vigueur le 1er avril, sauf sur le thé, qui n'aura de préférence qu'à partir du 2 juin. La préférence n'affectera que les marchandises impériales.

Envisageant l'ensemble de la situation, le chancelier de l'échiquier a prononcé ces paroles : " Le premier remède est de réduire les dépenses, le deuxième est de payer les dettes le plus possible à même les revenus, et le troisième est d'emprunter le plus gros montant possible. Les dépenses de l'année à venir seront augmentées par un surcroît de frais de guerre et aucun côté du bilan ne peut donner une idée vraie de la situation financière d'après-guerre. En parlant de l'avenir je dois imaginer le temps où nous reviendrons à notre vie normale et j'estime que le revenu de la prochaine année fiscale sera de £652,000,000. J'estime à £766,000,000 les dépenses d'une an-

née normale. On prévoit que le déficit d'une année normale sera de £114,000,000 et je propose le budget de cette année avec un tel déficit en vue. " Ceci indique qu'il faudra recourir à une augmentation d'impôts.

• • •

Pendant que M. Wilson était retenu à Paris par les travaux ardus de la conférence, le nouveau congrès américain se réunissait à Washington. Le président a dû lui adresser de Paris son message d'ouverture, daté du 20 mai. Il y recommande le rappel de la loi de prohibition en temps de guerre, en tant qu'elle s'applique aux vins et à la bière; il annonce que les compagnies de chemins de fer, de télégraphe et de téléphone retourneront aux propriétaires; il demande une revision des taxes de guerre et particulièrement l'abolition de l'accise sur la fabrication et sur la vente en détail; il trace aussi un programme ouvrier. Le message mentionne en plus la mise en vigueur de l'amendement instituant le suffrage féminin. Le président déclare qu'il est prématuré de parler du traité de paix ainsi que de la ligue des nations. Un des points du message qui a été accueilli avec le plus d'intérêt a été celui qui concerne l'abandon de l'exploitation par l'Etat des chemins de fer, télégraphes et téléphones. Les chemins de fer seront remis à leurs propriétaires à la fin de l'année 1919.

• • •

Au parlement d'Ottawa, beaucoup d'indices semblent annoncer une prolongation de session. Le discours budgétaire ne sera pas prononcé avant la première semaine de juin. Un débat intempestif a été provoqué sur la question de l'éduca-

tion nationale. C'est le sénat qui a battu la marche. Le sénateur Pope a amorcé la discussion en proposant la résolution suivante : " Qu'il devrait être établi en Canada un système d'écoles nationales gratuit et obligatoire. " Il a appuyé sa motion d'un assez long discours dans lequel il s'est efforcé de démontrer que les Pères de la Confédération avaient commis une erreur en attribuant aux provinces la juridiction en matière d'éducation. Il a protesté contre la reconnaissance des droits des minorités en Canada. Il a attaqué ainsi l'oeuvre dont son père a été l'un des principaux artisans. Suivant lui, le grand défaut du système actuel, c'est qu'il n'a pas réussi à créer dans notre pays un véritable sentiment national, l'unité de sentiments et d'aspirations qui devrait exister. Il a aussi attaqué les résultats de notre système dans la province de Québec. Les sénateurs Dandurand, Beaubien et Choquette ont pris tour à tour la parole pour soutenir des vues opposées à celles du sénateur Pope. Entre temps, un débat analogue a eu lieu dans la chambre des communes. Au sénat le débat doit se poursuivre. L'espace nous manque pour traiter un peu longuement cette grave question dans la présente chronique. Nous y reviendrons le mois prochain.

Dans la province de Québec, nous sommes gratifiés d'une élection générale inopinée. Malgré certaines rumeurs, cette nouvelle est arrivée à l'improviste. La votation aura lieu le 23 juin.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 25 mai 1919.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LES PIERRES DU FOYER, par Henry Bordeaux, in-16. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Ce groupement du *Foyer*, qui avant la guerre rayonnait sur Paris, naquit dans un hôtel de la rue Vaneau, où se tenait une école professionnelle destinée à compléter l'éducation pratique de la femme. Peu à peu, à cet enseignement professionnel et restreint, s'ajoutèrent une revue et des conférences qui s'adressaient à une élite sociale en même temps qu'aux jeunes filles, avec le noble dessein de poursuivre le relèvement de la patrie par la régénération de la famille et la connaissance de l'histoire et des pays étrangers. En 1913, l'auteur des *Roquevillard*, du *Pays natal*, de *La croisée des chemins*, de *La maison*, fut appelé à diriger l'oeuvre. A la lueur des événements, les conférences et lectures qu'il rassemble aujourd'hui en volume — à commencer par le discours d'ouverture de Paul Bourget, rappel ému et vibrant des lois traditionnelles qui sont, à son sens, la sauvegarde de la cité, la pierre de touche infaillible pour juger la portée de la littérature—apparaissent, non seulement comme des modèles achevés d'érudition judicieuse, de claire et forte doctrine, d'élégance pittoresque dans la forme, mais aussi comme des avertissements prophétiques et des leçons de choses admirablement documentées. Toute cette haute et sereine philosophie, appuyée d'exemples fameux qui vont des légendes du cycle chevaleresque au premier lauréat de la fondation Etienne Lamy, père de quinze enfants, est une ébauche de reconstitution de la pensée nationale dans ses rapports avec l'idée de famille. Au fond, elle n'est que la paraphrase magnifique de ce mot de Joseph de Maistre: " La patrie est une association sur le même sol des vivants,des morts et de ceux qui naîtront."

* * *

LE JUSTICIER, par M. Paul Bourget, de l'Académie française, chez Plon-Nourrit, Paris, 1919.

La nouvelle est un cadre merveilleusement adapté à la concision d'une action forte et à la mise en valeur d'un caractère ou d'une personnalité morale. Balzac, Stendhal, Mérimée, Maupassant l'avaient compris d'ins-

tinct. Le nouveau volume de l'auteur de *Némésis*, du *Sens de la mort* et du *Démon de midi*, se rattache à la tradition de ces maîtres. Il offre, en un raccourci saisissant, une série de petits romans d'une variété surprenante. Le premier démontre, par un exemple infiniment douloureux, le danger de s'ériger en arbitre dans sa propre cause. Il pourrait porter en épigraphe cette pensée d'un moraliste: " On ne connaît jamais toutes ses fautes. " Cette haute moralité ressort d'un drame familial qui oppose l'un à l'autre deux frères en un duel sans merci. Ce sont encore des problèmes de conscience qui se débattent et s'agitent, au milieu des plus émouvantes péripéties, dans des aventures d'un ordre très différent: *La cachette*, histoire d'un trésor trouvé que la probité farouche du découvreur et d'une noble héritière tombée à une sorte de domesticité restitue au possesseur légal, type grossier du parvenu; — *Le carré d'orties*, évocation d'un drame de la Terreur ; — *Le fruit juge l'arbre*, simple tableau du regret de la certitude perdue dans l'âme d'un prêtre révolté à la vue d'un enfant qui se repent d'un larcin étourdiment commis et se régénère aussitôt par la confession de sa faute; *l'apache*, qui termine le recueil, met en scène un déclassé issu d'une honnête famille universitaire, compromis par de sinistres compagnonnages, mais supérieur à sa vie par son âme, et se rachetant par un sacrifice suprême. Impressionnant commentaire du célèbre adage: *Video meliora proboque—deteriora sequor.*

* * *

UN SOLDAT DE FRANCE, lettres d'un médecin auxiliaire, avec préface de M. Emile Boutroux, de l'Académie française, chez Plon-Nourrit, à Paris, 1919.

Les lettres qui composent ce volume n'étaient pas destinées au public. Celui qui les a écrites, et qui y apparaît comme un représentant particulièrement remarquable de sa génération, est tombé au champ d'honneur, le 16 avril 1917, à peine âgé de vingt-trois ans. C'est, en des confidences s'épanchant dans le secret de l'intimité, l'histoire d'une âme d'élite, de sa formation, de ses développements successifs à la faveur de circonstances exceptionnelles, à la clarté d'événements prodigieux qui tiennent de l'épopée. La guerre y apparaît comme une rude éducatrice, inspiratrice d'énergie, de sacrifice, de patriotique dévouement. Quelques fragments détachés de cette correspondance suggestive ont été remarqués dans la

Revue de Paris qui les accueillit et méritent de devenir classiques. Le jeune héros, qui les traça d'une main ferme, Jean X..., d'origine alsacienne, étudiant en médecine, avait d'abord servi comme simple soldat à Charleroi et été blessé à la première bataille de la Marne avant d'entrer dans le service sanitaire. Il est mort en Champagne, en suivant la vague d'assaut de son régiment. Les lettres qui terminent le recueil, antérieures à la guerre, expliquent cette fin glorieuse en faisant ressortir les hautes qualités morales qui n'attendaient qu'une occasion pour s'affirmer au dehors.

* * *

JUSQU'A LA MORT, par M. Jean Larmeroux, chez Plon-Nourrit, à Paris, 1919.

L'auteur a marqué sa trace dans la voie des études historiques par deux volumes éminemment actuels, consacrés à la *Politique extérieure de l'Autriche-Hongrie* pendant cette longue période de paix armée qui va des victoires insolentes de 1870 à la revanche du droit. Il en a suivi et noté, avec une attention scrupuleuse et passionnée, les ruses machiavéliques, les complications tortueuses, et montré, par l'enchaînement logique des faits, que l'asservissement des Habsbourg à l'Allemagne, à ses pompes, à ses oeuvres, devait fatalement s'expier un jour. Dans son nouvel ouvrage, M. Jean Larmeroux a emprunté le voile transparent de la fiction romanesque pour nous retracer les sentiments, les moeurs, la noble fierté de la Bohème, qui considéra tout de suite la tragédie actuelle comme une occasion de secouer le joug pesant de la domination autrichienne. En une action rapide, qui a pour cadre Prague, met en scène les tenants chevaleresques de l'indépendance et oppose face à face les bourreaux et les martyrs, le lecteur voit se dérouler le double drame d'un peuple qui se lève au premier signal d'une lutte abhorrée contre des frères de race, et d'un amour vraiment plus fort que la mort, puisqu'il entraîne spontanément au martyre même les femmes des oppresseurs. On sent que ce sang versé pour la plus noble des causes ne l'aura pas été en vain et qu'une fois de plus se vérifiera la grande parole: *le sang des martyrs est une semence..*

* * *

POMPONIUS, par M. Louis Arraou, chez Plon-Nourrit, à Paris, 1919.

Au milieu d'une production de plus en plus intense, et qui témoigne en général d'un irrespect profond pour ce que l'on doit à l'esprit, le roman

de Louis Arraou sera justement remarqué. Son Pomponius des Garrigues, proche parent de Don Quichotte et de son cousin Cyrano, se recommande à nous par sa drôlerie impayable. La lecture de maintes pages déchaînera le rire. Mais ce serait juger superficiellement que d'omettre de signaler, auprès de l'héroïsme un peu cocardier du héros, et malgré ses boutades piquantes, l'émotion généreuse qui trahit le rythme d'un coeur. Un exquis parfum de terroir — Pomponius est de Narbonne! — distingue ce livre curieux. De méchantes langues diront que c'est un livre à clef, signifiant ainsi que le personnage central, les décors, le milieu donnent l'impression du vécu? Laissons dire et lisons le livre. Avec infiniment d'esprit, l'auteur a dosé le comique, la note grave et l'émotion. Ce n'est pas déjà si commun en un siècle où le réalisme a la prétention excessive de faire oublier l'Idéal.

* * *

L'ESSOR D'UNE AME VERS LA PERFECTION, par M. l'abbé Jean-Marie X..., chez Aubanel frères, à Avignon, 1919.

Ce petit écrit porte bien son nom. A ne considérer que le résultat obtenu en quelques mois, il semble qu'Anne-Marie, cette jeune fille de dix-sept ans minée par la maladie, ait brûlé les étapes ordinaires pour atteindre presque d'un seul coup les sommets de la perfection. Ce serait là un fait exceptionnel et il n'y aurait pas lieu par conséquent de le proposer en exemple. Il n'en est pas ainsi. Si son ascension a été rapide, Anne-Marie n'en a pas moins suivi les voies ordinaires. C'est ce qui ressort nettement du récit de l'auteur, et, ce qui doit encourager, c'est que ces voies ordinaires sont à la portée de toutes les âmes par l'emploi des mêmes moyens rentrant eux aussi dans les conditions accessibles à tous. — Ce petit livre très substantiel et très vivant sera d'un précieux secours, non seulement aux fidèles qui s'effrayent à tort du mot *perfection*, mais encore à tous ceux, prêtres, religieux, religieuses, gardes-malades, catéchistes, qui, à des degrés divers, ont plus ou moins charge d'âmes et qui ont mission de diriger vers le bien ceux qui leur sont confiés. Comme rien ne parle mieux que l'exemple, tous trouveront dans ce récit une méthode de spiritualité toute faite, plus utile peut-être que les préceptes et féconde en heureux résultats.

* * *

TABLES

1o TABLE DES SOMMAIRES

JANVIER — I La fête de l'université à Montréal (*Elie-J. Auclair*), p. 5. — II L'évolution des idées dans la France contemporaine (*Père Bruno-Marie*), p. 17. — III L'Espagne moderne (*M. Tamisier*), p. 30. — IV Critique de l'histoire de l'Acadie Françoise (*A. Couillard Després*), p. 39. — V Les officiers d'état-major sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*), p. 51. — VI A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 56. — VII Notes bibliographiques (***), p. 72.

FÉVRIER. — I L'année catholique au Canada en 1918 (*Elie-J. Auclair*), p. 81. — II Le beau dans l'homme (*Frère Martinus*), p. 107. — III L'Espagne moderne (*M. Tamisier*), p. 117. — IV Les officiers d'état-major sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*), p. 130. — V A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 142. — VI Notes bibliographiques (***), p. 158.

MARS. — I Sir Wilfrid Laurier (*Elie-J. Auclair*), p. 161. — II Jacques Pineau (*Ed. Gouin*), p. 176. — III Le beau dans l'homme (*Frère Martinus*), p. 186. — IV Le jardin de " maman " (*Louis-Philippe Lamarche*), p. 195. — V Critique de l'histoire de l'Acadie Françoise (*A. Couillard Després*), p. 200. — VI Les officiers d'état-major sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*), p. 218. — VII A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 225.

AVRIL. — I La visite au Canada du général Pau (*Elie-J. Auclair*), p. 241.— II Nos premiers professeurs de droit à Laval de Montréal (*J.-A. Beaulieu*), p. 261. — III L'Espagne moderne (*M. Tamisier*), p. 276. — IV Jacques Pineau (*Ed. Gouin*), p. 288. — V Les officiers d'état-major sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*), p. 299. — VI A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 302. — VII Notes bibliographiques (***), p. 318.

MAI. — I La Fête-Dieu (en 1646) (*Louis-Raoul de Lorimier*), p. 321. — II Jacques Pineau (*Ed. Gouin*), p. 347. — III Critique de l'histoire de l'Acadie Françoise (*A. Couillard Després*), p. 347. — IV Les officiers d'état-major sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*), p. 360. — V A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 376. — VI Notes bibliographiques (***), p. 392.

JUIN. — I L'obscure souffrance (*Laure Conan*), p. 401. — II Critique de l'histoire de l'Acadie Françoise (*A. Couillard Després*), p. 423. — III Les officiers d'état-major sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*), p. 439. — IV A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 457. — V Notes bibliographiques (***), p. 472. — VI Tables (***), p. 476.

2o TABLE DES CHRONIQUES

A.—A TRAVERS LES FAITS ET LES OEUVRES (*Thomas Chapais*)

JANVIER. — Problèmes de paix. — Les conditions de l'armistice : leur exécution. — Une prolongation de délai. — Avant la conférence. — Divergences de vues. — Questions graves. — Les indemnités de guerre.— Ce que ces quatre ans ont coûté aux Alliés. — Les ressources de l'Allemagne. — La liberté des mers. — Distinction nécessaire. — Temps de paix et temps de guerre. — Un peu d'histoire. — La situation spéciale de l'Angleterre. — La société des nations. — Un projet. — Le pape et le congrès de la paix. — La situation en Allemagne. — Une république fédérative. — Les élections anglaises. — Succès de Lloyd George. — Déplorable victoire des *sinn finners*. — M. Wilson en Europe. — Bonne année. . . . . p. 56

FÉVRIER. — Les préliminaires du congrès. — M. Wilson en Italie. — Conférences entre hommes d'Etat. — Le conseil suprême. — Pronostics de friction. — Clemenceau et Wilson. — La question de représentation.— La prolongation de l'armistice. — Foch et la frontière du Rhin.—La question de publicité. — Un mal moderne. — Les socialistes et Clemenceau. — Les dominions et le congrès. — Une victoire coloniale. — L'ouverture du congrès. — Evénement mémorable. — Le congrès de Paris en 1856. — Le discours de M. Poincaré. — Clemenceau président. — Le travail des congressistes. — Les élections anglaises. — En Allemagne. — Au Canada . . . . . p. 142

MARS. — La conférence de la paix. — Graves problèmes. — Les colonies allemandes. — Un compromis. — Système de l'internationalisation et du mandat. — La ténacité de Wilson. — La ligue des nations. — Analyse du projet. — Vingt-six articles. — Commentaires du président américain. — Un projet de M. Doherty. — Le parlement des nations.— La prolongation de l'armistice. — Nouvelles et plus sévères conditions. — Les commissaires allemands les subissent. — L'Assemblée nationale de l'Allemagne. — Constitution provisoire. — M. Ebert président de la république allemande. — Au parlement britannique. — Attentat contre Clemenceau. — Sir Wilfrid Laurier . . . . . p. 225

AVRIL. — Le congrès de la paix. — Tâche ardue. — Problèmes difficiles à résoudre. — La durée du congrès de Vienne. — Le projet de traité. — Questions de frontières. — Le Rhin. — Les armements. — Les indemnités. — Les complications. — En Angleterre. — La crise sociale. — Une enquête. — L'armée et la marine anglaises. — La question irlandaise. — M. Wilson aux Etats-Unis.—Ses impairs.—Une appréciation. — La société des nations. — Ce que proposait le pape. — Au Canada. . . . . p. 302

MAI. — La conférence de la paix. — Le travail s'accélère. — Le conseil des Quatre. — Le projet remanié de la ligue des nations. — Inquiétudes et doutes. — Les garanties réclamées par la France. — Justes réclamations. — La vallée de la Saar. — Les réparations exigées de l'Allemagne. — Le traité de paix. — La difficulté italienne. — Sa nature et sa portée. — Un coup d'éclat de M. Wilson. — Crise dans la conférence. — Le départ de M. Orlando. — En Angleterre. — Agitation parlementaire. — Intervention et discours de M. Lloyd George. — Une victoire. — La rupture avec lord Northcliffe. — En France. — Clemenceau et Briand. — Au Canada . . . . . p. 376

JUIN. — L'Allemagne entre en scène. — La ligue des nations. — L'adoption du pacte. — Le traité de paix. — Scène historique au palais du Trianon. — Evocations et souvenirs. — Deux dates: 1871, 1919. — Discours de Clemenceau. — Réponse du comte de Brockdorff-Rantzau. — Analyse du traité. — Conditions rigoureuses. — Sont-elles excessives? — Les deux aspects de la question. — Récriminations et protestations de l'Allemagne.— Elle affirme qu'il lui est impossible de signer le traité. — Que peut-elle faire? — Le budget britannique. — Le message de M. Wilson. — Au Canada. — La question d'éducation au sénat . . . . . p. 457

3o TABLE DE LA BIBLIOGRAPHIE

PAGES

Action (L') de Benoît XV pendant la guerre, par M. Paul Dudon . 396
Alsace (D') à la Cerna, par Jean Saison 398
Ambiance (L'), par Lucien Darville 397
Berwonde (Mathias) (roman), par Florence O'Noll 319
Billets du soir (3e série), par Albert Lozeau 75
Cartier (Sir Georges-Etienne), par John Boyd 158
Choses (Les) qui s'en vont, par le frère Gilles, o. f. m. 394
Choses (Les petites) de notre histoire, par Pierre-Georges Roy . . 393
Claude (La fin de), par M. Reynès-Monlaur 396
Code (Le) de droit canonique, par Mgr J.-M. Emard 72
Constitutions (Les) du Canada, par A.-D. Decelles 73
Devoir (Le) du chrétien dans les jours d'épreuve, par le Père Daniel, s. j. 318
Diadème (Le) de cristal, par Paul Heuzé 319
Eglise (L'), oeuvre de l'Homme-Dieu, par Mgr Besson 318
Essor (L') d'une âme vers la perfection, par M. l'abbé Jean-Marie X... 475
Etang (L') fatal, par M. Pierre du Chateau 79
Famille (La), par Mgr Gibier, évêque de Versailles 159

PAGES

Fêtes et souvenirs, par M. l'abbé Wilfrid Lebon, préfet des études au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière 392
Français (Le bon) en affaires, par M. l'abbé Etienne Blanchard . . 395
Histoire de Gotton Connixloo, par Camille Mayran 76
Histoire (L') de la guerre, tableaux extraits de l'*Etoile noëliste* . 75
Instruction (L') obligatoire, par le Père Hermas Lalande, s. j. . . 394
Intrigues (Les) germaniques en Grèce, par Mme Demetra Vaka . . 399
Jusqu'à la mort, par M. Jean Larmeroux 474
Justicier (Le), par M. Paul Bourget 472
Journal de l'expédition du chevalier de Troyes à la baie d'Hudson en 1686, par l'abbé Ivanhoe Caron 73
Lettres sans réponse, par H. de Vismes 318
Lettres sur la souffrance, par Elisabeth Lesueur 320
Martyre (Le) de Lens, par Emile Bosby 397
Méditations sur les vertus religieuses, par *Frauc* de la *Croix* de Paris 78
Mélanges historiques de Benjamin Sulte, par Gérard Malchelosse . 72
Mélanges historiques de Benjamin Sulte (II), par Gérard Malchelosse 393
Merveilleux (Le) spirite, par Lucien Roure 76
Mille et un jours en prison à Berlin, par le docteur Henri Béland. . 395
Monsieur l'ami, par M. G. Rousseau 79
Notre-Dame du Faubourg, par Jean Morgan 399
Où en est la question de l'homme préhistorique? par Mgr Fages . . 78
Peut-on se passer de Dieu? par J. Leday, avec une lettre de l'abbé Thellier de Poncheville 160
Pierres (Les) du foyer, par Henry Bordeaux 472
Poison (Le), par M. Adol. Farnoh 80
Pomponius, par M. Louis Arraou 474
Précis de lecture sur les lèvres, par M. le docteur Lagarde . . . 78
Prisonnier (Le) du Zeppelin-IV, par M. Abel Sibres 159
Récits laurentiens, par le frère Marie-Victorin, des E. C. 394
Retraite sur les grandes vérités, par l'abbé Millot 160
Soldat (Un) de France, lettres d'un médecin auxiliaire, avec préface de M. Emile Boutroux 473
Sur les pas de nos saints, par M. le chanoine Verdunay 77
Syndicats (Les) catholiques, par le Père Joseph-Papin Archambault, des jésuites 395
Tour-vive (La), par M. Jean Thierry 80
Voyage (Un) en Angleterre et au front français, par Fernand Rinfret 74

4o TABLE GENERALE PAR ORDRE ALPHABETIQUE

PAGES

Année (L') catholique au Canada en 1918 (*Elie-J. Auclair*) . . . 81

A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*) . . . 56, 142, ... 225, 302, 376, 457

Beau (Le) dans l'homme (*Frère Martinus*) 107, 186

Critique de l'histoire de l'Acadie Françoise (*A. Couillard Després*) 39, 200, 347, 423

Espagne (L') moderne (*M. Tamisier*) 30, 117, 276

Evolution (L') des idées dans la France contemporaine (*Père Bruno-Marie*) 17

Fête-Dieu (La) (en 1646) (*Louis-Raoul de Lorimier*) 321

Fête (La) de l'université à Montréal (*Elie-J. Auclair*) 5

Jardin (Le) de " maman " (*Louis-Philippe Lamarche*) 195

Laurier (Sir Wilfrid), (*Elie-J. Auclair*) 161

Notes bibliographiques (***), ... 72, 158, 318, 392, 472

Officiers (Les) d'état-major sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*) 51, 130, 218, 299, 360, 439

Pineau (Jacques) (*Ed. Gouin*) 176, 288, 347

Professeurs (Nos premiers) de droit à Laval de Montréal (*J.-A. Beaulieu*) 261

Souffrance (L'obscure) (*Laure Conan*) 401

Tables (***), ... 476

Visite (La) au Canada du général Pau (*Elie-J. Auclair*) 241

AP
21
R34
v.76

Revue canadienne

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY